

REVUE
NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. E. BABELON, ADRIEN BLANCHET, E. CARON, CASTELLANE
(Cte DE), A. DIEUDONNÉ, G. FRÉHNER, A. HÉRON DE VILLE-
FOSSE, H. DE LA TOUR, R. MOWAT, M. PROU, G. SCHLUMBER-
GER, M^{is} DE VOGÜÉ.

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

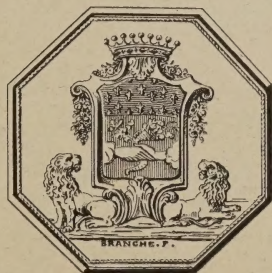
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?

MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME DOUZIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

—
1908

RÉCENTES ACQUISITIONS
DU CABINET DES MÉDAILLES

MONNAIES GRECQUES D'ITALIE
ET DE SICILE

Pl. I.

ÉTRURIE

1. Tête de lion, à droite, le poil rude, la gueule ouverte et la langue pendante (relief méplat). Dans le champ, XIII. Grènetis.

R^r lisse.

Or pâle. 9 mill. Poids: 0 gr. 70. Don de M. R. Jameson.

Cette monnaie unique provient de l'ancienne collection du marquis Strozzi¹; achetée à Pise et certainement trouvée en Toscane, elle forme avec deux autres pièces au même type, trouvées dans la même région, une série² graduée dont elle est la plus petite division: ces trois pièces d'or portent toutes trois des marques de valeur, l'une † (50), l'autre ΛXX (25) et celle-ci XIII (12 1/2), et les poids en sont bien dans le rapport ainsi indiqué. M. A. Sambon a rapproché ces monnaies des pièces d'argent au même type

1. A. Sambon, *Cat. de la coll. Strozzi*, 1907, n° 528.

2. Id., *Les Monnaies antiques de l'Italie*, t. I, p. 12, et pp. 37-38, n°s 1-3.

du trésor d'Auriol ¹ ; l'origine de ce type est la tête de lion des monnaies primitives de Milet, et M. Babelon semble croire que les petites pièces d'argent du trésor d'Auriol en sont des imitations directes ; ces monnaies étrusques, d'un style beaucoup plus stylisé encore, sont donc, selon toute vraisemblance, des imitations des pièces que les Grecs d'Ionie frappaient pour les besoins de leur commerce sur les côtes occidentales de la Méditerranée, vers 480 ² ; ces Grecs avaient des établissements sur les côtes de l'Étrurie, près des bouches de l'Arno, où Pise fut fondée par des Phocéens. Rien de plus naturel, par conséquent, que l'imitation de ces monnaies ioniennes par les Étrusques des territoires voisins de Pise. L'imitation du type n'a pas empêché du reste les monétaires étrusques de le styliser selon leur propre goût très défini. Ces pièces d'or à bas titre doivent être un peu postérieures aux pièces d'électrum d'Ionie et aux petites monnaies d'argent du trésor d'Auriol et dater de la période 480-450.

2. Tête juvénile, à droite, les cheveux relevés et tressés, un *torques* au cou. Derrière ΛXX (= 25). Ligne au pourtour.

℞ lisse.

Or pâle. 12 mill. Poids : 1 gr. 31.

3. Même tête, frappée avec un coin cassé. Devant X (= 10). Ligne au pourtour.

℞ lisse.

Or pâle. 9 mill. Poids : 0 gr. 60.

Ces pièces sont généralement ³ attribuées à Populonia, où l'on en a trouvé un certain nombre.

1. Cf. Babelon, *Traité des Monnaies grecques et romaines*, 2^e partie, t. I, p. 1591, nos 2413-2415.

2. Babelon, *ibid.*, p. 1518.

3. A. Sambon, *op. l.*, p. 13 et p. 38, nos 4 et 6.

POPULONIA

4. Gorgoneion de face, les cheveux lisses tombant des deux côtés de la tête, la bouche ouverte, la langue pendante. Sous le menton, $\text{OX}\cdot\text{XO}$. Ligne au pourtour.

R^r lisse, avec les lettres $\text{V}\nabla$ d'une frappe très molle inscrites au bord de la pièce dans un segment de cercle.

R. Didrachme. — 7 gr. 85.

Des monnaies à ce type ont été frappées à Populonia de la fin du v^e siècle au milieu du iii^e, et le style de celle-ci ne permet guère d'en dater l'émission plus tôt que de la seconde moitié de cette période. Ce statère est une variété nouvelle d'une série très nombreuse¹. La légende du revers est un fragment de la légende complète $[\text{N}]\text{V}\nabla[\text{VNA}]$, *Pupluna* (Populonia). Au droit, il faut lire le chiffre XX (marque de valeur, 20 as) indépendamment des deux O et des quatre globules qui l'accompagnent².

CAMPANIE

NEAPOLIS

5. Tête de femme, à gauche, les cheveux relevés et retenus par des bandelettes, l'oreille ornée d'un petit pendent en forme d'amphore, le cou paré d'un collier. Derrière la nuque, dans le champ, un *simpulum*. Grènetis.

R^r. Dieu fluvial, sous la forme d'un taureau à tête humaine cornue et barbue, marchant vers la droite, regardant de face, couronné par une Victoire qui vole au-dessus de lui, vers la droite. Entre ses pattes BI . Dans l'exergue : NEOΠΟΛΙΤΩΝ .

1. Cf. A. Sambon, *Les Monnaies antiques de l'Italie*, t. I, p. 48 et sqq. Notre statère est une combinaison des n^{os} 45 et 59 de ce recueil (pp. 50 et 54).

2. Garrucci, *Italia antica*, pp. 46-50; A. Sambon, *ibid.*, p. 25.

R. 21 mill. Poids : 7 gr. 16. Légué par M. Delécluse.

Ce statère ¹ fait partie d'une série bien connue, dont les exemplaires, distingués les uns des autres par le *différent* placé dans le champ de l'avvers, sont tous d'un style gracieux qui les a fait classer à la première partie du III^e siècle. Ce sont les dernières pièces du monnayage de Naples, lequel dut cesser au temps de la première guerre punique (264-241).

CALABRE

TARENTE

6. Tête d'Athéna, à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier, coiffée d'un casque attique à haut cimier et qu'orne une figuration de Scylla bondissante, sa queue remuant en replis tortueux, les têtes de chiens qui s'attachent à sa ceinture s'agitant convulsivement et aboyant, son bras droit brandissant une arme.

R. Héraclès étouffant le lion de Némée. Le dieu, jeune, imberbe, nu, est presque accroupi, à droite, et il serre dans ses bras le cou du lion qui, le corps replié, essaye encore de se défendre avec ses griffes. En haut, dans le champ, en différent : personnage à demi nu assis à droite sur un siège sans dossier, et tendant sa main droite en avant.

R. 13 mill. Poids : 1 gr. 04. Diobole.

Les dioboles à ces types ont été frappés dans plusieurs villes ² voisines du golfe de Tarente. Ces villes, unies par un lien fédéral, célébraient chaque année des fêtes communes ³, et le siège de ces comices était Héraclée, colonie à la fois de Tarente et de Thurium : c'est pourquoi ces petites monnaies divisionnaires destinées à circuler dans toute la région

1. A. Sambon, *op. l.*, p. 235, n° 498.

2. Héraclée, Métaponte, Tarente, et Caelia au sud de l'Apulie.

3. Strabon, VI, 3, 4.

portent les types monétaires d'Héraclée. Celle-ci, quoique anépigraphe, doit être pourtant classée à Tarente, car au-dessus du groupe d'Héraclès et du lion on distingue un différent qui est un des types monétaires tarentins, celui que M. A.-J. Evans ¹ appelle le *Démós* assis.

Le groupe d'Héraclès et du lion tel qu'il est ici figuré est imité des monnaies d'or de Syracuse gravées aux environs de l'an 400 ². Cette petite pièce doit donc être classée dans les émissions du IV^e siècle, probablement avant 330, date à laquelle Alexandre, roi d'Épire, chercha à écarter Tarente de cette ligue régionale dont Héraclée était le centre.

LUCANIE

HÉRACLÉE

7. Tête d'Athéna, à gauche, coiffée d'un casque attique à cimier, sans ornement. Devant son front, Λ.

℞. Héraclès nu, debout presque de face, arqué sur ses deux jambes, étouffant dans ses bras le lion de Némée, qui tente de lui enfoncer ses griffes au-dessus du genou gauche. Entre les jambes d'Héraclès, Ε. En haut, à droite, dans le champ : ΜΩ.

℞. 12 mill. Poids : 1 gr. 02. Diobole (légué par M. Delécluse).

MÉTAPONTE (IV^e siècle).

8. Tête barbue de Leucippe, à droite, coiffé d'un casque corinthien. Au-dessous : Ζ. Derrière la nuque, griffon (?) accroupi à gauche, une patte levée.

1. *Numismatic Chronicle*, 1889, pp. 3, 32-33. Cf. un type analogue à Rhegium, étudié par E.-J. Seltman, *ibid.*, 1897, pp. 172-189.

2. Quelques-unes de ces monnaies portent les signatures de Cimon et d'Événète. Cf. Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. VII, nos 4 et 7. A partir de son apparition sur les monnaies d'or de Syracuse, ce type (où Héraclès est figuré presque agenouillé

R. **META** Ἐπί; une feuille part de la tige, à droite; sur cette feuille, une alouette est posée et regarde à droite, en battant des ailes; sous l'oiseau, dans le champ, **AM**[I] ¹.

R. 22 mill. Didrachme. Poids: 7 gr. 66. Légé par M. Delécluse.

POSIDONIE (vers 480-450).

9. **ΞΜΟΓ**. Poseidon nu, une mince chlamyde jetée seulement d'un bras à l'autre, marchant debout à droite, la main gauche tendue en avant, la main droite brandissant le trident.

R. **ΞΞΜΟΓ**[Γ]. Taureau passant, à gauche. Dans l'exergue: **ΥΞ**. Le tout dans une aire creuse circulaire.

R. Pièce frappée sur un flan ovale, mesurant 22 mill. de hauteur et 14 1/2 de largeur. Poids: 7 gr. 97. Statère.

10. [**Δ**]ΞΞΜΟΓ. Même type. Grènetis bordé intérieurement d'une ligne circulaire.

R. **ΑΔΞΞΜΟΓ**. Taureau passant, à gauche; le sol est figuré par deux lignes, l'une pointillée.

R. 19 mill. Poids: 7 gr. 97. Statère légé par M. Delécluse.

Ces deux monnaies ont le même poids, conforme au poids du statère dans l'étalon achéen que Posidonie adopta vers 480. Si la première est ovale, c'est donc que le flan en a été coupé volontairement pour ramener la pièce, sortie trop lourde de la frappe, au poids exact et normal.

devant le lion qu'il étouffe) devient fréquent dans la numismatique des cités grecques d'Italie et de Sicile: il fut probablement copié à l'origine de quelque groupe célèbre sculpté dans l'une de ces villes à la fin du v^e siècle.

1. Cf. un statère semblable mais dont la légende est plus complète, *Cat. of the gr. coins in the Br. Mus.*, Italy, p. 248, n^o 79.

VÉLIA (iv^e siècle).

11. Tête d'Athéna, à gauche, coiffée d'un casque attique, orné d'un griffon. Dans le champ, entre la nuque et le bas du cimier, Φ .

R. YEΛ | HT | ΕΩ | Μ. Lion dévorant un cerf (tous deux bondissant vers la droite).

R. 20 mill. Poids : 7 gr. 70. Légué par M. Delécluse.

Le Φ qui apparaît sur le droit de ce statère et qu'on trouve sur un grand nombre de monnaies de Grande Grèce de la même époque a été souvent considéré ¹ comme l'initiale d'un nom de graveur monétaire. Cette hypothèse a été récemment combattue par M. J.-R. Mac Clean ² et par M. H. von Fritze et H. Gaebler ³, et semble devoir être définitivement abandonnée. Selon M. Mac Clean, ce Φ serait une marque de valeur : l'unité de poids usuelle dans la métrologie campanienne correspond à 38 gr. 85, dont un didrachme comme le nôtre est exactement la cinquième partie ; ces didrachmes étaient probablement taillés dans une masse d'argent équivalant à cent unités, c'est-à-dire à 3.885 grammes ; le chiffre Φ (500) désigne donc le nombre total de didrachmes frappés par masse de 3.885 grammes, ou signifie simplement que le didrachme en est la cinq centième partie.

BRUTTIUM

CROTONE (v^e siècle).

12. [9P]O (à droite). Trépied découvert dont les pieds figurent des pattes de lion. A gauche dans le champ, cigogne

1. R. S. Poole, *Num. Chron.*, 1883, p. 271 ; B. V. Head, *Historia Numorum*, p. 71 ; K. Regling, *Terina (Winckelmannsprogramm, LXVI)*, passim ; Sambon, *Le Musée*, 1907, p. 331.

2. *Num. Chron.*, 1907, p. 107.

3. *Nomisma*, t. I, 1907, pp. 14-22.

debout à droite. Dans l'exergue, rinceau ∞ . Grènetis bordé intérieurement d'une ligne circulaire.

R. Trépied incus. Au pourtour, bordure de stries incuses.

R. 21 mill. Poids : 8 gr. 01. Légué par M. Delécluse.

(iv^e siècle).

13. Aigle posé à gauche, les ailes palpitantes. Sous ses griffes il tient un rameau de laurier. Ligne au pourtour.

R. Trépied couvert ; à gauche, dans le champ, un épi d'orge ; à droite, un serpent enroulé sur lui-même et redressant la tête. Ligne au pourtour (usée).

R. 21 1/2 mill. Poids : 7 gr. 65.

L'épi qu'on voit au revers de cette belle monnaie ¹ est le signe d'une alliance monétaire avec Métaponte, alliance temporaire dont nous avons une autre preuve par l'existence de monnaies de Métaponte où, dans le champ du revers, est gravé le trépied de Crotona ². Ces pièces, émises dans la seconde moitié du iv^e siècle, sont contemporaines des dernières luttes de ces cités qui furent prises, l'une par les Lucaniens, l'autre par Agathoclès, en 300 et 299.

SICILE

MESSANA (v^e siècle).

14. Char tiré par deux mulets qui marchent au pas vers la gauche, conduits par une femme (Messana) vêtue d'une longue tunique flottante, et que vient couronner d'une bandelette une Victoire qui vole au-dessus de l'attelage, vers la droite. Grènetis.

1. Voy. Garrucci, *Monete dell' Italia antica*, pl. cix, n° 31.

2. Garrucci, *ibid.*, pl. civ, n° 21. Les monnaies de Métaponte de la même époque où le serpent Python remplace le trépied peuvent se rapporter à la même alliance économique.

℞. ΜΕΣΣΑΝΙΟΝ. Lièvre bondissant vers la droite ; au-dessous, dans le champ, différent : hippocampe nageant vers la gauche. Grènetis. Aire creuse circulaire.

℞. 26 mill. Poids : 17 gr. 18. Tétradrachme.

Dans la riche série des monnaies de Messana, aux mêmes types, frappées dans la seconde moitié du v^e siècle, le symbole de l'hippocampe bondissant est l'un des plus rares : M. Hill ¹ a publié un tétradrachme de la collection Ward sorti des mêmes coins que le nôtre. Le choix de ce symbole s'explique de lui-même par la situation de Messana, voisine de Scylla et de Charybde, et dominant une mer magnifique et dangereuse que l'imagination des Grecs peuplait de monstres et de dieux.

NAXOS (vers 500).

15. Tête de Dionysos à gauche, couronné de lierre, les cheveux crépelés et pendant sur la nuque, la barbe raide et pointue. A la base du cou, ligne de sept globules (collier?). Grènetis.

℞. ΝΑΧΙΟΝ. Grappe de raisins entre deux feuilles de vignes attachées à la même tige. Le tout dans une aire creuse exactement circulaire.

℞. 22 mill. Poids : 5 gr. 27. Drachme.

Les variétés de coin des premières émissions monétaires de Naxos offrent cet intérêt particulier qu'on suit de l'une à l'autre les progrès de la technique dans cet atelier où, avant 494 ², n'avaient pu pénétrer directement aucune des traditions déjà vieilles des ateliers de la Grèce orientale. Les artistes monétaires de Naxos avaient imaginé eux-mêmes leurs procédés de gravure et de frappe et les perfectionnèrent

1. G. F. Hill, *Coins of anc. Sicily*, pl. VIII, 14.

2. Au moment de l'émigration des Samiens à Zancle. Cf. Babelon, *Rev. num.*, 1894, p. 278.

eux-mêmes : leurs premiers essais semblent des imitations de reliefs xylographiques ¹ et le carré creux frappé au revers par le coin supérieur ou *trousseau* n'y est pas en usage ². Dans la curieuse pièce décrite ici ³ cette sécheresse de la gravure au ciseau ou au burin n'est plus aussi sensible ; une première nuance de modelé, bien timide, il est vrai, remplace les plans obliques des premières drachmes, et l'on se rend compte que le graveur a employé pour indiquer certaines lignes flexibles, pour tracer les lettres de la légende et pour figurer les grains du grènetis et de la grappe du revers, une tige d'acier maniée à l'archet sinon à l'aide de la roue ou du *touret* du lithoglyphe. Ce sont là les progrès spontanés de la technique monétaire dans l'atelier de Naxos. Mais il en est un autre plus important encore que notre pièce permet de discerner très clairement : c'est l'emploi — pour frapper le revers — d'un coin rond, plus petit que le coin du droit et remplaçant le *trousseau* carré des ateliers monétaires de Grèce et d'Asie Mineure, mais opérant exactement de même, sauf que l'empreinte qu'il laisse étant circulaire convient mieux à la médaille que le carré creux des autres monnaies primitives. On sait que cet emploi d'un *trousseau* rond devait se généraliser dans les ateliers grecs pour frapper le revers des monnaies, le droit provenant toujours du coin inférieur ou enclume. L'emploi du *trousseau* rond se répandit d'abord dans les ateliers de Sicile et d'Italie. Notre pièce nous montre que l'invention en doit être attribuée à l'atelier de Naxos.

1. Cf. *Rev. num.*, 1906, pp. 425 et sqq. Il est curieux de mettre en parallèle ces drachmes primitives de Naxos avec les monnaies frappées à la même date en Asie Mineure, et dont les coins étaient gravés à peu près par les mêmes procédés que les cachets de pierre dure ou de métal.

2. Sur ces questions de technique, cf. F. de Villenoisy, *Congrès int. de Num.*, Paris, 1900, p. 55, et E. Babelon, *Traité des Monnaies gr. et rom.*, 1^{re} partie, t. I, p. 931.

3. V. aussi Babelon, *Traité*, etc., 2^e partie, t. I, pl. LXXII, n° 18.

SYRACUSE (IV^e siècle).

16. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête aurée d'Arès à gauche. Grènetis.

R. Triquètre formée de trois jambes humaines, munies d'ailes à la cheville, et jointes à un disque (qui figurait peut-être un gorgoneion). Grènetis.

R. 18 mill. Poids : 3 gr. 52. Don de M. Robert Jameson.

Cette pièce d'une insigne rareté ¹ est généralement attribuée à l'époque où Agathoclès s'empara de la tyrannie ; elle précéderait immédiatement les monnaies où il a mis son nom, et daterait des années 317-310. La triquètre, symbole de la Sicile (Trinacrie) à l'hégémonie de laquelle prétendait alors Syracuse, apparaît en effet comme symbole très fréquent dans le monnayage d'Agathoclès.

Cette drachme ² est d'un poids très faible et les autres exemplaires que l'on en connaît pèsent 3 gr. 85 et 4 gr. 02. Ces variations peuvent tenir à l'anarchie des temps où elle fut émise, si l'on admet qu'elle date de 317-316, c'est-à-dire des troubles mêmes qui précédèrent la consolidation du pouvoir du tyran et sa réforme administrative (316). On connaît un bronze aux mêmes types, assez rare lui aussi ³.

SYRACUSE (III^e siècle).

17. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête de Coré, à gauche, couronnée d'épis, l'oreille ornée d'un pendant et le cou d'un collier ; derrière sa nuque, un pavot. A l'exergue : ΘΕ. Grènetis.

1. Head, *Num. Chron.*, 1874, p. 44, et pl. viii, n° 7 ; Holm, t. III, p. 679, n° 418, et pl. vi, 12 ; Imhoof-Blumer, *Monn. gr.*, p. 32, n° 73, et pl. v, n° 23 ; Hill, *op. l.*, pl. xi, n° 10, et p. 155. Mionnet (I, 302, 810) a décrit la pièce d'après Torremuzza.

2. La monnaie syracusaine a pour unité initiale le *litre* qui pèse 0 gr. 87. La drachme vaut cinq litres, c'est-à-dire qu'elle équivaut à la drachme corinthienne. Les poids des trois exemplaires connus de cette pièce oscillent tous entre le poids de quatre *litres* (3 gr. 48) et celui de la drachme normale (4 gr. 35).

3. Holm, *op. l.*, p. 679, n° 419.

Ὶ. ΕΠΙ ΙΚΕΤΑ (dans l'exergue). La Victoire demi-nue dans un bige; les chevaux, sous son aiguillon, galopent vers la droite; sous leurs jambes antérieures, ☉. En haut, dans le champ, ○ (symbole lunaire).

N. 16 mill. Poids : 4 gr. 27.

18. Même tête à gauche; derrière, Β.

Ὶ. [Σ]ΥΡΑΚΟΣΙ... Même bige. En haut, dans le champ, fleuron étoilé (symbole solaire). Le revers est tréflé.

N. 15 mill. Poids : 4 gr. 29.

La première de ces deux pièces porte le nom d'Hicétas et a donc été frappée pendant le règne de ce tyran (287-278); l'autre est de celles que l'on date généralement des années 278-276, c'est-à-dire de la campagne de Pyrrhus en Sicile ¹.

MONNAIES CARTHAGINOISES FRAPPÉES EN SICILE

(iv^e siècle).

19. Tête imberbe d'Héraclès, à droite, coiffé de la peau de lion.

Ὶ. 𐤄𐤒𐤕𐤁𐤁 (מחשבם). Tête de cheval, à gauche; dans le champ, derrière le cheval, un palmier; devant, une massue. Grènetis.

R. 23 1/2 mill. Poids : 16 gr. 35.

20. Tête d'Aréthuse, à gauche, couronnée de roseaux, parée de pendants d'oreille. Derrière la nuque, lettre punique (?) à demi effacée. Grènetis.

Ὶ. Cheval en liberté galopant vers la gauche; au-dessus, le soleil. Dans le champ, sous le cheval, trace (?) de lettre punique.

1. B.-V. Head, *Num. Chron.*, 1874, p. 53; Th. Reinach, *Rev. num.*, 1895, p. 498 (étude réimprimée dans *L'Histoire par les monnaies*, Paris, 1902); Holm, *Geschichte Siciliens*, t. III, p. 684.

Æ. 21 mill. Poids : 8 gr. 70. Bronze trouvé sur la côte septentrionale de la Sicile. Don de M. Virzi, de Palerme.

Cette pièce semble bien une imitation de certains bronzes de Syracuse. On trouve les mêmes types sur des didrachmes frappés à Arpi en Apulie : mais ce n'est là qu'une coïncidence probablement fortuite. Le style de ce bronze en effet, autant que les circonstances de la trouvaille, nous forcent à le classer dans les nombreuses émissions faites par les Carthaginois dans leurs établissements du nord de la Sicile ; l'imitation des types monétaires des cités grecques de l'île y était certainement voulue : elle facilitait la circulation de ce numéraire, et d'ailleurs il est certain que les coins de ces pièces furent presque toujours gravés par des artistes grecs.

21. Tête de Héra, à gauche, coiffée d'une haute stéphané, parée de boucles d'oreilles, les cheveux répandus sur la nuque.

℞. Dieu fleuve, sous la forme d'un taureau à tête humaine barbue et cornue, passant à gauche, et regardant de face. En haut, dans le champ, soleil. Dans l'exergue : ϜϜ (ΤΩ).

Æ. 20 mill. Poids : 9 gr. 44. Bronze trouvé avec le précédent sur la côte septentrionale de Sicile. Don de M. Virzi.

Imitation punique de monnaies grecques de Tauromenium.

III^e (siècle).

22. Tête d'Arès laurée, à gauche. Ligne au pourtour.

℞. ϜϜ (ΥΨ). Pégase volant à gauche.

Æ. 16 mill. Poids : 3 gr. 14. Bronze trouvé avec le précédent sur la côte septentrionale de Sicile. Don de M. Virzi.

On classe habituellement à Panorme les nombreuses pièces puniques qui portent cette légende. Les bronzes à ce type sont fort rares ; le Pégase du revers est une imitation de pièces de Hiéron II.

COSSURA

23. Buste de femme, à droite, de style égyptien, les cheveux régulièrement répandus sur la nuque et les épaules, coiffée d'une sorte de calathos ; deux bandelettes retombent de sa chevelure, derrière ses oreilles, sur sa tunique. Grènetis.

R. $\Psi\Psi\Psi\Psi$ (א'בנב) dans une couronne de laurier. Grènetis.

Æ. 25 mill. Poids : 8 gr. 36. Conservation exceptionnelle.

GAULOS

24. Tête de femme, diadémée et voilée, à droite. Grènetis.

R. $\Psi\Psi$ (אנן). Tête de bélier, à droite. Grènetis.

Æ. 16 1/2 mill. Poids : 1 gr. 81. Conservation exceptionnelle.

JEAN DE FOVILLE.

UN NOUVEAU LÉGAT DE SICILE



On s'est occupé souvent des pièces de bronze, à la légende HISPANORVM, dont presque tous les types sont empruntés aux monnaies celtibériennes. Elles ne se trouvent qu'en Sicile. Le Père Florez qui, le premier, les a rattachées à la numismatique de l'Espagne, avait pris ses exemplaires ¹ dans Paruta, *Sicilia descritta con medaglie* (Palerme, 1612), pl. 162 ; Delgado les a exclus de son ouvrage, si plein de superfluités, tout en y conservant les monnaies romaines relatives à l'Espagne, qui sont d'un accès bien plus facile. Ce qui me décide aujourd'hui à rouvrir la discussion, c'est la légende gravée autour de la tête virile qui occupe l'avers des bronzes de grand module. Jamais on n'est parvenu à la déchiffrer. Dans le *Museum Hunterianum* (1782), Combe y voyait les lettres ... NAQ ; sur le même exemplaire, M. Macdonald ² vient de lire ... ANA ... avec un point d'interrogation, et sa phototypie ne donne que de faibles traces d'écriture. Mionnet dit : (n. 1) *légende celtibérienne* et (n. 2), plus justement, *légende effacée*. Il était réservé à Ses-

1. P. 117 ; pl. 1, 7 et 10.

2. *Hunterian Collection*, t. I, 258 (pl. 19, 3).

tini, là comme ailleurs, de trancher la question par une imposture. Sur une pièce du cabinet de Vienne et sur une autre du musée Hedervar ¹, il crut reconnaître l'inscription ΓΑΝΟΡΜΟΣ SIC, rétrograde, et cette lecture bizarre reçut l'approbation d'Aloïss Heiss ² convaincu qu'elle devait s'imposer « aux esprits les plus récalcitrants ».

En effet, SIC n'était pas mal lu, et sur un troisième exemplaire Sestini avait vu, au commencement de la légende, SIVL ... ; mais la leçon véritable est : L·IVNI LEG·SIC.

Ces pièces ont donc été frappées par un légat de Sicile, *Lucius Iunius*, et il ne s'agit plus que d'identifier le personnage.

Une monnaie portant le titre de légat doit appartenir à l'époque des guerres civiles et émaner d'un partisan de Pompée, car les Pompéiens seuls employaient ce titre sur leurs médailles, imités plus tard par les légats de Brutus et de Cassius, et exceptionnellement par Publius Carisius sous le principat d'Auguste. Au moment du passage du Rubicon, le gouvernement de la Sicile appartenait à Caton, qui se rendit tout de suite dans sa province, mais y renonça bientôt de son propre gré, dans l'impossibilité où il se trouvait de la défendre. Après son départ, l'île obéit à César et aux autorités de Rome jusqu'à l'arrivée de Sextus Pompée, vers la fin de l'an 711. Sextus resta maître de la Sicile pendant sept années entières. C'est donc probablement en 712 que *Lucius Iunius* fut nommé légat pour la Sicile. Le prénom *Lucius* étant assez rare dans la famille *Iunia*, je ne vois que *Lucius Iunius Silanus* qui puisse avoir frappé ces monnaies, le même dont la carrière s'arrêta à la préture, et qui sollicita vainement le consulat de 733 ³.

1. *Medaglie ispane nel Museo Hedervariano* (Florence, 1818), pl. I, 1.

2. *Annuaire de la Société de numismatique*, t. III, 278.

3. Dessau, *Prosopographia* (pourquoi pas *Nomenclatura?*) *imperii romani*, t. II, 245.

Les pièces dont il s'agit n'appartiennent certainement pas à des villes différentes. Elles forment une série complète : unité, moitié, quart. L'armée de Sextus Pompée ayant été recrutée en Espagne, il est permis de supposer un rapport étroit entre nos médailles et ces troupes espagnoles. Les médailles représentent surtout de vieux types celibériens : la tête imberbe, aux cheveux crépus, si fréquente sur les coins de la Tarraconnaise ; le cheval courant ; le cavalier d'Osca galopant avec sa lance en arrêt. L'aigle peut être celle d'Obulco, aussi bien que celle d'Agrigente. Mais le *bonnet de flamme* est un type exclusivement romain ; il figure sur une pièce de bronze de Syracuse¹ marquée du Q d'un questeur, et sur le denier de Domitius Calvinus qui porte le mot OSCA. Le bonnet de flamme, *l'apex*, comme on l'appelait, se rencontre surtout dans les colonies, et puisqu'il est possible que certaines pièces de notre série descendent jusqu'au règne d'Auguste, les monnaies des *Hispani* doivent avoir été frappées dans une des colonies des premiers temps de l'Empire : Syracuse, Catane, Himera, Palerme, Taormina ou Tyndaris. L'une ou l'autre de ces villes avait son quartier espagnol. Cette hypothèse reçoit une confirmation, si faible qu'elle soit, de ce fait que la tête de Vénus diadémée, qui figure sur la pièce au revers de la Victoire, est identique à celle de la *Venus Iulia* des deniers romains.

D'après Tite-Live², une colonie de transfuges espagnols fut établie à Morgantia, l'an 211 avant notre ère. Se serait-elle maintenue jusqu'à l'époque des guerres civiles ?

FROEHNER.

1. British Museum, *Sicily*, p. 229. — Le rapprochement a été fait par Imhoof-Blumer dans Holm, *Geschichte Siciliens*, t. III, 463.

2. Livre XXVI, 21.

LE TITRE D'AUGUSTA

CONFÉRÉ À MAESA, À SOAEMIAS ET À MAMMÉE

PAR SEPTIME SÉVÈRE

A PROPOS DE MOULES MONÉTAIRES TROUVÉS EN ÉGYPTÉ

Pl. II

Une note insérée par MM. Rollin et Feuardent dans leur « Catalogue d'une collection de médailles romaines en vente à l'amiable ¹ » annonçait qu'ils avaient acquis une trouvaille de moules monétaires en terre cuite et que la description en serait donnée à la fin de la 4^e partie de l'ouvrage. Cette dernière partie n'a jamais paru ; M. Félix Feuardent m'informe même que son père y ayant renoncé n'avait laissé aucun papier relatif au travail annoncé ; tout ce qui lui restait de ce lot d'antiquités a été naguère cédé en bloc à un archéologue étranger, M. L. N**. Heureusement il m'avait donné, quelques années auparavant, la facilité de l'examiner à loisir et d'en dresser une description détaillée ; il m'en a même cédé quelques spécimens ; les notes que j'en ai prises alors m'ont fourni les éléments essentiels du présent article.

Le lot provenait d'Alexandrie (Égypte) et consistait en un nombre considérable de rondelles en terre cuite argileuse,

1. 3^e partie, 1880, p. 685, n. 7463.

de grain fin, les unes de couleur rougeâtre, les autres de couleur noire, probablement selon le degré de cuisson au four ou par l'effet de quelque incendie ; elles avaient 27 millimètres de diamètre moyen et étaient séparées l'une de l'autre, quelques-unes plus ou moins endommagées par cassure, chacune portant, soit sur les deux faces, soit sur une seule, l'empreinte très nette en creux d'une monnaie de bronze du module variable de 19 à 21 de l'un des trois empereurs de la tétrarchie du iv^e siècle, Constantin I, Licinius père, Maximin II (Daza), avec les marques connues des ateliers impériaux d'Alexandrie, **ALE**, d'Antioche, **ANT**, et de Nicomédie, **SMN**, *S(acra) M(oneta) N(icomedia)*, à l'ablatif-locatif, « de l'Hôtel sacré de la Monnaie, Nicomédie », tous trois de l'empire d'Orient.

L'association de moules portant les marques des hôtels monétaires des provinces d'Égypte, de Syrie et de Bithynie implique, nécessairement selon moi, que leur fabrication n'a pu se faire que dans un atelier clandestin ; car à supposer que les monnayeurs d'un hôtel impérial, celui d'Alexandrie par exemple, eussent reçu l'ordre de fabriquer, par mesure d'économie comme on l'a conjecturé quelquefois, des monnaies coulées, ils n'auraient indubitablement imprimé sur leurs moules que des pièces frappées dans leur propre établissement, et n'auraient pas emprunté leurs modèles à des hôtels éloignés, tels que ceux d'Antioche et de Nicomédie ; des faux-monnayeurs, au contraire, n'y auraient pas regardé de si près et auraient pris pour modèles des pièces de n'importe quelle provenance, pourvu qu'elles eussent cours dans leur pays à cette époque.

La plus récente marque imprimée sur les moules dont je m'occupe ici est $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \Delta \end{array} \right.}{\text{ALE}}$, qui appartient à la 6^e émission

alexandrine, classée par M. Jules Maurice ¹ à l'intervalle écoulé entre le printemps de l'an 315 et le 1^{er} mars 317. Leur fabrication est donc postérieure de très peu à cette dernière date, peut-être de quelques jours seulement, à en juger par la netteté des empreintes qui semblent produites par des pièces à fleur de coin.

On peut voir au Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale un appareil complet de fonderie monétaire, découvert en 1704 avec des débris de fabrication à Lyon, côteau de Fourvières. Il consiste en un bloc de terre cuite creusé en auget pour loger un rouleau cylindrique de huit moules appliqués l'un contre l'autre, maintenus par un fil métallique qui les entoure, lutés ensemble et entaillés à leur partie supérieure suivant une rigole horizontale par laquelle le métal en fusion pénétrait dans les vides formés par la juxtaposition des rondelles contiguës. (*Pl. II, fig. 8.*) Le comte de Caylus ² démontra et remonta le rouleau ; il y fit même l'essai d'une coulée de métal, et constata que les empreintes étaient celles de huit deniers de Domna, de Caracalla, de Géta et de Maesa avec les légendes rangées dans l'ordre suivant :

IVLIA AVGVSTA R̄. PIETĀS PVBLICA,
 ANTONINVS PIVS AVG BRIT R̄. PONTIF TRP XIII COS III,
 IVLIA PIA FELIX AVG R̄. VENVS GENETRIX,
 ANTONINVS PIVS AVG R̄. VICT PART MAX,
 IVLIA MAESA AVG R̄. PIETAS AVG,
 P SEPT GETA PIVS AVG BRIT. R̄. TR P III COS II PP,
 IVLIA AVGVSTA R̄. IVNO,
 IVLIA AVGVSTA R̄. FELICITAS AVGG.

1. Extr. de *The Numismatic Chronicle*, 1902, p. 125.

2. *Recueil d'antiquités*, I, p. 286-291, pl. CV. Cf. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, col. 960, fig. 36, auquel nous l'empruntons.

Qu'il me soit permis d'attirer pendant un moment l'attention sur une particularité de ce groupe de monnaies, bien qu'elle ne relève pas à proprement parler de la question technique que je traite.

Caylus, à bon droit frappé du fait qu'une monnaie de Maesa se trouvait en compagnie de sept pièces appartenant à Domna et à ses fils, en tira une conclusion qu'il est utile de remettre en lumière, car elle a passé inaperçue des numismates; ils n'ont point songé que le célèbre antiquaire les renseignerait sur un point historique intéressant pour eux. Voici le passage en question. « Ce qui feroit penser que ce n'est pas sous l'empereur Hélagabale que Julia Maesa a reçu ce titre (sc. *Augusta*), comme on le croit communément, mais qu'elle l'avoit déjà obtenu de Septime Sévère par le crédit de Julia Domna dont elle étoit sœur. Il est du moins constant qu'elle fut particulièrement respectée de ce prince, et que pendant son règne et celui de Caracalla, son fils, elle eut un appartement dans le palais de l'empereur ».

C'est en effet ce que rapporte Hérodien en son livre V, *in fine*: καὶ τῇ βασιλείῳ αὐτῇ πολλῶν ἐτῶν ἐνδiciaτηθεῖσα ἅτε τῆς Σεουήρου γυναικὸς Ιουλίας ἀδελφῆς γενομένη καὶ τὰ πάντα σὺν αὐτῇ ἐν τοῖς βασιλείοις διατρίψασα.

Il est surprenant qu'Eckhel (*Doctr.* VII, p. 266), sans tenir compte de ce texte ni de la judicieuse remarque de Caylus, ait avancé que Maesa reçut d'Élagabale le titre d'*Augusta* pour l'avoir aidé à s'emparer du pouvoir en encourageant par sa présence les soldats, pendant qu'ils combattaient l'usurpateur Macrin qui avait fait assassiner Caracalla. Il l'aurait sans doute reconnu s'il avait réfléchi que toutes les monnaies de Maesa lui donnent le titre d'*Augusta*, même celles qui ont été frappées au type de la Fécondité lors de la naissance de ses filles Soaemias et

Mamée, par conséquent sous le règne de Septime Sévère ; voir Cohen, IV, *Maes.* 8-7, **FECVNDITAS**, la Fécondité assise entre deux enfants ; 8-10, **FECVNDITAS AVG**, la Fécondité tendant la main à un enfant ; 11-12, **FECVNDITAS AVGVSTAE S·C**, même type. Les témoignages numismatiques confirment donc la véracité d'Hérodiën et fournissent la preuve matérielle que Maesa a porté le titre d'Augusta dès le règne de Septime Sévère, et non après l'avènement de son petit-fils Elagabale. Ses filles l'ont également porté à leur tour, et ce par droit de naissance conformément au précédent créé par Trajan en faveur de Matidie, fille de sa sœur Marciane. C'est ce que prouvent, au moins pour Mamée, ses monnaies au même type de la Fécondité ; voir Cohen, IV, *Mam.* 5-7, **FECVND AVGVSTAE** ; 8-10, **FECVNDITAS AVGVSTAE S·C**. Pour me résumer les quatre Julies syriennes, Domna, Maesa, Soaemias et Mamaea ont bénéficié du statut privilégié des princesses, respectivement en leur qualité d'épouse, de belle-sœur et de nièces de Septime Sévère, ces trois dernières ayant officiellement fait partie de la famille impériale longtemps avant la naissance d'Elagabale et de Sévère Alexandre.

Par l'exemple de Caylus, on voit que parfois l'étude raisonnée de la simple technique conduit à des résultats qui intéressent la condition sociale et par suite le rôle de certains personnages historiques.

Je reviens maintenant à la trouvaille des moules provenant d'Égypte, pour achever ce que j'ai à en dire. Elle consistait, du moins ce qui m'en est passé sous les yeux, 1° en 65 rondelles de terre rouge, dont 55 bifaces et 10 unifaces ; 2° en 291 rondelles de terre noire, dont 220 bifaces et 71 unifaces ; total, 356 (= 275 bifaces + 81 unifaces). Les unifaces étaient évidemment les extrêmes de chaque rouleau, à raison de deux par rouleau avant la dislocation des

moules. Le lot représentait donc au moins une quarantaine de rouleaux, chacun destiné à produire en moyenne une dizaine de monnaies coulées ; mais il est certain que la trouvaille complète en comportait un bien plus grand nombre qu'il est maintenant impossible d'évaluer même avec une large approximation.

J'y ai rencontré :

1° trois types de têtes laurées, à droite, entourées de leurs légendes construites avec une symétrie voulue pour signifier l'égalité d'attribution des Augustes dans le partage de l'empire ;

IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG,
 IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG,
 IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG,

2° neuf types de revers entourés de leurs légendes respectives ;

GENIO AVGVSTI, Génie demi-nu debout à gauche, tenant une tête radiée de Sérapis solaire et une corne d'abondance ;

GENIO AVGVSTI, Génie demi-nu debout à gauche, tenant une tête de Sérapis coiffée du *modius* et une corne d'abondance ;

GENIO AVGVSTI, Génie demi-nu debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance ;

GENIO EXERCITVS, Génie demi-nu debout à gauche, sacrifiant au-dessus d'un autel ;

GENIO IMPERATORIS, Génie demi-nu debout à gauche, sacrifiant au-dessus d'un autel allumé ;

GENIO POPVLI ROMANI, Génie demi-nu debout à gauche, à ses pieds un aigle ;

IOVI CONSERVATORI, Jupiter nicéphore debout à gauche ;

IOVI CONSERVATORI AVGG, Jupiter nicéphore debout à

gauche ; à ses pieds un aigle tenant une couronne en son bec ;

SOLI INVICTO, Apollon radié, debout à gauche, vêtu d'une chlamyde, tenant dans la main gauche une tête laurée de Sérapis coiffé du modius ; il faut voir dans ce type et dans celui de la tête radiée de Sérapis la tendance à assimiler à la religion officielle les cultes égyptiens qui choquaient les habitudes gréco-romaines ;

3^o vingt-trois marques dans le champ et à l'exergue indicatives du nom de la ville monétaire, du numéro de l'officine, de la lettre de série de l'émission, de la valeur et du symbole différentiel ;

$\begin{array}{c} \text{K} \left \begin{array}{c} \text{A} \\ \text{Y} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (1) \end{array}$	$\begin{array}{c} \text{K} \left \begin{array}{c} \text{B} \\ \text{X} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (2) \end{array}$	$\begin{array}{c} \text{X} \left \text{A} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (3) \end{array}$	$\begin{array}{c} \text{X} \left \Gamma \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (4) \end{array}$	$\begin{array}{c} \text{N} \left \text{B} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (5) \end{array}$	$\begin{array}{c} \text{N} \left \Gamma \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (6) \end{array}$
$\begin{array}{c} \left \begin{array}{c} \text{B} \\ \text{N} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (7) \end{array}$	$\begin{array}{c} \left \begin{array}{c} \Gamma \\ \text{N} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (8) \end{array}$	$\begin{array}{c} \left \begin{array}{c} \Delta \\ \text{N} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (9) \end{array}$	$\begin{array}{c} \left \begin{array}{c} \epsilon \\ \text{N} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (10) \end{array}$	$\begin{array}{c} \left \begin{array}{c} \text{I} \\ \text{N} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (11) \end{array}$	$\begin{array}{c} \left \begin{array}{c} \text{K} \\ \text{N} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (12) \end{array}$
$\begin{array}{c} \text{K} \left \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{A} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (13) \end{array}$	$\begin{array}{c} \text{K} \left \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{B} \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (14) \end{array}$	$\begin{array}{c} \text{K} \left \begin{array}{c} \text{X} \\ \Delta \end{array} \right. \\ \hline \text{ALE} \\ (15) \end{array}$	$\begin{array}{c} * \left \text{H} \right. \\ \hline \text{ANT} \\ (16) \end{array}$	$\begin{array}{c} \text{A} \left * \right. \\ \hline \text{ANT} \\ (17) \end{array}$	$\begin{array}{c} \smile \left \epsilon \right. \\ \hline \text{ANT} \\ (18) \end{array}$

(1), (2). J. Maurice, *Classif. chr. d. émiss. monét. d. l'atel. d'Alexandrie pend. la période Constant.*, dans *The numismatic Chronicle*, 1902, p. 113, 3^e émission, 2^e série, an 311. — (3), (4), *ibid.*, p. 114, 3^e émission, 4^e série, an 311. — (5), (6), *ibid.*, p. 119, 5^e émission, 3^e série, juin-juillet 313-octobre 314. — (7), (8), (9), (10), (11), (12), *ibid.*, p. 119, 5^e émission, 4^e série, juin-juillet 313-octobre 314. — (13), (15), *ibid.*, p. 125, 6^e émission, 2^e partie, printemps 315-1^{er} mars 317. — (16), J. Maurice, *Class. chr. d'émiss. monét. d. l'atel. d'Antioche*, etc., dans *The numismatic Chronicle*, 1899, p. 15, 5^e émission, an 310-an 311. — (17), *ibid.*,

* Δ, ANT (19)	* Ϛ, ANT (20)	* €, ANT (21)	Ⓞ Γ III, ANT (22)	B. SMN (23)
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------

Je viens de présenter le tableau analytique des empreintes que portent les moules provenant d'Égypte; il me reste à décrire le signalement individuel de leurs faces. Je les désigne par les lettres *f* et *f'* pour ne pas me servir des mots *droit* et *revers* qui appartiennent exclusivement à des pièces de monnaie auxquelles les rondelles à mouler ne sont pas assimilables, sous peine de confusion.

Moules en terre rouge pour un droit.

1. *f*. Tête et légende de Licinius.
f'. Uni. 4 exemplaires.

Moules en terre rouge pour un revers.

2. *f*. IOVICON S ERVATORI; exergue et champ : $\frac{A | *}{[ant]}$
Jupiter debout à gauche.
f'. Uni. 3 exemplaires.

3. *f*. IOVICONSER VATORIAVGG; exergue et champ : $\frac{K | \textcircled{B}}{ALE}$
Jupiter debout à g. ; un aigle à ses pieds.
f'. Uni. 2 exemplaires.

4. *f*. Mêmes légende et type ; exergue et champ : $\frac{K | \textcircled{X}}{ALE}$
f'. Uni. 3 exemplaires.

p. 11, 4^e émission, an 309. — (18), *ibid.*, p. 12, 4^e émission, an 309. — (19), (20), (21), *ibid.*, p. 15, 5^e émission, an 310-mai 311. — (22), *ibid.*, p. 20, 7^e émission, ans 315 et 316. — (23), J. Maurice, *Class. chr. d. émiss. monét. d. l'atel. de Nicomédie*, etc., dans *The numismatic Chronicle*, 1903, p. 20, 3^e émission, 2^e série, 5 mai 311-an 312.







Moules en terre rouge pour deux droits pareils.

5. *f.* Tête et légende de Licinius.
f'. Tête et légende de Licinius. 1 exemplaire.
6. *f.* Tête et légende de Constantin.
f'. Tête et légende de Constantin.

Moule en terre rouge pour deux revers pareils.

7. *f.* IOVICONSER VATORIAVGG ; ex. et ch. : $\begin{array}{c|c} K & X \\ & B \\ \hline & ALE \end{array}$ 
f' pareil. 1 exemplaire.

Moules en terre rouge pour deux revers différents.

8. *f.* IOVICONSER VATORIAVGG ; ex. et ch. : $\begin{array}{c|c} K & X \\ & A \\ \hline & ALE \end{array}$ 
f'. Même légende ; exergue et champ : $\begin{array}{c|c} K & X \\ & B \\ \hline & ALE \end{array}$ 
 1 exemplaire.
9. *f.* Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\begin{array}{c|c} K & X \\ & B \\ \hline & ALE \end{array}$ 
f'. Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\begin{array}{c|c} & \epsilon \\ & N \\ \hline & ALE \end{array}$ 
 1 exemplaire.
10. *f.* Même légende ; ex. et lettres du champ : $\begin{array}{c|c} K & X \\ & \Delta \\ \hline & ALE \end{array}$ 
f'. Même légende ; ex. et lettres du champ : $\begin{array}{c|c} & B \text{ ou } \epsilon \\ & N \\ \hline & ALE \end{array}$ 
 1 exemplaire.

*Moules en terre rouge pour un droit et un revers.*11. *f.* Tête et légende de Licinius.

f. IOVI CONSERVATORI AVGG; ex. et ch. $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{A} \end{array} \right. \text{☉}}{\text{ALE}}$
16 exemplaires.

12. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers; exergue et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{B} \end{array} \right. \text{☉}}{\text{ALE}}$
16 exemplaires.

13. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers; exergue et champ : $\frac{\left| \begin{array}{c} \text{€} \\ \text{N} \end{array} \right. \text{☉}}{\text{ALE}}$
1 exemplaire.

14. *f.* Tête et légende de Constantin.

f. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{A} \end{array} \right. \text{☉}}{\text{ALE}}$
12 exemplaires.

15. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{B} \end{array} \right. \text{☉}}{\text{ALE}}$
3 exemplaires.

16. *f.* Tête et légende de Maximin.

f. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{B} \end{array} \right. \text{☉}}{\text{ALE}}$
1 exemplaire.

*Moules en terre noire, pour un droit.*17. *f.* Tête et légende de Licinius.

f. Uni. 20 exemplaires.

18. *f.* Tête et légende de Constantin.
f'. Uni. 7 exemplaires.
19. *f.* Tête et légende de Maximin.
f'. Uni. 9 exemplaires, dont un coloré en vert, probablement par l'oxydation d'une monnaie contiguë.

Moules en terre noire pour un revers.

20. *f.* IOVICON S ERVATORI; exergue et champ : $\frac{* | \epsilon}{ANT}$
 Jupiter debout à gauche.
f'. Uni. 1 exemplaire.
21. *f.* GENIOEX ERCITVS; ex. et lettres du champ : $\frac{U | \epsilon}{ANT}$
 Génie sacrifiant sur un autel.
f'. Uni. 1 exemplaire.
22. *f.* GENIOIMP ERATORIS; exergue et champ : $\frac{| H}{ANT}$
 Génie sacrifiant sur un autel allumé.
f'. Uni. 1 exemplaire.
23. *f.* IOVICONSER VATORIAVGG; ex. et champ : $\frac{K | \begin{matrix} \text{X} \\ \text{A} \end{matrix}}{ALE}$
 Jupiter debout à g., un aigle à ses pieds.
f'. Uni. 9 exemplaires. *Pl. II. fig. 7.*
24. *f.* Même légende; ex. et lettres dans le champ : $\frac{K | \begin{matrix} \text{X} \\ \text{B} \end{matrix}}{ALE}$
f'. Uni. 18 exemplaires.
25. *f.* Même légende; ex. et lettres dans le champ : $\frac{| \begin{matrix} \text{B} \\ \text{N} \end{matrix}}{ALE}$
f'. Uni. 1 exemplaire.

26. *f.* Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\frac{\text{☉} \mid \Delta}{\text{N}} \mid \text{ALE}$
f. Uni, 1 exemplaire.
27. *f.* Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\frac{\text{☉} \mid \epsilon}{\text{N}} \mid \text{ALE}$
f. Uni. 3 exemplaires.
28. *f.* Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\frac{\text{☉} \mid \text{I}}{\text{N}} \mid \text{ALE}$
f. Uni. 1 exemplaire.
29. *f.* GENIOAV GVSTI ; ex. et lettres du champ : $\frac{\text{N} \mid \text{B}}{\text{ALE}}$
 Génie tenant une tête de Sérapis coiffée du *modius*.
f. Uni. 1 exemplaire.
30. *f.* GENIOAV GVSTI ; ex. et lettres du champ : $\frac{\text{X} \mid \Lambda}{\text{ALE}}$
 Génie tenant une tête de Sérapis coiffée du *modius*.
f. Uni. 2 exemplaires.

Moules en terre noire pour deux droits pareils.

31. *f.* Tête et légende de Licinius.
f. Tête et légende de Licinins. 21 exemplaires.
32. *f.* Tête et légende de Constantin.
f. Tête et légende de Constantin. 3 exemplaires.

Moules en terre noire, pour deux droits différents.

33. *f.* Tête et légende de Licinius.
f. Tête et légende de Constantin.
 12 exemplaires.

34. *f.* Tête et légende de Licinius.
f. Tête et légende de Maximin.
 1 exemplaire.

Moules en terre noire, pour deux revers pareils.

35. *f.* IOVICONSER VATORIAVGG; ex. et champ : $\begin{array}{c|c} \text{K} & \text{X} \\ & \text{B} \\ \hline & \text{ALE} \end{array}$
f. Mêmes légende et marque. 9 exemplaires.

Moules en terre noire, pour deux revers différents.

36. *f.* Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\begin{array}{c|c} \text{K} & \text{X} \\ & \text{B} \\ \hline & \text{ALE} \end{array}$
f. Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\begin{array}{c|c} \text{K} & \text{X} \\ & \Delta \\ \hline & \text{ALE} \end{array}$
 7 exemplaires.
37. *f.* Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\begin{array}{c|c} & \text{Γ} \\ & \text{N} \\ \hline & \text{ALE} \end{array}$
f. Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\begin{array}{c|c} & \text{I} \\ & \text{N} \\ \hline & \text{ALE} \end{array}$
 1 exemplaire.
38. *f.* Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\begin{array}{c|c} & \text{K} \\ & \Delta \\ \hline & \text{ALE} \end{array}$
f. Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\begin{array}{c|c} \text{K} & \text{X} \\ & \text{B} \\ \hline & \text{ALE} \end{array}$
 1 exemplaire.

39. *f.* Même légende ; ex. et lettres dans le champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{B} \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$
f. GENIOAV GVSTI ; exergue et champ : $\frac{* \left| \begin{array}{c} \text{S} \\ \text{ANT} \end{array} \right. \text{O}}{\text{ANT}}$
 Génie tenant patère et corne d'abondance.
 1 exemplaire.

Moules en terre noire, pour un droit et un revers.

40. *f.* Tête et légende de Licinius.

f. IOVICONSER VATORIAVGG ; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{A} \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$

8 exemplaires, dont un coloré en vert, probablement par l'oxydation d'une monnaie contiguë.

Pl. II, fig. 5.

41. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers ; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{B} \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$
 52 exemplaires.

42. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers ; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \Delta \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$
 18 exemplaires.

43. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers ; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{B} \\ \text{X} \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$
 2 exemplaires.

44. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{O} \\ \Delta \\ \text{X} \end{array} \right.}{\text{ALE}}$
1 exemplaire.

45. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\left| \begin{array}{c} \text{O} \\ \Delta \\ \text{N} \end{array} \right.}{\text{ALE}}$
1 exemplaire.

46. *f.* Tête et légende de Constantin.

f^o. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{A} \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$
3 exemplaires.

47. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{B} \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$
12 exemplaires.

48. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{X} \\ \Delta \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$
2 exemplaires.

49. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{B} \\ \text{X} \end{array} \right. \text{O}}{\text{ALE}}$
1 exemplaire.

50. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. Même légende de revers; ex. et champ : $\frac{\text{K} \left| \begin{array}{c} \text{O} \\ \Delta \\ \text{X} \end{array} \right.}{\text{ALE}}$
1 exemplaire.

51. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers ; exergue et champ : $\frac{K \mid \begin{array}{c} \text{B} \\ \text{N} \end{array}}{\text{ALE}}$
3 exemplaires.

52. *f.* Tête et légende de Maximin.

f. Même légende de revers ; exergue et champ : $\frac{K \mid \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{A} \end{array}}{\text{ALE}}$
1 exemplaire.

53. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers ; exergue et champ : $\frac{K \mid \begin{array}{c} \text{X} \\ \text{B} \end{array}}{\text{ALE}}$
3 exemplaires.

54. *f.* Tête et légende de Licinius.

f. GENIOPOPV LIROMANI ; exergue et champ : $\frac{\mid \Lambda}{\text{ALE}}$
Génie debout tenant une patère et une corne d'abondance ; à ses pieds, un aigle.

55. *f.* Tête et légende de Maximin.

f. GENIOAV GVSTI ; exergue et champ : $\frac{\text{X} \mid \Lambda}{\text{ALE}}$
Génie debout tenant une tête de Sérapis coiffée du *modius*.
6 exemplaires.

56. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers ; exergue et champ : $\frac{\text{X} \mid \Gamma}{\text{ALE}}$
Même type. 11 exemplaires.

57. *f.* Mêmes tête et légende.

f. Même légende de revers ; exergue et champ : $\frac{\text{N} \mid \text{B}}{\text{ALE}}$
Même type. 9 exemplaires.

58. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. Même légende de revers; exergue et champ : $\frac{N | \Gamma}{ALE}$
Même type. 3 exemplaires.

59. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. Même légende de revers; exergue et champ : $\frac{* | \epsilon}{ANT}$
Génie debout tenant une tête de Sérapis radiée. 3 exemplaires.

60. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o GENIOEX ERCITVS; exergue et champ : $\frac{U | \epsilon}{ANT}$
Génie debout sacrifiant au-dessus d'un autel allumé. 3 exemplaires.

61. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. GENIOIMP ERATORIS; exergue et champ : $\frac{* | H}{ANT}$
Même type. 5 exemplaires. *Pl. II. fig. 4.*

62. *f.* Mêmes tête et légende.

f^o. SOLIIN VICTO; ex. et lettres dans le champ : $\frac{A | *}{ANT}$
Apollon radié tenant une tête laurée de Sérapis coiffée du *modius*. 2 exemplaires.

63. *f.* Tête et légende de Licinius.

f^o. IOVICONSER VATORIAVGG; ex. et champ : $\frac{\text{☉} | \Gamma}{ANT}$
Jupiter nicéphore; à ses pieds, un aigle.
4 exemplaires.

64. *f.* Mêmes tête et légende.

f'. IOVICON S ERVATORI; exergue et champ : $\frac{* | \Delta}{ANT}$

Jupiter nicéphore, sans aigle à ses pieds.
1 exemplaire.

65. *f.* Mêmes tête et légende.

f'. GENIOAV GVSTI; ex. et lettres dans le champ : $\frac{| B}{SMN}$

Génie debout tenant patère et corne d'abondance ;
à ses pieds, un aigle. 4 exemplaires.

Pour terminer, j'ajoute que je possède quatre moules en terre cuite trouvés en France et provenant peut-être soit de l'atelier de Fourvières, soit de celui qui fut découvert en 1830 à Damery, près Épernay, où Hiver a notamment recueilli un cylindre en terre cuite circonscrit à trois rouleaux de moules, laissant entre leurs lignes de contact un vide central par lequel la coulée se faisait simultanément dans les trois piles (*Pl. II, fig. 9.*) ; c'est le procédé vertical plus expéditif que le procédé horizontal employé à l'atelier de Fourvières ; voir *Revue numismatique*, II, 1837, pl. VI.

1. *f.* PSEPTGETA CAESPONT. Buste imberbe, tête nue, drapé, à droite. — *f'*. VENVS VICTRIX. Vénus debout à gauche, tenant une pomme et une palme, appuyée sur un bouclier ; devant elle, Cupidon ailé tenant un casque. Diamètre, 20 millimètres. Terre rouge. C'est le revers d'un denier de *Plautilla Augusta*. Cohen IV, *Plaut.*, 25 ; aux nos 20 et 29 il décrit des moyens bronzes « coulés dans les Gaules ». *Pl. II, fig. 1.*

2. *f.* IVLIAMAMA EAAVGVSTA. Buste diadémé de Mamée, à droite. — *f'*. Uni. Diamètre, 27 mill. Terre rouge. Empreinte floue. *Pl. II, fig. 6.*

3. *f.* MAXIMIANVSNBCAES. Tête laurée de Galère Maximien, à droite. — *r.* GENIOPOPV LIROMANI; $\frac{*|}{PT}$. Génie demi-nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. Diamètre, 26 mill. Terre grise.

Pl. II, fig. 2.

4. *f.* IMP C MAXIMINVS P F AVG. Tête laurée de Galère Maximien¹, à droite. — *r.* GENIOPOPV LIROMANI; $\frac{\Lambda|}{PL}$. Génie demi-nu debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. Diamètre, 24 mill. Terre grise.

Pl. II, fig. 3.

1. C'est par erreur que la figure porte la légende MAXIMIANVS. Il faut lire MAXIMINVS.

ROBERT MOWAT.

L'ORIGINE
DU
DIFFÉRENT MONÉTAIRE B
DE L'ATELIER DE BOURGES

L'Hôtel des monnaies de Bourges fut un des plus importants de France, après ceux de Paris et de Tours, pendant la première partie de la période capétienne. La conséquence de cette situation a amenés ses monnayeurs à tâcher d'indiquer dans la mesure possible le lieu d'origine de leurs produits.

Le roi Philippe I^{er} réunit à la couronne en l'an 1096 la vicomté de Bourges, qui comprenait la majeure partie de l'ancien comté du même nom, en l'achetant au vicomte Eudes Arpin, moyennant 60.000 sols d'or. Cette cession semble avoir été réalisée seulement après quelques années. Philippe I^{er} ne reçut effectivement qu'en 1102 les serments d'hommage et de fidélité des barons et chevaliers du Berri ¹.

L'atelier monétaire du chef-lieu de la seigneurie cédée devait avoir conservé une certaine autonomie, ou au moins une indépendance relative, car il n'avait pas émis, comme tant d'autres, des espèces portant le nom des vicomtes féodaux. Jusqu'à ce jour il n'a été trouvé que des deniers et

1. La Thaumassière, *Histoire de Berry*; — La Thaumassière, *Coutumes locales*, p. 71.

des oboles au type immobilisé du roi carolingien Lothaire II (954-986), dont la frappe fut continuée pendant tout le XI^e siècle. Un trésor, découvert à Châteauneuf-sur-Cher en 1851, a permis d'établir que ces émissions à type immobilisé s'étaient vraisemblablement continuées jusqu'au moment où Philippe I^{er} avait acquis la province ¹. Les lettres des légendes et notamment de celle consistant en : **BITVRICES CIVITAS**, plus ou moins abrégée, avaient subi les modifications imposées par le temps et avaient pris peu à peu l'aspect cunéiforme de l'épigraphie monétaire du XI^e siècle. Certains numismates se sont demandé si le temple, figurant sur ces espèces, n'indiquait pas une origine épiscopale ². Sans prendre parti dans cette question, il est du moins incontestable que le maintien de la légende : **LOTERIVS REX** de l'an 950 à 1100 sur le numéraire de Bourges démontre que les monnayeurs de la cité se considéraient comme relativement indépendants et relevant seulement du roi de France dans une certaine mesure.

Les dernières années du règne de Philippe I^{er} furent tellement troublées que ce monarque n'eut probablement pas la possibilité de faire frapper à Bourges des monnaies distinctes, pourvues de son nom. Ce prince accablé d'infirmités, divorcé et excommunié, abandonna à son fils Louis l'exercice du pouvoir royal ³. Les souverains suivants, Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste firent forger à Bourges des deniers et des oboles au type de l'effigie royale couronnée de face, et de la croix entourée du nom de la ville : **VRBS BITVRICA**. A partir de Louis VII, le revers de ces espèces porta une croix à long pied aux trois

1. *Rev. num.*, 1851, p. 224, article de E. Cartier.

2. *Les monnaies de Bourges aux X^e et XI^e siècles. Les immobilisations carolingiennes berruyères*, par M. D. Mater, dans : *Mémoires de la Soc. des Antiquaires du Centre*, XVII^e vol., 1890.

3. Mabillon, *Annal. Bened.*, p. 518. — *Rev. num.*, 1897, p. 44.

extrémités supérieures fleuronées, qui demeura d'abord caractéristique du numéraire berruyer. Puis ce genre de croix ornée figura sur un nombre de pièces d'autres provenances de plus en plus considérable. Ces particularités de monnayage démontrent l'existence d'un atelier monétaire royal fonctionnant dès cette époque régulièrement dans la capitale du Berri. Non seulement l'abondance du numéraire, mais encore des documents anciens de diverses natures, indiquent la continuité de l'activité de l'officine. De nombreuses mentions de comptes ou paiements effectués en : « monetæ bituricensis » ont été relevées par les érudits dans des chartes de l'époque ¹. En outre les archives du bailliage de Bourges apprennent qu'en 1265, au cours du règne de saint Louis, un habitant de Bourges fit constater le droit qu'il avait sur la monnaie de cette ville, comme maître de l'Hôtel des Monnaies, ainsi que comme garde des coins, quand le roi y forgeait. La redevance qu'il remettait au souverain depuis un temps immémorial, consistait en un saumon ².

Si nous ne pouvons discerner les espèces frappées par ce fonctionnaire monétaire dans la cité en question, sous Louis IX, parce qu'elles étaient de type identique à celle du surplus du royaume, nous avons du moins la possibilité de reconnaître une partie des pièces que Philippe IV fit forger pour la circulation monétaire du Berri. Ce roi estima le numéraire de l'atelier berruyer assez répandu pour généraliser l'emploi de la croix à long pied des règnes précédents sur une monnaie spéciale, qui fut dénommée : Bourgeois, et qui porta comme légende l'adjectif : **BVRGENSIS**. Ce mot fut apposé sur certaines monnaies, en même

1. *L'atelier de Bourges sous les Capétiens*, par D. Mater, dans *Ann. de la Soc. num. franç.*, 1890, p. 429.

2. F. de Saulcy, *Documents monétaires*, t. I, p. 131.

temps que **TYRONVS CIVIS** ou **PARISIVS CIVIS** furent inscrits sur d'autres. Il fut forgé d'abord des : **BVRGENSIS FORTIS** avec l'ancienne croix à long pied aux trois extrémités supérieures fleuronées, caractéristique du pays berruyer, puis des : **BVRGENSIS NOVVS** avec la croix simple à long pied, ainsi que des demi-bourgeois nouveaux analogues aux oboles.

Le qualificatif : **BVRGENSIS** paraît se rapporter plutôt au mot sous-entendu : *moneta*, qu'à un autre tel que **CIVIS**, ou *civitas*. Comme on ignore si l'Hôtel des monnaies de Bourges était en activité à cette époque, il n'est pas possible d'affirmer que l'épithète : **BVRGENSIS**, ait eu pour but initial de révéler le lieu d'origine de ce numéraire. Le sens de ce vocable paraît avoir été assez étendu. Il est possible qu'il y ait parfois lieu de le traduire par : communal, et de le rattacher à l'idée de : bourgeoisie, qui rappelait les franchises des communes accordées quelque temps auparavant par l'autorité royale, à un certain nombre de localités. Les mots : **BVRGENSES—BVRGENSIBVS** ont été effectivement employés de temps à autre au moyen âge pour qualifier les citoyens d'une ville élevée au rang de commune ¹. Il se peut également que **BVRGENSIS** ait fait allusion au numéraire bourgeois des rois Louis VI, Louis VII, et Philippe-Auguste, répandu en abondance dans les domaines de la couronne, et connu de tous les sujets. On ne saurait contester que le mot : **BVRGENSIS**, était couramment employé dans le Berri, pour désigner les habitants de Bourges, considérés sous le rapport de leur qualité civile, ainsi que l'établissent :

1° Une charte de Louis le Jeune de 1141, concernant le banvin, impôt appliqué : « *Burgensibus Biturigæ civitatis* » — aux Bourgeois de la capitale du Berri ² ;

1. *Ord. des r. de Fr.*, t. XI, préface, p. xvii et passim.

2. La Thaumassière, *Les coutumes locales du Berry*, p. 61.

2° une charte de Philippe-Auguste de 1197, accordant « Burgensibus nostris Biturencibus » — à nos Bourgeois du Berri le droit de nommer un tuteur à leurs enfants ¹.

La vérité est peut-être qu'alors, comme maintenant, le vocable : **BVRGENSIS** — Bourgeois, avait à la fois le sens d'habitant d'une commune libre, aussi bien que celui de citoyen de la ville de Bourges, et, par extension, de chose destinée à Bourges, ou en provenant. La question de l'interprétation absolument exacte du mot : **BVRGENSIS** et même du mot : Bourgeois, est incontestablement assez délicate. Mais il n'est pas nécessaire de la résoudre ici. Il nous suffit d'avoir la preuve que cet adjectif a eu pour but de désigner un numéraire destiné à circuler surtout dans le Berri. Une ordonnance royale tranche la question sur ce point.

La frappe des bourgeois commença soit le 1^{er} janvier 1297 ², soit plutôt seulement le 20 janvier 1310, ou en mai 1310 (1311 n. s.) ³. Elle fut continuée, sauf de légères interruptions, jusqu'à la fin du règne en 1314. Dès le début, cette émission de monnaie bourgeoise fut très considérable. Les ateliers royaux ne forgèrent pas moins de trente-cinq millions quatre cent quarante quatre mille bourgeois simples et quarante trois millions sept cent soixante-dix huit mille oboles bourgeoises, indépendamment et en plus des bourgeois forts émis. Dans le but d'assurer la circulation de cette énorme quantité de pièces dans le Berri, Philippe IV adressa au bailli de Bourges, le 16 mai 1311, un mandement spécial pour faire appliquer dans sa province les ordonnances royales dernières, c'est-à-dire de 1310, ancien style (premiers mois de cette même année 1311 n.

1. De Loris, *Coutumes de Bourges*, p. 63.

2. F. de Saulcy, *Doc. mon.*, t. I, p. 153. — M. fr. 5524, f° 54, r° à 55.

3. F. de Saulcy, *Doc. mon.*, t. I, p. 171.

s.), concernant les monnaies¹. Le roi enjoignit à ce bailli, pour arriver à l'observation de ces édits, de faire venir devant lui les receveurs, les justiciers, les sergents des lieux ainsi que les gens de chaque métier se trouvant sous sa dépendance, et de leur faire jurer : 1° qu'ils exécuteront et feront exécuter les prescriptions des ordonnances royales ; 2° qu'ils ne feront commerce qu'en sols, livres et deniers nouveaux « *de la monnoye que nous faisons avoir commun cours par nos dites ordonnances* », en s'interdisant de rendre ou recevoir les espèces étrangères ou défendues, sous peine d'un certain nombre de châtimens. Ces injonctions, spéciales à la province, ne peuvent s'expliquer que comme une manifestation de la volonté du roi de répandre et de faire circuler surtout en Berri les bourgeois forts et nouveaux forgés dans les diverses officines royales. Comme Philippe IV n'adressa de mandement semblable à aucun autre bailli de ses provinces, on est amené à en conclure que l'énorme quantité de numéraire bourgeois émis fut surtout destinée à la circulation monétaire berruyère.

S'il reste le moindre doute dans l'esprit sur le sens et la portée de cette ordonnance royale, toute hésitation disparaîtra en présence des termes du mandement, que l'on pourrait qualifier d'explicatif, et qui fut ensuite adressé par la Chambre des Comptes de France aux divers baillis du royaume, et par suite à celui de Bourges, pour leur préciser et rappeler les cours du numéraire en circulation. Ce rescrit, daté du dimanche avant la Chandeleur 1311 (1312 n. s.), rappelle aux préposés aux bailliages que :

« les gros tournois forts ne peuvent circuler que pour douze bourgeois petits,

1. *Ord. des r. de Fr.*, t. I, p. 481. F. de Saulcy, *Doc. mon.*, t. I, p. 181.

et les deniers d'or à l'agnel pour plus de seize sols de petits bourgeois forts »¹.

Le bailli de Bourges, duement avisé, était incontestablement obligé par ces ordres successifs du roi et de la haute juridiction monétaire, de faire circuler dans l'étendue de sa province les bourgeois petits et forts indiqués comme unité monétaire, et d'appliquer aux gros tournois et aux agnels les cours de change dressés en monnaie bourgeoise.

La plupart des bourgeois, forts, nouveaux ou demis, ainsi que la majeure partie des espèces royales de l'époque, sont pourvues de marques secrètes, telles que : points de toutes formes et placés des façons les plus diverses, point clos, point percé, trois points en triangle, coin, croisette, croissant, étoile, olives adossées, trèfle sans queue, trident, croisette percée etc. Il n'a pas été possible jusqu'à ce jour d'interpréter ces sigles, mais leur présence prouve que les monnayeurs de ce temps estimaient indispensable l'apposition sur les espèces de marques indicatrices : 1^o des endroits de fabrication, 2^o des émissions. Ces deniers **BVRGENSIS** ont été frappés dans d'autres officines que celle de Bourges, de même que les espèces portant **TVRONVS** ou **PARISIVS CIVIS** ont été forgées ailleurs qu'à Tours ou qu'à Paris. On les rencontre par suite pourvus des sigles les plus divers. D'après MM. Gariel et de Saulcy, les ateliers qui auraient ouvert des bourgeois, seraient ceux de Paris, Tournay, Montreuil-Bonnin, Montpellier, Toulouse, *Saint-Pourçain*, Sommières, Troyes et Rouen². L'Hôtel des Monnaies de Bourges semble avoir été fermé au moment de la fabrication des bourgeois pour des causes qui nous échappent, mais nous établirons plus loin que l'officine de Saint-Pour-

1. *Ord. des r. de Fr.*, t. I, p. 482.

2. *Rev. num.*, 1882, p. 124. *Catalogue raisonné des monnaies royales du trésor de Sierck*, par Gariel.

cain remplaçait dans certaines limites celle de Bourges, et que ses officiers monétaires pouvaient, en cas de nécessité, satisfaire aux besoins de la province de Berri. En fait, l'ordonnance royale de mai 1311 eut justement pour but de remédier à cette fermeture momentanée de l'Hôtel des Monnaies de Bourges, en assurant la circulation en Berri de tout l'ensemble du numéraire bourgeois.

En résumé, il ressort finalement de l'existence de la monnaie dénommée : Bourgeois :

1° Que l'apposition de l'épithète : **BVRGENSIS** jointe au type de la croix berruyère à long pied, a eu pour but de rappeler Bourges et le Berri, où les espèces étaient destinées à circuler en exécution des ordres du roi et de ses préposés.

2° Que, dès cette époque, les pièces forgées dans les ateliers royaux ont porté des marques secrètes : points, trèfles, annelets etc., dont quelques-unes pouvaient être caractéristiques d'émissions, mais dont certaines autres servaient incontestablement à désigner les ateliers de fabrication.

Ces dernières particularités se constatent non seulement sur le numéraire d'argent, mais encore sur celui d'or. La collection de Marchéville contient des agnels pourvus des signes les plus variés, ainsi qu'un royal d'or de Philippe IV, portant une petite poire attachée à une tige feuillue en remplacement de la croisette commençant la légende sur toutes les autres pièces de cette sorte¹. La grande quantité de sigles remarquables montre que la question de leur inter-

1. Ne conviendrait-il pas de rapprocher ce différent des armoiries de Barthélemy Perruche ou Peruzzi, italien lombard, qui fut monnayeur de Saint-Quentin justement sous Philippe le Bel? Voir Saulcy, *Doc. monétaires*, t. I^{er}, p. 153 et 164, et *R. N. Belge*, 1908, p. 222. M. Bigwood établit que les Lombards Peruzzi faisaient usage dans le Nord de la France d'armes consistant en une poire de coing tige et feuillue.

prétation s'impose dès ce règne. Le temps et des études consciencieusement suivies permettront de la résoudre peu à peu.

Après les courts règnes de Louis X et de Philippe V, Charles IV monta sur le trône en 1322. Il chercha par une sage administration à augmenter la prospérité du royaume. Il s'occupa fréquemment du numéraire, et il imprima une grande activité à ses ateliers monétaires. Une diversité plus considérable des marques secrètes de cette période l'établit avec certitude. Le 20 février 1321 (1322 n. s.), le roi prescrivit la fabrication d'agnels d'or fin de 59 et demi au marc, (poids légal : 4 gr. 41) ayant cours pour 20 sols tournois ¹. Ces pièces du métal le plus précieux furent frappées dans les divers ateliers royaux en activité, et notamment à Bourges, où le travail avait été repris. Les monnayeurs de cette ville, qui connaissaient pertinemment l'importance de la circulation du numéraire : **BVRGENSIS**, émis sous le règne de Philippe IV, ont naturellement cherché à profiter de ces errements d'une manière quelconque. Ils ont été ainsi amenés à faire figurer sur les monnaies l'initiale du nom de leur ville, pour laisser reconnaître l'origine de leur numéraire de Bourges, et pour constituer de cette façon



leur différent plus aisément compréhensible que des combinaisons de points ou d'autres sigles. Ils débutèrent par l'addition de ce **B** significatif sur des agnels.

1. F. de Sauley, *Doc. mon.*, t. I, p. 200.

Agneau pascal nimbé, sous les jambes duquel la lettre **B** figure au-dessous de l'inscription : **KL°REX Lég. : + ἈΓΝ' DIQVITOLL' ΡΑΘΑ' ΜΥΔΙΜΙΣΕΡΕΡΕΡΟΒ'.**

Revers habituel des agnels.

Poids : 4 gr. 11. Coll. Cab. des Médailles de Paris.

Des exemplaires semblables sont cités sous le n° 134 du catalogue de la collection de M. le comte de Castellane, vendue en 1896, ainsi que sous le n° 661 du catalogue de la coll. Henri Meyer, vendue en 1902.

Dans les autres Hôtels des Monnaies, des sigles diverses furent employées, en remplacement du **B** ci-dessus, telles que : une étoile à cinq pointes (coll. P. Bordeaux), un anellet (Hoffmann. Mon. roy. de Fr.), une croisette (n° 1582 du catalogue de la coll. Gariel), un petit marteau, etc.


Comme les officines monétaires étaient plus nombreuses à forger le numéraire d'argent que celui d'or, nous rencontrons sur les monnaies divisionnaires de métal blanc une diversité plus grande de marques. Le 2 mars 1322 (1323 n. s.) Charles IV ordonna la fabrication d'oboles blanches à 10 den. A. R. et à la taille de 118 au marc (poids légal : 2 gr. 07), ayant cours pour six deniers parisis¹. Ces sortes de demi-gros tournois, établis en monnaie parisis et couramment dénommés mailles blanches, ont au revers la légende **FRἈῚῚḠḠORVM**, autour d'un châtel tournois. Divers exemplaires en ont été rencontrés pourvus de différents distincts, s'élevant à douze ou quinze au minimum, et consistant en :

σ après le mot : **FRἈῚῚḠḠORVM**

I au milieu du nom royal figurant au droit : **KἈῚḠOLVS**. **B** peut-être après le mot **FRἈῚῚḠḠORVM** (il convient de ne signaler cette pièce malheureusement trop fruste que pour

1. F. de Saulcy, *Doc. mon.* t. I, p. 203.

mémoire, en attendant la découverte d'un exemplaire plus lisible, parce qu'il est possible que le mot : **FRANCOBORVNS** soit inscrit sans **b** au milieu, et que cette maille pesant seulement 1 gr. 64, soit un produit de la seconde émission réalisée en 1326, dont il sera question ci-après) ;

En outre à la fin des légendes ou pour en séparer les mots : un losange \diamond — un croissant \smile — une étoile à cinq pointes \star — une croisette $+$ — une croix de saint André \times — un \times accosté de points $\cdot X \cdot$ — un triangle Δ — une hermine \uparrow — un petit châtel, ou plutôt une tour  etc. (Coll. Cab. des Méd. et P. Bordeaux).

Presque tous les numismates acceptent de regarder comme frappées dans l'Hôtel des Monnaies de Tours celles de ces pièces qui sont pourvues d'une tour, parce que cette même sigle a continué d'être apposée au cours des siècles suivants d'une manière presque continue sur le numéraire forgé dans cette ville.

Peu de temps après cette émission, le 16 février 1325, (1326 n. s.), Charles IV décida la frappe de royaux d'or fin à la taille de 58 pièces au marc (poids légal : 4 gr. 21), ayant cours pour 25 sols parisis ¹. Comme suite naturelle



des prémisses, qui viennent d'être posées, nous rencontrons des royaux d'or se distinguant par l'adjonction d'un petit **B** placé avant le nom du roi.

¹: F. de Sauley, *Doc. mon.*, t. I, p. 205.

Le roi couronné et tenant son sceptre, debout sous un portail gothique. Lég. : **B**KOL ° REX FR^{AN} ° GOR °.

R. Croix feuillue fleurdelisée. Lég. : + XPC ° VIRGIT ° XPC ° R^{EGN}AT ° XPC ° IMP^{ER}AT.

Module : 25 mill. Poids : 4 gr. 20. Coll. P. Bordeaux.

La sigle **B** possède en haut de sa haste verticale un point ouvert, comme pour marquer que la lettre **B** est le différent servant à indiquer le point d'atelier.

Il existe d'autres exemplaires portant :

1° un **T** avant le nom : ^TKOL. Module : 26 mill. Poids : 4 gr. 15. Coll. Cab. des Méd.

2° un **C** avant le nom : °KOL. Module : 25 mill. Poids : 4 gr. 16. Coll. Cab. des Méd.

3° un point centré avant le nom : ◉KOL. Module : 27 mill. Poids : 3 gr. 95. Coll. Collombier à Amiens.

4° une étoile à cinq pointes avant le nom : *KOL. Module : 25 mill. Poids : 4 gr. 18. Coll. Collombier.

5° un point rond avant le nom : ·KOL. Module : 25 mill. Poids : 4 gr. 16. Coll. Collombier.

Les variations de diamètre de 25 à 27 millimètres prouvent que les monnayeurs de chaque endroit prenaient d'assez grandes libertés dans la gravure des coins, et qu'ils ne craignaient pas de diminuer ou d'augmenter le diamètre des types officiels venus de Paris, et par là-même d'y apporter des modifications, ainsi que des adjonctions, notamment avant le nom du souverain.

Il était d'autant plus utile de constater par des marques spéciales le lieu d'origine des pièces, et notamment de celles d'or, que ces dernières furent recherchées, n'étant composées que d'or fin. La hausse subite qui survint presque aussitôt dans le cours des petits royaux démontre surabondamment la faveur qu'ils rencontrèrent. Leur valeur de circulation fut portée à 28 sols parisis peu de temps

après¹. Ces augmentations de cours tentèrent les faussaires. Le roi dut rendre différents édits pour punir sévèrement leurs manœuvres. Les directeurs des ateliers royaux, qui forgeaient les bonnes espèces, avaient évidemment intérêt à marquer par un signe apparent l'officine d'où provenait la monnaie de métal noble, et à en garantir ainsi le bon aloi et la sincérité.

Cette même année, le 24 juillet 1326, Charles IV ordonna une seconde fabrication d'oboles mailles blanches à l'aloï réduit à 9 den. A. R. et à la taille de 142 au marc (poids légal : 1 gr. 72), ayant cours pour 8 deniers tournois². Ces nouvelles divisions du gros tournois se reconnaissent à ce que la légende du revers porte cette fois : **FR̄T̄N^bQ̄ORVM**, sans **h** au milieu du mot. Parmi les pièces de cette autre émission marquées de toutes les diverses sortes de sigles, nous rencontrons certains exemplaires pourvus incontestablement du différent caractéristique **B** placé au milieu du nom royal sous cette forme : **K̄R̄^bOLVS**.



Le revers porte un petit **h** après les quatre premières lettres du mot : **FR̄T̄N^bQ̄ORVM**.

Poids : 1 gr. 62. Coll. Cab. des Médailles, n° 23 de Charles IV.

1. *Gazette numismatique française*, 1907, p. 63; *Des refontes de monnaies sous l'ancien régime*, par H. Denise.

2. F. de Saulcy, *Doc. mon.*, t. I, p. 206. — M^s 4533, f° 66 r°.

Deux spécimens semblables de la collection P. Bordeaux pesant 1 gr. 75 et 1 gr. 66, montrent que les pièces pourvues de ce différent **B** ont été forgées en assez grande quantité.

Certaines autres de ces mailles portent un σ au milieu du nom royal à la place du **B** ci-dessus, ou la plupart des différentes sigles relevées à l'occasion de la précédente émission.

De 1322 à 1327, il n'y eut donc pas moins de trois, et peut-être de quatre fabrications successives d'espèces d'or et d'argent, sur lesquelles le **B** caractéristique en question fut apposé.

Philippe VI succéda à Charles IV le 2 avril 1328, au moment où le maître de l'atelier berruyer avait imaginé de distinguer par l'adjonction de l'initiale **B** les diverses pièces d'or ou d'argent forgées à Bourges. Au début du règne, par mandement du 2 mai 1328, le jeune monarque fit continuer l'émission des royaux d'or de son prédécesseur aux mêmes conditions de taille et de cours, sauf la simple modification du nom royal : **PHS** remplaçant **KOL** ¹. Comme il s'agissait d'une suite de la fabrication du règne précé-



dent, les mêmes points secrets furent usités. On rencontre également des royaux d'or pourvus d'un petit **B**, figurant avant le nom royal. Cette fois le point ouvert n'existe plus en haut de la haste du **B** (*Voy. la fig. ci-dessus*).

1. F. de Sauley, *Doc. mon.*, t I, p. 211.

Lég. : **BP̄HS** ◦ **REX** ◦ **FR̄TCOR** ◦.

Module : 26 mill. Poids : 4 gr. 20. Coll. R. Bordeaux.

2^e exempl. semblable. Diamètre : 25 mill. Poids : 4 gr. 15. Coll. Collombier.

3^e exempl. semblable. Poids : 4 gr. 21. Cab. des Méd.

4^e exempl. semblable. Diam. : 26 mill. Poids : 4 gr. 192.

Coll. de M. le Vicomte de Jonghe, à Bruxelles.

5^e exempl. Coll. de M. de Marchéville.

Un certain nombre de petits royaux de même type ne portent pas le **B** avant le nom royal, mais ils ont le plus souvent des marques diverses consistant, soit en un point placé avant le nom du roi : **·P̄HS** (sic), et un trèfle après **FR̄TCORV♣** (sic), module : 26 mil. Poids : 4 gr. 10^c (Coll. P. Bordeaux), soit en une croisette avant : **+P̄HS** (sic) diam. : 25 mil. Poids : 4 gr. 15^c (Coll. Collombier), ou encore d'autres sigles.

Cette émission ne dura que peu de temps. Dix-sept mois plus tard, le roi, en septembre 1329, prescrivit de ne plus frapper de petits royaux d'or, mais de forger en remplacement des parisis d'or.

L'existence d'une même marque **B** sur des pièces d'or et de d'argent de fabrications s'étant ainsi succédé et notamment de cette dernière effectuée à un seul titre et pendant un court laps de temps, établit que cette sigle ne peut être un signe caractéristique d'une émission ou de la suivante. Elle est forcément un différent permanent d'atelier. Du moment que telle est sa qualité réelle, on n'a plus qu'à rechercher l'interprétation de l'initiale **B**, en étudiant les différents points de vue, auxquels il est possible de se placer pour arriver à une interprétation.

L'aposition d'un **B** comme différent monétaire sur une quantité aussi notable de numéraire d'or et d'argent constitua à ce moment une particularité s'expliquant non seule-

ment par la tradition des précédents, comme nous l'avons indiqué, mais surtout par la raison suivante : Le monnayeur de Bourges a agi comme il l'a fait par imitation de ce qui se passait dans d'autres parties de la France.

Depuis le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri Plantagenet, l'Aquitaine était passée sous la domination des rois d'Angleterre. Dès le règne d'Édouard I^{er} (1273 à 1307), probablement pour suivre les exemples ou peut-être des ordres venus d'Angleterre, certains monnayeurs de ce duché apposèrent sur les espèces l'initiale du nom de l'atelier monétaire d'une manière quelconque. Les pièces forgées à Guiche ¹ portèrent un **G**, placé soit au-dessus, soit au-dessous du léopard occupant le centre de la monnaie, ou bien un **G** disposé dans un canton de la croix du revers. Celles provenant de Limoges furent pourvues d'un **L** à la suite de la légende du droit : **ΛRGLL**, et de celle du revers : **ΛGITARIEL**. Certains deniers émis à Bordeaux eurent au commencement et à la fin de la légende du revers la mention encore plus claire **DVXΛRITBVRDE** ². Cette coutume, soit qu'elle eut son origine dans des instructions émanant des souverains anglais, soit qu'elle provint de l'initiative imitatrice des fonctionnaires monétaires, fut estimée aussitôt des plus utiles, et elle se généralisa. Sous Édouard III (1317 — 1355 en Aquitaine, 1377 en Angleterre), il n'y eut pas moins de neuf ateliers de province, qui distinguèrent de cette façon les produits de leur fabrication :

Agen, en mettant **A** à la fin des légendes ;

1. Guiche, anciennement dénommé Guichen ou Guessin, est un village de 1400 habitants du canton de La Bastide Clarence, sis dans l'arrondissement de Bayonne à 25 kilom. à l'est de cette ville (Basses-Pyrénées). Voy. E. Caron, *Mon. féod.*, p. 16.

2. Poey d'Avant, *Mon. féod.*, t. II, p. 85. Nos 2774 à 2782.

Bordeaux, en plaçant le **B** de même, ou en le faisant figurer sous le léopard ;

Figeac, en mettant un **F** à la fin de la légende ¹.

Guiche, en faisant figurer le **G** sous le léopard ;

Limoges en intercalant un **L** entre les fuseaux du Guyenois d'or.

Poitiers	} villes occupées tantôt par le roi de France, tantôt par le roi d'Angleterre, en terminant les légendes par l'initiale P ou R .
La Rochelle	

Dax	} en insérant leur noms plus ou moins complets dans les légendes ² .
Lectoure	
Bergerac	

Une pareille mesure, prise dans une province étendue, qui avait les relations les plus intimes avec le reste de la France, et qui, après avoir appartenu pendant le règne de Louis VII à la couronne, en avait été détachée par les hasards d'un mariage, ne pouvait passer inaperçue. Tous les monnayeurs du Serment de France, qui travaillaient notamment dans le Nivernais, le Bourbonnais, *le Berri*, le Limousin, le Poitou, la Guienne, et même le comté de Toulouse, ainsi que dans une partie notable de l'Aquitaine, durent discuter, dans leurs Parlements généraux se réunissant à intervalles assez fréquents, la portée, les utilités ou les inconvénients de cette innovation des différents consistant en la lettre initiale de l'atelier³. Comme toute chose nouvelle, cette coutume rencontra forcément des partisans et des détracteurs dans le royaume de France. Un des maîtres

1. *Ann. Soc. num.*, 1895, p. 204.

2. Poey d'Avant, *Mon. féod.*, t. II, p. 87 à 93.

3. *Rev. Num.*, 1850, p. 119. *Les magistrats et les corporations préposés à la fabrication des monnaies* par A. Barthélemy. — *Ann. Num. fr.*, 1895, p. 114. *Le sceau de la corporation des monnayeurs de Figeac*, par P. Bordeaux. — Constans, preuves, charte reproduite en note dans *Rev. Num.*, 1850, p. 135.

monnayeurs, admirateur de l'initiative prise par les ateliers aquitains, a agi comme il était d'usage chez eux. Cette imitation est d'autant plus compréhensible de la part du monnayeur de Bourges, que la province de Berri est, dans sa partie méridionale, limitrophe de l'Aquitaine¹ et que des monnaies portant : BVRGENSIS y avaient circulé en proportions considérables, quelques années auparavant. La domination d'Édouard III en Aquitaine, qui a duré de 1317 à 1355, se place justement dans la période de temps où Charles IV et Philippe VI ont fait frapper les agnels, les petits royaux d'or et les mailles blanches dessinés ci-dessus, émis de 1321 à 1329. Cette façon d'agir est d'autant plus naturelle de la part d'un directeur d'Hôtel des monnaies, que les ordonnances du temps restaient muettes sur l'emploi de ces sigles accessoires. Toute latitude semble par suite laissée, soit à cet officier monétaire, soit à l'approbation de tels ou tels généraux des monnaies, pour que les divers ateliers de la couronne prissent de leur libre choix des signes distinctifs dans le but de différencier tant les établissements monétaires que les émissions. L'idée était dans l'air, s'il est permis d'employer pour cette époque une expression aussi moderne. Elle cherchait à prendre corps. La preuve en est qu'elle prit corps, et que, de plus, elle fut appliquée par la suite. Au début d'une innovation, chacun est libre d'agir au mieux. La réglementation vient après. Nous allons constater que cette coutume des ateliers aquitains, après qu'elle se fut généralisée, fut adoptée impérativement et légalement. En toutes choses où il s'agit d'imiter et d'innover, il faut que quelqu'un com-

1. Cette particularité géographique ressort notamment de la carte dressée par M. Longnon, membre de l'institut, et donnant la division de la France en 1361, à la suite du traité de Brétigny, c'est-à-dire à une date excessivement rapprochée de celle qui nous intéresse. Hachette, éditeur. Paris, 1889.

mence. Or le premier, qui a pris en France l'initiative de distinguer ses produits en suivant l'exemple des ateliers aquitains, paraît avoir été un maître monnayeur de Bourges.

L'exemple donné par ce fonctionnaire du Berri fut rapidement suivi par plusieurs de ses confrères. Nous verrons certains maîtres de Poitiers, de Limoges, de La Rochelle, agir de même. Ainsi que l'a fait remarquer avec raison un des savants numismates s'étant occupé de ces questions « l'initiale ne figura d'abord en France que sur un côté de de la pièce pour ce qui concerne ces différents, hérités de l'occupation anglaise. Ce fut dans une période de temps subséquente, que l'on eut l'idée, tant en Aquitaine qu'en France, d'apposer l'initiale d'officine de deux côtés ¹. »

On était au début de la guerre de Cent ans, et à cette période de notre histoire nationale, le Berri était riche et peuplé. Peu de temps après son avènement, Philippe VI réclama de cette province un subside de 9760 livres, représentant en valeur actuelle 420.000 francs environ. Il se fonda, pour fixer ce chiffre, sur ce que cette portion du royaume comprenait 884 paroisses et 119.835 feux, ce qui donne près de 600.000 habitants en calculant à raison de cinq personnes par feu ². Le chiffre de la population se rapprochait sensiblement, comme on le voit, de celui qu'il atteint aujourd'hui. Une autre ordonnance royale, qui suivit presque aussitôt, et qui est datée de juin 1329, laisse saisir l'avantage tirée par les Berrichons de la facilité qu'ils eurent à reconnaître les bonnes monnaies provenant de la capitale de leur province. Par ces lettres patentes, Philippe VI prescrivit au bailli de Bourges de ne point exiger les

1. *Bulletin de Numismatique* de Serrure, t. IV, 1897, p. 1. *Denier blanc de Charles V au K couronné, frappé à Limoges*, par le comte de Castellane.

2. *Histoire du Berry*, par Raynal, t. II, p. 288.

nouvelles sommes, qui devaient être levées pour la guerre projetée en Gascogne (c'est-à-dire pour les opérations militaires du début de la guerre de Cent ans), et même de restituer ce qui aurait été préalablement perçu¹. Les habitants du Berri, ayant fait quelque versement prématuré à l'agent du fisc royal, cherchèrent évidemment à se faire rembourser en monnaies portant la marque de Bourges, agnels, petits royaux d'or ou mailles d'argent, et dont il leur était ainsi facile de reconnaître l'excellent aloi. Cette restitution, que le maître monnayeur local pouvait supposer et espérer pour lui ainsi que pour ses compatriotes, fait comprendre d'une façon nouvelle et saisissante l'intérêt que tout le monde avait eu à la mesure prise pour laisser facilement distinguer les espèces sortant de l'atelier du pays.

Une seconde raison du même genre avait dû pousser le monnayeur de Bourges à faire en sorte de pouvoir reconnaître rapidement les pièces qu'il fabriquait. Suivant notre appréciation, depuis Louis IX la circulation monétaire d'or avait principalement consisté en agnels. Les ordonnances de Charles IV des 5 mai et 15 octobre 1322 avaient énoncé formellement : « Nulle monnaie d'or n'aura cours, excepté le denier d'or à l'aignel². » Une injonction aussi claire, jointe aux habitudes courantes, portait à croire que toute autre monnaie d'or de type nouveau, ne pouvait être que provisoire et qu'elle aurait seulement une circulation momentanée surtout au début. Quand Charles IV fit créer une pièce d'or de coin et d'aspect nouveau sous le nom de petit royal, certaines personnes expertes en matière de circulation monétaire, telles que des maîtres monnayeurs, purent supposer avec raison que cette fabrication durerait

1. *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. 29.

2. *Ord. des rois de Fr.*, t. I, p. 766 et 769.

peu, et que le pouvoir royal en ordonnerait bientôt le retrait. Ce dût être l'impression du directeur de l'Hôtel des monnaies de Bourges. Pour effectuer avec le moins de dommage possible le retrait qu'il estimait imminent, il avait avantage à apposer ce petit signe distinctif **B** avant le nom de roi, afin d'avoir le moyen de reprendre à première inspection sans difficulté les espèces de bon aloi fabriquées par lui. L'événement répondit à sa prévision. Le 21 mars 1328 (1329 n. s.), Philippe VI rendit une ordonnance décidant que :

« Le petit royal d'or qui venait d'être fabriqué, aurait cours seulement jusqu'à Noël prochain venant 1329. Noël passé, le royal n'aura cours que pour 21 sols parisis et les autres florins à l'avenant, et après Pâques (suivantes 1330) *le petit royal ne sera pris que pour 16 sols parisis* ¹ ».

On saisit l'intérêt qu'eurent les monnayeurs berruyers aussi bien que les changeurs et habitants de la contrée à pouvoir facilement reconnaître les petits royaux de métal fin émis sous sa garantie par l'officine de Bourges, et à les reprendre comme or affiné, sans avoir besoin d'autre examen préalable que de constater la présence du petit **B** avant le nom royal. De cette façon, ils n'étaient pas exposés à subir la lourde perte résultant du décri infligé par le roi.

On ne saurait objecter que la mesure consistant à différencier par une initiale tel ou tel atelier français aurait dû être suivie également dans d'autres officines, si elle présentait réellement de tels avantages. D'abord les nombreux exemples de sigles diverses, cités précédemment, montrent que la plupart des établissements monétaires du royaume firent reconnaître leurs produits à l'aide de différents quel-

1. *Ord. des rois de Fr.*, t. II, p. 27. — *Gazette numismatique française*, 1907, p. 65, *Des refontes de monnaies sous l'ancien régime*, par H. Denise.

conques, consistant parfois en diverses sortes de lettres. En second lieu, l'usage d'une marque telle qu'un **B** ou une autre initiale a pu n'être suivi au début que dans un petit nombre de villes parce qu'il constituait non seulement une innovation, mais même une dérogation aux principes, qui allaient être appliqués peu de temps après, en matière de frappe monétaire. Le pouvoir central fut certainement étonné de l'initiative prise par le directeur de l'Hôtel des monnaies de Bourges et par ceux qui l'imitèrent en employant d'autres initiales plus ou moins faciles à interpréter. La Cour et les généraux des monnaies de Paris se montrèrent bientôt hostiles à l'innovation tentée dans la province de Berri, ainsi qu'à la coutume suivie dans les officines d'Aquitaine, parce qu'ils les estimèrent contraires à leurs idées du moment. Pendant la période de temps qui suivit ces tentatives, il devint de principe que :

« Tout ce qui concernait les monnaies quant à leur fabrication était soigneusement concentré dans le secret de la corporation, dont rien ne transpirait. *C'était un mystère*, que les gens du métier, dans la sphère de leurs attributions, pouvaient seuls pénétrer ¹. »

Cette énonciation de M. Berri, qui fut le renouvellement de premières idées remontant à Louis IX et à Philippe IV, tombées en désuétude sous Philippe V et sous Charles IV, redevint tellement exacte à ce moment du ^{xiv}^e siècle, qu'elle est rencontrée insérée sous la forme suivante dans un mandement des généraux des monnaies de Philippe VI, daté à Paris du 23 août 1350.

¹ Berri, *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*, Paris, 1852, t. I^{er}, p. 510.

« et faites faire la différence en vos fers, telle comme elle est ès-patrons enclos cy-dedans ¹ et sur le serment que vous avez au roi *tenez cette chose secrète le mieux que vous pourrez* ². »

Le secret a été si bien gardé que nous distinguons avec beaucoup de peine, et même qu'il ne nous est pas possible d'interpréter sur les autres espèces d'or et d'argent de Philippe VI, les marques faisant reconnaître : 1^o les émissions, 2^o les ateliers. Néanmoins la simple inspection des pièces permet de constater que des sigles y ont été apposées dans ces deux buts. La collection de M. Collombier contient cinq chaises d'or de Philippe VI, pourvues de cinq sortes de points secrets distincts, qui n'ont pu avoir d'autre but que de laisser reconnaître les produits de cinq officines ayant forgé, de 1346 à 1347, cette émission de numéraire d'or, réalisée dans des conditions uniques de taille et d'aloï ³. Ces marques, dont aucune interprétation n'est possible, tant qu'un document écrit du temps n'en aura pas fixé le sens, consistent dans trois, ou quatre, ou cinq, ou six, ou sept croisettes disposées sous les pieds du roi.

Cet exemple et la recommandation précitée des généraux des monnaies suffisent pour justifier que l'emploi de sigles servant à distinguer les produits des établissements monétaires, n'a jamais cessé d'être reconnu en France comme indispensable, sauf application plus ou moins stricte de cette question de secret, suivant les localités et suivant les personnalités et les idées des fonctionnaires directeurs. Un B, initiale de l'atelier, fut considéré, quoique de taille plus petite que les autres lettres de la légende, comme un différent trop compréhensible et susceptible de laisser percer ce secret sur lequel on voulait veiller. Tel est évidemment le

1. Il s'agit seulement du différent d'émission envoyé de Paris.

2. F. de Saulcy, *Doc. mon.*, t. I^{er}, p. 278.

3. *Rev. num.*, 1904. P. V. de la Soc. fr. de num., p. XLVIII.

motif qui a fait cesser d'appliquer cette sigle sur les autres numéraires d'or et d'argent, forgées à Bourges pendant la suite du règne de Philippe VI. Peu importe si la cessation de l'emploi de ce petit B résulte des principes mêmes du secret en question ou d'une lettre spéciale des généraux maîtres, inspirée de ces idées étroites et non parvenue jusqu'à nous.

Philippe VI mourut le 22 août 1350, et Jean le Bon lui succéda au moment où les généraux des monnaies de Paris recommandaient à tous les monnayeurs le secret absolu dans les termes qui viennent d'être précisés. L'importance et l'activité de l'atelier de Bourges à cette époque ne sauraient être mises en doute. La preuve en ressort :

1° De lettres patentes du 7 mai 1357 adressées aux divers baillis de France et notamment « Baillivo Bituricensi » au bailli du Berri, pour lui prescrire de faire exécuter, dans sa province, les anciennes ordonnances relatives aux monnaies royales ¹.

2° D'un mandement du 31 décembre 1359 prescrivant de faire fabriquer de nouvelles espèces dans les Hôtels des monnaies ci-après dénommés : Paris, Rouen, Troyes, Bourges et Saint-Quentin ².

3° D'un mandement du 21 janvier 1359 (1360 n. s.) ordonnant de forger des gros deniers blancs à l'estoille de 2 deniers de loi A. R. et à la taille de 72 au marc dans les ateliers de : Paris, Rouen, Saint-Quentin, Troyes, Bourges, Poitiers, Limoges, Mâcon, Saint-Pourcain et La Rochelle ³.

4° D'un rescrit des généraux maîtres du 27 février 1359 (1360 n. s.), relatifs à l'émission de ces mêmes gros à l'estoille « *sans y mettre aucune différence* » à ceux qu'on fait à

1. *Ord. des R. de F.*, t. III, p. 164.

2. *Ord. des R. de F.*, t. III, p. 379.

3. *Ord. des R. de F.*, t. III, p. 385.

présent », et envoyé aux officines de Saint-Pourçain, Mâcon, Limoges, Rouen, Saint-Quentin, Tournay, Poitiers, La Rochelle, *Bourges* et Troyes ¹.

Il est intéressant de remarquer que dans ces trois énumérations des ateliers du royaume reconnus en activité pendant la guerre de cent ans l'*officine de Bourges est la seule, dont la première lettre soit un B, et à laquelle par suite une telle initiale ait pu s'appliquer quelques années avant* que la prescription du secret ait été si soigneusement observée. Il convient d'ajouter à ce sujet qu'antérieurement au xv^e siècle, il n'exista pas d'autre ville que Bourges, dont le nom commença par un B et où un Hôtel des monnaies eût été en activité.

Par suite d'un heureux concours de circonstances, on a conservé les états de fabrication de l'atelier de Bourges pour cette seule année 1359. On sait combien sont rares de tels documents remontant à une date aussi ancienne. Un court résumé permettra de connaître le travail des monnayeurs et de comprendre le degré d'activité de l'atelier trente années auparavant, c'est-à-dire entre les années 1321 à 1328, dont nous nous sommes occupés plus haut :

« Du 7 au 15 juin 1359. Monnaie 60 ^e ,	
à Bourges par Jehan de La Lande, blancs de 6 deniers tournois	
et à la taille de 150 au marc.	92.000 frappés
Du 15 juin au 3 juillet 1359. Monnaie 72 ^e	
à Bourges par Jehan de La Lande, blancs à	
la couronne de 6 deniers tournois, taille 150	
au marc.	110.000 »
Du 3 mai au 13 juillet 1359, Monnaie 60 ^e	
A Bourges par J. de La Lande, blancs de 15	
deniers tournois, taille 70 au marc.	43.000 »

1. Arch. nat. Z., 1, b, 56, f^o 30 r^o. — F. de Saulcy, *Doc. mon.*, t. 1, p. 425.

Du 13 juillet au 28 août 1359. Monnaie 70°.

A Bourges par J. de La Lande, blancs aux trois fleurs de lys de 15 deniers tournois ; taille 70 au marc. 334.000 »

Du 28 août au 31 octobre 1359. Monnaie 120°

A Bourges par J. de La Lande, blancs aux trois fleurs de lys de 15 deniers tournois, taille 90 au marc ¹. 69.000 »

31 décembre 1359. Pendant la maîtrise de Jean de La Lande on frappa des blancs à l'étoile de 60 au marc et *aux losanges* ².

Le dernier de ces édits, qui concerne une fabrication de gros à l'étoile révèle certaines particularités des mœurs du moyen âge, qui étonnent, mais qui sont susceptibles de faire comprendre ce qui s'est passé au sujet des marques d'ateliers monétaires. A cette époque l'esprit de suite faisait la plupart du temps défaut dans les décisions gouvernementales. Les rois, qui affermissaient à grand'peine leur puissance, passaient à chaque instant de mesures libérales à d'autres éminemment restrictives, pour revenir bientôt au régime du laisser faire. Il en fut ainsi pour la question des différents monétaires. Charles IV donna toute liberté sur ce point. Le grand nombre de sigles, constatées pour chacune de ses émissions, l'établit sans conteste. Philippe VI vers 1350 et Jean le Bon, au début de son règne, préconisèrent au contraire le secret absolu. Charles, dauphin, régent du royaume pendant la captivité de son père, crut utile pour s'assurer l'affection de son peuple, de revenir au régime de liberté, qui avait déjà existé sous Charles IV. Le mandement du 31 décembre 1359 démontre clairement ces nouvelles tendances, car la chancellerie

1. F. de Saulcy, *Documents monét.*, vol. I, p. 405 à 409.

2. F. de Saulcy, *Ateliers monétaires*, p. 11. Les losanges en question, intercalés dans les légendes, paraissent n'exprimer qu'un différent d'émission.

royale laisse toute latitude aux monnayeurs pour apposer sur les espèces les différents qu'ils veulent, et s'exprime ainsi :

« Ordonnons que tantost et sans délai ès-monnoies de mondit Seigneur et nostres à Paris, à Rouen, à Troyes, à *Bourges* et à Saint-Quentin, vous faciez faire et ouvrir gros deniers blancs à l'estoille autelz et semblables en taille et en façon comme ceux que nous faisons faire à présent... à 2 den. 2 gr. de loy A. R. et à 5 sols de pois (60 pièces) au marc.... et *en mettant en iceux telle différence comme bon vous semblera...¹*. »

Les fonctionnaires du dauphin Charles, en insérant cette phrase, n'ont fait probablement que reproduire des expressions qui avaient déjà été employées dans les ordonnances du temps de Charles IV, et qui avaient occasionné l'abondance de marques d'ateliers, que nous avons relevée de 1322 à 1330. Les officiers monétaires de 1360 durent agir d'autant plus volontiers en toute liberté, qu'à chaque moment de nouveaux édits prescrivait des modifications au sujet des localités d'émissions.

L'Hôtel des monnaies de Bourges, recevant des ordres qui lui laissaient la liberté de se différencier, avait donc pu très normalement faire reconnaître, trente années auparavant, les espèces qu'il forgeait au moyen de l'apposition du différent B. Seulement en 1361, les monnayeurs de Bourges n'eurent pas le temps d'imiter ce que leurs prédécesseurs avaient fait sous Charles IV. Une ordonnance royale du 14 avril de cette année même décida la fermeture des officines de *Bourges*, de Tours et de Saint-Lô².

L'examen de la situation, qui avait existé au cours des années précédant cette suspension des travaux, permet d'avoir

1. *Ord. des R. de F.*, t. III, p. 379

2. *Ord. des R. de Fr.*, t. III, p. 486.

une idée du fonctionnement de l'établissement monétaire pendant la première partie de la guerre de Cent ans. Pour cela il faut non seulement tenir compte de ces 700.000 ou 800.000 pièces émises au cours de l'an 1359, mais encore profiter des indications que nous possédons sur les immeubles, dans lesquels la fabrication s'opérait. Les installations monétaires anciennes paraissent avoir été assez notables, pour devenir l'objet de transferts successifs en différents endroits de la cité, parce que l'on avait besoin d'emplacements toujours agrandis :

« Il y avait trois hôtels de la Monnaie à Bourges, le premier sis en la rue de la Vieille Monnaie, le deuxième sis en la rue Jacques Cœur, le troisième rue des Augustins » ¹.

Nous ne suivrons pas les auteurs locaux dans la discussion du point de savoir si ces divers ateliers ont été plus ou moins exploités simultanément, ou bien comment ils se seraient succédé. Nous n'avons à retenir que ce nombre d'emplacements et les transferts qui en ont été la conséquence pour comprendre l'activité de la fabrication. Des ateliers forgeant de semblables quantités pouvaient et devaient toujours songer à différencier leurs produits par une marque spéciale, surtout au cours d'une émission d'agnels et de petits royaux d'or, opérée vingt années avant que la question du mystère des sigles monétaires ait été érigée en axiome.

Cette dernière règle avait subi des exceptions à chaque instant. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer les infractions nombreuses et diverses qui ont été faites à ce principe de côté et d'autre dans nombre d'ateliers royaux.

1. *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1^{er} volume de la 2^e série, année 1868, p. 91. Article de M. Boyer sur *La monnaie de Bourges*. — Catherinot, *Les tribunaux de Bourges*, p. 11.

Au moment où les généraux maîtres de Paris recommandaient le secret pour les différents monétaires dans les termes reproduits précédemment, et où l'atelier berruyer respectait cette prescription dans la fabrication des pièces émises après 1330, une autre officine, qui est probablement celle de Poitiers, ne craignait pas, entre 1328 et 1350, de différencier certains gros tournois, qu'elle forgea, au moyen de l'apposition de la lettre **P** entre les deux mots de la légende du revers. Les cartons du cabinet des Médailles de Paris contiennent un gros tournois de Philippe VI, ayant un **P** placé entre les mots **TVRONVS** et **CIVIS**. La ville et l'Hôtel des Monnaies de Poitiers furent cédés par le roi Jean le Bon à Édouard III, roi d'Angleterre, en 1360, aux termes du traité de Bretigny. Les rois de France cessèrent d'y exercer leurs droits monétaires jusqu'à la reprise de la ville par Charles V, en 1371-1372. Le gros tournois en question est d'un type relativement récent, et comme il est antérieur au traité de Bretigny, et qu'il porte le nom de Philippe, il ne peut appartenir qu'à Philippe VI. Le différent **P** se comprend d'autant mieux comme désignant Poitiers sous ce monarque, que cette ville était placée au milieu d'ateliers aquitains, où l'initiale du nom du lieu de fabrication était usitée. Un maître monnayeur de Poitiers travaillant pour le roi de France, a trouvé naturel de suivre la coutume des ateliers aquitains limitrophes et d'imiter l'initiative prise à Bourges, où l'on avait mis un petit **B**. Les usages anglais d'Aquitaine purent s'introduire dans la capitale du Poitou plus facilement qu'en toute autre officine. Hoffmann cite ce gros tournois, ainsi que d'autres pourvus des lettres **P** ou **I** etc., dans les légendes, et propose de l'attribuer à Philippe V¹. Les raisons que nous venons de fournir rendent l'attribution à Philippe VI plus probable.

1. Hoffmann, *Monnaies royales*, p. 29, n° 2.

Ces particularités de lettres, constituant des différents cités dans l'ouvrage d'Hoffmann, ne sont donc pas exceptionnelles sur des gros tournois portant le nom de Philippe. L'interprétation en est difficile seulement parce que les autorités monétaires de Paris ont veillé au secret de ces sigles particulières. Ce mystère était destiné à s'éclaircir au fur et à mesure que la coutume d'indiquer l'atelier de fabrication par l'initiale de la ville, habitude prise aux monnayeurs aquitains, se généraliserait, on pourrait dire, inconsciemment, et souvent à l'insu et en dehors du pouvoir central. C'est ainsi que l'Hôtel des Monnaies de Tours employa de plus en plus fréquemment la tour, armoirie parlante de la ville, pour constituer son différent monétaire facilement compréhensible, sans que les généraux maîtres de Paris paraissent avoir protesté.

La question cessa d'exister pour l'officine de Bourges, parce que Jean le Bon supprima l'Hôtel des Monnaies de cette ville par mandement du 14 avril 1361. Le roi avait clos en même temps l'officine de Tours, l'une des plus importantes du royaume, ainsi que celle de Saint-Lô. Mais cette décision put paraître n'avoir qu'un caractère provisoire, car, sur une simple réclamation des habitants, celle de Saint-Lô fut réouverte presque aussitôt, ainsi qu'il résulte d'une autre ordonnance royale du 10 juin 1361. Le roi y rappelle qu'il avait recommandé quelque temps auparavant « de fabriquer des francs d'or, des gros deniers et des demi-gros d'argent, *excepté dans les monnaies de Bourges, de Tours et de Saint-Lô, qui venaient d'être mises en chômage*¹. »

Cette clôture momentanée de l'officine berruyère semble avoir été une raison de plus pour que d'autres ateliers

¹ 1. *Ord. des R. de F.*, t. III, p. 503.

royaux suivissent la coutume, dont les villes d'Aquitaine et la capitale du Berry avaient donné l'exemple. Pendant le règne de Charles V, successeur de Jean, les officines de Limoges et de La Rochelle différencièrent les francs à pied d'or qu'elles forgèrent, au moyen de l'apposition, la première d'un L, la seconde d'un R, lettres intercalées au milieu des fuseaux gothiques du type ¹. Peu de temps après que ces différents eurent été reconnus comme exacts par les numismates, M. de Castellane, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, constata que le même établissement monétaire de Limoges avait marqué d'un L les deniers blancs au K couronné, appelés couramment « blancs de donne », qui y avaient été fabriqués². Au sujet de cette apposition d'initiales de villes dans les légendes, le même érudit numismate ajoutait qu'on retrouverait probablement des blancs du même type, pourvus du différent R pour indiquer La Rochelle, et du différent P pour indiquer Poitiers. Ces émissions résultent d'ordonnances de Charles V du 20 avril après Pâques 1365, qui n'ont pas plus prescrit l'emploi de marques d'atelier, que les lettres patentes de Charles IV et de Philippe VI concernant la fabrication des agnels, des petits royaux d'or ou des mailles blanches de huit deniers tournois. Dans un cas comme dans l'autre, les maîtres monnayeurs ont agi de leur autorité privée en apposant sur le numéraire qu'ils forgeaient la marque secrète qu'ils ont préférée.

L'emploi d'une initiale d'officine ne cessa jamais d'être effectuée à tel ou tel moment, soit par un atelier, soit par un autre. Des exemples nouveaux s'en révèlent chaque jour.

1. *Ann. Soc. num.* 1895, p. 312. Les francs à pied frappés à Limoges et à La Rochelle, par M. de Marchéville.

2. Comm^{on} de M. Blanchet sur une variété de ce blanc marqué différemment d'un L, dans *P. V. Société française de Numismatique, Rev. Num.*, 1907, séance du 9 novembre, p. xcix.

Les écus d'or forgés dans l'Hôtel des monnaies de Poitiers au nom de Charles VI, à la suite de l'ordonnance du 11 mars 1384, ont été pourvus par le monnayeur d'un **P**, figurant à la fin de la légende du revers. Il a été reconnu sans difficulté que ce **P** devait être l'initiale de Poitiers, et indiquait évidemment l'atelier ayant émis cet écu ¹. En 1372, Poitiers retomba sous la domination de Charles V, et cette ville resta française pendant une partie du règne de Charles VI, notamment à l'époque de mars 1384. En agissant comme il le faisait, le monnayeur de Poitiers reprenait la tradition de son prédécesseur, qui avait frappé le gros tournois de Philippe VI, marqué également d'un **P**. A ces débuts de l'emploi de l'initiale de la ville comme marque d'atelier, l'apposition en fut faite irrégulièrement dans les endroits les plus divers de la pièce, soit au commencement, au milieu ou à la fin de la légende, soit parmi les agencements décoratifs du type. Ces divergences constituent une preuve de l'initiative purement individuelle de chaque monnayeur pour ces sigles. Elles expliquent l'extension de cette coutume à un nombre d'Hôtel des monnaies de plus en plus grand. L'idée partit, comme on le voit, des villes du centre de la France, telles que Bourges ou Poitiers, et elle s'étendit progressivement au delà.

Pendant la période 1361-1415, la question ne se présente en aucune façon pour la capitale du Berry, parce que son établissement monétaire est fermé ou en chômage. Les officiers monétaires de Saint-Pourçain remplirent provisoirement les fonctions antérieurement dévolues à ceux de Bourges. Des lettres patentes, signées à Paris le 7 juillet 1391

1. *Bulletin de numismatique*, de Serrure, t. III, année 1895-1896, p. 161. Les premiers écus à la couronne fabriqués à Poitiers avec **P** à la fin de la légende du revers, par M. de Castellane.

par Charles VI, énoncent que Philippe Boucher, changeur, demeurant à Bourges, avait été obligé d'apporter son billon d'or et d'argent à la Monnaie la plus proche et qui était celle de Saint-Pourçain. Jehan Poucher, qui en était le maître particulier, avait reçu une quantité de ces billons pour une valeur de six vingt livres neuf sols tournois, et, comme il s'était trouvé dans l'impossibilité de se libérer vis-à-vis du changeur Boucher, le roi consentait à effectuer le paiement de la somme en déléguant à celui-ci dans ce but une partie des bénéfices futurs de l'officine de Saint-Pourçain ¹. Ces faits démontrent que les changeurs et orfèvres de Bourges eurent leurs relations monétaires légales avec les fonctionnaires de l'Hôtel des Monnaies de Saint-Pourçain, appelés à remplacer ceux de la capitale du Berry en cas de nécessité ou de chômage ².

En 1411, au moment où une ordonnance de Charles VI fixe ouvertement la place des points secrets sous les différentes lettres des légendes pour désigner le lieu de fabrication, l'atelier de Bourges n'y est pas compris. Il est clos à ce moment, sans que la cause véritable de cette fermeture pendant cinquante ans ait transpiré jusqu'à nous. Peu de temps après, un document officiel du 7 juin 1413 apprend qu'à cette date, l'officine est reconnue comme ne fonctionnant pas ³.

Les événements politiques de la guerre de Cent ans modifièrent radicalement cette situation momentanée. Henri V, puis Henri VI, rois d'Angleterre, s'emparant au cours du règne de Charles VI d'une partie de plus en plus considérable de la France, obligèrent le Dauphin, qui devait

1. *Ord. des R. de Fr.*, t. VII, p. 439.

2. Saint-Pourçain est actuellement un chef-lieu de canton de 5.000 habitants du département de l'Allier, à 25 lieues environ de distance au sud-est de Bourges.

3. F. de Sauley, *Ateliers monétaires*, p. 11.

devenir Charles VII, et qui était seul à défendre les terres de la couronne, à fuir Paris. Il eut l'idée de s'installer à Bourges, en partie parce que, par ses lettres patentes du 17 mai 1417, Charles VI venait de faire don à son fils du duché de Berry pour le tenir en Pairie ¹. Par mandement signé, dans ce duché, à Issoudun en 1418, l'héritier du trône de France, forcé de s'installer de l'autre côté de la Loire, transféra à Bourges la Chambre des monnaies de Paris. Il compléta cette mesure, quatre années après en 1422, au moment où il succéda à Charles VI, en installant dans la même ville sa Chambre des comptes ².

La conséquence naturelle du transfert à Bourges de la Chambre des monnaies de Paris fut la réouverture de l'atelier monétaire. Probablement même cette Cour souveraine fut transportée dans la capitale du Berry, parce que l'ancien établissement monétaire venait d'y reprendre activité. Un archéologue érudit et attentif du pays a fait remarquer la présence dans la collection numismatique du Musée de Bourges, de blancs et de demi-blancs, dits guénars, au coin ordinaire et primitif de Charles VI (un simple écu chargé de trois fleurs de lis) *ayant les légendes du droit et du revers terminées par un B* ³. Comme la frappe des monnaies à ce type est certainement antérieure à celle des florettes, qui a commencé en exécution d'une ordonnance de mai 1417, on est obligé de supposer que la réouverture de l'hôtel des monnaies de Bourges s'est produite après 1413, date où il est certain que l'atelier était clos, ainsi qu'il résulte de la mention reproduite précédemment, et 1418, année où l'exploitation régulière ne peut plus être mise en

1. *Ord. des R. de Fr.*, t. X, p. 409.

2. *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. I, p. 134 et 143, notes.

3. *Bulletin numismatique et sigillographique*, n° 24, par M. D. Mater, président de la Commission du Musée de Bourges, publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. XXIX, 1906, p. 148, pl. II, n° 11 et 12.

doute. Les derniers blancs guénars émis ont été frappés en vertu des ordonnances des 10 mai et 21 octobre 1417¹. L'existence de pièces de cette nature, *pourvues d'un B*, rend très probable la reprise de l'activité de l'officine berruyère dans le courant de l'année 1416 ou 1417. L'emploi de cet ancien différent était devenu indispensable, puisque des points sous telles ou telles de toutes les diverses lettres des légendes servaient, aux termes d'une ordonnance royale, à indiquer les espèces forgées dans les autres officines de France, et qu'il ne restait plus de lettres, sous lesquelles on pût placer un point pour indiquer ce nouvel hôtel des monnaies réouvert. Il a paru dès lors naturel de reprendre l'ancien différent B, qui avait été usité sous Charles IV et sous Philippe VI et dont les monnayeurs de la ville avaient toujours conservé le souvenir, comme la marque la plus simple de la localité, sans qu'il paraisse y avoir eu une minute d'hésitation à ce sujet. Il n'y eut besoin pour cela d'ordres de personnes, ce fut la reprise d'une ancienne coutume.

La mention ci-après relevée par F. de Saulcy, s'est par suite trouvée pleinement justifiée : « *gros de Bourges, qui ont un B devant la petite croix, et un point dedans O, sont à 3 deniers et un quart de grain de fin* ². »

Les comptes de fabrication de mars 1418 (1419 n. s.) retrouvés dans les dépôts d'archives³ témoignent d'une assez grande activité de l'établissement monétaire, pour qu'il puisse être considéré comme certain que des émissions y avaient été effectuées depuis quelque temps. L'ordon-

1. F. de Saulcy, *Doc. mon.*, t. II, p. 198.

2. Ms. 5920, f° 112 r°. — F. de Saulcy, *Doc. mon.*, t. I, p. 97.

3. *Ann. Soc. num.*, 1894, p. 62. Les gros de 20 deniers tournois, dits florettes, frappés par le dauphin au nom de Charles VI, d'après les documents officiels, par le comte de Castellane.

nance du 21 octobre 1417, relative à une fabrication de florettes sur le pied 60^e, ne mentionne que dix ateliers où la frappe doit être réalisée et celui de Bourges ne figure pas dans le nombre. Néanmoins les lettres patentes de 1418, prescrivant la création de florettes de même type sur le pied 64^e, ont compris Bourges et y ont été appliquées, quoique ce nom d'officine n'y ait pas davantage été inséré, car les comptes de délivrances retrouvés concernent la fabrication faite dans cet hôtel des monnaies en exécution de cet édit. Pierre Ronsart en fut à cette époque le maître particulier. Trois délivrances des 20-28 et 29 mars 1418 apprennent que 21.000 florettes furent forgées par lui sur ce pied 64^e. En avril, il réalisa des émissions :

- 1° De 100.000 pièces sur le pied 68^e ;
- 2° De 56.000 sur le pied 72^e jusqu'au 5 mai ;
- 3° De 71.000 sur le pied 80^e par délivrances des 30 mai et 8 juin ;
- 4° De 58.000 sur le même pied par délivrances des 10 et 13 juin ;
- 5° De 460.000 sur le pied 84^e par délivrances du 14 juin au 29 août ;
- 6° De 332.000 sur le pied 100^e par délivrances du 26 août au 26 septembre 1419.

Les quantités considérables mises en circulation montrent que l'installation monétaire avait dû être réorganisée depuis un certain temps afin de subvenir aux besoins de cette nouvelle capitale du royaume.

De 1418 à 1422, les florettes de 20 deniers ont constitué les monnaies forgées le plus couramment à Bourges. Les différentes collections numismatiques, et notamment celles de M. Mater, en montrent des exemplaires pourvus

du différent B¹. En 1420, un document officiel établit qu'effectivement le numéraire provenant de Bourges se distingue par la marque B. Ce renseignement est fourni dans des termes tels que l'usage paraît ancien et simplement appliqué à nouveau. Des registres du temps portent la mention suivante :

« Item depuis l'an 1420, le Roi a donné mandement ès-villes cy-dessous nommées de faire bonnes monnoyes. Et *avaient mis* en différence que devant la petite croix du commencement de l'écriture aurait une lettre, la première portant le nom de la ville où elle se faisait. Sy comme ceux de Bourges ont un B². »

Cette rédaction laisse croire que le B n'était pas une marque nouvelle constituant à ce moment une innovation, pour désigner la capitale du Berri.

Charles VI mourut le 21 octobre 1422, et Charles VII, en lui succédant, donna d'autant plus d'importance à Bourges, qu'il y installait successivement ses Cours souveraines des monnaies et autres, ainsi que les principaux services de la Royauté. Son surnom de Roi de Bourges est suffisamment connu. Le premier document que nous retrouvons concernant l'officine en question, montre que ses monnayeurs continuent de faire figurer sur le numéraire qui est forgé, le B, son ancien différent.

28 mars 1430, l'atelier de Bourges est *maintenu*. Son différent est un B³.

Saulcy, quand il a extrait des archives les citations que nous venons de reproduire, ne connaissait pas l'existence

1. *Bulletin numismatique et sigillographique*, n° 23, par M. Mater, inséré dans le 28^e volume des *Mémoires de la Soc. des Antiquaires du Centre*, année 1905, p. 116 à 123, pl. 1, n°s 7 à 10, fol. 2, et 1906, pl. 1, n°s 8 à 10.

2. F. de Saulcy, *Documents monétaires*, t. II, p. 248.

3. F. de Saulcy, *Histoire des ateliers monétaires*, p. 11.

des deux pièces d'or et d'argent de Charles IV et de Philippe VI énoncées plus haut. Les expressions employées à l'époque et relevées par lui ont une portée précieuse, maintenant que cette sigle B est reconnue : 1° comme ayant été momentanément employée de 1327 à 1330, 2° comme reprise dès le premier moment de la réouverture de l'atelier vers 1417.

A partir du règne de Charles VII, l'hésitation n'est plus possible. Le B a été employé constamment pour différencier les espèces frappées à Bourges. Cette prescription fut d'autant plus officielle que la Cour des Monnaies de France fut maintenue dans cette cité jusqu'en 1436 ou 1437 ¹.

L'idée d'indiquer chaque atelier par la première lettre du nom de la ville fit à cette époque de tels progrès dans les esprits, grâce peut-être à l'influence des monnayeurs berruyers, que, vers 1430-1431, presque tous les officines de Charles VII prirent, comme marques monétaires, les initiales des localités, où elles étaient installées. On connaît des monnaies portant :

B pour Bourges ; C pour Chinon ; F pour Figeac ; G pour Guise ; L pour Loches ; M pour Montferrand ; O pour Orléans ; P pour Poitiers ; R pour Rennes ; S pour Saumur.

Un usage ne saurait s'être ainsi généralisé, à un certain moment, et avoir été finalement accepté par la Cour des monnaies, qu'à la suite d'un certain nombre d'initiatives antérieures et après des tentatives survenues de côté et d'autre pendant bien des années.

Les exemples abondent des pièces ayant porté la lettre B au cours du règne de Charles VII. Nous nous bornons à citer pour mémoire :

1. Catherinot, *loc. cit.*

1^o Le blanc et le demi-blanc des gens d'armes, frappés de 1432 à 1435 ¹.

2^o la suite des divers blancs aux trois lis diversement disposés, à la croix anglaise, etc., et de toutes les divisions de ces espèces monétaires, forgés de 1422 à 1461. M. Mater, qui s'occupe avec tant de soin d'enrichir le Musée aussi bien que les collections numismatiques de la ville de Bourges, a publié la plus grande partie de ces variétés ². Pendant cette période de temps, Nicolas Brisoul, maître particulier de Bourges, fut installé dans cette ville comme général maître. Le 7 mai 1462, il rendit ses comptes de l'ouvrage d'or et d'argent fabriqué par lui (avec le différent B), d'octobre 1457 à janvier 1461 ³.

L'Hôtel des monnaies occupait à ce moment à Bourges un emplacement considérable. Car on relève dans les minutes du notaire de cette ville, Jacques Baujard, à la date de 1480 ⁴, mention des « hostels, manoirs, tours et vergiers de la vieille Monnoye, autrement appelés l'Esquervice ⁵. Les bâtiments annexes du Palais de justice actuel de Bourges ont été construits en 1868 à l'endroit qui était occupé par ces anciennes installations monétaires.

Nous mentionnons pour terminer que, comme conséquence de ce qui s'était passé à maintes reprises depuis un si grand nombre d'années dans la capitale du Berri, un mandement des généraux des monnaies du 15 janvier 1488 prescrivit, sous Charles VIII, aux monnayeurs berruyers

1. *Ann. de la Soc. F. de N.*, 1896, p. 484.

2. *Bulletin numismatique et sigillographique*, n^o 24, par M. D. Mater, publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. 29, 1906, p. 149 et seq., pl. 2, n^{os} 12 à 20.

3. F. de Sauley, *Ateliers monétaires*, p. 119.

4. Boyer, *La monnaie de Bourges*, mémoire extrait du 1^{er} volume de la 2^e série, année 1868, des *Mémoires de la Société historique du Cher*, p. 83 à 128.

5. L'écrevisse.

de : « mettre à la fin des lettres une étoile percée, et entre ladite étoile et la couronne, un **B** ¹ ».

Une particularité, datant du règne de ce roi, montre à nouveau que les monnayeurs du serment de France ont eu, au moyen âge, d'une façon permanente, ce que l'on pourrait appeler la manie d'innover, c'est-à-dire la préoccupation constante de faire plus qu'il n'était permis par les ordonnances monétaires sous le rapport des appositions de différents. Quand les mandements des généraux-maîtres autorisent ainsi l'atelier de Bourges à mettre un **B** à la fin des légendes et certaines autres officines à agir de même, les fonctionnaires de divers hôtels des monnaies veulent aller au delà. Ils apposent une lettre initiale du nom de la ville dans un des cantons de la croix du revers : à Bordeaux, ils mettent un **B** et un croissant, à Limoges un **L**, à Poitiers un **P** et un **T** ². Les établissements monétaires, qui ont agi ainsi, sont justement ceux dans lesquels les ouvriers avaient la tradition d'habitudes de ce genre, à raison d'un passé remontant au temps de l'occupation anglaise. On peut croire en conséquence que les monnayeurs de Bourges se sont fait autoriser à apposer un **B** en fin des légendes, parce que cette coutume était également de tradition chez eux par suite d'un passé identique. La dernière mention officielle du différent, qui a fait l'objet de cette étude, a lieu sous Charles VIII, dans les termes qui viennent d'être rappelés. François I^{er} supprima la sigle **B** en 1540 et la remplaça par la marque **Y**.

L'ensemble des faits concernant le signe monétaire étudié, apposé à maintes reprises, soit à l'origine sur la simple initiative des monnayeurs, soit finalement en exécution d'ordres de plus en plus clairs et précis, prouve que le **B** des agnels,

1. F. de Sauley, *Ateliers monétaires*, p. 11.

2. Hoffmann, *Mon. roy. de Fr.*, pl. 38, n° 3 et 4, p. 71. — *Bulletin de Numismatique* de Serrure, 1898, p. 54.

des petits royaux d'or, et des mailles blanches énoncés précédemment ne saurait être considéré que comme une marque d'atelier, et qu'il ne peut être interprété que comme différent originaire de Bourges.

Mais on peut se demander s'il n'existerait pas une autre ville, dont le nom commencerait par un B, et dans l'Hôtel des monnaies de laquelle les espèces ci-dessus pourraient avoir été forgées. Nous sommes obligés de poser et de discuter cette hypothèse, parce que d'excellents collègues des pays voisins ont pensé que l'initiale B aurait pu indiquer à cette époque l'officine de Bruges.

Les faits historiques répondent à la question de telle sorte que le doute ne paraît pas possible. Bruges est et a toujours été une ville du comté de Flandre. Ce point ne saurait être mis en doute, surtout pendant le règne de Philippe VI. Les historiens les plus autorisés disent qu'après la bataille de Cassel, en 1328, Philippe VI s'avança jusqu'à Ypres, qu'il prit cette ville, et qu'il s'y serait installé dans certaines limites. Bruges, localité plus éloignée, ouvrit ses portes non pas au roi de France, mais au comte de Flandre, Louis de Nevers, dit de Crécy¹. Ce fut ce dernier seigneur qui exerça sur Bruges les droits que les coutumes féodales réservaient à son profit, sous la simple suzeraineté de Philippe VI. Cette situation est d'autant plus exacte, qu'au moment de la révolte d'Artevel, en 1338, les villes de Bruges et d'Ypres, cette dernière restituée depuis plusieurs années par le roi de France à son vassal, *renvoyèrent les prévôts et les sergents du comte de Flandre, qui gouvernaient pour lui ces deux villes*. Le roi de France n'a donc jamais été à ce moment à Bruges qu'un suzerain purement nominal, incapable d'exercer un droit de monnayage quel-

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 8 et 9.

conque sur les terres du seigneur qui relevait de lui. Il dut en être ainsi surtout dans une cité telle que Bruges, désireuse de se considérer comme ville libre de Flandre et de rejeter toute immixtion étrangère, notamment d'un suzerain. Si des monnaies ont été frappées dans l'atelier monétaire de cette ville après la bataille de Cassel, elles n'ont pu l'être qu'au nom du comte de Flandre, qui en a été effectivement constitué le maître à cette époque comme seigneur féodal. Mais ce même comte, jaloux de ses prérogatives, et qui avait l'habitude de faire monnayer dans toutes les localités de sa seigneurie avec son titre de Flandre, n'aurait certainement jamais émis, ni laissé émettre aucun numéraire au nom de Philippe VI, son suzerain.

Bruges n'appartint momentanément au roi de France, qu'à la date bien antérieure de 1298, sous Philippe IV. La seule mention, concernant l'immixtion française pour cet atelier est la suivante :

« Il fault le compte du monnayage de Bruges du mardi devant la Pentecôte l'an 1298 jusques au dimanche après la Saint Martin d'Yver audit an ¹.

Le caractère unique et exceptionnel de cette réclamation, qui n'a jamais été suivie d'aucune autre émanant des autorités monétaires de Paris, et qui s'explique par une incursion momentanée de Philippe IV le Bel et de Robert, comte d'Artois, en Flandre, à la suite de leur victoire de Furnes, démontre qu'après le règne de ce souverain, l'Hôtel des monnaies de Bruges a cessé définitivement de relever de la haute juridiction monétaire de Paris, et qu'il a désormais fonctionné sans la moindre immixtion de celle-ci. Il en fut

1. F. de Saulcy. *Documents monétaires*, t. 1, p. 154. — Archives nationales, Z, 1^b. 361.

surtout ainsi sous Charles IV, qui ne dirigea jamais aucune expédition vers la Flandre, et pour lequel l'hypothèse d'une frappe d'or et d'argent à son coin à Bruges, antérieurement à la victoire de Cassel de 1328, ne serait plus explicable, et ne saurait même se poser d'une façon quelconque.

Ces citations suffisent pour faire rejeter l'hypothèse d'une émission d'espèces d'or et d'argent de coin français à Bruges. Les preuves, qui ont été fournies de l'importance de l'atelier de Bourges, démontrent que des maîtres monnayeurs ont pu seulement dans cette officine prendre l'initiative de différencier certains produits de leur fabrication par la lettre initiale de la cité. Ils ont agi ainsi par tradition, aussi bien qu'à l'imitation de ce que leurs collègues du Serment de France faisaient à la même époque, dans les Hôtels des monnaies aquitains fonctionnant momentanément sous la domination des rois d'Angleterre, en une province limitrophe du Berri.

P. BORDEAUX.

PRÉSENTS DE MÉDAILLES

ET

ANCIENNES DÉCORATIONS

Pl. III.

Récemment, une note relative à des médailles de Louis XIV et Louis XV, offertes en présent ¹, vint me décider à traiter un sujet pour lequel je m'efforce depuis longtemps à réunir des matériaux.

Si nous laissons de côté les médaillons romains, qui ont probablement été donnés souvent à des légionnaires et plus tard à des rois barbares, les médailles offertes en présent à l'occasion d'un événement, dont on voulait se réjouir, paraissent au xv^e siècle. Les curieux monuments relatifs à l'expulsion des Anglais doivent être rattachés à cette catégorie. On trouve du moins, dans le manuscrit dit *Recueil de Lautier* (1559), la mention de la médaille décrite par Vallet de Viriville, sous le n^o 4 de son mémoire ², et le manuscrit « dit : ... feust a la louenge dudict sieur Roy et de sadicte « victoire composée certaine piece en façon de monnoye cy

1. A. de Witte, *Médailles de Louis XIV et de Louis XV, offertes en présents*, dans *Rev. belge de num.*, 1906, p. 206-211, d'après Alph. Maze-Sencier, *Le livre des Collectionneurs*, 1885, p. 77 à 123.

2. Médaille frappée à la Monnaie de Paris sous Charles VII, dans *Annuaire Soc. de numism.*, t. II, 1867, p. 219, pl. XIV, n^o 4.

« dessoubz pourtraicte dont en feust forgée quantité vollon-
 « tairement d'or et d'argent de divers poix et d'icelles fait
 « présent audict sieur Roy et Royne de France, princes et
 « princesses de leur sang¹ ».

Plus tard nous trouvons les médailles offertes à Anne de Bretagne et à Louis XII par la ville de Lyon en 1494 et 1500 ; le médaillon offert à Louis XII par Bourges, en 1505² ; les pièces offertes au même roi par Tours, en 1498 ; le médaillon présenté à Philibert le Beau et à Marguerite d'Autriche, par Bourg en Bresse, en 1502. A partir du commencement du xvi^e siècle, les médailles offertes par les villes aux souverains et à divers personnages sont assez fréquentes.

Par une conséquence naturelle, les souverains prirent l'habitude d'offrir une médaille pour témoigner leur satisfaction à des personnages qui avaient paru à la Cour.

Ainsi le Recueil de 1559 nous a conservé l'intéressante mention que voici :

« Le XXV^{eme} novembre l'an mil V^c et ung, par mendment
 « du Roy donné à Blois, fut fait ouvrage en la Monnoye
 « de Paris de cent pieces d'or fin de poix de II onces chas-
 « cune piece vallant xxxii l. x s. x d. tz et d'autres de
 « moindre poix et pris, des formes et patron qui ensuivent
 « pour dicelles faire don et présent au seigneur Philippes,
 « Archeduc d'Austriche et prince d'Espaigne, et à aulcuns
 « gentilz hommes quy lacompaignoient venant vers ledict
 « seigneur Roy pour traicter de paix entre ledict seigneur
 « Roy, les Roys d'Espaigne et des Romains et icelluy
 « seigneur Archeduc³ ».

1. Bibl. Nation. ; Dép. des Mss, Fr. 5524, f° 151.

2. Voy. ma note dans les *Procès-verb. de la Soc. fr. de num.*, 1907 (*Rev. num.*), p. xxvi.

3. Bibl. Nation. ; Dép. des Mss, Fr. 5524, f° 181 v° et 182. — J'ai signalé ce texte dans mon *Manuel de numism. du moyen âge et mod.*, 1890, t. II, p. 385. La pièce 1908. — 1.

Ce texte est accompagné d'une figure dont voici la description, confirmée par les exemplaires connus :

Couronne. **LVDOVICVS : x : DEI : x : GRA : x : FR̄ANCO-
RVM : x : REX :** Cavalier avec heaume et armure, tenant une épée de la main droite et galopant à droite sur un cheval couvert d'une housse fleurdelisée.

R. Couronne. **x̄P̄A : x̄ : VIRGIT : x̄ : x̄P̄A : x̄ : REḠNAT : x̄
x̄P̄A : x̄ : IMP̄ERAT :** Dans un quadrilobe, cantonné de quatre couronnes aux angles rentrants, croix fleuronnée avec centre évidé, cantonnée de quatre lis. Diamètre, 57 mill.

Pl. III, fig. 1.

Dans cette occasion l'atelier parisien s'en est tenu aux types monétaires, analogues à ceux des médailles de l'expulsion des Anglais, dont plusieurs variétés portent précisément le cavalier armé. Il en advint différemment pour d'autres médailles dont le même manuscrit nous a conservé le souvenir :

« Le XII^e jour dudict mois de septembre oudict an MV^c II
« ledict seigneur Roy feist forger, non pour avoir cours
« ains pour plaisir, cinq cens pieces d'or à XXIII karatz,
« de poix chacune piece de VIII deniers VI grains, des
« formes et patron qui s'ensuyvent, tant pour en fere don
« et présent au Seigneur Philppes de Ravastin, lieutenant
« général dudict seigneur Roy en l'armée de mer que lors
« il ordonnoit allencontre des Turcs et Inffidelles, que a
« plusieurs Cappitaines et gentilz hommes qui l'acompai-

a été décrite aussi par M. F. Mazerolle, *Les médailleurs français du XV^e s. au milieu du XVII^e s.*, t. I^{er}, p. xv, et t. II, 1902, p. 11, n^o 33 (Arg., Br. et Br. doré, au Cab. de France, n^{os} 41 à 43; Arg., Cab. de Munich). Le n^o 34 n'est pas une variété, mais une médaille différente portant le roi assis.

La médaille de 1501 est d'une fabrique défectueuse, avec peu de relief et des tréflages provenant du glissement des coins. C'est sans doute pour cette raison qu'on ne l'a pas encore reproduite. Je préfère en publier un dessin plutôt qu'une reproduction en phototypie.

« gnoient et valloit chacune desdictes pièces CXII s. IX d.
« tz. » ¹.

La figure qui accompagne ce texte peut être décrite de la manière suivante :

✠ LVDOVICVS ° D ° G ° REX ° FRAN ° SI ° HIER ° . Buste couronné du roi à droite ².

R. ° PARCENDO ° ET ° DEBELLANDO. Femme assise à gauche sur une armure tenant une grande flèche de la main gauche et un grand rameau d'olivier de la droite. Diamètre : 29 mill. *Pl. III, fig. 2.*

Il est évident que la pièce est de style italien, et sans oser dire de quel artiste elle pourrait être l'œuvre, je me permettrai du moins d'affirmer que ce médailleur, ayant à créer une pièce relative à une expédition contre les infidèles, s'est inspiré de la médaille de Sixte IV, par Andrea Guazzalotti, faite en souvenir de la victoire d'Otrante, remportée sur les Turcs, le 16 août 1481 ³. Cette belle médaille représente la Constance appuyée sur une colonne au pied de laquelle on voit des armes et des prisonniers turcs. Or, la légende circulaire du revers est *Parcere subiectis et debellare superbos* ⁴. Il est peu probable que le choix de la légende de la médaille de Louis XII ait été l'effet du hasard.

D'autre part, la tête de la médaille de Louis XII paraît avoir de nombreux points de ressemblance avec celle du

1. Bibl. nation. ; Dép. des Mss., Fr. 5524, f° 183 ; *Ordonnances des rois de France*, t. XXI, p. 300 ; cf. mon *Manuel*, t. II, p. 385, et F. Mazerolle, *op. cit.*, t. II, p. 6, n° 10.

2. Entre le dessin du droit et celui du revers, on lit : « pièces à plaisir ». — Le haut du dessin du revers est maculé sur la partie où sont les feuilles du rameau.

3. Cornelius von Fabriczy, *Medaillen der italienischen Renaissance*, p. 51, fig. 81.

4. Devise empruntée à Virgile (*En. VI*, 853). On trouve le même revers, avec un léger changement sur la médaille d'Alphonse, qui avait été le chef des armées alliées de Naples et du pape (A. Armand, *Les méd. italiens*, t. I^{er}, p. 48, 3).

ducat napolitain de ce roi, dont les coins étaient probablement l'œuvre de Bernardino de Bove ¹. Je ne connais aucun exemplaire de la médaille de 1502. Nous ne pouvons donc l'étudier comme elle mériterait de l'être.

On sait qu'en 1558, Guillaume Martin fit des médailles d'or, du poids de 10 écus au soleil et portant l'effigie du roi et un croissant couronné ; elles devaient être données à trente capitaines allemands, peu de temps avant le traité de Cateau-Cambrésis ².

Le même artiste fut chargé, en 1564, de graver des coins destinés à frapper des pièces de dix écus d'or qu'on devait offrir aux grands seigneurs d'Espagne, à l'occasion de l'entrevue qui eut lieu entre Charles IX, Catherine de Médicis, Isabelle de France, femme de Philippe II, et le duc d'Albe, en 1565 ³.

Pour ces médailles il n'est pas question de chaînes destinées à les suspendre. Mais il est certain que l'usage des décorations, formées par une médaille pendant au bout d'une chaîne, devint fréquent dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Nous en avons un exemple probant, en 1587, qui a été rapporté ainsi par un chroniqueur célèbre :

« Au mesme temps [décembre 1587], le roy de Navarre fist
« présent de quelques chaisnes d'or aux plus favoris sei-
« gneurs et gentilshommes de sa suite, au bout desquelles
« pendoit une medaille d'or, qu'il avoit fait faire exprès et de

1. Pour cette monnaie, voy. l'excellent article du comte de Castellane dans la *Rev. num.*, 1901, p. 67 et pl. II.

2. A. Barre, *Graveurs génér. et partic. des Monnaies de France*, p. 33 (= *Annuaire Soc. num.*, t. II, 1867, p. 176) ; A. Blanchet, *Manuel*, t. II, p. 386. On en connaît des exemplaires d'argent (*Trésor de num., méd. fr.*, I, pl. XIV, 5 ; H. Hoffmann, *M. roy. de France*, pl. LXVIII, 49 ; F. Mazerolle, *Les médailleurs fr.*, 1902, t. I^{er}, p. XLIV, t. II, p. 29, n^o 113, pl. VIII).

3. A. Barre, *loc. cit.* ; A. Blanchet, *loc. cit.* — On en connaît des exemplaires d'argent (*Trésor de num., Méd. fr.*, I, pl. XVII, 6 ; F. Mazerolle, *Les médailleurs fr.*, 1902, t. I^{er}, p. XLVIII, t. II, p. 30, n^o 119, pl. VIII).

« son invention, en congratulation des victoires que Dieu
 « lui avoit donné, et entre autres de celle de Coutras. D'un
 « costé de ladite medaille estoit son pourtrait, et de l'autre
 « pour revers y avoit dans une nue une main figurée qui
 « tenoit une lance, laquelle brisoit toutes les autres, qui
 « estoient en nombre de X ou XII, qu'on voioit au bas
 « toutes brisées et à l'entour estoit escrit : *Sic vincier*
 « *omnes*. Un gentilhomme de mes amis, nommé de Marth,
 « m'en monstra une que Sa Majesté lui avoit donnée ¹. »

Le Musée de Neuchâtel (Suisse) conserve l'empreinte en papier de la médaille, pendue à une chaîne d'or, qu'Henri IV donna, en 1594, à Jean-Jacques Osterwald, qui commandait une compagnie de 300 Suisses au service du roi. Cette pièce portait le buste cuirassé, drapé et lauré à droite, entouré de l'inscription **HENRICVS IIII·D·G·FRANCO·ET·NAVA·REX**. Au revers, on voit un arc de triomphe avec quatre H à la base et portant au sommet les mots **AGGREDIAR ET INGREDIAR**. Cette médaille, connue ², est relative à l'entrée d'Henri IV à Paris, le 22 mars 1594. Il est probable que d'autres capitaines de l'armée du Béarnais reçurent des récompenses du même genre.

A partir du xvii^e siècle, les médailles avec chaînes, offertes en présent, paraissent se multiplier, ou du moins on en trouve des mentions assez nombreuses et l'on rencontre en particulier des quittances d'orfèvres, qui apportent des renseignements intéressants sur les cadeaux royaux d'Henri IV et de Louis XIII. Ces documents ne sont pas encore très nombreux, car, en quinze années, je n'ai pu

1. *Registre Journal de Pierre de l'Estoile, (1574-1589); Notice et extraits inédits d'un nouveau manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale* (publiés par H. Omont), dans *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVII (1900), p. 18 ; cf. *Rev. num.*, 1901, p. 404.

2. F. Mazerolle, *Méd. fr.*, t. II, p. 77, n° 366, et variété n° 367, sans la date 1594.

en réunir que sept ¹ ; mais j'espère, en les publiant, faire sortir des archives publiques ou particulières une série plus considérable de ces quittances.

Le premier document concerne un évènement politique important : le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis. On sait que cette princesse partit de Florence, le 13 octobre 1600, après le mariage où Henri IV était représenté par le duc de Bellegarde, son grand écuyer. La reine s'embarqua à Livourne et son vaisseau fut accompagné de dix-sept galères fournies par le Pape, par l'ordre de Malte et par le grand-duc de Florence. Cette escadre était nécessaire, car la Méditerranée était infestée de pirates ; et d'autre part Henri IV n'avait pas de marine à cette époque ². La reine et sa suite débarquèrent à Marseille, le 9 novembre, et arrivèrent à Lyon le 3 décembre. La remise des médailles aux capitaines des galères mentionnés dans la quittance du 12 novembre 1600 (*Pièce justif. I*) a donc eu lieu probablement à Marseille, où il y eut de grandes fêtes.

Je n'ai pas réussi à recueillir des renseignements précis sur les dix-neuf personnages, qui reçurent une chaîne d'or avec médaille à l'effigie du roi. On serait sans doute plus heureux dans les archives italiennes. Il est probable d'ailleurs que le notaire royal n'a pas écrit correctement tous ces noms ³.

Jean de la Haye était évidemment un membre d'une

1. Les six premiers sont sur parchemin ; le septième sur papier. Tous font partie de ma collection.

2. Voy. Louis Batiffol, *La vie intime d'une reine de France au XVII^e siècle* [1906], p. 29 et 30, et les sources citées par cet auteur.

3. Trois de ces personnages portent le nom de Magalotty. Un membre de cette famille tint plus tard un rang important (Henri Tausin, *Notice histor. sur Bardo di Bardi Magalotti, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Valenciennes* (1629-1705). Paris, 1903, 4^e). Ce personnage, d'une famille patricienne de Florence, avait été appelé à Paris par son oncle, Pierre Magalotti. Celui-ci (peut-être le Pie[*tro* ?] du document) fut tué le 20 juin 1645 au siège de la Mothe, où il servait comme mestre de camp de cavalerie.

famille d'orfèvres dont plusieurs sont connus ; Roger, à qui Marguerite de Valois acheta Issy en 1606 ; Louis, dont la boutique était à l'enseigne du *Moulinet*.

Remarquons que Jean de la Haye ne comptait qu'un écu d'or pour la façon et l'empreinte de chacune des médailles. Il est donc probable que, pour ce prix, il n'avait pas créé un type particulier, mais qu'il avait simplement surmoulé l'œuvre d'un médailleur, Philippe I^{er} ou Philippe II Danfrie, Guillaume Dupré ou même Jean Gentilis ¹.

Le même orfèvre compte quatre écus pour la façon d'une médaille offerte avec une chaîne d'or à un gentilhomme florentin, Jean-François de Luciani, qui faisait évidemment partie de la suite de Marie de Médicis (*Pièce justif. II*).

Nous retrouvons Jean de la Haye en 1605 (*Pièce justif. III*). Il donne quittance pour une grosse chaîne avec sa médaille, qui fut offerte à un ambassadeur polonais.

Sous Louis XIII, les chaînes avec médailles deviennent très pesantes et coûteuses. Ainsi en 1614, Bertolini, général des postes de Florence, chargé probablement de dépêches importantes, échangées entre Marie de Médicis et le grand duc de Florence, reçut un joyau qui coûtait 3012 livres (*Pièce justif. IV*). C'est Nicolas Roger qui avait fourni la chaîne et la médaille à l'effigie de Louis XIII. Cet habile orfèvre-joaillier était plus particulièrement valet de chambre de Marie de Médicis et devint premier valet de garde-robe de Louis XIII, en 1616 ². Il exécuta de nombreux travaux, surtout pour la reine. Ainsi l'on trouve la mention de deux chaînes d'or avec médailles à l'effigie du roi et de la reine-mère, qui coûtèrent 5.670 livres et furent offertes, en 1612, à deux personnages allemands (*Voy. Pièce justif.*

1. Une médaille, signée de ce dernier artiste, porte la date de 1600.

2. L. Batiffol, *Op. laud.*, p. 73, 75, 269, 404, 409, 415, 416, 418-419, 460, 465, 502, 522.

V) ¹, dont l'un était M. de Beninghausen, intendant des affaires du duc de Wurtemberg, en Allemagne ².

Ces pièces pouvaient être aux types de la médaille créée par Guillaume Dupré, en 1611, et portant au droit les bustes conjugués, à droite, de Louis et de sa mère. Au revers, le jeune roi, nu, debout, tient un globe fleurdelisé devant Marie en Minerve, assise, tenant un foudre et une branche de laurier ³.

C'est encore Nicolas Roger qu'on retrouve dans un compte avec la mention suivante : « La Reine doit pour « une chaisne d'or avec la médaille qu'elle a donné « Augustin de Monsieur de Guise, 320 l. » ⁴.

En 1630, un docteur suisse reçoit une chaîne avec médaille (*Pièces justif. VI*), qui coûte neuf cents livres payées à Corneille Roger ⁵ et à François Dujardin. Le premier était un orfèvre-joaillier de la rue Saint-Honoré; le second était fils d'un orfèvre de Charles IX et d'Henri III ⁶.

Les mêmes donnèrent quittance, le même jour, pour un important joyau du même genre, dont le prix atteint 6.000 livres et qui fut offert à Soranzo, ambassadeur vénitien (*Pièce justif. VII*) ⁷. Une chaîne pesant, avec sa médaille, tout près de 5 kilogrammes est une parure peu

1. Cf. L. Batiffol, *Op. laud.*, p. 419 et 516.

2. Ce personnage fut intimement mêlé à la curieuse affaire du rachat par Marie de Médicis des seigneuries d'Alençon et de Valognes, qui avaient été cédées par Henri IV, pour éteindre une dette. Le nom de Beninghausen est orthographié très diversement dans les documents français (Cf. L. Batiffol, *Op. laud.*, p. 516).

3. Cab. de France, nos 378 et 379; *Trésor de Num., Méd. fr.*, II, pl. V, 1; F. Mazerolle, *Les méd. fr.*, t. II, n° 664; N. Rondot (et H. de la Tour), *Les médailleurs et graveurs de m. en France*, 1904, p. 405, pl. XXII, 4.

4. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, t. 92, f° 33 v° et t. 93, f° 108 r°.

5. Il fit, en 1617, des médailles d'or à l'effigie de Louis XIII, pour les gardes du corps (*Rev. belge Num.*, 1888, p. 174).

6. Cf. *Nouv. Archives de l'art français*, 1879, p. 224.

7. Un autre ambassadeur, Girolamo Venier, reçut une médaille d'or le 5 mai 1687. Il en fut de même pour d'autres ambassadeurs de Venise : Erizzo (en 1699), Pizani (en 1701), Tiepolo (en 1708). Voy. A. Maze-Sencier, *op. cit.*, p. 86, 89, etc.

pratique. L'exemple prouve bien que cette forme de présent servait surtout à donner une apparence plus relevée à une simple rémunération ¹. C'est en somme ce qui se passait, à la même époque, pour le « droit de jetons », gratification accordée aux fonctionnaires.

Les chaînes d'or, et sans doute souvent les médailles aussi, ne tardaient pas à retourner à la fonte ².

Quelquefois d'ailleurs le présent se composait seulement d'une chaîne d'or. Ce fut le cas pour une chaîne valant cent écus d'or, fournie, en 1600, par l'orfèvre Jean de la Haye et offerte par Henri IV à « Josué Tampot, gentilhomme « escossois qui le seroict venu trouver de la part du Roy « d'Escosse, pour lui faire ressentir sa libéralité, s'en retourner vers ledict Roy » (Quittance du 5 novembre 1600. Parchemin; coll. Blanchet) ³.

En 1647 et 1648, nous avons des notes de l'orfèvre de la Haye (sans prénom, peut-être Louis), où il est question de 25 médailles d'or du roi et de la reine, « bien réparées ». (*Pièce justif.* VIII). Il s'agit évidemment de médailles avec les deux effigies de Louis XIV et d'Anne d'Autriche ⁴, que l'orfèvre fit couler par un médailleur ou surmoula peut-être lui-même et qu'il dut ciseler, si je comprends bien le sens

1. Les évaluations des sommes anciennes en monnaie moderne sont, comme on le sait, très délicates et incertaines. Pour la première moitié du XVII^e siècle, on peut avoir une base approximative en multipliant par 8 (Cf. A. de Foville, *La Monnaie*, 1907, p. 196).

2. Ainsi dans les instructions relatives à la Monnaie de Montbéliard, vers 1580, il est question de l'achat de l'argenterie et des chaînes d'or.

3. Une chaîne d'or de 220 livres fut donnée par Marie de Médicis comme marque de satisfaction, au faiseur de tours Jean-Baptiste Capra, dit Montalboto (L. Batiffol, *Op. laud.*, p. 102). — Cf. *Bullet. monumental*, 1906, p. 332 à 334 (sur la grosse chaîne d'or donnée par Louis XI à Raoul de Lannoy, après la prise de Quesnoy-le-Comte).

4. Une médaille, modelée par Abraham Dupré, en 1643, porte les bustes conjugués d'Anne d'Autriche et de Louis XIV. Au revers on voit Apollon conduisant le char du Soleil. (Cab. de France n^{os} 500 à 502; *Trésor, Méd. fr.*, t. II, pl. VII, 5; F. Mazerolle, *Les méd. fr.*, II, p. 143, n^o 718; N. Rondot (et H. de la Tour), *Les médailleurs et les graveurs...*, pl. XXIV, 3).

du mot « réparées » ¹. Les médailles furent commandées par un certain Brisacier ² et par le comte de Brienne. Nous ne connaissons pas le nom des personnages qui reçurent ces médailles et chaînes; mais Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, fut secrétaire des affaires extérieures sous la régence d'Anne d'Autriche et nous pouvons penser que cette note d'orfèvre se rapporte aux négociations des traités de Westphalie, qui duraient depuis le mois d'avril 1645 ³. La minute de la requête adressée par l'orfèvre au Cardinal met en lumière une fois de plus un des défauts de Mazarin, qui lui causa tant de désagréments pour son propre palais.

Nous ne connaissons aucune médaille portant la signature des orfèvres cités dans les documents que je viens de signaler. Aussi bien mon opinion est qu'on n'en trouvera pas. Comme je l'ai dit plus haut, ces orfèvres devaient surmouler l'œuvre d'un médailleur et faire aux exemplaires ainsi obtenus des retouches de ciselure que l'opération de la fonte rendait nécessaires. Les copistes payaient-ils une redevance aux médailleurs comme Guillaume Dupré, son fils et quelques autres? C'est un point à élucider. En tout cas, il faut se pénétrer de cette idée que beaucoup de médailles du xvii^e siècle peuvent n'être que des surmoulés, auxquels l'artiste créateur est resté étranger, et par suite on admettra nécessairement que le style de ces pièces a dû subir quelques changements provenant des retouches exécutées par les orfèvres. Nous connaissons déjà Jean Boquet et Bernard de la Pallue, mouleurs en médailles à Paris, de

1. J'ai déjà eu l'occasion d'étudier la valeur de ce mot employé dans le compte relatif à la médaille offerte à Louis XII, par la ville de Bourges, en 1505.

2. Ce Brisacier est peut-être l'aventurier, qui fut plus tard secrétaire des commandements de la reine Marie-Thérèse et fit une tentative d'escroquerie qui le mena à la Bastille (cf. *Mém. pour servir à l'hist. de Louis XIV*, par l'abbé de Choisy, Utrecht, 1747, liv. VIII, p. 413 à 420).

3. Les traités furent signés à Munster, le 25 octobre 1648.

1619 à 1621 ¹. Il y eut sans doute beaucoup d'autres artistes secondaires de ce genre. C'est, je pense, à la fantaisie de l'un d'eux que nous devons cette médaille associant un buste d'Henri IV, modelé par Guillaume Dupré, au revers de la médaille d'Hippolyte de Gonzague, œuvre du médailleur italien Leone Leoni, antérieur d'un demi siècle ².

Les chaînes avec médaille eurent une vogue considérable. Les princes, qui en accordaient, évitaient ainsi de rémunérer par un ordre de chevalerie des services d'ordre secondaire; ceux qui recevaient ces présents y trouvaient, à leur choix, une distinction ou une rémunération.

Dans un arrêt du 12 mai 1657, on voit qu'un orviétan s'honorait grandement d'une récompense, qui lui avait été accordée par les États Généraux de Languedoc, et le texte de l'arrêt, inspiré par le charlatan lui-même, disait que « Christophe Poloni, orviétan, docteur en médecine, natif « de la ville de Rome » ayant soigné diverses personnes, en 1654, l'assemblée des États avait résolu « de recognoitre sa « vertu par les marques les plus illustres qu'ils ont accous- « tumé de donner à ceux qui rendent des services signalés « au roy et au pays, quy est une chaîne d'or avec une « medalle où est empreinte la figure de Sa Majesté, et au « revers les armes de laditte province... » ³.

Les États de Languedoc avait accordé une médaille analogue, en 1649, au sieur Fayn de Rochepierre, syndic du Vivarais, qui avait pris sa retraite après 45 ans de services.

1. B. Fillon et A. de Montaignon, dans les *Nouv. Archives de l'Art français*, t. I^{er}, 1872, p. 194 à 211.

2. *Trésor de Num. Méd. fr.*, II, pl. I, n° 3, n° 4 pour le texte (p. 2); F. Mazerolle, *Les méd. fr.*, t. II, p. 125, n° 626.

3. Ch. Dangibeaud, *Un orviétan à Saintes*, dans *Recueil de la Commission des Arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 1901, p. 538. — Ce Poloni ou Polony devint médecin oculiste du roi (document de 1668; *ibid.*, p. 532). Sur cette médaille accordée à Polony, en 1655, voy. aussi Émile Bonnet, *Les médailles des États généraux de Languedoc*, dans *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor. et sc.*, 1907, p. 143.

En 1713, une médaille d'or avec chaîne fut donnée au pilote Filhol, pour le récompenser d'avoir dressé une carte exacte du golfe du Lion ¹.

De nombreux états de l'Europe avaient adopté cet usage.

En Angleterre, par exemple, on fit des médailles d'or avec chaîne, destinées évidemment à ceux qui s'étaient distingués dans les batailles navales contre les Hollandais ².

En Allemagne les décorations, composées d'une médaille et d'une chaîne, furent très nombreuses ³. Souvent la médaille était ovale; souvent aussi, elle était sertie dans un cadre d'orfèvrerie, enrichi de pierres précieuses.

L'usage était le même en Suède, car, après la bataille de Leipzig où Gassion s'était distingué, Gustave-Adolphe décora le capitaine béarnais d'une chaîne d'or avec sa médaille ⁴.

On connaît quelques bijoux analogues dont la chaîne et la médaille ne sont pas d'or, mais de cuivre ou bronze doré. C'est le cas pour la médaille du duc d'Épernon par G. Dupré, au revers de la Furie (1607), qui a passé en vente en 1905 ⁵. Une autre médaille de bronze doré à l'effigie de Randolphe Farnèse était suspendue aussi à une chaîne de cuivre doré ⁶.

Ces bijoux ont peut-être servi d'insignes à des person-

1. E. Bonnet, *Op. laud.*, p. 142 et 145.

2. Voy. une de ces médailles dans le *Num. Circular*, 1907, col. 9581, fig.

3. Voy. H. Riggauer, *Gesch. des Kön. Münzkabinetts in München*, 1890, p. 7 et 8; Chr. Binder et J. Ebner, *Württembergische Münz- und Medaillen-Kunde*, 1904 et s., pl. IV, V, VII, X, etc. — Je cite simplement quelques exemples.

4. C^o Henri Choppin, *Le maréchal Gassion (1609-1647), d'après des documents inédits*, 1907, p. 3. — Cf. *Bibl. nat.*, ms. fr. 5768, f^o 26.

5. *Collection de M. Guilhou. Objets de vitrine et de curiosité*. Vente des 24 et 25 mars 1905, n^o 160 (215 francs).

6. *Catal. des objets d'art ... de G. Crignon de Montigny*, mai 1899, n^o 393 (225 frs.)

nages secondaires ayant rempli des fonctions dans les maisons des seigneurs dont les médailles portent l'effigie.

Ainsi nous voyons une chaîne avec sa médaille pendue autour du cou de « Marin Lebourgeois », peintre et valet de chambre du roi¹, représenté sur une médaille dont l'auteur nous est inconnu².

Nous savons que les huissiers des maisons royales avaient des chaînes d'or. L'usage en passa dans l'administration; on en trouve un exemple dans le curieux passage de Saint-Simon que voici : « A quelques semaines de là, M. de Bouillon étant allé à Évreux, son fils y envoya lui signifier un exploit par huissier à la chaîne, qui sont ceux qui peuvent exploiter indifféremment partout et que chacun qui veut emploie, quand on veut faire une signification délicate et forte, parce que ceux-là sont toujours respectés et instrumentent avec une grosse chaîne d'or au cou, d'où pend une médaille du roi. Ils sont en même temps huissiers du Conseil, et y servent avec cette chaîne³. »

Sous Louis XIV, on revint à la coutume du xv^e siècle. Le roi donnait une ou plusieurs médailles, sans chaîne : parfois le présent était une véritable collection. Ainsi, le 6 juin 1705, le nonce extraordinaire, Lorenzo Fieschi, reçut un médaillier de l'Histoire du Roi, composé de 86 médailles d'or et de 195 d'argent, valant 12.065 livres.

Je viens de dire que les médailles étaient offertes sans la chaîne. Il y a cependant quelques exceptions. Ainsi, en 1673, on envoya à M. de Ruvigny, en Angleterre, quatre chaînes et quatre médailles d'or, destinées à être distribuées⁴. Un

1. Sur Marin le Bourgeois, voy. B. Fillon, dans *Nouv. arch. de l'Art français*, 1876, p. 141-146; L. de Laborde, *La Renaissance des Arts à la Cour de France*, 1850, t. I, p. 248.

2. F. Mazerolle, *Les méd. fr.*, t. II, n° 784, pl. XXXIX.

3. *Mémoires du duc de Saint-Simon*, ch. XIII (1698), 1^{re} éd., 1829, t. II, p. 193; ed. A. de Boislisle, t. V, 1886, p. 326.

4. Henry Nocq, dans *Gaz. num. fr.*, 1907, p. 133 et s., et dans le *Num. Circular*, 1908, col. 10311.

chef des Indiens Abenaquis reçut, à Paris, en 1706, une chaîne et une médaille d'or de 218 livres ¹. Et, en 1715, on envoya au comte du Luc, ambassadeur en Suisse, cent médailles d'or avec leurs chaînes et trente-deux médailles d'argent, destinées aux députés des cantons catholiques, qui avaient renouvelé l'alliance avec le roi de France.

Sous Louis XVI², on ne donnait plus de médailles de ce genre ; et, de nos jours, comme les ordres de chevalerie se sont multipliés, les gouvernements accordent des croix dans des circonstances semblables à celles où les médailles avec chaînes étaient offertes autrefois.

ADRIEN BLANCHET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1600 (12 novembre). *Quittance d'orfèvre pour dix-neuf médailles avec chaînes d'or destinées au « général » et aux capitaines des galères du Pape, de Malte et de Florence.*

En la présence de moy ³, notaire et secrétaire du Roy, Jehan de la Haye, orfèvre dudict Seigneur, a confessé avoir reçu comptant de maistre Balthazar Gobelin, conseiller de Sa Majesté en son Conseil d'Etat et Trésorier de son Espargne, la somme de quatre mil deux cens soixante seize escuz sol., à luy ordonnée pour son payement de dix-neuf chaisnes, dont y en a une faisant quatre grands tours, et les dix-huict autres deux tours seulement, et dix-neuf medalles d'or gravées du portrait de Sa Majesté, qui sont attachées ausdictes chaisnes, lesquelles Sa Majesté a faict prendre et achapter de luy, et icelles, à l'instant et en ma présence, faict présenter, à sçavoir la grandeau sieur Caesar Magalotty, Général des gabelles (*sic*) du Pape, et les autres à Papilio Brassy, Gelormino (?) Alegret (?), Pie et Octavio Magalotty, Cappitaines des cinq gallères du Pape, à frères Loys de Cordova,

1. T.-R. Marvin, *Some unnoticed Indian medals*, dans *American Journal of Numismatics*, t. XLI, 1907, p. 96 à 98. Voy. aussi E. Zay, *Canada ; médailles d'honneur pour les Indiens*, dans *Annuaire Soc. Num.*, 1889, p. 294 à 301.

2. Citons, pour le règne de Louis XV, les médailles offertes par les États de Bretagne à Le Beau et à l'abbé Barthélemy (*Rev. Num.*, 1896, p. 192).

3. Nom laissé en blanc.

Remy de Lesguironne, Fabritio Bergetto, Jehan André et Claude Gadagac, seigneur de Beauregard, cappitaines des cinq gallères de Malte, a Tassen de Termes-Bogin, reviseur desdictes gallères, et à Marc-Anthoine Callefratte, Latrin Ingirani, Leonard Pitti-Foresti, Leonard de Volteri, Causiman Jollivy, et Cosmio Bontemps, Cappitaines des sept gallères de Florence, auquelz Sa Majesté en a faict don et present, pour leur faire ressentir sa libéralité, estans venuz en France avec lesdictes gallères accompagner la Royne en son voiaige de Florence à Marseilles, qui est une chaisne avec une medalle pour chacun. Lesquelles chaisn[es] ¹ et medalles ont esté en madicte présence par eulx prises et retenues, poisans ensemble cinquante-deux marcz quatre once[s, qui] est à raison de III^{XX} escuz le marc et un escu de plus pour la façon et empreinte de chacune desdictes medalles, de laquelle [somme] de III^m II^c LXXVI escuz ledict de la Hays s'est tenu content et bien payé et en quicte ledict Gobelin, Trésorier de l'Espargne susdicte [et tous] autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis, à sa requeste, le XII^e jour de novembre mil six cens.

(Signé :)

L'HOSTE

[DE] LA HAYE

II

1600 (30 décembre). Quittance d'orfèvre pour une médaille avec chaîne d'or destinée à un gentilhomme florentin.

En la présence de moy ², Notaire et secrétaire du Roy, Jehan de la Haye, maistre orfèvre dudict seigneur, a confessé avoir reçu comptant de maistre Balthasar Gobelin, conseiller dudict seigneur en son Conseil d'Etat et Trésorier de son Espargne, la somme de trois cens escus sol. quinze solz, à luy ordonnée par ledict seigneur pour son paiement d'une chaisne d'or, avec une medalle de Sa Majesté, le tout poisant trois mars cinq onces cinq gros d'or, que Sadicte Majesté a fait prendre et achapter de luy, et d'icelle, à l'instant et en ma présence, fait don au Sieur Jehan Francisque de Luciani, Gentilhomme florentin, pour luy faire ressentir la liberalité de Sadicte Majesté, qui est à raison de III^{XX} escuz le marc d'or et III escuz pour la façon de la medalle, de laquelle somme de III^c escuz xv sols ledict de la Haye s'est tenu content et en a quicte ledict Gobelin, Trésorier de l'Espargne susdicte, et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis, à sa requeste, le XXX^e jour de decembre mil six cens.

(Signé :)

BOUTAULT

DE LA HAYE

1. Il y a dans le parchemin une déchirure qui touche cinq lignes et la signature de l'orfèvre. Mais les restitutions sont certaines.

2. Nom laissé en blanc.

III

1605 (30 décembre). *Quittance d'orfèvre pour une médaille avec chaîne d'or destinée à l'ambassadeur de Pologne.*

En la présence moy¹, Notaire et Secretaire du Roy, Jehan de la Haye, maistre orfeb[v]re, demenrant à Paris, confesse avoir reçu comptant de Maistre Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, conseiller dudict Seigneur en son Conseil d'Etat et Trésorier de son Espargne, la somme de quinze cens livres tournois, à luy ordonnée pour son payement d'une chesne d'or garnye d'une médaille du Roy, poisant cinq marcs cinq onces six gros, à raison de ii^c lx livres le marc et xii livres pour la façon de ladicte médaille, qu'il a vendue et livrée à Sa Majesté, qui a eu agréable la prisée et estimacion qui en a esté faite à ladicte somme par Claude de la Noue et Toussains Parlan, maistres orfebvres, demeurans à Paris, comme appert par leur certifficat du xxvii^e jour de novembre dernier mil xvi^c cinq, de laquelle chesne Sadicte Majesté a, à l'instant et en ma présence, fait don et présent à l'Ambassadeur de Pologne, pour luy faire ressentir sa grandeur et et libéralité, lequel présent ledict seigneur (ou sieur?) Ambassadeur a accepté comme l'ayant fort agréable et humblement remercié Sadicte Majesté, de laquelle somme de xv^c livres ledict de la Haye se tient pour content et bien payé et en quicte ledict sieur Tresorier de l'Espargne et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis, à sa requeste, à Paris, le xxx^e jour de decembre mil six cens cinq.

(Signé :) DE LA HAYE.

L'HOSTE

IV

1614 (20 janvier). *Quittance d'orfèvre pour une médaille avec chaîne d'or destinée au « Général des postes » de Florence.*

En la présence de moy², conseiller notaire secrétaire du Roy, Nicollo Roger, orphèvre et jouallier ordinaire dudict seigneur, a confessé avoir eu et reçu comptant de Maistre Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais, conseiller au Conseil d'Etat de Sa Majesté, Tresorier de son Espargne, la somme de troys mil douze livres à luy ordonnée par le Roy pour son payement d'une chesne d'or, avec la medaille dudict seigneur, pesant dix marcz troys onces trois gros, à raison de xxxvi livres l'once, compris xii livres pour la façon de ladicte Medaille,

1. Nom laissé en blanc.

2. Nom laissé en blanc.

laquelle dicte chesne et medaille a fait prendre et achapter de luy et icelle à l'instant fait donner au sieur Bertolini, General des postes de Florence, pour luy fere ressentir les effectz de sa munificence et libéralité, s'en retournant vers le grand duc de Florence, son Maistre, de la part duquel il seroit venu trouver Sadicte Majesté, laquelle auroyt fait elle-mesme les pris et marché de ladicte chesne à la susdicte somme de III^m XII livres, de laquelle ledict Roger s'est tenu pour content et bien payé et en a quicté et quicte ledict sieur de Beaumarchais, Trésorier de l'Espargne susdicte, et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis, à sa requeste, le vingtiesme jour de janvier mil six cens quatorze.

(Signé :)

LUCAS

N. ROGIER¹.

V

1612 (2 septembre). Mandement de paiement pour deux médailles avec chaines d'or destinées à des personages allemands.

Tresorier &. Nous voulons et vous mandons que des deniers de vostre charge de la présente année, vous payez et delivriez comptant à Nicolas Roger, nostre orfevre et vallet de chambre ordinaire la somme de cinq mil six cens soixante dix livres tournois, que nous luy avons ordonnée pour son paiement de deux chaines d'or, avec chacun une médaille de l'effigie du Roy, nostre tres honoré sieur et filz et la nostre, pesans ensemble avec lesdictes medailles vingt marcz deux onces a II^c III^{xx} l. t. le marc, compris la façon desdictes chaines et medailles lesquelles Il nous a vendues et livrées es noz mains et dont nous avons fait don et present aux s^{rs} de Bevinnausen et Ratguet, et raportans par vous et fait a Paris le II^e jour de septembre 1612.

(Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, t. 92, f^o 39 v^o et 40 r^o.)

VI

1630 (16 février). Quittance d'orfèvres pour une médaille avec chaîne d'or, destinée à un docteur suisse.

En la présence des notaires du Roy au Chastelet de Paris soubzsignez, nobles hommes Cornille Roger et François Du Jardin, vallets de chambre et orfevre du Roy, ont confessé avoir eu et reçu comptant de noble homme Jean Demonherou, conseiller du Roy et Trésorier

1. On lit au dos : III^m c. xxxvii.

général de son Argenterie, la somme de neuf cens livres tournois, pour leur paiement et remboursement d'une chesne d'or avec sa medaille poisans xxiiii onces v gros xxiiii grains, de laquelle Sa Majesté a faict don au Docteur Christophore (?) Kier, Grison, en consideracion de ses services et d'un livre qu'il a dédié à Sa Majesté. De laquelle somme de neuf cens livres lesdicts Roger et Du Jardin se tiennent pour contens et en quictent ledict sieur Demonherou, Trésorier susdict, et tous autres, promettans, obligeans, renonçans. Faict et passé ès estudes, le seiziesme febvrier après midy mil vi^c trente, et ont signé.

(Signé :) ROGER DU JARDIN
 DEMONHENALT BAULDRY ¹

VII

1630 (16 février) *Quittance d'orfèvres pour une médaille d'or avec sa chaîne destinée à l'ambassadeur de Venise.*

En la présence des notaires du Roy au Chastelet de Paris soubsignéz nobles hommes Cornille Roger et François Du Jardin, valllets de chambre et orfevres du roy, demeurant à Paris, ont confessé avoir reçu comptant de noble homme Jean Demonherou, conseiller du Roy et trésorier général de son Argenterie la somme de six mil livres tournois pour le payement d'une chesne d'or garnie de sa médaille poisant cent soixante six onces deux gros et demy et douze grains laquelle Sa Majesté a faict achepter d'eux pour en faire don et présent au sieur Soranzo ambassadeur extraordinaire de la sérénissime République de Venize pres la personne de Sa Majesté, de laquelle dicte somme de six mil livres tournois lesdicts sieurs Roger et Du Jardin se tiennent pour contens, en quictent ledict sieur De Monherou trésorier susdict et tous aultres, promettans, obligeans, renonçans. Fet et passé ès estudes le seiziesme jour de febvrier mil six cens trente et ont signé.

(Signé :) ROGER DU JARDIN
 DEMONEHAULT BAULDRY

VIII

1647 et 1648. *Note d'orfèvre (médailles et chaînes d'or).*

(1^o) Monsieur de la Haye fera faire incessamment vingt-cinq médailles du Roy et de la Royne, d'or, bien réparées, et les enverra au logis de son serviteur.

Çe 19^e novembre 1647.

(Signé :) DE BRISACIER

1. Au dos, on lit viii^{ll} ii.

(Suivent deux cotes d'inventaire).

(2^o) Est deu à De la Haye, orfebvre, pour la façon de vingt-cinq medalles d'or, à luy commandées il y a plus de neuf moys, pour le service du Roy, par le commandement de M. le comte de Brienne, comme appert par lettres de M. Brisasier, à raison de dix escus pièce, qu'ilz ont cousté, cy..... 750 ll.

Plus, pour l'interestz de l'or, montant à plus de douze cens cens (*sic*) escuz, à raison de l'ordonnance..... 100 ll.

Plus, pour l'interestz de chesnes d'or, que l'on luy dict tenir preste, qu'il a euvré (?), cy..... 200 ll.

Plus, pour l'interest, à raison de l'ordonnance, de la somme de 9000 l. de chesnes d'or, qu'il a fournies et livrées, dont les ordonnances sont és mains de M. Thubeuf..... 300 l.

Soit treize cens cinquante livres, cy..... 1.350 l.

Plus l'interest de mil livres..... 50 l. (?Un chiffre surchargé).

Somme 1400 l.¹

3^o Monseigneur le Cardinal².

Supplie humblement De la Haye, orfebvre du Roy, devouloir commander a M^r le Surintendant et le faire payer des chesne d'or que Vostre Eminence donna charge, au moys d'aoust dernier 47, au retour du voyage de Fonteyne Bleau, à M^r le comte de Bryenne, de prendre de Vostre serviteur lesdictes chesnes d'or, et porta parole de vostre part que, sy elles n'estoient payéz deux jours après le retour de M. le Surintendant, que vous les payerez vous-mesme. Elles ont acoustumé d'estre payéz comptant. Il y a dix moys qu'elles ont esté baillez, et les ordonnances mises entre les mains de M^r Thubeuf par M^r Guibapin (?) et vous obligez à continuer de vous rendre service comme estant vostre très affectionné.

(*Non signé.*)

1. Au dos, on lit : Pour le Roy. Mémoire.

2. Il y a deux cotes d'archives en tête de la pièce.

SCEAU DE
JACQUES DE VINTIMILLE

(1550)



Jacques de Vintimille¹, fils d'un Italien et d'une Grecque, a tenu un rang distingué parmi les humanistes français.

Il naquit, vers 1512, dans l'île de Cos, alors appelée Lango². Son père, Alexandre, descendant des comtes de Vintimille³, ruiné par les guerres civiles des Génois, s'était réfugié à Rhodes où se trouvaient quatre de ses frères, chevaliers de Saint-Jean, et son parent Fabrice Caretto, commandeur de la langue d'Italie, qui devint plus tard grand

1. Il signait « J. de Vintemille ». J'ai conservé à son nom la forme adoptée par tous ses biographes.

2. Aujourd'hui Stanchio.

3. Ventimiglia, Italie, prov. de Porto-Maurizio, circ. de San-Remo.

maître de l'ordre¹. Il épousa, grâce à l'entremise de Caretto, une riche habitante de l'île de Lango, l'« arcondesse Sevasti », descendante des Paléologues, et mourut en combattant l'invasion ottomane, l'an 1522. Il laissait trois enfants : Marc, Jacques et Perretine ; son ami Georges de Vauzelles², chevalier de Rhodes, les prit sous sa protection. Bientôt les chrétiens vaincus durent abandonner aux Turcs les îles de Rhodes et de Lango. La veuve et les enfants d'Alexandre de Vintimille s'embarquèrent pour l'Italie le 1^{er} janvier 1523, sur le vaisseau qui portait le grand maître Villiers de l'Isle-Adam, et en même temps que cinq ou six mille Rhodiens.

Après quelques mois de séjour en Italie, Georges de Vauzelles, qui était lyonnais et possédait la commanderie de la Tourette³, emmena en France le jeune Jacques de Vintimille pour le faire élever ; il l'envoya aux écoles de Lyon, de Paris et de Toulouse. C'est alors que, âgé de quatorze ans, Vintimille entreprit un premier ouvrage littéraire, un poème sur la guerre de Rhodes⁴, qu'il dédia à Jean de Vauzelles⁵, prieur de Montrottier⁶, frère du commandeur de la Tourette.

1. Il succéda à Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, mort en 1534.

2. Voir sur ce personnage : S. Guichenon, *Histoire de la souveraineté de Dombes*, publiée par Guigue, t. II, p. 34 ; P. Ménéstrier, *Éloge historique de la ville de Lyon*, 2^e partie, p. 12 ; Cl. Le Laboureur, *Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 636 ; P. de Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, t. II, p. 569 ; Perneti, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire*, t. I, p. 322-328.

3. Yssac-La Tourette, Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton de Combronde.

4. *De bello rhodio libri tres, ad dominum de Montrottier* (Bibl. nat., Latin 6069). Ce poème est suivi d'épigrammes, de trois églogues et d'un discours latin.

5. Ludovic de Vauzelles, *Notice sur Jean de Vauzelles, prieur de Montrottier* dans la *Revue du Lyonnais*, 3^e série, t. XIII (1872), p. 52 et s. ; J. de Vauzelles, *Assistance donnée à la multitude des pauvres accourus à Lyon, en 1531*, éd. Baudrier (Lyon, 1875) ; E. Picot, *Les Français italianisants*, t. I, p. 117 et s.

6. Montrottier (Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset) et non Riottier (Ain, arr. et cant. de Trévoux, comm. de Jassans) comme l'a cru M. de Vauzelles.

A vingt ans il prit du service dans les armées françaises et passa en Italie avec les troupes de François I^{er}. L'été, il vivait en soldat; l'hiver, il fréquentait les universités et suivait les leçons des professeurs illustres, comme Alciat qui fut son maître à Pavie. Il se lia alors avec un de ses condisciples, Maclou Popon (Macutus Pomponius), dont l'amitié devait lui rester fidèle.

La trêve, conclue entre le roi de France et l'empereur, permit à Vintimille de porter les armes au service du prince contre lequel il avait combattu en Italie; il accompagna, en 1541, Charles-Quint dans son expédition contre les Barbaresques. Après le désastre de l'armée impériale, il revint en France par l'Espagne, et gagna Lyon.

Grâce à la protection du prieur de Montrottier, il eut accès à la cour de François I^{er}. Il s'y rendit agréable en composant des devises pour les tableaux, les tapisseries et les verrières, et même des dessins d'architecture. Le roi lui commanda une traduction de la *Cyropédie* qui était inachevée lorsque François I^{er} vint à mourir, et dont Henri II agréa l'hommage¹. Il dédia à Montmorency la traduction de l'histoire des successeurs de Marc Aurèle par Hérodien², et celle de deux ouvrages de Machiavel, le *Prince*³ et *l'Art de la guerre*. A la même époque, il fit imprimer à

1. *La Cyropédie de Xénophon, ... traduite de grec en langue françoise par Jaques de Vintemille, rhodien*, Paris, 1547, in-4°. Autres éditions, Lyon, 1555, in-4°, et Paris, 1572, in-8°.

2. *L'histoire d'Hérodian, excellent historiographe, traitant de la vie des successeurs de Marc-Aurèle à l'Empire de Romme, translâtée de grec en françoys par Jacques, des contes de Vintemille, rhodien*, Lyon, 1554, in-folio; 2^e éd., Paris, 1580, in-4°.

3. *Le Prince de Nicolas Machiavel, citoyen et secrétaire de Florence, traduit en françoys, MDXLVI, par Jacques de Vintemille*; manuscrit signé du traducteur, conservé au Musée Condé, sous le n° 693 ([Duc d'Aumale], Chantilly. *Le cabinet des livres. Manuscrits*, t. I, p. 254, 255, n° 315).

Paris une édition des lois romaines qui est connue sous le nom d'*editio vintimilliana*¹ (1548-1550).

Le 6 mars 1550, il fut pourvu d'un siège de conseiller au parlement de Dijon. L'édit du 17 janvier 1562, qui faisait quelques concessions aux réformés, ayant été repoussé par cette cour, Vintimille, qui s'était montré favorable à l'enregistrement, fut exilé par le gouverneur de Bourgogne, Saulx-Tavannes. En ces circonstances pénibles, il composa un *Carmen saturnaliū*², qui contient des allusions aux événements du temps. Après l'édit de pacification du 19 mars 1563, Jacques de Vintimille reprit sa place au parlement de Dijon. Il fut employé par L'Hôpital à la préparation de l'ordonnance de Moulins, en 1566, et il collabora à la rédaction de la coutume de Bourgogne, en 1568 et 1569³. Enfin, il contribua à préserver la province des massacres de la Saint-Barthélemy.

Devenu veuf, en 1570, après vingt ans de mariage⁴, il entra dans les ordres, parvint aux dignités d'archidiacre de Beaune, de chanoine de Saint-Lazare d'Autun et de doyen

1. « *Digesta seu Pandectae juris civilis, libri L, nunc primum ad fidem Pandectarum florentinarum sexcentis locis emendati supra Gregorii Haloandri editionem, curante Jacobo Vintimillio, rhodio. Item, Codex et Novellae, etc. Parisiis apud... Carolam Guillard et Guliel. Des Bois, an. MDXLVIII, novem voluminibus in octavo. Vidi ejusdem editionis exemplum in quo solum Codex et Novellae, etc. praeferunt an. MDXLVIII, Pandectae vero MDL.* » (Brenkman, *Historia Pandectarum*, p. 268, 269).

2. *Ad Macutum Pomponium, Jacobi Vintimillii, Rhodii, carmen saturnaliū*, Lyon, 1564, in-4°.

3. La même année, Jacques de Vintimille collabora à un recueil de poésies sur le présent fait par Henri de Mesme à Michel de L'Hôpital d'une médaille antique représentant Aristote (Bibl. nat., Latin 8139, fol. 93; E. Picot, *Les Français italiens*, t. I, p. 354, note 2).

4. Il fut, en 1560, l'un des commissaires français chargés de traiter avec les députés du roi d'Espagne, de la délimitation de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Le rapport qu'il fit sur cette négociation s'est conservé (Bibl. nat., Dupuy 113, fol. 133).

5. Il avait épousé Jeanne Gros, veuve de Zacharie Chapelain, greffier au parlement de Dijon.

de Saint-Vincent de Chalon. Sa nouvelle profession ne l'enleva pas aux lettres profanes. Il imprima, en 1572, un poème latin sur la bataille de Lépante ¹. Lors du mariage d'Henri III avec Louise de Lorraine, il publia un *Épithalame* en vers latins ². En 1576, il fit paraître, à Lyon, une version de l'*Apologie* de Lysias sur la mort d'Ératosthène ³; il écrivit une généalogie de sa maison ⁴ et entreprit une traduction de Ptolémée l'astronome.

La mort de Popon, survenue en 1577, lui porta un coup cruel. Il prit encore une part importante au recueil consacré à la mémoire de son ami, qui parut en 1580 ⁵, et il mourut à Dijon, en 1582.

Par son testament, du 9 mai 1580, il instituait sa fille unique, Jeanne, mariée à Melchior Bernard, seigneur de Montessus, héritière de ses biens de Bourgogne et de ses droits sur le comté de Vintimille et sur les anciens domaines de sa famille situés sur la côte génoise ⁶.

1. *De Victoria navali Christianorum adversus Turcas, non Oct. MDLXXI,...* Jac. Vintimillio, rhodio, christianiss. Francorum regis consiliario Divionen. authore, Dijon, 1572, in-4°. Ce poème a été traduit en vers français par Pierre Tredehan, sous le titre de *Congratulation poétique sur la victoire obtenue par les chrétiens le 7 d'octobre l'an mil cinq cens septante un...* (Lyon, 1572, in-8°).

2. *Epithalamium Henrici III Galliae Poloniaeque regis et Lodoicae Lotarenae ad V. C. Dion. Brulardum*, Jac. Vintimillio, rhodio, christianiss. Francorum regis consiliario divion, authore, Dijon, 1575, in-4° (*Bibliotheca Sunderlandiana*, n° 2069).

3. *Excellente apologie et défense de Lysias, orateur, sur le meurtre d'Erathosthène surpris en adultère ... traduite de grec en François par noble Jaques, des comtes de Vintemille, rhodien, conseiller du Roy au parlement de Bourgogne séant à Dijon, et commentée par M. Philibert Bugnyon,...* Lyon, 1576, in-8°.

4. *Discours de l'estoc et généalogie des comtes de Vintemille, Paléologues et Lascaris, par le s^r de Vintemille*, publié par L. de Vauzelles, Lyon, 1873, in-8°.

5. *Macuti Pomponii, senatoris Divionensis, monumentum, a Musis burgundicis erectum et consecratum*, Paris, 1580, in-8°.

6. Sur la vie et les œuvres de Jacques de Vintimille, voir : de lui-même, *Discours de l'estoc et généalogie des comtes de Vintemille, passim*; Cl. Robert, *Gallia christiana*, p. 216; Palliot, *Le Parlement de Bourgogne*, p. 198-201; P. L. Jacob, *De claris scriptoribus cabilonensibus*, p. 31-34; Guichenon, *Histoire de la souveraineté de Dombes*, publiée par Guigue, t. II, p. 37; D. Robert, *Histoire généalogique de*



Alors qu'il occupait les fonctions de conseiller au parlement de Dijon, Jacques de Vintimille avait été chargé, avec Gabriel Merlan, baron de Montpont, trésorier général des finances en Bourgogne, de faire exécuter dans les provinces de Bourgogne et de Mâconnais, l'édit de 1551 ¹ sur la réorganisation de la traite foraine. Les deux commissaires établirent les bureaux de l'impôt forain en Mâconnais, du 19 août au 25 septembre 1552. Le procès-verbal de leurs opérations est conservé à la Bibliothèque nationale ²; c'est un cahier de parchemin signé de leurs mains et muni de leurs sceaux.

Suivant l'usage du temps, ces sceaux sont plaqués sur papier ³. Comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, les empreintes en sont peu nettes; cependant on reconnaît encore les éléments essentiels de leur décoration.

la maison de Vintimille, p. 136, 137; A. Baillet, *Jugemens des savans*, t. III, p. 110; P. de Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, t. II, p. 569-573; *Gallia christiana* (des Bénédictins), t. IV, col. 953; Pernetli, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire*, t. I, p. 323, 324; Moréri, *Grand Dictionnaire*, Bregnot du Lut et Péricaut aîné, *Biographie lyonnaise*, p. 317; Lacuisine, *Le Parlement de Bourgogne*, t. I, p. 54, 55, 88; L. de Vauzelles, article dans la *Nouvelle biographie générale* (Didot); Parisot, article dans la *Biographie universelle* (Michaud). L. de Vauzelles, *Vie de Jacques, comte de Vintimille, conseiller au parlement de Bourgogne, littérateur et savant du XVI^e siècle* (Orléans, 1865, in-8°, et *Revue du Lyonnais*, 1866-1867); J. Buche, *Deux lettres inédites de Jean de Boyssoné*, dans la *Revue des langues romanes*, t. XXXVII (1893-1894), p. 326; E. Legrand, *Bibliothèque hellénique*, t. IV, p. 46, 53, 111, 112, 177, 178, 183, 202-204, 227, 228, 230, 231, 350. — Je prie M. Émile Picot d'agréer mes remerciements pour les indications bibliographiques qu'il a bien voulu me donner.

1. Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 452.

2. Joursauvault 27 (Nouvelles acquisitions françaises 8671), fol. 137, v°.

3. Ces sceaux sont apposés sur de longs rectangles de papier pliés en trois; l'un des replis a reçu l'empreinte; le second, fixé au premier par une couche de cire, passe par deux incisions au dos de la feuille de parchemin; le troisième vient se rabattre sur le premier.

Celui de Jacques de Vintimille mesure 58 millimètres de diamètre. Il porte un écu en forme de targe, sur lequel on distingue un lion. De chaque côté s'enroulent des rinceaux terminés par des houppes. Au-dessus, est figurée une couronne à sept perles. La légende se lit clairement : + IA·COMES·VINTIMILLII·RHODIVS·SENATOR·HEDVVS·1550.

*
* *

L'écu devait être coupé d'or et de gueules, ou de gueules au chef d'or. Le trait horizontal qui séparait les deux émaux n'est pas visible.

Vintimille dit, lui-même, en parlant des divers rameaux de sa maison ¹ : « En premier lieu, il est certain que les uns et les autres portent mesmes armes : l'escu pointu, à l'antique d'or et de gueusle que nous tenons tous estre les anciennes armes de la maison de Vintemille. Il est vray que le comte Guido, allant contre les Sarrazins, prit un lion d'argent sur le champ de gueusle de son escu, ledit lion couronné droit et combattant avec une espée nue en une des mains, que l'on dit luy avoir esté donné par le roy Alphonse d'Espagne, son oncle, pour la vaillance dont il usa aux expéditions de guerre ; lesquelles armes sont demeurées aux comtes de Vintemille jusques à present, combien qu'aucuns d'iceux n'usent que des armes pleines anciennes. Je sçais bien que ceux de Lascaris, depuis l'alliance prise avec nous, y mettent aussy le lion, mais c'est sans espée et sans couronne. »

Je croirais inutile de faire remarquer ce qu'il y a d'in vraisemblable dans l'histoire d'une concession d'armoiries accordée à un comte de Vintimille que l'auteur fait vivre au

1. *Discours de l'estoc et généalogie des comtes de Vintimille*, p. 32, 33.

x^e siècle ¹, si un biographe de Jacques de Vintimille ² n'avait pris cette légende au sérieux.

Pierre Palliot, dans son histoire du parlement de Dijon ³, avance que « Jaques, des comtes de Vintemille, seigneur d'Agey ⁴ et d'Escoüelle ⁵, et conseiller laïc au parlement de Bourgogne,..... portoit : escartelé, au premier, d'or coupé de gueules au lion d'argent, tenant une espée d'or et couronné d'une couronne comtalle de mesme, brochant sur le tout, qui est des comtes de Vintemille ; au deux, de gueules à un aigle esployé d'or, couronné de mesme, qui est de Constantinople ; au trois, d'or à une fasce eschiquettée d'azur et d'argent de quatre traits, supportant en chef une branche de fouchière naissante de sinople ; au dernier, d'or, à un... ⁶ de sinople, et en chef une estoille de gueules surmontée d'une croix coupée de mesme ; sur le tout, de gueules à un chasteau sommé de deux tours d'argent, escartelé de gueules au lion d'argent. Cimier, un lion naissant d'argent, tenant une espée d'or et couronné d'une couronne comtalle de mesme ».

Les mêmes armoiries, avec ce luxe de quartiers d'alliance, se retrouvent au bas d'un portrait gravé de Jacques de Vintimille dont le Cabinet des Estampes conserve deux exemplaires, l'un avant la lettre, l'autre avec l'inscription : IACOBYS EX VINTIMILIÆ COMITIBVS SENATOR DIVIONENSIS ⁷.

1. *Discours de l'estoc*, p. 17.

2. L. de Vauzelles, *Vie de Jacques, comte de Vintemille*, p. 9.

3. *Le Parlement de Bourgogne*, p. 198, 201.

4. Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombornon.

5. Écuellen, Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Verdun.

6. *Sic* dans Palliot. Le meuble que ne spécifie pas l'auteur semble une plante dont la forme se rapproche de celle du créquier.

7. Collection alphabétique de portaits, *verbo* Vintimille. — Ce portrait anonyme, qui paraît dater du xvii^e siècle, a été reproduit par L. de Vauzelles, en tête de sa *Vie de Jacques, comte de Vintimille*.

L'aigle de Constantinople y rappelle la mère de Jacques, cette « arcondesse », issue des Paléologues, que Caretto fit épouser à son cousin Alexandre de Vintimille. Le troisième quartier semble aux armes, incorrectement reproduites, des Spinola dont était la mère d'Alexandre ¹. L'écu brochant sur le tout paraît faire allusion à la prétendue alliance des comtes de Vintimille avec les rois de Castille.

Les armes propres de la maison de Vintimille sont figurées de deux façons différentes dans le manuscrit de la généalogie de cette famille dressée par Jacques de Vintimille, qui se trouve à la Bibliothèque nationale ², et qui paraît avoir été exécuté pour le neveu de Jacques, Prosper de Vintimille ³. Au folio 2 (verso), se voient les armoiries de la branche à laquelle appartenaient Jacques et Prosper : de gueules au lion d'argent, couronné d'or, tenant une épée d'argent, au chef d'or ; l'écu est timbré d'un heaume grillé cimé d'un lion issant d'un bourrelet, tenant une épée ⁴. A la page suivante, sont peintes les « armes des Lascaris et Paléologues jointes à cellès de Vintemille ». C'est un écu parti au 1^{er}, de gueules au chef d'or ; au 2^e, écartelé d'or à l'aigle à deux têtes de sable ⁵, et de gueules au chef d'or ; il est timbré d'un heaume à grilles, cimé d'un aigle à deux têtes, au-dessus d'un bourrelet de gueules et d'or.

1. Dominique de Vintimille, à ce que rapporte son petit-fils Jacques, avait épousé Hieronime Spinola (*Discours de l'estoc*, p. 27).

Les Spinola portaient d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires, surmontée d'une épine fleurdelysée de gueules.

2. Latin 12905.

3. On y trouve, seules et combinées avec cellès des Vintimille, les armes de la femme de Prosper, Claude de Cornillon. Le comte E.-A. de Foras ne mentionne pas cette alliance des Vintimille avec les Cornillon dans la généalogie qu'il donne de cette dernière maison (*Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. II, p. 191 et suiv.).

4. Cette figure a été reproduite par L. de Vauzelles dans sa *Vie de Jacques, comte de Vintemille* (p. 107).

5. On a représenté ici, les armes de l'Empire d'Orient en la forme de celles de l'Empire d'Occident. D'ordinaire l'aigle est d'or en champ de gueules dans les armes de Vintimille-Lascaris.

Le P. Dominique Robert, auteur d'une histoire de la maison de Vintimille ¹, ne donne pas moins de dix variantes des armoiries de cette famille ². « Les armes pures des comtes de Vintimille étaient, dit-il, de gueules au chef d'or ». Il ajoute que Manuel de Vintimille et ses descendants ont brisé de quatre épis de millet; quelques-uns ont pris trois épis seulement; d'autres ont changé le champ de gueules en champ de sable, ou ont coupé l'écu au lieu de garder un chef. Bertrand de Vintimille, dit de Marseille, petit-fils de ce Manuel, a brisé du lion d'or de Marseille; ses descendants ont écartelé de Vintimille et de Marseille. Les comtes de Tende ³, sortis de la même famille, ont écartelé de Lascaris, qui est de gueules à l'aigle à deux têtes, couronné d'or; les comtes de Geraci en Sicile ⁴ ont écartelé de Geraci, qui est d'azur à la bande échiquetée de gueules et d'argent de deux traits. Enfin, les seigneurs de Maro et de Caravonica ⁵, ancêtres de Jacques, auraient porté, suivant l'ouvrage du P. Robert : de gueules au chef d'or, au lion brochant sur le tout de l'un en l'autre. Mais dans une des curieuses notes rectificatives que cet auteur a inscrites de sa propre main en marge d'un exemplaire de son livre ⁶, il

1. *Histoire généalogique de la maison de Vintimille*, Villefranche, 1681, in-4°.

2. P. 10-14.

3. Tenda, prov. et circ. de Coni.

4. Geraci-Siculo, prov. de Palerme, circ. de Cefalù.

5. Prov. et circ. de Porto-Maurizio.

6. Bibl. nat., Cabinet d'Hozier 336, dossier 9463. — Charles d'Hozier, qui avait reçu ce volume, le 18 décembre 1681, des mains de l'abbé du Luc (Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, le futur archevêque de Paris), a placé, sur le titre, à la suite du nom et des qualités de l'auteur, l'indication suivante : « mort en septembre 1704. Il étoit encore religieux [dominicain] le 25 juin 1685, mais étant sorti de son couvent et s'étant fait religieux de l'ordre de Clugni, l'an 1686, c'est lui qui a été connu depuis sous le nom de l'abbé Robert; et ce fut l'an 1688, que je l'attachai à moi et que je le fis travailler pour l'aider à subsister à Paris où il n'avoit lors que sa messe par jour pour vivre. » Il ajoute plus loin (p. 17) : « Je l'ai employé pendant seize ans et jusqu'à sa mort en 1704 ». D'Hozier avait profité des circonstances pour obtenir de son employé des aveux qu'il eut la cruauté de

déclare qu' « il faut réformer ces armes et les mettre ainsi, savoir : de gueules au chef d'or à un lion d'argent tenant une épée de même, brochant sur le tout ». Il revient donc à la forme donnée à la fois, sauf des différences de détail ¹, par notre sceau, par Palliot, par le portrait gravé de Jacques de Vintimille, et par le manuscrit de la généalogie de sa famille.

La couronne placée au-dessus de l'écu est ornée d'un rang de perles reposant directement sur le cercle. C'est une forme très ordinairement usitée à cette époque, des couronnes comtales. On ne voit ici que sept perles ² (ce qui en

lui faire inscrire dans les marges du volume et dont quelques-uns sont propres à nous édifier sur la méthode historique pratiquée par Robert.

Ainsi, à la page 21, en face d'un passage consacré à Odile et Guillaume de Vintimille « dont la succession, à ce qu'on peut inférer, passa du depuis dans la maison des seigneurs de Saint-Alban et du Puget, dite des Balbs, dont j'espère donner un jour la généalogie », on lit ce commentaire de la main de Robert lui-même : « L'auteur a mis ceci par complaisance et pour faire plaisir au baron du Puget de Toulouse ». A la page suivante, il remarque, sur le septième degré de la généalogie : « Ce n'est que depuis celui-ci [Othon IV], que la généalogie est prouvée littéralement, car l'on ne sait pas au vrai le nom de son père, et l'auteur ne s'est fondé que sur le temps et la cronologie en tout ce qui est au-dessus ». D'autre part, une autre note, inscrite dans la marge de la page 109, nous apprend que « ce qui suit depuis la page 109 jusques à la fin, est escrit partie sur les titres, partie sur les histoires imprimées et partie sur des mémoires manuscrits ». Entre les premiers degrés qu'il reconnaît établis sur de simples présomptions, et les derniers des dernières branches qu'il a basés sur quelques titres et sur des « histoires imprimées » et « mémoires manuscrits », restent 82 pages dont Robert atteste la véracité. « Tout ce qui suit, écrit-il (p. 26), jusqu'à la page 108, est prouvé par les titres originaux que l'auteur a vus, et *verum est testimonium ejus*. » A ces mots, Charles d'Hozier ajoute : « Si ce témoignage de l'auteur qui est le feu Père Robert, puis dit l'abbé Robert, est véritable comme il l'assure ici, comme dans les trois volumes de son *Nobiliaire*, il s'en faut bien qu'il ait toujours dit vrai, je suis en droit de douter avec raison de tout ce qu'il a fait et écrit là-dessus ; il n'y a qu'à voir toutes les notes que j'ai faites sur son *Nobiliaire* ». La conclusion de d'Hozier me paraît s'imposer.

1. Ces différences consistent en ce que tantôt l'écu est coupé, tantôt il porte un chef. En ce dernier cas, le lion est parfois brochant sur le tout, parfois renfermé dans le champ de gueules.

2. On voit également sept perles, reposant directement sur le cercle de la couronne, dans le sceau dont se servait Gui de Daillon, comte du Lude, en 1562, et au-dessus des armoiries des comtes dans l'arbre généalogique de la maison

suppose douze) ; ce n'est que plus tard que le nombre des perles apparentes s'est fixé à neuf et qu'il est devenu de règle de les relever sur des pointes.

*
* *

La légende du sceau : + IA·COMES·VINTIMILLII·RHODIVS·SENATOR·HEDVVS. 1550 ¹, offre plusieurs particularités intéressantes. D'abord, elle est rédigée en latin, tandis que, au milieu du xvi^e siècle, l'usage de la langue vulgaire était le plus ordinaire pour les sceaux des laïcs. Au contraire, elle ne fait que se conformer à la mode du temps, en donnant au nominatif les nom et qualités du propriétaire du sceau.

L'emploi de la forme nominative est de règle dans les plus anciens sceaux du moyen-âge. Il s'est conservé dans la sigillographie des rois de France et de la plupart des souverains étrangers, jusqu'à l'époque moderne. Mais, depuis le xii^e siècle, les sceaux des particuliers, laïques ou ecclésiastiques, portent ordinairement le nom de leur propriétaire au génitif, précédé du mot « Sigillum », en toutes lettres ou abrégé, ou bien d'un équivalent ². Cependant, à toutes les époques, il se rencontre des exemples de noms au nominatif, surtout sur les sceaux de petites dimensions et les contre-sceaux ³. Au moment de la Renaissance, la forme nominative, qui rapproche les légendes des sceaux de celles

d'Estouteville, peint en 1557 (Bibl. nat. Clairambault 157, p. 4285 ; Dossiers bleus 258, Estouteville, fol. 45).

1. Le millésime qui termine la légende est à remarquer. Il est assez rare (moins au xvi^e siècle qu'auparavant) qu'on trouve sur un sceau la date de sa confection. Jacques de Vintimille a fait exécuter le sien alors qu'il venait d'entrer au parlement de Dijon.

2. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, p. xcxy et s. ; Lecoy de La Marche, *Les sceaux*, p. 274, 275, 277.

3. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, nos 230, 321, 1029, 9941, 10263, 10372, 10375.

des monnaies et des médailles, acquiert une nouvelle faveur ; au xvii^e et au xviii^e siècle, elle deviendra habituelle. Nous trouvons, par exemple, au temps même de Jacques de Vintimille, des légendes dépourvues du mot *Sigillum* (ou Seel) sur les sceaux de Jacques de Chabannes (1512), de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1517), de Louise d'Albret, princesse de Chimay (1526), de Pierre de Werchin (1529), d'Anne de Croy, marquise d'Arschot (1529), de Jean, duc d'Albany (1535), de Charles de Roye (1551) ¹, de Françoise de Longwy (1552) ², de Charles, cardinal de Lorraine (1564), de Henri, duc d'Anjou (1568) ³, de Nicolas de Pellevé (1577).

Les titres et qualités que reçoit Jacques de Vintimille dans cette légende, sont à noter.

Il est dit « comes Vintimillii », alors qu'il n'était point comte de Vintimille ; sur cette ville, comme sur les terres que ses ancêtres avaient possédées en Italie, il n'avait plus que des prétentions. L'expression « des comtes de Vintimille » dont il fait suivre son prénom dans les actes et sur le titre de ses ouvrages, répond plus exactement à la réalité de sa situation.

Ce qui constitue une particularité tout à fait exceptionnelle, c'est l'indication, sur le sceau, du pays d'origine de son propriétaire. Jacques de Vintimille y est dit rhodien, comme dans la plupart de ses ouvrages. Ses goûts classiques et les souvenirs de son enfance l'attachaient à l'île de Rhodes. Si, à proprement parler, il n'était pas rhodien, puisqu'il avait vu le jour dans l'île de Cos, il se considérait comme tel parce qu'il était né sujet des chevaliers de Rhodes.

1. Bibl. nat., Joursanvault, 38, fol. 87 ; 39, fol. 148.

2. Douët d'Arcq, *op. cit.*, n^o 343, 6226.

3. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n^o 5760.

L'expression « senator heduus » traduit le titre de conseiller au Parlement de Bourgogne dans le style humanistique du temps. Le mot « senator » était alors, et est resté depuis, le synonyme latin de conseiller au parlement. Le duché de Bourgogne correspondait assez exactement à l'ancien pays des *Ædui* pour légitimer l'emploi de l'adjectif « heduus ».

Le choix de tous ces mots ne peut-être que le fait de Jacques de Vintimille lui-même. Ses goûts, ses habitudes, ses prétentions s'y manifestent. Nous avons ici un exemple de la façon dont les préférences personnelles du propriétaire d'un sceau pouvaient faire fléchir les usages sigillaires.

MAX PRINET.



MÉLANGES & DOCUMENTS

INSTRUCTION AUX DÉPUTÉS DE L'HÔTEL DE VILLE DE BEAUVAIS
ALLANT A SENLIS « POUR LE FAIT DES MONNOIES ».
(27 JUILLET 1435 OU 1440)

En copiant récemment pour la bibliothèque de la Société académique de l'Ôise la collection manuscrite conservée à la Bibliothèque de Troussures en 10 volumes, sous le titre : *Mélanges : Pièces concernant l'histoire de Beauvais*, j'ai trouvé au tome II la copie d'un document, probablement inédit¹, capable de servir à l'histoire monétaire de la France au xv^e s., notamment en Picardie et en Normandie. C'est une « Instruction aux Députés de l'Hôtel de Ville de Beauvais allant à Senlis pour le fait des monnaies. »

Lorsque les pays de France, occupés par les Anglais au nord de la Loire, furent recouverts par les armées royales, Charles VII convoqua en différentes villes, à diverses reprises, des réunions des trois ordres, plus souvent du Tiers-État seul. Ainsi, en 1431, les députés des villes de Champagne étaient réunis à Troyes pour trouver les moyens de fournir au Trésor du Roi la solde nécessaire aux garnisons royales de ce pays. Cinq ans après, s'assemblaient à Paris les députés des villes du nord et de l'est, pour « adviser a ce qui seroit affaire pour le recouvrement de Creil, Meaux et Montdidier. » En 1445 se réunit à Meaux une assem-

1. Ce document est inconnu aux Archives communales de Beauvais ; peut-être a-t-il disparu dans le vol de 1461. Je ne l'ai pas trouvé davantage dans les 95 volumes de la Collection Bucquet dont j'ai fait l'Inventaire en 1906.

blée de députés des villes situées au nord de la Seine et de l'Oise, et Charles VII y faisait demander par ses commissaires « un aide au pais de Langue d'Oïl montant à la somme de trois cens mil livres ¹. » C'est à une assemblée de ce genre, tenue à Senlis, et dont je n'ai pu trouver la date chez les historiens ², que se rendirent les députés de l'hôtel de ville de Beauvais pour « le fait des monnoies » ³.

L'« Instruction » donnée à ces délégués par leurs concitoyens, véritable cahier de doléances, montre, en un style éloquent à la fois et naïf, l'état misérable de ce pays et la pauvreté de ses habitants, la rareté du numéraire, la dépréciation des monnaies et les difficultés des transactions commerciales.

Les gens de Beauvais remercient d'abord le bailli de Senlis qui les a avertis que le roi fera prochainement supprimer dans leur pays les monnaies ayant cours, autres que les monnaies royales. En Beauvaisis, disent-ils, il n'y a plus de ces monnaies, on ne se sert que de « virelens » de Flandre (le *vierländer* d'argent), de plaques et de blancs de Tournai qui ont cours, le virelen pour 12 deniers, les plaques pour 10 deniers et les blancs de Tournai pour 9 deniers. Il en est ainsi en Normandie. Or le roi veut abolir toutes les monnaies d'or et d'argent sorties d'autres ateliers que les siens, sauf celles du dauphin et du Pape : désormais nulle autre n'aura cours. De plus, les trésoriers de la Chambre des Comptes ont permis que ces virelens fussent reçus pour 13 tournois, avec leurs subdivisions (demis et quarts de virelen.) Les Beauvaisins déplorent cette altération de la valeur monétaire : si ces virelens étaient mis à 13 tournois la pièce, « les

1. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 1881-1891, 6 vol. — Antoine Thomas, *Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, 1880 ; et *Les États Généraux sous Charles VII*, dans *Le Cabinet histor.*, 1878.

2. Voy. les précédents et Flammermont, *Institutions municipales de Senlis*, 1881.

3. Aucune expression du document n'autorise à croire qu'il s'agisse d'une convocation des États à Senlis. Les députés de Beauvais doivent, non pas porter des cahiers dans une assemblée générale ni s'adresser au Conseil du roi, mais simplement exposer leurs doléances au bailli de Senlis, l'officier local, au point de vue spécial de la monnaie. Quelques députés d'autres villes doivent se trouver présents, mais ce sont peut-être ceux des autres villes du bailliage qui ont reconnu Charles VII : Clermont, Compiègne, Crépy (*N. D. L. R.*).

povres gens, moiens et aultres, disent-ils, ne pourroient finer de les changer. » Ils demandent qu'au moins jusqu'à la Saint Remi ces monnaies blanches continuent d'avoir cours pour leur ancien prix;..... « au seurplus facent les envoieez le mieulx que ils porront..... »

A quelle époque se placent les réclamations de nos députés? Leurs doléances furent-elles entendues? Autant de questions difficiles à résoudre.

Il faut rappeler que déjà, à Noël 1430, des députés de Beauvais étaient venus à Chinon se plaindre au roi de la pénurie du numéraire et lui dépeindre les maux que souffrait son peuple ¹, et qu'en décembre 1433 un atelier monétaire était ouvert à Beauvais par lettres patentes de Charles VII, adressées à Étienne de Vignoles, dit La Hire, « capitaine général és païs de l'Isle de france, Picardie, Beauvaisin, Laonnois et Soissonnois ». ² Au reçu de ces lettres, « considérans la grande necessité et faute de trouver monnoye qu'a depresent le peuple de la dite ville et du païs d'environ et qu'en icelle ne court depresent que la monnoye que forgent les ennemis », La Hire conclut qu'il faut « mettre icelle monnoie sus », et il demande à l'évêque (alors Jean Juvénal des Ursins, successeur de Pierre Cauchon) « qu'il voulsit consentir icelle monnoie estre faicte en la ditteville et prester lieu, place et territoire pour icelle faire. » L'évêque accorda la « maison qui fust messire de Longroy assise sur l'eau de Therrain en la rue du pont Saint-Sauveur » pour y forger monnaie pendant trois ans, sans préjudice des droits de son Église et Comté.

Cet atelier fut-il ouvert, plus ou moins des trois années prescrites par le Roi? La question n'est pas tranchée.

En 1897, M. le Comte de Castellane, étudiant dans la *Gazette*

1. Du Fresne de Beaucourt, *loc. cit.*, tome II, p. 277.

2. Ces Lettres patentes publiées par Loisel : *Mémoires des Pays, Villes, Evesché, Evesques, Comtes et Communes de Beauvais et Beauvaisis*, 1 vol. Paris, 1617, se retrouvent dans les *Mélanges* de la Collection Troussures, t. III, et dans Voillemer : *Essai sur les monnaies de Beauvais*, 1858. — Elles ont été publiées en dernier lieu par le Comte de Castellane dans la *Gazette numismatique française*, 1897.

numismatique française, les grands et petits Blancs au K de Charles VII frappés à Beauvais, émettait l'opinion que ces monnaies, marquées d'un B et attribuées par M. Paul Bordeaux à l'atelier de Bourges, devaient sortir d'une forge de Beauvais, et l'auteur citait, pour le démontrer, les Lettres-patentes adressées à La Hire. La situation de notre ville en pays ennemi devait rendre malaisé le fonctionnement de cette forge et sa surveillance par les officiers royaux des monnaies; aussi Charles VII avait-il permis d'organiser l'atelier de Beauvais sous la direction de l'autorité locale pour que la connaissance du fait de la monnaie appartînt au Lieutenant du Roi.

En cette année 1433, le 7 juin, un chanoine de la cathédrale, nommé Lozier, de garde à la porte de l'Hôtel-Dieu, était pris par les Anglais et emmené à Gournay¹, pendant que Jean de Lignièrès et Jacques de Guéhengnies repoussaient l'attaque de l'ennemi. La Hire ne demeurait guère à Beauvais, guerroyant de tous côtés en Beauvaisis, Picardie et Normandie, enlevant Ham et Breteuil, battant les Anglais à Gerberoy (1435), courant de Soissons à Gisors, enfin se faisant surprendre à Beauvais même dans une hôtellerie de la rue Saint-Martin (1437).

Il paraît difficile qu'un atelier monétaire ait pu fonctionner régulièrement dans des conditions aussi périlleuses. Le Comte de Castellane le reconnaît lui-même et n'attribue à Beauvais que quelques émissions intermittentes entre 1433 et 1435.

La date de l'*Instruction aux Députés allant à Senlis* n'étant pas précisée (1440 ou 1450, dit le Manuscrit de Troussures)², il est possible que ces plaintes adressées au Roi avant ces dates, vers 1430, aient déterminé Charles VII à créer l'atelier de Beauvais; ou bien la date de cette Instruction, si elle est exacte,

1. Extraits des Registres du Chapitre de la Cathédrale. Collection Bucquet t. XXVI, p. 284.

2. Les mêmes Registres donnent les monnaies suivantes d'après un *Compte de l'argenterie de l'Église*, en 1427: « item 5 escus d'or, 19 francs tant à pied que cheval, 8 nobles d'Angleterre, 7 moutons Rex, 19 salus, 8 moutonnes, 1 florin du Roi Loys et 1 obole de Rindor. »

indiquerait que l'atelier de La Hire n'a peut-être point fonctionné, tout en donnant son nom à un « Hôtel de la monnaie ¹ ».

D^r V. LEBLOND ².

Pour avoir aulcun advertissement a ceulx qui iront devers Mons^r le Bailli de Senlis pour la Ville de Beauvais et le païs a l'environ touchant le fait des monnoies.

Premierement de mercier le dit Mons^r le Bailly de son bon advertissement, cest assavoir que ja soit ce qu'il eust Lettres du Roy nostre Seigneur pour faire crier l'abolition des monnoies aians cours aultres que celles du Roy nostredit Seign^r, congnoissant que a Beauvais et a tout le païs a l'envion il ny a aulcunes monnoies des forges et coings du Roy nostre Seig^r, et ny a monnoies qui y aient cours sinon les vire-dens de flandres qui y ont cours pour xij deniers, plaques pour x d^{ers} et blans de tournai pour ix d^{ers}, toutes voies il a seursis a faire le dit cry jusques ad ce quil eust ce signiffié ausdits de Beauvais pour sur ce les oïr et avoir leur avis.

Après ce dire que il appert par les Lettres du Roy notre d. Seig^r quil abolit et met jus du tout toutes monnoies d'or et d'argent aians cours en son roiaulme, excepté ses monnoies d'or et d'argent qu'il fait forger en ses monnoies et celles de Mons^r le Daulphin, et aussy aultres monnoies du Pape, et d'autres pour le prix que il est déclaré en ses lettres de ordonnance, et ne veult que aultres monnoies aient cours et que tout soit porté au billon.

Nos Seigneurs les Gens de la Chambre des Comptes et Tresoriers, les Generaulx Maistres sur le fait des monnoies, scachans la doleance et complainte a eulx de ce faite par ceulx du Baillage de Senlis, par maniere de tolerance et jusques au jour St-Remy prouchain venant

1. Un dénombrement de 1601 cite un *Hôtel de la monnaie* en la paroisse Saint-Sauveur « entre les deux cours d'eau de la rivière du Therain, tenant à la maison ou pend pour enseigne les Rats. » Bucquet, t. LXVI, p. 164.

2. La date d'un mercredi 27 juillet ne saurait, d'après *L'art de vérifier les dates*, convenir qu'aux années 1429, 1435, 1440, 1446. La frappe des *vierlaender*, dont il est question ici, n'ayant commencé qu'en 1433 (L. Deschamps de Pas, *Rev. num.*, 1861, p. 471-476; — Comte de Castellane, *Rev. num.*, 1898, p. 108), les deux dates de 1435 et 1440 restent seules possibles, la seconde de préférence si l'atelier de La Hire a fonctionné. A partir de 1441, Charles VII s'étant emparé de Pontoise après Senlis, Paris et Creil, ses monnaies ont dû reparaitre d'elles-mêmes à Beauvais (N. D. L. R.).

ou que aultre provision y soit donnée par le Roy ont permis que ladite monnoie de virelens ait cours pour xiii tournois, les demis et quarts de virelens a l'equipolent.

Lesd. habitans de Beauvais veullent tousjours obeir au Roy nostred. Seig^r a Monseig^r le Bailli et aultres officiers du Roy, et ont envoieé ceulx qui depresent y vont pour donner advertissement audit Mons^r le Bailli qui les a mandez pour avoir leurs advis sur le fait de la publication desd. monnoies.

Cest assavoir que depresent et de pieça ne a eu, ne a audit Beauvais et en tout le país al'envirón aultres monnoies que celles dessus déclarées qui sont virelens qui y ont cours pour xii d^{ers}, plaques pour x^d et blans de Tournai a trois fleurs de lis pour ix d^{ers}, et ny a aultre monnoie.

Aussi ou país de Normendie ont lesdites monnoies cours aux prix dessusd. et n'ont aultre monnoie.

Lesd. de Beauvais frequent et communiquent es país de Picardie et Normendie pour le fait de leurs marchandises, et se il estoit que lesd. virelens feussent mis a xiiij tournois piece, les povres gens moiens et aultres ne pourroient finer de les changer car il ny a aultre monnoie.

Item on ne saroit faire un demy virelen pour avoir vi^d et demy tournois, ne un quart de virelen pour iij d^{rs} tournois et la moittié de demi tournois.

Se aultre provision ny est mise ce sera grant d'ómage ou peuple, attendu comme dit est, que ny a aultre monnoie que virelens et ce sera une bien grant taille en quoi le Roy porra avoir petit prouffit, paiant chacun an grans tailles, et sont leurs vingnes engellées, ainsy que ces choses et aultres porront estre dites de bouche par lesdits envoieez.

Pour lesquelles causes soit supplié que en considerant ces choses et pour aulcunement relever le povre peuple que tolerance soit donnée que jusques aud. jour S^t-Remi les monnoies blanches aient cours pour les pris devant dits afin que ceulx qui ont desd. monnoies en puissent faire leur prouffit pour leur bien et aultrement les en delivrer sans depresent et si hastivement les ainsi abolir et mettre a tel pris que de xiiij d^{ers} t. pour les relever d'un dommage comme importable. Et soubz correction est a dire qu'il est chose necessaire que aud. pris que de xiiij d^{ers} t. y soit mis, car en cet estat on ne sen porroit aidier, pour ce qu'il ny a nulles petites monnoies ad ce servans que on y peult equipoler.

Se les d. envoiez ne peuvent de ce finer, pourra estre adverty que lesd. virelens puissent avoir cours pour huit doubles, blans de tournai pour viij d^{ers} et les plaques pour....

Au surplus facent les d. envoiez le mieux que ils porront et communiquent avec aultres gens des villes qui seront a Senlis pour pareille cause. Item est dit que se on ne venoit avoir advis sur iceulx xiiij d^{rs} t. qu'il seroit necessaire que justice pourvesist autre pris pour le substantiation du povre peuple qui autrement ne porroit avoir a vivre.

Soient rapportees les ordonnances des monnoies et ne soient montrées pour doute que on ne les retiengne. le mercredi xxvij^e de juillet. N. le Bastier.

*
* *

JETON DE JEAN LALLEMANT, SEIGNEUR DE MARMAGNE,
PRÈS DE BOURGES.



Champ armorié, écartelé en la manière d'un quadrilobe centré d'un petit écusson. Un casque de profil est placé dans chaque canton, ou, pour mieux dire, à l'intersection des lobes, qui affectent une forme de raquette.

R^o. † IEHAN LALLEMANT S. DE MARMAGNES. Une haire, semblable à une chemise sans manches; tricotées avec des cordelettes grossières dont les poils sont fortement accusés, ses larges mailles sont analogues à celles d'un filet.

Ce jeton, que j'ai pu dessiner d'après une photographie communiquée par M. Gauchery, de Bourges, mérite d'être signalé aux lecteurs de la *Revue*. Et ce n'est pas seulement à cause de l'originalité de sa composition, de l'élégance du style, ou encore de

la rareté (car je ne connais d'autre exemplaire que celui de la collection Pouroy de Bourges) ; c'est aussi parce qu'il a sa place marquée dans la curieuse série de pièces exceptionnelles faisant allusion à la condamnation plus ou moins infamante de leur propriétaire, incident fâcheux que l'on s'efforce ordinairement plutôt de laisser dans l'ombre que de mettre en lumière. Il faut ajouter que, si cette pièce n'est pas inédite, elle a du moins été publiée assez inexactement par M. Triboudet de Membré dans le *Bulletin de la Société des antiquaires du Centre*¹.

Les erreurs du *Bulletin* viennent de ce qu'il paraissait invraisemblable, inadmissible, que le propriétaire du jeton, celui qui l'avait commandé, eût pris plaisir à faire allusion à un fait déshonorant pour lui. De son côté, le dessinateur pouvait-il ne pas se laisser influencer par l'opinion du rédacteur de l'article ? pouvait-il reconnaître pour une haine l'objet donné comme une « bannière, peut-être une targe semée de fleurons d'apparence insolite » ? Après cela, le IVRAVI de l'exergue était tout à fait inexplicable. Aussi bien voici à quelles conclusions en arrivait M. Triboudet : « Reste à expliquer la bannière du droit et la formule IVRAVI. Nous serions porté à penser que ces emblèmes font allusion à cet ordre des Chevaliers de la Table-Ronde, fondé à Bourges en 1486, dans lequel il (Jean Lallemand) entra en 1492 et qui exigeait de ses adeptes un serment dont le nom *juravi* rappellerait la formule. Dans ce cas, ce jeton serait le premier publié relatif à cette institution, dont le but, du reste, n'est pas clairement déterminé et dont le passage a laissé peu de traces. »

L'attribution de ce jeton à Jean Lallemand, dit le Jeune, déjà proposée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires du Centre*, ne souffre plus maintenant de difficulté. L'interprétation du type du revers devient certaine et contribue, à son tour, à fixer définitivement l'attribution des armoiries à Jean Lallemand. Plus d'incertitude, en effet, après la communication faite par M. Gauthery à la Société des Antiquaires de France, dans la séance du 23 février 1907².

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. du Centre*, 1870-72, t. IV, p. 349 et 350

2. *Bull. de la Soc. des Ant.*, 2^e trim., 1907, p. 147-150.

Dans cette communication, M. Gauchery revendiquait, pour Jean Lallemand le Jeune, le magnifique manuscrit de la Bibliothèque de la Haye¹, qui venait d'être prêté à la Bibliothèque nationale, pour l'*Exposition de portraits*², et qui avait été signalé déjà par M. L. Delisle³ comme exécuté pour un des membres de la famille Lallemand, de Bourges. Le motif de l'attribution proposée par M. Gauchery est que ce Jean Lallemand, dit le Jeune, trésorier et receveur général de Languedoc, Lyonnais, etc., seigneur de Marmagne, Vouzay, Pierrelé, Chezeau-Brethon, maire de Bourges, en 1510, se signale entre tous les siens par une condamnation à une forte amende et à la prison, prononcée en 1525 contre lui pour malversations⁴. Deux ans après, il avait obtenu des lettres de rémission. Or, on ne peut méconnaître les allusions qui, dans le manuscrit, visent ce double fait. De plus, M. Gauchery a reconnu que Jean Lallemand s'était fait représenter lui-même, au premier plan, dans chacune des douze peintures dont ce manuscrit est enrichi. Le condamné repentir apparaît partout uniformément vêtu d'une simple haire, vêtement que l'on portait par esprit de pénitence. Son crime, Jean Lallemand l'avoue; il fait même, en quelque sorte, ostentation de son repentir. Sur le frontispice et sur chaque miniature, on voit un livre à reliure bleue, sur lequel se lisent ces deux mots inscrits en lettres d'or : DELEAR PRIVS. Dans les marges de beaucoup de feuillets, on rencontre encore comme emblème « un nœud coupé dans son milieu », et dans l'encadrement du frontispice se trouve ce verset des Psaumes, qui explique le « nœud coupé » : *Dirupisti, Domine, vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis et nomen Domini invocabo*⁵. C'est un cri d'allégresse et de reconnaissance, un remerciement aussi, qui peut s'adresser à la fois à Dieu, qui l'a pardonné en le débarrassant des entraves de

1. Bibliothèque de la Haye, manuscrit 666.

2. L. Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 234.

3. N° 132 du *Catalogue*.

4. Biblioth. nat., ms. Dupuy, n° 38.

5. *Psalms.*, 115, 16.

son péché, et au roi, son maître, qui l'a fait sortir de sa prison en brisant ses chaînes : *dirupisti, Domine, vincula mea.*

Comme ce jeton, sans aucun doute, fut frappé pour Jean Lallemant, condamné, puis grâcié et repent, l'explication du IVRAVI ne paraît plus dès lors offrir de difficultés. Le coupable présente sa haire, instrument de pénitence et symbole de repentir, et fait entendre en même temps cette solennelle déclaration : *juravi*, j'ai juré de porter cette *haire*, c'est-à-dire de faire pénitence pour effacer mon crime. En même temps, sur les miniatures, il ajoutait : *delear prius*, je serai mort avant d'avoir cessé ma pénitence, c'est-à-dire je la poursuivrai jusqu'à la fin de mes jours. On le voit, le jeton et le manuscrit s'expliquent mutuellement.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des admirables miniatures de ce manuscrit. Elles sont exquises de finesse, d'une coloration harmonieuse et d'une étonnante variété de composition : paysages, figures, sous-bois et lointains, intérieurs, études du nu, tous les sujets sont traités avec une habileté consommée. Mais il convient de faire remarquer que les armoiries de Jean Lallemant, telles qu'elles se trouvent sur le jeton, se rencontrent également sur le frontispice du manuscrit, soutenues par un lion gigantesque, qui présente sur sa tête le livre bleu marqué de l'inscription : DELEAR PRIVS.

Ces mêmes armoiries ont été encore signalées sur une plaque de marbre de l'hôtel Lallemant à Bourges, et sur les vitraux de la chapelle des Lallemant en l'église de Saint-Bonnet de la même ville ; enfin, elles sont décrites dans les « Dossiers bleus » du Département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale (n° 377). Ces armoiries sont : au 1 et 4, de gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent 2 et 1, qui est Lallemant ; aux 2 et 3, d'azur à une croix nillée d'argent accompagnée de trois cailloux d'or, qui est Petit ; et sur le tout, « d'or à deux lions léopardés de gueules », qui est Sancoins.

Mais voici une dernière difficulté : comment expliquer la présence des armes des Sancoins à la place d'honneur de l'écu de

Jean Lallemand? Par le motif suivant : selon toute apparence, Jean Lallemand tenait sa noblesse de sa grand'mère maternelle, Jeanne Barillet. Celle-ci la tenait elle-même du frère dont elle était la seule héritière, Jean Barillet, seigneur de Sancoins, lequel avait reçu en 1446 des « lettres royaux » l'annoblissant, « lui et sa postérité des deux sexes ».

Il ne reste plus qu'à souhaiter la découverte d'un document venant nous révéler le nom du graveur de ce joli jeton, qui compte parmi les plus intéressants du XVI^e siècle.

H. DE LA TOUR.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

1. — Au lieu dit *Grange Neuve*, aux Souchères (c^{ne} de Lapte, arr. d'Yssingeaux, H^e Loire), le 26 janvier 1908, on a trouvé un vase de terre contenant environ 170 statères gaulois, dont plusieurs du type dit des *Mandubii* et d'autres avec la tête portant les moustaches. Ces pièces seront vendues en vente publique, au mois de juin, et feront l'objet d'un article dans la *Revue numismatique*.

2. — A South Ferriby (Lincolnshire, Angleterre), en 1906, on a trouvé un trésor de 65 statères et de 45 pièces d'argent attribués aux Brigantes. Les pièces d'argent, appartenant à trois divisions, sont d'un meilleur style que celles d'or. — *Num. Circular*, 1907, 10267.

3. — Au *castellum* de Niederbieber (cercle de Neuwied, gouv. de Koblenz), on a trouvé des vases d'argent et un vase de bronze, qui contenait 895 *Antoniniani*, la plupart à fleur de coin d'Elagabale, Gordien III, Philippe I^{er} et II, Otacilia Severa, Trajan Dèce, Etruscilla, Herennius Etruscus, Hostilien, Trebonien Galle, Volusien, Æmilien, Valérien, Mariniane, Gallien, Salonine, Salonin, et 4 pièces de consécration d'Auguste, Titus et Sévère Alexandre. Ces pièces, présentant 244 variétés, sont entrées au Musée provincial de Bonn. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3750.

4. — A Steingaden (cercle de Souabe, Bavière), dans un vase, on a trouvé récemment un trésor de monnaies d'argent et de bronze. Les pièces qu'on a vues sont un « grand bronze » de Gordien III, et des pièces d'argent de Septime Sévère, Julia Domna, Caracalla, Elagabale, Sévère Alexandre, Maximin, Gordien III, Philippe I et II, Trajan Dèce et Etruscille. Le Musée de Kempten aurait acquis la moitié de la trouvaille. — *Koblitz*, dans *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 278.

5. — Dans la vallée du Rhin, près de St.-Gall (Suisse), le 24 novembre 1906, on a trouvé 400 pièces de Valérien, Gallien, Salonine, Claude II, Quintille, Aurélien, Séverine, Tacite, Florian

Probus, Carus, Numérien, Carin, Magnia Urbica, Dioclétien, Maximien. — J. Egli, dans *Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde*, 1907, 198-200.

6. — A Dortmund (Prov. d'Arnsberg, Prusse), Ritterstrasse, 23, le 29 août, on a trouvé un vase contenant 427 monnaies d'or de Vespasien jusqu'à Honorius et Arcadius. Les plus nombreuses étaient de la période comprise entre 350 et 400. Dans ce dépôt trois baguettes d'or et 15 petites monnaies d'argent portant une simple croix dans un carré. La ville de Dortmund est entrée en possession de la trouvaille. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3752 ; *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 235.

7. — Au *castellum* de Munningen (cercle de Souabe, Bavière), on a trouvé neuf monnaies d'or qui sont : 1 Justinien, 1 Tibère IV Constantin, et 7 imitations barbares des monnaies de Justinien et Justin II. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3767.

8. — A Volos (Thessalie), on a trouvé un vase de terre contenant 3489 monnaies de l'époque byzantine qui ont été mises sous séquestre par le gouvernement. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3767.

9. — Au hameau de l'Olm (c^{nc} de Saint-Christol-lès-Alais, Gard), en mars 1906, dans une tombe, près du bassin d'un squelette, on a trouvé 140 à 150 demis, quarts et huitièmes d'écu de Charles IX et des princes contemporains. — N. Troulhias, dans *Mémoires et Comptes rendus Soc. sc. et littér. d'Alais*, 1906, 31-33, pl.

10. — Dans le Hampshire (Angleterre), on a trouvé récemment un dépôt de gros et demi-gros depuis Édouard III jusqu'à Henri VI, enfouis vers 1435. — *Num. Circular*, 1908, 10335.

11. — A Grossenhain (cercle de Dresde, Saxe), au n° 127 de la Gabelsbergstrasse, le 19 novembre 1907, vase de terre orné contenant plusieurs centaines de bractéates de Misnie et de pièces coupées de la fin du xiii^e siècle. Les débris du vase et un grand nombre de monnaies ont été donnés au Musée de la ville. — *Blätter f. Münz.*, 1907, 3799.

12. — A Ælstorf, près de Salzhausen (cercle de Winsen), en juillet 1907, urne contenant plus de 2000 bractéates parmi lesquelles sept types principaux des pfennigs de Lunebourg de la fin du xiii^e siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3767.

13. — A Pegau (cercle de Leipzig), en juillet 1907, dans les travaux du canal, on a trouvé environ 30 bractéates de l'abbé Siegfried von Reekin, qui sont entrées au Musée de la ville. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3767.

14. — A Aschersleben (cercle de Magdebourg, Prusse), dans l'église de saint Étienne, on a fait une trouvaille de pfennigs de Mansfeld, Halberstadt, Goslar, Magdebourg, Hanovre, Eimbeck, Saxe, Brunswick, Mühlhausen en Thuringe, Brandebourg, etc. Ce dépôt est entré au Musée de la ville. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3782.

15. — A Jarotschin (gouv. de Posen, Prusse) en octobre 1907, au cours de travaux de canalisation, on a trouvé un vase de terre avec dix kilogrammes de monnaies de cuivre polonaises dont les dernières sont de 1650. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3767.

16. — A Schwanenstadt (Autriche méridionale), Stadtplatz, 8, le 8 juin 1907, on a trouvé un bahut de bois renfermant 33 pièces d'or d'Autriche, d'Allemagne et de Venise et 103 pièces d'argent des mêmes pays et de Suède, plus 1031 pièces de billon des pays allemands. La cachette a dû être faite vers 1671. — Karl Domanig, dans *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 244-246.

17. — A Maigen près de Sigmundsherberg (Basse-Autriche), on a trouvé 127 pièces du xvi^e siècle (Autriche, Tyrol, Hongrie, Bohême, Nuremberg, Aquilée).

18. — A Zwerndorf (district de Gänzerndorf, Autriche septentrionale), le 1^{er} juin 1907, on a trouvé un vase de terre contenant 145 pièces d'Autriche, de Salzbourg, Coire, Schlick, Saint-Gall, Zug et d'Espagne, depuis 1553 jusqu'à 1643.

19. — A Zaingrub, près de Gars (Basse-Autriche), le 10 avril 1906, on a trouvé plusieurs centaines de pièces très variées des états et villes de l'Europe centrale, depuis le xiv^e siècle jusqu'à 1594.

20. — A Popelin (district de Datschitz, Moravie), en 1906, on a trouvé un vase de terre contenant un millier de pfennigs, hählings et gros de Prague, pour l'Autriche, la Bavière, la Moravie, le Palatinat, Nuremberg, Landshut, Salzbourg. — On trouvera des inventaires détaillés des 4 trouvailles précédentes dans le *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 259-265.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

NOTICES

Monnaies antiques de nickel. — A la séance de la Société numismatique de Berlin, le 6 janvier 1908, M. Regling a fait une communication sur les monnaies antiques, frappées par les rois de Bactriane,

Euthydème II, Pantaleon et Agathocles, dans la première moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. Ces monnaies contiennent une forte proportion de nickel, car l'analyse d'un exemplaire d'Euthydème II a donné 77585 de cuivre, 20038 de nickel, et des traces de cobalt, de fer, d'étain, d'argent et de soufre. De nos jours, les alliages de nickel comportent généralement 75 parties de cuivre et 25 de nickel. Les monnaies antiques de nickel présentent un aspect gris sale ressemblant à celui de l'argent très fortement oxydé. On trouvera ces monnaies indo-bactriennes décrites dans le *Numismatic Chronicle* de 1868 et 1869, ainsi que dans le volume *Bactria and India* du Catalogue du British Museum. — *Berliner Münzblätter*, 1908, p. 26.

A. BL.

*
* *

CABINET DES MÉDAILLES

Don des collections Delécluse et Torcy. — Deux collectionneurs connus, morts en 1906, M. Delécluse et M. de Torcy, avaient légué leurs collections au Cabinet des Médailles. Elles y sont entrées, conformément à leurs volontés, et celles de leurs médailles qui ne constituaient pas des doubles sont venues enrichir le médaillier national.

La collection de M. Delécluse était la plus considérable des deux : elle comprenait des monuments de différentes espèces, notamment de nombreuses inscriptions cunéiformes, quelques statuette égyptiennes, des scarabées égyptiens, des terres cuites phéniciennes et grecques, une petite tête en calcaire blanc, curieux débris d'une statuette archaïque grecque, probablement d'origine sicilienne, de jolies verreries antiques, des bronzes antiques et modernes, et trois séries numismatiques, l'une grecque, l'autre romaine, la troisième tout à fait moderne. Les pièces les plus intéressantes de ces trois séries seront décrites au fur et à mesure que seront publiées dans la *Revue* les nouvelles acquisitions du Cabinet des Médailles.

M. de Torcy avait légué spécialement à la Bibliothèque nationale son médaillier de monnaies romaines, qui comprenait de nombreuses pièces choisies avec goût ; s'il ne s'y trouvait pas de monnaie inédite, le Cabinet des Médailles s'est pourtant enrichi, grâce à ce legs, d'une centaine de variétés importantes, sans compter quelques monnaies gauloises. Parmi ces variantes de pièces connues, nous citerons : un aureus de Néron et Agrippine, un aureus d'Hadrien au type de *Bonus Eventus*, d'autres des deux Faustine et de Marc Aurèle, un

aureus de Lucille avec, au revers, Vénus tenant le sceptre et la pomme, un autre de Septime Sévère au type d'Hercule et Bacchus, d'autres d'Aurélien, de Dioclétien, de Galère Maximien, de Constantin, de Galla Placidia, etc., etc. En dehors des aureus, la meilleure série est celle des grands bronzes, presque tous d'une très belle conservation.

Grâce aux legs de ces amis du Cabinet des Médailles, la collection nationale s'accroît dans ses diverses séries, plus qu'elle ne le saurait faire avec ses seuls moyens. Tous ceux qui s'intéressent aux sciences du passé profitent donc de ces généreuses libéralités, et les collections mêmes se trouvent défendues par là d'une rapide et définitive dispersion : immobilisées pour toujours dans les médailliers de la Bibliothèque nationale, elles y gardent fidèlement la mémoire de ceux qui les réunirent avec autant de goût que de sollicitude.

J. F.

*
* *

Don de la collection Zay. — C'est pénétré de cette pensée que M. Ernest Zay, qui a consacré quarante ans de sa vie à réunir une admirable collection de monnaies coloniales françaises, vient d'en faire don généreusement au Cabinet des Médailles, où le public peut voir rangée sous deux vitrines cette suite unique en son genre.

Voici la monnaie de Louis XIV, frappée en 1670 pour avoir cours dans les « Isles et Terre ferme de l'Amérique et autres lieux de la concession de la Compagnie des Indes occidentales » ; elle porte la vibrante légende *Gloriam regni tui dicent*.

Suit la série des pièces frappées pour les colonies en général, de Louis XV à Louis-Philippe ; après quoi on passe chacune d'elles en revue.

Les Antilles françaises ont de jolies petites monnaies de Louis XV portant *Isles du Vent*. La Guadeloupe a mis sa contremarque, un G, sur des monnaies d'or de Joseph II (1776). Puis nous voyons la piastre espagnole découpée en neuf morceaux réguliers, dont huit à la circonférence, chacun valant un escalin et le centre de la pièce en octogone pour quatre escalins : procédé curieux et expéditif pour se procurer de la monnaie divisionnaire. Chaque morceau est marqué RF ou 4E RF, et l'on admire la patience de M. Zay qui a réussi à remettre la main sur les éléments épars de cet ensemble et d'autres analogues.

De même que la Guadeloupe s'approprie les monnaies par la marque G, Marie-Galande inscrit MG et les Saintes, LS.

La Martinique affectionne la forme d'un cœur soit en contremarque, soit découpé dans le milieu de la piastre ou figuré en bronze.

De petits bracelets servant de menottes à la Côte d'Ivoire constituaient, le cas échéant, une monnaie, tandis que les Dahoméens se servent de coquillages ou *cauris*.

L'île de France qui, sous le nom d'île Maurice, est devenue anglaise et l'île Bourbon, aujourd'hui île de la Réunion, qui s'est appelée quelque temps île Bonaparte, ont connu, en 1810, une piastre frappée à leur usage par le général Decaen, à laquelle il a été consacré un article ici même ¹.

La « Pagode », jolie petite monnaie frappée au xviii^e siècle au type d'une divinité hindoue, a été l'occasion d'un débat entre la Compagnie des Indes et le clergé catholique que cette représentation inquiétait ². Voici, à côté, les roupies portant des caractères hindous et les sapèques d'extrême orient percées d'un trou carré. Au Cambodge, en 1860, l'effigie de Nodorom I^{er} est d'une belle venue toute moderne et fait contraste avec les lingots des indigènes en forme de pirogues (*sampas*).

Les contremarques de diverses colonies étrangères sur des monnaies françaises répondent au même besoin que les monnaies de l'étranger contremarquées dans nos possessions.

Enfin une curiosité singulière est la « barbe-monnaie ». Non pas, comme il est arrivé sous Pierre le Grand, une barbe représentée sur la monnaie, mais une vraie barbe en nature. A Tahiti, les vieillards sont en particulière vénération, on leur coupe pieusement les poils de la barbe à leur décès, et ces poils réunis en petites touffes servent de monnaie : nous voyons ici, comme en d'autres circonstances, quelle indécise limite sépare, dans les civilisations primitives, la monnaie de l'amulette.

Un certain nombre de jetons de compte, de jetons-médailles et de médailles, ainsi que les décorations coloniales, complètent cet ensemble. Citons, parmi les médailles, la belle pièce à l'effigie de Louis XIV, représentant au revers l'Honneur et le Courage, *Honos et Virtus* debout ; œuvre du graveur Winslow, elle s'inspirait d'une monnaie antique ³ et était destinée à être distribuée aux chefs indiens, amis de la France ⁴.

1. *Rev. num.*, 1886, p. 398 et suiv.

2. *Rev. num.*, 1888, p. 572 et suiv.

3. E. Babelon, *Monn. de la rép. rom.*, t. I, p. 512. Denier de la Gens Fufia.

4. E. Zay, *Médailles d'honneur pour les Indiens*, dans *Ann. de la Soc. de numism.*, 1889, p. 294 et suiv.

Ces quelques indications donneront au lecteur une faible idée de l'intéressante collection de M. Zay. Il faut lire l'ouvrage qu'il a consacré à ce sujet, *l'Histoire monétaire des colonies françaises*, parue en 1892¹. Grâce à la généreuse inspiration qui a dicté sa démarche, sa collection demeurera, comme ses travaux, et il existe à présent tout un domaine de la numismatique inséparable du nom de M. Ernest Zay.

*
* *

Article de M. de Vogüé. — Nous dirons enfin, en ce qui concerne le Cabinet des Médailles, qu'il a été de la part de M. le vicomte de Vogüé, membre de l'Institut, l'objet d'un très intéressant article, à l'usage des gens du monde, dans le *Figaro* du 11 novembre dernier.

A. D.

*
* *

AUTRES MUSÉES

Musée de Belfort. — En février dernier a eu lieu, au musée de Belfort, la remise d'une collection de médailles alsaciennes léguées par M. Scheurer-Kestner. Le musée de Belfort n'était pas encore entré en possession de ce legs par suite de l'état des locaux qui ne se trouvaient pas prêts. La collection comprend 1.186 pièces, monnaies et médailles, frappées en Alsace-Lorraine.

Le legs comprend en outre une série d'autographes intéressant l'Alsace. Dans le nombre figure le plan du discours d'Auxerre prononcé par Gambetta, et la Déclaration de Bordeaux signée par tous les députés protestataires.

*
* *

Cabinet de Dresde. — Le professeur Sponzel a succédé, comme directeur du Cabinet royal de Dresde, au regretté Julius Erbstein, qui avait pris sa retraite le 1^{er} octobre 1907 et qui est mort le 17 du même mois.

1. Paris, J. Montorier, 1892 ; avec supplément chez Serrure, en 1904, in-8°.

*
* *

Cabinet de Munich. — M. H. Buchenau, l'habile directeur des *Blätter für Münzfreunde*, a été nommé « Custos » au Cabinet royal de Munich, poste occupé antérieurement par M. Georg Habich, qui était devenu conservateur de la collection à la mort de Riggauer.

Tous les numismates font certainement des vœux pour la réussite de ces érudits dans leurs nouvelles fonctions.

A. BL.

*
* *

Cabinet de Londres. — Le docteur F. Parkes Weber a laissé choisir dans sa collection pour le médaillier national anglais 5.551 pièces, depuis le vieux monnayage des Grecs et des Chinois jusqu'à nos jours. Ce sont surtout les médailles modernes qui ont été choisies. David d'Angers, Roty et Scharff n'étaient pas représentés au British Museum. Deux médailles de Pisano sont encore à citer, et, pour le milieu du xvi^e siècle allemand, un unique portrait du fameux Paracelse.

(*Athenæum* et *Numism. Circular*, 1907).

*
* *

VARIA

Prix Duchalais. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le prix Duchalais a été attribué cette année par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à la *Revue numismatique* en raison des services qu'elle rend à la science depuis 1836 et à l'occasion de l'impression de la *Table générale*, qui sera distribuée en 1908. Les membres du Comité de publication apprécient l'honneur qui leur est fait par la Compagnie ; ils savent qu'ils le doivent à la bonne tenue scientifique de notre *Revue* et à la longue série de ses collaborateurs, parmi lesquels se remarquent les noms des savants les plus illustres, français ou étrangers, tels que R. Rochette, B. Guérard, Ch. Lenormant, le duc de Luynes, E. Beulé, A. de Longpérier, F. de Saulcy, Fr. Lenormant, J. de Witte, Waddington, J.-P. Six, Mommsen, Lud. Muller, A. de Barthélemy, etc...

Ajoutons que, fondée il y a soixante-dix ans, par M. Cartier, la *Revue* a rencontré, depuis 1842, chez MM. Rollin et Feuervant le concours le plus précieux.

*
* *

Cours de numismatique. — Le Collège de France a décidé la transformation de la chaire de langue araméenne en une chaire de numismatique fondée à titre définitif. — M. Kurt Regling, conservateur adjoint du Cabinet royal de Berlin, fera, cette année, un cours de numismatique romaine à l'Université royale. — M. A. Sambon a commencé dans les bureaux du « Musée », 13, rue Saint-Lazare, une série de conférences sur « les Falsifications dans l'art » (tous les lundis à 4 heures et demie). — M. Piccione a donné à Rome à l'« Imperiale Instituto archeologico germanico » une conférence sur « La technique du bronze dans l'antiquité ». Cette conférence sera publiée dans les *Battaglie di Archeologia*.

*
* *

Une singulière nouvelle a surpris, — et je dirai encore plus amusé que surpris, — le monde numismatique : celle de l'achat prétendu à Belgrade par le Cabinet de France d'une monnaie de Napoléon I^{er} pour le prix de 150 000 francs ! Est-il besoin de répéter que cette nouvelle, lancée par les journaux quotidiens, n'a aucune espèce de fondement ?

A. D.

*
* *

Congrès de Numismatique, à Bruxelles, en 1910. — Un congrès international de Numismatique se tiendra à Bruxelles, en juin 1910. Il durera quatre jours et aura une section de numismatique proprement dite, et une section relative à la médaille d'art. Le prix d'inscription au Congrès sera de trois francs. Le volume des mémoires du Congrès et la médaille commémorative seront l'objet de souscriptions particulières.

Le Comité d'organisation est constitué de la manière suivante :

Présidents : MM. le V^{te} B. de Jonghe et A. de Witte.

Vice-Présidents : MM. de Dompierre de Chauffepié, C^{te} de Limburg-Stirum, Ch. Le Grelle, Fréd. Alvin.

Secrétaires : MM. le Ch. Bulaert de Blokland, E. de Breyne, G. Bigwood, V. Tourneur.

Trésorier : M. Laloire.

A. BL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

MACDONALD (George). *Early Seleucid portraits*, 1907, gr. in-8° ; extrait du *Journal of Hellenic studies*, t. XXVII, 1907, p. 145 à 159, pl. XIII et XIV.

Après avoir rappelé son travail, relatif surtout aux monnaies d'Antiochus, publié dans le tome XXIII du *Journal of Hellenic studies*, l'auteur aborde l'étude de la série de tétradrachmes des Séleucides, qui ont, au revers, le type d'Héraclès assis sur un rocher et qui sont tous frappés en Ionie ou en Æolide.

Il y a peu d'années, on les attribuait tous à Antiochus II ; mais une pièce de la collection Warren, entrée au British Museum, présente le portrait indubitable d'Antiochus I^{er} et porte le différent de Cyme, vase à une seule anse. La similitude d'un monogramme, qui se trouve à la fois sur ce tétradrachme et sur une belle monnaie de Cyme, conduit M. Macdonald à vieillir l'émission de cette dernière pièce ; c'est une hypothèse que confirme d'ailleurs l'examen de divers détails.

Après quelques justes remarques sur l'emploi plus ou moins long de coins dans certains ateliers, — question qui est d'importance aussi pour le monnayage romain, — l'auteur a classé les tétradrachmes d'Antiochus II au type d'Héraclès, frappés à Cyme, à Myrina et à Phocée. Sur les pièces attribuées à ce dernier atelier le roc, qui sert de siège à Hercule, a la forme d'une sorte de chaudron. L'attribution à Phocée repose sur la présence d'une tête de griffon, qui est l'équivalent, comme différent, du vase de Cyme et de l'amphore de Myrina. Il faut remarquer aussi que sur les tétradrachmes, sortis des ateliers de ces deux villes, on remarque un monogramme composé de Φ et Ω . M. Macdonald y voit avec quelque raison, la marque de l'alliance des trois villes vers 261 av. J.-C. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par un passage de Polybe, corrigé par Wilcken.

Reste à trouver l'explication du type de l'Héraclès assis, car les hypothèses proposées ne valent plus depuis que nous connaissons le tétradrachme avec le portrait du premier Antiochus. Il est probable que M. Macdonald finira par trouver la solution du problème, car il

poursuit ses études de numismatique syrienne avec une sagacité et une patience très dignes d'être louées.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

FR. GNECCHI. *I tipi monetarii di Roma imperiale*. Milan, U. Hoepli, 1907, VIII-119 p., avec 18 pl. et 2 tableaux synoptiques, in-12 (Collection des *Manuali Hoepli*).

Le laborieux et fécond rédacteur en chef de la *Rivista italiana di numismatica*, qu'il a enrichie depuis moins de vingt ans de 83 articles, sous la rubrique bien connue des *Appunti di numismatica romana*, fait paraître en ce moment un volume pouvant être regardé comme une suite à son Manuel élémentaire des « *Monete romane* » dont j'ai rendu compte dans cette *Revue*, 1891, p. 124, et qui, suivant ma prédiction rapidement réalisée, a fourni à l'habile éditeur l'occasion d'en publier une nouvelle édition double de la première (367 p. et 25 pl. au lieu de 182 p. et 15 pl.). Dans l'ouvrage dont il est question à présent, l'auteur s'est naturellement restreint aux seuls types de revers, laissant de côté la classification des effigies impériales. Il divise en trois parties la matière à traiter :

1° Les douze grandes divinités de l'Olympe gréco-romain dont le culte avait fait reléguer à un rang inférieur celui des vieilles divinités nationales du Latium, celui de quelques divinités orientales et celui des personnages légendaires héroïsés ; 2° les personnifications allégoriques des vertus impériales et autres abstractions d'ordre politique, religieux ou administratif ; 3° les fastes impériaux au point de vue historique et commémoratif. Deux grands tableaux synoptiques à double entrée montrent la répartition des types entre les règnes successifs, et suivant l'ordre alphabétique dans chacun d'eux.

Ce petit volume présente en un format élégant et commode le conspectus méthodique des figurations monétaires formant la contre-partie nécessaire et logique de l'iconographie des effigies qui seule, jusqu'à présent, avait paru digne d'être exposée dans son ensemble. Ce premier essai, dû à l'initiative de M. Fr. Gnechchi, mérite d'être signalé de suite, car il est à souhaiter qu'il devienne le point de départ d'études comparatives poussées à fond, avec tous les développements qu'elles comportent.

ROBERT MOWAT.

*

* *

PANSA (Giovanni). *Illustrazione di un bassorilievo romano rappresentante un' officina monetaria dell' impero*. Extrait des *Mitteilungen K. D. archaeologischen Instituts*, Rome, 1907, t. XXII, p. 198-206, pl. IV.

L'auteur passe rapidement en revue les coins antiques qui sont parvenus jusqu'à nous (ajouter à la bibliographie, *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 249-251), ainsi que les rares représentations du monnayage antique. Il décrit ensuite un bas-relief, trouvé à Rome et entré aujourd'hui en sa possession. On y voit un homme soulevant un marteau au-dessus d'une enclume et un autre personnage tenant des tenailles de la main gauche et un objet peu distinct sur la main droite. Pour M. Pansa, il s'agit certainement de l'officine d'un *faber monetarius* et le *suppositor* va placer le coin sur le flan déjà posé sur l'enclume. On connaît les petits bronzes de Pæstum où les deux personnages sont dans une attitude analogue. J'ai déjà pris parti contre l'hypothèse monétaire, relative à la peinture de la maison des Vettii, et M. Pansa le rappelle très exactement. J'aurais vraiment mauvaise grâce à repousser encore la nouvelle « représentation du monnayage » ; on pourrait m'attribuer une tendance singulière à méconnaître les monuments de ce genre, alors que je devrais être tenté de les accueillir avec joie. Mais, en vérité, la sculpture du nouveau bas-relief est un peu grossière et je ne saurais conclure ni pour ni contre la théorie de M. Pansa, exposée d'ailleurs avec beaucoup de science et de précision.

ADRIEN BLANCHET.

*

* *

Congrès des Sociétés savantes de Provence. Marseille (31 juillet-2 août 1906). Comptes rendus et mémoires. Aix-en-Provence et Marseille, 1907, in-8°, 967 p., pl. et fig.

Dans cet intéressant volume, offert à la rédaction de la *Revue numismatique*, il y a plusieurs travaux sur les monnaies et les sceaux que nous signalerons avec plaisir.

M. Paul Goby a décrit un certain nombre de monnaies de Massalia, trouvées à Saint-Cézaire et près d'Antibes. Ayant presque terminé moi-même un mémoire sur l'influence monétaire et commerciale de Massalia, j'apprécie beaucoup les travaux de ce genre. Pour la période romaine, le même auteur a dressé une petite liste de monnaies, depuis

Auguste jusqu'à Volusien, recueillies dans un établissement antique, situé au-dessous du camp de Mauvans, à Saint-Cézaire.

La liste de deniers de la République, donnée par un autre auteur, a peu d'intérêt, car, selon M. Clerc, les pièces n'ont peut-être pas été recueillies à Fos, mais proviennent probablement d'Italie et la trouvaille n'est sans doute pas entière. Quelques-uns de ces deniers portent des contremarques analogues à celles que M. Fr. Gneccchi a réunies dans la *Rivista ital. di Num.* (1890).

Dans un article de MM. Aubert et Bourrilly sur les « objets et rites talismaniques en Provence », nous noterons les médailles de saint Georges (contre la tempête), de saint Benezet (contre la foudre), de saint Roch (contre le choléra), de saint Hubert (contre la peste), les sous troués, la *dardeno* (cf. la *dardenne* si bien étudiée par M. Raimbault) cousu dans la doublure de la veste des conscrits, et enfin l'*escudeleto de S^{to}-Eleno*, monnaie byzantine scyphate qui préserve des maléfices. Peiresc rapporte que les Pénitents d'Aix en faisaient porter aux condamnés qui étaient conduits au supplice.

Le baron Guilibert a réuni les médailles frappées en l'honneur du bailli de Suffren: celle qui lui fut offerte par les États de Provence, en 1784 et dont il y a de nombreuses répliques; c'est une œuvre de Dupré (cf. Charles Saunier, *Augustin Dupré*, 1894, pl. IV, p. 35). La deuxième, plus rare, est celle qui fut composée par Esprit-Antoine Gibelin, d'Aix (pl.). La troisième, dont il n'existe peut-être qu'une dizaine d'exemplaires, fut offerte au bailli par la C^{ie} hollandaise des Indes orientales, en 1784; elle porte un buste de l'Inde, coiffée d'une dépouille d'éléphant, avec la légende: *Societas Indicana Orientalis. fœd. Belg.*; au revers, une inscription en huit lignes dans une couronne (pl.). Les deux autres pièces ont été frappées en 1825 et 1866.

Le volume du Congrès n'a pas négligé non plus les sceaux. M. L.-C. Dauphin a communiqué un anneau à monogramme, qui me paraît appartenir à l'époque mérovingienne, bien qu'il ait été trouvé dans une tombe qualifiée de « romaine ». Enfin M. J. Roman, dont on connaît les belles études sur la sigillographie du Sud-Est, a réuni des sceaux de la famille de Savoie-Tende, qui sont tous du xvi^e siècle.

*
* *

RICHARD (Alfred). *Rapport sur une découverte de monnaies des comtes de Poitou*. Poitiers, 1906, in-8°, 12 p., 1 pl. (Extr. du *Bullet. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 2^e trim. 1906).

Au printemps de 1906, un cultivateur de Chanteloup (C^{ou} de Montcontant, Deux-Sèvres), brisait avec sa charrue un vase contenant de nombreuses monnaies. Grâce à l'intermédiaire de M. l'abbé Courteaud, le dépôt a été communiqué à la Société des Antiquaires de l'Ouest, puis nettoyé en partie et étudié par M. Richard, qui a compté 2890 pièces dont 304 seulement ont pu être examinées utilement. La trouvaille ne contenait que des deniers de billon aux légendes *Carlus Rex* et *Met-alo* en deux lignes. Il y a trois variétés de revers : 1^o la légende sans aucune addition ; 2^o la légende accompagnée de deux gros points, placés l'un au-dessus de la lettre **E**, l'autre au-dessous de la lettre **L** ; 3^o un petit point placé entre les deux parties du mot. Le droit offre plus de variétés ; la légende n'est jamais suivie de la lettre **F**, qui était son complément primitif. A la place, on trouve **I**, **O**, **R**. Lecointre-Dupont avait signalé aussi des pièces avec **E**, **F** ou **P**, et prenait toutes ces lettres pour des initiales d'épithètes (*fortis, optimus, etc.*). M. Richard a bien raison de repousser cette hypothèse ; il me paraît évident que ces lettres indiquent des émissions différentes. Remarquons que les deniers avec **REX O** paraissent plus usés que ceux portant **REX I** et **REX R**. M. Richard rappelle que la trouvaille de Saint-Saviol contenait des deniers analogues, avec **I** et **R**, associés à des pièces de Richard Cœur-de-lion, et aussi à d'autres pièces du type immobilisé d'Angoulême et de Raymond de Turenne. De même, les deniers **REX I** ou **R** étaient associés aux *Pictavienses* de Richard dans les dépôts de Confolens et d'Aubigné. Celui de Javarzai ne contenait que des deniers avec la légende *Carlus rex* (sans autres lettres), que l'association avec deux deniers de Charles le Gros et un denier *Metvullo* circulaire autorise à classer au x^e siècle. Le trésor de la Souterraine, enfoui vers le milieu du xii^e siècle, contenait des deniers avec **R**. Aussi M. Richard conclut que les deniers avec **O** ont précédé de beaucoup les autres variétés.

L'étude de M. Richard est une excellente contribution à la connaissance de la numismatique du Poitou et, en attendant d'autres trésors monétaires, cet érudit nous a donné les bases d'un classement provisoire, qui est déjà un progrès.

A. BL.

*
* *

HOUSSAY (E.). *Étude sur le papier-monnaie et les assignats émis en France de 1701 à 1796*. Tours, Lebodo frères, 1907, in-12°, 59 p.

Le petit tableau d'ensemble, que nous présente M. Houssay pour le papier-monnaie français du XVIII^e siècle, n'est pas sans intérêt, d'autant plus qu'il a consulté le *Moniteur universel* et le *Bulletin des lois*, collections peu commodes dont on connaît les nombreuses contradictions. Je regrette, pour ma part, que l'auteur n'ait pas élargi son programme, donné des références aux ouvrages consultés et développé ses listes. Ainsi il ne suffit pas d'indiquer par un chiffre le nombre de communes qui ont émis des billets de confiance de 1790 à 1793 et, à ce point de vue, la liste succincte fournie par le *Manuel de Numismatique du moyen âge et moderne*, paru en 1890 (t. I^{er}, p. 189 et s.) est préférable. Mais il y a d'utiles indications sur les billets de la banque de Law et de la caisse d'Escompte, sur les assignats de la Révolution, sur ceux des Chouans et de Louis XVII, et sur les faux assignats fabriqués en Angleterre, aussi parfaitement que dans l'atelier de Paris. Notons en passant que le signataire de tant d'assignats, dont on a fait *Corset*, portait en réalité le nom de Jean Corsel.

A. BL.

*
* *

BETTS (Benjamin). *A Descriptive list of the medals relating to John Law and the Mississippi System, with an attempt at the translation of their legends and inscriptions (with notes) and a brief sketch of the system and its originator*. S. l. 1907, in-4°, 77 p., portrait, carte et 7 pl. (Le titre de la couverture est abrégé).

Ce travail est extrait, avec des additions, de l'*American Journal of Numismatics*, édité à Boston. M. Betts s'occupait de son sujet, particulièrement intéressant pour la France, depuis 1879, et dès 1885, il publia une notice sur des médailles concernant Law et son système. Le nouveau travail comprend trente-huit pièces de ce genre; on y lira un résumé de la vie de Law et un exposé suffisant de son système avec la citation des principaux documents relatifs à la Louisiane et la mention de la faveur, puis de la haine populaire, qui se manifestèrent à l'égard du célèbre financier écossais.

Il est remarquable que presque toutes les médailles relatives à Law et à sa banque sont sorties des Pays-Bas et qu'elles sont pour la

plupart satiriques ; aucune ne célèbre la période florissante du système, de 1717 à février 1720, et une seule, frappée à Strasbourg en 1720, défend les opérations du financier contre ses détracteurs. Les légendes de ces médailles sont, en général, fort longues, quelquefois en français plus ou moins correct, souvent en allemand, en hollandais et en latin émaillé de barbarismes, dont le sens n'est pas toujours clair. Certaines de ces pièces sont l'œuvre du graveur allemand Christian Wermuth. Comme échantillon des légendes, je citerai seulement celle-ci : *Dimanche, nous vidons par les billets de banque toutes les bourses; lundi, nous achetons des actions; mardi, nous avons des millions; mercredi, nous réglons notre ménage; jeudi, nous nous mettons en équipage; vendredi, nous allons au ball; et samedi à l'hospital, 1720*. Quelques pièces ont le portrait de Law ; d'autres des types divers : moulin à vent ; charrue ; étendard ; Law entre deux coffres, remplis l'un de billets, l'autre d'argent monnayé ; scène de pendaison ; homme tenant un soufflet ; chien lâchant la proie pour l'ombre ; personnage représentant le Crédit, étendu mort ; roue de la Fortune ; bustes d'Héraclite et de Démocrite (l'interprétation de M. Betts est différente).

En général, je ne puis qu'approuver les explications que l'auteur a données des légendes longues et souvent obscures de ces médailles.

Pour la prononciation du nom de Law (*Lass*), dont il est question dans une note, il n'eût pas été superflu de citer la notice du regretté Beljame.

J'aurais aimé aussi que M. Betts insistât un peu plus sur les changements du cours légal de monnaies, qui s'élevèrent au nombre de 26 en 1720.

En somme, il faut recommander aux numismates français le travail de M. Benjamin Betts.

A. BL.

*
* *

HILL (G.-F.). *Stephen H., medallist and painter* (Extrait du *Burlington Magazine*, mars 1908).

M. Hill vient de publier, dans le dernier numéro du *Burlington Magazine* (mars 1908), d'utiles renseignements sur la vie et les œuvres du médailleur si connu sous la signature : **STE.**, **STE. H.**, **STE. H. F.** et **STE. H. FEC.** L'origine de ce maître et son vrai nom continuent à rester incertains, et il faut se résoudre, en attendant mieux, à le nommer encore ; Étienne de Hollande.

Analysant avec une clairvoyante critique les *Anecdotes of Painting in England*, M. Hill déblaise le terrain d'hypothèses hasardées, et démontre qu'Étienne de Hollande fut à la fois peintre et médailleur. Il pense toutefois que celui-ci ne doit pas être confondu avec son contemporain, le statuaire « Richard Stephens ». Pour pouvoir les confondre, il faudrait, en effet, admettre que ce dernier, à l'âge de 16 ans, exécutait la médaille de Charles d'Egmont, et à 19 ans était déjà célèbre. D'ailleurs, la forme même de son nom : *Richard Stephens* (avec un s final) et non *Stephen*, indique la filiation, et porte à croire que le statuaire devait être le fils du médailleur.

Quant au peintre « *Stephen* », qui travaillait dans la manière d'Holbein et était fort renommé à cette époque, il portait exactement le même nom que notre médailleur ; et il y a, entre eux, de telles coïncidences de dates et de travaux, qu'il semble impossible de ne pas conclure que ces deux artistes, signant en même temps, du même nom, deux portraits du même personnage, ne soient en réalité qu'un seul et même artiste, à la fois peintre et médailleur.

M. Hill ajoute à l'œuvre du maître trois pièces et un revers inédits, et il reproduit quelques médailles déjà connues, mais dont les exemplaires sont meilleurs que ceux publiés dans l'ouvrage de M. Simonis ¹.

Nous croyons, avec M. Hill, que la médaille d'Adrien VI et celle d'Henri VIII doivent être supprimées sans hésitation de la liste des œuvres d'Étienne de Hollande.

H. T.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ²

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Victor Tourneur, *Le démembrement du Cabinet des médailles de l'État*. Bruxelles, 1907, 8°, 16 p. [Suite du plaidoyer en faveur du maintien de la collection de Hirsch à la Bibliothèque de Bruxelles.]

1. Simonis, *L'art du médailleur en Belgique*, t. II, in-4°, 1904.

2. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— V^{te} B. de Jonghe, Le Cabinet des médailles de l'État belge et la collection de Hirsch. *Rev. belge de Num.*, 1908, 118-120.

— S. Reinach, Aetos Prometheus. *Rev. archéol.*, 1907, II, 59-81. [Sur le fronton des temples décoré d'un aigle éployé; m. d'Illion.]

— Victor Chapot, *La colonne torse et le décor de en hélice dans l'art antique*. Paris, 1907, 8°. 176 p. fig. [fig. 129 à 154, croquis de monnaies impériales].

— Arthur Sambon, Autour de l'exposition de Pérouse. *Le Musée*, 1907, 245 [M. portant tête à g. et, au R, deux oiseaux dont un grand et un petit, avec ΑΖΙΑC, attribuée par l'auteur à Assisi].

— S. N. D, Tarentum. *Museum of Fine Arts Bulletin*, 1907, 65-69 [Article de vulgarisation; fig. de m.].

— M. P. Vlasto, Monnaies rares ou inédites de Tarente. *Num. Chron.*, 1907, 277-290, pl. X [beaux exemplaires de l'admirable collection de l'auteur, qui connaît fort bien cette série]. T. à p.

— A. W. Hands, Monnaies grecques communes. *Num. Circular*, 10121-24 (*Caulonia*), 10185-94 (*Cumae*), 10241-48, 10305-09 (*Terina*), 10369-72 (*Locri Epizephyrrii*), fig.

— A. Sambon, Notes sur l'histoire de l'art en Campanie. *Rev. num.*, 1907, 449-460 [Surtout sur les m. de Neapolis].

— A. Sambon [Sur l'art monétaire en Grande-Grèce et en Sicile]. Préface du Catalogue de la *Collection de monnaies antiques, Grande-Grèce et Sicile*, vendue à Paris, du 19 au 21 décembre 1907, p. 5-17; le Catalogue comprend 527 pièces et 21 belles planches.

— Arthur Sambon, La gravure monétaire en Sicile. *Le Musée*, 1907, 325-345, pl. et fig.

— L. Forrer, Tableau du monnayage de Sélinonte. *Le Musée*, 1907, 218-227, pl. et fig.

— J. de Foville, Choix de monnaies et médailles du Cabinet de France. *Rev. num.*, 1907, 519-528, pl. XVII [M. de la Sicile].

— B. Pharmakowsky, Poids inscrits de Panticapée et d'Olbia. *Arch. Anzeiger du Jahrbuch* de Berlin, 1906, 114 et 247.

— M. C. Soutzo, Monnaies de notre collection inédites ou peu connues, émises dans les villes antiques de la Dobroutha. *Buletinul Societatei numismatice Române*, t. IV, 1907, 3-8, pl. I [M. de Callatia et Istrus. L'auteur possède 1200 pièces de Tomi, 150 de Callatia et autant d'Istrus. En roumain].

— Fréd. Alvin, Note sur une petite monnaie grecque de la collection de Hirsch. *La Gaz. num.* de Bruxelles, XI, 1907, 148-150, fig. [Tête de nymphe; B NY et branche de vigne. Attribution à Nysa d'Eubée].

— C. Densmore Curtis, Monnaies de l'Asie Mineure. *American Journ. of Archæology*, 1907, 194-195, pl. XXIII [Tarse, Adana, Éphèse, Soli, Clazomène. Bronze de Cyme attribué à tort à Soli].

— George Macdonald, Premiers portraits des Séleucides. *Journal of Hellenic studies*, XXVII, 1907, 145-159, pl. XIII et XIV [Compte rendu plus haut].

— Victor Chapot, Séleucie de Piérie. *Mém. Soc. Antiq. de France*, t. LXVI, 1906, 149-226 [Remarques sur les monnaies, 158; sur les poids, 177].

— Allotte de la Fûye, Observations sur la numismatique de la Perse. *Journal asiatique*, 1906, 517-531 [Exposé de ses lectures nouvelles].

— C. Warren, Poids trouvés à Jérusalem. *Palestine Explor. Fund*, XXXVIII, 1906, 182-189, 259-267 [Croit que ces poids se rattachent au système du vieux grain Troy. Hypothèse bien téméraire].

— Weissbach, Sur les poids babyloniens, assyriens et anciens perses. *Zeitschrift d. deutschen morgenländischen Gesellschaft*, LXI, 1907, fasc. 2 [Sicles, rapport de l'argent à l'or, etc. Voy. la note de M. G. Clermont-Ganneau, dans *Rev. archéol.*, 1907, II, 174].

— Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*. Paris, 1908, gr. in-8° [t. I^{er}, 217, 222, 376, 437 à 443; t. II, 334 et s., Monnaies].

— P. Goby, Monnaies massalistes provenant de l'arr. de Grasse. *Congrès des Soc. sav. de Provence, Marseille, 1906*, 1907, 166-170.

— Adrien Blanchet, Monnaies gauloises inédites ou peu connues. *Rev. num.*, 1907, 461-475, pl. XIV.

— Adrien Blanchet, Monnaies des anciens Bretons, trouvées en France. *Num. Chron.*, 1907, 351.

— O. Vauvillé, Découvertes faites dans l'Oppidum de Pommiers, Aisne (*Noviodunum des Suessiones*). *Mém. Soc. Antiq. de France*, t. LXVI, 1906 (paru en 1907), 1 et s. [M. de Criciru, 3 fig. p. 15].

— A. Mahieu, Trouvailles numismatiques faites dans la province de Namur. *Annales Soc. archéol. de Namur*, XXVI, 1906, 205-218, fig. [Contient surtout un relevé de monnaies gauloises].

— Fr. Gnecci, *I tipi monetarii di Roma imperiale*. Milano, 1907, 8°, VIII-119 p., 28 pl. 5 l. Collection des Manuels Höpli.

— S. Ricci, Aperçu sur les récentes études concernant les monnaies de l'Empire romain. *Bollettino di Num.*, 1907, 157-163.

— Kurt Regling, Sur le plus ancien monnayage romain et italique, avec des « Contributions » par C. F. Lehmann-Haupt. *Klio*, VI, 1906, 489-524.

— C. F. Lehmann-Haupt, L'once néo-romaine de 27 grammes, ancienne unité du bronze, employé plus tard pour l'or et l'argent. *Klio*, VI, 1906, 525-528.

— Otto Vötter, Sur des monnaies impériales romaines hybrides, surfrappées et coulées. *Monatsblatt de Vienne*, 1907, 253-258 ; 1908, 269-275.

— Lorenzina Cesano, Essais de coins. *Rassegna numism.*, 1907, 57-72, fig. [Étude remarquable sur les essais monétaires romains], T. à p.

— Edmond Gohl, Monnaies romaines du Musée national hongrois. *Numizmatikai Közlöny*, VI, 1907, 77-84, 117-124 [Variétés qui ne sont pas dans la 2^e éd. de Cohen ; en magyar].

— X., Catalogue des monnaies romaines et jetons de la collection Alzieu. *Bull. Soc. archéol. de Béziers*, 3^e série, t. VII, 1907, 74-100.

— Dr L. Tarrieux, Table des collections des monnaies de la Société archéologique. *Bullet. Soc. archéol. de Béziers*, 3^e série, t. VII, 1907, 101-108.

— J. Toutain, *Les Cultes païens dans l'Empire romain* (1^{re} partie). Paris, 1907, t. I^{er} [20-22, m. impériales-grecques avec la déesse Rome et avec le Sénat].

— M. Bahrfeldt, Une trouvaille monétaire à Rome ; deniers romains émis vers 200 av. J.-C. *Berliner Münzbl.*, 1908, 4-6.

— G. de Manteyer, Catalogue de deniers de la République, recueillis peut-être à Fos. *Congrès Soc. sav. de Provence, Marseille, 1906*, 1907, 177-185 [Pièces contremarquées. Cf. p. 62, pour la provenance, qui est plutôt italienne].

— P. Goby, Monnaies romaines trouvées à Saint-Cézaire (Alpes-Maritimes). *Congrès des soc. sav. de Provence, Marseille, 1906*, 1907, 164 et 165 [Liste de pièces recueillies dans un établissement romain, au sud du camp de Mauvans].

— J. Egli, Une trouvaille monétaire dans la vallée du Rhin, près de St. Gall. *Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde*, 1907, 198-200 [M. romaines de Valérien à Maximien].

— César Chabrun et Héron de Villefosse, Le trésor de Jublains (monnaies romaines et vase de bronze avec reliefs). *Bullet. Commission histor. et archéol. Mayenne*, 2^e série, XXII, 1906, 305-311, pl. [Le texte est à peu près le même que celui paru dans le *Bulletin de la Soc. Antiq. France*].

— G. Frœhner, Contorniates. *Rev. num.*, 1907, 476-480. [Explication de plusieurs inscriptions énigmatiques].

— Louis Aubert et J. Bourrilly, Objets et rites talismaniques en Provence, d'après les collections du Museon Arlaten. *Congrès des Soc. sav. de Provence, Marseille, 1906*, 1907, 589 et 599 [Monnaies romaines portées comme talismans].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France

— M. Prou, Tiers de sol attribué à Amiens. *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1907, 128-133 [Cette pièce est attribuée à Angers par M. de Castellane.]

— M. Prou et S. Bougenot, Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine). *Rev. num.*, 1907, 184-228, pl. VII et VIII, 362-396, pl. XII-XIII, 481-514, pl. XV-XVI. T. à p.

-- Gustave Hermann, *Un triens mérovingien trouvé à Nailhac (Dordogne)*. Périgueux, 1907, gr. in-8°, 10 p., fig. Extr. du *Bullet. Soc. histor. et archéol. Périgord* [Ce triens a déjà été étudié par M. Prou].

— Paul Joseph, Sur quelques monnaies de l'époque mérovingienne trouvées près de Worms. *Frankfurter Münz.*, janvier 1908.

— Luigi Suttina, Traduction italienne du mémoire de M. Fritz Jecklin sur la trouvaille de monnaies lombardes et carolingiennes près d'Ilanz. *Memorie storiche Forogiuliesi*, 1907.

— V. Manificier et P. Bordeaux, Obole d'Aquitaine frappée par Charles le Chauve. *Procès-v. Soc. Num.*, 1907, cxvii-cxxii, fig.

— A. Blanchet, Blanc de Charles V (Limoges) et carlin de Louis de Poitiers, trouvés à Crevant. *Procès-v. Soc. Num.*, 1907, xcix-c, fig.

— D. Mater, Bulletin numismatique et sigillographique n° 24. *Mém. Soc. des Antiq. du Centre*, t. XXX, 1906 (1907), 309-325, 2 pl. de monnaies et 3 fig. de sceaux [Monnaies de Charles VI et Charles VII frappées à Bourges].

— A. Dieudonné, Salut d'or inédit de Charles VII à Tournai. *Rev. num.*, 1907, 515-518, fig. [Exemplaire unique d'une pièce frappée en 1433 et connue seulement par le document].

— A. de Kesling, Double tournois inédit de Charles VII au K sous deux lis. *Procès-v. Soc. Num.*, 1907, cxv-cxvii, fig.

— J. Bailhache, Teston de François I^{er} pour la Bretagne, douzains de François I^{er} et liard d'Henri III. *Procès-v. Soc. num.*, 1907, cxxii-cxxv.

— A. F. Marchivio, Aperçu sur quelques monnaies d'or trouvées en Savoie. *Bollettino di num.*, 1907, 98-101 [Doubles louis et louis de Louis XIV, pièces d'Espagne et de Savoie].

— P. Bordeaux, Les louis faux de 1775, *Rev. num.*, 1907, 529-532 [Pièce d'un « métal imitant l'or » et arrêt de la Cour des monnaies relatif à cette pièce].

— A. Babut, Classement des monnaies d'or de Louis XVI, d'après une déclaration inédite. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, lxxxvi-xci.

— H. Denise, Des refontes de monnaies sous l'ancien régime. *Gaz. num. fr.*, 1906, 393-405.

— E. Houssay, Étude sur le papier-monnaie et les assignats émis en France de 1701 à 1796. Tours, 1907, in-12, 59 p. [Compte rendu plus haut].

— [A. Dieudonné], La monnaie de nickel en France. *Rev. num.*, 1907, 539-541.

— A. Babut, Documents sur l'introduction des machines à vapeur à l'Hôtel des Monnaies, en 1799. *Procès-v. Soc. Num.*, 1907, civ-cxi.

— Alfred Richard, Rapport sur une découverte de monnaies des comtes de Poitou. *Bullet. Soc. Antiq. Ouest*, 1906, 534-545, pl. [Compte rendu plus haut].

— E. Lefèvre-Pontalis [Le monétaire Hugo à Poitiers]. *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1907, 172.

— E. Ratier, Denier des princes d'Orange à la légende *Aurascise*. *Procès-v. Soc. Num.*, 1907, c-ciii, fig.

— L. Quintard, *Quelques réflexions sur les deniers toulois des XII^e et XIII^e siècles*. Nancy, 1907, 8^o, 6 p., 1 pl. [Restitution de deniers à Eudes de Lorraine-Vaudemont; le château de Clermont, atelier présumé de Mathieu de Bitche].

— Jules Pilloy, Découverte à Saint-Quentin de bijoux et de monnaies du xv^e et du xvi^e siècle. *Mém. de la Soc. acad. des sc. arts, b.-l., de Saint-Quentin*, 4^e série, t. XV, 1901 à 1904, 237-239 [Pièces d'or, florins, écus et chaises, blancs, etc., de Charles VII; bagues].

— G. Cumont, Quelques pièces de la trouvaille de Mohiville (prov. de Namur). Monnaies françaises du xiii^e siècle. *Annales Soc. d'Arch. de Bruxelles*, t. XXI, 1907, 491-492 [deniers de Philippe II, Saint-Martin de Tours, de Louis XVIII, Louis IX, Philippe III et Philippe IV; féodales diverses].

Belgique; Pays-Bas.

— Divers, *Les chefs-d'œuvre d'art ancien à l'exposition de la Toison d'Or à Bruges en 1907*, in-4^o, Bruxelles, 1907. Les notices, *Monnaies et médailles* et *Sceaux*, dans ce recueil, sont rédigées respectivement par MM. V. Tourneur et A. Mesdagh.

— A. de Witte, Herstal, atelier monétaire des ducs de Brabant-Lothier, Godefroid I^{er} et Henri I^{er}. *Rev. belge Num.*, 1908, 1-21, pl. I. [Intéressante contribution à la numismatique brabançonne du xiii^e siècle, qui démontre une fois de plus l'utilité de la sphragistique appliquée à la détermination des monnaies].

— Ed. Bernays, Esterlins ardennais inédits; Comtés de Luxembourg, de Chiny, prévôté de Poilvâche, seigneurie de Schönecke. *Rev. belge Num.*, 1908, 22-51, fig. [Pièces des ateliers de Marville, de Poilvâche, de Lisse; xiii^e et xiv^e s.]

— Ch. Gillemain, Encore quelques dénéraux, *Rev. belge Num.*, 1908, 130. [Poids de m. des xvii^e et xviii^e s.]

— Albert Talmes, *Das Geldsystem des Grossherzogtums Luxemburg*, Leipzig, 1907, in-8^o, 68 p. 2 m. [concerne surtout le système monétaire du Luxembourg moderne].

— M^{lle} M.-G.-A. de Man, *Catalogus der numismatische Verzameling van het Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen*, Middelburg, 1907, in-8^o, 390 p. [Catalogue de la collection monétaire du Musée de Middelbourg, qui doit beaucoup à M^{lle} de Man].

— A. de Witte, La nouvelle monnaie hollandaise de nickel. *Rev. belge Num.*, 1908, 128, fig. Cf. *Procès-v. Soc. fr de Num.*, 1907, CIII; *Gaz. num.*, de Bruxelles, XI, 1907, 157.

Europe centrale.

— Divers, *Festschrift, herausgegeben vom Verein für Münzkunde in Nürnberg, bei der Gedenkfeier seines 25 jähr. Bestehens.* Nürnberg, 1907, 91 p., fig. 4 m.

— Halke, Le thaler. *Archiv. f. Post und Telegraphie*, Berlin, 1907, 555-562. [Coup d'œil sur cette unité monétaire, qui disparaît après 400 ans de règne].

— F.-A. Hassler, Sur les pfennigs allemands. *The Numismatist*, août 1907, 216-223.

— J. Ebner, Un essayeur de monnaies poète, en 1622. *Numismatische Mitteil.* de Nuremberg, 1907, 644.

— J.-V. Kull, Les systèmes pondéraux des monnaies et coup d'œil sur l'histoire de la Bavière. *Altbayerische Monatsschrift*, 1907, f. 7. [Livre de Charlemagne, marc de Cologne, etc.].

— Emil Bahrfeldt, Un schilling de convention des margraves Johann et Albert de Brandebourg, burgraves de Nuremberg, d'après le traité nurembergeois de 1441. *Berliner Münzbl.*, 1908, 17-18, fig. [Pièce à trois écussons, portant au revers au centre d'une croix un G, initiale du maître de la Monnaie].

— W. Jeep, Deux curiosités monétaires du Brunswick. *Braunschweigisches Magazin*, 1907, n° 8. [Thaler de 1820 et pfennig de 1819]. Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3751.

— J. Levy, Un thaler de l'Electorat de Cologne en 1550, *Frankfurter Münzz.*, janvier 1908.

— Edward Schröder, Deniers de Cottbus, du xvi^e siècle. *Berliner Münzbl.*, 1907, 597-599.

— W. Jeep, Le pfennig à l'homme sauvage. *Braunschweigisches Magazin*, 1907, n° 9. [Aperçu sur 84 pfennigs de Brunswick et 93 de Hanovre].

— Emil Bahrfeldt, *Hat in Jüterbog früher eine Münzstätte bestanden?* Berlin, 1907, gr. in-8°. [L'auteur publie un certain nombre

de documents des xiv^e et xv^e siècles, qui permettent de croire que Jüterbog en Brandebourg eut un atelier monétaire. Les monnaies sont à retrouver.]

— Edw, Schröder, Monnaies de Simon-Henri, comte de Lippe. *Frankfurter Münz.*, janvier 1908.

— C. Heintzel, Les monnaies médiévales de la ville de Lunebourg. *Lüneburger Museumsblätter*, I, 1907, 11-22.

— Th. Kirsch, Les monnaies du comté de Mark de la trouvaille de Bockum. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3735-47, pl. 171, 3757-59, 3771-76, 3787-91. [M. du xiv^e s.]

— Th. Kirsch, Remarques sur les types monétaires et sur quelques monnaies du comté de Mark. *Berliner Münzbl.*, 1907, 186, 599; 1908, 2-4, 23-25.

— Max Geisberg, *Die Münsterischen Wiedertäufer und Aldegrever; Eine ikonographische und numismatische Studie*. Strassburg, 1907, in-8°, viii-78 p., 18 pl. et 9 fig., 12 m. [Ce 76^e fasc. des *Studien zur deutschen Kunstgeschichte* contient la description de 29 pièces des Anabaptistes de Münster, en 1534].

— P. Joseph, Essais sur l'histoire monétaire du Palatinat. *Frankfurter Münz.*, 1907, 121-125.

— Berthold Schmidt et C. Knab, *Reussische Münzgeschichte*. Dresden, 1907, IV-283 p., 17 pl. [Monographie des m. de Reuss. 16 m.].

— Chr. Lange, Un thaler d'or de Johann Adolf, duc de Schleswig-Holstein, évêque de Lübeck. *Berliner Münzbl.*, 1908, 1, fig.

— C.-F. Gebert, L'atelier des Hohenzollern à Schwabach (xv^e s.). Dans *Festschrift* du Verein de Nuremberg, 1907.

— P. Bratring, Sur le monnayage de la ville de Stralsund à l'époque moderne. *Berliner Münzbl.*, 1907, 600-606. [Tableaux d'émissions de 1610 à 1763].

— Émil Bahrfeldt, Une bractéate des seigneurs de Etrele à Beeskow. *Berliner Münzbl.*, 1907, 613-614, fig.

— [J. Menadier et B^{on} v. Schrötter]. *Führer durch die Münzsammlung des städtischen Museums zu Thorn*. Berlin, 1907, in-8°, vii-112 p., 3 pl. [C'est un excellent guide relatif au monnayage prussien et polonais].

— X. Nessel, Willstett en Baden, un atelier de Hanau-Lichtenberg. *Frankfurter Münzz.*, Novembre 1907.

— J. Ebner, *Württembergische Münz- und Medaillenkunde von Christian Binder, neu bearbeitet*. Stuttgart, 1907, Heft V, in-4°, p. 163-244, pl. XIV-XVII. [Le 5^e fascicule de cet estimable ouvrage comprend les règnes des ducs Charles-Alexandre, Charles-Rodolphe, Charles-Frédéric, Charles-Eugène, Louis-Eugène, Frédéric-Eugène, Frédéric, de 1733 à 1816].

— Emil Bahrfeldt, La trouvaille de bractéates de Borne. *Berliner Münzbl.*, 1907, 541-547; 1908, 20-22, pl. XX. [A Borne, cercle de Kalbe, à 20 kil. au sud de Magdebourg, en 1903, trouvaille de 1172 bractéates avec 114 moitiés, de l'évêché de Magdebourg, XII^e et XIII^e s].

— Gustav Hoecke, La trouvaille d'Elmenhorst. *Berliner Münzbl.*, 1907, 565-568, 581-586, pl. XVIII, 1908, 6-8. [A E., près de Schwarzenbek, cercle de Lauenburg, en février 1906, dépôt de 80 pièces d'or et de nombreuses monnaies d'argent du XV^e siècle : Gueldres, Utrecht, Cologne, Mayence, Trèves, Palatinat, Lunebourg, Lubeck, etc.].

— X. La trouvaille de florins d'or faite à Constance en 1905. *Frankfurter Münzz.*, janvier 1908.

— P. Joseph, La trouvaille de florins faite à Odenheim. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 125-128, 137-139.

— P. Joseph, La trouvaille de deniers d'Enzberg. *Frankfurter Münzz.*, 1907, n^o 82, 139-141.

— Carl Curtius, *Ein Münzfund im Cronsfordor Forstrevier*. Lübeck, 1907, 16 p., 1 pl. [Trouvaille de monnaies de Lübeck, Hanovre, Holstein, Oldenburg, etc., du XV^e s.].

— F. Will, La trouvaille de Herzogenaurach. Dans *Festschrift* du Verein de Nuremberg, 1907. [Pfennigs enfouis vers 1532. Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3783].

— Zoltan Daroczy v. Királydarocz, Supplément au catalogue des monnaies de François II Rákóczi. *Numizmatikai Közlöny*, VI, 1907, 135-137. [En magyar].

— Edmond Gohl, La trouvaille de Korpona. *Numizmatikai Közlöny*, VI, 1907, 125-135, fig. [Vase contenant 461 pièces hongroises, 236 de Friesach et Aquilée, et 76 petits lingots d'argent pesant

630 grammes. Les deniers et oboles de Hongrie sont des rois Bela I^{er}, André II et Étienne V, de 1060 à 1272; quelques pièces sont inédites. En magyar].

— M. Rešetar, Le monnayage de Dulcigno. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 166. [Pièce frappée peut-être sous le roi de Serbie Urosch V (1355-1371)].

— X. Circulation monétaire en Moldavie. *Buletinul Societatei numismatice Române*, t. IV, 1907, 26-29.

— [G. Severeanu], Sur les monnaies, décorations et médailles du jubilé de Charles I^{er} de Roumanie, en 1906. *Buletinul Societatei numismatice Române*, t. IV, 1907, 9-25, fig. [En roumain].

Suisse. Italie.

— B. Harms, *Münz- und Geldpolitik der Stadt Basel im Mittelalter*. Tübingen, 1907, XII-254 p. 23^e supplément de la *Zeitschrift f. d. ges. Staatswissenschaft*, 6.50 m. [Histoire monétaire de Bâle depuis Louis le Débonnaire. Utile].

— Serafino Ricci, Aperçu sur les récentes études concernant la numismatique médiévale et la moderne. *Bollettino di Num.*, 1907, 173-183, fig. [M. des Pico della Mirandola et de Paul III].

— Giovanni Donati, Dictionnaire des devises et légendes des monnaies italiennes. *Bollettino di Num.*, 1907, 50-52, 82-85, 129-132, 144-147, 183-185.

— Isaia Volonté, Le papier-monnaie en Italie. *Bollettino di Num.*, 1907, 141-144.

— A. Cunietti-Cunietti, Quelques variétés de monnaies des ateliers italiens. *Bollettino di Num.*, 1907, 102-106, 132-135, 163-165.

— Q. Perini, Ateliers d'Italie; Aquilée. *Num. Circular*, 1908, 10402-04, fig. [avec une bibliographie.]

— Guglielmo Grillo, Monnaies inédites ou rectifiées de Déciane et Passerano. *Bollettino di Num.*, 1907, 93-97, pl. IV.

— Q. Perini, *Nelle Zecche d'Italia; III, Ivrea*. [Denier de billon portant *Ivrea* et *S. Bes. ipet*; est considéré comme la monnaie frappée vers 1250 par les marchands toscans et lombards dans divers petits ateliers du Piémont, tels que Cortemiglia, Busca, Incisa, Ponzone, Ivrea, Chivasso.]

— Vincenzo Dessi, 1^o *Un ripostiglio di monete moderne rinvenuto*

nella Nurra; 2° *Ripostiglio di monete medioevali rinvenuto a Pattada*. Cagliari et Sassari, 1907.

Grande Bretagne.

— T. Bliss, Monnaies anglo-saxonnes trouvées à Croydon. *Num. Chron.*, 1907, 339-342, fig. [M. de Mercie, Kent et Wessex, ix^e s.]

— G. Cumont, Sceattas anglo-saxons trouvés à Namur. *Annales Soc. d'Arch. de Bruxelles*, t. XXI, 1907, 493-494.

— Arthur S. Yeames, Denier d'Henri I^{er} frappé à Romney. *Num. Chron.*, 1907, 343-345, fig.

— Fred. A. Walters, Un demi gros inédit qui appartient probablement au système lourd d'Henri IV; demi-penny d'Henry VIII. *Num. Chron.*, 1907, 120-121.

— H. Alexander Parsons, Note sur la grande reffappe sous Guillaume III. *Num. Chron.*, 1907, 124.

— Henry Garside, Le monnayage de bronze de l'Empire anglais. *Num. Circular* 1907, 9848-50, 9909-11, 10023, 10076, 10146-48, 10206-08, 10264-66, 10314.

— H. Buchenau, Les opérations de la Monnaie de Londres en 1907. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3747.

— G.-C. Arnold, *The numismatic guide; a combined buying and selling catalogue of rare American and foreign coins*, 1907, in-8°, 9 éd. [Ce guide élémentaire est spécial aux monnaies américaines].

— A.-G. Heaton, Dollars d'or frappés par les particuliers en Californie. *The Numismatist*, XX, 1907, n^{os} 2 et 4.

— Ch. Steigerwalt. Cents reffappés à la Monnaie. *The Numismatist*, XX, 1907, n^o 4.

— X. Monnayage des États-Unis pour 1906. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 65, 69, 75. [Nouveaux types, emblème de la Liberté, etc.]

— Ernst, Monnaies nouvelles des États-Unis d'Amérique. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 214.

— Ernst, Ateliers des États-Unis; atelier d'Ottawa. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 213, 230.

— T. R. Marvin, Coup d'œil sur les quarante premières années du Journal américain de Numismatique. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 105-108.

— A.-T.-C., Colomb représenté sur les monnaies de San Salvador. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 95.

— X. Réforme monétaire de la Colombie (loi du 15 juin 1907). *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3766.

— X. Notes sur la république de l'Équateur et son monnayage. *American Journal of Num.*, 1907-8, 17-18.

— X. Adieu au vieux doublon. *The Numismatist*, XX, 223 [Démonétisation du doublon à Trinidad et Tobago.]

— X. Une monnaie danoise ancienne concernant l'Amérique. *American Journal of Num.*, XLII, 1907-8, 14-15.

— Robert Mowat, Les contremarques monétaires de la Jamaïque; un spécimen inédit. *Num. Circular*, 1908, 10404-05, fig. [M. de bronze, anglaises et françaises, contremarquées de groupes de lettres où figure toujours un I ou J.]

Orient, Afrique.

— Hartwig Derenbourg, Note sur deux inscriptions arabes de Diyâr-Bekr. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres*, 1907, 292-300, fig. [Comparaison de l'aigle à double tête qui accompagne l'une des inscriptions, avec l'aigle semblable des monnaies des Ortokides du XII^e s.]

— Max Van Berchem, Titres califiens d'Occident à propos de quelques monnaies mérinides et ziyanides. *Journal asiatique*, 1907, 245-335; t. à p., 8^o, 95 p., 1 pl. [Intéressante étude bien documentée.]

— M. A. Stein, *Ancient Khotan; detailed report of archaeological explorations in Chinese Turkestan carried out and described under the orders of H. M. Indian Government*. London, 1907, in-4^o, 621 p. [Le tome I^{er} contient, sous la signature de MM. S. Bushell et E. Rapson, l'inventaire des monnaies trouvées et achetées au cours de cette exploration du Turkestan chinois. Dans le tome II, des monnaies sont reproduites : Pl. XLIX, m. de cuivre Sino-Kharosthi, de Yotkan; Pl. LXXXIX, m. Sino-Kharosthi, indo-scythiques et chinoises antiques, de Yotkan; Pl. xc, m. chinoises du moyen-âge et m. mahométanes provenant de Dandan-Uiliq, de Yotkan, etc. La pl. I est consacrée à des sceaux de pierre et de métal.]

— W. T. R. Marvin, Les monnaies du Thibet. *American Journ. of Num.*, XLII, 1907-8, 9-13.

— H. Nelson Wright, *Catalogue of the coins in the Indian Museum Calcutta, including the Cabinet of the Asiatic Society of Bengal*, vol. II, part. I : *Bengal, contempor. of the early sultans, Kashmir, Bahmanis of Kulbarga, Jaunpur, Gujarat, Malwa, etc., the Sultans of Dehli*, part. II ; *Contemporary dynasties in India*, 25 pl., 1 carte, XII et 280 pp. gr. in-8, 1907. [Ce volume comprend les monnaies des sultans de Delhi et de leurs contemporains de l'Inde; la suite aura deux volumes dont l'un pour les empereurs Mogols et l'autre pour l'East India Company et l'Inde moderne.]

— C. E. Shepherd, Correction relative à la légende de quelques monnaies de la dynastie Suri de Dehli. *Journal Asiatic Society of Bengal*, 1906, n° 9. [Il faut lire *dayyân*, « juge » au lieu de « monde ».]

— R. S. Churchill, Monnaies de cuivre des rajahs de Ceylan. *Num. Circular*, 1907, 9829-31, 10079, fig. [Inscriptions en caractères Nagari.]

— R. S. Churchill, Monnaies hollandaises ayant circulé à Ceylan au xviii^e s. *Num. Circular*, 1907, 10022-23.

— Henry T. Grogan, Monnayage hollandais pour Ceylan. *Num. Circular*, 1908, 10382-87, fig. [Barres et monnaies de cuivre du xviii^e siècle, marquées du monogramme VOC de la compagnie néerlandaise des Indes orientales.]

— Herbert Vivian, Les monnaies circulant en Abyssinie. *The Numismatist*, XX, n°s 5-6.

— Ernst, Monnaies pour l'Afrique orientale allemande. *Monatsblatt de Vienne*, 1907, 214.

— X. Nouvelles monnaies pour l'Afrique méridionale anglaise, pour l'Uganda et la Nigeria. *Monatsblatt de Vienne*, 1907, 238.

MÉDAILLES

— X. Le développement récent de l'art de la médaille. *American Journ. of Num.*, XLII, 1907-8, 1-8, pl. [Concerne surtout les médailles françaises].

— Viktor D. Brenner, L'art et le métier du médailleur. *Scientific American*, 22 juin 1907.

— J. V. Kull, Potraits des princesses et autres femmes remarquables des xvi^e et xvii^e s. sur les médailles. *Zeitschr. f. M.- und Medaillenkunde*, I, 289-314.

— Paul Jehne, *Ueber Buchdruck-Medaillen*. Dippoldiswalde, 1907, xxii-199 p. 6 M. [Recueil descriptif sans figures des médailles relatives à l'imprimerie.]

— L. Forrer, Notices biographiques de médailleurs. *Num. Circular*, 1907, 9893-908, 9953-64, 10125-46 [jusqu'à la fin de M], 10194-206, 10256-63, 10320-34, 10387-401 [jusqu'à *Nürnberg*], fig.

— Paul Durrieu, *Les antiquités judaïques et le peintre Jean Fouquet*. Paris [1907], fo [p. 113 et pl. XXIII. Médaille d'Héraclius.]

— Michele Lazzaroni et Antonio Muñoz, Un buste en bronze d'Antonio Filarete représentant l'empereur Jean Paléologue. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres*, 1907, 300-309 [offre une grande ressemblance avec le buste de la médaille par Pisanello. Cf. Supino, *Il medagliere mediceo*, 1899, pl. VI].

— S. Ricci, La médaille de l'Exposition de l'art ancien ombrien à Pérouse, *Bollettino di Num.*, 1907, 151-153, fig.

— S. Ricci, La médaille dans l'histoire de la restauration italienne. *Bollettino di Num.*, 1907, 138-140, 147-151, 166-169.

— X. Une nouvelle médaille papale. *American Journ. of Num.*, XLII, 1907-8, 15-16.

— Serafino Ricci, La médaille en l'honneur de Serafino Broggi. *Bollettino di Num.*, 1907, 169-170, fig.

— L. Forrer, Le portrait de Gabrielle d'Estrées sur les médailles de Guillaume Dupré. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 141-145.

— Henry Nocq, Présents des rois Louis XIV et Louis XV à des personnages étrangers. *Num. Circular*, 1908, 10309-12 [Médailles et objets divers.]

— A. Trudon des Ormes, Contribution à l'état civil des artistes fixés à Paris de 1746 à 1778. *Mém. Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXXIII, 1906, p. 24, 53 et 54 [Renseignements sur Jean Duvivier, Georges Roëttiers, Ch.-Norbert Roëttiers.]

— B^{on} Guillibert, Les médailles frappées en l'honneur du bailli de Suffren. *Congrès Soc. sav. de Provence, Marseille, 1906*, 1907, 629-634, 2 pl.

— G. Baguenault de Puchesse, Jean-Baptiste Nini en Blaisois. *Bullet. Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, XIV, 1907, 591-593 [Rien de nouveau.]

— Ville de Neuilly-sur-Seine. *Exposition rétrospective historique de 1907. Catalogue*, 1907, in-8°. [Numismatique; médailles du XIX^e siècle, p. 129-137, nos 987 à 1039.]

— Franz-J. Kaiser, Sur les médailles modernes françaises. *Mitteil. d. österr. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, III, 89-92.

— A. Arnauné, *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des finances; Douzième année, 1907*. Paris, 1907, gr. in-8°, XLIII et 482 p., fig. 4 pl. [Méd. du Congrès de Versailles (Chaplain); plaquettes *Poésie et Élégie* (F. Vernon); méd. *Gallia et aux Armes* (A. Morlon), *Espérance* (P.-V. Dautel), *Musique* (Ch. Pillet); plaquette Beethoven (A. Lafleur).

— X., F. Vernon, graveur en médailles. *Le Monde illustré*, 13 juillet 1907 = *Gaz. num.*, de Bruxelles, XI, 146.

— A. de Witte, M. Gustave Martin, dessinateur, peintre médailleur et conservateur en chef du Cabinet numismatique de la ville de Marseille. *Rev. belge num.*, 1908, 120-124, fig. [Plaquette du Dr Heckel.]

— Albert Visart de Bocarmé, L'exposition de la Toison d'Or. *Rev. belge num.*, 1908, 124-128. [Cette exposition comprenait une section de la médaille dont M. A. de Witte avait été l'habile organisateur.]

— Ch. Gilleman et A. van Werveke, Numismatique gantoise; cours et prix d'accouchement à Gand. *Rev. belge num.*, 1908, 78-103, pl. III [Médailles gravées par Van Berckel et Tiberghien, XVIII^e s. Autres du XIX^e s].

— Fréd. Alvin, Nicolas-François Mivion, graveur liégeois. *La Gazette num.* de Bruxelles, XI, 1907, 144-146.

— Édouard Laloire, *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*. Bruxelles, 1908.

— A. de Witte, *La médaille à l'exposition générale des Beaux-Arts, Bruxelles, 1907*. Bruxelles, 1907, gr. in-8°, 7 p. fig. Extr. de la revue *Durendal*.

— S. Ricci, La plaquette commémorative de la deuxième conférence internationale pour la paix. *Bolletino di num.*, 1907, 135-138, fig.

— G. v. Bezold, Les médailles de P. Flötner. Dans *Festschrift* du Verein de Nuremberg, 1907.

— Geo. J. Bruck, Sur l'œuvre de Peter Flötner. *Antiquitäten-Rundschau*, f. n° 28.

— A. E. Ahrens, Médaille d'Ernest de Mansfeld, 1624. *Blätter f.*

Münzfr., 1907, 3798-99, pl. 172, n° 29. [Au B est représenté Annibal versant du vinaigre sur les rochers des Alpes.]

— Paul Joseph, Une médaille de wildgrave et rhingrave. *Frankfurter Münzz.*, janvier 1908.

— Beelaerts de Blokland, Deux médailles gravées de la famille Pechlin. *Rev. belge Num.*, 1908, 104-112, fig. [Médailles avec armoiries, de 1646 et 1649.]

— S. B. Kahane, Les frères Henri-Frédéric et Kristian-Sigmund Wermuth, deux médailleurs saxons. *Der Numismatiker*, 1907.

— Friedrich Wiegand, Une médaille de mission par Christian Wermuth. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3765. [Pièce faite en 1728 pour la conversion des Juifs et Mahométans au christianisme.]

— J. V. Kull, Les Médailles du comte palatin Friedrich-Michael von Birkenfeld-Zweibrücken. *Altbayerische Monatsschrift*, 1906, f. 6 [Méd. de 1739 et 1746.]

— Hildegard Lehnert et C. v. Kühlewein, Le sculpteur et modelleur Leonard Posch [1^{re} moitié du xviii^e s.]. *Berliner Münzbl.*, 1907, 614-619, pl. XIX^a.

— Alfred Liebig, Une médaille hybride, inédite, prusso-suédoise. *Berliner Münzbl.*, 1908, 9 [Faite en 1839].

— Fr. Koehler, Les médailles du mariage projeté entre Louis II de Bavière et Sophie-Charlotte, duchesse de Bavière. Dans *Festschrift* du Verein de Nuremberg, 1907.

— Richard von Dohna-Schlobitten, Une médaille inconnue jusqu'à ce jour de Lippe-Waldek. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 128.

— X., Médailles de la mort du grand duc de Bade. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3767.

— W., Médaille de la loge « Libanon, zu den 3 Cedern » à Erlangen. *Numism. Mitteilungen* de Nuremberg, 1907, 669, fig. [frappée en 1907].

— C. F. Gebert, Une médaille de récompense de la Société coloniale, section de Nuremberg. *Numismatische Mitteil.* de Nuremberg, 1908, 677, fig. [Pour les colonies africaines.]

— J. V. Kull, Plaquette de Hans Riggauer. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3752, fig.

— L. v. L., Médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1907, 619

[Méd. de Frédéric III; fabrique de médailles de Mayer à Pforzheim, etc.]; pièces des noces d'or d'Oscar II, de Suède, 1908, 12, fig.

— X., Médailles récentes. *Numizmatikai Közlöny*, VI, 1907, 137-138, fig.

— Karl Domanig, La médaille en Autriche. *Zeitschr. f. M.- und Medaillenkunde*, I, 315-328.

— V. von Renner, Les médailles avec portraits du bourgmestre Karl Lueger, et questions techniques. *Mitteil. d. œsterr. Ges. f. Münz- und Medaillenk.*, III, 77-81.

— R. von Höfken, Médailles du Jubilé de Mariazell. *Mitteil. d. œsterr. Ges. f. M.- und Medaillenk.*, III, 92-95.

— V. v. Renner, La médaille à l'exposition scolaire de l'Académie des beaux-arts à Vienne. *Mitteil. der œsterr. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, III, n° 7, 72.

— J. H., Hugues Bovy, graveur. *Journal des Collectionneurs*, n° 39.

— P.-Ch. Strœhlin, Les médailles modernes éditées par G. Hitl, à Schrobenausen. *Journ. des Collectionneurs*, III, 445-452.

— Paul-Ch. Strœhlin, Médailles suisses nouvelles. *Journal des Collectionneurs*, n° 38.

— X. Médailles roumaines diverses. *Buletinul Soc. num. Române*, IV, 1907, 33-38, fig.

— X. Plaquette offerte au roi de Roumanie à l'occasion de son jubilé, par la Société numismatique roumaine. *Buletinul Soc. num. Române*, IV, 1907, 30-32, fig.

— H. A. Grueber, William Hole ou Holle, graveur de la Monnaie [1600-1630 environ]. *Num. Chron.*, 1907, 346-350.

— A. Maestri, Les médailles de Marie de Modène, reine d'Angleterre. *Erudizione e belle arti miscellanea*, Carpi, t. IV, 1907, 38-43 [Catalogue de médailles du xvii^e siècle].

— A. M. Broadley, Médailles maçonniques anglaises, insignes et bijoux. *Num. Circular*, 1908, 10315-20, fig.

— A. R. Frey, Jetons et médailles de numismates et de négociants en monnaies. *The Numismatist*, XX, 213-216.

— Farran Zerbe, Médaille commémorative de Mc Kinley. *The Numismatist*, XX, 298.

— J. Silvestre, Notice sur les médailles de la Chine et dépendances. Dans le douzième *Rapport au Ministère des finances* de l'Administration des Monnaies et médailles, 1907, 319-332, 28 fig.

SCEAUX

— W. de Gray Birch, *Seals*. London, 1907, gr. in-8°, 52 pl. [Sceaux depuis les temps les plus reculés; bulles byzantines, papales, espagnoles et françaises; le sceau en Angleterre; grands sceaux royaux; cours royales, corporations, villes; sceaux ecclésiastiques et particuliers; types divers.]

— Mordtmann, Sceau de l'empereur Leontius. *Byzantinische Zeitschr.*, 1906, 614 [Sceau avec *Deus aiuta. Leontii. R. Aug. Romion*; sans type.]

— R. P. Delattre et P. Monceaux, Sceaux byzantins trouvés à Carthage. *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1907, 98-100, 109-111, 159-160, fig.

— L.-C. Dauphin, Note sur un anneau trouvé à Carcès dans un tombeau. *Congrès Soc. Sav. de Provence, Marseille, 1906*, 1907, 60, fig. [Bien que trouvé dans une tombe recouverte avec des tuiles « dites romaines », ce cachet me paraît appartenir à l'époque mérovingienne; il porte un monogramme compliqué.]

— B. de Jonghe, Sceau d'un chanoine de N.-D. de Paris, qui est probablement Pierre de Baugé, mentionné dans un document de juin 1339. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1907, LXXXII, fig.

— George Doublet, Le sceau de Jacques Grailier, évêque de Grasse (1389-1392). *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor. et scient.*, 1907, 69-74, pl. XVIII. [Sceau de 1389 représentant la Vierge et l'Enfant.]

— Adrien Blanchet, Sceau de Villeneuve-la-Hurée. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1907, cxiv-cxv, fig.

— J. Roman, Les sceaux de la famille de Savoie-Tende. *Congrès Soc. sav. de Provence, Marseille, 1906*, 1907, 287-295, fig.

— J. Roman, Sceau de Pierre Lescot. *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1907, 113-115, fig.

— Luigi Rizzoli jun, *I sigilli nel Museo Bottacin*, Parte II (VI). Padova, 1907, in-8°, 24 p., pl. VI et VII. [Suite de cet intéressant inventaire des sceaux du Musée de Padoue; n^{os} 288 à 401.]

— Augusto Maestri, *Il sigillo grande della comunità di Modena*. Modena, 1907, gr. in-8°, 15 p., fig. [Ce sceau de la Commune de Modène, dans la seconde moitié du xv^e siècle, porte la figure de saint Géminien à cheval.]

— F. Pasini Trassoni, Le sceau de Fra Angelico Rampolla. *Rivista araldica*, mai 1907, 257-258, fig. [Sceau d'un général de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, collection Maggiore Voitus, à Berlin.]

— O. Posse, *Die Siegel der Deutschen Kaiser und Könige*. Dresde, 5 vol. avec 250 pl. en phototypie. [Cet ouvrage sur les sceaux des empereurs et rois allemands est en souscription.]

— W. Ewald, *Die Siegel der Erzbischöfe von Köln (948-1795)*. Bonn, 1906, in-4°, 32 pl. [Intéressant recueil des sceaux des archevêques de Cologne.]

— E. S. Emploi de pfennigs creux pour sceller des lettres. *Blätter Münzfr.*, 1907, 3712-13. [Au milieu du xiv^e siècle les envoyés de Hambourg à Bruges scellaient leurs lettres *sub denario Hamburgensi*, *sub denario Lubecensi*.]

— H. Weiss, Le sceau de Charles I^{er}, roi d'Espagne. *Rivista Araldica*, décembre 1907.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

L'ICONOGRAPHIE ET SES ORIGINES

DANS LES

TYPES MONÉTAIRES GRECS ¹

Pl. IV, V, VI, VII, VIII

I

Un *portrait*, suivant la juste définition du Dictionnaire, est l'image faite à la ressemblance d'une personne déterminée, au moyen de quelqu'un des arts du dessin. Dans un sens étendu, le seul qui puisse être adopté au point de vue historique et numismatique, ce qui caractérise un portrait, c'est l'individualisme de la figure, bien plus que le degré de ressemblance que, le plus souvent, nous sommes dans l'impossibilité d'apprécier. Pour qu'il y ait portrait et non pas figure banale, idéale ou typique, il suffit que nous saisissons, de la part de l'artiste, l'intention manifeste et non équivoque de donner à son œuvre, soit d'après nature, soit d'après des documents authentiques, une physionomie qui n'appartienne en propre qu'à un individu concret et réel. Une tête de divinité, Zeus, Apollon, Athéna, Héraclès, Aphrodite, une tête de héros mythique ou légendaire, Enée, Achille, Homère n'est pas un portrait : c'est une figure idéale et de convention, une abstraction ; une tête de Socrate, de

1. Quelques parties de cette étude ont déjà paru, à titre d'essai, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, dirigée par M. Jules Comte, livraisons des 10 février et 10 mars 1899.

Périclès, d'Alexandre, même gravée, sculptée ou peinte à l'époque romaine, c'est-à-dire plusieurs siècles après l'existence de ces personnages réels, peut être rangée parmi leurs portraits si l'artiste s'est documenté historiquement ; et cependant nous ne pouvons guère nous fier à la ressemblance objective des traits et il est difficile de dire dans quelle mesure la tradition a été respectée ou altérée. Un portrait peut être bon ou mauvais, idéalisé ou travesti, divinisé ou caricaturé : il n'en reste pas moins un portrait s'il conserve les caractères d'individualisme que nous définissons tout à l'heure.

Les Vercingétorix, les Charlemagne, les saint Louis, les Jeanne d'Arc dont peintres et sculpteurs d'aujourd'hui nous font admirer les poses guerrières, majestueuses, extatiques ou inspirées, ne sont pas des portraits, non plus que les images des saints ou la plupart des figures princières dont l'iconographie du moyen âge est remplie, sous les porches des cathédrales ou dans les miniatures des manuscrits, parce que, sauf des exceptions que l'on prend plaisir à signaler, l'artiste n'a copié que des modèles d'atelier et n'a pu ou voulu s'inspirer d'images authentiques ou réputées telles.

Au contraire, les effigies des empereurs romains ou de personnages modernes comme François I^{er}, Henri IV, Louis XIV, Napoléon, peuvent rentrer dans la catégorie des portraits de tradition, lors même que l'artiste n'a pas vécu au temps de ces personnages et qu'il a idéalisé leurs traits : il suffit qu'il ait respecté la vraisemblance en copiant des modèles dignes de foi et conformes à la donnée authentique ¹.

1. « La vérité des portraits des hommes illustres, dit Visconti, ne perd rien dans les copies ; le laps du temps ne fait au contraire qu'étendre de plus en plus la connaissance de leur physionomie. Ainsi, l'on pourrait affirmer, sans crainte de

En un mot, un portrait doit prétendre à reproduire le visage d'un personnage concret et réel. Quant au degré de ressemblance réalisé par l'artiste, le plus souvent il n'est pas appréciable historiquement : tel portrait ancien que nous trouvons excellent a pu être sévèrement jugé par les contemporains au point de vue de la fidélité objective.

Dans l'art monétaire, l'effigie-portrait a nécessairement un certain caractère conventionnel et idéalisé ; elle se distingue surtout par une fixité qui contraste avec les changements que les années ou les événements apportent dans les traits et la physionomie du personnage représenté. C'est seulement de loin en loin, quand un règne se prolonge durant de longues années, qu'on procède à la réfection des coins et qu'on apporte des modifications d'après nature, dans la physionomie du prince ou dans les attributs qui lui sont donnés. Il est donc délicat et parfois peu concluant, au point de vue de la ressemblance, de rapprocher les effigies monétaires des portraits pris sur le vif et immédiatement adéquats, exécutés par les peintres ou les sculpteurs, jaloux par dessus tout de se conformer à la réalité objective du moment. Ce principe, dont il serait facile de donner des applications empruntées aux monnaies contemporaines, ne devra pas être perdu de vue au cours de la présente étude.

A quelle époque, ou plutôt à quel moment de l'histoire de l'art, le portrait individuel ainsi entendu et défini, fait-il son apparition ? Sans chercher à entrer ici dans l'analyse de cet intéressant problème, qu'il suffise de rappeler que l'art égyptien nous donne, dès l'antiquité la plus reculée,

se tromper, que les portraits de Léon X, de Charles-Quint ou de Henri IV, faits aujourd'hui, ne sont pas moins ressemblants que ceux sur lesquels ils ont été copiés, et qui avaient été peints du vivant de ces princes. » Visconti, *Iconogr. grecque*, t. II, p. 38.

de véritables portraits, les uns peints, les autres sculptés, qui représentent, non pas seulement des rois ou des personnages d'un rang élevé, mais des hommes, des femmes, des enfants des classes inférieures de la société. Dans les sculptures des mastabas, la tête des personnages reproduit les traits du défunt. Il est des statues égyptiennes qui étonnent par leur caractère concret et individuel, leur intensité de réalisme : telles, entre autres, les scribes accroupis du Louvre et de Gizeh, le *cheikh el Beleb* et sa femme, le Râhotpou, le Khéphren et le Khéops, la dame Nofrit, la tête colossale d'Aménouthis III¹.

A leur tour, les primitives civilisations de la Susiane et de la Chaldée nous offrent une galerie de portraits dans les étranges statues découvertes par E. de Sarzec à Tello et par M. J. de Morgan dans les tumulus de Suse. On a signalé aussi des portraits suffisamment caractérisés dans les sculptures assyriennes², en dépit de leur aspect conventionnel et hiératique, et malgré cette perruque et cette barbe postiche dont s'affublent, semblablement et tour à tour, les monarques ninivites, suivant une mode qu'ils légueront en héritage aux Perses achéménides, puis aux Arsacides et aux Sassanides. Les sculpteurs assyriens sont allés plus loin : ils ont souvent donné aux personnages officiels qui, dans un bas-relief, environnent un roi, des traits qui sont intentionnellement très voisins de ceux de ce monarque lui-même. La comparaison des sculptures de deux règnes ou de deux palais différents rend cette observation particulièrement saisiss-

1. Voyez G. Maspero, *Histoire ancienne de l'Orient classique*, t. I, p. 47, 252, 347, 363, 404 à 408 ; t. II, pl. hors texte à la page 298, etc. ; voyez aussi Paul Girard, *la Peinture antique*, p. 42 et suiv.

2. Fr. Lenormant, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXV, p. 218-225 ; J. Menant, *Remarques sur les portraits des rois assyro-chaldéens*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4^e série, t. IX, 1882, p. 254-267.

sante. Une coutume semblable, inspirée peut-être par une idée religieuse autant que par un sentiment de flatterie à l'égard du prince, a été observée dans les bas-reliefs et les peintures de l'Égypte¹.

Pour les Perses achéménides, successeurs des Assyro-Chaldéens, leur plus ancienne sculpture est la fameuse stèle de Méched-Mourgab qui nous a conservé le portrait en pied de Cyrus le Grand² (ci-contre, fig.). Bien que

munie de quatre ailes et ornée d'attributs divins, cette image, dans laquelle on ne saurait méconnaître un portrait avec un type arien bien accusé, atteste que les Perses achéménides prenaient à tâche, comme les Assyriens, d'individualiser la figure humaine. Ils s'y appliquèrent jusque dans les bas-reliefs de leurs palais et de leurs nécropoles rupestres. Darius I^{er}, fils d'Hystaspe, adopte, bien plus que Cyrus et Cambyse; les usages des anciens rois de Ninive et de Babylone; il se sémitise en quelque sorte: pour lui et pour ses successeurs, « l'ampleur et la longueur de la barbe



Cyrus I le Grand (549-529 av. J.-C.).

1. Maspero, *Hist. anc. de l'Orient classique*, t. III, p. 51, note. Cette parenté de physionomie entre les personnages d'un même règne a pu faire croire que les Assyriens n'avaient jamais fait de portrait. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. II, p. 552.

2. M. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, t. I, pl. XVII.

sont toujours un indice du plus haut rang »¹. Voilà pourquoi on en affuble même la figure des rois enfants, tout en leur conservant une physionomie propre. Les cheveux longs sont aussi, chez les peuples sémitiques, l'emblème de la force physique, comme l'atteste la légende biblique de Samson et Dalila. La mise en pratique de tels usages, en donnant aux sculptures une apparente uniformité, peut porter ceux qui se contentent d'un coup d'œil général et superficiel jeté sur les bas-reliefs achéménides, à méconnaître l'individualisme des physionomies royales ; mais on change d'avis bien vite en y regardant de plus près et on reconnaît de véritables portraits sous l'aspect hiératique, dur et glacé des figures. Il convient d'en dire autant d'un bon nombre des images royales gravées sur les cylindres conoïdes en pierres fines qui servaient de sceaux officiels à ces princes. En dépit de l'exiguïté des visages et des difficultés inhérentes à ce genre de glyptique, on y distingue, quand la gravure est soignée, les traits de princes différents, à physionomie caractérisée, comme il convient d'ailleurs, à des monuments destinés à engager la personnalité et la responsabilité royale ; les monnaies perses, tout à l'heure, nous conduiront à des constatations analogues.

Tournons, pour l'instant, nos regards du côté des pays helléniques. Les historiens de l'art l'ont fait ressortir : les masques d'or appliqués sur le visage des défunts dans les tombes royales de Mycènes, vers le XII^e siècle qui précède notre ère, sont des essais de portraits que l'orfèvre a voulu ressemblants². Ainsi, l'art de la Grèce préhomérique, aussi

1. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. II, p. 550.

2. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VI, pp. 798-799 et fig. 373 ; W. Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 311 ; Courbaud, art. *Imago* dans le *Dictionn. des Antiquités gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, p. 390 ; M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 114 et suiv. et p. 201.

bien que celui des grandes civilisations de l'Orient, a tenté d'atteindre au portrait et a réussi à traduire avec un succès appréciable la physionomie d'un individu déterminé.

Quatre ou cinq cents ans plus tard, lorsqu'après les migrations doriennes, la Grèce recommence, avec ses nouveaux hôtes, son éducation artistique, nous voyons la sculpture passer graduellement des simulacres les plus rudimentaires à ces grandes statues de marbre, au visage impersonnel, que les archéologues ont baptisées du nom générique d'Apollons ou d'Athénas de style primitif. On l'a remarqué avec justesse : loin d'être toutes des Apollons ou des Athénas, ces statues ne sont même pas toujours des divinités. Il en est, dans le nombre, qui ont la prétention de représenter de simples mortels.

Les statues féminines ou *corés*, trouvées en 1886 dans les fouilles de l'acropole d'Athènes, ne sont pas des déesses, mais des prêtresses ou des dévotes qui ont consacré leur propre image à Athéna. Mais alors, le ciseau du sculpteur n'était pas encore assez maître de soi pour imprimer aux traits du visage un caractère personnel. Ces statues votives, autant qu'on en peut juger, ont été exécutées à l'avance, comme le sont la plupart des monuments funéraires de nos jours ; elles figuraient des types de jeunes filles élégantes, avec d'infinies variétés de coiffure et de draperies. La pieuse Athénienne venait acheter, dans le magasin du marbrier, celle de ces statues qui lui convenait le mieux et qui lui semblait se rapprocher davantage de sa propre physionomie. Puis, elle faisait graver par l'artiste son nom sur la base de la statue. C'est ainsi qu'on lit : « Je suis Charès, fils de Cleisis, fils de Teichioussa », au pied d'une statue d'homme, de ce genre, qui décorait l'avenue du temple des Branchides, à Milet ¹.

1. Malheureusement, la tête manque. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 170 ; G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 273.

Vers l'an 565, les Phigaliens avaient fait ériger sur l'*agora* de leur ville une statue à leur compatriote Arrachion, vainqueur aux exercices du pancraste ; elle ressemblait aux prétendus Apollons dont nous parlions tout à l'heure : même visage glacé dans un sourire, jambes raides, bras collés au corps, de telle sorte que pour lui donner son identité, il avait fallu graver sur la base une inscription que le temps avait en grande partie effacée lorsque Pausanias, qui nous en parle, la vit, au second siècle de notre ère. Les statues en bois de Praxidamas d'Égine et de Rhexibios d'Olympie, exécutées vers 550, de même que les images du peintre Cimon de Cléonées, le précurseur de Polygnote¹, se recommandaient enfin par la liberté donnée aux membres, la recherche attentive de la ressemblance et aussi une science anatomique accusant des tentatives persistantes et de plus en plus efficaces pour atteindre au rendu de la nature, du mouvement et de la vie.

Le progrès décisif, la réalisation du véritable portrait grec s'accomplit enfin, tout d'abord, dans le bas-relief funéraire, comme jadis en Égypte. M. Courbaud a, naguère, démontré que le portrait vrai et sincère existe dans la physionomie des personnages en sculpture peinte des fameux bas-reliefs désignés en archéologie sous les noms de Stèle de l'éphèbe au disque, stèle d'Aristion ou du guerrier de Marathon, stèle d'Orchomène signée d'Alxénor de Naxos, toutes trois de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e². Nous ne saurions, pour le point de vue spécial que nous nous proposons de traiter ici, insister sur ces exemples et les

Voyez d'autres exemples, dans Courbaud, *loc. cit.*, p. 390, note 6 ; Herm. Roehl, *Inscript. graecae antiquissimae*, n° 488 ; Schreiber, dans l'*Archaeol. Zeitung*, 1883, p. 295.

1. Paul Girard, *op. cit.*, p. 143.

2. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, fig. 124, 125, 200, 201 ; G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 133, 361 et *passim*.

monuments similaires. Rappelons seulement encore, d'après les historiens de l'art, les portraits peints de Lyséas, de Tokkès, du médecin Aineios, du Thébain Timomaque, de l'hoplitodrome Epicharinos, de la Naxienne Nicandra et toutes les statues du commencement du v^e siècle trouvées à l'acropole d'Athènes, à Delphes, à Délos, à Olympie ou mentionnées par Pausanias ; la statue de bronze du Samien Theodoros ; celle de l'aurige de bronze consacrée à Delphes vers l'an 475 ; enfin, les fresques du Pœcile où Polygnote, vers la même époque, avait peint d'une manière, dit-on, si ressemblante, les portraits des généraux grecs et perses qui avaient combattu à Marathon.

Bref, l'art grec avait, dès cette époque, atteint au portrait individuel et concret, et le premier tiers du v^e siècle vit le plein épanouissement de l'habileté des sculpteurs et des peintres portraitistes de la période archaïque. L'habileté des artistes allant sans cesse se perfectionnant, développe la mode suivant laquelle chaque citoyen en renom ou fortuné confie l'exécution des tombeaux des personnes qui lui sont chères, à des sculpteurs qui les ornent de bas-reliefs où le premier rôle est joué par le défunt avec sa physionomie nettement individualisée. Les princes asiatiques, imitateurs des usages helléniques, tels que les dynastes de Lycie et de Carie, ceux de Chypre ou de Phénicie font, eux aussi, appel au ciseau des sculpteurs grecs les plus fameux pour orner leurs tombeaux de bas-reliefs analogues dont les figures nous frappent par la personnalité des physionomies ¹. Nous atteignons ainsi le iv^e siècle où surabondent les statues drapées et en pied, les bustes simples ou en hermès, les

1. Hamdy-Bey et Th. Reinach, *La nécropole royale de Sidon*, p. 186-187.

bas-reliefs, les peintures qui ont conservé jusqu'à nous le souvenir vivant, non seulement des personnages illustres comme Thucydide, Euripide, Isocrate, mais ceux de simples citoyens ou d'humbles magistrats municipaux. « Le iv^e siècle, écrit M. Courbaud, est celui où le portrait se développe et a la vogue du public, des grands personnages comme des simples particuliers. Les portraits d'Apelle, de Protogène, des peintres contemporains ou postérieurs, représentant Alexandre, Antigone, Clitos à cheval, l'acteur tragique Gorgosthènes, les thesmothètes réunis en collègue, etc. ¹ »

En présence de ces constatations presque surabondantes, la question que nous voudrions nous poser est celle-ci : La gravure des coins monétaires, dont les produits font leur première apparition dans le cours du vii^e siècle, a-t-elle pris part à ce mouvement général des arts plastiques, ou bien y est-elle demeurée étrangère ? Quelle est la place de la figure humaine et du portrait individuel dans les types monétaires avant le iii^e siècle qui précède notre ère ? Quand et comment le portrait fait-il son apparition dans les séries numismatiques de l'Orient et de la Grèce propre ? Devons-nous, en numismatique, contrairement à ce qui s'est vérifié dans toutes les autres branches de l'histoire de l'art, souscrire à l'opinion généralement acceptée, qui prétend que le portrait personnel, sur les monnaies grecques, ne fait son apparition qu'après Alexandre le Grand, avec les belles effigies des Diadoques ?

II

Les plus anciennes monnaies ne nous fournissent aucune représentation de figure humaine : Les unes, comme les

1. Courbaud, *op. cit.*, p. 393 ; cf. M. Collignon, *Hist. de la Sculpture grecque*, t. II, p. 347.

statères d'argent dont Phidon inaugura la frappe à Egine, sont au type de la tortue de mer ; les autres, comme les statères d'electrum émis dans les villes grecques de la côte d'Asie mineure, ont pour types divers animaux qui sont, parfois, en quelque sorte, les armoiries de ces villes : c'est, par exemple, le lion ou le taureau à Samos et à Milet, le cerf et l'abeille à Éphèse, le phoque à Phocée, le griffon à Téos, le thon à Cyzique. Sur les statères d'or et d'argent du roi Crésus, — les fameuses *créséides*, — on voit les bustes d'un taureau et d'un lion affrontés et se menaçant. Dans d'autres ateliers, c'est le cheval, le sanglier, le bélier, le bœuf, l'hippocampe, le sphinx, la pieuvre, le coq, l'aigle, la chouette. Il y a aussi des plantes et des fruits, comme le persil, le figuier, le silphium, la grenade ; des vases de formes variées, des étoiles, des rosaces ou d'autres emblèmes conventionnels.

A ces types empruntés à la faune, à la flore, à l'objet principal du commerce et de l'industrie locale, viennent se joindre bientôt les images de divinités en pied ou quelques profils d'hommes ou de femmes qui ne peuvent être que des divinités. Les plus anciennes de ces figures sont : une tête de femme, sans doute Aphrodite, sur un statère d'argent de Cnide (*Pl. IV, fig. 1*), dont le style rude et l'œil globuleux rappellent la stèle de Dorylée ¹ ; sur une petite pièce d'electrum de l'Ionie septentrionale, une tête d'Héraclès (*Pl. IV, fig. 2*) dont la physionomie étrange, avec sa barbe frisée, son nez énorme, l'œil à fleur de tête, les nattes épaisses des cheveux, le large cou, est inspirée, manifestement, du type du Melkart chypriote et sémitique ². Ces premiers

1. E. Babelon, *Traité des monn. gr. et rom. Deuxième partie : Description historique*, t. I, p. 420 et pl. XVIII, fig. 9 ; comparez la stèle de Dorylée, dans Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 343.

2. E. Babelon, *Descript. hist.*, t. I, p. 75 et pl. III, 9.

visages humains sur les monnaies de la côte d'Asie mineure, rappellent les rares échantillons de la statuaire grecque de l'école ionienne du même temps. Voici venir ensuite, dans la même région, vers le milieu du vi^e siècle, un autre profil féminin (*Pl. IV, fig. 3*), avec des pendants d'oreilles et un large diadème, les pommettes saillantes, le menton avancé, l'œil en amande, les cheveux en frisures lourdement étagées sur le cou ¹; le masque grimaçant de Gorgone de face (*Pl. IV, fig. 4*); la tête d'un Satyre de face, au nez épaté et aux oreilles de cheval (*Pl. IV, fig. 5*); le curieux profil du guerrier casqué de Calymna ² (*Pl. IV, fig. 6*); une tête de taureau anthropomorphe à longue barbe, sans doute un dieu Fleuve ³ (*Pl. IV, fig. 7*); la double tête janiforme, barbue et imberbe, de Ténédos; la tête barbue d'Arès sur des statères lyciens, celle d'Athéna à Sidé, celle d'Hermès et celle de Gorgone en Chypre et en Cilicie. Avant l'an 500 commencent à paraître, sur des statères d'electrum de Cyzique, des têtes de divinités anthropomorphes : Zeus, Athéna, Héra, Demeter, Zeus Ammon, Dionysos, Atys, etc.; puis, les cyzicènes vont jusqu'à reproduire des œuvres d'art déjà célèbres dans la sculpture contemporaine, telles qu'une Niké courant, un Héraclès combattant, une tête de Discobole pareille à celle de la stèle dite de l'Éphèbe au disque; une tête de Typhon qui rappelle de près celle du Typhon de l'acropole d'Athènes.

Citons encore la tête d'Athéna sur les premiers statères athéniens (*Pl. IV, fig. 8*), si remarquable par ses cheveux striés, son œil de chouette, ses grosses lèvres entr'ouvertes,

1. E. Babelon, *Descript. hist.*, pl. IV, 17.

2. E. Babelon, *op. cit.*, pl. XVIII, 22.

3. E. Babelon, *op. cit.*, pl. IV, 19.

son menton de galoche ; la tête de Gorgone d'Erétrie et de Néapolis du Pangée, avec ses boucles de cheveux naïvement plaquées autour du front (*Pl. IV, fig. 9*) ; la tête de l'Athéna corinthienne ; celle de Dionysos barbu à Ægae d'Achaïe ; de Demeter et de Despoina en Arcadie ; d'Héraclès barbu à Dicæa de Thrace (*Pl. IV, fig. 10*) ; d'Apollon à Siphnos ; de Zeus Ammon à Cyrène.

Dans la Grande Grèce et en Sicile, nous trouvons, dès la fin du vi^e siècle ou le premier tiers du v^e, Apollon Hyacinthien et la tête de Taras à Tarente ; la tête de la nymphe Hyélé à Vélia ; de la nymphe Cymé à Cumes ; de Dionysos barbu à Naxos de Sicile ; d'Apollon à Leontini ; des nymphes Aréthuse et Ségeste et du dieu-fleuve Gélas, à Syracuse, à Ségeste, à Géla.

Partout, en un mot, dans toute l'étendue du monde grec, en Orient comme en Occident, on voit de très bonne heure les figures divines prendre place sur les monnaies à côté des types empruntés à la faune et à la flore et concurremment avec eux, sans qu'une loi universelle préside à ce choix. Ce sont des usages ou des circonstances locales qui dictent ces préférences et déterminent cette substitution.

Avec le temps les figures divines deviennent plus nombreuses, au fur et à mesure que l'art se développe et que se multiplient les ateliers sur tous les points du monde grec. Mais si ces types monétaires prêtent à d'intéressants rapprochements avec les productions de la sculpture, et s'ils nous permettent, dès la seconde moitié du vi^e siècle, de suivre pas à pas les progrès de l'art de la gravure dans le rendu du visage humain, toujours est-il qu'il faut y reconnaître exclusivement des divinités : nulle part il ne saurait encore être question de portraits de personnages vivants ou historiques.

Cependant, ce principe posé, il convient d'attirer particulièrement l'attention, au point de vue iconographique, sur les types monétaires qui, au lieu d'être inspirés des traditions locales ou de la mythologie, font allusion à des événements historiques contemporains de la gravure des coins. Les premiers types allusifs à des faits du jour sont relatifs à la célébration des jeux publics qui occupaient une si grande place dans la vie des Grecs. Or, se peut-il que, dans certains cas exceptionnels, lorsque le graveur a figuré sur les monnaies le vainqueur dans son char triomphal ou sur son cheval de course, il ait cherché, par flatterie, à reproduire les traits généraux de sa physionomie, de manière à le rendre reconnaissable pour tout le monde? Cela se pratiquait couramment sur les stèles funéraires, nous l'avons vu : pourquoi ne l'aurait-on pas essayé sur les coins monétaires? Pourquoi n'aurait-on pas tenté d'esquisser le profil caractéristique d'un personnage, préparant ainsi, de loin, l'avènement du portrait exact, concret, précis?

Quand nous trouvons un cavalier au galop, sur les monnaies d'Erythrées et de Célenderis, un hoplite au combat sur les monnaies de Méthymne et d'Aspendos, un Thessalien domptant un taureau sauvage sur les monnaies de Thessalie ; un personnage coiffé de la *causia* nationale et conduisant deux bœufs, un guerrier à pied maîtrisant son cheval, ou un cavalier armé de deux lances, sur les monnaies de la région thraco-macédonienne, il est évident qu'il s'agit, ici, de la figure conventionnelle d'un héros légendaire, ancêtre d'un peuple ou fondateur d'une ville ; là, d'une image typique symbolisant les occupations préférées ou les plus nobles chez un peuple ou dans une cité déterminée. Ces types monétaires sont des symboles, des abstractions, cela va de soi. Mais lorsque, au commencement du ^ve siècle, Anaxilas, tyran de Rhégion, ayant été vainqueur aux jeux Olympiques, dans

la course des chars attelés de mules, fait graver sur ses monnaies un type qui le représente conduisant son char victorieux (*Pl. IV, fig. 11*), est-il téméraire de présumer que l'artiste a tâché, au moins dans certains cas, de donner à la figure du conducteur les traits d'Anaxilas lui-même? Dans quelle mesure a-t-il réussi; jusqu'où a été sa sincérité dans cet effort inspiré par la flatterie? Sur quels exemplaires a-t-on voulu représenter Anaxilas; sur quels autres n'a-t-on qu'un type banal d'aurige victorieux? Questions subsidiaires qui ne portent pas atteinte à l'idée qui a inspiré l'habile burin de certains artistes. Et en effet, quand on observe à la loupe et avec grande attention cette petite figure assise dans le bige de mules, on lui reconnaît, — non pas sur toutes les pièces, mais sur des exemplaires de choix, — un profil qui ne saurait être qualifié de banal; sa barbe en pointe, son profil énergique, la tension de son regard donnent l'impression d'un type concret et personnel ¹.

Il est remarquable que ce fin profil se rencontre parfois identique sur des monnaies qu'Anaxilas a fait frapper à Rhegion en Calabre et d'autres qu'il a émises à Messana, en Sicile ². Et il est non moins intéressant de noter que cette figure barbue ne ressemble pas à celle des vainqueurs agonistiques qui, à l'époque contemporaine, forment les types monétaires de Leontini, de Syracuse, de Géla. Quant à ces dernières villes, la plupart du temps le type agonistique est, j'en conviens, une figure banale et imberbe d'aurige ou de cavalier; mais ici encore, il y a quelques exceptions. Je citerai, en particulier, un tétradrachme archaïque

1. Voyez E. Babelon, *Traité. Descript. hist.*, t. I, pl. LXXI, fig. 13, 14 et 15 (Rhegion); pl. LXXII, fig. 12 et 13 (Messana).

2. Le type-portrait d'Anaxilas est barbu; quand on trouve un type imberbe (voy. notre pl. LXXII, fig. 12) il va de soi qu'il s'agit du type banal d'un athlète victorieux, sans que l'artiste ait songé à individualiser les traits. La gravure des coins était confiée à de nombreux graveurs dont le mérite était inégal.

de Leontini où l'on voit un vainqueur debout dans son quadriges et couronné par la victoire ¹ (*Pl. IV, fig. 12*) ; il semble que de rares monnaies de Syracuse et de Géla soient susceptibles de justifier les mêmes observations fondées sur des particularités originales de la physionomie des personnages. N'oublions pas que l'art monétaire dans l'antiquité grecque est un art essentiellement subordonné aux autres ; il en suit le mouvement, il s'attache à leurs pas, il se transforme avec la mode. Partout les vainqueurs aux grands Jeux de la Grèce étaient en honneur, recevaient les plus hautes distinctions, étaient investis des premières magistratures urbaines ; partout, les tyrans ambitionnaient la gloire de triompher dans les grandes fêtes panhelléniques ; les villes élevaient des statues aux athlètes victorieux. Il est naturel que les types monétaires rappelant ces triomphes, cherchassent, comme les statues qu'on érigeait sur les places publiques, à traduire les traits mêmes de ces glorieux champions, surtout quand le droit de monnaie était entre leurs mains.

Ce fut, avons-nous dit, par ces types agonistiques que les emblèmes gravés sur les monnaies commencent à être empruntés aux épisodes de la vie publique et non plus exclusivement au règne animal ou végétal ou au monde des dieux et des héros légendaires. Simultanément, mais sans qu'on puisse entrevoir la moindre relation entre les deux phénomènes, on voit paraître sur les monnaies, un autre type humain qui n'a rien d'agonistique et sur lequel nous allons insister : je fais allusion au type royal des monnaies d'or et d'argent créées par Darius I^{er}, fils d'Hystaspe (521-485 av. J.-C.), la *darique* et le *sicle médique*.

1. E. Babelon, *Traité. Descript. hist.*, pl. LXXIII, 10.

III

A partir de Darius I^{er} (vers 515), jusqu'à la conquête de l'Asie par Alexandre, c'est-à-dire durant près de deux siècles, la monnaie du Grand Roi porte, presque sans varier, le même emblème (voyez notre Pl. V) : c'est le prince lui-même, couronné de la *cidaris* crénelée, attribut qui le distingue des satrapes ou des dynastes, ses tributaires. Fléchissant les deux genoux, la jambe droite en avant, le pied gauche en arrière, il tient l'arc de la main gauche avancée, tandis que la droite soulève une javeline, la pointe inclinée transversalement vers le sol, la hampe terminée par une boule ou grenade d'argent (*μέλος*). Un carquois plein de flèches empennées est sur son dos ; la *candys* dont il est vêtu est une ample tunique de soie brodée, relevée sur les bras et sur le genou gauche et dont la bordure inférieure est garnie de festons et de glands. Tel est le type célèbre de l'archer royal, figuré en tant que chef des dix mille Immortels, porteurs de javelines à pommeau d'argent, dont les images s'alignaient en files multicolores sur les parois des palais de Suse et de Persépolis.

Si ce type de l'archer achéménide demeure invariable, — sauf sur de rares pièces d'argent, — pendant toute la durée de l'empire perse ; s'il est comme une formule hiératique et conventionnelle, pareil en cela, aux types des monnaies d'Athènes, d'Égine ou de Corinthe, doit-on considérer les traits du visage comme une image banale et abstraite de la figure du Roi des rois, sans intention iconographique, ou bien, sous ce costume uniforme et avec ces attributs impersonnels, est-il possible de retrouver les portraits concrets et réels de chacun des souverains qui se sont succédé sur le trône achéménide ?

J'ai, depuis longtemps déjà, répondu à cette dernière

question par l'affirmative¹. Comme mon opinion a été contestée, j'y reviens aujourd'hui pour la maintenir, la corroborer, la préciser; c'est une question de fait et d'observation minutieuse, de classement et de comparaison.

Si nous devons reconnaître, comme on le verra, une sincère et véritable intention de portrait dans ces figures, aussi exigües que celles qui paraissent sur les monnaies du moyen âge, il faut s'entendre et il importe de ne rien exagérer. Il va sans dire, — et il ne faut pas qu'il y ait équivoque sur ce point, — que l'on ne saurait demander à ces minuscules images iconiques une ressemblance adéquate, une précision anatomique rigoureuse, plus rigoureuse que celle que l'on observe sur les sculptures contemporaines. Ce serait absurde et du premier coup l'on pourrait m'objecter que lorsque des princes arrivent au pouvoir tout enfants pour n'en descendre que fort avancés en âge, on ne suit point, dans les portraits monétaires, les phases successives de l'âge, les modifications graduelles des traits, le développement progressif de la barbe, des membres et de la taille. Mais nous prétendons que souvent les graveurs des coins monétaires ne se sont pas bornés à une image vague et abstraite du Roi des rois, quel que fût le titulaire du pouvoir. Nous croyons pouvoir affirmer que les différences indéniables que l'on constate dans ces images ne sont pas imputables uniquement au changement de graveurs, à l'éloignement des ateliers, à l'habileté ou à la négligence des ouvriers monétaires.

Au commencement de chaque règne on adopte un type royal, avec des traits aussi voisins que possible de ceux du nouveau prince, et ce type, une fois créé, s'immobilise ou varie peu, pendant toute la durée du règne, en dépit des

1. E. Babelon, *Les Perses achéménides*, Introd., p. xii et suiv.

changements qui peuvent survenir dans la physionomie du prince. Nous n'avons donc guère qu'un type royal pour chaque souverain, type qui a, sans doute, quelque chose d'hieratique et de conventionnel, mais néanmoins et en même temps, type analytique et personnel ; lorsque, dans un même règne, on trouve deux ou trois variétés, il est généralement facile de les rattacher les unes aux autres, comme nous le faisons pour les effigies monétaires de Louis XIV ; on voit clairement, malgré certaines différences, qu'elles sont dues à la multiplicité des ateliers, des artistes, et sans doute aussi, parfois, à la préoccupation que l'on a eue, à certains moments, de se rapprocher des traits réels d'un monarque dont le règne se prolongeait longtemps.

Ces caractères ne s'observent pas sur toutes les pièces qui nous sont parvenues et il faut tenir compte, pour les exclure de toute étude iconographique, des très nombreuses monnaies de fabrique négligée ou barbare, comme il en existe dans toutes les séries dont la frappe a été populaire et de longue durée. On rencontre, en effet, un grand nombre de sicles médiques, issus de divers ateliers asiatiques, aux v^e et au iv^e siècles, jusqu'à Darius III Codoman, et même postérieurement encore, sur lesquels l'effigie de l'archer royal est sommairement silhouettée et plus ou moins barbare. Nous en donnerons des échantillons (ci-après, fig. L, p. 189). Ces pièces banales n'ont aucune prétention iconographique et leurs types conviennent à tous les règnes ; il serait vain de chercher à les répartir entre les différents princes Achéménides. Mais à côté de ces pièces banales, si nombreuses soient-elles, il existe des pièces en or et en argent, d'un travail soigné, souvent même très délicat, aussi fin que la gravure des cachets en pierres fines, sur lesquelles tout observateur attentif et non superficiel, ne saurait méconnaître de véritables portraits. Tout porte à

croire que ces dariques et ces sicles à *portraits* ont été surtout frappés dans les ateliers annexés aux résidences royales, dans les grandes capitales comme Suse et Babylone ou dans les villes où les rois de Perse furent amenés à se transporter pour commander leurs armées. Selon toute vraisemblance, les artistes reconnus comme étant les plus habiles, exécutaient le portrait royal d'après nature plutôt que d'après des statues. Les graveurs de second ordre copiaient ce type et le reproduisaient tant bien que mal, souvent sans souci de l'exactitude. Nous avons déjà constaté le même phénomène avec les types agonistiques d'Anaxilas ; nous le trouverons encore sous Philippe de Macédoine, père d'Alexandre : enfin, il était courant au moyen âge.

Quand on choisit et qu'on classe ces belles pièces d'or ou d'argent, à *portraits*, on s'aperçoit que les variétés en sont peu nombreuses ; on ne saurait guère en constituer qu'une dizaine de groupes, et par suite l'idée vient tout naturellement de soupçonner qu'il y a autant de groupes que de princes Achéménides ayant régné. Il reste, dès lors, un point délicat qui consiste à attribuer à chacun des rois l'effigie et le groupe qui lui appartiennent en propre. Cette difficile répartition est subordonnée à la question de l'origine de la darique. On nous permettra donc de faire, à cette occasion, une courte digression.

On a admis jusqu'ici, — et moi-même comme tout le monde, — que le nom de la *darique* (δαρεικὸς στατήρ) venait de celui de Darius I^{er} qui la créa¹. C'est une doctrine qui est trop absolue et appelle un correctif ; elle repose sur la tradition grecque qui, sur ce point, est erronée. En effet, le nom de la darique est bien antérieur : on le trouve dans des documents cunéiformes qui attestent

1. E. Babelon, *Traité. Théorie et Doctrine*, t. I, p. 470.

sans réplique que la darique est d'origine chaldéo-assyrienne et qu'elle était usitée dans les paiements, longtemps avant Darius fils d'Hystaspe. Elle est formellement mentionnée sous la forme *dariku*, pluriel *darikanu*, dans des contrats d'intérêt privé datés, les uns, du règne de Nabonid, roi de Babylone de 555 à 538 ¹, les autres, du règne éphémère du faux Smerdis (Bardiya) en 521. Le texte le plus significatif pour le sens du mot *dariku* est celui-ci : ... *2 biltum ša huṣab ū išten dariku innadin* « il a donné en paiement deux talents de dattes sèches et une darique ». Cette phrase, extraite d'un contrat daté du 20 Elul de la première année du règne de Smerdis, roi de Babylone (521 av. J.-C.), atteste que la darique, quelle que fût sa nature à cette époque, servait de paiement et qu'elle était une division du talent ².

Dès lors, la question qui se pose pour nous est celle-ci : si la darique était connue avant Darius I^{er}, fils d'Hystaspe, n'y a-t-il pas des *dariques-monnaies* que l'on doit attribuer à Cyrus I^{er} le Grand et à Cambyse, les deux rois de Perse prédécesseurs de Darius I^{er}, qui envahirent l'Asie occidentale et l'Égypte? Le roi de Lydie, Crésus, détrôné par Cyrus en 546, avait sa monnaie d'or et d'argent, le χροίσειος στατήρ, la créséide; dès lors, pourquoi Cyrus et Cambyse n'auraient-ils pas aussi leurs monnaies? Parmi les dariques ne s'en trouve-t-il pas qui remontent jusqu'à ces princes? A cette question, j'ai déjà répondu par la négative ³; mon opinion reste la même aujourd'hui bien que je reconnaisse que le

1. Pour ces dates, voyez G. Maspero, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, p. 583 (4^e éd. in-12).

2. Ces textes assyriens m'ont été signalés par M. Charles Fossey à qui j'adresse mes remerciements. On les trouvera indiqués avec les références bibliographiques nécessaires dans W. Muss-Arnolt, *A concise Dictionary of the Assyrian Language*, v^o *Dariku* (Berlin, 1905, in-8^o) ; cf. Strassmaier, *Inschriften von Nabonidus*, n^o 1013, 26 (Leipzig, 1887-1889) ; *Zeitschrift für Assyriologie*, t. IV, p. 128, contrat n^o 6.

3. E. Babelon, *Traité. Description historique*, t. I, p. 240-242.

nom de la darique fut connu et usité dès le temps de Cyrus et de Cambyse.

Aux arguments que j'ai donnés autrefois, et sur lesquels je ne crois pas utile de revenir, il faut simplement ajouter celui-ci : La *darique* mentionnée dans les textes cunéiformes antérieurs à Darius I^{er} n'est pas une *darique-monnaie* mais une *darique-poids*. Des considérations qui seront exposées plus loin, il résulte qu'avant Darius, la darique n'était pas monnayée : c'était un *poids d'or déterminé*, de la même façon que le sicle qui est mentionné même dans la Genèse, était un *poids d'argent* non monnayé. Les textes cunéiformes cités plus haut ne changent donc rien à la question de l'invention de la darique-monnaie.

L'innovation de Darius I^{er}, fils d'Hystaspe, consista — ce qui est essentiel pour constituer une monnaie — à faire estampiller les dariques-lingots et les sicles-lingots à son type, de manière à en garantir officiellement le poids et l'aloï. Il fit marquer du type royal ou, en quelque sorte, de son sceau officiel les pastilles d'or et d'argent qui, antérieurement, circulaient dans le commerce sans cette attestation et sans cette garantie de l'autorité souveraine. D'où il suit que si l'on ne peut plus dire, comme autrefois, que le nom de *darique* remonte seulement à Darius et a été forgé d'après le nom de ce prince, il n'en demeure pas moins certain que c'est ce roi qui créa la *darique-monnaie*, comme il créa le *sicle-monnaie*. En un mot, sur ces pièces, au point de vue iconographique, nous n'avons pas à chercher l'effigie des princes antérieurs à Darius I^{er}, fils d'Hystaspe.

Plaçons-nous donc sans hésiter au moment où, vers 515 avant notre ère, Darius créa la darique-monnaie. Vous remarquerez tout de suite que l'archer royal qui fait, pour la première fois, son apparition dans l'art perse, ne res-

semble en quoi que ce soit au type arien de Cyrus le Grand que nous connaissons par la stèle de Méched-Mourghab (p. 165), et cela seul démontre que la darique-monnaie ne saurait remonter jusqu'à Cyrus. Non seulement le profil royal est tout autre, mais le costume même, l'attitude, les attributs, tout est modifié. Et ces changements essentiels que les monuments nous font constater, n'échappèrent pas à l'observation des anciens, car Strabon les signale ¹.

D'où il résulte qu'en créant cet archer à javeline pommelée, Darius n'a pu songer à synthétiser dans une figure idéale un type royal qui n'existait pas encore avant lui. Il a dû nécessairement prétendre se faire représenter lui-même et, en effet, la physionomie de la figure royale sur les dariques et sur les sicles du chef de la seconde dynastie achéménide, est frappante de personnalité. Seulement, et ceci est une restriction fondamentale, elle demeure invariable pendant toute la durée de son règne.

Cette fixité a-t-elle lieu de surprendre autant qu'on l'a cru? Que dis-je! dans nos temps modernes, sommes-nous donc si éloignés de pareils usages? Est-ce que l'effigie monétaire du roi Louis-Philippe, de la reine Victoria ou de l'empereur Napoléon III n'est pas demeurée invariable pendant la plus grande partie du règne de ces souverains? Seule, la refonte des coins a été, de loin en loin, l'occasion de légers changements. Et il en fut ainsi partout et toujours. Les successeurs de Darius imitent son exemple : à l'avènement de chaque souverain, — nous insistons sur ce point — on adopte un nouveau type royal qui s'immobilise ou varie rarement durant chaque règne.

Des critères certains, notamment l'examen de la trou-

1. Strabon, XV, 3, 19; cf. M. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, 3^e partie, p. 87-88.

vaille de dariques faite, vers 1839, dans le canal creusé par Xerxès entre Acanthe et le mont Athos, pour le passage de sa flotte envahissant la Grèce en 480, nous ont permis de déterminer les effigies monétaires adoptées par Darius et par Xerxès. Nous ne reviendrons pas sur l'examen auquel nous nous sommes livré pour faire la répartition des pièces de la trouvaille entre les deux seuls princes qui pussent y être représentés¹.

De toute la série des dariques, celles de Darius I^{er} sont les plus remarquables par le style et le soin apporté à la gravure des coins, ainsi qu'il convient à un type monétaire nouvellement créé. Dans le dessin du profil royal, on reconnaît le burin délicat d'artistes égaux en mérite à ceux qui gravaient, à la même époque, les plus beaux cylindres, les plus délicats des cachets conoïdes.

Darius (*Pl. V, fig. 1* et ci-dessous, fig. A) a une barbe qui s'étale sur sa poitrine, une perruque épaisse et frisée sur le cou ; son nez est droit et assez court ; ses traits conviennent à un homme qui a dépassé la quarantaine : nous savons qu'il vécut 72 ans et qu'il en régna 36. Sa cidaris est couronnée de cinq petites pointes en dents de scie. Sa tête enfin, est légèrement inclinée en avant, comme si le roi faisait un effort visuel pour mieux percevoir l'ennemi qu'il est censé fixer devant lui, à la distance d'un trait.



Fig. A. — Darius I^{er} (521-486).

Fig. B. — Xerxès (486-465).

1. E. Babelon, *Catal. des Perses achéménides*, Introd., p. xi et suiv. ; *Traité des monn. gr. et rom.*, 2^e partie: *Descript. historique*, t. I, p. 258 et suiv.

Le type adopté par Xerxès (*Pl. V, fig. 2* et ci-contre, *fig. B*) se distingue nettement de celui de son père. La tête est plus grosse, droite, le front relevé, la tiare particulièrement basse, la perruque moins épaisse. L'œil est dessiné de face, les pommettes des joues très saillantes, le nez long; la barbe, postiche, descend en une longue pointe infléchie du bout sur la poitrine. Xerxès avait 34 ans quand il monta sur le trône en 485, et il passait pour le plus bel homme de son temps.

Son fils, Artaxerxès I^{er} Longue Main (465-425 av. J.-C.) est couronné d'une cidaris élevée; sa perruque est longue et épaisse, sa barbe effilée; le nez, épaté, dessine une courbe très accentuée; la face est large, les lèvres épaisses, la pointe de la barbe s'allonge sur la poitrine (*Pl. V, fig. 3* et ci-contre, *fig. C*).



Fig. C.

Artaxerxès I Longue Main (465-425). Darius II Nothus (424-405).



Fig. D.

Darius II Nothus (424-405 av. J.-C.) avait dépassé l'âge mûr quand il monta sur le trône; aussi, sur ses dariques, le type royal est-il l'image d'un vieillard trapu, ramassé sur lui-même. Il a le nez épaté; sa barbe est hirsute et frisée comme sa chevelure (*Pl. V, fig. 4* et ci-contre *fig. D*). Dans la dernière partie du règne, la frappe de la monnaie est parfois si négligée que la figure du roi devient une véritable caricature. Il est à peine besoin d'ajouter que ces dégénérescences barbares ou ces imitations négligées ne sauraient être invoquées dans une étude d'iconographie.

Cyrus le Jeune enseveli, en 401 avant Jésus-Christ, dans

son triomphe de Cunaxa immortalisé par Xénophon, était presque un Grec par son éducation, sa politique, son armée, enfin par les pays où son autorité éphémère fut reconnue. Or, il existe précisément de rares exemplaires d'une darique, d'un style tout particulier et qui ne saurait convenir à aucun autre



Fig. E. — Cyrus II le Jeune (401 av. J.-C.).

prince de la race achéménide (*Pl. V, fig. 5* et ci-contre, fig. E). L'archer royal est représenté sous les traits d'un adolescent imberbe, ayant seulement des favoris naissants : Cyrus est mort à vingt-deux ou vingt-trois ans, et il n'existe pas d'autres dariques sur lesquelles se trouve l'image d'un roi imberbe, avec des favoris naissants ; c'est une mode grecque, contraire à la tradition invariable des Perses. Le prince a, en outre, un profil qui n'a rien d'asiatique : le nez droit, le visage empreint d'une douceur caractéristique. Sa cidaris (dentelée ?) ressemble à la toque d'un magistrat ; il n'a pas le carquois sur le dos, contrairement à tous les autres rois Achéménides.



Fig. F. — Artaxerxès II Mnémon (405-359).

Le type monétaire adopté par Artaxerxès II Mnémon (405 à 359 av. J.-C.) nous est fourni non seulement par ses dariques, mais par les monnaies de plusieurs satrapes de son empire et par celles de petits dynastes qui reconnaissaient sa suzeraineté et lui payaient tribut. C'est ainsi que

nous trouvons le type royal d'Artaxerxès Mnémon sur des pièces émises, soit par les rois de Cilicie et de Sidon (*Pl. VI, fig. 1 et 2*), soit par les satrapes Tissapherne et Datame. Malgré le caractère conventionnel du portrait royal sur un grand nombre de ces pièces satrapales, on peut cependant encore retrouver la similitude iconique et l'inspiration commune ; ces portraits se contrôlent l'un par l'autre : c'est le même prince avec sa cidaris droite, sa physionomie dure, son nez régulier, sa barbe en pointe, épaisse et striée, dessinant un léger ressaut sous les mâchoires (*Pl. V, fig. 6, et ci-contre, fig. F*).

Les dariques d'or et d'argent d'Artaxerxès III Ochus (359 à 338 av. J.-C.) ont, elles aussi, un type royal *sui generis*, que nous retrouvons sur les pièces contemporaines frappées par les rois de Sidon, par le satrape Mazaïos, ou par Evagoras II de Salamine ¹. La tiare paraît comme éva-



Fig. G. — Artaxerxès III Ochus (359-338)

sée, les dents en sont plus éloignées les unes des autres ; l'œil est de profil, et non de face, comme sous les premiers règnes ; le nez est pointu, la barbe soyeuse (*Pl. V, fig. 7 et 8 et ci-contre, fig. G*).

Arsès (338-337) régna deux ans à peine sous la tutelle de l'eunuque Bagoas. C'est à ce prince, sans doute, qu'il con-

1. A la place des sicles médiques ayant le type de l'archer armé de l'arc et de la javeline, on a, sous ce règne et le suivant, des types nouveaux pour l'argent : le roi tirant de l'arc ; le buste royal tenant l'arc et les flèches ; le roi tenant l'arc et un poignard. Peut-être dans ces pièces faut-il faire la part d'Artaxerxès III Ochus et la part d'Arsès qui régna près de deux ans (338-337 av. J.-C.).

vient d'attribuer les rares sicles d'argent que distinguent un nez énorme et recourbé, une large face, une barbe très longue qui descend en pointe sur la poitrine, une tiare qui n'a que quatre denticules (*Pl. V, fig. 9* et ci-contre, fig. II).



Fig. II. — Arsès (338-337).

Enfin, le dernier prince de la dynastie, Darius III Codoman (337 à 330 av. J.-C.), l'adversaire malheureux d'Alexandre, nous a laissé d'admirables portraits sur ses doubles dariques, ses dariques, ses sicles d'argent, et telle a été la précision à laquelle ont voulu atteindre les graveurs des coins, que la barbe du roi grandit avec les années et qu'on s'aperçoit ainsi, sur ces effigies monétaires, des changements successifs que l'âge apportait dans la physionomie du prince (*Pl. V, fig. 10 et 11* et ci-contre, fig. J).



Fig. J. — Darius III Codoman (337-330).

Des dynastes et satrapes contemporains frappent aussi monnaie avec l'effigie en pied du Roi des rois, leur suzerain; ce sont, entre autres, Straton III à Sidon (*Pl. VI, fig. 3*), Memnon le Rhodien à Éphèse et en Carie (*Pl. VI, fig. 4*). Partout on retrouve la même physionomie qui n'a presque plus rien d'oriental, avec un nez droit et régulier, l'œil de

profil, la tiare figurée parfois comme une couronne de tours.

Après le renversement de l'empire perse par Alexandre, on continua par tradition, dans divers ateliers monétaires de l'Orient, notamment à Babylone, à fabriquer des doubles dariques d'or et des doubles sicles d'argent. Ces pièces dont nous donnons un spécimen (*Pl. V, fig. 12* et ci-contre, fig. K)



Fig. K. — Darius. Type post-alexandrin.

ne sauraient plus guère nous donner que l'image traditionnelle et restituée du type de Darius III Codoman. Elle joue dès lors, pour ainsi dire, le rôle de symbole abstrait et idéalisé du Roi des rois ; ce type devient, tout en gardant conventionnellement les traits du dernier monarque, comme la synthèse de toute la race des rois achéménides.

En résumé et pour bien préciser notre pensée, de l'étude qui précède il résulte les principes essentiels qui suivent :

1° Il existe quelques dariques et un très grand nombre de sicles médiques, frappés dans divers ateliers, depuis



Fig. L. — Types incertains et barbares.

Darius I^{er}, fils d'Hystaspe (521-486) jusqu'à Darius III Codoman (337-330) sur lesquels l'effigie de l'archer royal n'a, en quoi que ce soit, les caractères d'un portrait indivi-

duel. Comme l'indiquent les spécimens de notre figure L, les ouvriersgraveurs de ces coins monétaires, d'un travail peu soigné ou même barbare, se sont contentés de figurer le Roi des rois *in abstracto*, la barbe et les traits du visage, les détails du costume indiqués avec une négligence ou une impéritie qui contrastent avec le type des pièces de bon style. Manifestement, ces types banaux, exécutés, les uns dans les moments de presse, au milieu de troupes en campagne, ou bien même étant des types d'imitation forgés dans des ateliers barbares et éloignés de la résidence royale, n'ont aucune prétention iconographique.

2° Mais on aurait tort d'arguer de ces pièces, bien qu'elles soient de beaucoup les plus nombreuses, surtout en argent où elles descendent jusqu'à la caricature, pour dénier le caractère de portrait individuel, en bloc, au type de toutes les dariques et de tous les sicles médiques. Des dariques et des sicles à *portraits* ont été frappés dans les ateliers monétaires annexés aux résidences royales, dans les grandes capitales comme Suse, Babylone, Persépolis, ou dans les villes où les rois de Perse furent amenés à se transporter pour commander leurs armées. Il convient aussi de les classer, de préférence, au début de chaque règne, alors que le nouveau roi faisait graver le type monétaire destiné, comme son sceau, à remplacer celui du prince disparu.

3° Nous avons défini, plus haut, ce qu'il faut entendre par *portrait* sur ces monnaies des rois perses Achéménides. Au commencement de chaque règne, on introduit sur les coins monétaires un type royal original, auquel on donne des traits rapprochés, autant que possible, de ceux du nouveau prince; on modifie les ornements de la cidaris; puis ce type, une fois créé, s'immobilise ou varie peu, en dépit des changements qui surviennent objectivement dans la physionomie du roi. C'est d'après ce principe que l'on adoptait un type barbu, même

pour un prince en bas âge, la barbe longue et frisée, postiche comme les cheveux, étant un des attributs de la personne royale : c'est un portrait de convention manquant, sans doute, de vie et d'expression, mais qui n'appartient en propre qu'à un individu.

Les observations minutieuses que nous venons de présenter et la théorie générale qui en résulte, et dont nous avons exposé les traits essentiels, trouvent leur justification et leur confirmation directe dans l'étude des monnaies des Parthes Arsacides et Sassanides, ces héritiers et lointains successeurs des rois Achéménides.

Lorsqu'en 250 av. J.-C., Arsace I^{er}, se révoltant contre son suzerain Antiochus II Théos, se proclama indépendant et fonda l'empire des Parthes, il plaça au droit de ses drachmes bien connues son effigie imberbe, coiffée de la tiare conique, et au revers, un personnage assis sur l'omphalos et tenant de la main droite un arc dont il contemple la corde (*Pl. VI, fig. 5*). Ce type de revers devait persister longtemps après Arsace I^{er} sur les monnaies des princes de sa dynastie, et cependant, sauf sur les pièces de style barbare dont, ici encore, il n'y a pas à tenir compte, ce n'est point un type banal ou synthétisé, c'est Arsace I^{er} lui-même en archer, ainsi qu'on peut aisément et sans doute possible, s'en rendre compte par l'identité de l'effigie de cette petite figure avec le buste du droit. Eh bien ! ce type d'Arsace en archer n'est-il pas à rapprocher du type créé par Darius ? Pour quels motifs ce dernier n'aurait-il pas la même valeur iconique ?

Chez les Arsacides et chez les Sassanides, dans cet immobile et traditionnel Orient, on constate que chaque prince a son effigie propre, mais, sauf exceptions, invariable durant tout son règne. C'est bien un portrait individuel, adopté une fois pour toutes et affublé, même si le prince est tout jeune, d'une barbe postiche, d'une longue perruque

frisée, d'une tiare surchargée de pierreries. Les effigies de ces rois paraissent souvent très voisines, à cause de la similitude du diadème et de l'arrangement de la barbe et des longs cheveux postiches. Et cependant, nul ne saurait contester le caractère iconique des belles pièces de la série arsacide et sassanide. Seules, les très abondantes drachmes de style négligé ont un type d'aspect banal et vulgaire qui n'a aucune visée personnelle et ne saurait entrer en ligne de compte à notre point de vue. A. de Longpérier a fait, il y a longtemps, remarquer la grande différence de travail qui, à partir du règne d'Orode I^{er}, existe entre les tétradrachmes et les drachmes des Parthes ; elle provient de ce qu'on apportait plus de soin dans l'exécution des coins des grandes pièces : « La différence du travail est telle, dit Longpérier, par exemple dans le rendu de la barbe et des cheveux, que l'on serait tenté, au premier abord, de croire que ces drachmes n'appartiennent pas aux souverains représentés sur les tétradrachmes ¹. »

Nous devons rappeler ces particularités parce qu'elles se rencontrent identiques sur les monnaies de la dynastie des Perses achéménides.

IV

Outre ces figures iconiques en pied ou à cheval du Roi des rois, qui ramènent notre pensée vers les types monétaires du moyen âge, l'art monétaire dans l'empire achéménide a connu le *teston*, tout aussi bien que les monnaies modernes à partir de la Renaissance italienne. Les princes locaux, tributaires du Grand Roi, les satrapes qui commandaient ses armées de terre et de mer, ont souvent placé leur

1. A. de Longpérier, *Mémoires sur la chronol. et l'iconogr. des Parthes Arsacides*, p. 10.

propre effigie sur les pièces d'argent et de bronze qu'ils étaient autorisés à frapper.

Quand on considère dans leur ensemble les plus anciennes séries des dynastes lyciens, on ne rencontre d'abord, suivant la loi formulée plus haut, que des types mythologiques ou symboliques tels que la triskèle, le sanglier, la tortue, la tête casquée d'Athéna, celle d'Aphrodite, celle de Zeus Ammon, Pégase, une tête casquée de guerrier qui est probablement Arès¹. Mais bientôt un certain nombre de têtes iconiques font leur apparition.

Voyez les portraits en *testons* des dynastes lyciens tels que Khreis, et Dénévèlès, qui battaient monnaie vers la fin du v^e siècle (*Pl. VII, fig. 1, 2 et 3*). La fameuse stèle de Xanthos célèbre les exploits guerriers du premier de ces princes, dont le nom est philologiquement apparenté à celui de Crésus (Κροῖσος). Khreis paraît avoir été, pour la Lycie, une sorte de héros national, bien qu'il demeurât sous la surveillance et dans la dépendance du satrape Tissapherne, le délégué du Grand Roi sur une portion de l'Asie mineure. Son portrait monétaire (*Pl. VII, fig. 1 et 2*), accompagné de son nom, le représente coiffé de la tiare persique ceinte d'un diadème ou d'une couronne de laurier; ses traits sont ceux d'un homme dans la force de l'âge et sa longue barbe est frisée à la mode asiatique. Remarquez ses lèvres épaisses, son nez fort mais régulier, ses grands yeux mi-clos à l'orientale, cette placidité de physionomie qui n'exclut pas la dureté. C'est peut-être lui aussi, pour le dire en passant, qu'il faut reconnaître dans le personnage qui figure assis, au centre des bas-reliefs du tombeau dit *des*

1. *British Museum, Catal. Lycia*, pl. II, 7; E. Babelon, *Traité. Descript. hist.*, pl. XXI et XXII.

Harpies, ce célèbre monument qui fait époque dans l'histoire de l'art hellénique en Lycie ¹.

Artembarès et Dénévélès, comme d'autres dynastes lyciens, ne sont guère connus que de nom et par leurs effigies monétaires d'une remarquable délicatesse de gravure ². Voici le portrait de Dénévélès (*Pl. VII, fig. 3*); remarquez sa physionomie douce esquissant un léger sourire, son nez court, son fin profil et sa barbe soyeuse contrastant avec l'effigie sévère et d'aspect hiératique de Khreis. En aucun pays, ni à aucun moment de l'histoire de l'art on n'a gravé sur un coin monétaire un portrait mieux caractérisé, plus réaliste, plus vrai, d'exécution plus souple et plus aisée. C'est à l'ethnologie à pousser plus loin ces comparaisons et à tirer parti des images si nettement individualisées que nous offrent les types monétaires lyciens ³.

A l'encontre des dynastes de Lycie, ceux de la Carie et de la Cilicie, leurs contemporains, n'ont pas placé leur tête sur leurs espèces ⁴. Quand les rois de Cilicie n'ont pas monnayé au type du Grand Roi, leur suzerain, comme nous l'avons dit, ils se sont fait représenter à cheval, coiffés de la tiare orientale, dont les fanons retombent sur la nuque ou sont ramenés sous le menton (*Pl. VII, fig. 4 et 5*). On ne sait pas le nom du roi de Cilicie qui battit ainsi monnaie vers 430 avant notre ère; mais au temps de la retraite des Dix Mille, les historiens grecs parlent d'un

1. M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. I, p. 263, 264 et 265. Un roi lycien entouré de toute sa famille avait aussi son portrait en pied sur le fronton oriental du monument funéraire et triomphal dit Tombeau des Néréides. Collignon, *op. cit.*, t. II, p. 217.

2. Voyez l'effigie d'Artembarès dans le *Catal. du Brit. Mus.*, pl. VI, 12.

3. Dans le catalogue du British Museum, on trouve pl. VI, fig. 1, un remarquable statère anépigraphique qui est classé à Khreis; mais la belle effigie qu'on y voit ne donne pas les traits de Khreis; il s'agit sûrement d'un autre dynaste.

4. Tout le monde connaît la célèbre statue-portrait de Mausole, roi de Carie, qui provient du Mausolée (au British Museum). Cf. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II, p. 339.

Syennesis, roi de Cilicie, qu'ils citent comme un modèle de duplicité et de fourberie. Il avait, en 401, envoyé sa femme Epyaxa rechercher l'amitié de Cyrus le Jeune, tandis qu'il dépêchait auprès d'Artaxerxès II Mnémon, l'un de ses fils chargé d'avertir le monarque de Suse des projets de révolte de Cyrus. C'est probablement ce prince sceptique et avisé qui s'est fait portraiturer galopant sur un élégant coursier du style grec le plus pur ¹ (*Pl. VII, fig. 5*).

Le satrape Tiribaze, l'astucieux artisan du traité dit d'Antalcidas, de l'an 387, fit battre monnaie dans les ports de la Cilicie, avec les 2.000 talents que le Grand Roi avait mis à sa disposition pour lever des équipages et faire la conquête de l'île de Chypre révoltée ². La Cilicie était, au temps de l'empire achéménide, le lieu de ralliement des armées de terre et de mer du Grand Roi, lorsqu'il projetait quelque expédition, soit contre Chypre ou l'Égypte, soit même contre les îles et les côtes de la Grèce. C'était en ce point de contact des races hellénique et asiatique que les satrapes venaient, à tour de rôle, concentrer et organiser les forces qu'ils allaient avoir à commander dans ces campagnes souvent longues et lointaines. Pour faire face aux frais de l'organisation, de l'enrôlement des mercenaires et de l'équipement des navires, ils frappaient monnaie avec l'argent qu'ils recevaient du Trésor de Suse, et sur ces espèces, ils faisaient inscrire presque toujours le nom de la ville d'émission, Tarse, Mallos, Issos, Soli, Nagidos et parfois aussi leur propre nom accompagnant leur effigie.

C'est ainsi que Tiribaze monnaya dans plusieurs ateliers de la Cilicie au temps où il organisait l'armée et la flotte du Grand Roi chargées de reconquérir l'île de Chypre sur

1. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. xxiv.

2. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. xxix.

Évagoras I^{er} révolté, vers 386. Le portrait du satrape coiffé de la tiare à fanons ceinte d'un diadème, sur un statère de Mallos, est remarquable de réalisme (*Pl. VII, fig. 6*). Une des pièces frappées à Soli, donne, à côté de la tête du satrape, son nom en grec, **TEIPIBAZOY**.

Mais quand le portrait du satrape n'est point accompagné d'une légende, il est difficile parfois d'arriver à en fixer l'attribution iconique, ce qui ne saurait être une raison pour nier le caractère de portrait individuel de l'effigie monétaire. C'est un embarras de cette nature que nous présentent quelques-unes des monnaies satrapales frappées à Tarse, à Mallos, à Soli (*Pl. VII, fig. 7 et 8*). Avons-nous là les portraits d'Abrocomas et de Tithrauste qui, de 391 à 389, préparaient en Sicilie, avec Pharnabaze, une expédition contre l'Égypte insurgée? S'agit-il plutôt de Datame qui, de 379 à 374, fut dans des circonstances analogues, le collaborateur, puis le successeur de Pharnabaze? Qui pourrait le dire?

Dans tous les cas, en ce qui concerne Datame, il nous est parvenu des monnaies qui portent son nom, en araméen : entre autres, les magnifiques statères où on le voit assis, vêtu du costume perse et tenant des deux mains une flèche qu'il paraît redresser (*Pl. VII, fig. 9*). Datame périt assassiné vers la fin de l'an 362.

Nous possédons l'effigie monétaire du Démaratide Euryssthénès, dynaste de Pergame vers l'an 400 ¹ (*Pl. VII, fig. 10*). Malgré que le personnage soit coiffé de la tiare persique comme vassal du Grand Roi, on reconnaît bien dans son profil les traits d'un Grec de race et d'origine.

Mais arrêtons-nous surtout aux effigies monétaires des deux satrapes rivaux et jaloux, Tissapherne et Pharnabaze, dont la carrière mouvementée n'est qu'un épisode de la

1. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. LXX.

grande lutte des Perses et des Grecs en Asie mineure, à la fin du v^e et au commencement du iv^e siècle.

En 411, Tissapherne se trouvait à Aspendos, en Pamphylie, occupé à rallier toute la flotte phénicienne pour une campagne dans les eaux grecques. C'est dans ce port qu'il fit frapper, pour la solde de ses troupes, les monnaies qui ont pour type, d'une part, son effigie caractérisée par un nez énorme, et d'autre part, son maître indolent, Artaxerxès II Mnémon, en archer armé de la javeline à hampe pommetée. Derrière le prince achéménide, le graveur a figuré une galère phénicienne, par allusion aux circonstances politiques de l'émission ¹ (*Pl. VIII, fig. 1*).

La très remarquable pièce d'argent qui porte le nom et l'effigie de Pharnabaze, a été frappée en 410, dans l'atelier de Cyzique, alors que le satrape occupait cette place, de concert avec l'amiral lacédémonien Mindaros (*Pl. VIII, fig. 2*). Les historiens racontent qu'après la prise de la ville, Pharnabaze fit à ses troupes des distributions d'argent; il donna aux soldats une solde supplémentaire de deux mois et aux chefs de la flotte des sommes considérables ²; le statère qui porte l'effigie du satrape est une précieuse épave de cette munificence. Le plus bel exemplaire que j'en connaisse se trouve dans la collection de M^{me} la comtesse de Béarn, publiée récemment par M. W. Frœhner. Sous la double influence de la réalité vivante de l'effigie et de la funeste doctrine qui ne fait apparaître le portrait monétaire qu'après Alexandre, M. Frœhner écrit cette phrase bien suggestive : « Devant une tête d'un caractère aussi personnel et d'une expression aussi puissante, on hésite à suivre

1. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 50 et pl. III, 25.

2. Xenophon, *Hellenica*, I, 24 à 26; cf. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, *Introd.*, p. xxxv.

M. Imhoof-Blumer qui ne voit dans les portraits de ce genre qu'un type conventionnel ¹. »

Le satrape de Mysie, Oronte, frappa dans divers ateliers, au cours de sa longue et turbulente carrière, depuis 401 jusqu'en 349, des monnaies qui sont, les unes à son nom, les autres à son effigie. C'est à lui qu'il faut attribuer un tétradrachme d'argent et un statère d'or (*Pl. VIII, fig. 3 et 4*) dont les splendides effigies doivent compter parmi les plus beaux portraits que nous offre la numismatique grecque tout entière. La pièce d'argent, unique, est au Musée britannique (*Pl. VIII, fig. 3*); elle porte au revers la lyre des monnaies de Colophon ou de Iolla et a dû être frappée dans l'un de ces deux ateliers. On a voulu y voir l'effigie idéalisée du roi de Perse, opinion qui n'est plus à réfuter ²; plus raisonnable est l'hypothèse qu'on a émise d'y reconnaître le portrait de Tissapherne, mais l'attribution à Oronte ne paraît pas douteuse si on rapproche cette pièce des statères d'or qu'Oronte fit frapper à Lampsaque.

Comment pourrait-on soutenir en présence de ces admirables types monétaires, qu'il s'agit, ici encore, d'une formule iconique, toute de convention? Les différences de physionomie, de profil et de coiffure que présentent les effigies de Tiribaze, de Pharnabaze, de Tissapherne, d'Oronte et des autres satrapes n'attestent-elles pas, comparées les unes aux autres, leur sincérité portraturale? Leur parenté collective n'est pas plus accentuée, certes, que celle que l'on constate entre tous les portraits peints ou sculptés à une même époque ou procédant d'une même éducation artistique dans les temps modernes.

1. W. Fröhner, *Collection de la comtesse R. de Béarn*, 2^e fasc., p. 35. Cf. Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe*, p. 4, n^o 22.

2. Greenwell, *The coinage of Cyziens*, p. 93; Percy Gardner, *Types of Greek Coins*, p. 144.

La noblesse toute aristocratique des traits d'Oronte, qui fut l'instigateur de la grande révolte des satrapes contre Artaxerxès II Mnémon, en 362, avait frappé ses contemporains : il ressemblait, au dire de Plutarque, à Alcméon, fils du devin Amphiaraus ¹. Ce qui est plus certain, c'est que ce fier satrape, qui avait épousé Rhodogune, la fille d'Artaxerxès, et aspira à la royauté, avait son portrait sculpté au Nimroud-Dagh, comme étant le premier ancêtre des rois de la Commagène. Quel dommage que les mutilations des sculptures retrouvées, il y a vingt-cinq ans, au Nimroud-Dagh, ne nous permettent pas une comparaison utile entre elles et les effigies monétaires du satrape qui chercha à se tailler une royauté en Asie-mineure ². Le caractère insurrectionnel du monnayage d'Oronte est accusé, d'une part, par l'inscription ΒΑΣΙΛΕΩΣ qu'il fit graver au revers du tétradrachme, et en outre, par le métal même des statères d'or, car en temps régulier, si le roi de Perse autorisait la frappe de l'argent et du bronze dans toute l'étendue de son empire, il s'est toujours réservé l'émission de la monnaie d'or.

C'est encore à Lampsaque probablement que, plus tard, un autre satrape, Spithridate, émit des pièces d'argent et de bronze à son effigie (*Pl. VIII, fig. 5*). Mais ce monnayage n'a rien d'insurrectionnel ; on était en 334 et Darius III Codoman avait chargé son fidèle lieutenant de lever des troupes et de préparer la résistance à l'invasion d'Alexandre ; Spithridate fut tué peu après, à la bataille du Granique, en mai 334 ³.

1. Plutarque, *Aratus*, 3.

2. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. LXXV.

3. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. LXXVI. Sur l'un des sarcophages de Sidon, au musée de Constantinople, la tête d'un centaure a, comme celle de Spithridate, de longs cheveux relevés et rejetés autour de la tête. Hamdy-Bey et Th. Reinach, *La nécropole royale de Sidon*, pl. xvii, fig. 8.

Il ne semble pas qu'aucune monnaie nous ait conservé les traits du satrape Mazaios dont le monnayage fut pourtant si abondant en Cilicie; en Syrie et à Babylone, depuis l'an 361 où il devint satrape de Cilicie au nom du roi de Perse, jusqu'à sa mort en 328, époque où il était gouverneur de Babylone au nom d'Alexandre ¹.

En Chypre, le seul portrait monétaire que nous offre la numismatique est celui du roi détrôné de Salamine, Évagoras II. Des tétradrachmes de ce prince ont un type équestre et combattant (*Pl. VIII, fig. 6*), attitude toute de circonstance pour un roi qui guerroyait, avec l'appui des Perses, dans le but de reconquérir sa capitale d'où le parti national l'avait expulsé. Sur ses oboles (*Pl. VIII, fig. 7*), Évagoras II est en buste, de face, imberbe et malgré le faible relief des pièces, l'habileté du graveur a su conserver à la physiologie tout son caractère ².

On a des effigies personnelles sur des monnaies de bronze du roi de Sidon, Straton III qui, demeuré jusqu'au bout fidèle à Darius, fut détrôné par Héphestion, au nom d'Alexandre, et remplacé, dit-on, par le jardinier Abdalonyme ³ (*Pl. VIII, fig. 8 et 9*). Dans ces types royaux on reconnaîtrait sans hésitation Straton lui-même s'ils ne semblaient représenter, suivant les exemplaires, deux personnages différents. Mais quelque incertitude que présente l'identification, l'individualité objective de ces effigies ne saurait faire doute : au surplus nous atteignons avec elles l'époque de la conquête d'Alexandre.

1. Un des sarcophages de Sidon serait celui du satrape Mazaios. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II, p. 692.

2. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. cxxiii.

3. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. clxxv. Le roi de Sidon que nous appelons Straton III est généralement appelé Straton II.

V

La mode du portrait monétaire était-elle aussi admise dans les villes grecques, hors des frontières de l'empire achéménide? Quand fait-elle son apparition sur les monnaies de la Grèce d'Europe et en Occident?

Il semble qu'on puisse répondre à la première de ces questions par l'affirmative, en présence du statère d'électrum de Cyzique, dont le type est une tête de vieillard lauré et barbu, qui nous frappe par la délicatesse du modelé, le réalisme et le naturel de l'expression (*Pl. VIII, fig. 10*). Sur les cyzicènes, en général, les têtes de divinités font leur apparition peut-être dès avant l'an 500 : têtes d'Athéna, de Déméter, de Héra, de Zeus, de Dionysos, de Zeus Ammon, d'Atys coiffé de la tiare phrygienne, etc. La tête de vieillard sur laquelle nous appelons l'attention a été, en conséquence, le plus souvent désignée sous le nom de Silène ou de Priape ¹. Mais tout proteste contre cette appellation, cette admirable effigie n'ayant aucun des attributs ni des traits qui caractérisent ces deux personnages du thiasse de Dionysos. MM. Greenwell et W. Wroth qui s'en sont bien rendu compte, décrivent simplement, avec prudence : « Tête d'un vieillard lauré et barbu » : mais l'un d'eux ajoute qu'étant donnée l'époque où ce statère a été frappé, il est impossible d'y reconnaître un portrait réel ². On constate ainsi, une fois de plus, comment la tyrannie d'un préjugé peut peser sur les esprits les mieux avisés. Pourquoi ne pas céder à l'évidence et reconnaître ici, avec Six ³, le portrait d'un vainqueur dans quelque con-

1. Percy Gardner, *Types of Greek Coins*, p. 175.

2. Greenwell, *The coinage of Cyzicus*, p. 92 et pl. IV, 2 et 3; Wroth, *Brit. Mus. Catal. Mysia*, p. 33, n° 103 et pl. VIII, 9.

3. Six, *Numism. Chronicle*, 1898, p. 197.

cours local, ou bien, puisqu'il s'agit d'un vieillard lauré, le portrait de quelque poète, médecin, orateur ou philosophe honoré de son vivant ou après sa mort, par ses compatriotes, de l'effigie monétaire, suivant un usage pratiqué plus tard à Lesbos et dans diverses villes de l'Asie-mineure? Rien ne s'oppose à ce qu'une semblable coutume remonte, dans l'art monétaire, au moins jusqu'au iv^e siècle et avant Alexandre, puisque l'art sculptural l'avait alors tout particulièrement développée : « Déjà, au v^e siècle, résume M. Collignon, la mode se répand de reproduire les traits des écrivains célèbres, portraits fictifs ou réels, selon qu'il s'agit d'anciens poètes, comme Anacréon, ou de contemporains, comme Euripide ou Thucydide. Au iv^e siècle, ce genre a conquis la vogue. Les commandes de l'État ou des particuliers multiplient les portraits des Athéniens illustres, poètes, historiens ou orateurs... » Et l'on peut lire, sous la plume de M. Collignon, l'énumération des principaux personnages des v^e et iv^e siècles qui furent honorés de statues par leurs contemporains et dont les débris ont échoué dans nos musées ¹.

Il n'y a aucune raison d'exclure l'art monétaire de ce mouvement général de l'art grec. C'est sûrement, reconnaissons-le, dans cette catégorie de portraits privés que doit rentrer l'admirable tête de vieillard lauré du statère de Cyzique. A coup sûr, bien des portraits historiques, dus aux sculpteurs du iv^e siècle, sont loin d'être traités avec le même souci du détail anatomique, d'avoir le même feu dans les yeux, la même personnalité dans les rides du front et l'ossature des joues.

N'est-ce point aussi le portrait de Sapho, peut-être idéalisé, que nous donnent de ravissantes hectés de Lesbos, dans cette tête de jeune femme présentée, tantôt de trois

1. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II, p. 347.

quarts, tantôt de profil, et dont on ne saurait trop admirer la physionomie souriante, les cheveux bouclés, le bonnet si gracieusement troussé autour du chignon (*Pl. VIII, fig. 11*) ? C'est à ces pièces que Pollux (IX, 84) paraît faire allusion. Lalyre qui est au revers de ces petites monnaies d'electrum, les rapprochements qu'on a proposés avec des œuvres de la statuaire, sont autant d'arguments en faveur de notre hypothèse, bien que l'émission de ces monnaies soit de deux siècles au moins postérieure à l'époque où l'on croit que vécut la grande poétesse de Lesbos ¹.

Passons dans la Grèce d'Europe.

Il ne saurait être question de portrait sur les monnaies des Derroniens qui représentent un personnage assis dans un char traîné par deux bœufs ; sur celles des Bisaltiens où l'on voit un personnage nu, coiffé de la causia, armé de deux lances, debout à côté de son cheval ; sur celles des Orreskiens où figure un personnage analogue conduisant deux bœufs ; sur celles de Gétas, roi des Édoniens, qui ont le même type ². Que si, sur ces dernières pièces, le graveur a voulu figurer Gétas lui-même domptant deux taureaux, il serait téméraire de l'affirmer, parce que l'archaïsme du style ne permet pas de juger d'une manière sûre de la personnalité concrète donnée à la physionomie.

De même pour les monnaies des rois de Macédoine avant Philippe, en particulier celles d'Alexandre I^{er} Philhellène. Sur les pièces au nom de ce prince, le guerrier imberbe, coiffé de la causia, vêtu de la chlamyde qui, tantôt est à

1. Nous ne voulons pas nous étendre, après tant d'autres auteurs, sur les portraits plus ou moins authentiquement identifiés de Sapho et leur caractère plus ou moins réel ou idéalisé. On consultera à ce sujet, surtout, Winter dans le *Jahrbuch d. deutsch. Instituts*, t. V, 1890, p. 151, et pl. III (tête de marbre de la villa Albani) ; cf. *Bull. de corresp. hellén.*, 1896, p. 455.

2. Toutes ces remarquables monnaies de la région thraco-macédonienne sont reproduites dans notre *Traité, Descript. historique*, pl. XLIV et suiv.

cheval, tantôt est debout à côté de son cheval, est-il le roi de Macédoine lui-même ou un type banal, sans caractère iconique ? Il est très possible, que sans atteindre au portrait, le graveur des coins de ces belles pièces ait cherché à donner à ce jeune guerrier macédonien imberbe quelque chose des traits du roi. L'examen attentif des exemplaires bien conservés et bien frappés incline à cette conclusion.

Sous les successeurs d'Alexandre I^{er} Philhellène, les types monétaires nous présentent tantôt un cavalier macédonien imberbe, comme celui des monnaies d'Alexandre I^{er}, tantôt des têtes de divinités, Héraclès barbu ou imberbe et peut-être Apollon. Rien ici qui rappelle de près ou de loin les traits des rois qui se sont succédé sur le trône macédonien. Philippe II, le père d'Alexandre, a placé sur ses monnaies d'or, une tête imberbe de divinité ou de héros (Arès, Apollon, Caranos?) et sur ses statères d'argent la tête de Zeus Olympien dans laquelle, bien entendu, il ne saurait être question de retrouver la physionomie de Philippe. Toutefois, il est curieux, en vérité, de constater qu'à l'époque romaine cette tête de Zeus qu'on voyait sur les monnaies demeurées dans la circulation, passa pour l'effigie du roi de Macédoine. Ce manque de critique de la part des Romains nous est attesté par l'un des grands médaillons d'or du Trésor de Tarse. Quand on fabriqua, au temps de Sévère Alexandre, ces splendides pièces, on voulut y représenter les portraits de Philippe et d'Alexandre et l'on eut recours, comme modèles, aux vieilles monnaies qui n'étaient pas plus rares qu'aujourd'hui. On se passait encore de mains en mains les statères d'argent à la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ qui ont, au droit, la tête barbue de Zeus ; en leur appliquant la règle des monnaies romaines de l'époque impériale, on prit cette tête pour l'effigie de Philippe lui-même, et l'on s'en inspira pour exécuter le portrait de ce prince, ceint

du diadème royal, sur le grand médaillon d'or du Trésor de Tarse, qui porte la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ¹.

Maintenant, dirons-nous, la méprise fut-elle aussi grossière qu'on pourrait être tenté de le croire de prime abord? Philippe n'avait-il pas, en réalité, des traits, une physionomie, une barbe qui permissent aux courtisans de dire que le roi de Macédoine ressemblait à Zeus Olympien? Ceci aurait d'autant moins lieu de surprendre que nous savons par Diodore (XVI, 92, 93, 95), qu'après s'être rendu maître de la Grèce, Philippe osa s'associer lui-même aux dieux immortels. Nous constatons des assimilations et des rapprochements de ce genre dans les effigies d'Alexandre le Grand et des Diadoques, ses successeurs. Ce genre de flatterie n'a-t-il pu exister dès le temps de Philippe?

La réponse à cette question nous paraît fournie par de curieux et rares types de revers de certains statères d'argent de Philippe. Les revers ordinaires des statères d'argent sont, — tout le monde les connaît, — un jeune éphèbe nu, à cheval, qui rappelle, sans la moindre prétention au portrait, les succès de Philippe aux jeux Olympiques : c'est le type banal, analogue à l'un de ceux que nous avons signalés pour Anaxilas de Rhegion. Mais comme pour Anaxilas aussi, il existe pour le roi de Macédoine un autre type de revers, plus rare, qui figure Philippe lui-même à cheval, coiffé de la *causia* nationale, vêtu de la chlamyde, étendant la main droite dans le geste de salutation donné couramment aux empereurs romains sur leurs monnaies à la légende *Adventus Augusti*. Sur ces revers, Philippe est représenté barbu comme Zeus ; la plupart du temps, il est difficile d'apprécier sa physionomie au point de vue qui nous occupe. Seuls, de

1. Il serait possible, toutefois, que l'artiste romain se fût plutôt inspiré, par une méprise analogue, de l'effigie monétaire de Philippe V, l'avant-dernier roi de Macédoine.

rare exemplaires, d'un style intentionnellement soigné, d'un faire extrêmement délicat, permettent de juger ces détails en toute sécurité (*Pl. VIII, fig. 12*). Sur ces pièces exceptionnelles, Philippe est représenté sur un cheval dont le harnachement est détaillé par le graveur avec une minutie recherchée ; la selle est encadrée d'une broderie ; les chaussures du roi, sa tunique, sa *causia*, son manteau flottant, tout dénote un souci de l'exactitude qu'il serait déraisonnable de dénier à son profil barbu, si finement gravé : c'est un portrait. L'artiste à qui on le doit était passé maître dans son art ; ce n'était pas le cas, évidemment, de tous les graveurs des coins monétaires et voilà pourquoi, ainsi que nous l'avons fait ressortir en commençant, il y a des inégalités, parfois singulières, dans la gravure de monnaies aux mêmes types, suivant les exemplaires : au point de vue délicat de l'iconographie, le seul qui nous préoccupe dans ce mémoire, il faut savoir choisir parmi des pièces similaires.

Pour la Grèce d'Europe et pour les pays occidentaux tels que l'Italie et la Sicile, je ne connais pas d'autres essais de portrait historique avant Alexandre. Mais les pages qui précèdent permettent d'affirmer, si je ne m'abuse, que l'usage du portrait monétaire, dans l'antiquité, est plus ancien qu'on le dit généralement. Il a pris naissance et s'est développé dans l'empire des Perses achéménides. C'est là qu'on trouve, dès la fin du ^v^e siècle, les premiers *testons* sur les monnaies des satrapes et des dynastes tributaires du Grand Roi. Les critiques modernes qui se fondent sur certaines analogies de style, de modes, de costumes pour nier qu'il s'agisse de portraits ¹, oublient que chaque époque et chaque pays donne à ses portraits quelque chose de commun qui les rapproche et en forme des groupes bien caractérisés. Il y a des rapports

¹ Imhoof-Blumer, *Portraïtköpfe*, p. 22.

étroits entre les portraits des premiers Césars, de même entre les portraits des Antonins ou entre les portraits de la dynastie constantinienne. Tous les portraits des Valois, tous ceux du temps de Louis XIV ont en commun des particularités qui permettent de les grouper et de les classer avec certitude à leur époque, voire même parfois de les attribuer à l'artiste qui les a exécutés, sans qu'on soit fixé sur le personnage représenté, sans qu'on possède le moindre renseignement historique sur leur origine. Il serait superflu d'insister sur ce principe de critique qui est de toute évidence : nous demandons seulement qu'on l'applique aux effigies monétaires antérieures à Alexandre.

Alexandre, divinisé de son vivant, n'a sur ses monnaies, le plus ordinairement posthumes, que des portraits divinisés. Les Diadoques, ses successeurs immédiats, imitant son exemple, se déclarent aussi fils des dieux et placent sur leurs espèces respectives leurs effigies souvent munies d'attributs divins et parfois idéalisées. Dans la période hellénistique le portrait monétaire devient la règle la plus ordinaire dans tous les pays à constitution monarchique. Mais à cette époque même, il convient de distinguer trois catégories de portraits monétaires : ceux qui sont divinisés et affublés d'attributs divins ; ceux qui figurent sur des monnaies de fabrique négligée, barbare ou qui se prolongent conventionnellement sur les espèces, comme ceux des fondateurs de dynasties ; enfin les portraits adéquats et réels pour lesquels l'artiste a manifestement visé à reproduire la nature. Dans cette dernière classe, la numismatique du ⁱⁱe siècle avant notre ère nous offre, notamment dans la série des rois de Pont, d'inimitables chefs-d'œuvre.

E. BABELON.

ÉTUDE
MÉTROLOGIQUE ET NUMISMATIQUE
SUR
LES MISQALS ET LES DIRHEMS ARABES

PARTIE PRATIQUE

I. — *Détermination des monnaies en cours chez les Arabes avant l'islamisme.* — Unanimement, les auteurs musulmans donnent les poids-types arabes comme issus des monnaies étrangères en cours en Arabie avant l'islamisme. Nombre de ces auteurs indiquent même comment la transition s'est opérée ; il est donc possible, au moyen des éléments ainsi fournis, d'abord de discerner quelles étaient les monnaies en cours chez les Arabes au temps du paganisme, puis, cela fait — et le poids de ces monnaies étant connu — de déterminer exactement la valeur, en grammes, des poids arabes. Il suffit de pouvoir déterminer avec précision la valeur, en grammes, de l'un quelconque de ces poids pour être à même d'en déduire la valeur de tous les autres. En effet, les rapports arithmétiques de ces poids entre eux sont absolument déterminés par les métrologues arabes.

D'après ces mêmes auteurs, il circulait chez les Arabes, au temps du paganisme, les monnaies suivantes :

1° Le dirhem « *bagli* » perse, poids de 10 ;

- 2° Le dirhem « roumi » poids de 8 ;
- 3° Le dirhem « djouarèki », poids de $7 \frac{1}{2}$;
- 4° Le dirhem poids-de-6¹ ;
- 5° Le dirhem « tabari », poids de 4 ;
- 6° Le dirhem « magrèbi », valant les $\frac{3}{4}$ du « tabari » ;
- 7° Le dirhem « yèmèni » ou hymiarite, valant le tiers du « magrèbi » et représentant l'unité de poids.

Ces diverses monnaies étaient prises au poids et non à la pièce.

Toujours selon les auteurs musulmans, l'unité de poids était le « dâneq », c'est-à-dire le sixième, soit l'obole, de la « darachmi » ou drachme attique.

Comme le poids de cette drachme est absolument fixé : 4 gr. 25, il est possible de se rendre un compte exact du poids, en grammes, de chacune des monnaies citées, ce qui permettra de les identifier.

Puisque la drachme attique est divisée en six oboles, dénommées « dâneq » par les Arabes, l'obole ou « dâneq » pèse 0 gr. 708 $\frac{1}{3}$. Sur cette base, on a :

	Valeur en grammes :
1° Dirhem « bagli » : 8 oboles.	5 gr. 66 $\frac{2}{3}$
2° Dirhem « roumi » : 6 oboles $\frac{2}{3}$.	4 gr. 53 $\frac{1}{3}$
3° Dirhem « djouarèki », 6 oboles.	4 gr. 25
4° Dirhem poids-de-six, 4 oboles $\frac{4}{5}$.	3 gr. 40
5° Dirhem « tabari » : 4 oboles.	2 gr. 83 $\frac{1}{3}$
6° Dirhem « magrèbi » : 3 oboles.	2 gr. 12 $\frac{1}{2}$
7° Dirhem « yèmèni » : 1 obole.	0 gr. 708 $\frac{1}{3}$

De la détermination de ces divers poids résultent les identifications suivantes :

1° Le dirhem « bagli », qualifié de perse par les auteurs arabes, est la « darique » d'argent perse. Elle constitue la

1. Nous indiquerons plus loin la signification de l'expression : poids de...

96^e partie (8^e de l'once), de la petite mine babylonienne de 544 gr., laquelle est la 60^e partie du talent babylonien de 32 kil. 640 gr. Ainsi la « darique » pèse exactement les 5 gr. $\frac{2}{3}$ indiqués pour le dirhem « bagli » ;

2° Le dirhem « roumi » est le « solidus » romain d'or de 72 à la livre romaine, laquelle est le centième du talent babylonien de 32 kil. 640 gr., emprunté, dit-on, par les Romains aux Pélasges. La livre romaine ressort ainsi à 326 gr. $\frac{2}{5}$, dont la 72^e partie, ou le « solidus » pèse les 4 gr. $\frac{53}{3}$ indiqués comme poids du dirhem « roumi » ;

3° Le dirhem « djouarèki » est la drachme sassanide, égale à la drachme attique de 4 gr. 25 ;

4° Le dirhem poids-de-6 est le denier d'argent romain, 8^e de l'once de 27 gr. $\frac{1}{5}$ (12^e de la livre), dont le poids est de 3 gr. 40 ; c'est celui indiqué pour le dirhem poids-de-6 ;

5° Le dirhem « tabari » est exactement le demi-denier d'argent ou « silique » de Constantin, valant $\frac{1}{120}$ (ou $\frac{1}{10}$ d'once) de la livre égypto-romaine de 340 gr., soit 2 gr. $\frac{83}{3}$ $\frac{1}{3}$, poids indiqué plus haut ;

6° Le dirhem « magrèbi » est le triobole attique d'or ;

7° Enfin, le dirhem « yèmèni » est l'obole attique d'or.

On a sans doute remarqué les expressions : poids-de-10, de 8, de 6, de 4, employées pour désigner telle ou telle monnaie ; elles s'expliquent par le fait que le dirhem « bagli » était considéré comme le poids-type, autrement dit, comme valant le misqâl légal. Une monnaie poids-de-10 est de dix dixièmes de misqâl, autrement dit, égale le misqâl lui-même.

A ce point de vue le dirhem « bagli » est de 10 dixièmes de misqâl, le dirhem « roumi » de 8 dixièmes, le dirhem « djouarèki » de 7 dixièmes et demi, le dirhem poids-de-6, de 6 dixièmes, le dirhem « tabari » de 5 dixièmes, le

dirhem « magrèbi » de 3 dixièmes $3/4$, enfin le dirhem « yèmèni » de 1 dixième $1/4$.

Nous avons dit que l'unité de poids était l'obole. Sous cet aspect, le dirhem « bagli » est de 8 oboles, le dirhem poids-de-8 est de 6 oboles $4/5$, le dirhem « tabari » de 4, le « magrèbi » de 3, enfin, le « yèmèni » d'une obole.

Pour plus de clarté, réunissons en tableau ces divers éléments :

	Dixièmes de dirhem	Oboles ou « dâneq »	Poids en grammes
Dirhem « bagli » (darique d'argent).	10	8	5.66 $2/3$
Dirhem « roumi » (« solidus » romain d'or)	8	6 $2/5$	4.53 $1/3$
Dirhem « djouarèki » (drachme sassanide)	7 $1/2$	6	4.25
Dirhem poids-de-6 (denier d'argent romain).	6	4 $4/5$	3.40
Dirhem « tabari » (silique de Constantin)	5	4	2.83 $1/3$
Dirhem « magrèbi » (triobole attique d'or)	3 $3/4$	3	2.12 $1/2$
Dirhem « yèmèni » (obole attique d'or)	1 $1/4$	1	0.708 $1/3$

Telles étaient les pièces en cours chez les Arabes au temps du paganisme et sous les califes, jusqu'à la réforme d'Abd-ul-Mélik.

Elles se prenaient au poids et l'unité de poids était le « dâneq » autrement dit l'obole attique, le sixième de la drachme attique comme de la drachme sassanide. Son poids était, nous venons de l'indiquer à propos du dirhem « yèmèni », de 0 gr. 708 $1/3$.

II. — *Régularisation par le calife Omar.* — Omar¹ a entendu constituer un poids arabe national.

Il s'est enquis des pièces étrangères les plus communément en cours chez les Arabes et il a constaté que les pièces les plus courantes étaient le dirhem « bagli² », le dirhem

1. Avènement le 22 djoumada 2^e de l'an 13 A. H. (23 août 634); mort le 26 zilhédjé 23 A. H. (3 novembre 644).

2. Le nom de « bagli » a été donné à ce dirhem parce qu'un certain Ras-el-Bagl en frappa pour Omar à l'aide d'un coin des Cosroës (Sassanides).

« roumi » et le dirhem « tabari ». Elles ont été évaluées non plus en dixièmes, mais en vingtièmes de dirhem « bagli » ou « qîrât » et il a été procédé à l'addition suivante :

Dirhem « bagli », poids de 20 pesant	5 gr.	66	2/3
Dirhem « roumi », — 12 —	3 gr.	40	
Dirhem « tabari », — 10 —	2 gr.	83	1/3
Ensemble :		42 qîrat	11 gr. 90

Puis ce total de 42 « qîrât » a été divisé par trois et le résultat a donné 14 « qîrât » (soit 3 gr. 96 2/3).

Le poids du dirhem « bagli » (soit 20 qîrât) a été déclaré constituer le misqâl légal de l'or et le poids de 14 « qîrât » être celui du dirhem légal de l'argent. On entendait, par le mot « légal », le poids applicable à la fixation de la « zékia » ou dîme. Ainsi, la proportion de 20 à 14, c'est-à-dire de 10 à 7, a été établie, en poids, entre le misqâl légal de l'or et le dirhem légal de l'argent et celle de 1 à 14 a été établie en valeur, puisque 20 dirhems légaux d'argent, pesant ensemble 14 miskâls légaux d'or, ont été déclarés équivaloir, dans la circulation courante, à un miskâl d'or.

D'autre part, le « dâneq », le sixième de la drachme attique comme de la drachme sassanide, a été déchu du rôle d'étalon de poids et ce rôle a été dévolu au « qîrât » légal, le 20^e du misqâl, dont le poids en grammes est de 0 gr. 283 1/3. Le « dâneq » n'a plus signifié que le sixième d'un poids entier quelconque.

Mais le dirhem légal présentait à peu près le même rapport (7/10^e), que celui qui devait exister, théoriquement, entre le « denarius » romain et le misqâl. Pour vérifier ce point, il a été procédé, disent les écrivains arabes, à la pesée de 337 dinars (« denarius ») d'Hérak (« Heraclius »).

Or le « denarius » est de 84 à la livre romaine de 326 gr. 2/5, soit d'un septième d'once. Par suite, le poids théorique

du « denarius » ressort à 3 gr. 889. L'écart entre l'évaluation de 3 gr. 96 $\frac{2}{3}$ (qui ressort de la base fournie par la drachme attique et sassanide) et le chiffre de 3 gr. 889 est absolument insignifiant.

Pour ne rien omettre, notons qu'une autre vérification a été faite. Pour fixer le poids moyen de la « darachmi » ou drachme sassanide, les Arabes ont pris la moitié des poids additionnés du dirhem « bagli », valant théoriquement 8 oboles et du dirhem « tabari » ou « silique » de Constantin, valant 4 oboles.

On le voit, les Arabes, dans leur ignorance de la taille théorique des monnaies étrangères en cours chez eux, ont procédé par pesages. Ainsi leur système pondéral s'est trouvé basé, non sur les valeurs exactes, c'est-à-dire théoriques, des monnaies de chaque nation, mais bien sur le poids moyen des espèces en circulation. En raison du faiblage et du frai, dont étaient entachées les espèces soumises au pesage, les poids pris pour types par les Arabes sont donc nécessairement inférieurs aux poids théoriques applicables aux monnaies pesées.

Comme il est impossible de connaître exactement quel a été le poids moyen trouvé au pesage, force est donc, pour établir l'échelle des poids arabes, de s'en tenir à la valeur théorique. Puisque la drachme attique et sassanide est l'étalon adopté par les Arabes, nous la prendrons également pour base de nos calculs, sur le pied, absolument fixé, de 4 gr. 25.

Jusqu'à Abd-ul-Mélik, d'après les indications fournies par Vasquez Queipo ¹, il a été frappé :

1^o Des dirhems légaux, dont le poids varie de 3 gr. 97 à 3 gr. 27 (poids théorique : 3 gr. 96 $\frac{2}{3}$) ;

¹. *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, 2^e vol., pp. 388-89, Paris, 1859, 3 vol. in-4^e.

2° Des dirhems d'un demi dirhem légal, de 1 gr. 90 à 1 gr. 82 (poids théorique : 1 gr. 98 $\frac{1}{3}$) ;

3° Des dirhems de 2 gr. 85, soit d'un demi misqâl légal (poids théorique : 2 gr. 83 $\frac{1}{3}$) ;

4° Par Obéid-Allah, des dirhems de 4 gr. 20 (poids théorique de la drachme sassanide et attique : 4 gr. 25).

Si donc Omar a fixé les poids tant du misqâl légal que du dirhem légal — comme leur rapport de 10 à 7, éléments qui ont toujours servi de base pour la fixation de la « zékia » — cela n'a pas empêché la frappe de dirhems d'argent, soit sur la base de la drachme sassanide de 4 gr. 25, soit sur celle d'un demi misqâl légal de 2 gr. 83 $\frac{1}{3}$. Or nous verrons que le premier poids a été le type le plus répandu du monnayage musulman de l'or et le second celui de l'argent.

III. — *Réforme d'Abd-ul-Mélik.* — Sans rien innover en ce qui concerne le misqâl légal et le dirhem légal, dont les poids et le rapport avaient été fixés par Omar, Abd-ul-Mélik¹ a pris pour types monétaires :

1° De la frappe de l'or, la drachme d'argent sassanide (de 4 gr. 25), qui pesait 15 « qîrât » soit un « qîrât » de plus que le dirhem légal de l'argent et qui représentait, en poids, les deux tiers du misqâl légal de 20 « qîrât ».

2° De la frappe de l'argent, la « silique » d'argent de Constantin (2 gr. 83 $\frac{1}{3}$), qui pesait 10 « qîrât », soit la moitié du misqâl légal.

Il a ainsi tiré, au misqâl légal, de 20 « qîrât », (5 gr. 66 $\frac{2}{3}$) deux types monétaires : l'un de 15 « qîrât » (4 gr. 25) ou $\frac{3}{4}$ de misqâl légal, appliqué à l'or, l'autre de 10 « qîrât » (2 gr. 83 $\frac{1}{3}$) ou un demi misqâl, appliqué à l'argent.

Par suite, la pièce d'argent s'est trouvée peser les deux tiers de celle de l'or, autrement dit, entre le dinar d'or

1. Avènement le 17 djoumada 1 de l'an 73 (3 octobre 692) ; mort le 17 chewal 86 (8 octobre 705).

d'Abd-ul-Mélik et son dirhem d'argent, le rapport en poids a été de 3 à 2. Quant au rapport en valeur, il est resté fixé de 1 à 14. Autrement dit, 21 dirhems d'argent, pesant ensemble 210 « qîrât » ou 59 gr. $1/2$, valaient un dinar d'or pesant 15 « qîrât » ou 4 gr. $1/4$, soit 14 fois moins.

Observons cependant, nous l'avons indiqué plus haut, que le poids de 10 « qîrât » (2 gr. $83 \frac{1}{3}$) avait déjà fait l'objet d'une frappe d'argent (par Siad ben Abou-Sofian). De même, le poids de 15 « qîrât » (4 gr. 25) avait été employé pour l'argent par Obéid-Allah. Abd-ul-Mélik a donc eu simplement la double initiative d'établir le rapport pondéral de 3 à 2 entre la monnaie d'or et celle d'argent et d'appliquer, au métal jaune, la frappe de 15 « qîrât » laquelle n'avait été utilisée que pour l'argent, avant lui. Subsidiairement, les coins arabes ont cessé d'être imités des coins sassanides et byzantins.

En plus de ses opérations de frappe, Abd-ul-Mélik a procédé au retrait graduel des pièces étrangères, qui étaient prises seulement au poids, et à leur remplacement, dans la circulation, par des pièces aux coins et légendes purement arabes, prises à la pièce. Il a donc été, pour ainsi dire, le fondateur du monnayage arabe, dans la pratique.

IV. — *Système d'el-Mansour*¹. — Sous la domination romaine en Égypte, le système pondéral de ce dernier pays se présentait comme suit :

1^o Talent, d'un poids égal à celui de l'eau contenue dans le cube du pied pharaonique ($2/3$ de coudée) 42 kil. 500 gr.

Ce poids était égal, notons-le, à celui de 60.000 « gérah » de 0 gr. 708 $1/3$. Or la « gérah » a servi de base, sous le nom

1. Avènement le 13 zilhédjèh 136 (9 juin 754) mort le 6 zilhédjèh 158 (7 octobre 775).

d'obole, aux systèmes attique, égypto-romain et autres.

2° Mine, centième du talent, 600 oboles.	425 gr.
3° Livre, $1/125$ du talent, 480 oboles.	340 gr.
4° Once, $1/12^e$ de livre, 40 oboles.	28 gr. $1/3$
5° Sextule, $1/6^e$ d'once, $6 \frac{2}{3}$ oboles.	4 gr. $72 \frac{2}{9}$
6° Drachme, $1/100^e$ de mine, $6 \frac{2}{3}$ à l'once, 6 oboles.	4 gr. 25
7° Silique, $1/10^e$ d'once, $1/120^e$ de livre, 4 oboles.	2 gr. $83 \frac{1}{3}$

Le calife el-Mansour a pris pour base de son système la sextule, d'un sixième d'once, qu'il a substituée à la drachme dans l'échelle des poids.

Partant de là, il a constitué son once par six sextules comme l'once égypto-romaine était de six drachmes; continuant le parallélisme, sa livre a été de 12 de ses onces; sa mine d'une livre et quart, soit $1/125^e$ de son talent; son talent de 100 de ses mines. L'équivalent de la silique a été d'un dixième de son once.

En tableau, ce système se traduit comme suit :

1° Misqâl (sextule)	4 gr. $72 \frac{2}{9}$
2° Dirhem kayl (ou pondéral)	3 gr. $148 \frac{4}{27}$
3° Once, 6 misqâls $\frac{2}{3}$ ou 10 dirhems	31 gr. $48 \frac{4}{27}$
4° Rotl (livre), 12 onces, 120 dirhems, 80 misqâls.	377 gr. $7/9$
5° Man (mine) une livre $1/4$, 100 misqâls.	472 gr. $2/9$
6° Talent, 100 mans, 125 rotls, 10.000 misqâls, 15.000 dirhems kayls.	47 kil. 222 gr. $2/9$

Les poids d'el Mansour se sont trouvés, quant à ceux du système égypto-romain, dans la proportion de $1 \frac{1}{9^e}$ à 1. Cette proportion résulte, en effet, de la substitution, comme

étalon-type ou dénéral, de la sextule à la drachme égypto-romaine ; or la sextule vaut une drachme et $1/9^e$.

Si l'on met en parallèle les poids des deux systèmes, on obtient le tableau suivant :

Silique	2 gr. 83 $1/3$	3 gr. 148 $4/27$	Dirhem kayl
Drachme	4 gr. 25	4 gr. 72 $2/9$	Misqâl
Once	28 gr. 33 $1/3$	31 gr. 48 $4/27$	Once
Livre	340 gr.	377 gr. $7/9$	Livre
Mine	425 gr.	472 gr. $2/9$	Rotl
Talent 42 kl. 500 gr.		47 kl. 222 gr. $2/9$	Qanthar

De même que le talent égypto-romain contenait 10.000 drachmes de 4 gr. 25 l'une et « 15.000 siliques » de 2 gr. 83 $1/3$, de même le « qanthar » d'el-Mansour contient 10.000 misqâls de 4 gr. 72 $2/9$ et 15.000 dirhems « kayls » de 3 gr. 148 $4/27$.

De même que la drachme égypto-romaine (égale à la drachme attique et sassanide) était d'une « silique » et demie, de même le misqâl d'el Mansour est d'un dirhem « kayl » et demi. Ainsi la relation de 3 à 2, qui existait, en poids, dans le système d'Abd ul-Mélik, entre la pièce d'or et la pièce d'argent, entre le misqâl et le dirhem, se retrouve dans le système d'el Mansour.

V. — *Application à l'Andalos du système d'el-Mansour.*
— Dans l'Andalos, sous les Almoravides puis sous les Almohades, le système d'el Mansour a été appliqué, avec une modification cependant. Dans le système d'el-Mansour, comme dans celui égypto-romain, l'once était divisée en quarante parties, dénommées oboles dans le premier cas, « qîrât » dans le second. Dans l'Andalos on a divisé l'once d'el-Mansour en 400 parties, dénommées grains ou « habbah ». Par suite est née l'échelle suivante :

Poids de l'Andalos.

Drachme de 1/20 d'once.....	20 grains	1 gr. 574	2/27
Drachme de Fez.....	28 grains	2 gr. 203	19/27
Dinar de Fez.....	42 grains	3 gr. 305	5/9
Misqâl d'el Mansour.....	60 grains	4 gr. 722	2/9
Dirhem d'el Mansour.....	40 grains	3 gr. 148	4/27
Dirhem de Ténés.....	9 grains	0 gr. 708	1/3
Dirhem de l'Andalos.....	27 grains	2 gr. 125	

Poids légaux et dérivés.

Misqâl légal.....	72 grains.....	5 gr. 66	2/3
Dirhem légal.....	50 grains 2/5.....	3 gr. 96	2/3
Dirhem d'Abd ul-Mélik.....	36 grains.....	2 gr. 83	1/3

Notons que le dinar de Fez maintient, par rapport à son dirhem, la proportion de 3 à 2 entre l'or et l'argent, comme poids.

Le dirhem naçèride est d'un 70^e de l'once d'el-Mansour. La valeur en grammes de ce dirhem ressort donc à 0 gr. 449 179/189.

Le grain de l'Andalos, 1/400^e de l'once d'el-Mansour, pèse 0 gr. 0787 1/27^e.

VI. — *Poids utilisés à la frappe des monnaies.* — Tous les poids, à beaucoup près, n'ont pas été utilisés à la frappe des monnaies. Nous allons indiquer brièvement quels types de poids ont servi à cette frappe et ce, en nous basant sur les tables de poids des monnaies musulmanes fournies par Queipo (*op. cit.*), n^{os} LV à LXV.

MONNAIES D'OR

Pour l'or, le type dominant est, sans contredit, le dinar d'Abd ul-Mélik, équivalent à la drachme attique et sassanide de 4 gr. 25, poids théorique. C'est là le plus communément employé, en Orient comme en Espagne, par les

califes d'Orient; c'est celui adopté également par les califes d'Espagne et les Almoravides.

A titre exceptionnel les uns et les autres ont employé :

1° le dirhem légal de 3 gr. 96 $\frac{2}{3}$.

2° Le dirhem de 3 gr. 40, d'un poids égal aux $\frac{4}{5}$ du dinar d'Abd-ul-Mélik. D'autre part, ce dirhem de 3 gr. 40 égale le denier d'argent romain.

Les Almoravides ont frappé, en outre, des dinars du poids d'un dirhem d'Abd-ul-Mélik, soit du type de 2 gr. 83 $\frac{1}{3}$.

Les Almohades ont, uniquement, utilisé le dinar d'el-Mansour, du poids théorique de 4 gr. 72 $\frac{2}{9}$. Plusieurs de leurs monnaies atteignent ce poids ou même le dépassent très légèrement.

Cela dit, notons qu'il n'a pas été frappé que des pièces entières des divers types cités. Il se rencontre et des fractions et des multiples de fractions qui dépassent l'entier. Ce dernier cas n'a pas, toutefois, été constaté dans le monnayage almohade.

MONNAIES D'ARGENT

Pour l'argent, le type de beaucoup le plus fréquent est le dirhem d'Abd-ul-Mélik, du poids théorique de 2 gr. 83 $\frac{1}{3}$. Cette constatation, s'applique, à la fois aux califes d'Orient et à ceux d'Espagne.

Toutefois, à titre exceptionnel, les uns et les autres ont, en outre, fait frapper :

1° Le dirhem légal, du poids théorique de 3 gr. 96 $\frac{2}{3}$;

2° Le misqâl d'el-Mansour, de 4 gr. 72 $\frac{2}{9}$;

3° Le dirhem de 3 gr. 40 ;

4° Le dinar d'Abd-ul-Mélik, de 4 gr. 25.

Chez les Almoravides, on rencontre seulement le misqâl d'el-Mansour, de 4 gr. 72 $\frac{2}{9}$.

Il semble que les Almohades ont, eux aussi, adopté uniquement ce même type. Toutefois, comme les seuls échantillons connus de leur monnayage consistent en fractions fort petites, qu'elles s'échelonnent de cinq centigrammes en cinq centigrammes, par une série pour ainsi dire ininterrompue, il est fort difficile d'être absolument affirmatif. En raison du faiblage et du frai, on ne saurait dire, avec certitude, que telle ou telle toute petite pièce se rattache au misqâl d'el-Mansour; qu'elle ne représente pas, au contraire, une partie aliquote de tel ou tel autre type monétaire.

Toutefois, en raisonnant par analogie d'après ce qui s'est passé pour l'or chez les Almohades, où le misqâl d'el-Mansour apparaît seul, il semble extrêmement probable qu'il a été, également, le type uniquement utilisé par eux pour la taille de l'argent.

Quand on parcourt des tables de poids de monnaies musulmanes, une remarque s'impose à l'esprit : jamais, pour ainsi dire, une monnaie n'atteint à son poids théorique. Cela doit résulter du fait que les Arabes ont basé leurs étalons pondéraux et monétaires, non pas sur le poids théorique de chaque monnaie étrangère prise comme type, mais sur le poids constaté d'après des exemplaires prélevés dans la circulation.

Or, le faiblage est constant et très accusé, pendant la période du Bas-Empire contemporaine de l'époque où les Arabes prenaient des monnaies byzantines comme bases de leurs systèmes monétaires. De là, un premier écart en moins entre le poids théorique d'une monnaie musulmane et son poids réel, puisque le poids vers lequel elle tend est inférieur à la contenance théorique en métal. La chance d'infériorité s'accroît encore en raison du faiblage, lequel est toujours maintenu dans la circulation par les opérations des argentiers, lesquels fondent, de préférence, les pièces

fortes de poids, soit pour emploi des lingots à des ouvrages de bijouterie, soit pour leur revente, avec bénéfice, aux Hôtels des monnaies, quand la chose est possible d'après la loi.

Ainsi les monnaies des califes de Cordoue sont généralement plus légères que celles des califes d'Orient; mais les califes de Cordoue ont basé leur type monétaire sur le poids des monnaies d'Orient en circulation à leur époque, puis ils ont ajouté leur faiblesse à celui dont étaient déjà affectées les monnaies prises par eux comme type.

VII. — *Calculs de M. Sauvaire.* — Une commission égyptienne, constituée par le vice-roi Méhémet-Ali en 1845, reçut pour mission de déterminer le cube du pied noir, lequel est constitué par les deux tiers de la coudée noire ou du « méquias » c'est-à-dire de celle qui sert à mesurer la hauteur des eaux du Nil.

La coudée noire est contenue sept fois et un neuvième dans le « qasab » d'une longueur théorique de 3 m. 835 $\frac{1}{5}$. Cela donne, pour la coudée noire, 0 m. 539.32 $\frac{1}{5}$, et, pour les deux tiers de cette coudée, ou le pied, 0 m. 359.55. Le cube de ce pied est d'une contenance de 46 litres 473 gr. $\frac{3}{4}$, ce qui correspond à un poids théorique de 46 kil. 473 gr. $\frac{3}{4}$.

La commission égyptienne a procédé à une mensuration directe de la coudée du « méquias », et a constaté que son cube donnait un poids de 46 kil. 347 gr.

Observons que l'échelle du « méquias », établie ou rétablie par le calife Soliman, en 96 de l'hégire (714 de J.-C.), puis refaite en 199 (814 de J.-C.), par le calife el-Mansour, puis restaurée en 232 (847 de J.-C.), peut bien ne plus représenter la valeur mathématique de la coudée noire, ce qui aurait eu pour conséquence de vicier, dans une certaine mesure, les calculs de la commission égyptienne.

D'autre part, cette commission a admis l'hypothèse que les 46 kil. 347 gr. dont il s'agit devaient constituer un talent dont la 15.000^e partie devait être le dirhem légal. Elle a donc divisé par 15.000 le poids de 46 kil. 347 gr. trouvé par elle, puis elle a attribué, comme conséquence, au dirhem légal, le poids de ce 15.000^e, soit 3 gr. 0898. Ce calcul était basé sur une tradition d'après laquelle le cube du pied — sans autre désignation — correspondait au poids de 15.000 dirhems. Cette tradition est, sans doute, née du fait que le talent égypto-romain, puis celui d'el-Mansour à son exemple, contenaient : l'un 15.000 drachmes égypto-romaines, l'autre 15.000 dirhems du système d'el-Mansour.

En fait, le talent égypto-romain est le même que le talent égyptien pharaonique de 42 kil. 500 gr. et le talent d'el-Mansour est dérivé, par le procédé indiqué plus haut, du talent égypto-romain, qu'il dépasse en poids dans la proportion de 1 à 1 1/9.

Quant au dirhem légal, il est, comme on l'a vu, des 7/10 de la darique forte babylonienne, dont 96 constituent la petite mine babylonienne de 544 gr. A leur tour, 60 de ces mines forment le talent babylonien de 32 kil. 340.

Il n'y avait donc aucune espèce d'identification à établir entre le dirhem légal et le produit de la division, par 15.000, du poids donné par le cube du pied noir.

M. Sauvaire a pris pour base la donnée, complètement fautive, de la commission égyptienne, au sujet d'un poids de 3 gr. 0898, à donner au dirhem légal. A cette première donnée, il a joint celle — exacte — de la constitution, à une époque qui ne paraît pas fort ancienne, d'un misqâl d'Égypte des 21/20 du misqâl légal, soit de 21 « qîrât » légaux (5 gr. 95 d'après nous) au lieu des 20 « qîrât » du misqâl légal (5 gr. 66 2/3 d'après nous).

Cette formation d'un misqâl d'Égypte a eu pour but de maintenir la proportion monétaire constante de 3 à 2, en poids, entre l'étalon pour l'or et celui de l'argent. En effet, par suite de la constitution d'un misqâl d'or de 21 « qîrât » le dirhem légal, de 14 « qîrât », s'est trouvé représenter exactement les $\frac{2}{3}$ de ce nouveau misqâl.

Sur cette double donnée d'un poids de 3 gr. 0898, attribué au dirhem légal, et de l'existence d'un misqâl d'Égypte pesant $\frac{21}{20}$ du misqâl légal, M. Sauvaire a établi la série d'égalités hypothétiques suivantes, sur laquelle il a basé tous ses calculs ¹.

1° Un dirhem pèse 3 gr. 0898 ;

2° Ce dirhem est, nécessairement, le dirhem légal ; puisque le dirhem légal représente les $\frac{7}{10}$ du misqâl légal, (rapport de 7 à 10), le misqâl légal pèse 4 gr. 414 ;

3° Puisque le misqâl égyptien dépasse de $\frac{1}{20}$ le misqâl légal, le misqâl égyptien pèse 4 gr. 6347 ;

4° Le misqâl égyptien doit posséder, nécessairement, un dirhem de ses $\frac{7}{10}$; ce dirhem pèse donc les $\frac{7}{10}$ du misqâl égyptien, soit 3 gr. 24429 ;

5° Puisqu'il existe un poids de l'Andalos d'environ 4 gr. 72, il doit excéder de $\frac{1}{14}$ le misqâl légal, estimé à 4 gr. 414 ; le misqâl de l'Andalos pèse donc 4 gr. 729.285 $\frac{5}{7}$;

6° Parallèlement au misqâl, le dirhem légal doit avoir un dirhem qui l'excède d'un quatorzième, soit d'un « qîrât » ce second dirhem pèse 3 gr. 3105 ; il doit être la « darachmi » ;

7° Ainsi, un double rapport de 7 à 10 est établi entre le

1. Voir : *Matériaux pouvant servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, 2^e partie, pp. 1 à 3. Paris, 1885, in-8° (Tirage à part, 6^e extrait, du *Journal Asiatique* de 1884).

dirhem légal et la « darachmi » d'un côté, entre le misqâl et le dirhem de l'Andalos, de l'autre.

Ces divers calculs, basés sur un point de départ erroné, sont tous entachés de fausseté ;

1° Le dirhem de 3 gr. 0898, calculé par la commission égyptienne, comme dérivé du poids du cube du pied noir, est sans relation d'aucune sorte avec le dirhem légal, dont la formation est tout autre ;

2° Le misqâl légal a la valeur, fixée par Omar, de 8 oboles attiques, c'est-à-dire celle de la darique forte babylonienne de 5 gr. 66 $\frac{2}{3}$, ce qui correspond aux $\frac{10}{7}$ du dirhem légal de 3 gr. 96 $\frac{2}{3}$;

3° Le misqâl égyptien pèse un « qîrât », soit $\frac{1}{20}$ de plus que le misqâl légal, c'est-à-dire 5 gr. 95 ;

4° Le misqâl égyptien ne possède pas un dirhem de ses $\frac{7}{10}$, mais un dirhem de ses $\frac{2}{3}$ (proportion de 2 à 3, comme poids, entre l'argent et l'or) ; ce dirhem est le dirhem légal de 14 « qîrât », les $\frac{2}{3}$ des 21 « qîrât » du misqâl égyptien ;

5° Le misqâl de l'Andalos n'est pas d'un poids qui excède de $\frac{1}{14}$ le misqâl égyptien ; le misqâl de l'Andalos est simplement le misqâl d'el-Mansour. De même que la commission égyptienne a voulu faire dériver le dirhem légal du pied noir, de même M. Sauvaire a cru trouver l'origine du misqâl de l'Andalos dans une pseudo-concordance proportionnelle avec le misqâl égyptien, faussement évalué ;

6° La « darachmi » (de 15 « qîrât » ou 4 gr. 25) excède d'un « qîrât », soit de $\frac{1}{14}$, non pas le misqâl légal, mais le dirhem légal de 14 « qîrât » (3 gr. 96 $\frac{2}{3}$) ;

7° La relation de 7 à 10 n'existe qu'entre le dirhem légal et le misqâl légal ; la « darachmi » est des $\frac{3}{4}$ du misqâl légal, le misqâl de l'Andalos est des $\frac{5}{12}$ du misqâl légal.

Comme les calculs de M. Sauvaire étaient entachés d'erreur dans leurs bases mêmes, les valeurs en grammes, indiquées par lui pour telle monnaie quelconque donnée, se sont trouvées n'avoir aucune relation avec les poids constatés au pesage. Cette contradiction nous a incité aux recherches dont le présent travail est le résultat.

PARTIE PRATIQUE

MODES DIVERS DE FRACTIONNEMENT DES MISQÂLS ET DES DIRHEMS

§ 1. POIDS RÉELS

Constamment, dans leurs écrits mathématiques, les Arabes comparent entre eux les divers misqâls et dirhems en exprimant leurs valeurs proportionnelles, non pas en fractions ordinaires, mais en parties aliquotes de l'un et l'autre poids, d'après le mode de fractionnement applicable à tel misqâl ou dirhem cité.

Par suite, il est nécessaire de connaître le mode de fractionnement applicable à chacun des poids-types. Il en est surtout ainsi en ce qui concerne les données dites de « parité ».

Expliquons-nous. Chez les mathématiciens arabes, les mots techniques sont rares. Faute d'exister en nombre suffisant, ces mots sont privés de la précision habituelle aux Européens. Pour nous en tenir aux expressions applicables aux poids, constatons qu'aucune de celles dénomminatives d'une partie aliquote n'exprime, ni une même fraction d'entiers différents, — comme nous dirions $1/8$ ou $1/4$ — ni une quantité concrète fixe — comme nous dirions 6 grammes, par exemple. Le « dâneq » est la seule expression qui exprime une fraction constante : le sixième d'un

poids entier quelconque. Ensuite dans l'ordre descendant, mais sans signifier une même fraction, viennent le « qîrât », puis le « tessoudj », puis la « habbah » ou grain, puis le « chaïr », enfin « l'arrezzé », la plus petite des fractions pondérales.

Par suite, la valeur de la « habbah », par exemple, varie selon qu'il s'agit de la « habbah » d'un poids-type ou d'un autre poids-type, cela, non seulement en tant que valeur concrète, mais aussi comme valeur abstraite.

De là, l'invention de la donnée de « parité ». Elle s'indique comme suit : La drachme dont les 4 « habbah » font les $\frac{4}{7}$ et $\frac{4}{7}$. Cela veut dire que la drachme dont l'auteur entend parler est le misqâl légal, dont les 4 « habbah » font 4 « habbah » et $\frac{4}{7}$ de « habbah » de dirhem légal. C'est là une façon de préciser le poids dont on entend parler. En effet, le misqâl légal est le seul poids dont 4 « habbah » correspondent à $\frac{4}{7}$ « habbah » et cette proportion entre « habbah » ne se rencontre que du misqâl légal au dirhem légal. Or, si l'on ignore le mode de division, tant du misqâl légal que du dirhem légal, il est impossible de mettre à profit l'indication fournie par la donnée de « parité », cependant fort utile pour se reconnaître au milieu de la déconcertante homonymie des expressions de la métrologie arabe.

Nous allons donc indiquer les divers modes de fractionnement des divers poids-types.

Il nous sera nécessaire de diviser les poids à étudier ainsi en trois groupes, dont l'ensemble constitue le système pondéral musulman. Ces groupes sont :

1° Le groupe légal ou « metlaq », basé sur le misqâl légal et le dirhem légal, chacun de ces poids ayant un mode de fractionnement propre, lequel s'applique ensuite à chacun des misqâls ou des dirhems dits « naqèz » (de réduction),

tous d'un poids inférieur au poids « tamm » (entier) des deux types légaux ;

2° Le groupe égyptien ou « misri », basé sur le misqâl d'Égypte ; les poids de ce groupe, inférieurs au misqâl d'Égypte, sont considérés seulement comme des parties de ce dernier misqâl ;

3° Le groupe de l'Andalos ou « Mansouri », basé sur la « darachmi », qui est, tout à la fois, la drachme attique et sassanide et le misqâl d'or d'Abd-ul-Mélik. Ici, les poids autres que la « darachmi » n'ont point de mode de fractionnement spécial ; ils sont considérés comme des dérivés de la « darachmi ».

I. — Groupe légal. — A) Poids complets « tamm ».

MISQÂL LÉGAL

Le misqâl légal se divise en 240 « areuzzé » = 120 « chaïr » = 60 grains ou « habbah » = 24 « tessoudj » = 20 « qîrât » = 6 « dâneq ». De là résulte le tableau suivant :

Poids en grammes.		Dâneq	Qîrât	Tessoudj	Habbah	Chaïr	Areuzzé
0.024 1/18	Areuzzé (1/240)						1
0.048 1/9	Chaïr (1/120)					1	2
0.096 2/3	Habbah (1/60)				1	2	4
0.236 2/3	Tessoudj (1/24)			1	2 1/2	5	10
0.283 2/3	Qîrât (1/20)		1	1 1/5	3	6	12
0.94 4/9	Dâneq	1	3 1/3	4	10	20	40
5.66 2/3	Misqâl	1	6	20	24	60	120

DIRHEM LÉGAL

Ce poids se divise en 192 « areuzzé » = 96 « chaïr » = 48 « habbah » ou grains = 24 « tessoudj » = 12 « qîrât » = 6 « dâneq ». Bien entendu, malgré l'identité des dénominations,

DIRHEM « DOKHL » OU DIRHEM D'ABD-UL-MÉLIK

Ce poids appartient, d'un côté, comme on le verra plus loin, au groupe de l'Andalos, dans lequel il est considéré comme $\frac{2}{3}$ de « darachmi » et, de l'autre, au groupe légal, où il figure comme « nagez » du misqâl légal. Il se divise, comme le dirhem légal, dont il vaut les $\frac{5}{7}$, en 192 « areuzzé » = 96 « chaïr » = 48 « habbah » = 24 « tessoudj » = 12 « qîrât » = 6 « dânéq ».

Le poids de chacune de ces divisions est, exprimé en grammes, le suivant :

Areuzzé (1/192)	0 gr. 014 109/146
Chaïr (1/96)	0 gr. 029 37/72
Habbah (1/48)	0 gr. 059 1/36
Tessoudj (1/24)	0 gr. 118 1/18
Qîrât (1/12)	0 gr. 236 1/9
Dânéq (1/6)	0 gr. 472 2/9
Dirhem « dokhl »	2 gr. 83 1/3

On voit ainsi le dirhem « dokhl » valoir, comme nous venons de l'indiquer, 48 « habbah » ou grains. Cette « habbah » de dirhem « dokhl » constitue la « habbah » ou grain d'Afrique (« magrèbi »), l'un des étalons appliqués à comparer les poids musulmans entre eux. Cette « habbah » vaut les $\frac{3}{4}$ de la « habbah » de l'Andalos.

Les métrologues arabes expliquent le nom de « dokhl » (liant) appliqué à ce dirhem parce qu'il sert de lien entre le groupe légal et celui de l'Andalos. En effet, le dirhem « dokhl » vaut, à la fois, la moitié du misqâl légal et les $\frac{2}{3}$ de la « darachmi », base de proportionnalité entre tous les poids compris dans le groupe de l'Andalos. Ainsi le dirhem « dokhl » constitue un intermédiaire entre le groupe légal et le groupe de l'Andalos, puisqu'il figure dans l'un comme dans l'autre.

MISQÂL « TÉBI » OU MÉDICAL

C'est la « darachmi », mais, sous le nom de misqâl « tébi », elle est considérée comme « naqez » du misqâl légal, dont elle vaut les $\frac{3}{4}$; le mode de fractionnement de ce misqâl lui est appliqué.

En raison de cette proportion des $\frac{3}{4}$, chacune des parties aliquotes du misqâl « tébi » ne pèse que les $\frac{3}{4}$ de celle, de même dénomination, du misqâl légal.

Voici la valeur, en grammes, de ces parties :

Areuzzé ($\frac{1}{240}$).....	0 gr. 0177 $\frac{1}{12}$
Chaïr ($\frac{1}{120}$).....	0 gr. 0354 $\frac{1}{6}$
Habbah ($\frac{1}{60}$).....	0 gr. 0708 $\frac{1}{3}$
Tessoudj ($\frac{1}{24}$).....	0 gr. 177 $\frac{1}{12}$
Qirât ($\frac{1}{20}$).....	0 gr. 212 $\frac{1}{2}$
Dânêq ($\frac{1}{6}$).....	0 gr. 708 $\frac{1}{3}$
Misqâl « tébi ».....	4 gr. 25

DIRHEM « NAQÈZ »

Il pèse les $\frac{3}{4}$ du dirhem légal et le mode de fractionnement de ce dernier lui est appliqué; par suite, chacune de ses parties aliquotes vaut les $\frac{3}{4}$ de celle, de même dénomination, du dirhem légal.

Le dirhem « naqèz » vaut les $\frac{7}{10}$ de la « darakmi » (considérée comme misqâl « tébi »). Par suite, le dirhem « naqèz » est, au misqâl « tébi » comme le dirhem légal est au misqâl légal.

Voici, en grammes, la valeur des subdivisions du dirhem « naqèz » :

Areuzzé ($\frac{1}{192}$).....	0 gr. 015 $\frac{95}{192}$
Chaïr ($\frac{1}{96}$).....	0 gr. 030 $\frac{95}{96}$
Habbah ($\frac{1}{48}$).....	0 gr. 061 $\frac{47}{48}$
Tessoudj ($\frac{1}{24}$).....	0 gr. 123 $\frac{23}{24}$
Qirât ($\frac{1}{12}$).....	0 gr. 247 $\frac{11}{12}$
Dânêq ($\frac{1}{6}$).....	0 gr. 495 $\frac{5}{6}$
Dirhem « naqèz ».....	2 gr. 975

MISQÂL « SYRFI » OU DES CHANGEURS

C'est le dirhem légal, considéré comme « naqèz » du misqâl légal. Par suite, quand le dirhem légal apparaît sous le nom de misqâl « syrfi », le mode de fractionnement du misqâl légal lui est appliqué. En raison de la valeur de $\frac{7}{10}$ du dirhem légal, par rapport au misqâl légal, chacune des parties aliquotes du misqâl « syrfi » ne vaut, en poids, que les $\frac{7}{10}$ de celle, de même dénomination, du misqâl légal.

Voici la valeur, en grammes, des subdivisions du misqâl « syrfi » :

Areuzzé $\frac{1}{240}$	0 gr. 016 $\frac{5}{9}$
Chaïr $\frac{1}{120}$	0 gr. 033 $\frac{1}{9}$
Habbah $\frac{1}{60}$	0 gr. 066 $\frac{2}{9}$
Tessoudj $\frac{1}{24}$	0 gr. 165 $\frac{1}{18}$
Qîrât $\frac{1}{20}$	0 gr. 198 $\frac{1}{3}$
Dânèq $\frac{1}{6}$	0 gr. 661 $\frac{1}{9}$
Misqâl « syrfi ».....	3 gr. 96 $\frac{2}{3}$

MISQÂL « CHARI » OU POIDS « ACHRÈFI »

Comme le dirhem « naqèz » il vaut les $\frac{3}{4}$ d'un dirhem légal, mais il se divise selon le mode de fractionnement du misqâl légal.

Comme le dirhem légal vaut les $\frac{7}{10}$ ou $70 \frac{0}{100}$ du misqâl légal et que le misqâl « chari » ne vaut que les $\frac{3}{4}$ ou $75 \frac{0}{100}$ du dirhem légal, le misqâl « chari » ne vaut, somme toute, que $52 \frac{1}{2} \frac{0}{100}$ du misqâl légal. Chacune de ses subdivisions en arrive ainsi à ne valoir que $52 \frac{1}{2} \frac{0}{100}$ de celle de même dénomination du misqâl légal.

Voici la valeur, en grammes, des subdivisions du misqâl « chari » :

Areuzzé (1/240).....	0 gr. 012 11/24
Chaïr (1/120).....	0 gr. 024 11/12
Tessoudj (1/24).....	0 gr. 123 23/24
Qîrât (1/20).....	0 gr. 148 3/4
Danèq (1/6).....	0 gr. 495 5/6
Misqâl « chari ».....	2 gr. 97 1/2

MISQÂL « ÇELOUÇI » (TIERCÉ)

Ce poids, également dénommé dirhem « çélouçi », vaut un tiers de misqâl légal ; par suite, son poids, en grammes, est de 1 gr. 88 8/9. Par une exception unique, il ne lui est point attribué de mode de fractionnement spécial, qui donne une valeur propre, différente de toutes les autres, à chacune de ses subdivisions.

Il est uniquement considéré comme le tiers du misqâl légal. Ce dernier poids a 6 « dânèq » = 20 « qîrât » = 24 « tessoudj » = 60 « habbah » = 120 « chaïr » = 240 « areuzzé ». Le misqâl « çélouçi » en a le tiers, soit 2 « dânèq » = 3 1/3 « qîrât » = 8 « tessoudj » = 20 « habbah » = 40 « chaïr » = 80 « areuzzé. Chacune de ces parties a le même poids que celle, de même dénomination, du misqâl légal.

II. — *Groupe égyptien.*

Ce groupe comprend seulement deux poids :

1° Le misqâl égyptien, d'un poids égal à 21 « qîrât », soit à 21/20 de misqâl légal, à une fois et demie le dirhem légal ;

2° Le dirhem légal, considéré ici comme « nâqèz » du misqâl égyptien dont il vaut les 2/3.

L'unité du système égyptien est le misqâl d'Égypte, lequel se divise en 6 « dânèq » = 24 « qîrât » = 72 « habbah » = 96 « qamhah ».

Le mode de division égyptien rappelle ainsi, d'un côté, celui du misqâl légal en 6 « dânèq » = 96 grains d'Afrique,

et, de l'autre, le groupe de l'Andalos, où le misqâl légal vaut 24 « qîrât » = 72 grains ou « habbah » de l'Andalos. Notons, à ce propos, que le misqâl d'Égypte est divisé parfois en 8 « dâneq » (au lieu de 6) par une exception unique dans les systèmes musulmans, où le « dâneq » représente toujours la sixième partie de l'entier. Cette division du misqâl d'Égypte ne s'opère que par les mathématiciens, qui considèrent le misqâl d'Égypte comme composé de 8 oboles, plus fortes de $1/20$ que celles qui ont, originairement, servi à constituer le misqâl légal.

Le dirhem légal — dénommé, dans le groupe égyptien, dirhem « kayl » (pondéral) — n'a pas de mode de fractionnement spécial; il y est simplement considéré comme constituant les $2/3$ du misqâl d'Égypte.

Par suite, le tableau des subdivisions du groupe égyptien s'établit comme suit :

Grammes :

0 gr. 06	19/96	Qamhah (1/96)	1				
0 gr. 08	19/72	Habbah (1/72)	1	1	1	1/4	
0 gr. 24	19/24	Qîrât (1/24)	1	3	4		
0 gr. 99	1/6	Dâneq (1/6)	1	4	12	16	
3 gr. 96	2/3	Dirhem légal (2/3 du misqâl)	1	4	16	48	64
5 gr. 95		Misqâl égyptien	1	1 1/2	6	24	72 96
5 gr. 66	2/3	Misqâl légal	1	20/21	10/7	5 5/7	22 6/7 68 4/7 91 3/7

Il est à noter que la « habbah » égyptienne égale la « habbah » de dirhem légal.

Bien entendu, le misqâl légal ne fait pas partie du groupe égyptien; nous le mentionnons simplement ici pour indiquer sa valeur en poids égyptien.

III. — *Groupe de l'Andalos.*

Ce groupe, dont le poids-type est la « darachmi » ou dirhem d'Abd-ul-Mélik, embrasse toute une série de poids. Ici, contrairement au procédé dominant dans le groupe légal, chaque partie aliquote a une même valeur pondérale,

quel que soit le misqâl ou le dirhem dont elle fasse partie.

La « darachmi » se fractionne en trois scrupules ou « grammas » = 6 oboles ou « dâneq » = 9 lupins « lubbé » ou « lubbah » = 18 siliques » ou « kérations » = 48 « aereus », « areuzzé » ou grains grecs (roumis) = 54 « areuzzé », « habbah » ou grains de l'Andalos.

La valeur des parties aliquotes du groupe de l'Andalos et leurs rapports entre elles font l'objet du tableau suivant :

Grammes									
0.78	19/27	Habbah (1/54 de darachmi)							1
0.236	1/9	Grain grec (1/48 de darachmi)						1	1 1/8
0.472	2/9	Lubbé (1/9 de darachmi)			1	2	5 1/3	6	
0.708	1/3	Dâneq (1/6 de darachmi)	1	1 1/2	3	8	9		
1.416	2/3	Gramma (1/3 de —)	1	2	3	6	16	18	
4.25		Darachmi	3	6	9	18	48	54	
4.72	2/9	Misqâl d'el-Mansour	3 1/3	6 2/3	10	20	53 1/3	60	
3.148	4/27	Dirhem d'el-Mansour	2 2/9	4 4/9	6 2/3	13 1/3	35 5/9	40	
1.574	2/27	Dirhem de l'Ifrikia	1 1/9	2 2/9	3 1/3	6 2/3	17 7/9	20	
3.305	5/9	Dinar de Fez	2 1/3	4 2/3	7	14	37 1/3	42	
2.203	19/27	Drachme de Fez	1 5/9	3 1/9	4 2/3	9 1/3	24 8/9	28	
0.708	1/3	Dirhem de Tènès	1/2	1	1 1/2	3	8	9	
2.125		Dirhem de l'Andalos	1 1/2	3	4 1/2	9	24	27	
2.83	1/3	Dirhem dokhl	2	4	6	12	32	36	
5.66	2/3	Mishâl légal	4	8	12	24	64	72	
3.96	2/3	Dirhem légal	2 4/5	5 2/3	8 2/5	16 4/5	44 4/5	50 2/5	
5.95		Misqâl d'Égypte	4 1/5	8 2/5	12 3/5	26 1/5	67 1/5	75 3/5	

Nota : Chaque grain grec comprend 2 « chaïr ».

Le « darachmi », rappelons-le, est, en même temps, le dinar d'Abd-ul-Mélik. Le dirhem de l'Ifrikia est le tiers du misqâl d'el-Mansour. Le dinar de Fez constitue les 7/10 du misqâl d'el-Mansour ; il est donc, à ce misqâl, comme le dirhem légal est au misqâl légal. La drachme de Fez est des 2/3 du misqâl de Fez ; elle maintient donc la proportion constante de 3 à 2, en poids, entre le misqâl ou dinar d'or et la pièce d'argent.

Le dirhem de Tènès est de 1/6 de « darachmi » ; le dirhem de l'Andalos correspond à une demi-darachmi et le

misqâl légal à une « darachmi » et $1/3$. Le dirhem « dokhl » est égal aux $2/3$ de la « darachmi ».

Le misqâl légal, le dirhem légal et le misqâl d'Égypte ne font point partie du groupe de l'Andalos. Nous les avons mis à la suite de ce groupe, dans le relevé qui précède, car ils sont souvent désignés par le poids de chacun d'eux, selon le mode de l'Andalos.

Quelques auteurs arabes ont prétendu qu'il existait un dirhem de Bagdad, lequel serait des $7/10$ du misqâl d'Égypte, contiendrait $50 \frac{2}{5}$ « habbah », des « habbah » du misqâl d'Égypte et vaudrait les $7/10$ de ce dernier misqâl, comme le dirhem légal est des $7/10$ du misqâl légal.

Cette opinion a été réfutée par les métrologues musulmans. D'après ces spécialistes, l'hypothèse de l'existence d'un dirhem de Bagdad est le résultat d'une confusion entre les « habbah » du misqâl d'Égypte et les « habbah » de l'Andalos. Il existe bien, disent-ils, un dirhem qui contient $50 \frac{2}{5}$ « habbah », mais des « habbah » de l'Andalos : c'est le dirhem légal.

IV. — *Valeur des parties aliquotes des principaux poids, en « habbah » ou grains d'Afrique et en « habbah » de l'Andalos.*

Très souvent, en fournissant la donnée de « parité » dont nous avons déjà parlé, les métrologues musulmans expriment cette donnée en indiquant la valeur du poids ou de la fraction de poids qu'ils entendent fixer par le nombre de « habbah » d'Afrique ou de l'Andalos que ce poids ou cette fraction contiennent.

Il nous est donc nécessaire d'indiquer, pour les principaux poids, leur valeur et celle de leurs parties aliquotes, soit en « habbah » d'Afrique, soit en « habbah » de l'Andalos.

C'est ce qui fait l'objet du tableau suivant :

	ENTIER		DANÉQ		QIRÂT		TESSOUDJ		HABBÂH		CHAIR OU QAMBAH		AREUTZÉ	
	Af.	And.	Af.	And.	Af.	And.	Af.	And.	Af.	And.	Af.	And.	Af.	And.
Groupe de l'Andalos.	72	54	12	9	4	3	»	»	9	6	»	»	1 1/2	1
» égyptien	100 4/5	75 3/5	16 4/5	12 3/10	4 1/5	3 3/20	»	»	1 2/5	1 1/20	1 1/20	0.7 7/8	»	»
Misqâl "têbi"	72	54	12	9	3 3/5	2 7/10	3	2 1/4	1 1/5	9/10	3/5	9/20	3/10	9/40
Dirhem légal.....	67 1/5	50 2/5	11 1/5	8 2/5	5 3/20	4 1/5	2 4/5	2 1/10	1 2/5	1 1/2	7/10	0.52 1/2	0.35	0.26 1/4
Misqâl "syrfi"	67 1/5	50 2/5	11 1/5	8 2/5	3.36	2.52	2 4/5	2 1/10	1.12	0.84	0.56	0.42	0.28	0.21
Dirhem "naqéz"	50 2/5	37 4/5	8 2/5	6 3/10	4 1/5	3 3/20	2 1/10	1.57 1/2	1 1/20	0.78 3/4	0.52 1/2	0.39 3/8	0.26 1/4	0.19 11/16
Misqâl "chari"	50 2/5	37 4/5	8 2/5	6 3/10	2.52	1.89	2 1/10	1.57 1/2	0.84	0.63	0.42	0.31 1/2	0.21	0.15 3/4
Dirhem "dokhl" ...	48	36	8	6	4	3	2	1 1/2	1	3/4	1/2	3/8	1/4	3/16
Misqâl "légal"	96	72	16	12	4 4/5	3 3/5	4	3	1 3/5	1. 1/5	4/5	3/5	2/5	3/10

V. — Valeurs des divers misqâls et dirhems en « qîrât » légaux, en « habbah » de l'Andalos, et en « habbah » d'Afrique.

Constamment les métrologues musulmans déterminent le poids d'un misqâl ou d'un dirhem en indiquant son poids, soit en « qîrât » légaux (« qîrât » de misqâl légal), soit en grains ou « habbah » d'Afrique, soit en grains ou « habbah » de l'Andalos. Le tableau suivant fournit ces diverses parités :

	Qîrât légaux	Habbah d'Afrique	Habbah de l'Andalos
Darachmi et misqâl tébi	15	72	54
Misqâl d'el-Mansour	16 $\frac{2}{3}$	80	60
Dirhem d'el-Mansour	11 $\frac{1}{9}$	53 $\frac{1}{3}$	40
Dirhem de l'Ifrikia	5 $\frac{5}{9}$	26 $\frac{1}{3}$	20
Dinar de Fez	11 $\frac{2}{3}$	56	42
Dirhem de Fez	7 $\frac{7}{9}$	37 $\frac{1}{3}$	28
Dirhem de Tènès	3 $\frac{1}{3}$	12	9
Dirhem de l'Andalos	7 $\frac{1}{2}$	36	27
Dirhem dokhl	10	48	36
Dirhem légal et misqâl syrfi	14	67 $\frac{1}{5}$	50 $\frac{2}{5}$
Misqâl légal	20	96	72
Misqâl d'Égypte	21	100 $\frac{4}{5}$	75 $\frac{3}{5}$
Dirhem naqèz et misqâl chari	10 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{2}{5}$	37 $\frac{4}{5}$

§ 2. POIDS DE COMPTE

Ces poids, sans existence réelle, constituent un artifice mathématique, inventé en vue de faciliter les calculs où entrent en jeu des misqâls et des dirhems de poids différents. Nous allons énumérer les plus habituels des poids de compte.

« HABBAH » CENTÉSIMALE

Elle a pour objet de représenter le misqâl par 100 « habbah » et le dirhem légal par 70 « habbah ». Le même procédé s'étend, selon les besoins du calcul, en multipliant par 5 le nombre de « qîrât » légaux compris dans chaque misqâl ou dirhem à faire entrer en ligne de compte.

GRAIN DE MOUTARDE

Le grain de moutarde est une unité imaginée en vue de permettre d'établir une échelle commode de comparaison entre le misqâl légal, le dirhem légal et leurs divers « naqèz », d'un côté et le groupe égyptien, de l'autre. Elle est basée sur une valeur arbitraire de 6.000 grains de moutarde attribuée au dirhem légal. Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des applications les plus courantes de cette échelle.

Misqâl légal.....	60 habbah à	100 grains	6.000	grains
Dirhem légal.....	60 —	70 —	4.200	—
Misqâl d'Égypte.....	60 —	105 —	6.300	—
Dànèq de misqâl légal.....	10 —	100 —	1.000	—
— de dirhem légal.....	10 —	70 —	700	—
— de misqâl d'Égypte.....	10 —	105 —	1.050	—
Qirât de misqâl légal.....	3 —	100 —	300	—
— de dirhem légal.....	5 —	70 —	350	—
— d'Égypte.....	2 1/2 —	104 —	262 1/2	—
Tessoudj de misqâl légal.....	2 1/2 —	100 —	250	—
— de dirhem légal.....	2 1/2 —	70 —	175	—

On le voit par ces exemples (sans qu'il soit besoin de les étendre à l'ensemble des poids ou fractions de poids des trois groupes) cette échelle repose sur la double base d'une valeur arbitraire de 6.000 grains de moutarde, donnée au misqâl et d'une valeur de 60 « habbah » attribuée à chacun des poids entiers. Sur ce pied la « darachmi, » — par exemple — vaut 60 « habbah » de 75 grains et, par conséquent, 4.500 grains au total puisqu'elle équivaut aux $\frac{3}{4}$, soit à 75 $\frac{0}{0}$ du misqâl légal, ce dernier de 6.000 grains et dont la « habbah » vaut 100 $\frac{0}{0}$, soit 100 grains, ou le 60^e de 6.000 grains.

MISQAL DE 25 « QIRÂT »

C'est le misqâl d'Égypte, 5 gr. 95, considéré alors, notamment dans les formulaires médicaux, comme composé de deux fois les 12 « qîrât » du dirhem « dokhl », ensemble 24 « qîrât » plus 1 qîrât de misqâl légal, ce qui correspond, en effet, au poids du misqâl d'Égypte. Cette façon d'additionner des poids de même dénomination, mais inégaux entre eux, appartient à un genre de calcul fort troublant pour les mathématiciens européens. Les calculateurs musulmans le désignent sous le nom de « bimettaq » non absolu.

C'est comme si l'on disait : deux bouteilles d'un litre et deux bouteilles d'un demi-litre font quatre bouteilles.

Toujours est-il qu'après avoir considéré le misqâl d'Égypte comme de 25 « qîrât » « tébi », les médecins le divisent en 75 « habbah » « tébi » de 3 au « qîrât », puis ils font la « habbah » de 48 grains « tébi », ce qui constitue un total de 3.600 grains « tébi ». La valeur, en grammes, de ces subdivisions est la suivante :

Qîrât tébi	0 gr. 238
Habbah tébi	0 gr. 079 $\frac{1}{3}$
Grain tébi	0 gr. 001652 $\frac{7}{9}$

CONCLUSION

Grâce aux nombreux éléments fournis par les extraits d'auteurs arabes publiés dans le « Journal asiatique » par M. Sauvaire, aux données recueillies par Vasquez Queipo, enfin à des recherches fructueuses dans les manuscrits médicaux arabes, persans et tures, nous croyons être arrivé, en coordonnant ces divers renseignements, à jeter un cer-

tain jour sur les trois groupes pondéraux parallèles, usités chez les musulmans, sur le fractionnement des poids-types contenus dans ces groupes, sur leurs rapports arithmétiques, sur leurs valeurs en grammes, enfin sur les monnaies en cours chez les Arabes avant l'islamisme. Espérons que ce travail de classement pourra être de quelque utilité pour les numismates et les métrologues, en présence de la confusion présentée, au premier aspect, par la troublante homonymie des mots techniques de la métrologie arabe.

Ajoutons une réflexion : si l'on a bien voulu suivre les indications historiques données à propos de la genèse des divers systèmes pondéraux musulmans, on arrivera à cette conclusion que là, comme dans la plupart des cas, les Arabes n'ont rien inventé.

J.-A. DECOURDEMANCHE.

APPENDICE

SUR LES

POIDS MONÉTAIRES DES PEUPLES ANCIENS

Dans le travail qui précède, nous avons dû faire allusion à la livre romaine, à la mine attique, à la mine du talent babylonien. En effet, les poids arabes ont tous été empruntés par les musulmans aux nations qui les ont précédés.

Ces incursions nécessaires sur le terrain de la métrologie ancienne nous ont conduit à nous appuyer, pour déterminer les bases des systèmes musulmans, sur chacun des trois poids-types (ou dénéraux), dont sont issus les divers systèmes monétaires de l'antiquité.

Ces trois poids fondamentaux sont connus — sans tou-

tefois que leur équivalence en grammes ait toujours été calculée avec la précision voulue — mais des recherches souvent laborieuses doivent être opérées, pour peu que l'on veuille déterminer la valeur en grammes de l'une quelconque de leurs parties aliquotes, dont souvent l'on ignore la proportion par rapport à l'entier. On est souvent fort embarrassé, par exemple, pour se faire une idée, même approximative, au sujet du poids théorique d'une monnaie donnée.

Nous pensons donc être utile aux numismates en indiquant, d'une façon rigoureusement mathématique et coordonnée, les dénéraux ou poids-types et leurs variétés de fractionnement, selon les divers systèmes appliqués au monnayage ancien.

Chacun des poids fondamentaux, chacun des dénéraux de la frappe des monnaies avant l'islamisme est un « kikkar » (ou talent) de valeur proportionnelle aux deux autres. Ce sont :

1° Le talent babylonien, du poids de 32 kil. 640 grammes. Ce poids équivaut à celui de l'eau contenue dans un cube dont le côté mesure 0 m. 319.583. Telle est la longueur du pied babylonien.

2° Le talent assyrien, du poids de 29 kil. 376 gr., soit des $\frac{9}{10}$ du précédent. On le croit constitué par le poids de l'huile contenue dans le cube du pied babylonien. Quoi qu'il en soit, le poids, en eau, de 29 kil. 376 gr. correspond à une contenance, en eau, de 29 lit. 376. Le cube contenant cette quantité d'eau a pour côté 0 m. 308.563. Telle est la longueur du pied assyrien.

3° Le talent égyptien, du poids de 42 kil. 500 gr. Ce poids équivaut à celui de l'eau contenue dans un cube dont le côté mesure 0 m. 348.976. Telle est la longueur du pied pharaonique.

Le talent égyptien et son pied semblent — comme le talent assyrien — en relation directe avec le talent babylonien. En effet, si l'on ajoute au poids de ce dernier : 32 kil. 640 gr., le quart de ce même poids, soit : 8 kil. 160 gr., on obtient le Canthar babylonien du blé : 40 kil. 800 gr., dont la contenance en blé : 40 lit. 800, à la densité conventionnelle de 80 0/0, égale le poids de 32 kil. 640 gr. du talent babylonien. Or, le talent égyptien pèse les 100/96, autrement dit les 25/24 du Canthar de 40 kil. 800 gr. Cette proportion de 24 à 25 se rencontre constamment dans la métrologie ancienne. La division monétaire du talent babylonien en offre elle-même un exemple : la darique forte est des 25/24 de la darique faible, comme on le verra plus loin.

Observation. — Il a fallu négliger, dans l'indication de la longueur de chaque pied, une légère fraction.

Cela dit, donnons de suite le détail des divers systèmes pondéraux issus de chacun des talents : babylonien, assyrien et égyptien.

TALENT BABYLONIEN

A). — Système babylonien proprement dit ; « kikkar » ou talent divisé en 30 grandes mines :

Obole.....	1						0 gr. 906 2/3	
Darique forte (1/8 d'once).....	1			6 1/4			5 gr. 66 2/3	
— faible (1/100 de mine)....	1		24/25	6			5 gr. 44	
Once (1/12 de mine).....	1	8 1/3	8	50			45 gr. 33 1/3	
Petite mine.....	1	12	100	96	600		544 gr.	
Grande mine.....	1	2	24	200	192	1200	1 kil. 088 gr.	
« Kikkar »....	1	30	60	720	6000	5760	36000	32 kil. 640 gr.

Les poids divisionnaires connus de ce système sont les suivants :

	Oboles	Darique faible	Grammes
Hémiobole.....	1/2	1/12	0 gr. 453 1/3
Demi-trihémiobole.....	3/4	1/8	0 gr. 68
Obole.....	1	1/6	0 gr. 906 2.3

Diobole.....	2	1/3	1 gr. 813 1/3
Triobole.....	3	1/2	2 gr. 72
Tetrobole.....	4	2/3	3 gr. 626 2/3

Les dariques mentionnées dans le relevé qui précède sont celles d'argent. Elles sont parfois désignées sous le nom de « sigles ». Ce mot est peut-être simplement le résultat d'une mauvaise prononciation de celui de « sicles ».

Dans le système babylonien le rapport de l'or à l'argent est de 13 à 1. Vingt dariques d'argent valent une darique d'or. Treize dariques d'or ont le même poids que vingt dariques d'argent. Puisque la darique d'argent faible pèse 5 gr. 44, le poids de la darique d'or ressort à 8 gr. 36 12/13.

Le talent que nous venons de détailler, lequel pourrait être qualifié de monétaire, a été précédé par d'autres. Citons les suivants :

Ab). Talent de l'eau, divisé en 1.000 onces et 100 mines communes :

Signe fort.....				1	5 gr. 2/3	
Once.....			1	8	45 gr. 1/3	
Mine commune.....	1	10	80		453 gr. 1/3	
Mine royale.....	1	2	20	180	906 gr. 2/3	
Talent.....	1	50	100	1000	8000	45 k. 333 gr. 1/3

Le cube de ce talent contient 45 litres 1/3. Cette contenance a été augmentée d'un dixième, pour constituer le Canthar de l'huile, lequel ressort ainsi à 49 litres 86 centilitres 2/3. En calculant l'huile à la densité conventionnelle de 90 0/0 du poids de l'eau, cette quantité d'huile reproduit le poids ci-dessus du talent de l'eau. Mais le Canthar de l'huile n'a pas tardé à être employé comme étalon de poids d'après le poids de l'eau que représentait sa contenance. Il pesait donc, rempli d'eau, 49 k. 866 gr. 2/3. Il s'est alors divisé comme suit :

Ac). Canthar de l'huile, divisé en 100 de ses mines :

Mine commune (60 sigles de 8 gr. 31 1/9).....	1				498 gr. 2/3
Mine royale.....	1	2			997 gr. 1/3
Talent.....	1	30	60		29 k. 920 gr.
Canthar (6.000 sigles).....	1	1 2/3	50	100	49 k. 866 gr. 2/3

La mine faible (de 96/100) est de 478 gr. 72 pour la commune et de 957 gr. 44 pour la royale.

Le talent de ce Canthar semble avoir servi d'étalon à certains des poids babyloniens conservés dans les divers musées d'Europe.

Pour constituer le talent monétaire, détaillé plus haut, de 32 kil. 640 gr., il n'a été rien changé à l'once du talent de l'eau, mais la mine commune a été élevée de 10 à 12 onces de l'eau et le talent fixé à 60 mines communes, au lieu de 100. Tout compte fait, le talent monétaire n'a plus contenu que 720 onces, au lieu des 1.000 du talent de l'eau.

B). — Système rhodien ou des Cistophores; « kikkar » divisé en 50 mines.

Drachme (6 oboles de 1 gr. 088).....	1				6 gr. 528
Tétradrachme.....	1	4			26 gr. 112
Mine.....	1	25	100		652 gr. 4/5
Talent.....	1	50	1250	5000	32 kil. 640 gr.

Le huitième de drachme ou demi-trihémiobole, pèse 0 gr. 818 et le triobole 3 gr. 264; ce sont les seules fractions rencontrées.

C). — Système gréco-asiatique. Talent divisé en 100 mines.

Drachme (1/100 de mine).....	1				3 gr. 264
Tétradrachme.....	1	4			14 gr. 056
Mine.....	1	25	100		326 gr. 40
Talent.....	1	100	2500	10000	32 kil 640 gr.

D). — Système romain. Talent divisé en 100 livres.

Once (1/12 de livre).....	1				27 gr. 20
Livre (12 onces).....	1	12			326 gr. 40
Centupondium (100 livres).....	1	100	1200		32 kil. 640 gr.

La mine, de 20 onces, pèse 544 gr..

Les subdivisions de l'once sont les suivantes ;

Denier d'argent	1/8	d'once	1/96	de livre :	3 gr. 40
Solidus ou sextule	1/6		1/72		4 gr. 53 1/3
Denarius	1/7		1/84		3 gr. 88 8/9
Miliarésion	1/5		1/60		5 gr. 44
Demi-miliarésion	1/10		1/120		2 gr. 72

Pour la facilité de leurs calculs, les Grecs considèrent l'once romaine comme divisible en 2 statères romains de 13 gr. 60 l'un et la livre comme divisible en 80 drachmes de 4 gr. 08, chacune des 96/100 de la drachme attique.

TALENT ASSYRIEN

(dit aussi assyro-égyptien)

A). — Système égyptien. « Kikkar » divisé en 50 mines.

Sicle du marché ou commun.....	1				14 gr. 688
Mine du marché ou commerciale.....	1	40			587 gr. 520
« Kikkar » ou talent.....	1	50	2000		29 kil. 376 gr.

B). — Système commercial d'Athènes. Talent divisé en 50 mines.

Drachme.....	1				5 gr. 8752
Sicle.....	1	2 1/2			14 gr. 688
Mine.....	1	40	100		587 gr. 520
Talent.....	1	50	2000	5000	29 kil. 376 gr.

C). — Système assyro-phénicien, dit aussi olympique. « Kikkar » divisé en 60 mines.

Drachme (1/100 de mine).....	1				4 gr. 896	
Tétradrachme.....	1	4			19 gr. 584	
Mine.....	1	25	100		489 gr. 60	
Double mine.....	1	2	50	200	979 gr. 200	
Talent.....	1	30	60	1500	5000	29 kil. 376 gr.

D). — Système carthaginois ou bosphorique. Talent divisé en 80 mines.

Drachme.....	1				3 gr. 672
Sicle ou tétradrachme.....	1	4			14 gr. 688
Mine.....	1	25	100		367 gr. 200
« Kikkar ».....	1	80	2000	8000	29 kil. 376 gr.

La mine est aussi divisée en 96 drachmes fortes, de 3 gr. 82 1/2 et en 24 tétradrachmes de 15 gr. 30 l'un.

TALENT ÉGYPTIEN

A). — Système royal pharaonique. « Kikkar » divisé en 50 mines.

Gérah.....						1	0 gr. 708 1/3
Sicle.....			1			20	14 gr. 166 2/3
Mine.....		1	60		1200		850 gr.
Talent.....	1	50	3000	60000			42 kil. 500 gr.

La petite mine (24/25 de la mine) était de 816 gr.

Même système chez les Hébreux, sous le nom de talent de Moïse, mais les Hébreux y avaient ajouté deux poids : le rebah, de 5 gérahs, et le békah, de 10 gérahs.

B). — Système rabbinique. Le sicle devenu tétradrachme. Demi « kikkar » divisé en 60 mines.

Pondiuscule (héli-obole).....						1	0 gr. 29 37/72
Méha (gérah ou obole).....			1			2	0 gr. 59 1/36
Zuza (drachme).....		1		6		12	3 gr. 54 1/6
Sicle (tétradrachme)....	1		4	24		48	14 gr. 16 2/3
Mine.....	1	25	100	600	200		354 gr. 1/6
Talent... ..	1	60	1500	6000	36000	72000	21 kil. 250 gr.

C). — Système lagide, ptolémaïque ou alexandrin. Demi « kikkar » divisé en 60 mines.

Obole (gérah).....						1	0 gr. 708 1/3
Drachme (1/100 de mine).....			1			5	3 gr. 541 2/3
Tétradrachme (ancien sicle).....		1		4		20	14 gr. 166 2/3
Mine (monétaire).....	1	25	100	500			354 gr. 1/6
Talent (demi-kikkar). ..	1	60	1500	6000	30000		21 kil. 250 gr.

Le statère pèse 8 drachmes, soit 28 gr. 1/3.

D). — Système pondéral des Septante. « Kikkar » divisé en 60 mines.

Obole (gérah).....						1	0 gr. 708 1/3
Drachme.....			1			10	7 gr. 083 1/3

Didrachme (ancien sicile).....	1	2	20		14 gr. 166 2/3	
Mine.....	1	50	100	1000	708 gr. 333 1/3	
Talent.....	1	60	3000	6000	60000	42 kil. 500 gr.

E). — Système attique ou euboïque. 60 mines de 100 au talent.

Obole.....				1	0 gr. 708 1/3	
Drachme.....			1	6	4 gr. 250	
Once.....		1	6 2/3	40	28 gr. 333 1/3	
Mine.....	1	15	100	600	425 gr.	
Talent.....	1	60	900	6000	36000	25 kil. 500 gr.

Subdivisions de l'once et de la drachme :

Tri-hémobole (1/4 de drachme)	1 gr. 062 1/2
Diobole (1/3 de la drachme)	1 gr. 416 2/3
Triobole (1/2 drachme)	2 gr. 125
Tétrobole (2/3 de drachme)	2 gr. 833 1/3
Didrachme (3 1/3 à l'once)	8 gr. 50
Tétradrachme (1 2/3 à l'once)	17 gr.

On constate l'existence d'une mine du poids de 96 drachmes attiques de 4 gr. 25 l'une ou 408 gr. au total. Chacune de ces mines pèse donc les 3/4 d'une mine babylonienne de 544 gr. Autrement dit, son poids est égal à celui de 75 dariques faibles ou de 72 dariques fortes.

Cette mine de 408 gr. a été divisée en 100 drachmes de 4 gr. 08 l'une. Cela expliquerait le faiblage extrême de nombre de monnaies, quand on en rapproche le poids de celui théorique de 4 gr. 25 (qui est celui de la drachme attique) et non de celui de 4 gr. 08.

F). — Système égypto-romain. Talent divisé en 100 mines et 125 livres.

Obole.....					1	0 gr. 708 1/3		
Drachme (égale à la drachme ptolémaïque).....			1	5		3 gr. 541 2/3		
Silique (1/10 d'once).....		1	4/5	4		2 gr. 83 1/3		
Miliarésion (1/5 d'once).....		1	2	13/5	8	5 g. 66 2/3		
Sextule (1/6 d'once).....	1	5/6	1 2/3	11/3	6 2/3	4 g. 72 2/9		
Once (1/12 de livre).....	1	6	5	10	8	40	28 g. 1/3	
Livre (1/125 de tal.).....	1	12	72	60	120	96	480	340 g.

Mine (1/100 de talent)..	1	1 1/4	15	90	75	150	120	600	425 g.
Talent..	1	100	125	1500	9000	7500	15000	2000	60000 42 k. 500 g.

Le « centupondium » (100 livres) pèse 34 kil.

Le statère (1/2 once) pèse 14 gr. 1/6.

Les Romains divisaient leur livre en 12 onces, et chaque once en 8 deniers d'argent. Ainsi, la livre romaine comprenait 96 deniers de 3 gr. 40 chacun. Ils ont fait la livre égypto-romaine, de 100 de ces deniers ou 340 gr. Ce procédé a établi le lien entre le « centupondium » romain (égal au talent babylonien) et le talent royal pharaonique, le premier de 32 kil. 640 gr., le second de 42 kil. 500 gr.

C'est en raison de la proportion de 96 à 100, entre la livre romaine et la livre égypto-romaine, que certaines monnaies romaines portent le chiffre XCVI.

Nous avons déjà parlé, à propos de la relation entre les talents babylonien et égyptien, du rapport de 96 à 100, entre la darique forte et celle faible.

Par suite de ce rapport, il se trouve que la 96^e partie de la petite mine babylonienne, soit 5 gr. 2/3, équivaut aux 4/3 de la drachme attique ; autrement dit 75 dariques fortes, de 5 gr. 2/3, égalent, en poids, à 100 drachmes attiques de 4 gr. 1/4 l'une. La drachme du système attique vaut donc les 3/4 de la darique forte.

Toujours par suite de ce même rapport, le talent babylonien se trouve valoir 76.80 0/0 du talent attique. En effet, si le talent babylonien était composé de 6.000 dariques fortes, à 5 gr. 2/3 l'une, il pèserait 34 kil., soit les 80/100^{es} du talent attique. Mais le talent babylonien est formé de 6.000 dariques faibles, dont chacune ne vaut que les 96/100^{es} de la darique forte, soit 4 0/0 de moins. Si l'on retranche 4 0/0 ou 1 kil. 360 gr. de 34 kil., il reste 32 kil. 640 gr., soit le poids du talent babylonien. De même, si

l'on retranche les 4 centièmes de 80 centièmes, il reste 76. 80 0/0.

G). — Système égypto-romain pour les matières précieuses, basé sur la drachme ptolémaïque et égypto-romaine.

Karat.....				1					0 gr. 204 1259/1296
Drachme (1/100 de livre).....				1		17 2/5			3 gr. 541 2/3
Once (1/12 de livre).....	1			8 1/3	144				29 gr. 513 8/9
Livre.....	1	12	100	1728					354 gr. 166 2/3
Centupondium.	1	100	1200	10000	172600	35 kil.	416 gr.	2/3	

Le « centupondium » égale 400 mines lagides.

G). — Système égypto-arabe, dit du prophète. « Kikkar » divisé en 62 mines et demie ou 125 livres égypto-romaines.

Dirhem (silique du système égypto-romain.....)									1	2 g. 8 1/3
Nevat.....									1	5 1 4g. 1 2/3
Nasch.....				1	4	20				56 g. 2/3
Oukia.....				1	2	8	40			113 g. 1/3
Rolt.....				1	3	6	24	120		340 g.
Mine.....				1	2	6	12	48	240	680 g.
Ocque.....	1	2	4	12	24	96	480			1 k. 360 g.
Qanthar.....	1	25	50	100	300	600	2400	12000		34 k.
« Kikkar ».	1	11 1/4	31 1/4	62 1/2	125	375	750	3000	15000	42 k. 500 g.

Ce système est basé sur la silique (1/10^e d'once de la livre égypto-romaine) de 4 oboles ou 2 gr. 83 1/3. Le « rotl » égale la livre égypto-romaine de 340 gr.

H). — Systèmes hindous anciens ; le premier issu du système Lagide ; le second, du système égypto-romain.

Premier système, basé sur le tétradrachme du système Lagide, lequel tétradrachme égale le sicle pharaonique. Ce sicle ou tétradrachme, divisé en 96 parties, donne le relevé suivant.

Retti ou rattica.....										1	0 gr. 147 41/72
Macha des joaillers.....										1	6 0 gr. 885 5/12
Tank-sala (drachme Lagide).....				1	4	24				3	gr. 541 2/3
Kona (didrachme Lagide).....				1	2	8	48			7	gr. 833 1/3
Karcha (sicle ou tétradrachme).....	1	2	4	16	96					14	gr. 166 2/3

Second système, basé sur la sextule ou exagion, 6^e de l'once égypto-romaine.

a). — Poids pour les matières d'argent ;

Retti.....	1				0 gr. 147 41/72
Macha de l'argent.....	1	2			0 gr. 295 5/36
Dharana d'argent (sextule)..	1	16	32		4 gr. 722 2/9
Pala (10 sextules).....	1	10	160	320	47 gr. 222 2/9

b). — Poids pour les matières d'or :

Retti.....	1				0 gr. 147 41/72
Macha de l'or.....	1	5			0 gr. 737 61/72
Tola (2 1/2 sextules).....	1	16	80		11 gr. 805 5/9
Pala (10 sextules).....	1	4	64	320	47 gr. 222 2/9

c). — Poids pour les matières autres que celles d'or ou d'argent.

Retti.....	1				0 gr. 147 41/72
Macha pondéral et monétaire.....	1	8			1 gr. 180 5/9
Tank-sala (drachme).....	1	3	24		3 gr. 541 2/3
Tola (2 1/2 sextules) .	1	3 1/3	10	80	11 gr. 805 5/9
Pala (10 sextules).....	1	4	13 1/3	40 320	47 gr. 222 2/9

Le Pala-tanka, de 150 « tola », pèse 1 kil. 770 gr. 83 1/3 ; il comprend 500 tank-sala ou drachmes et correspond à 5 des livres égypto-romaines pour les matières précieuses, de 354 gr. 1/6 l'une, valant chacune une mine Lagide.

Le « Pala-ariana » ou « Urubhushana », de 108 « tola » comprend 360 « tank-sala » il pèse 1 kil. 275 gr. et correspond à 3 minés égypto-romaines, de 425 gr. l'une.

Le « Pala », de 10 sextules, fournit les multiples suivants :

Dhavana, 10 pala.....					472 gr. 222 2/9
Tula, 10 dhavana.....		4 kil.			722 gr. 222 2/9
Hara, 2 tula.....		9 kil.			444 gr. 444 4/9
Bara, 10 hara.....		94 kil.			444 gr. 444 4/9
Achita, 1, 10 bara.....		944 kil.			444 gr. 444 4/9

Au point de vue de la chronologie des systèmes hindous anciens, donnons les points de repère suivants :

1° Les Lagides ont commencé à régner sur l'Égypte en 305 avant J.-C. ;

2° Les Romains ont conquis l'Égypte sur les Lagides en 30 avant J.-C.

Par suite, les Hindous ont établi leur premier système dans le délai compris entre 305 et 30 avant J.-C., et leur second système après l'an 30 avant J.-C.

Nota. D'après les équivalences données par Colebrooke (*Asiatic researches*, 1799, vol. 5) et par Princep (*Indian antiquities*, London, 1859), le tank-sala, base des deux systèmes hindous, ressortirait à 3 gr. 492.72, au lieu des 3 gr. 541 $\frac{2}{3}$ poids théorique de la drachme lagide. Nous avons rétabli le poids régulier ; la différence entre les deux chiffres est, dans notre opinion, le résultat du fait que les Hindous, comme les Arabes, ont basé leur monnayage sur le poids des espèces rencontrées dans la circulation et non pas sur le poids théorique de ces mêmes espèces.

J.-A. DECOURDEMANCHE.

LES PAPES D'AVIGNON

ET LEUR

HOTEL DES MONNAIES A SORGUES

(COMTAT-VENAISSIN)

Les documents insérés par Garampi en appendice de son rarissime ouvrage, *Saggi di osservazioni sul valore delle monete pontificie*, établissent l'existence, dans la première moitié du xiv^e siècle, de 1301 à 1354, d'un hôtel des monnaies au château pontifical de Sorgues¹, près d'Avignon, à l'époque où le pape n'était pas encore souverain de cette ville et même un peu après. Le comte de Castellane et M. Martinori ont étudié les espèces issues de cette fabrication². Quelques documents tirés des Archives vaticanes permettront de faire mieux connaître le fonctionnement de ladite Monnaie.

Les principaux officiers de la Monnaie pontificale de Sorgues étaient au nombre de cinq : le maître de la monnaie, le garde, le prévôt, le tailleur et l'essayeur. Au-dessous d'eux se trouvaient des monnayeurs et des ouvriers. Tous ces fonctionnaires, sauf le prévôt, étaient tenus de prêter serment de fidélité entre les mains du Camérier³ ou

1. Sur le château de Sorgues on peut consulter M. Faucon, *Les Arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. IV (1884), p. 86-122, et E. Müntz, *Le palais pontifical de Sorgues (1319-1395)* dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1884, p. 17-36.

2. C^o de Castellane, dans *Revue numism.*, 1906, p. 35-50. — E. Martinori, dans *Rivista ital. di numism.*, 1907, p. 215-256. — Cf. A. Blanchet, *Obole de Jean XXII*, dans *Bollett. ital. di numism. et di arte della medaglia*, 1908.

3. C'était une sorte de ministre des finances pontificales ; cf. Ch. Samaran et G. Mollat, *La Fiscalité pontificale en France au XIV^e siècle*, p. 1-5. Paris, 1905.

du Trésorier¹, dans le mois qui suivait leur entrée en charge ; moyennant quoi, et non auparavant, ils avaient la faculté de porter les titres qui leur revenaient suivant la nature de leurs fonctions. Tous encore, y compris le maître de la Monnaie, étaient justiciables du prévôt qui recevait ses pouvoirs du pape lui-même, du trésorier ou du camérier².

Quand le pape décrétait l'émission d'une monnaie quelconque, il passait des conventions avec ceux qui se chargeaient de l'opération et qui, pour cette raison, étaient dits « maîtres de cette monnaie »³ ; puis, il notifiait par bulles au garde la valeur, la loi et le titre des espèces qui devaient lui être délivrées⁴. Par bulles encore, il désignait nommément des gens habiles dans la fabrication des instruments nécessaires à la frappe, mais en même temps leur intimait l'ordre de ne se mettre à l'œuvre que sur l'avis préalable du garde, conjointement aux maîtres de la monnaie à frapper, sous le pontificat de Jean XXII⁵, du seul garde au temps de Clément VI⁶. Il leur était également interdit de graver certaines lettres, sinon en présence du camérier ou du trésorier⁷. Un acte public, dressé devant notaire, relatait d'ailleurs les diverses conditions à observer dans la

1. Ce personnage était préposé à l'administration du trésor de l'Église romaine ; cf. *op. cit.*, p. 5-6.

2. Voir *infra*, p. 264, doc. D.

3. Voir *infra*, p. 262, doc. B. « Conventionibus habitis cum dilectis... magistris monetarum predictarum ».

4. Voir *infra*, doc. D, et E. Déprez, *ut infra*, n. 653 (bulle du 6 février 1344).

5. A. Coulon, *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII*, t. II, col. 167, n. 1522. Paris, 1906 (bulle du 10 septembre 1322).

6. E. Déprez, *Clément VI. Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, t. I, col. 333-334, n. 665, Paris, 1901 (bulle du 13 février 1344) et doc. C, p. 263.

7. A. Coulon, *op. cit.*, n. 1522 ; E. Déprez, *op. cit.*, n. 665 ; doc. C, *infra*, p. 263. — Lorsque, sous le pontificat de Clément VI, il y eut deux trésoriers, le pape exigea la présence soit de ceux-ci, soit de l'un d'entre eux et du Camérier.

fabrication des instruments ¹. Lorsque ceux-ci étaient prêts, remise en était effectuée au garde et aux maîtres de la monnaie à émettre, en présence du camérier ou du trésorier ². Enfin, toujours par bulles, le pape nommait des essayeurs qu'il préposait à l'essai des espèces délivrées par lesdits maîtres de la monnaie. Sous Jean XXII, ces essayeurs étaient pris parmi des marchands italiens, surtout florentins ³; sous Clément VI, ce sont les deux Siennois qui ont fabriqué les instruments nécessaires à la frappe ⁴ ou un seul de ces derniers avec un certain Hélié *de Noxonio*, de Limoges ⁵.

Le maître de la Monnaie pontificale et le prévôt convoquaient les monnayeurs et les ouvriers à venir frapper du numéraire en quelque lieu que ce fût; en cas de refus de la part de ceux-ci, après leur avoir offert un salaire équitable, ils avaient la liberté de les punir d'une amende équivalant aux gages qui leur auraient été payés, s'ils avaient exécuté le travail qui leur était imposé. Ces employés subalternes récidivaient-ils trois fois, après que la cause avait été soumise au camérier et au trésorier et que la contumace avait été dûment constatée, ils perdaient les privilèges attachés à leurs charges ⁶, dont ils jouissaient au même titre que les employés supérieurs et dont il convient de parler.

Dès le 1^{er} juillet 1346, Clément VI exempta tous les fonctionnaires de sa Monnaie des tailles et autres impôts; cette

1. « Instrumenta hujusmodi, de forma, litteris et sculptura ordinatis et in instrumento confecto super hoc designatis », voir *infra*, doc. C; cf. aussi A. Coulon, *op. cit.*, col. 167, n. 1522, et E. Déprez, *op. cit.*, col. 333-334, n. 665.

2. *Ut supra*, *locis citatis*.

3. A. Coulon, *op. cit.*, col. 177-178, n. 1546 (bulle du 22 octobre 1322).

4. E. Déprez, *op. cit.*, col. 333, n. 364 (bulle du 13 février 1344).

5. Voir *infra*, p. 263, doc. C.

6. *Ibidem*, p. 265, doc. D.

faveur fut renouvelée dans la suite par Innocent VI, Urbain V et Clément VII ¹. Le 1^{er} juillet 1352 ², le pape accrut encore leurs privilèges qui furent les suivants : exemption de toutes tailles, questes, exactions et autres charges ; exemption de tout pouvoir judiciaire, à l'exception de la juridiction du prévôt, leur juge naturel, ou de celle des juges ordinaires auxquels il plairait au Saint-Siège de confier le soin de connaître des causes où ils auraient été impliqués.

Plusieurs conditions sont requises pour jouir de ces précieux privilèges qui étaient héréditaires. Il faut ne s'être livré à aucune tentative de falsification relativement au poids et au titre des monnaies délivrées au garde, n'avoir jamais fabriqué de fausse monnaie, ne s'être rendu coupable d'aucun homicide, incendie, rapt, ni du crime de lèse-majesté, lequel s'étendait de la personne du pape à celle des cardinaux, du Camérier, du Trésorier et des clercs de la Chambre apostolique ³, avoir prêté serment de fidélité. Une clause particulière concernait les monnayeurs et les ouvriers qui étaient obligés, après la prestation de serment, de faire inscrire leurs noms et leurs prénoms sur deux registres dont l'un demeurait en possession du Trésorier ou du Camérier, tandis que l'autre était remis au prévôt. C'est grâce à cette prescription qu'il nous est donné de savoir le chiffre exact du personnel inférieur de la Monnaie de

1. Martinori, *art. cité*, p. 43 de l'extrait.

2. Voir *infra*, p. 264, doc. D. Cette bulle a été connue de M. Vallentin Roger qui l'a retrouvée dans un registre de la Monnaie à la bibliothèque du musée Calvet à Avignon, mais qui ne lui a que très peu emprunté ; cf. *Les Statuts des prévôts généraux des ouvriers et monnayeurs d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, t. XV (1891), p. 191-208. Dans cet article, que M. Martinori aurait pu consulter avec fruit, l'auteur démontre qu'un atelier monétaire exista à Sorgues sous les comtes de Toulouse et que Boniface VIII n'eut qu'à le réorganiser.

3. Sur ces clercs, cf. Ch. Samaran et G. Mollat, *op. cit.*, p. 68.

Sorgues au mois de juillet 1352. Parmi les monnayeurs on comptait, à cette époque, cinq clercs, dont un du diocèse de Cahors, et vingt-huit citoyens d'Avignon.

De la bulle de Clément VI il est permis de conclure que sous les pontificats précédents les employés de la Monnaie de Sorgues ne jouissaient pas de privilèges spéciaux, car, contrairement à l'usage scrupuleusement observé en pareil cas par la Chancellerie Apostolique, le pape ne se réclame pas de l'exemple de ses prédécesseurs. D'autre part, le registre d'Avignon qui contient l'acte de 1352 reporte les confirmations accordées le 14 mai 1356¹ par Innocent VI² et le 27 février 1364 par Urbain V³ : d'où il ressort que jusqu'à cette dernière date, il n'y eut pas de changement dans l'organisation même du personnel de la Monnaie pontificale, alors transférée à Avignon, c'est-à-dire qu'il n'y eut qu'un maître de la Monnaie⁴, qu'un prévôt, qu'un garde⁵, qu'un tailleur, qu'un essayeur. Au contraire, les

1. Archives du Vatican, *Reg. Avenionense*, 198, f. 491 r^o et v^o. « Tenorem quarundam litterarum felicis recordationis Clementis Pape VI, predecessoris nostri, in registro ipsius predecessoris repertum, ad instantiam magistri... asserentium se dictis litteris indigere, de registro ipso de verbo ad verbum transcribi et presentibus annotari fecimus... »

2. Le Camérier Arnaud Aubert, archevêque d'Auch, mande, le 7 mars 1362, au clerc de la Chambre apostolique, Bernard de Rodes, de maintenir dans leurs privilèges, franchises et libertés « magistrum, custodem, prepositum, scissorem et assaiatorem monete Domini pape... et alios monetarios seu nummularios et operarios dicte monete... Datum Avenione, die VII^a mensis marcii, anno Domini MCCCLX secundo, indictione XV^a, pontificatus Domini nostri pape Innocentii VI anno decimo ». *Obligaciones* 31, f. 129 r^o.

3. *Reg. Avenionense* 198, f. 491 v^o et 492 r^o. « Cum itaque pro parte magistri, custodis... nobis fuerit humiliter supplicatum, dum per litteras felicis recordationis Clementis Pape VI¹, predecessoris nostri, ... confirmare seu renovare de benignitate apostolica dignemur. Tenor autem dicti privilegii talis est : *Clemens ... Nos itaque, hujusmodi supplicationibus inclinati, prefatum privilegium cum modis et conditionibus et aliis omnibus et singulis in litteris dicti privilegii contentis auctoritate apostolica innovamus et presentis scripti patrocinio communimus ...* »

4. M. Roger (*art. cité*, p. 204-205) prétend que peut-être Hugues Michel fut le premier maître de la Monnaie. Le 3 mars 1368, Michel *Baroncelli* lui succéda.

5. Nous connaissons plusieurs gardes : Guillaume *Rufi*, chanoine de l'église collégiale de Guérande au diocèse de Nantes, nommé le 8 septembre 1322 (cf. A.

statuts en langue vulgaire publiés naguère par M. Roger, qui remontent « au plus tard aux dernières années du xiv^e siècle ¹ », indiquent une transformation complète. Le personnel s'est accru ; il y a plusieurs prévôts que commande un prévôt général, élu par les ouvriers et les monnayeurs et chargé de défendre et de maintenir dans leur intégrité les privilèges de la corporation.

A ces conclusions on pourrait objecter qu'il semble y avoir contradiction entre le privilège de Clément VI, qui mentionne l'existence d'un seul maître de la Monnaie, comme celle d'un seul essayeur, et les bulles de ce même pape ainsi que celles de Jean XXII qui nomment plusieurs maîtres et plusieurs essayeurs ². La contradiction n'est qu'apparente et disparaît si l'on examine attentivement les textes en cause. En effet, quand Clément VI énumère les privilèges du maître de la Monnaie, il désigne celui-ci par les mots « *magistrum monete nostre* », indiquant clairement par là qu'il n'existe qu'un Hôtel des monnaies et qu'un maître. Au contraire, dans les bulles où Jean XXII et Clément VI ordonnent des mesures relatives à une nouvelle émission de numéraire, ils parlent non pas du maître de la Monnaie pontificale, mais *des maîtres de la monnaie*

Coulon, *op. cit.*, col. 166, n. 1521) ; Pierre de Aula (M. Faucon, *art. cité*, p. 121) que l'on trouve en charge dès 1326 ; le 19 février 1327, la Chambre paye le salaire de Guillaume Ruffi à raison de 50 livres de petits tournois par an. « Die XIX^a mensis february [1327] pro salario undecim mensium terminatorum die nona mensis augusti proxime preteriti magistri Gullielmi Ruffi, custodis monete auree que cuditur in Ponte Sorgie, quibus serviverat in dicto monete custodie officio, computatis per annum 50 libris turonensium parvorum, solvimus eidem magistro Guillelmo XLV libras, XVI solidos, VIII denarios turonensium parvorum » *Introitus et Exitus*, 82, f. 90 r^o ; Pierre Barravi, clerc de Martel au diocèse de Cahors, nommé le 6 février 1344 (E. Déprez, *op. cit.*, col. 320-321, n. 653 et *infra*, doc. B) ; Jean Vezali mentionné en 1370 (Vallentin Roger, *art. cité*, p. 205).

¹ 1. *Article cité*, p. 208.

² 2. A. Coulon, *op. cit.*, col. 167, n. 1522 ; E. Déprez, *op. cit.*, col. 333-334, n. 665, et *infra*, p. 260 à 263, doc. A, B, C.

à émettre ¹. Ces deux sortes de personnages sont bien différents. Les fonctions des seconds ne sont qu'éphémères et ne durent qu'autant qu'ils sont occupés à la frappe de telle espèce monétaire pour laquelle les papes leur ont donné mandat. Cela est si vrai qu'à chaque nouvelle émission leurs pouvoirs sont renouvelés, quand bien même les titulaires n'ont point été changés ².

Ces maîtres des monnaies, comme les essayeurs, sont presque tous italiens, originaires de Sienne, de Florence, de Lucques ou d'Asti, à une époque où la Monnaie pontificale s'organise et émet principalement des florins en tout semblables à ceux de la puissante République. Une bulle de 1325, qui confie à deux Florentins la frappe de florins, nous renseigne sur une curieuse crise monétaire qui occasionna d'ailleurs la publication de l'Extravagante « *Indelictorum diversorum...* » ³. Vers ce temps, circulait en Piémont et au Nord de l'Italie une monnaie qui, extérieurement, ressemblait à s'y méprendre aux florins de Florence, quoique en réalité elle leur fût notablement inférieure quant au poids et quant au titre. Les florins de Florence étant devenus rares, les représentants des banques attachés à la cour romaine se trouvèrent dans l'obligation d'accepter cette monnaie frauduleuse et d'opérer leurs paiements de la même façon en Piémont. Pour remédier à cet inconvénient Jean XXII fut obligé de charger d'une nouvelle émission de florins Benzio Carucci et Ottaviano Bernardini, qui avaient déjà travaillé à son compte en tant que Florentins. Or, un édit de la République frappait de peines très

1. *Ut supra, locis citatis* « Conventionibus habitis cum dilectis Jacobo Malabayla, Astensi, et Helia de Noxonio, Lemovicensi civibus, et Betto de Luca, magistris monetarum predictarum », *infra*, p. 262, doc. B.

2. *Ut supra, locis citatis*, et Martinori, *Documents*, p. 36 et sqq.

3. *Corpus juris canonici, Extravaq. comm.*, lib. 2, tit. III, cap. unicum.

sévères ceux de ses concitoyens qui fabriquaient, hors de la Monnaie communale, des florins semblables à ceux de Florence. Jean XXII réclama donc en 1325 des lettres patentes de la République afin que Carucci et Bernardini n'encourussent pas les peines auxquelles ils étaient exposés ¹. La République répondit par de belles paroles, mais tarda à s'exécuter, si bien qu'en 1331 le pape réclamait encore en faveur de Bernardini et des héritiers de Carucci qui était mort entre temps ².

C'est encore à des Italiens que s'adresse Clément VI quand, en 1344, il ordonne la frappe de monnaies d'argent. Cette fois, cependant, Jacopo Malabayla est originaire d'Asti et Betto, de Lucques, De plus il leur est adjoint un Limousin appelé Hélie *de Noxonio*. Mais les essayeurs et ceux qui fabriquent les instruments nécessaires à la nouvelle émission sont italiens, comme au temps de Jean XXII ³.

De tout ce qui précède il s'ensuit que longtemps l'atelier monétaire des papes d'Avignon ne put se suffire à lui seul et qu'il dut faire appel au concours d'étrangers. A la fin du xiv^e siècle la situation est tout autre et, à lire les statuts des monnayeurs et ouvriers d'Avignon, on a l'impression d'une corporation bien constituée et uniquement composée d'Avignonnais.

G. MOLLAT.

1. Voir *infra*, p. 260, doc. A.

2. Archives du Vatican, *Reg. Vaticanum*, 113, secrètes, f. 106 r^o (bulle du 15 juillet 1325) et *Reg. Vaticanum* 116, secrètes, f. 108 v^o (bulle du 2 janvier 1331).

3. Voir *infra*, p. 263, doc. C.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOCUMENT A

Jean XXII écrit au podestà et à la commune de Florence pour les prier d'accorder des lettres patentes aux deux Florentins qui viennent de frapper des florins pour le Saint-Siège afin qu'ils n'encourent pas les peines édictées contre ceux qui frappent des mêmes florins hors de la Monnaie communale. — Avignon, 30 mars 1325 (Reg. Vaticanum 113, secrètes, f. 102 v^o).

Dilectis filiis.. potestati,.. capitaneo,.. vexillifero, prioribus, consilio et comuni Florentin. Dudum querelas varias et clamores assiduos tam communis quam mercatorum concivium vestrorum de Florentia et aliorum multorum curiam Romanam sequentium adversus eos qui in partibus Pedimontis quandam adulterinam monetam habentem superscriptionem, et ymaginem ac formam quasi similes florenis qui fabricantur Florentie, sed tam in pondere quam auri puritate ac bonitate peccantem, multumque veris florenis dissimilem in auri et ponderis veritate, cudebant, diligentius attendentes nec volentes ulterius propter generale dispendium ejusdemque monete fraudem et nequiciam conniventibus oculis pertransire, contra cudentes dictam viciosam monetam certa remedia duximus adhibenda. Sane, quia propter defectum vere florenorum monete, que in tanta copia quod ipsis sufficeret mercatoribus et aliis Curiam sequentibus, reperiri nequaquam poterat nec haberi, predictam florenorum Pedimontis monetam prefati mercatores et negociatores alii recipere et expendere cogebantur. Nos, pro utilitate publica et necessitatibus hominum Curiam sequentium supradictam, certam auream monetam nostro et ecclesie Romane nomine in comitatu Venassini, ad nos et ecclesiam ipsam spectante, multa et matura deliberatione prehabita, cudendam providimus, que, in puritate et bonitate auri ac vero justoque pondere et valore, bonis et veris florenis civitatis Florentie, certis tamen superscriptione et signo ab illis distincta, penitus sit conformis. Cum, itaque, tam de fidelitate quam peritia et dilectorum filiorum Bencii Carucii ¹ et Octaviani Bernardini ² sociorum, civium et mercatorum

1. Le 22 octobre 1322 il fut nommé « diffinitor, cognitor et sententiator » des florins émis à la Monnaie de Sorgues (A. Coulon, *op. cit.*, col. 177-178, n. 1546) ; en 1330 il fut chargé d'une émission de monnaie (Martinori, *art. cité*, p. 40).

2. Le 22 octobre 1322 (A. Coulon, *loco citato*) il est nommé essayeur des florins frappés à Sorgues (cf. aussi Martinori, *ut supra*, p. 39).

Florentinorum, plurimum confidentes, ipsos ad gerendum curam hujusmodi monete cudende duximus assumendos, eis nichilominus districtius injungentes ut ipsam monetam auream dictis florenis de Florentia in ymagine lilioque, ac in liga seu veritate puri auri et justi ponderis similem et conformem, superscriptionem tamen a parte lili diversam habentem, cudi faciant munde, pure, fideliter, absque fraude, universitatem vestram rogamus, requirimus et hortamur attente quatinus, utilitatem et necessitatem hujusmodi diligenti consideratione pensantes, memoratos Bencium et Octovianum, ac heredes et successores eorum, aut personas quascumque per ipsos pro premissis assumptas, vel etiam in posterum assumendas, in personis eorum presentibus et futuris occasione quorumcumque statutorum ejusdem civitatis vestre contrariorum editorum seu etiam edendorum, et presertim illius quo caveri dicitur ut nullus faciat seu fieri faciat aliquam monetam extra domum Communis Florentie, in qua cuditur moneta pro dicto Comuni sub sigillo, vel titulo seu conio Communis Florentie, sive pilam vel torsellum faciat pro dicta moneta cudenda, sub pena heris et persone, nullatenus impetatis seu etiam molestetis, nec occasione premissorum seu quod ipsi Bencius et Octovianus alias sententiatores seu electores fuerint veri auri, de quo dicta moneta hactenus cusa fuit seu cudetur in posterum, eis aut heredibus et successoribus suis, vel aliis quibusvis ad hec per ipsos assumptis vel etiam assumendis, in personis et bonis eorundem, inferatis penam aliquam vel gravamen, sed ipsos potius ob reverentiam apostolice sedis et nostram recommendatos habentes, litteras vestras patentes pro eorum in hac parte securitate et sufficienti cautela nobis vel eisdem Bencio et Octaviano curetis per latorem presentium destinare. Datum Avinione, III kalendas aprilis, anno nono.

DOCUMENT B

Ordonnance de Clément VI relative à la frappe de monnaies noire et blanche, — Avignon, 15 juillet 1344 (Reg. Vaticanum 138, f. 43 v°, ep. 117).

Dilecto filio Petro Barravi, Caturcensis diocesis, custodi Albe ac Nigre Monetarumstrarum nostrarum apud Pontemsorgie, Avinionensis diocesis, cudendarum. Pro utilitate rei publice, circa quam sollicitudinibus studiosis intendere pastoralis officii debitum nos inducit, certas monetas albas et nigras cudi facere apud Pontemsorgie, Avi-

nionensis diocesis, infra comitatum Venayssini, ad nos et ecclesiam Romanam immediate spectantem, matura et provida deliberatione previa ordinavimus sub modo, forma, lege ac pondere qui secuntur videlicet monetam albam denariorum argenti, qui Grossi vocabuntur, et valebit quilibet duos solidos quatuor denarios, et erunt de liga denariorum undecim et granorum duodecim ¹ ac tallie sive ponderis solidorum quatuor et denariorum novem ad Marcham argenti civitatis Avinionensis ². Item aliam monetam albam denariorum argenti et habebit cursum pro medio grosso vel quatuordecim denariis, et erunt de eadem liga qua grossi predicti, ac ponderis solidorum novem et denariorum sex argenti ad Marcham civitatis predictae ³. Item aliam monetam nigram, et habebit cursum pro tribus denariis et de liga denariorum trium, granorum decem et octo argenti fini, tallie sive ponderis ad pondus et Marcham civitatis predictae solidorum quatuordecim ac denariorum quinque cum dimidio ⁴. Item aliam monetam nigram curribilem pro uno denario cum dimidio, de liga duorum denariorum et granorum duodecim argenti fini, et tallie sive ponderis ad dictam marcham solidorum decem et octo et denariorum trium et tercii unius denarii ⁵. Item aliam monetam nigram, que obolus vocabitur, de liga unius denarii, granorum octo, et ponderis, ad pondus ville predictae, solidorum trigintatrium et denariorum duorum ⁶, prout predicta et alia in conventionibus habitis cum dilectis Jacobo Malabayla ⁷, Astensi, et Helia de Noxonio ⁸, Lemovicensi civibus, et

1. C'est-à-dire le titre de l'argent-le-roi.

2. Étant donné que le marc de la ville d'Avignon — il ne faut pas le confondre avec celui de la cour pontificale — équivalait au marc de Montpellier, c'est-à-dire à 239 gr. 015 (cf. P. Guilhaumez, *Note sur les poids du moyen âge*. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Paris, 1906, p. 30-31, 44-45, 119), on obtient à l'aide de la formule donnée par M. Borrelli de Serres (*Gazette de numismatique française*, 1901, p. 288) la proportion de 4 gr. 018 d'argent fin pour chaque gros dont on trouvera la description dans Martinori, *art. cité*, p. 33-34.

3. Chaque demi-gros (cf. la description de Martinori, *ut supra*, p. 34) avait 2 gr. 0009 d'argent fin.

4. Ce denier (cf. la description de Martinori, *loco citato*) avait 0 gr. 429 d'argent fin.

5. Ce denier (cf. la description de Martinori, *ut supra*, p. 35) avait 0 gr. 218 d'argent fin.

6. L'obole (cf. la description de Martinori, *loco citato*) avait 0 gr. 010 d'argent fin.

7. Il fut aussi chargé le 22 janvier 1344 de frapper des florins (Martinori, *op. cit.*, p. 41).

8. Il fut nommé essayeur de ces florins le 13 février 1344 (E. Déprez, *op. cit.*, n. 664).

Betto de Luca ¹, magistris monetarum predictarum, plenius continentur. Volentes igitur monetas hujusmodi ad communem utilitatem fideliter et recte dirigi ac etiam fabricari, et attendentes quod tu, de cujus fidelitate confidimus, in talibus peritus esse dinosceris et expertus, te predictarum monetarum custodem, usque ad nostrum beneplacitum, tenore presentium deputamus, tibi faciendi, gerendi et exercendi omnia et singula, que ad officium custodie hujusmodi pertinere noscuntur, potestatem plenam et liberam concedentes. Datum Avignone, idibus julii, anno tercio.

DOCUMENT C

Marco Lando, sergent d'armes du pape, et Giovanni Bartoli de Sienne sont chargés de fabriquer les instruments nécessaires à la frappe des monnaies noire et blanche. — Avignon, 15 juillet 1344 (Reg. Vaticanum 138, f. 44 r^o, ep. 118).

Dilectis filiis Marcho Lando ², servienti nostro armorum, et Johanni Bartholi de Senis. Pro utilitate rei publice, usque volentes exclusive. Cum itaque certa instrumenta pro fabricandis et cudendis monetis predictis fore necessaria dinoscantur, quorum fabricationis periciam, ut intelleximus, vos habetis, ut vos et quilibet vestrum instrumenta hujusmodi, de forma, litteris et sculptura ordinatis et in instrumento confecto super hoc designatis, ad mandatum dilecti filii Petri Barravi, Caturcensis diocesis, dictarum monetarum custodis, fabricare possitis, et eadem instrumenta cum ea fabricaveritis, excepta tamen certarum litterarum sculptura, quas in Venerabilium fratrum Gasberti, archiepiscopi Narbonensis ³, camerarii, et Stephani ⁴, Cassinensis, ac Guillelmi ⁵, Forojuliensis episcoporum, thesaurariorum nostrorum, vel duorum ex eisdem presentia, et non aliter sculperere debeatis, prefato custodi et dilectis filiis Jacobo Malabayla, Astensi, et Helia de Noxonio, Lemovicensi civibus, ac Berto (sic) de Lucha,

1. Voir note 7, p. 262.

2. Il reçut les mêmes pouvoirs le 10 septembre 1322 (A. Coulon, *op. cit.*, n. 1522, et le 13 février 1344 (E. Déprez, *op. cit.*, n. 665) pour une émission de florins. En 1355, il grave les coins qui serviront à sceller les bulles d'Innocent VI. Il mourut peu avant le 22 juillet (P. M. Baumgarten, *Aus Kanzlei und Kammer*, p. 154-156. Fribourg-en-Brisgau, 1907.)

3. Gasbert de Laval (cf. la *Fiscalité pontificale*..., p. 167-168).

4. Étienne Cambarou, cf. *op. cit.*, p. 170.

5. Guillaume d'Aubussac, *ut supra*, p. 170.

magistris monetarum predictarum, in eadem presentia tradere, postquam completa, ut premittitur, fuerint et perfecta, necnon assagium seu probam de monetis predictis, prout moris est, facere valeatis, plenam vobis concedimus tenore presentium facultatem. Datum Avinione, idibus julii, anno tercio.

DOCUMENT D

Privilèges accordés par Clément VI aux fonctionnaires de la Monnaie pontificale. — Avignon, 1^{er} juillet 1352 (Reg. Avenionense 198, f. 490 r^o).

Clemens episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. Decet nos observancium nobis merita dignis compensare rependiis et eos potioribus favoribus communire qui, nostris vacando serviciis, utilitatem publicam prosequantur. Hac igitur consideratione suasi, magistrum, custodem, prepositum, scissorem et assaiatorem monete nostre comitatus Venaysini necnon Avinionensis, et aliorum comitatum, atque locorum immediate nobis et ecclesie Romane subjectorum, presentes, et posteros, ac subscriptos, et quoscumque alios monetarios seu numerarios et operarios dicte monete, per eos ad ministerium hujusmodi jam admissos et in posterum admittendos, eidem ministerio vacantes et etiam non vacantes, et ipsorum heredes, dummodo monetam seu nummos hujusmodi in materia et in pondere ab omni fraudis contagio puros reddant, ab omnibus talliis, questis, exactionibus et impositionibus liberos et immunes, ac exemptos esse decernimus ab omni judiciaria potestate preterquam eorum prepositi, per nos, seu camerarium aut thesaurarium nostros qui pro tempore fuerint, deputandi, false monete, homicidii, incendii, atque raptus et criminis lese majestatis, quod intendi volumus et declaramus committi etiam in personis venerabilium fratrum nostrorum ejusdem ecclesie cardinalium, necnon camerarii et thesaurarii predictorum et camere apostolice clericorum, casibus dumtaxat exceptis, in quibus custodem, prepositum, scissorem, assaiatorem, et monetarios, sive nummerarios ac operarios ipsos et ipsorum quemlibet volumus coram ordinariis eorum iudicibus conveniri. Decernentes exnunc irritum et inane, si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attemptari, ac volentes quod per injuriam, si quam magistro, custodi, preposito, assaiatori et monetariis supradictis, aut eorum alicui contigerit forsitan irrogari, nullum indulto hujusmodi preju-

dicium generetur, quodque magister, custos, scissor et assaiator ac monetarii antefati, et eorum heredes ac ceteri alii qui deinceps ad hujusmodi ministerium assumentur, de dicto ministerio exercendo fideliter et alias in forma debita presentent, si non prestiterint, ad sancta Dei evangelia solitum juramentum infra unum mensem, postquam applicuerint ad locum, in quo Romanum Pontificem seu camerarium aut thesaurarium suos esse contigerit, in manibus camerarii seu thesaurarii predictorum nec ante juramenti prestationem hujusmodi presentis indulti beneficio potiantur. Postquam autem juramentum ipsum prestiterint ut ex re cui serviunt nomine obtineant de sacramento Pape apud omnes titulum denominationis assumant; predicti autem monetarii et operarii, qui ministerio ejusdem monete vacare commode potuerunt, pro cusione illius quorumcumque locorum magister et prepositus predicti mandaverunt, accedere personaliter teneantur; qui autem, oblato sibi debito et consueto salario, dictorum magistri et prepositi mandato parere contempserint, primo et secundo per dictos magistrum et prepositum in ea de bonis eorum exsolvenda pecunie quantitate multentur ad quam ascendent stipendia que ipsis, si ministerio vacarent hujusmodi, deberentur, tertio vero et ultimo per dictos camerarium et thesaurarium causa cognita et eorum contumacia, priventur hujusmodi indulti beneficio memorati. Ordinamus insuper quod de nominibus et cognominibus admissorum et admittendorum in posterum ad ministerium memoratum, prestito prius per eos hujusmodi juramento, duo quaterni seu libri consimiles fiant quorum alterum penes camerarium seu thesaurarium, reliquum penes eundem prepositum precipimus conservari. Nomina monetariorum predictorum sunt hec: Bertrandus de Livernone, Caturcensis diocesis, et Guillelmus Portelli, Bertrandus Audeberti, Guillelmus Audeberti, Petrus Amelii, clerici, necnon Petrus Porcelli, Raymundus Grimaudi, Guillelmus Bernoyini, Petrus Portamrosa, Petrus Isarni, Bertrandus Arquerii, Bartholomeus Arquerii et Hugo Raynaudi, Guillelmus Valerii, Paulus Rodercerii, Raymundus Farandi, Johannes Farandi, Guillelmus Veyrerii, Petrus Milonis ¹, Petrus Draconis ², Bertrandus Garnerii, Jacobus Garnerii, Franciscus Pelati, G. Garnerii, Petrus Pelati, Jacobus de Niomis, Marchus de Niomis, Petrus Berbeguerii, Laurentius Monachi, Jacobus de Vacharusio, Jacobus Martini, Petrus Himberti et Gaubertus Barban, cives Avinionenses, monetarii. Nulli

1. Pierre Milon était encore en charge le 14 février 1357 (cf. Roger Vallentin, *art. cité*, p. 204).

2. Pierre Dragon vivait encore en 1365 (cf. *ut supra*, p. 205).

ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre constitutionis, voluntatis, declarationis et ordinationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursum. Datum Avinione, kalendas julii, pontificatus nostri anno undecimo.

MÉLANGES & DOCUMENTS

INSTRUCTION AUX DÉPUTÉS DE L'HÔTEL DE VILLE DE BEAUVAIS
ALLANT A SENLIS « POUR LE FAIT DES MONNAIES ».

(Note additionnelle.)

A propos du très curieux document monétaire publié par M. le D^r Leblond dans le dernier numéro de la *Revue* (p. 114), le comte de Castellane nous fait observer, qu'à son avis, pour en fixer la date véritable, il faut retenir le passage où il est question des monnaies de « Monseigneur le Dauphin ». C'est le 28 juillet 1440 que Charles VII céda le Dauphiné en apanage à son fils Louis, le futur Louis XI¹. Le document, dont les termes supposent accompli cet événement et les frappes qui s'ensuivirent, est donc postérieur à 1440. Disons plus. Le jeune prince ne fit d'abord frapper, conformément à l'usage, que des monnaies au nom du roi, et ce ne sont pas ces espèces, distinguées par le seul différent d'atelier, que notre document doit désigner nominativement comme monnaies du dauphin².

Mais à partir de 1445, Louis fit frapper des pièces d'or et d'argent à son nom, et c'est alors seulement qu'il exista des monnaies de « Monseigneur le Dauphin ». La date du 27 juillet 1446, qui est une de celles proposées pour le document, répond seule parfaitement à toutes les données.

1. Voy. sur cette question Morin-Pons, *Numism. du Dauphiné*. — Cf. C^{te} de Castellane, *Les écus à la couronne fabriqués à Romans de 1435 à 1445* (extrait du *Bull. de numism.* de Serrure, t. III, p. 193).

2. L'ordonnance du 19 novembre 1443 ne fait aucune mention des monnaies du dauphin, et il n'y est question que de celles du roi. Il existe une confusion évidente dans les lettres du 7 juin 1456, qui brouillent et résument, en les visant, l'ordonnance du 19 novembre 1443 et celle du 12 août 1445, la première où les monnaies du dauphin soient citées.

Quant au désir du roi Charles VII de porter à 13 deniers le taux des virelens, il résulte de ce fait que le roi voulait les mettre en harmonie avec les blancs de Tournai (pièces créées pour tout le royaume le 25 janvier 1436), dont le cours officiel était 10 deniers et non pas 9 comme à Beauvais ; d'autre part, les plaques (de Tournai ou de Flandre) étant une monnaie « abattue », il n'y avait pas pour elles de cours à établir.

*
* *

LES PREMIERS HÔTELS DES MONNAIES A PARIS.

Le premier monnayeur dont l'histoire de Paris fasse mention est cité dans Grégoire de Tours. Tombé malade, ce brave homme voit apparaître une jeune fille qui lui ordonne de construire une chapelle pour protéger le tombeau de sainte Crescence ; à cette condition, il devait obtenir sa guérison. La chapelle fut construite et le monnayeur fut guéri¹.

Nous rencontrons ensuite, dans les *Obituaires*, au x^e siècle, un Foulque, monnayer *nostre societatis* appartenant à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Sous les Mérovingiens, la monnaie était frappée dans le palais royal, et cet usage persista sous les Carolingiens.

Le premier hôtel des monnaies, sur la rive droite, est cité sous Louis IX, en 1227, *in monetaria*². Il se trouvait paroisse Saint-Jacques la Boucherie, rue de la Vieille monnaie, dans l'angle formé par cette rue et celle de la Haumerie³.

Cet hôtel était déjà abandonné sous Philippe le Bel, et, en 1292, la Monnaie se trouvait plus près de la place de Grève,

1. Greg. Turon., *De gloria confess.*, 105.

2. En 1225, Louis VIII conférait à Henri Plartar les fonctions de graveur des coins de la monnaie parisis (*Bull. de la Société des Antiq. de France*, 1863, p. 115). 1227, « in monetaria » ; 1243, « de veteri monetaria » ; 1269, « vetus monetaria » *Parr. Saint-Jacques la Boucherie*, p. 66 (dans Jaillot, *Rech. crit. hist. sur Paris*, 1772).

3. « Hotel Thomas Martineau, où pend la lanterne, tenant d'une part à Ysabeau « du Lit et d'autre part à la vieille Monnaie, rue de la Haumerie ». 1427 (A. N., JJ. 173, pièce 271).

sans qu'on ait pu jusqu'ici déterminer exactement son emplacement. Nous allons l'essayer.

Nous lisons dans la taille de 1313 : « La place de Grève tout entour, du coin où l'on faisait la monnaie ¹ ». Frédéric Lock avance, sans preuve, qu'elle se trouvait rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, et Lazare dit que, dans l'acte de fondation de Sainte-Croix de la Bretonnerie, saint Louis donnait aux religieux, en 1227, une propriété appelée la *monnaie*. Ni du Breul, ni du Boullay ² ne parlent de la Monnaie, mais Malingre (éd. 1640, p. 616) écrit : *rue de la Bretonnerie au lieu où d'ancienneté était la Monnaie du roi (paroisse Saint-Jean-en-Grève)*.

Or, cette rue n'a jamais été voisine de la place de Grève; mais en 1292, les monnoyers ³ se trouvaient tous logés dans un îlot encadré par la rue du Temple à l'ouest; la rue Beaubourg à l'est; les rues Geoffroy l'Angevin et des Blancs-Manteaux au nord et les rues Simon Lefranc et Pierre au lard au sud. Cet îlot touche par un coin à la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. Il est donc probable que la Monnaie fut quelque temps installée dans cette rue.

En 1350, l'on frappait la monnaie rue au Serf ⁴.

En 1373, l'Hôtel des monnaies était rue Thibaut aux dés. Nous trouvons, en effet, dans le censier de l'Évêque, à cette date et dans cette rue :

1. Buchon, p. 124.

2. Du Breul, *Le Théâtre des Ant. de la v. de Paris*, 1612, p. 465; du Boullay, *Hist. universitatis Parisiensis*, 1665-79, t. III, p. 224.

3. Ils étaient alors au nombre de dix-sept, auxquels on peut ajouter : Thomas le fondeur, Perronnele « qui taille l'or » et Erembourc « l'afineresse ».

4. 1350, 11 juillet : « Item, douze deniers sur le grand hostel où l'on fait la « monnaie du roy, en la rue au Serf, tenant d'une part, à la ruelle qui n'a point de « chief que l'on dit la ruelle Gui le Benier et d'autre part à la maison monsieur de « Saucourt, chevalier, aboutissant par derrière à la rue Thibaut aus dez » (J. Viard).

La ruelle Gui le Benier, nommé dans la taille de 1313, Gui le Breolier, et non Gui le Hirolier comme a lu Buchon (Braelier, braolier, praelier, de Braele, ceinture placée sur des braies). C'est un fabricant de ceintures et non un fabricant de braies comme le dit Géraud. Il y avait des braeles de fil (*Livre des Métiers*). En 1292, Henri le Beuf, braolier, demeure rue Tybaut aus dez et paie 3 sous. Les maisons de Jean Popin et de Jean Augier, personnages importants de la bourgeoisie parisienne, demeuraient au bout de la rue au Cerf (A. N., S. 1203-1204).

« Premièrement: la maison où l'on fait la monnaie, 14 d. »
 « Item. Joignant la maison qui est de la monnaie et fu
 « Bernard de Caours. 16 d. »

Et Sauval dit : « Dans la suite, l'hôtel fut établi rue au Cerf, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint plus tard la rue de la Monnaie ». » C'est le même emplacement. La maison où l'on frappait la monnaie était située entre la rue Thibaut aux dés et la rue au Cerf. C'est cette dernière, aboutissant sur le quai du Louvre, qui prit le nom de rue de la Monnaie qu'elle a gardé jusqu'à nos jours. La Monnaie resta dans cette rue jusqu'en 1771.

A partir de cette date, l'histoire de l'Hôtel des monnaies n'est plus à faire, puisque l'on en trouve un aperçu suffisant dans le livre de M. Mazerolle.

En résumé, les différents Hôtels des monnaies de Paris furent situés :

- 1° au Palais;
- 2° rue de la Haumerie;
- 3° rue Sainte-Croix de la Bretonnerie;
- 4° rue au Cerf et rue Thibaut aux dés;
- 5° Au logis des Étuves (1550), puis au rez-de-chaussée de la grande galerie du Louvre, sous Louis XIII ¹.
- 6° Quai Conti (1771).

Avant de terminer, je rappellerai que Sauval dit qu'il y avait une chapelle de la Monnaie érigée sur le territoire de Saint-Germain-l'Auxerrois, nouvellement bâtie en 1475 ². Cette chapelle devait se trouver près de la Monnaie de la rue au Cerf et de la rue Thibaut aux dés.

Les monnoyers, comme tant d'autres au moyen âge, étaient exposés à la lèpre, et ils avaient une maladrerie dite du Roule. Nous croyons que la maladrerie du Roule n'était pas exclusivement réservée aux monnoyers et que leur maison était distincte de

1. Cf. A. Blanchet, *Manuel de Num. du moyen âge et moderne*, I, p. 3. Cet atelier est celui de la Monnaie au Moulin.

2. *Hist. et rech. des Antiq. de Paris*, 1724, t. III, p. 219.

la maladrerie. La chapelle était sous le vocable de saint Jacques et de saint Philippe. Il y a encore aujourd'hui une église de Saint-Philippe-du-Roule.

Cette institution dura jusqu'à la Révolution, quand le Bureau des ajusteurs, monnayeurs se trouvait rue du faubourg Saint-Honoré, près de l'Église (1789, 8 août) ¹.

C. PITON.

1. F. Bournon, *Rectifications et additions à Lebeuf*.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

21. — A Délos, le 4 mai 1906, sous une base, on a trouvé un dépôt de 43 tétradrachmes d'Athènes dont quelques-uns avec des lettres et les plus nombreux avec trois noms. Cette cachette, renfermée dans un vase de terre sans ornements, contenait aussi un cistophore de Pergame. On a trouvé aussi dans les fouilles de Délos de nombreuses monnaies éparses sur divers points. — J.-N. Svoronos, dans *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1907, p. 192-193 et suiv.

22. — On a proposé à plusieurs collections publiques de nombreuses variétés des deniers de Juba II et quarante exemplaires ont passé en vente publique, à Amsterdam (Vente du 17 mars 1908, nos 2264-2313; J. Schulman, expert). Il y avait des pièces avec la tête de l'Afrique, l'éléphant, la corne d'abondance et le sceptre, la corne et le trident, un astre, l'inscription *Caesarea*, l'autel (*Lucus Augusti*, l'aigle, le capricorne, la chaise curule, le bœuf Apis); d'autres variétés portent aussi les noms de Juba et de Cléopâtre et une, ceux de Juba et de Ptolémée. Le trésor dont plusieurs centaines d'exemplaires sont encore en Algérie, a été présenté comme trouvé près d'Alcazar (province de Larache, Maroc).

23. — A Timsbury, près de Romsey (Hants, Angleterre), en février 1907, vase de terre contenant 1 sesterce de Domitien et 42 as (M. Br.) d'Agrippa, de Claude, Néron, Vespasien et Domitien. Le dépôt contenait en outre 18 monnaies bretonnes de bronze, du type qui est originaire de cette région et qui a été recueilli en particulier à Hod Hill, près de Blandford (Tête laurée dégénérée R. Cheval dégénéré entouré de globules). On peut donc admettre que ces monnaies bretonnes avaient encore cours vers 90 de notre ère. — Sir John Evans, dans *Num. Chron.*, 1908, 80-81.

24. — A Fragagnano (Apulie), en 1904, on a trouvé un vase contenant un trésor de 86 deniers de la République romaine, portant les noms de 55 monétaires appartenant à 47 familles, et frappés entre 268 et 74 av. J.-C. — Q. Quagliati, *Notizie d. Scavi*, IV, 1907, 95-101.

25. — A Duclair (arr. de Rouen), on a trouvé récemment cinq *aurei* qui ont été acquis par M. Denise, conseiller d'arrondissement. M. L. de Vesly, conservateur du Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure, a bien voulu me communiquer une liste des pièces de ce petit dépôt intéressant : Néron (R. Jupiter Custos ; Coh² 118) ; Titus (R. Vénus ; 267) ; Domitien (R. **TR POT COS VIII PP**, Foudre sur un trône. Paraît inédite) ; Trajan (R. Trajan à cheval terrassant un ennemi, 501) ; Hadrien (R. La louve avec Remus et Romulus, 422).

26. — A Chinan (c^o de Manciet, c^o de Nogaro, arr. de Condom, Gers), le 27 décembre 1907, M. Laurent Bacarisse a découvert, à 0^m 40 environ au-dessous du sol de sa maison, située non loin de l'ancienne voie romaine d'Éauze à Aire-sur-l'Adour, 47 deniers d'argent dont voici la liste : 1 de Caracalla (Cohen, n^o 279) ; 19 de Gordien le Pieux (Cohen, n^{os} 17, 25, 62, 72, 109, 130, 167, 196, 203, 225, 250, 253, 348, 388, 404) ; 11 de Philippe père (Cohen, n^{os} 3, 9, 33, 39, 54, 102, 136, 178, 193) ; 3 d'Otacilie (Cohen, n^{os} 4, 43, 64) ; 3 de Philippe fils (Cohen, n^{os} 23, 48, 54) ; 3 de Trajan Dèce (Cohen, n^{os} 2, 16, 114) ; 3 d'Etruscille (Cohen, n^{os} 11, 17, 19) ; 1 de Volusien (Cohen, n^o 92) ; 3 de Valérien père (Cohen, n^{os} 25, 94, 218).

Ces pièces, pour la plupart en excellent état de conservation et presque toutes de types différents, se trouvaient à l'intérieur d'un bloc de terre durcie, très probablement dans un vase qui a été réduit en poussière. — (*Communication de M. Ch. Samaran, archiviste aux Archives nationales*).

Ce dépôt paraît à peu près contemporain de celui de Lectoure dont la composition est malheureusement mal connue.

27. — Dans la commune de Villiers-le-Mahieu, près de Thoiry (c^o de Montfort l'Amaury, arr. de Rambouillet, Seine-et-Oise), au lieu dit *Merdeuse* (dans divers documents depuis 1559), le 10 mars 1908, le cultivateur Prehel a trouvé un grand vase contenant 28 kilogr. de monnaies romaines, soit environ 10.000 pièces. Le Comité des travaux historiques du Ministère de l'Instruction publique m'ayant chargé d'examiner cette trouvaille, je me suis rendu à Thoiry, et j'ai reconnu que les monnaies appartenaient aux empereurs suivants : Julia Domna (un denier) ; Valérien, Gallien, Salonine, Salonin, Claude II, Postume, Victorin, Marius, Quintille, Tetricus père et fils, Aurélien, Séverine, Probus, Tacite, Florian, Probus, Carus, Carinus, Magnia Urbica, Dioclétien, Maximien, Constance.

J'ai reconnu des restes de substructions dans le champ où la décou-

verte a eu lieu. Déjà, vers 1903, à dix mètres du vase de 1908, le même cultivateur avait recueilli un dépôt de 10.000 pièces depuis Gallien jusqu'à Maximien ; 8.000 monnaies de cette première découverte avaient été acquises par M. Allotte de la Fuÿe.

28. — Près de Widen-Balgach (Suisse), trouvaille de 400 monnaies de Gallien jusqu'à Dioclétien. 232 ont été acquises par le Musée historique de St. Gall. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3843.

29. — A Timgad (P. de Constantine, Algérie), en 1907, on a trouvé un dépôt de dix kilogrammes de petits bronzes de l'époque de Constantin. — *Renseignement communiqué par M. R. Cagnat.*

30. — A Székesfehérvár (Hongrie), vase contenant 139 pièces de Valentinien I^{er}, Julien II, Valens, etc. — *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 24.

31. — Près de Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes), le 19 mars 1908, un paysan a trouvé une cinquantaine de deniers et d'oboles de Béarn au nom de Centulle (G. Schlumberger et A. Blanchet, *Num. du Béarn*, nos 2 et 3). Je n'ai vu que les empreintes de deux spécimens. — *Renseignement communiqué par M. Héron de Villefosse.*

32. — A Romagny (c^{ou} de Mortain, Manche), en octobre 1907, en démolissant un talus sur le bord d'un chemin, on a trouvé un vase de terre contenant environ 10 kilogr. de pièces de six deniers et de liards de Louis XIV, usés. — *Renseignement de M. J. Béranger.*

33. — A Zandvoorde, près d'Ostende (Flandre occidentale, Belgique), au printemps de 1907, dépôt de 350 pièces d'argent du comté de Flandre (Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Minorité de Philippe le Beau, Gand révolté 1489-90), du duché de Brabant (Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Philippe le Beau), du comté de Hainaut (Jean IV, Philippe le Bon), de l'évêché de Liège (Louis de Bourbon, Jean de Horn), du comté de Hollande (Jacqueline, Jean de Bavière, Philippe le Bon, Marie de Bourgogne), du duché de Gueldre (Arnould, Marie, Philippe le Beau), de l'évêché d'Utrecht (David de Bourgogne), de Frise (villes de Bolsward et de Groningue), du duché de Clèves (Jean I^{er}), d'Angleterre (Henri VI), de France (Charles VII, Louis XI, variétés de grands blancs à la couronne et au soleil, non signalés dans Hoffmann), du duché de Bretagne (François II), de Savoie (Louis), du Milanais (Galeaz-Marie Sforza), d'Espagne (pièces rognées).

Ce petit trésor, qui appartient aujourd'hui à Mgr le chanoine baron

F. de Béthune, a été enfoui vers 1490, au moment des troubles de la minorité de Philippe le Beau. — A. de Witte, *Rev. belge Num.*, 1908, 254-264, fig.

34. — A Ober-Fröschau (Moravie), on a trouvé un vase de terre contenant un millier de pfennigs et de häibling d'Autriche, de Salzbourg et de Bavière. Les pièces les plus récentes de la trouvaille sont celles d'Albert IV, duc de Bavière (1465-1508), et d'Ulrich, évêque de Passau (1451-1479). — R. Münsterberg, dans *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 297-298.

35. — A Markersdorf (Juridiction de Retz, Autriche septentrionale), en 1906 ou 1907, trouvaille de 1.500 pièces du xvii^e siècle, de valeurs diverses. Ces monnaies ont été émises par les empereurs depuis Frédéric III jusqu'à Léopold I^{er}, et par divers princes de Bavière, Brandebourg, Saxe, Silésie, Bade, Schlick, Trautson et Waldstein ; par Olmütz et Salzbourg, par les villes de Kempten, Constance, Memmingen, Nördlingen, Ratisbonne, Nuremberg, de Zug, par la Bohême et la Pologne. — A.-R. v. Löhr, dans *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 298-300.

36. — A Mosonszolnokon (comté de Moson, Hongrie), trouvaille de monnaies d'Autriche, du Tyrol, de la Styrie, de la Carinthie, de la Silésie, d'Olmütz. Le dépôt contenait aussi trois écus de Louis XIV.

37. — A Kiskelecsényen (comté de Maramaros, Hongrie), trouvaille de 800 pièces de Ferdinand d'Autriche, des rois de Pologne, du Brunswick, du Brandebourg.

38. — A Herczegszöllösön (comté de Baranya), trouvaille de 544 pièces des xvi^e et xvii^e siècles, de Hongrie et de Transylvanie.

39. — A Tasnadon (comté de Szilagy), 566 pièces de Hongrie, de Poméranie, d'Elbing, de Riga et de Transylvanie.

40. — Près de Kelenyei (comté de Hont), trouvaille de m. du xvi^e siècle. Le Musée national hongrois s'est enrichi de 86 pièces de Hongrie, d'Autriche, de Silésie, de Brandebourg, d'Halberstadt, de Mansfeld, Schaffhausen et de divers pays allemands. — Pour les cinq n^{os} précédents, voy. Paul Harsanyi, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 22-24 [En magyar].

41. — A Berkeszen (comté de Szabolcs, Hongrie), trouvaille de 289 pièces de Hongrie, d'Autriche, de Württemberg-Öls, etc.

42. — A Palmonostoron (Hongrie), trouvaille de 931 pièces du xvi^e s., de Hongrie et de nombreux pays allemands.

43. — A Also-Csöllen (Hongrie), trouvaille de 965 pièces du xvii^e siècle, de Hongrie et d'Autriche.

44. — A Beregszaszon (Hongrie), trouvaille de 186 pièces des xvi^e et xvii^e siècles, de Hongrie, d'Autriche et du Tyrol.

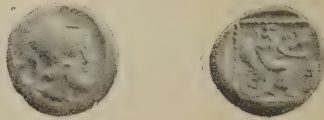
45. — A Györvarott (comté de Vas), dépôt de 2 kilogr. de monnaies hongroises et autrichiennes des xvi^e et xvii^e siècles. — Pour les cinq n^{os} précédents, voy. E. Gohl, dans *Numismatikai Közlöny*, 1908, 24-25 [En magyar].

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

NOTICES

Monnaie avec la représentation de Jehovah. — Six a publié autrefois une drachme ou quart de sicle unique du British Museum qu'il attribuait à Gaza et M. Babelon a reproduit cette curieuse pièce dans l'introduction du Catalogue du Cabinet de France (*Les Perses Achéménides*, 1893, p. LXVI, fig. 30). La monnaie porte une figure barbue, assise sur un char ailé ; c'est évidemment un dieu et il tient



un aigle sur la main gauche. Dans le champ, à côté de la tête, on lit trois lettres phéniciennes (יהו). Depuis Six, on admettait la transcription *Jahou* et on considérait la divinité comme le dieu solaire 'Izô. Mais, dans les papyrus araméens d'Assouan, le nom du dieu d'Israël est trilitère (יהו), et, par conséquent, il est identique au nom inscrit sur la monnaie d'argent. On sait que le dieu d'Israël était identifié à Zeus (Macchabées, VI, 2), parce qu'Antiochus IV avait réédifié le temple de Jérusalem pour Zeus Olympios et celui de Garizim pour Zeus Xenios. Quant au char ailé, on peut l'expliquer facilement par les cha-

pitres V et X d'Ézéchiël, où il est question du trône avec roues supporté par quatre *cherubim*.

Telle est l'interprétation développée par M. E.-J. Pilcher dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology* (t. XXX, 1908, p. 45-52, pl. I et II : *A Coin of Gaza, and the vision of Ezekiel*).

Cette pièce intéresse les sémitisants depuis longtemps, car, publiée d'abord par le duc de Luynes, elle fut étudiée ensuite par M. Ch. Clermont-Ganneau, qui, dès 1880, communiqua à MM. Percy Gardner et Barclay Head son interprétation : elle était semblable à celle de M. Pilcher. Vers la même époque, le Dr Ginsburg croyait reconnaître sur la monnaie le nom de Jéhu et une représentation de ce roi (*Palestine Exploration Fund, Quarterly statement* pour 1881, p. 19). M. A. Neubauer contesta l'interprétation dans une courte note, mais sans donner une autre explication de la légende (*Rev. des études juives*, t. II, 1881, p. 290). Dix ans plus tard, M. Clermont-Ganneau exposait de nouveau sa lecture du nom de Jehovah, dans son cours du Collège de France (le 28 mars 1892).

Les papyrus d'Assouan, récemment découverts, viennent de consacrer une interprétation, vieille déjà de près de 30 ans.

AD. BL.

*
* *

CABINET DES MÉDAILLES

Médailles nouvelles au Cabinet de France. (Dépôt légal.) — En 1907, la Monnaie de Paris a frappé 93 médailles nouvelles, qui ont été déposées au Département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque Nationale. Ce chiffre est un peu supérieur à celui des médailles déposées en 1905 et 1906. Puis en 1907 il s'y est ajouté 96 autres médailles frappées par l'industrie privée : en effet la loi de finances de 1907 a fait cesser une anomalie qui dispensait les médailles frappées en dehors de la Monnaie du *dépôt légal* auquel celles-ci étaient soumises. La loi du *dépôt légal* avait été promulguée à une époque où l'État possédait le monopole de la frappe des médailles, et par conséquent elle ne prescrivait le *dépôt* de deux exemplaires de chaque médaille nouvelle à la Bibliothèque Nationale, que pour les pièces frappées à la Monnaie de Paris. Or l'État s'étant dessaisi en 1893 de son monopole, aucun texte n'obligeait l'industrie privée à effectuer le dépôt des médailles qu'elle frappait. La loi de 1907 a mis un terme à cette situation : l'industrie privée trouve d'ailleurs un réel

avantage à l'obligation qu'on lui impose, le dépôt des médailles nouvelles garantissant au fabricant à partir de la date du dépôt le droit de propriété des *types* déposés.

On voit d'ailleurs que l'industrie privée émet aujourd'hui plus de médailles que la Monnaie : il n'en avait pas été ainsi pendant les premières années où la frappe était devenue libre. Malgré l'abondance de la production, il faut constater que l'art de la médaille, si florissant en France, il y a une dizaine d'années, demeure aujourd'hui très stationnaire. M. Roty, un des maîtres incontestés de cet art, a cessé de produire. Quelques-uns des talents qui, il y a quelques années, nous offraient le plus de promesses, ne se sont pas épanouis. D'autres ont été gâtés par le goût de la clientèle qui les fait vivre. Parmi les médailleurs à qui nous devons encore de belles et nobles œuvres, M. J.-C. Chaplain, le doyen de cet art, reste le plus actif et le plus puissant.

Toutefois nous devons citer les belles médailles d'animaux, de M. Gardet, et celles, d'un modelé si ferme et d'une observation si juste, de M. V. Peter, un des rares sculpteurs d'aujourd'hui dont les médailles soient de vraies médailles, conçues pour le cadre étroit où elles sont réalisées, et non pas des bas-reliefs mécaniquement réduits. M. Ovide Yencesse, dont le fin talent reste toujours subtil et séduisant forme avec M. Peter un parfait contraste : tout ce que M. Peter voit en pleine lumière, M. Yencesse ne le veut voir que dans une ombre qui en estompe le relief ; il y a de l'agrément dans cette Paysanne regardant un train déboucher du Tunnel du Simplon, qu'il a gravée sur la plaquette de l'Exposition de Milan, et il y a de la grâce dans cet enfant chargé de roses dont il a fait le sujet d'une autre plaquette ; mais son style un peu mièvre conviendrait mieux parfois à de simples vignettes qu'à des médailles de bronze. M. Vernon continue à nous donner des œuvres d'une exécution adroite, mais d'une conception un peu hâtive : sa plaquette du *Centenaire de la Cour des Comptes* où nous voyons une jeune femme très moderne, qui a revêtu la robe d'hermine des Conseillers, tendre un rapport à une République en tunique et en toge ne renouvelle pas l'allégorie officielle. A M. Camille Lefèvre on doit une allégorie de l'orage qui est plus bizarre qu'heureuse. M. Coudray a cherché, dans la plaquette où il a figuré trois paysans bêchant le sol, à nous donner dans le bronze même la sensation de la glèbe et de l'espace, et il n'est pas sans y avoir réussi dans quelque mesure. M. Lamourdedieu a cherché aussi le réalisme, dans la plaquette où il a gravé une couturière et une modiste, mais son modelé un peu confus a médiocrement servi ses

intentions. M. H. Kautsch a gravé des plaquettes intéressantes, où son talent vigoureux a su animer des sujets ingrats, comme la commémoration de l'industrie des canots automobiles. A M. Hipp. Lefebvre nous devons des médailles municipales, qui ne sont pas sans grâce. A ces noms, il faut joindre ceux de MM. Baudichon, Bottée, Deschamps, Dubois, Dupré, Pillet, Rasumny, Vernier, dont les talents sont connus de tous et qui ne sont pas restés inactifs en 1907.

Les portraits ne sont pas les moins intéressantes de ces médailles nouvelles. Les portraits de M. Étienne, par M. Vernon, du Dr V. Magnan, par M. Paul Richer, de M. Gustave Huot, par M. Alfred Boucher, de MM. Michaut par M. Ch. Pillet sont des œuvres consciencieuses et parlantes. Mais M. J.-C. Chaplain reste le maître de cet art, et ses belles effigies de MM. Louis Renault, Philippe Bunau-Varilla, Henri Moissan, Sully Prud'homme, Léopold Delisle et Paul Beyer sont la digne suite de son admirable série de portraits de nos contemporains.

J. F.

*
* *

VARIA

Devises des monnaies actuelles. — Les journaux français ont signalé la mesure par laquelle, au début de novembre dernier, le président des États-Unis supprimait des nouvelles monnaies américaines la devise traditionnelle : *In God we trust*, « en Dieu nous nous confions ». Des protestations s'ensuivirent et dans une lettre du 13 novembre le président, usant de considérants assez inattendus, déclarait n'avoir agi de la sorte que par respect pour une devise sacrée, « mieux à sa place, disait-il, sur les grands monuments de la nation, sur les temples de la justice et dans les salles législatives que sur des pièces de monnaie » ! Il ajoutait qu'au reste « la question légale dépendait du Congrès et que toute décision de lui serait immédiatement suivie ».

Or le Congrès s'est prononcé. Après une discussion animée, la Chambre des représentants a voté, le 16 mars, le rétablissement, sur les monnaies, de la devise religieuse. On sait que la devise « Dieu protège la France » de la tranche des monnaies françaises, a été remplacée par « Liberté, Égalité, Fraternité ». On nous permettra de faire à cette formule un reproche purement numismatique : c'est qu'elle se lit déjà dans le champ.

*
* *

Un comité s'est formé pour offrir une médaille commémorative à M. Imhoof-Blumer, à l'occasion de ses soixante-dix ans, qui ont été révolus le 11 mai dernier. C'est M. le professeur B. Pick, conservateur du Cabinet de Gotha, qui a reçu les souscriptions.

*
* *

MM. Babelon et Th. Reinach ont publié leur second fascicule du *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure* commencé par Waddington. Ce volume comprend les monnaies de Bithynie jusqu'à Juliopolis.

*
* *

M. Babelon a fait une conférence au Grand-Palais le samedi 23 mai sur les origines de la médaille en France.

*
* *

NÉCROLOGIE

PAUL-CHARLES STROEHLIN

Paul-Charles Strœhlin, président de la Société suisse de numismatique, est mort le 4 mars 1908.

Depuis une vingtaine d'années, Strœhlin, doué d'une grande activité, avait entrepris de nombreux travaux. Après avoir dirigé le *Bulletin* de la Société suisse de numismatique, il fonda la *Revue suisse de numismatique* en 1890, collabora au *Journal des Collectionneurs*, et rédigea un *Annuaire numismatique suisse* dont la première année (1894-95) a seule paru.

Dans ces derniers temps, tout en recherchant spécialement les monnaies gauloises et en signalant les œuvres des faussaires modernes dans diverses branches de la Numismatique, il avait commencé la publication d'un répertoire de médailles de tous les pays. Bien que ce recueil, dont des fiches nombreuses ont déjà paru, contienne surtout des médailles modernes, il présente un réel intérêt pour notre pays, car beaucoup de pièces françaises y sont décrites.

Strœhlin avait habilement organisé les collections numismatiques de la section de l'art ancien de l'Exposition nationale suisse de Genève, en 1896, et il en publia le catalogue. Le Musée national suisse de Zurich se l'était attaché comme expert et il était conservateur du Musée cantonal épigraphique de Genève.

C'était un ami de la France. Plusieurs de nos sociétés l'avaient accueilli ; la ville de Nîmes et l'Académie du Gard lui décernèrent des médailles en reconnaissance de services qu'il avait rendus au musée de la Maison Carrée.

Strœhlin eût pu faire œuvre utile pendant de longues années encore et donner des preuves durables de ses connaissances. Mais il est à craindre que son nom soit oublié trop vite.

ADRIEN BLANCHET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

FORRER (Robert). *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande, VI Fortsetzung*. S. l. n. d. in-4°. Extr. du *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. XVIII, 1906, p. 284-316 (§ LXXII-LXXVI, fig. 486 à 516).

M. Forrer continue ses études de numismatique celtique par la publication de plusieurs pièces intéressantes. La première est un statère d'or pur, pesant 5 gr. 935, donné comme trouvé à Mayence. Il porte une tête casquée, imitée certainement de celle des statères d'Alexandre ; mais le revers, unique dans la numismatique celtique, est fort bizarre. On y voit un guerrier, portant une longue épée au côté droit, qui paraît lutter contre un oiseau de proie, aussi gros que l'homme même. M. Forrer croit que le guerrier n'a pas de tête et que l'oiseau dévore le cou du vaincu. La figure, publiée par M. Forrer, ne permet pas de se faire une opinion sur ces détails ; mais j'ai eu sous les yeux un moulage de la pièce, et d'ailleurs la figure 9 de la première planche du Catalogue Hirsch (n° xiv, novembre 1905) est excellente.

Si l'on considère la barbarie du style de la pièce, on pourra admettre que le visage de l'homme est représenté par les trois traits qu'on aperçoit sous la coiffure. Cette coiffure même est fort intéres-

sante, car elle se rapproche beaucoup de celles qu'on voit sur les situles Zannoni, Arnoaldi, Benvenuti et sur le ceinturon de Watsch, où la forme allongée avec des extrémités relevées est si caractéristique. Pour la chronologie de la civilisation celtique, le statère de la collection Forrer me paraît d'une grande importance, puisqu'il ne saurait être antérieur au dernier tiers du IV^e siècle avant notre ère.

M. Forrer croit que le type si particulier du revers dérive, par une suite de transformations, de la Niké des statères d'Alexandre. Bien que partisan convaincu du transformisme, en numismatique celtique, je voudrais, avant d'accepter l'hypothèse proposée, attendre l'apparition d'une pièce présentant des formes intermédiaires. Je m'étonne qu'ayant conservé aussi nettement la tête casquée du droit, le graveur celte ait pu arriver à une transformation radicale de la Niké du revers. Avons-nous là une scène de mythologie locale? La numismatique celtique ne nous a pas souvent donné de renseignements de ce genre; mais cependant la monnaie au personnage accroupi est trop voisine des autels de Reims et de Vendœuvres pour que cette autre hypothèse soit à rejeter du premier coup. M. Forrer croit qu'on peut attribuer le statère et quelques autres imitations du statère d'Alexandre aux Hermundures. Je n'ose m'aventurer sur ce terrain et discuter sans avoir de point d'appui. Cependant, nous devons à Tacite ce que nous savons de ce peuple germain, et je me demande si les Hermundures étaient déjà en Franconie à l'époque où le statère de la collection Forrer fut frappé.

M. Forrer publie une autre monnaie très intéressante (Cat. Hirsch, XIV, n^o 300, pl. X, bonne reproduction). C'est une pièce aux types du statère de Philippe, pesant 25 gr. 14 en bon or. La tête d'Apollon est entourée d'une couronne de laurier; au revers, la légende $\Phi\Lambda\text{I}\Pi\text{P}\text{P}\text{O}\text{Y}$ est très pure; au-dessus des chevaux, deux lettres superposées Δ et Λ ; au-dessous, un symbole qui est peut-être un serpent.

M. Forrer reconnaît dans cette pièce un triple statère, le « géryon », dont parlerait Ausone dans sa lettre à Ursulus, grammairien de Trèves, à qui il devait, en qualité de questeur de l'empereur Valentinien, envoyer le cadeau en monnaie d'or qu'Ursulus n'avait pas reçu le 1^{er} janvier :

Ergo interceptos regale nomisma Philippos,
Accipe tot numero, quot duo Geryones;
Quot terni biiuges demptoque triente Camenae
Quotque super terram sidera zodiaci ¹.

1. Je donne le texte de l'édition Rudolf Peiper (Teubner, 1886, p. 243).

M. Forrer admet que les monnaies celtiques étaient encore très répandues vers 370 de notre ère. Ce serait un fait bien étonnant. Je ne connais aucun trésor de monnaies d'or romaines contenant un statère gaulois. De plus, les multiples déjà connus, doubles statères aux types de Philippe, proviennent toujours d'Orient, tandis qu'Ausone écrit pour la Gaule seule. Enfin, l'on sait très bien aujourd'hui que l'appellation de *philippi* était souvent donnée aux monnaies d'or romaines. Le texte de la lettre de Valérien au procureur de Syrie suffirait à l'établir : « Dabis Claudio philippeos nostri vultus annuos centum quinquaginta. » D'ailleurs, la lecture attentive du texte d'Ausone me convainc que l'équivalence d'un « géryon » et de trois « philippes », base de la théorie de M. Forrer, ne peut être tiré des termes de la lettre. En réalité, Ausone dit que le nombre des pièces d'or envoyées à Ursulus est équivalent à deux Géryons, à trois attelages de deux chevaux, au nombre des Muses diminué de trois, et le poète continue ses comparaisons faciles en rappelant les trois Horaces et les trois Curiaces, le nombre des pattes de l'abeille et les pieds du vers homérique, etc. Cette énumération, assez fastidieuse, a du moins le mérite de prouver qu'il est inutile de voir, à la suite de Lelewel, un rapport entre les mots *Geryones* et *biuges*. Le passage n'est intéressant pour la numismatique que parce qu'il contient le terme *Philippos*, déjà connu du reste par d'autres textes.

M. Forrer termine son intéressante notice par un tableau chronologique du monnayage des Helvètes et publie un statère, trouvé à Schirrhein en Alsace (avec un coq sous le cheval d'un char), ainsi qu'un autre, provenant du canton de Bâle (animal bizarre au-dessus d'un sanglier).

Les matériaux réunis par M. Forrer seront fort utiles. Je me permets de désirer qu'ils soient réunis en un volume pourvu d'un index.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

TOURNEUR (Victor). *Les Médailleurs au pays de Liège*. Liège [1908], gr. in-8°, 48 p., fig. (Extr. de *Wallonia*).

L'auteur, ayant dit tout d'abord que les médailleurs du pays de Liège ont été les descendants des *tailleurs* du moyen âge, passe rapidement en revue la numismatique régionale depuis la période mérovingienne.

Le premier graveur de monnaies, cité dans un document, est Georges Mivelt, tailleur de l'atelier de Liège, en 1557.

En pays liégeois, le jeton paraît avoir servi de transition entre la monnaie et la médaille. Ainsi, le saint Louis debout des jetons des gens de la chambre des finances de Louis de Bourbon, évêque de Liège (1456-1482), est en effet d'un type particulier, qui sort du caractère conventionnel des types monétaires. Mais il faut attendre ensuite l'épiscopat de Georges d'Autriche pour reconnaître un autre essai original dans le jeton de l'homme au bissac où la légende est un vers de Catulle.

Un jeton de Gérard de Grœsbeek avec la Justice debout me paraît influencé par un modèle antique, au moins pour le revers qui représente une femme assise (cf. les monnaies d'Henri II de France avec *Gallia*). On connaît de ce même évêque Gérard une belle médaille, considérée jusqu'à ce jour comme liégeoise ; mais M. Tourneur l'attribue judicieusement au Florentin Giulio Giannini, qui a signé une médaille du duc d'Albe.

La première œuvre d'un médailleur liégeois est la médaille à la sainte Vierge, faite en 1663, à l'occasion de la reconstruction du Pont des Arches. Puis on a, en 1670, une médaille d'Henri Flémalle, avec la Vierge assise et, au revers, saint Roch soigné par un ange. C'est une œuvre d'un mauvais dessin avec des mains particulièrement grotesques. La médaille coulée de Lambert de Liverlo est-elle l'œuvre d'un artiste de Liège ? Divers événements tendraient à le laisser croire ; mais le buste du personnage me paraît influencé par des médailles étrangères.

On a quelques œuvres du graveur Nicolas-François Mivion (1656-1697), mais elles sont peu intéressantes.

Gangulphe de Vivier ou Du Vivier, orfèvre et graveur de sceaux, a produit quelques monnaies et médailles d'un style meilleur ; mais le ducaton de Joseph-Clément de Bavière doit avoir été inspiré par les monnaies françaises.

Philippe-Joseph Jacoby (1708-1794) subit sûrement des influences étrangères, car le sujet de sa médaille de fondation de l'Académie des Beaux-Arts, à Liège, est inspiré de celui de Jacques Roettiers et de Thomas Bernard ; c'est un fait que M. Alphonse de Witte a clairement mis en évidence. Léonard Jéhotte (mort en 1851), élève de Jacoby, ne produisit que des œuvres sèches. Assez habile dans les portraits, il ne réussit guère dans les compositions : sa médaille de l'inauguration du canal de Liège à Maestricht en est une preuve.

M. Tourneur nous promet une étude sur Jean Varin et Jean Duvi-
vier, Liégeois émigrés en France. La monographie que je viens de
signaler témoigne assez qu'il est bien préparé pour rédiger une biogra-
phie rectifiée et définitive de Jean Varin.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ¹

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— G. Macdonald, *The year's work in classical studies; Numis-
matics*. S. l. n. d., p. 48 à 57 [Coup d'œil sur les travaux de numis-
matique grecque et romaine, publiés en 1906-1907].

— Jeremiah Zimmerman, Caractère religieux des monnaies antiques.
Records of the Pasts, t. VII, 1908, pp. 15-22, fig. T. à p.

— Jean de Foville, La statuaire grecque et les médailles antiques.
Le Musée, 1908, 10-18, 41-48, fig.

— A. Sambon, Bulletin numismatique, *Le Musée*, 1907, 393-400.

— Adrien Blanchet, Essais monétaires grecs? *Rassegna num.*,
1908, 3-5, fig. [Pièces de Sicile à large flan, frappées avec de petits
coins].

— A. Blanchet, Monnaies antiques de nickel. *Rev. num.*, 1908,
127.

— A. Sambon, *L'aes grave italique. Rivista ital. di Num.*, 1907.
355-374, fig. [Combat l'hypothèse de l'atelier romain de Capoue;
énumération de dépôts contenant des monnaies à la légende *Romano*;
ces pièces sont rares dans la région de Capoue; croit que le mon-
nayage *Romano* et *Roma* est la conséquence d'une convention moné-
taire entre Naples et les cités du nouveau Latium, du Samnium et de
l'Apulie; ce monnayage serait sorti de l'atelier de Calvi, colonie
romaine en 334, et d'Arpi.]

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits
quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et
imprimés en italique.

— Ada Bellucci Ragnotti, *Mostra di antica arte umbra in Perugia, 1907. Collezione di monete di zecche umbre*, Perugia 1907, in-16, 46 p. [Catalogue d'une collection de 300 pièces de l'Ombrie.]

— Giovanni Pansa, Tête de vieillard sur l'as d'Hadria. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 517-532, pl. XV [Ce serait la tête du héros éponyme Hadranus].

— Giovanni Pansa, Un bronze inédit appartenant à la série onciale des Peligni. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 533-537, fig. [Tête de Janus; R. ΓΑΛ. Victoire érigent un trophée].

— D. Bassi, E. Gabrici, etc. *Guida illustrata del Museo Nazionale di Napoli*, Napoli, 1908, petit in-8°, fig. [Les pp. 435-455, rédigées par M. Gabrici, sont consacrées aux monnaies, surtout à celles de la Grande-Grèce. L'auteur a donné un excellent tableau des monnayages grec et romain. Fig. 96 à 120, dont une pour le *quaternio* d'or d'Auguste, trouvé à Pompéi.]

— Fr. Alvin, Monnaies de Thurium du Cabinet des médailles de l'État belge. *La Gaz. numism.* de Bruxelles, 1909, 17-22, pl. hélioteinte.

— J. de Foville, Monnaies grecques d'Italie et de Sicile. *Rev. num.*, 1908, 1-14, pl. I [Acquisitions récentes du Cab. de France : Étrurie, Neapolis, Tarente, Héraclée, Métaponte, Posidonia, Velia, Crotona, Messana, Naxos, Syracuse, Carthaginois, Cossura, Gaulos].

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié, *Koninklijk Kabinet van Munten, penningen en gesneden steenen te 's-Gravenhage. 'S-Gravenhage*, 1908, in-8°, 42 p. et 4 pl. [M. de la Sicile et de la Grande-Grèce de la collection Six].

— Arthur C. Headlam, Quelques notes sur des monnaies de la Sicile. *Num. Chron.*, 1908, 1-16, pl. I. [Tétradrachme de Syracuse avec tête au *saccos*, portant une branche d'olivier sous les chevaux ; comparaison avec une m. de Gélas ; fin du v^e s. av. J.-C. Même époque pour les tétradrachmes signés. Monnayage de Gélon et d'Hiéron, M. de bronze de Syracuse avec tête de Pan et Syrinx au R.]

— A. Sambon, Recueil général des monnaies antiques de la Sicile. *Le Musée*, 1908, supplément in-4°, 18 p. [*Abacænum, Acræ, Ætna-Inessa, Agrigente*].

— *Annuaire du Collège de France*, 7^e année. 1907, in-8° [pp. 92-93 ; résumé du cours de M. Ernest Babelon sur la numismatique de la Macédoine].

— H.-B. Earle-Fox, Le premier monnayage de Corcyre. *Num. Chron.*, 1908, 80 [Trioboles, trihémioboles et hémioboles, avec carré creux et tête de vache, dont l'attribution à la Phocide est admise dans le Cat. *Central Greece* du British Museum].

— J.-N. Svoronos, Petits mélanges. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1907, 157-162 [Le nom des Deriens d'Acarnanie (m. d'argent avec ΔAP); *Tlé...* et Linon de l'Hellespont ou Lilaion de Bithynie; mine de Ptolémée V, frappée par l'Étolien Scopas vers 200-198 (cette attribution repose sur la lecture d'un monogramme). En grec].

— Adrien Blanchet, Une monnaie de fer; Athènes ou Mégare? *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1907, 269-272, fig. [Pièce portant un cheval et, au R, une roue à quatre rais].

— J. Sundwall, Sur une nouvelle série attique Διονύσιος Δημόστρατος. *Z. f. Num.*, XXVI (1907), 273-274, fig. [Drachmes du nouveau style].

— J. N. Svoronos, Les Alieïdes de Tyrinthe à Hermione et leurs monnaies. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1907, 5-34, pl. II [Attribution basée surtout sur le passage d'Hérodote, VII, 137, et sur le dépôt monétaire de 1863 (*R. N.* 1864, 181). Monnaies portant une massue ou un palmier avec la légende ΤΙΡΥΝΘΙΩΝ complète ou abrégé. En grec].

— A. Löbbecke, Une trouvaille de monnaies de la ligue achéenne. *Z. f. N.*, XXVI (1907), 275-303 [Trésor découvert près de Caserte en 1889-90. 499 m. de Thessalie, d'Étolie, de Locride, Béotie, Thèbes, de la ligue achéenne (322), d'Achaïe, de Messénie, Lacédémone, Argos, Arcadie].

— F. W. Hasluck, Monnaies recueillies en Mysie. *Num. Chron.*, 1907, 440-441.

— Barclay V. Head, *Excavations at Ephesus; The Coins*. In-4°, 20 p., 2 pl. Extr. de *The Archaïc Artemisia*, 74-93 [Confirme la théorie de M. Babelon d'après laquelle les monnaies d'electrum n'ont pas été émises par les rois de Lydie, mais dans les colonies grecques, surtout d'Ionie].

— A. Dieudonné, Les sigles littérales des monnaies d'Antioche et autres villes de Syrie à l'époque impériale. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1907, 273-286 (Examen intéressant d'une question déjà étudiée par G. Macdonald. Les lettres ne seraient pas des numéros de mois, mais peut-être plutôt des numéros de coins).

— H. G. Wood, Influence juive sur l'ancien monnayage. *American Journ. of Num.*, 1907-08, 47-51 [Talent babylonien; le système d'Ezéchiel; réforme de Daniel].

— Edward Schröder, Notice sur des épreuves en cuivre de monnaies d'or indo-persiques. *Frankfurter Münzz.*, 1^{er} mars 1908.

— J. N. Svoronos, ΤΑ ΝΟΜΙΣΜΑΤΑ ΤΟΥ ΚΡΑΤΟΥΣ ΤΩΝ ΠΙΤΟΛΕΜΑΙΩΝ. T. IV. (Traduction allemande du tome I^{er} par le Dr W. Barth, Supplément, avis des critiques, tables, supplément; études de K. Regling et Fr. Hultsch). Athènes, 1908, in-4^o, LXVIII et 622 p., pl. suppl. A à Δ. 35 frs. (Les tomes I à III, 100 frs.).

— J. N. Svoronos, Trouvaille du golfe Soghique près d'Epidaure. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1907, 35-46, pl. I [Trésor découvert en 1899, composé de 945 m. de Lysimaque, d'Alexandre le Grand, de Philippe III, de Démétrius Poliorcète, d'Antigone Gonatas, d'Étolie, de Béotie, d'Athènes, de Laconie, de Pergame, de Rhodes, des rois de Syrie Séleucus I et II, et enfin de Ptolémée I, II et III. En grec].

— J. N. Svoronos, Rapport sur le Musée national numismatique et sur la collection numismatique de l'Université pendant l'année académique 1906-1907. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1907, 163-268, pl. IV à VII [Bijoux d'or; monnaies provenant des fouilles d'Argos et de celles de Délos, etc. En grec].

— A. Masfrand, Les échanges pendant la période néolithique. *Bull. Soc. Les amis des Sc. et Arts de Rochechouart*, XVI, 1907, 182-184 [A propos d'une communication de M. G. Alix relative aux pierres percées, qui auraient été des monnaies. Sages restrictions].

— Robert Forrer, *Reallexikon der prähistorischen, klassischen und frühchristlichen Altertümer*. Berlin, s. d. [1908], in-4^o, 945 p., environ 3.000 fig. [Le paragraphe « Monnaies » comprend les pages 504 à 524 de ce dictionnaire d'antiquités, avec les fig. 419 à 426 et les pl. 130 à 132, dont deux sont consacrées aux monnaies gauloises.]

— Köcher, *Das Münzwesen im alten Gallien*. Avec un appendice: *Das Münzwesen bei den alten Kulturvölkern*. Ostern et Magdeburg, 1905 et 1906, in-4^o, 15 p. [Cet aperçu sur le système monétaire de la Gaule est très superficiel si j'en juge d'après ce qu'en a dit M. M. Bahrfeldt, *Num. Literatur-Blatt*, 1908, 1373.]

— Jacques Freixe, La voie romaine du Roussillon et ses embranchements. *Congrès archéol. de France*, LXXIII^e s. à Carcassonne et

Perpignan en 1906, Paris et Caen, 1907, 505 et 506, fig. [M. d'Emporie dont une drachme à types déformés, trouvées au col de Perthus].

— G. Amardel, Les énigmes de la Numismatique de Narbonne. *Congrès archéol. de France*, LXXIII^e s. à Carcassonne et Perpignan en 1906. Paris et Caen, 1907, 294-309, fig. [Monnaies depuis l'époque romaine jusqu'au xvii^e s.]

— Victor Tourneur, L'origine des Tongrois et une monnaie d'Annarovecos. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1907, 33-46, fig. [Pièce d'argent trouvée à Tongres, avec la légende *Annaroveci*; 4 des exempl. connus sont fourrés. Émise par les Tongrois]. T. à p. 16 p.

— R. Forrer, Numismatique celtique des pays du Rhin et du Danube. *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. XVIII, 1906, 284-316, fig. (Compte rendu plus haut].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— Francesco Gnechi, *Monete Romane*. 3^e éd., Milano, in-12, 418 p., 203 fig. et 25 pl.

— Fr. Gnechi, Les types monétaires de la Rome impériale. *Num. Circular*, 1908, 10599-10605 [Tableau des divinités représentées sur les monnaies].

— Lederer, Le cheval dans la numismatique antique. *Numismatische Mitteilungen*, 1908, 706.

— J. Haerberlin, L'entrée de Rome dans le commerce du monde, d'après des renseignements fournis par le monnayage de cette cité. *Mitteil. d. österreich. Ges. f. Münz- und Medaillenk. in Wien*, III, 1907, 113 et s., et *Berliner Münzbl.*, 1908, 34-40, 49-58 [Comparaison avec les étalons orientaux; 20 sicles = une livre osque-romaine de 272 gr. 875; 24 sicles = la nouvelle mine romaine de 327 gr. 45; 25 sicles = la mine italique de 341 gr. 10. Ce travail est rempli de rapports analogues].

— Haerberlin, Les monnaies d'or étrusques les plus récentes et romaines les plus anciennes. *Zeitschrift f. Numismatik*, XXVI (1907), 229-272, pl. I [Intéressantes recherches sur les p. d'or étrusques au R. du taureau, du chien et du lion, sur les pièces d'argent à la tête de Janus, et sur les pièces d'or déjà étudiées récemment par M. Willers. — M. M. Bahrfeldt tient pour fausses les pièces romaines d'or marquées de XXX; voy. *Num. Literatur-Blatt*, 1908, p. 1368].

— I. Falchi, *Decuma libella*. *Rassegna num.*, 1907, 73-75 [Petite monnaie de bronze de Vetulonia]. Cf. F. Lenzi, *ibid.*, 1908, 6-7.

— Paolo Orsi, *Aes grave* en Sicile. *Bollettino di Num.*, 1908, 19-20 [Provenances siciliennes contrôlées soigneusement].

— G. Frœhner, Un nouveau légat de Sicile. *Rev. num.*, 1908, 15-16, fig. [Les bronzes *Hispanorum* frappés dans une colonie de Sicile. Le droit porte *L. Junii leg. Sic.*].

— Edmond Gohl, Contributions au Corpus Numorum Romanorum (Matériaux du Musée national hongrois à Budapest). *Rivista ital. di Num.*, 1907, 537-574.

— R. Mowat, Le titre d'Augusta conféré à Mæsa, à Soæmias et à Mamée par Septime Sévère, à propos des moules monétaires trouvés en Égypte. *Rev. num.*, 1908, 18-36, pl. II [Utile contribution à l'étude trop négligée jusqu'à ce jour des monnaies moulées du III^e siècle].

— Percy H. Webb, Le monnayage de Carausius. *Num. Chron.*, 1907, 291-338, 373-426 [Catalogue].

— P. H. Webb, *Fausta N. f.* et autres monnaies. *Num. Chron.*, 1908, 81-83 [Comparaison du type de cette pièce avec celui des monnaies de Faustine jeune ; classement des m. au nom d'Hélène].

— Fredk. A. Walters, Une trouvaille de monnaies romaines anciennes en Angleterre. *Num. Chron.*, 1907, 353-372, pl. XI et XII [281 as, *dupondii* et sesterces de Claude jusqu'à Faustine jeune, trouvés à Croydon, en 1905. La présence de 20 as d'Antonin le Pieux au type *Britannia* porte à croire que ces pièces ont été frappées surtout pour circuler en Bretagne. L'analyse de deux *dupondii* a donné : *cuivre*, 834 ; *étain*, 085 ; *plomb*, etc., 081 ; celle d'un as a donné : *cuivre*, 996].

— B. Schiavuzzi, *Notizie archeologiche*, Pola, 7 p. [Catalogue d'un dépôt de 81 moyens bronzes d'Auguste jusqu'à Antonin le Pieux, trouvés à Monte Cavallo].

— X. Trouvailles de monnaies romaines à Vindobona. *Mitteil. der Oesterr. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, décembre 1907 ; cf. février 1908.

— B^{on} v. Koblitz, Trouvailles récentes à Salzbourg et dans les environs. *Mitteil. der Oesterr. Ges. f. M.- und Medaillenkunde*, III, 74 [M. impériales romaines].

— Jules Rhé, Trouvailles dans le comté de Veszprém. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 10-11 [M. romaines et autres. En magyar].

— K. Regling, Trouvaille de deniers de Lengowo. *Z. f. Num.*, XXVI (1907), 304-316 [Dans la prov. de Posen, en 1906, 215 deniers de Néron à Marc-Aurèle].

— Gaston Testart, Les anciennes fouilles du Mont-Auxois. *Pro Alesia*, 1907, 260-268, pl. XXXVI [Documents relatifs à un trésor de plus de 300 sous et tiers de sou d'or d'Anastase, de Zénon, Léon, Justin, Justinien, Théodebert, trouvé à Alise, en 1804, dans un vase de terre cuite. Cf. *ibid.*, p. 293].

— E. Espérandieu, *Les fouilles d'Alésia de 1906*. Semur-en-Auxois, 1907 [M. gauloises et surtout romaines recueillies dans les fouilles, p. 8, 11-12, 16, 36, 105, etc.].

— Acquisitions des Cabinets de Milan, de Naples et de Syracuse. *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, II, 1908, 33 et 34 [103 poids monétaires donnés au Cabinet de Brera par M. Ercole Gnechi; un as de Luceria acquis 750 l. par le Cabinet de Naples qui possède maintenant les deux as de Luceria, uniques avec noms de magistrats; m. rom. données au Musée de Syracuse].

— Franc. Gnechi, Contributions à la Num. romaine, LXXXVI. Les médaillons dyonisiaques (pl. XIV et fig.); LXXXVII. Les chiffres I à XVI sur les tessères de bronze. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 499-516.

— Katharine Esdaile, Un médaillon inédit de Faustine jeune. *Num. Chron.*, 1908, 56-61, pl. VII [Médaillon avec Cybèle assise entre deux lions; retouché].

— Lodovico Laffranchi, Contributions au Corpus des falsifications. *Bollettino di Num.*, 1908, 45-50 [M. romaines de Pertinax, Valens, Népotien, etc.].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique, Pays-Bas.

— S. Wigersma, Notice sur la trouvaille de monnaies et d'ornements carlovingiens dans un tertre près de Delfzijl (prov. Groningue) *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1907, 327-342, fig. et pl. IX à XII [20 solidi d'or de Louis le Débonnaire, imitations frisonnes, 10 deniers au type du temple, 3 oboles et des plaques d'argent doré. Intéressante notice]. T. à p.

— Paul Bordeaux, L'origine du différent monétaire **B** de l'atelier de Bourges. *Rev. num.*, 1908, 37-79, fig. [Le **B** de certains agnels et royaux de Charles IV serait déjà la marque de Bourges].

— A. Dieudonné, Compte-rendu des travaux de M. Borrelli de Serres. *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 1908, 134-140. T. à p.

— Eugène Martin-Chabot, *Les Archives de la Cour des Comptes... de Montpellier*, Paris, 1907 (Université de Paris; Bibl. de la Faculté des Lettres, XXII) [Une trentaine de mentions de documents monétaires dont quelques-uns publiés : Valeur du gros tournois en 1314 et s. ; valeur du marc, p. 135 et s.].

— V. Leblond, Instruction aux députés de l'Hôtel de ville de Beauvais allant à Senlis « pour le fait des monnoies » (27 juillet 1435 ou 1440). *Rev. num.*, 1908, 114-120 [Document intéressant pour la valeur des monnaies].

— F. Mazerolle, Le procès de Jean Castaing, ingénieur, inventeur de la machine à marquer les monnaies sur la tranche (1700-1702). *Gaz. num. fr.*, 1907, 165-195.

— H. de Parville, Sur la pièce de vingt-cinq centimes, qui n'est pas conforme au système métrique. *Journal des Débats* du 26 mars 1908.

— Abbé L. Meister, Documents relatifs à l'émission des billets de confiance par la municipalité de Grandvilliers pendant la Révolution. *Comptes rendus des séances Soc. Acad. d'arch., sc. et arts de l'Oise*, 1907, 40, et *Mém.*, t. XX, 1907, 87-102, fig. [Billets de 10, 20 et 40 sols en 1791 et 1792].

— Ernest Babelon, *La théorie féodale de la Monnaie*. Paris, 1908, in-4°, 73 p. Extr. des *Mém. de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*, t. XXXVIII, 1^{re} partie, 279-347.

— Joseph Massot, Laurent Durand et Joseph Puig, additions à la Numismatique du Roussillon. *Congrès archéol. de France*, LXXII^e s. à Carcassonne et Perpignan en 1906, Paris et Caen, 1907, 571-608, pl. I à VII [Monnaies et méreaux inédits ; documents inédits ou peu connus depuis le xv^e s.].

— R. Vallentin du Cheylard, Notes sur le monnayage avignonnais du pape Urbain VIII (1623-1644). *Rev. belge Num.*, 1908, 161-173 [Documents sur le monnayage et le décri des pièces ; note sur le nom de *picallieux* donné à des liards].

— Manson, Double louis de 1652 de Gaston d'Orléans, prince de Dombes. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1908, v-viii, fig.

— Manificier, Denier d'Auxonne à la légende *Moneta simplex*. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1908, xi-xxi, fig.

— Robert Parisot, Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033). *Mém. Soc. d'Archéol. lorraine et du Musée historique lorrain*, t. LVII, 1907, 151-428 [Il y est question des monnaies, *passim*].

— [F. Zeyer], *Verein zur Erhaltung von Reichenweierer Altertümern ; Jahresbericht, 1906-1907*, Strassburg, 1908, in-8°, 15 p. [Réimpression du document sur l'atelier de Riquewihr et notes sur la Monnaie de cette ville, p. 8-10].

— Baichère, M. françaises des XII^e-XVI^e siècles trouvées à Fontfroide; florin de Charles V et agnel de Philippe V, tr. à Villardebelle. *Mém. Soc. des arts et des sc. de Carcassonne*, 2^e série. t. II, 1906, 6-7 et 20-22.

— Em. Dutertre, *Découverte de monnaies du XV^e siècle à Marquise*. Boulogne-sur-mer, [1908], in-8°, 36 p. Ext. du *Bulletin Soc. académ. de Boulogne-s.-mer*, t. VII [Au château Molak, à Marquise (Pas-de-Calais), en août 1907, vase contenant 54 pièces d'or et 430 d'argent, de Charles VI à Charles VIII ; des rois d'Angleterre Édouard III à Henri VI ; d'Écosse, d'Allemagne, du Palatinat, de Cologne, de Juliers, d'Utrecht, de Liège, de Hollande, de Gueldre, de Brabant, de Hainaut, de François II, duc de Bretagne ; de René, pour la Provence ; de Louis duc de Savoie, de l'évêché de Lausanne ; de Jean II Bentivoglio, Bologne].

— Adrien Blanchet, L'atelier de Valenciennes sous Charles le Téméraire ; lettre à M. A. de Witte. *Rev. belge Num.*, 1908, 237-239 [Cet atelier a dû frapper des monnaies blanches en 1473].

— P. Bordeaux, Documents monétaires concernant les quatre départements réunis de la rive gauche du Rhin de 1799 à 1813. *Rev. belge Num.*, 1908, 52-77, 184-199, fig. et pl. II [Papiers-monnaie ; tableaux des espèces françaises, brabançonnnes et étrangères].

— Ch. van der Beken, Les opérations effectuées à l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles en 1907. *Rev. belge Num.*, 1908, 241-251, fig. [M. belges ; m. de nickel de la Roumanie et de la Colombie].

— B. de Jonghe, Monnaies luxembourgeoises inédites. *Rev. belge Num.*, 1908, 153-160, fig. [Gros au griffon de Jean de Bavière,

double gros de Philippe le Beau, escalin au paon ou pièce de 6 sous d'Albert et d'Isabelle]. T. à p., 10 p.

— A. de Witte, Trouvaille de Zandvoorde (Flandre Occid.). *Rev. belge Num.*, 1908, 254-264, fig. [M. du xv^e s.]. T. à p., 11 p.

— Albert Visart de Bocarmé, Quelques nouveaux noms d'ajusteurs brugeois. *Rev. belge Num.*, 1908, 264-267, fig. [Planche de cuivre ayant servi à imprimer les étiquettes des boîtes de l'ajusteur gantois Francis van de Veste].

— S. Wigersma, Mélanges de numismatique des Pays-Bas, surtout de la Frise. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1907, 107-131, fig. [M. gauloises, etc.].

— A. O. van Kerkwijk, Monnaies rares. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1908, 131-134, pl. IV [M. des Pays-Bas des xvi^e et xvii^e siècles].

— J. S. van Veen, Essais sur l'histoire de la monnaie de Gueldre. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1907, 227-254, pl. VIII [Documents du xvi^e s.].

— W. K. F. Zwierzina, Description des nouveaux stuivers (et remarques techniques de J. C. Wienecke). *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1908, 142-157, fig.

— N. van den Berg, *Munt- Credit- en Bankwezen, Handel en Scheepvaart in Nederlandsch-Indie; historisch- statistische bijdragen*. 1907, VI et 398 p. [Ces essais historiques et statistiques sur la banque et le commerce dans les Indes néerlandaises contiennent des renseignements utiles sur la circulation monétaire].

Europe centrale.

— S. B. Kahane, Le thaler ; histoire et développement. *Der Numismatiker* de Danzig, 1907, 63 et s.

— X. La fin du thaler. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1907, 27-29.

— W. Jeep, Le « Wildemannspfennig » ; l'« Andreaspfennig ». *Braunschweigiges Magazin*, 1907, 100 et s.; 140 et s. [Monnaies du Harz].

— Strauch, La petite monnaie des grands États. *Die Woche*, 1 février 1908, 186 et s.

— Th. Schapper, *Das 25 Pfennigstück. Eine notwendige Ergänzung des Reichsmünzgesetzes*. Breslau, 1908, in-8°, 22 p. [Sur l'introduction de la pièce de 25 pfennigs. Cf. sur cette nouvelle pièce, *Berliner Münzbl.*, 1908, 60].

— [Rich. Diller], Les émissions de monnaies allemandes impériales en 1906. Tables des émissions des pièces d'un mark et de 50 pfennigs dans les ateliers allemands de 1871 à 1904. *Die deutschen Reichsmünzen* de Dresde, 1906-1907, n^{os} 34-36. — Table des émissions de p. de 20, 10 et 5 pfennigs, *Ibid.*, 1907-08, n^{os} 37-39.

— X. Projets de monnaies allemandes de la ligue Dürer. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3841 [Ouvrages de Max. Dasio, de Munich].

— Paul Joseph, Comment on comptait 30.000 florins à Leipzig, en 1608. *Frankfurter Münz.*, avril 1908.

— Josef Fischer, Gros de Prague surfrappé postérieurement. *Frankfurter Münz.*, 1907, 204-207.

— Fr. Genthe, Figures d'animaux sur les monnaies et médailles et autres curiosités cynégétiques du vieux temps. *Das Waidmerk in Wort und Bild*, 1908, n^{os} 6-8, 6 pl.

— E. Bahrfeldt, *Die Münzen- und Medaillen-Sammlung in der Marienburg*, t. IV, Danzig, 1907, 4^o, 207 p. avec fig. [Ce 4^o vol. de la collection du château de Marienburg comprend les monnaies des empereurs allemands et des médailles de particuliers, n^{os} 5561 à 7807].

— F. Friedensburg et Seger, *Schlesisches Museum für Kunstgewerbe und Altertümer. Führer Nr. 3 : Schausammlung der Münzen und Medaillen*. Breslau, 1908, 8^o, 56 p., fig. [574 monnaies et médailles, bien décrites, du Musée de Silésie].

— H. Buchenau, Notes sur des monnaies de la haute Allemagne. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3889-90, fig. [Pièces de Salzbourg? du XII^e s.].

— H. Buchenau, Monnaies, médailles et sceau, de diverses époques. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3827-3829 [Le sceau est celui du monétaire Reimar, à Koburg, vers 1350].

— H. Buchenau, Pfennigs énigmatiques au casque ailé. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3837-38 [Fin du XV^e s.].

— C. F. Gebert, Un zwanziger inédit d'Amberg. *Numismatische Mitteilungen* de Nuremberg, 1908, 690-691, fig. [M. de Maximilien-Joseph, 1772].

— ^{Bon} Fr. v. Schrötter. *Das Münzwesen Brandenburgs während der Geltung des Münzfusses von Zinna und Leipzig*. [Berlin, 1907], 4^o, 12 p., fig. Extr. du *Hohenzoll.-Jahrbuch*, 1907 [Vue d'ensemble sur le monnayage du Brandebourg].

— Ed. Fiala, *Sammlungen Sr. Königlichen Hoheit der Herzogs von Cumberland, Herzogs zu Braunschweig und Lüneburg ; Teil : Das alte Haus Braunschweig, Linie zu Grubenhagen ; Mittelbraunschweig ; Mittellüneburg*. Leipzig u. Wien, 4^o, 112 p., 5 pl.

— W. Jeep, Le Speziestaler de Brunswick en 1821 est-il un essai ? *Braunschweigisches Magazin*, 1908, n^o 2 [Ce n'est pas un essai, car il en fut frappé 1.100 exemplaires].

— Bürklin, Deux monnaies de convention de la région du lac de Constance. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3890, fig. [Demi et quart de Kreuzer, de 1732].

— H. Buchenau, Denier d'un évêque d'Eichstädt, Frédéric. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3863, fig. [Peut-être Frédéric I^{er}, 1223-1225.]

— H. Buchenau, Émissions inédites d'Eschweg. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3888-90, pl. 173, 16 à 18 [L'une des pièces est au nom de Judith von Bomeneburg et la plus ancienne de l'abbaye d'Eschwege, milieu du XII^e s.].

— M. Wilberg, Les monnaies de la ville de Francfort-sur-l'Oder. *Märkische Blätter*, 1907, n^{os} 233-236.

— X. Nessel, Willstett en Baden, atelier de Hanau-Lichtenberg. *Frankfurter Münz.*, 1907, 153-161.

— Paul Weinmeister, Deux « Dreier » de Louis III, landgrave de Hesse-Marburg (1567-1604). *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3841.

— Edw. Schröder, Sur les monnaies de Simon-Henri, comte de Lippe, *Frankfurter Münz.*, VIII, 194-197.

— V. Hohlfeld, Un autre classement des monnaies modernes des comtes et princes de Mansfeld. *Münz- und Medaillenfreund*, 1905, 577 et pl. 25 [Bon travail. — Cette revue, dont le n^o 84 a paru en 1907, a cessé de paraître. Voy. M. Bahrfeldt, *Numism. Literatur-Blatt*, 1908, 1370].

— J.-V. Kull, Un pfennig d'argent du Haut-Palatinat. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3864-65, fig.

— J.-V. Kull, Monnaies remarquables de la maison palatine de Wittelsbach. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3356, 3813-3817 [M. du XVI^e au XVIII^e s.].

— Gustav Schöttle, *Die Münzwirren und Reckenmünzen in Oberschwaben um die Wende des 17. Jahrhunderts*. Wien, 1908, 37 p., 1 pl. [M. de Lindau, Montfort, Constance, Ulm, Schaffhouse, Isny, etc.]

Période des troubles de la circulation monétaire, première moitié du xvii^e s.].

— Alfred Schmideg, Un remarquable demi-thaler de Johann Friedrich, duc de Stettin. *Berliner Münzbl.*, 1908, 33-34, fig. Pièce avec buste, de la fin du xvi^e s.].

— X. Nessel, Les monnaies des évêques de Strasbourg à l'époque des Hohenstaufen. *Frankfurter Münzz.*, avril 1908.

— Paul Joseph, La trouvaille de florins d'or, faite à Constance en 1905. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 187-193, 201-204.

— C. Curtius, *Ein Münzfund im Cronsfordor Forstrevier*. Lübeck, 1907, in-8°, 16 p., 1 pl. [Trouvaille importante, dans la région de Lubeck, de 743 pièces, appartenant surtout à l'union monétaire wende. On y trouve aussi les premiers *Blaffert* de Lüneburg].

— J. Menadier, *Der Sarstedter Fund Hildesheimer Marienpfennige* [Hannover], 1907, 4°, 4 p., 1 pl. Extr. du *Jahrbuch d. Prov.-Museums zu Hannover* [Trouvaille de pfennigs d'Hildesheim].

— H. Buchenau, Trouvaille de bractéates près de Hof. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3862 [Dépôt enfoui vers 1210].

— L. Müller, Une trouvaille de florins d'or à Mulhouse en Alsace. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3807-3811, 3831-3837 [Cf. n° 53 de mon inventaire de trouvailles dans la *Rev. num.*, 1907].

— Carl-W. Scherer, Une trouvaille de monnaies de cuivre dans le Palatinat. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 207-209.

— H. Buchenau, Une trouvaille de gros et de pfennigs creux saxons du xv^e siècle. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3761-63, 3777-81, 3791-94.

— H. Buchenau, Trouvaille de Wittelsberg et hellers aux quatre écussons. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3840, 3851-61, 3879-84, fig. et pl. 172 et 173 [M. du xv^e s.].

— P. Gössler, Nouvelles trouvailles de monnaies dans le Wurtemberg. *Württemberg. Vierteljahreshefte f. Landesgeschichte*, n. s^{ie}, XVII, 1908. T. à p., 16 p.

— Alfred Nagl, Les plus anciennes émissions du florin d'argent de l'empereur Maximilien I^{er}. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 305-309, fig. [L'auteur parle d'une pièce qui est l'œuvre de Gian Marco Cavalli, graveur de Mantoue, qui travailla à la Monnaie de Hall en 1506. Cf. Schneider, *Rivista*, 1890].

— M. v. Pragenau, Coup d'œil sur les collections de monnaies existant dans les écoles secondaires de l'Autriche. *Mitteil. d. österreich. Ges. f. Münz- und Medaillenk. in Wien*, III, 1907, n^{os} 11-12.

— Henri Finaly, Métrologie hongroise du moyen âge. *Numismatikai Közlöny*, 1908, 41-62 [Renseignements sur les gros et deniers. Texte latin et traduction magyare].

— Ladislas Réthy, *Corpus Nummorum Hungariae*, t. II (1307-1526). Budapest, 1908 [Le tome I^{er} comprenait la période de 1000 à 1307. Pour obtenir les deux volumes, on peut s'adresser à la Société hongroise de numismatique].

— Adolphe-I. Horvath, Documents relatifs à la monnaie de nécessité en papier émise à Dobsina, en 1849. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 12-13.

— R. Nadrowski, Une énigme de la Numismatique suédoise. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3817-18 [M. frappée à Stockholm en 1523].

— L.B. Stenersen, *Myntfundet fra Traaen i Numedal*, [Christiania, 1907], 8°, 8 p. Extr. du *Mindeskrist over prof. Dr. Sophus Bugge*, 1907 [Description d'un dépôt de 1000 pièces arabes, byzantines, anglo-saxonnes, allemandes et danoises].

— *Wiadomosci Numizmatyczno-archeologiczne*, Cracovie, 1907 [Cette revue, organe du Musée national, contient plusieurs travaux de MM. B. Demel, M. Gumowski, L. Bialkowski, V. Wittyg, C. Bolsunowski, K. Marcinkowski, sur la numismatique polonaise].

QUESTIONS DIVERSES

— M. et A. Méliot, *La monnaie, le change et l'arbitrage, le crédit*, in-18° 325 p.

— F. Gil y Parlos, *Estudios sobre la moneda y los cambios*. Madrid, 1906, 4°, xii et 383 p.

— Hans Brendicke, *Der Münzensammler*. 7^e édition. Berlin, 1907, in-8°, 130 p., 66 fig., 1 m. [n° 17 des *Illustrierte Taschenbücher für die Jugend*; c'est un bon guide pour les débutants].

— Arthur Sambon, Notes historiques sur les portraits gravés en médailles. *Le Musée*, 1907, 269-296. [Nombreuses figures de pièces de diverses époques jusqu'aux testons du xvi^e s.]

— X. Dates arbitraires sur les monnaies. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 87 [Talaris depuis 1780; pièces d'or de 10 florins de Wilhelmine de 1897 à 1900, avec la date 1897].

— K. Schalk, Sur une invention relative à la tranche des monnaies, en 1695. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, p. 233-234.

— Eug. Demole, De l'exactitude et de la concision dans l'énoncé des légendes numismatiques. *Procès-v. Soc. Num.*, 1907, xcvi-xcix, fig.

— Chr. Jensen, Remarques sur mon travail relatif aux images de monnaies. *Annalen der Physik*, t. XXV, 1908, 20 p. et 1 pl. [Recherches relatives à la reproduction des monnaies par les rayons Röntgen].

— Eugène Demole, Nouvelle méthode pour la photographie des médailles. Paris, 4^e, 2 p., 1 pl. Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, 18 juin 1906.

— A. Blanchet, Trouvailles. *Rev. Num.*, 1907, 111-113, 280-282, 414-416, 533-539 [renseignements sur 62 trouvailles récentes].

— *Numismatische Zeitschrift herausgegeben von der Num. Ges. in Wien*, t. XXXIX et XL. Table des t. I à XXXVIII. Wien, 1907, 8^o, 224 p. [Tables des collaborateurs, des comptes rendus d'ouvrages, des articles nécrologiques, de la numismatique orientale, des matières, des inscriptions, des planches].

— Max Bahrfeldt, *Numismatisches Literatur-Blatt*, n^{os} 158-159, 160, 1907; n^{os} 161 à 163, 1908 [suite de cette petite revue qui contient de précieuses indications bibliographiques].

— Ercole Gnechi, Falsifications monétaires. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 478-480 [Pièces de Maccagno et de Léon X].

— E. Bosco, Imitations, contrefaçons et falsifications de monnaies italiennes. *Bollettino di Num.*, 1906, 49, 67-69; 1907, 24-26, 68-71, 85-87, 125-129.

— M. Finzi, *Contraffazione delle monete e di sigilli, bolli pubblici e loro impronte, Compendio di lezioni tenute alla Scuola di polizia scientifica presso l'Università di Ferrara*. Torino, 1906.

— F. Parkes Weber, Contrefaçons de monnaies d'or en platine. *American Journ. of Num.*, XLII, 1907-8, 18.

— V^o de Vogüé, Sur le cabinet des médailles. *Figaro*, 11 novembre 1907.

— J. de Foville et A. Dieudonné, Dons des collections Delécluse, de Torcy et Ernest Zay. *Rev. num.*, 1908, 128-130.

— J. Roman, *Bibliographie historique et archéologique (1868-1907)*. Paris, 1907, 19 p. [La numismatique et la sigillographie occupent une place importante dans cette liste des travaux de M. Roman].

— Adrien Blanchet, *Vieilles lettres de numismates; lettre à MM. Gustave Schlumberger et Ernest Babelon*. Paris, 1907, gr. in-8°, 16 p., pl. [Lettres de la Saussaye, Dumersan, Duchalais et Longpérier.]

— D. Mater, Numismatistes berruyers. *Mém. Soc. des Antiq. du Centre*, t. XXX, 1906 (1907), 265-308. [Dictionnaire biographique; plusieurs pages sur N. Cathérinot.]

— Antoine Thomas, Notice sur la vie et les travaux de M. Anatole de Barthélemy. *Comptes rendus Acad. Inscr. et b.-l.*, 1907, 497-535, portrait. Il y a aussi une édition in-4° de 21 p.

— E. Babelon, Notice nécrologique sur Félix Feuarent. *Rev. Num.*, 1907, 419-422.

— L. Sudre, Notice nécrologique sur A. de Belfort. *Rev. Num.*, 1907, 423-424.

— A. Dieudonné, Notices nécrologiques sur Henri Sarriau, Jules Meili et C. F. Trachsel. *Rev. Num.*, 1907, 543-544.

— X., *Édouard Fourdrignier (1842-1907)*. Biographie avec pagination à part, jointe au t. XXVII, de la *Comm. des Antiq. et des Arts de Seine-et-Oise*, 1907.

— D.-E. Pachundaki, Notice nécrologique sur E.-D.-J. Dutilh, 1836-1905. *Bullet. de l'Institut égyptien*, 1905, 129-132.

— R. Weil, Notice nécrolog. sur S. Ambrosoli. *Zeitschrift f. Num.*, XXVI, 1907, 317.

— R. Weil, Notice nécrolog. sur H. Riggauer. *Z. f. N.*, XXVI, 1907, 317-319.

— J. Menadier, Notice nécrolog. sur Julius Erbstein. *Z. f. N.*, XXVI, 1907, 319-322.

— H. Buchenau, Notice nécrologique sur Richard-Julius Erbstein. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3755-56, portrait.

— A. de Witte, Notices nécrologiques sur le baron Liedts, Jules Meili, Charles-François Trachsel, Jean Van Malderghem et Félix-Bienaimé Feuarent. *Rev. belge Num.*, 1908, 113-117.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARENT.

UNE TROUVAILLE

DE

STATÈRES DE MÉLOS

Pl. IX

J'ai eu récemment la bonne fortune de pouvoir me rendre acquéreur d'une petite trouvaille de huit statères d'argent de Mélos, faite dans l'île même de Milo, si mes renseignements sont exacts, vers le début de cette année. Il m'a été affirmé que ces huit pièces constituaient la totalité de la trouvaille, et, bien qu'en pareil cas un certain scepticisme soit de mise, je suis disposé à admettre la véracité de cette assertion, à raison de la source sérieuse d'où elle me vient.

Ce n'est d'ailleurs là qu'un point secondaire ; l'intérêt exceptionnel de cet ensemble réside dans le fait que les huit pièces sont toutes différentes et toutes inédites. En outre elles sont plus récentes que les exemplaires connus à ce jour du monnayage de Mélos, sauf quelques demi-statères paraissant appartenir à un autre système pondéral, et sans parler bien entendu du monnayage de l'époque hellénistique.

Voici la description des pièces en question, dont on trouvera la reproduction à la planche IX :

1. Grenade et tige portant deux feuilles.

R. Cercle creux partagé en secteurs par six rayons entre lesquels on lit : $\mathbb{M}\mathbb{A}\mathbb{I}\mathbb{C}\mathbb{H}$. 14 gr. 14.

2. Grenade et tige portant deux feuilles (l'une pourrait être un bouton). Grènetis.

R. Rosace à 14 feuilles, alternativement arrondies et lancéolées. Grènetis. 13 gr. 42.

3. Grenade et tige, une feuille seulement visible. Grènetis.

R. Roue à quatre rayons, entre lesquels on lit : $\mathbb{M}\mathbb{A}\mathbb{A}\mathbb{I}$. 13 gr. 50.

4. Grenade, feuilles peu apparentes.

R. Carré partagé en huit triangles (sept seulement visibles) dont quatre en relief. Dans les autres, on lit : $\mathbb{M}\mathbb{A}\mathbb{A}\mathbb{I}$ (rétrograde). 14 gr. 14.

5. Grenade et tige portant 2 feuilles. Grènetis.

R. $\mathbb{M}\mathbb{A}\mathbb{I}\mathbb{C}\mathbb{H}$. Croissant. Grènetis. 14 gr. 01.

6. Grenade ; pas de feuille visible. Grènetis.

R. $\mathbb{M}\mathbb{A}\mathbb{I}\mathbb{C}\mathbb{H}$. Trois dauphins nageant à gauche autour d'un globule central. Grènetis. 13 gr. 71.

7. Grenade ; pas de feuille visible. Grènetis.

R. $\mathbb{M}\mathbb{A}\mathbb{A}\mathbb{I}$ Tête de bélier à droite. Grènetis. 13 gr. 88.

8. Grenade ; pas de feuille ni de grènetis visibles.

R. $\mathbb{M}\mathbb{A}\mathbb{A}$...N. Tête d'éphèbe imberbe à droite, coiffée d'un casque conique. Grènetis continu. 13 gr. 79.

On remarquera entre ces pièces une sensible différence de poids, due principalement au degré inégal d'oxydation dans lequel elles nous sont parvenues. Aucune n'est à fleur de coin ; certaines étaient même revêtues d'une gangue épaisse et très résistante sous laquelle le métal se trouvait

tout à fait piqué. Examinés à une forte loupe, les reliefs donnaient alors l'impression de monceaux de gravier, et cependant ce métal si désagrégé est encore d'une grande solidité et n'a cédé nulle part, malgré un nettoyage qui a dû, par endroits, être assez rude (je citerai en particulier les n^{os} 2 et 8). Étant donné l'état de conservation des meilleurs exemplaires, j'estime à 14 gr. 30 ou 14 gr. 40, au maximum, le poids normal de ces statères, chiffre légèrement inférieur à celui des pièces à l'œnochoé.

Le type constant du droit est un fruit ($\mu\tilde{\eta}\lambda\omicron\nu$) que l'on considère généralement comme une grenade, bien que les côtes très apparentes qui le caractérisent ne paraissent pas appartenir à l'espèce usuelle. Cette particularité se retrouve d'ailleurs sur certaines pièces de Sidé dont l'emblème constant est la grenade ¹. A l'extrémité supérieure du fruit adhère encore la tige et, sur les exemplaires le mieux conservés, on peut voir deux feuilles, dont l'une paraît roulée sur elle-même ou simplement vue de profil (n^o 5). Sur le n^o 2, c'est plutôt un bouton qu'une feuille qui tient à la tige à gauche. L'extrémité inférieure du fruit porte généralement une touffe de feuilles ou de piquants (n^{os} 2, 3, 4 et 5).

Quant aux types du revers, ils ne semblent, à première vue, avoir entre eux aucun lien. Les n^{os} 1 et 4 nous offrent des représentations géométriques analogues à celles que nous trouvons si fréquemment dans le monnayage des époques antérieures; je ne sais cependant s'il existe d'autres exemples, sur des monnaies antiques, du cercle partagé en six secteurs, ni du carré partagé en huit triangles suivant ce mode singulier. Une autre particularité de ce carré est que ce sont les triangles creux et non les pleins qui sont de niveau avec le champ; ceci indiquerait une date moins

1. *Brit. Mus. Cat.*, Pl. XXVI, n^{os} 8 et 10.

reculée qu'on ne serait tenté de le croire avant d'avoir observé ce détail.

Sur le n° 2, on remarquera la forme particulière de la rosace, dont les feuilles arrondies indiquent peut-être les pétales de la corolle, et les feuilles lancéolées celles du calice de la fleur; on peut aussi y voir la représentation stylisée d'une étoile; je reviendrai plus loin sur cette hypothèse.

La roue du n° 3 nous est déjà connue; nous la retrouvons sur un grand nombre de monnaies archaïques, en particulier à Chalcis d'Eubée et en Attique; dans le cas qui nous occupe, elle rappelle peut-être quelque victoire d'un Mélien dans une course de chars. J'aurai à m'occuper ci-après du croissant du n° 5, qui est parfaitement net et ne peut prêter à aucune incertitude.

Le type du revers n° 6 est tout à fait particulier. Le dauphin se retrouve très fréquemment dans le monnayage des îles Égéennes. Céos, Théra et Carpathos nous en fournissent des exemples; mais ce qui frappe ici, c'est le mouvement circulaire de ces dauphins autour d'un globule central; peut-être faudrait-il y voir une représentation de l'omphalos de Delphes entouré des dauphins dont le rôle légendaire dans la fondation du sanctuaire est bien connu; ceci impliquerait l'existence à Mélos d'un culte d'Apollon delphien; ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse très incertaine; remarquons toutefois qu'Apollon était un dieu essentiellement dorien et que la légende faisait naître dans l'île voisine de Délos. Il existe d'autres types plus récents de Mélos pouvant se rapporter au culte d'Apollon, par exemple l'archer agenouillé, qui représente peut-être le dieu décochant ses flèches contre le serpent Python¹, l'arc

1. *Brit. Mus. Cat.*, Pl. XXIII, fig. 17 et 19.

dans son étui¹, la lyre², l'Apollon assis tenant la lyre³. N'oublions pas cependant que le dauphin est également l'un des attributs de Poseidon et que le trident de ce dieu se trouve au revers d'un demi-statère de Mélos de l'ancienne collection Imhoof. Enfin, on peut admettre aussi que le graveur a voulu simplement donner une représentation stylisée de l'île avec sa ceinture de flots poissonneux. On aura déjà remarqué sur ce revers la disposition étrange de la légende qui semble suivre une spirale, les trois premières lettres se trouvant en dehors des dauphins et les trois dernières entre ceux-ci et le globule central.

Le revers n° 7 offre, en dehors de l'intérêt numismatique, un caractère artistique tout à fait remarquable. Le relief inusité, la finesse des détails, ainsi que la beauté du style, font de cette tête de bélier un des meilleurs spécimens du talent des animaliers du v^e siècle. Par un heureux hasard, c'est en outre le mieux conservé des revers de la trouvaille. Il existe des exemplaires d'un demi-statère de Mélos, au revers de la tête de bélier, d'un système monétaire différent et d'un travail inférieur. M. Imhoof, en décrivant ce type, se base sur l'un des sens du mot $\mu\tilde{\eta}\lambda\omicron\nu$ (mouton) pour y voir un rappel du nom de l'île. Nous verrons plus loin qu'une autre explication peut aussi être admise.

La tête casquée du n° 8 est également très intéressante, en ce qu'elle nous fournit un exemple du style des artistes de ces régions, en même temps qu'une indication utile au point de vue chronologique. Aucun des types que nous avons étudiés jusqu'ici ne nous donne en effet de critérium bien précis pour l'estimation de la date; même la tête de

1. *Idem*, Pl. XXIII, fig. 20 et 21.

2. *Idem*, Pl. XXIV, fig. 7.

3. Cab. de France, n° 3282.

bélière du n° 7, d'un art qui paraît si avancé, peut être reculée jusqu'à la première partie du v^e siècle, époque où les artistes animaliers étaient déjà en pleine possession de tous leurs moyens, ou ramenée jusqu'à la fin du même siècle avant le sac de l'île par les Athéniens en 416. Par contre, si l'on examine cette figure du n° 8, l'œil franchement de profil exclut toute idée d'archaïsme, ainsi que la bouche aux lèvres courtes et charnues, dépourvue de toute intention de sourire, et qui complète, avec les cheveux tombant droit sur la nuque et la rectitude de la ligne du nez, un ensemble de simplicité et de gravité bien dorien¹ ; en outre, le grènetis se compose de grains allongés en forme d'olives, se suivant sans solution de continuité ; cette forme relativement moderne nous prouve que la pièce est la plus récente de la trouvaille. Comme, d'autre part, il paraît certain que le monnayage autonome de Mélos dut subir une longue éclipse à la suite de la prise de l'île en 416, nous pouvons considérer ce type comme un spécimen unique de la figure humaine telle que la concevaient les graveurs des îles vers l'époque de la guerre du Péloponnèse. J'ai laissé pour la fin la description de la coiffure qui va soulever une question intéressante et nous permettre d'envisager une hypothèse plausible pour l'explication de quelques-uns de ces revers.

Cette coiffure en effet semble un casque conique de bronze ou peut-être de cuir, dépourvu de toute pièce accessoire, et il paraît bien certain que nous sommes en présence d'une des formes du pilos ; or, en dehors des types d'Ulysse et des Cabires-Dioscures, les représentations du pilos sont rares dans la numismatique antique ; je ne vois guère à citer

1. Il est intéressant de rapprocher de ce revers une tête en terre cuite du musée de Berlin trouvée à Tarente et publiée par M. Vlasto dans le *Journal int. d'arch. num.* d'Athènes, t. IV, 1901, p. 94, pl. H ; la coiffure est sensiblement la même et le profil présente de frappantes analogies. On remarquera que Tarente était également une colonie dorienne.

que la tête du roi thessalien Aleuas sur une drachme de Larissa. D'Ulysse il ne saurait être question ici, en présence d'un éphèbe imberbe. Nous ne pouvons donc, pour l'attribution de la tête du revers n° 8, hésiter qu'entre un héros local inconnu et l'un des Cabires-Dioscures. Il me semble que c'est à cette dernière hypothèse qu'il faut nous arrêter, comme étant la plus rationnelle. Mélos était une île doriennne, la légende même de ces pièces en fait foi; c'était une colonie de Sparte¹, à qui elle resta toujours étroitement unie, et on sait de quelle dévotion les Tyndarides furent toujours l'objet parmi toutes les populations doriennes et à Sparte en particulier. Nous trouverons en outre un argument pour cette thèse dans l'étude des revers 2, 5 et 7; mais, pour cela, il nous faut ouvrir une courte parenthèse.

La légende obscure et compliquée des Cabires prend racine dans les mythes le plus reculés des anciens Pélasges. Le foyer du culte de ces divinités cosmiques était principalement dans les îles de Lemnos, d'Imbros et de Samothrace, et rayonna de là jusqu'en Étrurie. D'après l'une des légendes le plus répandues, les Cabires pélasgiques étaient trois frères, dont deux furent plus tard assimilés par les Grecs aux Dioscures, tandis que le troisième, nommé Cadmilos, se transformait généralement en Hermès², quelquefois en Dionysos³. Plusieurs miroirs étrusques reproduisent aussi un mythe particulier d'après lequel Cadmilos aurait été tué par ses frères. Sur l'un de ces miroirs⁴, au-dessus des personnages, figurent un croissant de lune et une étoile en forme de rosace.

1. Hérodote, VIII, 48. — Thucydide, V, 84, 112.

2. Dionysod., *Ap. schol. ad Apoll. Rhod.*, I, 917. — Hérodote, II, 51. — Steph. Byz., v. Imbros. — Voir aussi une pièce d'Hephaestia de Lemnos montrant au revers les bonnets des Dioscures accompagnés du caducée d'Hermès (Mionnet, I, 431, n° 4).

3. Saglio, *Dict.*, fig. 906.

4. Saglio, *Dict.*, fig. 912.

Ceci étant exposé, si nous nous reportons à nos revers, nous constaterons forcément que le bélier, animal spécialement consacré à Hermès¹, le croissant de lune et la rosace-étoile se rattachent tous au culte des Cabires; il existe en outre un demi-statère au revers du canthare dionysiaque², et nous avons vu plus haut que le Cabire Cadmilos est parfois assimilé à Dionysos. Enfin un bronze de basse époque³ nous donne les bonnets des Dioscures surmontés d'étoiles.

En présence de toutes ces observations concordantes, nous pouvons admettre sans trop de présomption que l'existence à Mélos d'un sanctuaire des Cabires-Dioscures est très vraisemblable. Peut-être doit-on même faire un pas de plus et reconnaître plus particulièrement sur le statère n° 8 la tête du Cabire Cadmilos, qui, dans la scène du meurtre, est généralement le seul qui soit représenté imberbe; on serait alors amené à voir dans Cadmilos le héros mythique éponyme de l'île, ainsi que les deux dernières syllabes de son nom pourraient le donner à penser.

Un des sujets d'étonnement dans l'étude de ces pièces est la variété des caractères alphabétiques et la forme particulière de certains d'entre eux. Je prendrai successivement les six lettres de la légende ΜΑΛΙΟΝ.

M. — Sur les n°s 1, 4 et 8, il a sa forme habituelle; sur les n°s 3, 5, 6 et 7, il a la forme Μ, particulière aux inscriptions méliennes.

A. — Sur les n°s 1 et 4, la barre transversale est inclinée à gauche; sur le n° 6, elle est inclinée à droite; sur les n°s 3

1. Pour le rôle que joue le bélier dans le culte des Cabires, on lira avec intérêt l'article de M. H. von Fritze dans la *Zeitschr. für Numism.*, t. IV, 1904, *Birytis und die Kabiren auf Münzen*.

2. *Brit. Mus. Cat.*, Pl. XXIII, fig. 16 et 18 et Pl. XXIV, fig. 1, 2 et 3.

3. *Brit. Mus. Cat.*, Pl. XXIV, fig. 4. Cab. de France, n°s 3278, 3283, 3284.

et 5, elle est horizontale ; sur le n^o 8, elle paraît être angulaire, bien que la conservation imparfaite de la pièce ne permette pas de se prononcer d'une manière positive ; enfin, sur le n^o 7, elle a disparu par suite de l'oxydation.

A. I. — Rien à dire de ces lettres, qui ont partout leur forme normale.

O. — Sur tous les exemplaires où cette lettre est visible, elle est ouverte à droite. C'est l'omicron lunaire spécial aux alphabets mélien et cnidien.

N. — Sur les n^{os} 6 et 8, il est normal ; sur les n^{os} 1 et 5, il est inversé.

Ce qui surprend le plus est la présence sur ces monnaies des caractères *M* et *C* ; il était en effet admis que ces formes particulières de lettres ne se rencontraient plus après le vi^e siècle ¹, et il est impossible de reculer aussi loin la frappe des huit statères en question. A ne considérer que le style, il me semble qu'il faudrait placer le n^o 1 vers 480-460 et le n^o 8 vers 420, les autres pièces s'échelonnant dans l'intervalle. La seule conclusion qu'on puisse tirer de ces observations est qu'il est impossible en numismatique de faire état de l'archaïsme des caractères pour fixer les dates. Ceci vient confirmer la théorie récemment émise ², d'après laquelle les formes archaïques des lettres auraient subsisté sporadiquement jusqu'à des époques assez tardives. L'unification de l'alphabet grec n'a été effectuée qu'à la fin du v^e siècle et il est probable que jusqu'à cette date il subsista quelque incertitude, les formes anciennes demeurant en usage parallèlement avec les formes plus modernes qui devinrent ensuite définitives.

✓ Pour me résumer, on peut, je crois, tirer de cette critique superficielle les conclusions suivantes :

1. Kirchhoff, *Gr. Alph.*, O. S., 73.

2. E. Babelon, *Tr. de num. gr. et rom.*, 2^e partie, tome I, p. 747.

1° Existence à Mélos d'un sanctuaire des Cabires pélasgiques, en particulier de Cadmilos, où devait se pratiquer également le culte des divinités grecques assimilées (les Dioscures, Hermès, Dionysos).

2° Existence hypothétique dans cette île d'un culte d'Apollon delphien, et peut-être de Poseidon.

3° Impossibilité de se baser sur une légende en caractères primitifs pour reculer la date d'une pièce jusqu'à l'époque archaïque.

En outre cette petite trouvaille aura enrichi la numismatique de quelques types nouveaux et d'un excellent spécimen de l'art des animaliers de l'antiquité.

Ce me sera, je l'espère, une excuse suffisante pour avoir retenu quelques instants l'attention des lecteurs de la Revue.

R. JAMESON.

LES MONNAIES D'ELEUSIS

Pl. X et XI.

Dans la thèse que nous venons de présenter à la Faculté des lettres de Paris ¹, nous avons rencontré chemin faisant un petit problème de numismatique grecque, qu'il ne sera pas sans intérêt, nous l'espérons, de soumettre avec documents à l'appui aux lecteurs de cette Revue.

L'histoire du trésor sacré d'Eleusis jusqu'en 404, telle que nous avons essayé de la reconstituer, serait assez malaisément conciliable avec un fait qui est donné presque toujours comme avéré ² : l'existence d'un monnayage d'Eleusis remontant aux temps de l'indépendance de cette ville, et, grâce à une convention spéciale avec Athènes, se continuant sans interruption.

Le fait avait paru prouvé par l'existence des monnaies d'Eleusis, qui sont assez nombreuses dans les différentes collections d'Europe. Les éditeurs du Catalogue du British Museum, en publiant celles qu'ils avaient à leur disposition, avaient fait remarquer qu'aucune de ces pièces ne remontait au delà du iv^e siècle ³, mais on voyait là, sans doute, un effet du hasard.

Nous allons donner ici une liste aussi complète que possible des monnaies d'Eleusis actuellement connues, et qui nous ont été obligeamment communiquées par les directeurs des Cabinets de Londres, Paris, Berlin et Athènes.

1. E. Cavaignac, *Le trésor sacré d'Éleusis jusqu'en 404*.

2. En dernier lieu dans : Gilliard, *Quelques réformes de Solon*, p. 100, n. 1.

3. *Catal. of Greek Coins, Attica*, p. lx.

L. = Londres.

P. = Paris.

B. = Berlin ¹.

Ath. = Athènes ².

I

1^{re} série.

1. Divinité tournée vers la gauche, tenant à la main des épis (?), et assise sur un char traîné par des dragons ailés.

R. Porc tourné vers la droite, debout sur un *bacchos*. Au-dessous, un symbole : tête de porc et feuille. Au-dessus, [E]ΛEYΣ.

L. 12. — Æ. 4 gr. 536.

Pl. X, 1.

2. Même type que L. 12.

R. Id., mais on ne lit plus l'inscription.

L. 13. — Æ. 4 gr. 536.

3. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : une tête de bœuf. En haut, EΛEYΣI.

L. 14. — Æ. 4 gr. 211.

4. Même type que L. 12 (poitrine de la divinité plus développée).

R. Id., mais le porc est tourné vers la gauche. Symbole : une branche avec deux feuilles. En haut, [E]ΛEYΣ.

L. 15. — Æ. 4 gr. 211.

Pl. X, 1^a.

5. Même type que L. 12.

R. Id., mais le porc tourné vers la gauche. Symbole : une branche à deux feuilles. En haut, EΛEYΣI.

L. 16. — Æ. 3 gr. 88.

1. Je n'ai pu donner le poids des exemplaires de Berlin, mais les dimensions de ces pièces permettent d'affirmer qu'elles sont équivalentes à celles des autres collections.

2. Je remercie particulièrement M. Svoronos, qui a joint aux exemplaires qu'il m'a communiqués des indications très intéressantes sur la provenance, le poids, etc., des pièces.

6. Même type que L. 12, mais le corps de la divinité est singulièrement émacié.

R. Symbole : une tête de bœuf (?). En haut, ΕΛΕΥΣ.

L. 17. — Æ. 4 gr. 211. *Pl. X, 2.*

7. Même type que L. 12 (on distingue, sur la tête de la divinité, une couronne terminée par un appendice vertical au-dessus du front).

R. Id. Symbole : trois feuilles (?). En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 18. — Æ. 4 gr. 211. *Pl. X, 3.*

8. Même type que L. 17 (la couronne avec l'appendice vertical est particulièrement visible).

R. Id. Symbole : un dauphin. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 19. — Æ. 4 gr. 536.

9. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : une abeille. En haut, [E]ΛΕΥΣ.

L. 20. — Æ. 4 gr. 211.

10. Même type que L. 12 (la couronne avec appendice est bien visible. On distingue bien les deux épis que la divinité tient à la main).

R. Id. Symbole : un coquillage. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 21. — Æ. 4 gr. 211.

11. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : *plémochoé*. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 23. — Æ. 4 gr. 211.

12. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole à droite : *plémochoé*. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 25. — Æ. 3 gr. 88. *Pl. X, 4.*

13. Même type que L. 12 (les deux épis nettement distincts).

R. Id. Symbole à droite : ⊙. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 26. — Æ. 4 gr. 211. *Pl. X, 5.*

14. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : osselet. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 22. — Æ. 3 gr. 56.

15. Même type que L. 12 (très abîmé).

R. Id. Symbole : *plémochoé*. Pas d'inscription visible.

L. 24. — Æ. 3 gr. 24. *Pl. X, 6.*

15^a. Même type que L. 12 (et surtout que B., 18 A. Voir plus loin, n° 40).

R. Id. (le porc est différent de celui de B, 18 A). Symbole à droite : N. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 28. — Æ. 3 gr. 56. *Pl. X, 7.*

16. Même type que L. 12.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥΣ.

P. (pièce exposée au public.) — Æ. *Pl. X, 8.*

17. Même type que L. 12 (la poitrine de la divinité assez développée).

R. Id. Symbole : un dauphin suspendu (?) au *bacchos*. En haut, ΕΛΕΥΣ.

P. 748. — Æ. 3 gr. 85.

18. Même type que L. 12 (le corps de la divinité très émacié). Très abîmé.

R. Id. Symbole : un vase. En haut, ΕΛΕΥΣ.

P. 750. — Æ. 3 gr. 90.

19. Même type que L. 12 (la poitrine de la divinité très développée).

R. Id. (le porc tourné vers la gauche). Symbole : une branche avec deux feuilles. En haut, ΕΛΕ (de droite à gauche), très effacé.

P. 752. — Æ. 3 gr. 55. *Pl. X, 9.*

20. Même type que L. 12 (très abîmé).

R. Id. Symbole : un dauphin. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

P. 753. — Æ. 3 gr. 30.

21. Même type que L. 12 (la couronne avec l'appendice vertical et les deux épis très visibles).

R. Id. Symbole à droite (?). En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

P. 749. — Æ. 2 gr. 95.

22. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : tête de bœuf. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

P. 751. — Æ. 2 gr. 75 (?)

Pl. X, 10.

23. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : coquillage. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

B. 1. — Æ.

Pl. X, 11.

24. Même type que L. 12 (serpent paraissant allongé en arrière).

R. Id. Symbole : coquillage. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

B. 2. — Æ.

Pl. X, 12.

25. Même type que L. 12 (l'appendice qui termine la couronne est nettement visible).

R. Id. Symbole : trois feuilles. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

B. 3. — Æ.

Pl. X, 13.

26. Même type que L. 12 (la couronne est très nettement visible).

R. Id. Symbole : trois feuilles (?). En haut, [E]Λ[EY]ΣΙ.

B. 4. — Æ.

27. Même type que L. 12.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥΣ[Ι].

B. 5. — Æ.

28. Même type que L. 12.

R. Id. En haut, [ΕΛΕ]ΥΣΙ.

B. 6. — Æ.

Pl. X, 14.

29. Même type que L. 12.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

B. 7. — Æ.

30. Même type que L. 12 (le corps de la divinité est particulièrement trapu).

℞. Id. Symbole : tête de bœuf(?) En haut, [EΛE]Y[ΣI]?

B. 8. — Æ.

31. Même type que L. 12 (assez abîmé).

℞. Id. Symbole : tête de bœuf. En haut, [E]ΛEYΣ.

B. 9. — Æ.

32. Même type que L. 12.

℞. Id. Symbole : tête de bœuf. En haut, EΛEYΣI.

B. 10. — Æ.

33. Même type que L. 12 (l'appendice de la couronne bien visible).

℞. Id. Symbole : tête de bœuf. En haut, EΛEYΣI.

B. 11. — Æ.

34. Même type que L. 12.

℞. Id. Symbole : tête de bœuf. En haut, [E]ΛEYΣI.

B. 12. — Æ.

35. Même type que L. 12 (les deux épis tenus par la divinité bien visibles).

℞. Id. Symbole : tête de bœuf. En haut, EΛEYΣI.

B. 13. — Æ.

36. Même type que L. 12.

℞. Id. Symbole : un carré dans une couronne d'épis. En haut, EΛEYΣ.

B. 15. — Æ.

Pl. X, 15.

37. Même type que L. 12.

℞. Id. Symbole : tête de bœuf(?) L'inscription est illisible.

B. 16. — Æ.

38. Même type que L. 12.

℞. Id. Symbole : tête de bœuf. En haut, EΛEYΣI

B. 17. — Æ.

39. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : difficile à discerner. En haut, [E]ΛΕΥΣΙ.

B. 18. — Æ.

40. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole à droite : N (cf. L., 28). En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

B. 18 A. — Æ.

Pl. X, 16.

41. Même type que L. 12 (abîmé).

R. Id. (le porc est tourné vers la gauche). Symbole : ?

En haut, ΕΛΕΥΣ.

B. 19. — Æ.

42. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : un dauphin. En haut, ΕΛΕ.

B. 14. — Æ.

43. Même type que L. 12.

R. Id. En haut, [E]ΛΕΥΣΙ.

Ath. A 1. — Æ. 4 gr. 50.

Pl. X, 17.

44. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : bucrâne. En haut, ΕΛΕΥΣΙ ?

Ath. A 3. — Æ. 4 gr.

45. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : bucrâne. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

Ath. A 4. — Æ. 3 gr. 65.

46. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : coquillage. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

Ath. A 11. — Æ. 1 gr. 76.

47. Même type que L. 12 (presque effacé).

R. Id. Symbole : vase. En haut, ΕΛΕΥΣ[Ι].

Ath. A 12. — Æ 3 gr. 61.

48. Même type que L. 12 (très abîmé).

R. Id. Symbole à droite : vase. Inscription illisible.

Ath. A 16. — Æ. 3 gr. 25.

49. Même type que L. 12 (effacé).

R. Id. Symbole : Δ .

Ath. A 17. — Æ. 3 gr. 30.

50. Même type que L. 12.

R. Id. Symbole : osselet.

Ath. 19. — Æ. 3 gr. 45.

51. Même type que L. 12 (effacé).

R. Id. Symbole à droite : N (cf. nos 15^a et 40).

Ath. A 20. — Æ. 2 gr. 56.

Pl. X, 18.

52. Même type que celui de L. 12.

R. Id. Pas de symbole. En haut, AOE.

Ath. A A'. — Æ. 2 gr. 30.

Pl. X, 19.

53. Même type que L. 12 (effacé).

Æ. Id. En haut, AOE.

Ath. A B'. — Æ. 2 gr. 25.

Pl. X, 20.

54. Même type que L. 12.

R. Vase. A droite, symbole (?). En haut, A.

Ath. A I'. — Æ. 1 gr. 45.

Pl. X, 21.

54¹. Même type que L. 12.

R. Id.

Ath. A 2. — Æ. 3 gr. 95.

54². Même type que L. 12.

R. Id. (mais symbole : bucrâne).

Ath. A 5. — Æ. 4 gr. 30.

54³. Même type que L. 12.

R. Id. (mais symbole : bucrâne).

Ath., A 6. — Æ. 3 gr. 55.

54⁴. Même type que L. 12.

R. Id. (mais symbole : bucrâne).

Ath. A 7. — Æ. 3 gr. 20.

54⁵. Même type que L. 12.

R. Id. (mais symbole : grappe de raisin avec feuille).

Ath. A 8. — Æ. 2 gr. 95.

54⁶. Même type que L. 12.

R. Id. (symbole : osselet).

Ath. A 9. — Æ. 3 gr. 45.

54⁷. Même type que L. 12.

R. Id. (symbole : osselet).

Ath. A 10. — Æ. 2 gr. 62.

54⁸. Même type que L., 12.

R. Id. (symbole : vase). L'inscription ΕΛΕΥΣΙ n'est pas sûre.

Ath. A 13. — Æ. 3 gr. 22.

54⁹. Même type que L. 12.

R. Id. (symbole : vase). L'inscription ΕΛΕΥΣΙ n'est pas sûre.

Ath. A 14. — Æ. 2 gr. 85.

54¹⁰. Même type que L. 12.

R. Id. (symbole : vase). L'inscription ΕΛΕΥΣΙ n'est pas sûre.

Ath. A 15. — Æ. 2 gr. 25.

54¹¹. Même type que L. 12.

R. Id. (dans l'exergue : Δ).

Ath. A 18. — Æ. 2 gr. 90.

54¹². Même type que L. 12.

R. Id. (devant le porc : ⊙).

Ath. A 19. — Æ. 3 gr. 45.

54¹³. Même type que L. 12.

℞. Id. En haut : **ΑΘΕ**.

Ath. A γ (Coll. Soc. arch. 1294). — Æ. 2 gr. 30.

54¹⁴. Même type que L. 12.

℞. Id. En haut, **ΑΘΕ**.

Ath. A δ (Coll. Soc. arch. 1293). — Æ. 3 gr. 12.

De cette série il faut peut-être rapprocher les pièces suivantes :

55. Une divinité tournée vers la droite, tenant un épi, assise sur un char traîné par un dragon ailé.

℞. Un porc tourné vers la droite, debout sur un *bacchos*.

Symbole à droite : **Μ**. En haut, **ΕΛΕΥΣΙ**.

L. 27. — Æ. 4 gr. 211.

Pl. X, 22.

56. Même type que L. 27.

℞. Id. Pas de symbole.

B. 20. — Æ.

Pl. X, 23.

57. Même type que L. 27.

℞. Id. En haut, **ΕΛΕΥ**.

B. 21. — Æ.

58. Même type que L. 27.

℞. Id. Symbole : ?

B. 22. — Æ.

59. Même type que L. 27.

℞. Id. Exergue en dehors du coin. Inscription illisible.

Ath. A 21. — Æ. 2 gr. 85.

2^e série.

60. Divinité féminine, tenant deux épis(?) à la main, assise sur un char traîné par des dragons ailés.

℞. Un cercle formé de deux épis. A l'intérieur, un porc tourné vers la droite, debout sur un *bacchos*. En bas, **ΕΛΕΥΣΙ**.

L. 1. — Æ. 4 gr. 211.

Pl. XI, 1.

61. Même type que L. 1 (le voile de la déesse est très visible sur le cou).

R. Id.

L. 2. — Æ. 3 gr. 88.

62. Même type que L. 1.

R. Id. Inscription illisible.

L. 3. — Æ. 3 gr. 88.

63. Même type que L., 1.

R. Id.

L. 6. — Æ. 4 gr. 211.

64. Même type que L. 1 (très effacé).

R. Id. (le porc semble agenouillé pour le sacrifice). En haut, YΞΛΞ | Β.

L. 9. — Æ. 4 gr. 211.

Pl. XI, 2.

65. Même type que L. 1 (beaucoup plus grossier).

R. Id. En haut, ΕΛΕΥΣΙ.

L. 8. — Æ. 3 gr. 56.

66. Même type que L. 1.

R. Id.

L. 7. — Æ. 3 gr. 56.

67. Même type que L. 1.

R. Id. (il semble que le cercle d'épis soit double).

L. 4. — Æ. 3 gr. 56.

Pl. XI, 3.

68. Même type que L. 1.

R. Id.

L. 5. — Æ. 3 gr. 24.

69. Même type que L. 1.

R. Id.

P. 754. — Æ. 3 gr. 40.

70. Même type que L. 1 (le voile de la déesse nettement visible, les deux épis aussi).

R. Id.

B. 23. — Æ.

Pl. XI, 4.

71. Même type que L. 1.

R. Id.

B. 24. — Æ.

Pl. XI, 5.

72. Même type que L. 1 (on voit très bien les deux épis que la déesse tient à la main).

R. Id.

B. 25. — Æ.

Pl. XI, 6.

73. Même type que L. 1.

R. Id.

B. 27. — Æ.

74. Même type que L. 1.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

B. 28. — Æ.

75. Même type que L. 1 (beaucoup plus grossier).

R. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

B. 29. — Æ.

Pl. XI, 7.

76. Même type que L. 1 (très abîmé).

R. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

B. 30. — Æ.

77. Même type que L. 1.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

B. 31. — Æ.

78. Même type que L. 1.

R. Id.

B. 26. — Æ.

79. Même type que L. 1.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

B. 32. — Æ.

80. Même type que L. 1 (il semble n'y avoir qu'un épi dans la main de la divinité).

R. Id.

Ath. A 26. — Æ. 3 gr. 95.

81. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 25. — Æ. 4 gr. 75.

82. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 23 — Æ. 4 gr. 55.

83. Même type que L. 1 (le corps de la divinité singulièrement émacié).

R. Id. (une simple ligne sous le porc). En haut, ΕΛΕΥ.

Ath. A 37. — Æ. 2 gr. 95.

Pl. XI, 8.

84. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 22. — Æ. 4 gr. 35.

85. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 32. — Æ. 1 gr. 66.

85^a. Même type que L. 1? (presque complètement effacé).

R. Id. (le porc est agenouillé, cf. L. 9). En haut, ΥΞΛΞ.

Ath. A 57. — Æ. 2 gr. 65.

Pl. XI, 9.

85^l. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 24. — Æ. 3 gr. 55.

85². Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 27. — Æ. 4 gr. 30.

85³. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 28. — Æ. 3 gr. 98.

85⁴. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 29. — Æ. 3 gr. 35.

85⁵. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 30. — Æ. 3 gr. 55.

85⁶. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 31. — Æ. 5 gr. 20 (flan épais).

85⁷. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 33. — Æ. 3 gr. 10 (flan épais).

85⁸. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 34. — Æ. 2 gr. 08.

85⁹. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 35. — Æ. 2 gr. 42.

85¹⁰. Même type que L. 1.

R. Id.

Ath. A 36. — Æ. 2 gr. 08.

85¹¹. Même type que L. 1.

R. Id. Le porc sur une simple ligne. En haut, ΕΛΕΥ.

Ath. A 38. — Æ. 2 gr. 70.

85¹². Même type que L. 1.

R̄. Id. Le porc sur une simple ligne. En haut, ΕΛΕΥ.

Ath. A 39. — Æ. 2 gr. 50.

85¹³. Même type que L. 1.

R̄. Id. Le porc sur une simple ligne. En haut, ΕΛΕΥ.

Ath. A 40. — Æ. 2 gr. 40.

II

3^e série.

86. Une divinité masculine, le bras tendu en avant, montant sur un char traîné par des dragons ailés.

R̄. Cercle formé de deux épis; à l'intérieur, un porc tourné vers la droite, debout sur un *bacchos*. En bas, ΕΛΕΥ.

L. 10. — Æ. 3 gr. 56.

Pl. XI, 10.

87. Même type que L. 10.

R̄. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

L. 11. — Æ. 3 gr. 24.

88. Même type que L. 10 (il semble qu'il n'y ait qu'un dragon).

R̄. Id.

P. 753^a. — Æ. 2 gr. 85.

Pl. XI, 11.

89. — Même type que L. 10.

R̄. Id.

P. 755. — Æ. 3 gr. 05.

90. Même type que L. 10.

R̄. Id.

P. 756. — Æ. 2 gr. 45.

91. Même type que L. 10 (les deux dragons sont bien visibles).

R̄. Id.

P. 757. — Æ. 3 gr. 20.

Pl. XI, 12.

92. Même type que L. 10.

℞. Id.

B. 33. — Æ.

93. Même type que L. 10.

℞. Id.

B. 34. — Æ.

94. Même type que L. 10.

℞. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

B. 37. — Æ.

95. Même type que L. 10.

℞. Id.

B. 36. — Æ.

96. Même type que L. 10 (très grossier).

℞. Id.

B. 35. — Æ.

97. Même type que L. 10.

℞. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

B. 88. — Æ.

Pl. XI, 13.

98. Même type que L. 10.

℞. Id. Inscription presque illisible.

B. 36^a. — Æ.

99. Même type que L. 10.

℞. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

Ath. A 53. — Æ. 2 gr. 16.

100. Même type que L. 10.

℞. Id.

Ath., A 47. — Æ. 1 gr. 77.

101. Même type que L. 10.

℞. Id.

Ath. A 44. — Æ. 2 gr. 52.

102. Même type que L. 10 (très grossier).

R. Id. En bas, ΕΛΕΥΣΙ.

Ath. A 41. — Æ. 2 gr. 40.

Pl. XI, 14.

102¹. Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥΣΙ.

Ath. A 42. — Æ. 2 gr. 40.

102². Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥ.

Ath. A 43. — Æ. 1 gr. 95.

102³. Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥ.

Ath. A 45. — Æ. 2 gr. 70.

102⁴. Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥ.

Ath. A 46. — Æ. 2 gr. 60.

102⁵. Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥ.

Ath. A 48. — Æ. 2 gr. 35.

102⁶. Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥ.

Ath. A 49. — Æ. 2 gr. 50.

102⁷. Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥ.

Ath. A 50. — Æ. 2 gr. 70.

102⁸. Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥ.

Ath. A. 51. — Æ. 2 gr. 30.

102⁹. Même type que L. 10.

R. Id. En bas, ΕΛΕΥ.

Ath. A 52. — Æ. 3 gr. 20.

102¹⁰. Même type que L. 10.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

Ath. A 54. — Æ. 3 gr. 50.

102¹¹. Même type que L. 10.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

Ath. A 55. — Æ. 2 gr. 30.

102¹². Même type que L. 10.

R. Id. En haut, ΕΛΕΥ.

Ath. A 56. — Æ. 3 gr. 60.

III

4^e série.

103. Une tête de femme, couronnée.

R. Un vase sur un support (2 paniers couchés). Au-dessus, ΕΛΕΥ.

L. 29. — Æ. 3 gr. 24.

Pl. XI, 15.

104. Même type que L. 29.

R. Id.

B. 39. — Æ.

Pl. XI, 16.

105. Même type que B. 29.

R. Id.

B. 40. — Æ.

106. Même type que B. 29 (la tête est couronnée d'épis).

R. Id. En haut, ΕΛΕΥΣ.

Ath. A 58. — Æ. 3 gr. 12.

Pl. XI, 17.

5^e série.

106^a. Deux porcs superposés.

R. Cercle de feuillage. A l'intérieur, un *bacchos*. Autour, [E] (non pas [A]OE, comme l'indique le *Catal. of Greek Coins*, Attica, p. 23).

L., Athènes 252. — Æ. 3 gr. 24.

107. Même type que L., Ath. 252 (les deux pores tournés vers la gauche).

Id. (l'inscription est bien lisible).

P. 758. — Æ. 1 gr. 85.

Pl. XI, 18.

108. Même type que P. 758.

R. Id. (mais ici l'inscription est A | $\begin{matrix} \odot \\ \text{E} \end{matrix}$).

Ath. A. — Æ. 1 gr. 90.

Pl. XI, 19.

N. B.—Des monnaies d'Eleusis sont signalées par G. Macdonald, *Hunterian Collection*, t. II, p. 81-2, nos 1-8, et pl. XXXV, 16. Cette collection ne m'a pas été accessible, mais les pièces en sont données comme semblables à celles du British Museum.

Ainsi, dans cette liste très nombreuse, il y a trois séries principales qui se distinguent au premier abord.

Dans la première (1-54¹⁴), une des faces de la monnaie représente une divinité tournée vers la gauche et assise sur un char traîné par des dragons ailés. Il me paraît certain que la divinité est masculine, et dès lors l'identification généralement adoptée avec Triptolème est la plus naturelle. Je ne crois pas qu'il soit couronné d'épis: il porte sur la tête une couronne terminée, au-dessus du front, par un appendice vertical — dont je ne distingue pas bien le caractère. Sur quelques monnaies (55-59), la divinité est tournée vers la droite, mais il est probable que ces monnaies font néanmoins partie de la série.

Le revers porte toujours un porc debout sur un *bacchos* horizontal. Le porc est généralement tourné vers la droite, parfois vers la gauche. Sous le *bacchos*, ou à côté du porc,

se trouve un symbole qui varie (peut-être une marque d'atelier ou d'émission). En haut, la légende ΕΛΕΥΣΙ (nous reviendrons sur les quelques pièces qui portent la légende ΑΘΕ.)

Malgré ces légères variantes, la série est remarquablement homogène. Les pièces ont été émises à la même époque à très peu près.

Le style est très bon. Bien que l'on puisse songer au milieu du iv^e siècle, la valeur artistique de ces monnaies autorise, et même invite, à les faire remonter plus haut encore.

Certaines pièces ont un poids égal ou supérieur à 4 grammes (4 gr. 536, 4 gr. 211, 3 gr. 88). D'autres ont un poids de 3 gr. 50 à 3 grammes (3 gr. 55, 3 gr. 30, 2 gr. 95). Quelques-unes ont un poids inférieur (jusqu'à 1 gr. 66). Ce sont les poids des pièces de cuivre athéniennes de 406-392, et, par conséquent, des pièces d'argent contemporaines (*Catal. of Greek Coins, Attica*, p. xxviii).

Je crois qu'il ne faut pas hésiter à rattacher ce monnayage à la période où Eleusis fut séparée d'Athènes, 403-400 av. J.-C¹. Quelques pièces, d'ailleurs identiques aux autres, portent, au lieu d'ΕΛΕΥΣΙ, la légende ΑΘΕ (comme les pièces données *Catal. of Greek Coins, Attica*, pl. VI, 14-15²). On peut interpréter la légende: Ἀθηναίων Ἐλευσινόθεν. Mais je crois qu'il vaut mieux voir dans ces pièces des monnaies d'alliance, frappées au moment de la réconciliation d'Athènes et d'Eleusis.

La seconde série (60-85¹³) représente également, au droit, une divinité tournée vers la gauche et assise sur un char traîné par des dragons ailés. Mais la divinité, ici, est certai-

1. Arist., Ἀθην. πολιτ., 39-40.

2. Ces pièces sont données, dans l'ouvrage cité, comme postérieures à 393 — à tort, je crois (cf. p. 332).

nement féminine: le voile qui couvre sa tête est parfaitement visible sur beaucoup de ces pièces. L'identification avec Déméter ne me paraît pas douteuse: il y a même dans la pose de la divinité une ressemblance manifeste avec la fameuse Déméter de Cnide, laquelle est postérieure, selon M. Collignon, à 350¹.

Le revers est semblable à celui de la série précédente, sauf que le porc est entouré de deux épis croisés. La légende est tantôt ΕΛΕΥΣΙ, tantôt ΕΛΕΥ.

Le style, quoiqu'encore bon, est inférieur à celui des pièces précédentes. Certaines pièces sont vraiment assez grossières, si grossières qu'on peut hésiter sur l'attribution à cette série: le bras de la divinité, au lieu de reposer sur les genoux et de tenir deux épis, est levé, sans qu'on puisse nettement discerner le geste (n^{os} 74 et 77).

Les poids sont les mêmes que pour la série précédente.

La date de ce monnayage est difficile à déterminer. Au cours des luttes de Polyperchon contre Cassandre, puis de Cassandre contre Démétrius Poliorcète, Eleusis a pu se trouver, comme Salamine², momentanément séparée d'Athènes. La date de 305, par exemple, s'accorderait bien avec le style de ces pièces. Mais je ne propose cette hypothèse qu'en raison de la comparaison avec la série suivante, pour laquelle on peut être plus affirmatif.

La troisième série (86-102¹²) présente, au droit, Triptolème montant sur un char traîné par des dragons ailés.

Au revers, le type est le même que celui de la série précédente. La légende est presque partout ΕΛΕΥ.

Le style, cette fois, est décidément moins bon, le dessin moins ferme, les détails moins soignés: on ne peut distinguer

1 Collignon, *Scopas et Praxitèle*, p. 127-8, 157.

2 Diod., XVIII, 69.

nettement (et cependant quelques pièces sont bien conservées) si la main droite de Triptolème tient des épis ou fait un mouvement qui stimule la course des dragons.

Les poids les plus élevés des deux séries précédentes ne sont pas représentés dans celle-ci. Les poids inférieurs sont les mêmes.

Pour la date de cette troisième série, il ne faut pas remonter au delà du III^e siècle. On sait que, en 295, Démétrius s'empara d'Eleusis; lorsqu'il perdit Athènes en 287, cette place resta à ses lieutenants, et ne leur fut reprise qu'en 285-284¹. C'est très probablement à cette courte période de séparation entre Athènes et Eleusis, qu'il faut rattacher la troisième série, si manifestement postérieure aux deux autres.

La quatrième série (103-106), à la tête de déesse diadémée, est, à en juger d'après le style, encore postérieure. Elle rappelle certaines pièces de cuivre athéniennes du II^e siècle (cf. par exemple : *Catal. of Greek Coins, Attica*, pl. XV, 11), mais ceux-ci sont plus lourds.

Je n'oserai me prononcer sur la date des quelques pièces de la cinquième série.

La grande difficulté à laquelle on se heurte, quand on veut préciser ces conclusions, est l'absence de monnaies de cuivre athéniennes entre 392² et 220 environ. Mais en tout cas, pour qui examine attentivement ces séries d'Eleusis, il est certain qu'elles ne constituent pas un monnayage continu. Ce sont des émissions différentes et momentanées, faites aux époques où Eleusis, séparée d'Athènes, avait besoin de monnaies divisionnaires destinées au commerce local.

1. Niese, *Gesch. der gr.-maked. Staaten*, I, 360, 379, 386 (cf. p. 386, n. 2).

2. Le *Catalogue of Greek Coins* date certaines pièces de la période 393-322 (pl. VI, 8 sq.). Je crois qu'il n'y a aucune pièce qu'on puisse considérer avec certitude comme postérieure au monnayage bien connu de 406-392.

Pour nous, l'important était de constater qu'aucune de ces monnaies ne remonte à la période antérieure à 404. Comme d'autre part, en étudiant ce monnayage, nous nous étions convaincus qu'une des séries est plus ancienne que les numismates anglais ne l'ont cru, et remonte à une date très proche du terme indiqué, nous avons été amenés à préciser les circonstances dans lesquelles, à notre avis, Eleusis a battu monnaie. Il fallait au moins en finir avec la légende du privilège monétaire d'Eleusis, remontant aux temps les plus anciens, et se continuant à travers le v^e siècle.

E. CAVAIGNAC.

RÉCENTES ACQUISITIONS

DU CABINET DES MÉDAILLES

I

MONNAIES DE THRACE

Pl. XII

Nous continuons la série des récentes acquisitions du Cabinet des Médailles commencée dans le dernier fascicule de la *Revue*. Après la Grande-Grèce et la Sicile, nous nous occuperons à présent de la Grèce continentale, et nous commencerons par la Thrace.

Les monnaies d'argent de cette province ont été étudiées dans la *Revue* en 1905¹. Il convient d'ajouter aux récentes acquisitions la pièce suivante :

ΑΒΔΗ, en haut, obliquement. Griffon accroupi à gauche, l'aile déployée, prêt à bondir, sur une ligne horizontale figurant le sol. Exergue lisse.

Ὶ. [Ε]ΠΙ ΘΗΛΕΜΑΧΟ (pour ΘΗΛΕΜΑΧΟΥ) suivant une ligne verticale de bas en haut. Héraclès barbu, nu, allant à droite; de la main droite il brandit sa massue et du bras gauche tendu, sur lequel est enroulée la peau de lion, il tient son arc dressé. Dans le champ, à droite, une feuille (?). Le tout dans un carré creux.

Ὶ. Didrachme. — Poids : 44 gr. 30.

Pl. XII, fig. 1.

1. P. 462-9.

Cette monnaie est des environs de l'an 400. Il en existe un exemplaire au Cabinet de Berlin ¹, moins bien conservé. Le rédacteur du catalogue de ce musée laissait en doute la question de savoir si Héraclès tire un trait de son carquois pour l'ajuster à l'arc ou s'il brandit sa massue ; notre monnaie ne permet pas d'hésiter. Malgré la contradiction de ce geste avec celui du bras gauche, c'est bien sa massue que brandit Héraclès en même temps qu'il porte en avant son arc comme pour se protéger. Et cela nous remet en mémoire la délicieuse statuette de la collection Oppermann autour de laquelle il a été tant discuté. « Ce bronze, un des chefs-d'œuvre de l'art archaïque, écrivait M. Babelon ², a été regardé par quelques auteurs comme une réduction de la statue de l'Héraclès tyrien, œuvre du sculpteur Onatas [d'Égine], que les habitants de Thasos avaient dédiée à Olympie (Pausanias, V, 25, 12). D'autres archéologues ont rattaché la statuette Oppermann à l'école attique ou même à l'école béotienne. Il faut lui comparer surtout le type des monnaies archaïques de Thèbes ³ », tandis que les monnaies de Citium ⁴, par leur analogie, plaident en faveur de l'épithète « tyrien ». Mais, quel que soit le prototype de la statuette d'Oppermann, sa reconstitution (car il manque un morceau à l'arc) est rendue certaine par ces nombreux monuments similaires, et il faut renoncer à voir, comme on l'a voulu, dans le fragment d'arc le reste d'une corne d'animal qu'Héraclès aurait terrassé. Notre monnaie, après tant d'autres, apporte là-dessus un témoignage décisif.

1. *Beschreibung der antiken Münzen*, t. I, p. 105, n° 64 et pl. IV, fig. 35.

2. E. Babelon et A. Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nat.*, p. 222 (avec bibliographie). — Cf. E. Babelon, *Le Cabinet des antiques*, p. 73-78 (avec commentaire développé). — Voy. en dernier lieu H. Lechat, dans *Rev. ét. gr.*, XIII, 1900, p. 377.

3. B. V. Head, *Catal. of greek coins, Central Greece*, pl. XII, fig. 1 à 6.

4. E. Babelon, *Cat. des Achéménides, etc...*, p. 95 et pl. XVIII.

A présent, passons rapidement en revue les monnaies de bronze.

ANCHIALUS

1. Septime Sévère. R'. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ ἈΓΧΙΑΛ et ΕΩΝ à l'exergue. Porte de ville flanquée de deux tours. — 25 mill.

2. Septime Sévère. R'. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ | ΑΓΧΙΑΛΕΩΝ. Tyché debout à gauche avec ses attributs. — 27 mill.

3. Caracalla jeune. R'. Même légende. Zeus-Sérapis debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance². — 29 mill.

4. Géta. (Coup de cisaille donné sur le buste de l'empereur lorsque fut condamnée sa mémoire³.)

R'. [ΟΥΛ]ΠΙΑΝΩΝ ΑΓ | Χ | ΙΑΛΕΩΝ. Déméter debout à gauche, portant une torche et présentant de la main droite une patère à un serpent enroulé autour d'un objet fusiforme fiché en terre⁴. Dans le champ, lettre Δ. — 29 mill. *Pl. XII, fig. 2.*

J'estime que l'objet en question n'est autre chose qu'un de ces engins qui figurent souvent sur les monnaies impériales de Byzance et qui ont embarrassé les commentateurs. L'adjonction du serpent, animal élevé dans les temples, nous confirme dans l'opinion, assez vraisemblable par elle-

1. Les Y ont généralement dans cette région une forme intermédiaire entre V et Y. Nous avons adopté suivant le cas l'un ou l'autre caractère typographique.

2. Sur les rapports de Sérapis avec le Θεός μέγας et le cavalier thrace, voy. B. Pick, *Thrakische Münzbilder* dans *Jahrb. d. arch. Inst.* (Berlin), XIII, 1898, p. 155 et suiv. et Babelon-Degrand, dans *C. r. de l'Acad. des inscr.*, 6 juillet 1900.

3. Voy. sur ce sujet R. Mowat, dans *Rev. num.*, 1901, p. 443, et 1902, p. 286, 464.

4. Variante des monnaies à tort décrites comme suit : Déméter appuyée sur le sceptre où s'enroule un serpent (Mionnet, *Suppl.*, t. II, p. 226, n° 124; *Brit. Mus. Cat. Thracia, Anchialus*, n° 6; *Beschreibung* du Cab. de Berlin, p. 133, n° 15); — Pallas debout, présentant une patère à un serpent enlacé autour d'un arbre (Mionnet, n° 131; Cab. de France, n° 170).

même, que nous voyons là des *ex-voto* consacrés dans le lieu saint, à titre commémoratif.

On les a appelés des nasses à pêcher le poisson ; mais, une nasse présente toujours à l'un de ses bouts une partie évasée où doit s'engager le poisson (fig. 2 ci-contre) et n'affecte jamais dans son ensemble cette forme de long cigare qui est



1



2



3

constante sur les monnaies de Byzance (fig. 1 et 3). Il est remarquable en outre que Poseidon, dieu de la mer, pas plus qu'une divinité fluviale quelconque, ne paraît jamais à côté de ces objets ni en personne ni par ses attributs¹ ; au contraire, M. Head l'a remarqué², c'est Déméter, ou sa corbeille (*calathos*) qu'on voit représentée simultanément. Nous croyons, avec R. S. Poole³, que c'est bien un épi de blé qui pend quelquefois du long fuseau en question (fig. 1) ; allant plus loin, nous nous demanderons si c'est par une simple coïncidence que les divers cônes d'osier, qui s'emboîtent pour former la prétendue nasse, ont la forme du calathos de Déméter. Ne s'agirait-il pas d'un *ex-voto* à Déméter composé avec les corbeilles de la déesse ?

1. Une monnaie de Macrin représente un cheval avec ces objets, mais un cheval paissant et non le coursier fougueux, symbole de Poseidon.

2. B. V. Head, *Hist. num.*, p. 231 (*Two tall baskets pointed at both ends*).

3. R. S. Poole, *Brit. Mus. Cat., Thracia*, p. 100, n° 65.

5. Maximin. R̄. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ | ΑΓΧΙΑΛΕ et ΩΝ dans le champ, à gauche. Arès debout, de face, appuyé sur sa lance, la tête à gauche. — 25 mill.

6. Maximin. R̄. ΟΥΛΠΙΑΝ | ΩΝ ΑΓΧΙΑΛΕ et ΩΝ à l'exergue. Zeus-Sérapis debout à gauche, la main droite levée, tenant un sceptre de la gauche. — 26 mill.

7. Gordien et Tranquilline. R̄. ΟΥΛΠΙΑΝ | W | Ν ΑΓΧΙΑΛ | ΕΩΝ. Même type. — 27 mill.

8. Même droit. R̄. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ Α | Γ | ΧΙΑΛΕΩΝ. Hermès debout à gauche, tenant une bourse et un caducée. — 26 mill.

ΑΡΟΛΛΟΝΙΑ

1. Buste d'Apollon, lauré, à droite, les cheveux en nattes sur la nuque; devant lui, une branche de laurier.

R̄. ΑΠΟΛΛΩΝΗΤΕΩΝ et ΕΝ ΠΟΝ—ΤΩ en deux lignes à l'exergue. Lyre à sept cordes. — 18 mill. (Cette monnaie est de l'époque du haut-empire).

ΒΥΖΑΝΤΙΝΑ

1. Lucille. R̄. ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ ΕΠ ΠΟΝΤΙΚΩ ΗΡ. Poseidon debout à gauche, appuyé sur son trident, tenant de la main droite un poisson. — 25 mill.

2. Caracalla. R̄. ΕΠ-ΑΙ-ΠΟΝΤΙΚΟΥ | ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ. Tyché debout à gauche, avec ses attributs. — 30 mill.

ΔΕΟΥΛΤΟΝ

1. Sévère Alexandre. R̄. COL FL PAC DE et VTL (*sic*) à l'exergue. Louve à droite, la tête tournée en arrière, allaitant les jumeaux. — 24 mill.

2. Gordien le Pieux. R̄. COL F | L PA | C D et EVLT à

l'exergue. L'empereur à cheval galopant à droite, la lance en arrêt. — 23 mill.

3. Gordien. \mathcal{R} . COL F | L PAC D et EVLT à l'exergue. La Fortune ou l'Abondance, debout, sacrifiant dans un temple tétrastyle. — 23 mill. *Pl. XII, fig. 11.*

4. Tranquilline. \mathcal{R} . COL FL PA | C D | EVLT. Pallas allant à gauche, la tête tournée en arrière, et se protégeant avec son bouclier, la lance en arrêt. — 22 mill.

5. Philippe jeune. \mathcal{R} . COL FL P | AC et DEVLТ à l'exergue. Colon (ou peut-être Cérès, désignée par une tige de pavot croissant derrière elle) conduisant deux bœufs de labour. — 23 mill.

Avant de quitter Deultum, disons que Mionnet (p. 296, n° 574) décrit comme suit une monnaie dont nous n'avons retrouvé nulle part d'autre exemplaire :

Tranquilline. \mathcal{R} . COL FL PAC DEVLТ. Femme debout, à demi-nue, placée sur un rython couché, duquel s'échappe une liqueur, tenant de la main droite un pan de son vêtement et posant la gauche sur la tête de Bacchus nu qui soutient de la main droite le bras de la femme et tient de la gauche une grappe de raisin. Le pied de Bacchus est posé sur un vase renversé, dont la liqueur se mêle à celle du rython (Coll. Allier de Hauteroche ¹).

Cette description, assez étrange, paraît devoir être remplacée par la suivante :

Tranquilline. \mathcal{R} . COL FL P | AC DEV | LT. Persée debout devant Andromède ; il a le pied droit sur le monstre marin étendu à terre, tient de la main gauche sa harpè et la tête

1. Cf. M. Dumersan, *Descr. des méd. du cab. A. de Hauteroche*, 1829, p. 23 et pl. III, 10. — *Numism. musei Arigoni*, 1741, *Coloniæ*, tab. XI, n° 164.

de la Gorgone, et de la main droite aide la jeune fille à descendre de son rocher ¹. — 25 mill. *Pl. XII, fig. 3.*

HADRIANOPOLIS.

1. Marc Aurèle jeune. (En contremarque, une aigle, marque du médaillier de la maison d'Este.) R. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Fleuve assis à gauche, tenant une corne d'abondance de la main droite, la main gauche posée sur l'urne d'où s'écoulent des flots. — 25 mill.

2. Faustine. R. ΑΔΡΙΑΝΟ | ΠΟΛΙΤΩΝ. L'Abondance debout à gauche, tenant une corne et une patère. — 23 mill.

3. Julie Domne. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠ | Ο | ΛΕΙΤΩΝ. Tyché debout à gauche, avec ses attributs. — 24 mill.

4. Julie Domne. R. ΑΔΡΙΑΝ | ΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Personnage en tunique courte et long manteau, debout de face, la main appuyée sur un sceptre terminé en bipenne. — 25 mill.

5. Caracalla. R. ΑΔΡΙΑΝΟ | ΠΟΛΕΙΤΩΝ. Asclépios debout de face, la tête à gauche, appuyé sur son bâton où s'enroule le serpent. — 28 mill.

6. Caracalla. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛ | ΕΙΤΩ et N à l'exergue. Autel allumé. — 17 mill.

7. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟ | ΛΕΙΤΩΝ. Hermès debout à gauche, tenant une bourse et le caducée. — 26 mill.

8. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠ | ΟΛΕΙΤΩΝ. Asclépios debout à droite, le coude appuyé sur son bâton. — 26 mill.

9. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠ | ΟΛΕΙΤΩΝ. Pallas debout à gauche, tenant de la main droite une patère, la main gauche

1. Cf. pour ce type : Néocésarée du Pont, Maximin (Mionnet, II, p. 354, n° 129, pièce jugée suspecte et non reproduite par Babelon-Reinach, *Rec. gén. des m. de l'Asie min.*); Coropissus de Lycaonie, Valérien (*Brit. Mus. Cat.*, n° 4 et pl. XI, 12); Alexandrie d'Égypte (Dattari, *Nummi Alex.*, pl. XXVI, n° 2990).

appuyée sur sa lance, son bouclier à ses pieds (la figure est tréflée). — 27 mill.

10. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝ | ΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Pallas debout à droite, la main droite appuyée sur sa lance, la main gauche sur son bouclier. — 27 mill.

11. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠ | Ο | ΛΕΙΤ et ΩΝ à l'exergue.
Apollon assis à gauche, tenant un rameau de laurier dans la main droite, la main gauche appuyée sur sa lyre. — 26 mill.

Pl. XII, fig. 4.

Le dieu est barbu, soit par simple méprise du graveur, soit qu'il ait copié le prototype d'un empereur tel que Caracalla représenté en Apollon.

12. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠ | ΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon debout à gauche, tenant de la main droite une patère et de la main gauche un objet incertain (lyre avec rameau ou bandelettes?). — 25 mill.

Pl. XII, fig. 5.

13. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠ | ΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis-Hécate, debout à gauche, le carquois sur l'épaule, tenant de la main droite un arc et la main gauche appuyée sur une torche; à ses pieds, un cerf. — 25 mill.

14. Gordien. R. Α | Δ | ΡΙΑΝΟΠΟΛ et ΕΙΤΩΝ à l'exergue.
L'empereur à cheval galopant à droite, la lance en arrêt. — 26 mill.

15. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩ et Ν à l'exergue. Porte de ville flanquée de deux tours. — 27 mill.

16. Gordien. R. ΑΔΡΙΑΝΟ | ΠΟΛΕΙΤΩΝ. Nikè allant à gauche, une couronne à la main. — 26 mill.

17. Gordien. R. Α | ΔΡ | Ι | ΑΝΟ | et ΠΟΛΕΙΤ—ΩΝ sur deux lignes à l'exergue. Triptolème sur un char traîné par deux dragons allant à droite. — 26 mill.

18. Gordien. Ῥ. ΑΔΡΙΑ | Ν | Ο | ΠΟ et à l'exergue ΛΕΙΤΩΝ. Fleuve couché à gauche, appuyé sur l'urne d'où l'eau découle, tenant une rame et un roseau. — 26 mill.

19. Gordien. Ῥ. [ΑΔΡΙ]Α | ΝΟ et ΠΟΛΕΙΤΩΝ à l'exergue. Dionysos assis sur une panthère allant à droite. — 25 mill.

20. Gordien. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠ | ΟΛΕΙΤΩΝ. Hygie debout, à droite, donnant à manger au serpent enroulé autour d'elle. — 25 mill.

MESEMBRIA

1. Gordien et Tranquilline. Ῥ. ΜΕΣΑΜΒ | Ρ | ΙΑΝΩΝ. L'Abondance, coiffée du modius, assise à gauche, tenant une corne et une patère. — 25 mill.

2. Gordien et Tranquilline. Ῥ. ΜΕΣΑΜΒ | ΡΙΑΝΩΝ. Pallas debout à gauche, appuyée sur sa lance et son bouclier. — 25 mill.

3. Gordien et Tranquilline. Ῥ. ΜΕΣΑΜΒ | ΡΙΑΝΩΝ. Asclépios debout à gauche, appuyé sur son bâton. — 25 mill.

4. Philippe et Otacilie. Ῥ. ΜΕΣΑΜ | Β | Ρ | ΙΑΝΩΝ. Zeus-Sérapis debout à gauche, la main droite levée, tenant un sceptre de la main gauche. — 24 mill.

5. Philippe fils et Sérapis. Ῥ. ΜΕΣΑΜΒ | ΡΙΑΝΩΝ. Pallas debout à gauche, appuyée sur son sceptre et son bouclier. — 26 mill.

6. Même droit. Ῥ. ΜΕ | ΣΑΜΒ | ΡΙΑΝΩΝ. Déméter debout à gauche, tenant des épis de la main droite, la main gauche levée. — 27 mill.

7. Même droit. Ῥ. ΜΕΣΑΜ | Β | Ρ | ΙΑΝΩΝ. Zeus-Sérapis debout à gauche, la main droite levée, tenant un sceptre de la gauche. — 27 mill.

8. Philippe jeune et Sérapis. R̄. MECA | MBP | IANΩN. Hygie debout à gauche, tenant de la main droite une patère, et de la main gauche la tête d'un serpent qui se dresse sur le sol, enroulé à un autre serpent. — 26 mill. *Pl. XII, fig. 6.*

Asclépios avait pour attribut traditionnel un gros bâton noueux qui lui servait d'appui et auquel s'enroulait le serpent ; un objet aussi lourd à manier parut peu convenable pour une femme, et Hygie fut représentée debout, à côté d'un tronc d'arbre entouré par le serpent, ou bien laissant l'animal enlacer gracieusement sa taille ; l'idée de représenter deux serpents qui se servent mutuellement d'appui fait l'originalité de notre monnaie.

Asclépios a été quelquefois lui-même figuré sur les monuments avec deux serpents ¹ : l'un était comme le double de sa représentation anthropomorphique et l'autre était le serpent femelle qui tenait lieu de la personne d'Hygie. Ici, les deux serpents, mâle et femelle, accompagnent la déesse.

ODESSUS

1. Gordien et Sérapis. R̄. O | ΔHC | CEIT et ΩN à l'exergue. Tyché assise à gauche, avec ses attributs. Dans le champ, lettre E. — 26 mill.

2. Même droit. R̄. OΔHC | EI | TΩN. Hygie debout à droite, donnant à manger à un serpent qui s'enroule autour de sa taille. Dans le champ, lettre E. — 27 mill.

3. Même droit. R̄. OΔHC | E | ITΩN. Hermès debout à gauche, tenant une bourse et un caducée. Dans le champ, lettre E. — 29 mill.

1. Voy. E. Babelon, *Variétés numismatiques. Le dieu Eschmoun*, dans *Rev. num.*, 1904, p. 273. — Sur le culte des deux serpents, cf. le même, *Le faux prophète Alexandre d'Abonotichos*, dans *Rev. num.*, 1900, p. 21-26.

4. Même droit. R. O | ΔΗCΣ | Ε | ΙΤΩΝ. Déméter debout à gauche, appuyée sur un sceptre et tenant des épis. Dans le champ, lettre Ε. — 25 mill.

5. Gordien et Tranquilline. R. ΟΔΗC | CΕΙΤΩΝ. Némésis debout à gauche, tenant de la main droite une baguette et de la gauche le frein ; une roue à ses pieds. Dans le champ, lettre Ε. — 27 mill.

6. Même droit. R. O | ΔΗCΣ | Ε | ΙΤΩΝ. Némésis ou l'Équité debout à gauche, tenant une corne d'abondance et une balance ; à ses pieds, une roue. — 27 mill.

7. Même droit. R. ΟΔΗC | CΕΙΤ | ΩΝ à l'exergue. Tyché assise à gauche, avec ses attributs. Dans le champ, lettre Ε. — 27 mill.

8. Gordien et Sérapis. R. ΟΔΗC | C | ΕΙ | ΤΩΝ. Zeus-Sérapis debout à gauche, la main droite levée, tenant de la gauche un sceptre. — 28 mill.

PAUTALIA

1. Faustine. R. ΟΥΛΠΙΑC ΠΑ | ΥΤΑΛΙΑC. Déméter debout, à gauche, appuyée sur son sceptre, tenant une patère. — 21 mill.

2. Septime Sévère. R. ΟΥΛΠΙΑC ΠΑ[ΥΤΑΛΙΑC]. Dionysos debout à gauche, appuyé sur son thyrsé, tenant de la main droite un canthare d'où le vin s'écoule. — 26 mill.

3. Julie Domne. R. ΠΑΥΤΑ | ΛΙΩΤΩΝ. Némésis debout à gauche, tenant un sceptre de la main gauche et découvrant sa poitrine de la droite ; à ses pieds, la roue. — 24 mill.

4. Caracalla. R. ΟΥΛΠΙΑC ΠΑΥΤΑΛΙΑC. L'Abondance debout à gauche, la corne dans la main gauche, la main droite tenant une patère au-dessus d'une corbeille garnie. — 28 mill.

5. Caracalla. Ῥ. ΟΥΛΠΙΑΣ ΠΑΥΤΑΛΙ et AC à l'exergue. Asclépios et Hygie debout en regard l'un de l'autre. — 28 mill.

6. Caracalla. Ῥ. ΟΥΛΠΙΑΣ ΠΑΥΤΑΛΙΑΣ. Déméter debout à gauche, appuyée sur son sceptre, tenant une patère. — 28 mill.

7. Caracalla. Ῥ. ΠΑΥΤΑ | ΛΕΩΤΩΝ. Eros funèbre debout à droite, tenant sa torche renversée sur un autel. — 18 mill.

8. Géta. Ῥ. ΟΥΛΠΙΑ | Σ Π | Α | ΥΤΑΛΙΑΣ. Nikè allant à gauche, une couronne dans la main droite. — 31 mill.

9. Géta. Ῥ. ΟΥΛ | ΠΙΑΣ ΠΑΥΤΑΛΙΑΣ. Hécate debout à gauche, la main gauche appuyée sur une longue torche, tenant de la main droite une patère ; un chien à ses pieds. — 30 mill.

10. Géta. Ῥ. ΠΑΥΤΑΛΙΩΤΩΝ. Figure féminine (Hellè), une couronne à la main, assise sur un bélier allant à droite. — 17 mill. *Pl. XII, fig. 7.*

11. Gallien. Ῥ. ΟΥΛΠΙΑΣ... Héraclès debout à droite, appuyé sur sa massue. — 25 mill.

PÉRINTHE

1. ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête de Néron jeune, à droite.

Ῥ. ΠΕΡΙΝ | ΘΙΩΝ sur deux lignes verticales, à gauche et à droite. Héra, coiffée du modius, debout à droite sur une proue ; de ses mains étendues pendent des bandelettes. — 27 mill.

Pl. XII, fig. 8.

Comme le fait observer l'auteur du catalogue du Cabinet de Berlin ¹, le nom de Héra attribué à la déesse résulte de l'existence d'une monnaie semblable à l'effigie d'Octavie, où on lit en toutes lettres l'inscription ΗΡΑ ; de plus, cette

1. *Beschreibung* (Cab. de Berlin), p. 209, n° 21.

déesse est ainsi représentée sur des monnaies de Samos ¹ : elle a d'ailleurs pu être identifiée par les gens de Périnthe à Isis.

2. Septime Sévère. Ῥ. ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ | ΝΕΩΚΟΡΩΝ. L'Abondance debout à gauche, tenant une corne et une patère. — 30 mill.

3. Julie Mamée. Ῥ. ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ Δ | Ι | Γ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. L'Abondance debout à gauche, tenant une corne et une patère. — 23 mill.

4. Tranquilline. Ῥ. ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ Δ | Ι | Γ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. L'Équité debout à gauche, tenant une corne d'abondance et une balance. — 24 mill.

PHILIPPOLIS

1. Septime Sévère. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΠ et ΟΛΕΩΣ à l'exergue. Deux serpents enroulés se dressant sur leurs replis. — 32 mill.

2. Septime Sévère. Ῥ. ΜΗΤΡΟ ΦΙ | ΛΙΠΠΟΠΟΛΕΩΣ. Asclépios debout à gauche. — 28 mill.

3. Septime Sévère. Ῥ. ΜΗ | Τ ΦΙ | ΛΙΠΠΟΠΟ et ΛΕΩΣ à l'exergue. L'empereur, à cheval, galopant à droite et perçant de sa lance un ennemi. — 29 mill.

4. Septime Sévère. Ῥ. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΩΣ ΗΓΕ (ἡγεμόνος) ΒΑΡΒΑΡΟΝ... Cybèle sur un lion galopant à droite, tenant sa lance et son bouclier. — 27 mill.

5. Septime Sévère. Ῥ. ΦΙΛΙΠΠΟΠ | Ο | ΛΕΙΤΩΝ. Déméter debout à gauche, appuyée sur une torche et tenant des épis. — 22 mill.

1. P. Gardner, *Samos*, dans *Num. Chron.*, 1882, p. 201 et suiv., pl. XII.

6. Septime Sévère. ΦΙΛΙΠΠΟ | ΠΟΛΙΤΩΝ. Hermès debout à gauche, tenant une bourse et un caducée. — 18 mill.

7. Caracalla. R̄. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΩΣ ΝΕΩΚΟ et Ρ | Ξ (= ΡΟΥ) dans le champ. Hermès debout à gauche, tenant la bourse et le caducée. — 29 mill.

8. Caracalla. R̄. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Tête d'Artémis à droite, avec son carquois sur l'épaule, son arc devant elle. — 27 mill.

9. Caracalla. R̄. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Dionysos debout à gauche, appuyé sur son thyrsé, tenant une grappe de raisin. — 17 mill.

10. Cornelia Paula. R̄. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕ et ΩΣ ΝΕΩΚΟ—ΡΟΥ en deux lignes à l'exergue. Temple octostyle. — 30 mill.

PLOTINOPOLIS

1. Faustine. R̄. ΠΛΩΤΕΙΝ | ΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon debout à gauche, la jambe droite repliée en arrière, sa chlamyde jetée sur le bras gauche, tenant de la main droite un rameau de laurier au-dessus d'un petit autel allumé. — 21 mill.

Pl. XII, fig. 9.

Cette jolie monnaie est à rapprocher, pour l'attitude du dieu, d'une monnaie de Sévère Alexandre à Nicomédie ¹.

2. Faustine. Même revers, mais Apollon est tourné à droite, et il n'y a pas d'autel. — 23 mill. *Pl. XII, fig. 10.*

3. Faustine. R̄. ΠΛΩΤΕΙΝΟ | ΠΟΛΕΙΤΩΝ. Déméter debout à gauche, appuyée sur son sceptre et tenant une patère. — 22 mill.

¹ *Brit. Mus. Cat., Bithynia, pl. XXXIV, 15.*

SERDICA

1. Caracalla. R. ΟΥΛΠΙΑΣ ΣΕΡΔΙΚΗΣ. Hermès debout à gauche, tenant le caducée et la bourse. — 30 mill.

(Remarquer la forme triangulaire qu'affecte cette bourse.)

2. Caracalla. R. ΟΥΛΠΙΑΣ ΣΕΡΔΙΚΗΣ. Déméter debout à gauche, tenant un sceptre et une patère. — 30 mill.

3. Géta. R. ΣΕΡ | ΔΩΝ. Arès debout à gauche, appuyé sur sa lance et son bouclier. — 18 mill.

4. Gallien. R. ΟΥΛΠΙΑΣ ΣΕ | Ρ | ΔΙΚΗΣ. L'Abondance debout à gauche, tenant une corne, et, de la main droite, une patère au-dessus d'un autel. — 26 mill.

TRAJANA AUGUSTA¹

1. Commode. R. [Α]ΥΓΟ[Υ]ΣΤΗΣ ΤΡΑΙΑΝΗΣ. Athlète nu, debout à gauche. — 27 mill.

2. Septime Sévère. R. ΑΥΓΟΥΣΤΗΣ | ΤΡΑΙΑΝΗΣ. Serpent se dressant sur ses replis. — 29 mill.

3. Septime Sévère. R. ΑΥΓΟΥΣΤΗ | C | ΤΡΑΙΑΝΗΣ. Hadès assis à gauche, appuyé sur son sceptre, Cerbère à ses pieds. — 30 mill.

4. Julie Domne. R. ΑΥΓΟΥΣΤΗΣ | ΤΡΑΙΑΝΗΣ. Artémis chasseresse allant à droite, un lévrier courant à côté d'elle. — 23 mill.

5. Caracalla jeune. R. ΗΓ ΣΙΚΙΝΝΙΟΝ ΚΛΑΡΟΝ ΑΥΓΟΥΣΤΗΣ et ΤΡΑΙΑΝΗΣ à l'exergue. L'empereur et la Tyché de la ville debout se donnant la main. — 33 mill.

1. Trajana Augusta et Trajanopolis sont deux villes distinctes l'une de l'autre (Cat. du Musée de Berlin, et Foucart dans *Bull. Corr. hell.*, VI, 1882, p. 179).

6. Même droit. R̄. ΗΓ CΙΚΙΝ ΚΛΑΡΟΝ ΑΥΓΟΥΣΤΗΣ ΤΡΑΙΑΝΗΣ. Hermès debout à gauche, tenant la bourse et le caducée. — 29 mill.

7. Géta. R̄. ΑΥΓΟΥΣΤΗ | C | ΤΡΑΙΑΝΗΣ. Déméter debout à gauche, appuyée sur une torche, tenant des épis au-dessus d'un autel. — 28 mill.

8. Gallien. R̄. ΑΥΓΟΥΣΤΗ | C ΤΡΑΙΑΝΗΣ. Hermès debout à gauche, tenant la bourse et le caducée. — 23 mill.

TRAJANOPOLIS

1. Caracalla. R̄. ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. L'Équité debout à gauche, tenant la corne d'abondance et la balance. — 16 mill.

Telle est la liste *complète* des monnaies récemment acquises pour la Thrace. Nous avons voulu donner un exemple de la façon dont le Cabinet des Médailles complète ses séries dans chaque province ; mais, pour épargner à nos lecteurs d'insipides énumérations, nous nous contenterons dans la suite, comme nous faisons d'ordinaire, de décrire les pièces de choix.

II

TROUVAILLE

DE MONNAIES DE JUBA II

A EL KSAR (MAROC)

Pl. XIII

Une importante découverte de monnaies antiques vient d'avoir lieu au Maroc, dans les environs de Ksar-el-Kebir, province de Larrache (el Araisch), sur la côte ouest au sud de Tanger; elle comprenait uniquement des deniers de Juba II, roi de Maurétanie; le nombre des pièces serait de près de quatre mille.

Malheureusement ce dépôt, avant tout examen scientifique, a été dispersé en France et à l'étranger, d'abord en deux grands lots, et ensuite par des ventes aux musées ainsi qu'aux collectionneurs. Un certain nombre de pièces (40 exactement) a de plus fait l'objet d'une vente publique à Amsterdam, le 17 mars dernier. Nous allons tâcher néanmoins de réunir les éléments de l'étude qui s'impose.

Voici la description des exemplaires acquis par le Cabinet des Médailles :

A. — DENIERS AVEC LA TÊTE DE JUBA II SANS DATE

1. **REX IVBA** en lég. externe, à dr. Tête diadémée de Juba II à dr., avec draperie débordant de l'épaule gauche. Grènetis.

Pl. XIII, fig. 1.

℞. Buste de l'Afrique, à dr., drapée, coiffée de la dépouille d'éléphant, le cou paré d'un collier; derrière, dans le champ, deux traits transversaux (javelots). Grènetis. *Pl. XIII, fig. 7.*

2. Même droit.

℞. Même revers. Devant la figure, un épi. *Pl. XIII, fig. 8.*

3. Autre exemplaire. Variété de coin.

4. Même droit. Un point entre les deux mots de la légende. Pas de draperie.

℞. Même revers. Devant la figure, un épi. Les deux traits transversaux sont réunis entre eux. *Pl. XIII, fig. 9.*

5. **REX** (à g.) **IVBA** (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr., avec draperie débordant de l'épaule gauche. Cercle au pourtour.

℞. Même revers. Pas d'épi. Cercle au pourtour. Flan large.

6. Même droit.

℞. Même buste de l'Afrique, mais tourné à gauche. Pas d'épi ni de javelots.

7. Même droit. Pas de draperie.

℞. Temple distyle avec porte centrale, balustrades latérales, aigle au fronton (peu visible), Victoires aux acrotères, astre et croissant au sommet; sur la frise on lit : **AVGVSTI**. Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 10.*

8. Même droit que le précédent.

℞. **AVG** (à g.) **V** (en bas) **STI** (à dr.) en lég. externe. Temple tétrastyle; dans le fronton, sept points (astre?). Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 11.*

9. Même droit, mais la légende inversée (**REX** à dr.; **IVBA** à g.)

℞. **AVG | V | 2TI** en lég. externe. Temple tétrastyle. Cercle au pourtour.

10. Même droit qu'au n° 8. Cercle au pourtour.

R. LVCVS—AVGVSTI sur deux lignes horizontales. Autel enguirlandé entre deux arbres symbolisant le bois sacré. Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 12.*

11. REX IVBA en lég. externe à dr. Tête diadémée de Juba II à dr. Grènetis.

R. Aigle debout sur un foudre, les ailes éployées, la tête à droite, avec un sceptre transversal; à l'exergue, croissant. Grènetis. Flan irisé.

12. Autre exemplaire, encore plus irisé. On voit au droit la draperie débordant l'épaule gauche. *Pl. XIII, fig. 13.*

13. Même droit que le précédent.

R. Même revers. L'aigle tient une couronne dans son bec et un lièvre dans ses serres. *Pl. XIII, fig. 14.*

14. Même droit. Un point entre les deux mots de la légende.

R. Lion allant à dr. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 15.*

15. REX (à g.) IVBA (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr.

R. Astre (soleil) dans un croissant. Cercle au pourtour.

16. REX IVBA en lég. externe à dr. Tête diadémée de Juba II à dr. Grènetis.

R. Corne d'abondance garnie de fruits et munie de deux anses d'où pendent des banderoles, l'extrémité de la corne se terminant à la façon d'un rhyton par une tête de taureau. Grènetis.

17. Même droit. Point sur l'ı̇ On voit la draperie débordant de l'épaule gauche. *Pl. XIII, fig. 3.*

R. Sceptre et corne d'abondance en sautoir, avec un petit croissant. Grènetis.

18. Même droit sans point sur l'ı̇ avec la draperie.

Pl. XIII, fig. 16.

℞. Même type de revers. Le sceptre et la corne sont inversés l'un par rapport à l'autre et le sceptre est surmonté d'un aigle.
Pl. XIII, fig. 17.

19. REX (à g.) IVBA (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr.

℞. Même revers. Sceptre ordinaire, pas de croissant. Grènetis.

20. Même droit. Devant la tête, un croissant. Cercle au pourtour.

℞. Même revers qu'au n° 17. Cercle au pourtour.

21. Même droit qu'au n° 19, mais la légende inversée (REX à dr. ; IVBA à g.).

℞. CAES (à g.) AREA (à dr.) en lég. externe. Tête tourelée de la ville de Césarée à dr.
Pl. XIII, fig. 18.

22. REX IVBA en lég. externe à dr. Buste diadémé et drapé de Juba II à dr. ; derrière le cou, une massue. Cercle au pourtour.
Pl. XIII, fig. 2.

℞. CAES—AREA sur deux lignes horiz. dans une couronne de chêne¹. Cercle au pourtour.

23. REX·IVBA en lég. externe à dr. Tête diadémée de Juba II à dr. Grènetis.

℞. Symbole d'Isis (disque lunaire surmonté du lotus et accosté de deux épis et de deux cornes de vache) et sistre, sur un grènetis. Grènetis au pourtour.
Pl. XIII, fig. 19.

24. Même droit sans point séparatif.

℞. Type et légende du droit incus.
Pl. XIII, fig. 20.

25. Autre exemplaire. Variété de coin.

1. Ici le nom de *Caesarea* désigne plutôt les jeux institués en l'honneur d'Auguste à Césarée que la ville elle-même (L. Muller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 113).

26. **REX IVBA** en lég. externe à dr. Tête de Juba II à dr., coiffé de la peau de lion, avec massue derrière le cou. Grènetis.

R'. Type et légende du droit incus. *Pl. XIII, fig. 21.*

27. Corne d'abondance et sceptre en sautoir, avec croissant. Grènetis.

R'. Type et légende du droit incus.

B. — DENIERS AVEC LA TÊTE DE JUBA II ET DATES LATINES

28. **REX** (à dr.) **IVBA** (à g.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr.

R'. ... **ANTI·AN·XXX CAIS**... en lég. interne. Couronne fermée avec banderole. Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 22.*

29. **REX IVBA** en lég. externe à dr. Tête diadémée de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

R'. **R XXX** à l'exergue. Temple distyle comme au n° 7. La Victoire de gauche n'est pas visible, ni l'astre au sommet. La figure centrale du fronton, assez confuse, est peut-être un astre ou une couronne plutôt qu'un aigle. Cercle au pourtour.

30. **REX** (à g.) **IVBA** (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

R'. **R·XXXI** à l'exergue. Temple distyle comme au n° 7. La Victoire de droite n'est pas visible, ni l'astre et le croissant du sommet. Cercle au pourtour.

31. **REX** (à dr.) **IVBA** (à g.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

R'. **R XXXI** à l'exergue. Même temple. La Victoire de droite n'est pas visible ni l'astre au sommet. *Pl. XIII, fig. 23.*

32. **REX** (à g.) en lég. interne, **IVBA** (à dr.) en lég. externe. Buste drapé et diadéme de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

R'. **R·XXXI** en lég. externe à dr. Victoire allant à g., tenant une palme et une couronne et posant le pied sur une tête d'éléphant (peu visible). Cercle au pourtour.

33. **REX IVBA** en lég. externe à dr. Buste diadémé et drapé de Juba II à dr. ; derrière le cou, une massue. Cercle au pourtour.

℞. **R XXXI** en lég. externe à dr. Même type que le précédent, mais la Victoire est tournée à droite¹. *Pl. XIII, fig. 24.*

34. Même droit.

℞. **R XXXI** en lég. externe à dr. Tête féminine tourelée à dr. (Césarée). Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 25.*

35. **REX** (à g.) **IVBA** (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

℞. **R XXXI** en lég. externe à g. Tête féminine tourelée à dr. Cercle au pourtour.

36. **REX** (à g.) en lég. interne, **IVBA** (à dr.) en lég. externe. Buste drapé et diadémé de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

℞. **R XXXI** à l'exergue. Éléphant allant à dr., la trompe levée. Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 26.*

37. Même droit.

℞. **R XXXI** à l'exergue. Vache allant à droite. Cercle au pourtour.

38. **REX** (à g.) **IVBA** (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr. Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 4.*

℞. **R XXXI** à l'exergue. Vache allant à g. et portant sur son dos le symbole d'Isis. Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 27.*

39. Même droit.

℞. **CAESAREA REG AN XXXI** en lég. interne. Peau de lion, massue, carquois et arc. Cercle au pourtour. *Pl. XIII, fig. 28.*

40. **REX IVBA** en lég. externe à dr. Tête diadémée de Juba II à dr. Grènetis.

1. Le disque qu'on voit à g. figure l'oreille de l'éléphant ; la trompe est à droite. Ce type rappelle les victoires remportées par Juba sur les Gétules ou pillards du désert ; il concorde avec les dates que nous ont conservées les historiens pour ces expéditions guerrières (Muller, *ibid.*, p. 115).

R. R XXXIIII à l'exergue. Astre (soleil) dans un croissant renversé. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 29.*

41. REX IVBA en lég. externe à dr. Tête de Juba II à dr., coiffé de la dépouille de lion. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 43.*

R. R XXX (à g.) V (à dr.) en lég. externe. Massue engagée dans la dépouille de lion, accostée d'une flèche et d'un arc. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 30.*

42. Même droit, avec point séparatif (REX·IVBA).

R. R XXX (à g.) VI (à dr.) en lég. externe. Même type qu'au précédent.

43. Même droit que le précédent.

R. R (à g.) XXXVI (à dr.) en lég. externe. Dauphin enroulé autour d'un trident et d'un sceptre à banderole entrecroisés, tenant dans sa bouche une couronne de laurier¹.

44. Même droit.

R. R (à g.) XXX | VI (à dr.) en lég. externe. Même type qu'au précédent. Le sceptre est plus visible.

45. Même droit.

R. R XXXVI à l'exergue. Cavalier à dr., frappant de son épieu un sanglier. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 31.*

46. Même droit.

R. R (à dr.) XXX | VI (à g.) en lég. externe. Corne d'abondance et trident en sautoir. Grènetis.

47. REX·IVBA en lég. externe à dr. Tête de Juba II à dr., coiffé de la dépouille de lion, une massue derrière le cou. Grènetis.

R. R XXXX sous un grènetis; au-dessus, en deux lignes horizontales, CAES-AREA. Le tout dans une couronne de laurier. Grènetis.

1. Ce type rappelle que Césarée était un port de mer important; il n'est peut-être pas non plus étranger aux voyages d'exploration que Juba fit entreprendre dans l'Océan (Muller, *ibid.*, p. 119).

48. Même droit.

R. Même revers que le précédent avec R·XXXXI.

Pl. XIII, fig. 32.

49. Même droit.

R. R·XXXXI à l'exergue. Temple distyle comme au n° 7. Grènetis.

Pl. XIII, fig. 33.

50. Autre exemplaire. Variété de coin.

51. Même droit.

R. R·XXXXI à l'exergue. Capricorne¹ à dr., avec globe, gouvernail et corne d'abondance. Grènetis.

52. Même droit.

R. S·XXXXI en lég. externe à g. Massue engagée dans la peau de lion, accostée d'une flèche et d'un arc. Grènetis.

53. Même droit. Pas de point séparatif.

R. R·XXXXII à l'exergue. Bœuf allant à dr., la tête surmontée du symbole d'Isis. Grènetis.

Pl. XIII, fig. 34.

54. Même droit que le précédent (irisé).

R. R·XXXXII à l'exergue. Capricorne comme au n° 51. Flan irisé.

Pl. XIII, fig. 35.

55. Même droit.

R. R·XXXXII en lég. externe à g. Massue engagée dans la dépouille de lion, accostée d'une flèche et d'un arc. Grènetis.

C. — DENIERS AVEC LA TÊTE DE JUBA II ET DATES GRECQUES

56. REX IVBA en lég. externe à dr. Tête diadémée barbue de Juba II à dr., le buste drapé. Grènetis.

Pl. XIII, fig. 6.

R. Lettres E | ···—A | Δ (AA = an 31) cantonnant une massue, le tout dans une couronne de laurier. Grènetis.

1. Type frappé en l'honneur d'Auguste.

57. REX (à g.) IVBA (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr. Grènetis.

R. Lettres E | T—A | A (an 31), cantonnant une massue, le tout dans une couronne de laurier. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 36.*

58. Même droit.

R. Lettres A | A (an 34) accostant une massue, le tout dans une couronne de laurier. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 37.*

59. REX IVBA en lég. externe à dr. Tête de Juba II à dr., coiffé de la peau de lion. Grènetis.

R. ET—A | E (an 35). Dauphin comme au n° 42. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 38.*

60. Variante du précédent. Point séparatif au droit (REX·IVBA). Au revers, le T est effacé; l'E est peu visible.

Pl. XIII, fig. 39.

61. Même droit que le précédent

R. Lettres E | T—A | E (an 35) cantonnant une massue, le tout dans une couronne de laurier. Grènetis.

62. Même droit. Grènetis.

R. Lettres E | T—A | E (an 35). Corne d'abondance et trident en sautoir. Grènetis.

63. Même droit. Pas de point séparatif; derrière la tête, massue. Grènetis.

R. Lettres E | T—A | M (an 41). Corne d'abondance et trident en sautoir. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 40.*

D. — DENIERS AVEC LA TÊTE DE JUBA II ET LE NOM
DE LA REINE CLÉOPÂTRE, SA FEMME

64. REX (à g.) IVBA (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

R^v. **BA | CI | Λ—ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ**¹ sur deux lignes horizontales séparées par un grènetis ; au-dessus, symbole d'Isis comme au n° 23 et sistre. Cercle au pourtour.

65. Même droit. Devant la tête du roi, un croissant.

R^v. Même revers.

66. Même droit. Devant la tête du roi, étoile ; de plus, on voit la draperie sur ses épaules.

R^v. Même revers. On lit **BA | C | Λ** (le pied du sistre, en forme d'ι, qui est figuré à côté de la lettre sur la précédente pièce, étant seul ici).

67. Même droit, sans étoile ni croissant ; pas de draperie.

R^v. Même revers. On lit **BA | CI | ΛΙ**.

68. Même droit que le précédent ; mais, devant la tête du roi, étoile. Cercle au pourtour.

R^v. Même revers. On lit : **BAC | ΛΙ**.

69. **REX IVBA**. Tête diadémée de Juba II à dr., la draperie débordant de l'épaule gauche. Grènetis.

R^v. **ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ—ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ** sur deux lignes horizontales séparées par un grènetis ; au-dessus, symbole d'Isis et sistre ; à l'exergue, croissant. Grènetis. *Pl. XIII, fig. 41.*

70. **REX** (à g.) **IVBA** (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

R^v. **BAC | ΙΛΙ—ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ** sur deux lignes horizontales séparées par un grènetis. Symbole d'Isis, figuré par le disque (surmonté d'un objet informe) entre deux épis et deux cornes de vache, le tout dans un croissant. *Pl. XIII, fig. 42.*

71. **REX·IVBA** en lég. externe, à g. Tête diadémée de Juba II à g. Grènetis.

1. Remarquer que la légende de ces monnaies est toujours en grec. Le grec était la langue maternelle de Cléopâtre et d'ailleurs usitée en Maurétanie : c'est en grec que Juba a composé ses ouvrages (Muller).

Ῥ. ΚΛΕΟΠΑ à l'exergue. Crocodile allant à g., la queue tombante. Grènetis.

72. REX IVBA en lég. externe, à dr.; ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ en lég. interne, à g. Tête diadémée de Juba II à dr. Grènetis.

Ῥ. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ—ΒΑCCIΑ sur deux lignes horiz.; à g. REX. Crocodile allant à g. Grènetis. Pièce tréflée.

E. — DENIERS AVEC LA TÊTE DE JUBA II ET CELLE DE CLÉOPÂTRE

73. REX (à g.) IVBA (à dr.) en lég. externe. Tête diadémée de Juba II à dr. Cercle au pourtour.

Ῥ. ΒΑCΙΛΙCCA (à dr.) ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ (à g.) en lég. externe. Buste drapé et diadéme de Cléopâtre à g., les cheveux en chignon. Grènetis.

74. REX IVBA en lég. externe à dr. Tête diadémée de Juba II à dr. Grènetis.

Ῥ. ΒΑCΙΛΙCCA (à dr.) ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ (à g.) en lég. externe. Même buste de Cléopâtre, avec triple pendant d'oreille. Grènetis.

Pl. XIII, fig. 44.

F. — DENIERS AVEC LA TÊTE DE CLÉOPÂTRE SEULE

75. ΒΑCΙ en lég. externe à dr. Même buste de Cléopâtre, la boucle d'oreille figurée par un globule. Grènetis.

Ῥ. Crocodile allant à g., la queue tombante. Grènetis.

76. ΒΑCΙΛΙCCA en lég. externe à g. Même buste de Cléopâtre, globule au bout du diadème. Autre style. *Pl. XIII, fig. 45.*

Ῥ. REX IVBA sur une ligne horiz. Au-dessous, lion bondissant à g. Grènetis.

G. — DENIERS AVEC LA TÊTE DE JUBA ET CELLE DE PTOLÉMÉE,
SON FILS

77. REX IVBA en lég. externe à dr. Tête diadémée de Juba II à dr. Grènetis.

R. REX PTOLEMAIVS REGIS IVBÆ F (*filius*) en lég. externe. Buste drapé et diadémé de Ptolémée imberbe à g. Grènetis.
Pl. XIII, fig. 46.

78. Autre exemplaire. On lit : REX PTOLEM IVBA F.

79. REX IVBA en lég. externe à dr. Buste drapé et diadémé de Juba II, à dr., avec massue derrière le cou.

R. R XXXI en lég. externe à dr. Buste drapé et diadémé de Ptolémée imberbe à dr. ¹ Cercle au pourtour.

80. REX (à g.) en lég. interne, IVBA (à dr.) en lég. externe. Buste drapé et diadémé de Juba II à dr. Cercle au pourtour.
Pl. XIII, fig. 55.

R. Même revers.
Pl. XIII, fig. 47.

81. REX IVBA en lég. externe, à dr. Tête diadémée de Juba II à dr., avec draperie débordant l'épaule gauche. Grènetis.

R. R XXXVI en lég. externe à g. Buste diadémé et drapé de Ptolémée barbu à g. Grènetis.
Pl. XIII, fig. 48.

Le poids de ces deniers varie de 3 gr. 55 à 2 gr. 50. Les mieux conservés sont (comme il fallait s'y attendre) ceux qui portent les dates les plus basses; la conservation des deniers sans date est à peu près équivalente à celle des premiers deniers datés; les pièces de Cléopâtre sont usées. Quelques deniers sont tellement oxydés que le nettoyage leur a laissé l'aspect du bronze (n^{os} 7, 30, 32, 33).

1. Pris pour Cléopâtre par Muller (p. 108, n^o 88) qui a tort de maintenir son dire dans son *Supplément*.

Parmi les pièces passées en vente à Amsterdam¹, on remarquait, en plus des nôtres, les variétés et les types suivants :

Éléphant debout à droite, sans date ; — Astre et croissant (an XXXIII) ; — CAES-AREA dans une couronne (an XXXII) ; — Chaise curule² (an XXXII) ; — Astre et croissant avec le nom de Cléopâtre.

Juba II, roi de Maurétanie, était fils de Juba I^{er}, roi de Numidie, qui perdit son royaume à la bataille de Thapsus en soutenant la cause de Pompée contre César. Le jeune Juba, emmené prisonnier, reçut une éducation toute romaine et s'acquit l'amitié d'Auguste, qui lui fit épouser Cléopâtre Sélènè, fille de Marc-Antoine et de l'illustre Cléopâtre et, en l'an 25 avant J.-C., reconstitua en sa faveur le royaume de Maurétanie³ dont le trône était devenu vacant par la mort de Bocchus. Juba II mourut en 23 après J.-C.⁴ ; ce règne de quarante-huit ans avait été prospère pour la Maurétanie, qui, suffisamment pénétrée d'éléments civilisateurs, jouissait encore sous l'hégémonie romaine des bienfaits de l'indépendance.

La tête de Juba II se rencontre sur les monnaies de la trouvaille avec les variantes que nous rappelons :

α Tête à dr., imberbe, diadémée, l'épaule droite nue, avec ou sans draperie débordant de l'épaule gauche (*Pl. XIII, fig. 1, 3, 4*). Par exception, le n^o 71 offre la

1. Vente publique du 17 mars 1908, dirigée par l'expert J. Schulman, n^o 2264 à 2313 du catalogue.

2. Muller, *ibid.*, p. 106, n^o 70.

3. La Maurétanie se divisait en Maurétanie tingitane (Maroc) et Maurétanie césarienne (Oran, Alger), capitale Iol-Cæsarea (Cherchell) ; la Numidie comprenait Constantine et une partie de la Tunisie. La province romaine d'Afrique fut formée du reste de la Tunisie. Au sud de l'Atlas habitaient les Gétules.

4. Cette chronologie, établie par Muller, a été confirmée par R. Cagnat, *Une monnaie [nouvelle de Ptolémée dans Bull. du Comité des trav. histor., 1889, p. 388.*

tête à gauche, et le n° 56 laisse voir une barbe courte (*Pl. XIII, fig. 6*).

β Buste imberbe, drapé et diadémé à dr. (*Pl. XIII, fig. 5*), quelquefois avec massue derrière le cou (*Pl. XIII, fig. 2*).

γ Tête à droite, imberbe, coiffée de la peau de lion, avec ou sans massue derrière le cou (*Pl. XIII, fig. 43*).

Toutes les pièces datées, en grec ou en latin, de l'an 42 et 41 du règne ont la tête du roi coiffée de la peau de lion avec massue; les pièces datées de 36 et 35 ont la même tête, sans massue; les pièces de l'an 34 ont la tête diadémée, sans massue; les pièces de l'an 31 et 30 ont la tête diadémée, avec ou sans massue. Les pièces non datées, qui doivent correspondre aux vingt-neuf ou trente premières années du règne, pour lesquelles la date n'est jamais indiquée, ont toutes la tête diadémée, avec ou sans massue (le type du denier incus ne prouve rien, car il peut avoir été destiné à accompagner un revers daté). Quant au buste drapé, il se présente avec la date 31 et une seule fois sans date (n° 22 : il est alors probablement de l'année 29 ou 30).

Si nous comparons ces résultats avec ceux que donne l'ouvrage de L. Muller ou la collection du Cabinet des Médailles, nous trouvons des dérogations à la règle posée, mais il reste acquis que la tête coiffée de la dépouille de lion ne se rencontre jamais ni sur une pièce datée avant l'an 35, ni sur aucune pièce sans date. Il semble donc que ce type fut inauguré en l'an 35; comme il n'est jamais associé au nom ni au portrait de Cléopâtre, on en conclura que cette princesse était morte en l'an 35 du règne, soit en l'an 10 de l'ère chrétienne. On a vu, en conformité avec cette hypothèse, que les deniers de Cléopâtre sont usés.

La tête coiffée de la dépouille de lion présente un aspect juvénile qui ne doit pas faire illusion : c'est une tête idéali-

sée plutôt qu'un portrait. Le roi était alors d'un âge avancé; il s'était à peu près retiré du gouvernement où le suppléait son fils Ptolémée, et c'est ce qu'indique ce parti pris d'héroïsation¹.

Est-il possible de retrouver dans les monnaies antérieures quelques traces de portrait? Le n^o 4 de notre planche représente le roi sous un aspect tout à fait juvénile²; le n^o 2 également³; mais les n^{os} 3 et 4⁴ (et ils diffèrent beaucoup entre eux) sont les seules têtes où il soit permis de rechercher quelques éléments de la figure vraie du roi dans son âge mûr : la physionomie africaine y est accusée⁵.

Passant à l'examen des revers, nous voyons que presque tous les types indiqués dans Muller sont représentés ici, avec des variantes et des dates nouvelles.

Le temple distyle est représenté par de bons exemplaires qui permettent de rectifier et de préciser la description du savant danois. La légende **AVGVSTI** n'était connue qu'avec le type du bois sacré (**LVCVS AVGVSTI**)⁶ ou du temple hexastyle, c'est la première fois qu'on la rencontre avec le temple distyle et gravée sur le monument; les appendices qu'on voit sur les côtés du temple me paraissent être non pas des autels, comme l'a avancé Muller avec hésitation, mais plutôt

1. Je préfère cette interprétation à celle de Muller, qui voit ici l'image de Sophax ou d'un Juba légendaire, tous deux fils d'Hercule et ancêtres mythiques, l'un des rois de Maurétanie, l'autre des rois de Numidie. Le roi est représenté aussi avec une tête sénile (Muller, *ibid.*, p. 103, n^o 28), en l'année 48, la dernière du règne, laquelle est en dehors des limites de la trouvaille.

2. Droit du n^o de la description 1, fig. 7 de la planche.

3. Droit du n^o de la description 22.

4. Droit des n^{os} de la description 17 et 38, fig. 16 et 27 de la planche.

5. Sur l'iconographie de Juba II, voy. V. Waille, dans *Bull. du Comité des trav. histor.*, 1891, p. 256, pl. XVIII; — P. Gauckler, *Musée de Cherchell*, p. 112, pl. VIII; — le même, dans *Bull. de la Soc. de géog. et d'archéol. de la prov. d'Oran*, 20^e anniv., 1878-98, p. 128 et pl.; — St. Gsell, dans *Rev. archéol.*, 1901, p. 78.

6. Le *Lucus Augusti* est mentionné à sa place parmi les « blocs-autels » représentés sur les monnaies; dans *Rev. num.*, 1904, p. 37.

des balustrades à hauteur d'appui; enfin la seule figure qui se reconnaisse avec certitude dans le fronton est un aigle. J'ai vu dans la trouvaille des temples surmontés d'une croix; ces deniers sont barbares, intéressants néanmoins, comme spécimen de l'emploi de la croix à titre décoratif, indépendamment de toute idée chrétienne.

Les deux traits figurés dans le dos de l'Afrique présentent bien, comme on l'a pensé, l'aspect de javelots, soit qu'ils aient l'air indépendant de la déesse, soit qu'ils paraissent sortir de son carquois; sur notre n° 4, ils sont reliés par un trait transversal ou un globule, et on se demande si l'artiste n'a pas voulu représenter une charrue, type qui serait en rapport avec celui de l'épi: je ne le crois pas toutefois, l'image serait trop maladroite.

Il faut noter, avec la tête de Juba, la présence de types égyptiens qu'on n'avait encore rencontrés qu'avec le nom de Cléopâtre: le symbole d'Isis, la vache. C'est encore à Cléopâtre qu'ils sont presque partout associés. Le symbole d'Isis n'est pas toujours dessiné avec netteté, le graveur n'étant sans doute pas familier avec cet emblème venu des bords du Nil; on y retrouve le globe lunaire (et une fois le croissant), les deux cornes de vache, les épis et une partie centrale qui paraît emprunter ses éléments au lotus. Je ne crois pas qu'il y ait trace des *uræi*; le bouleté qui termine parfois les cornes et qu'on pourrait prendre pour une tête de serpent, est dessiné ainsi par harmonie avec les lignes générales de la figure.

La vache du n° 37 pourrait bien n'être qu'un symbole de victoire, comme on en voit sur les monnaies d'Auguste¹; mais sur le n° 38, l'animal porte le symbole d'Isis; il le

1. Sur l'association de la vache et de l'idée de victoire, voy. *Rev. num.*, 1899, p. 37, n. 2.

porte également sur le n° 53, où j'ai dû le qualifier « bœuf » pour me conformer à l'image (s'agit-il du bœuf Apis?).

Les types nouveaux sont les deniers incus, le lion allant au pas à droite, l'aigle tenant un lièvre, le cavalier en chasse frappant un sanglier.

Nouvelle aussi la monnaie à la curieuse légende NTI AN XXX CAIS... qui paraît devoir se lire *Juba regnanti anno XXX Cæsarea* (à propos de l'orthographe grecque *Cais* pour *Cæs*, cf. *Ptolemaius* pour *Ptolemæus* du n° 77). En cette année 30 du règne, les jeux césaréens furent célébrés avec une pompe inaccoutumée et durèrent deux ans, et c'est à partir de cette époque qu'on prit l'habitude de dater les monnaies. Les jeux césaréens furent célébrés de nouveau dix ans plus tard, en l'an 40 et 41.

Quand mourut Juba, en 48, son fils Ptolémée était parvenu à l'âge d'homme; il était déjà adolescent en l'an 31 (n° 79) et nous le voyons représenté barbu, avec intention de portrait, sur un denier (n° 81) où il est associé à l'effigie conventionnelle et rajeunie de son père, dès l'année 36 (11 ap. J.-C.).

La pièce où il est qualifié de REX PTOLEMAIVS REGIS IVBAE F(*ilius*)¹ ne semblerait pas devoir être antérieure à l'an 46 (21 ap. J.-C.), puisque c'est à cette date seulement qu'il fut associé au trône²; elle serait postérieure de dix ans à la précédente. Toutefois, le prince y est représenté plus jeune, l'effigie de Juba II y est également celle des années antérieures à 35, et enfin il est difficile d'admettre qu'une trouvaille qui s'arrêterait à l'année 46 ne présente aucun spécimen des années 43, 44 et 45. Jusqu'à nouvel ordre, nous accepterons donc cette hypothèse de Muller, que

1. L. Muller, *ibid.*, p. 110, n° 105 (légende incomplète).

2. R. Cagnat, *loc. laud.*

le mot *rex* a été attribué à Ptolémée à titre honorifique, comme équivalent de « prince royal » dès les environs de l'an 35; la trouvaille s'arrête effectivement à l'année 42.

Ainsi, inscription des dates de règne à partir de la célébration solennelle des jeux césaréens de l'an 30, effigie monétaire concédée à la reine et titre de roi donné à Ptolémée dès l'époque où Juba II exerçait seul en personne le gouvernement, caractère récent des représentations de Juba en Hercule, telles sont les conclusions qu'il est permis de tirer de la récente trouvaille du Maroc.

A. DIEUDONNÉ.

N.-B. — Voici la note que M. L. Charrier, dont on connaît la compétence en numismatique africaine, a bien voulu nous communiquer et qui arrive, par une autre voie, aux mêmes conclusions que nous :

« Je puis émettre l'avis que le dépôt est antérieur au règne simultané de Juba II et de Ptolémée, c'est-à-dire à l'an 21 [de J.-C.]. La date XXXXII est en effet la dernière que nous rencontrions, et elle correspond à l'an 17 de J.-C. Je constate d'un autre côté qu'il n'existe aucune monnaie offrant le nom seul de Ptolémée. On pourrait objecter la présence du denier **REX PTOLEMAIYS REGIS IVBAE F**, mais c'est précisément cette circonstance qui me servira à appuyer l'opinion déjà exprimée dans le manuscrit que je me propose de publier¹ et dont voici un extrait :

*Remarque sur les monnaies de Juba II et de Ptolémée, n° 105 de Muller et exemplaire inédit de M. Feuardent*².

« Ces deux pièces me paraissent d'une époque antérieure à celle où les deux princes ont régné ensemble (21 à 23). La

1. Suite de l'ouvrage intitulé : *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie*, et dont la partie concernant la Numidie a paru en 1886.

2. Je devais alors (1905) à l'obligeance de M. Feuardent une empreinte de ce denier, qui diffère du n° 105 de Muller aussi bien par la légende (**XER** pour **REX**) que par le buste de Ptolémée.

tête de Juba offre ici un aspect juvénile qui ne se rencontre pas sur les monnaies de la fin du règne. Quant au droit du n° 105, il se rapproche par les traits et la forme des lettres du denier de Cléopâtre offrant la date XXXI (Muller, n° 88). Le buste de Ptolémée sur l'exemplaire de M. Feuardent est celui d'un enfant; cette pièce me paraît avoir été frappée peu après la naissance du prince. »

Telle était mon opinion en 1905. La découverte de monnaies avec la tête de Ptolémée et les dates XXXI et XXXVI vient confirmer cette conjecture. Le mot **REX** qui figure sur les monnaies dont il s'agit ci-dessus est un titre purement honorifique, de même que celui de reine donné à Cléopâtre. Cette princesse a dû mourir à la naissance de son fils ou peu après, car je regarde la monnaie de Muller n° 88, qui ne porte pas le titre de reine, comme frappée en consécration de sa mort » (L. Charrier).

M. Charrier a acquis à la vente d'Amsterdam les n^{os} 3, 7, 13, 14, 16, 18, 20, 23, 28 et 32 du Catalogue, et de plus deux deniers qui répondent à la description de nos n^{os} 21 et 30.

LA DISTRIBUTION AUX FRANÇAIS
DE 300 MILLIONS DE PIÈCES
EN MÉTAL DE CLOCHE

PENDANT LES ANNÉES 1792 ET 1793

La manière dont la quantité énorme d'espèces en métal de cloche, fabriquées de 1791 à 1793, a été répartie entre tous les habitants de la France n'a jamais été examinée au point de vue numismatique. Les documents relatifs à cette distribution n'ont été ni recherchés, ni réunis jusqu'à présent. Cette question mérite cependant d'attirer l'attention, en présence des difficultés d'exécution qui se sont forcément présentées.

Par application des lois de l'Assemblée nationale des 24, 26 juin et 6 août 1791, il fut créé en deux années et demie pour 19.232.543 livres de sols et de doubles sols avec la matière provenant de la fonte des cloches des églises ou des couvents supprimés¹. On peut supposer que la fabrication s'est composée pour moitié de pièces de deux sols et pour l'autre moitié de pièces d'un sol, ce qui constitue une moyenne de 15 pièces par chaque livre. Prenant cette donnée pour base, il en résulte qu'il aurait été frappé 288.488.145 pièces, soit 300 millions en chiffre rond, si

1. *Les institutions monétaires de la France*, par M. Costes. Paris, 1885 (Guillaumin, éditeur), p. 104.

l'on tient compte, comme cela doit se faire, des divisions de 3 et de 6 deniers, qui ont été en même temps forgées, et qui augmentent dans une certaine proportion le numéraire à calculer par chaque livre émise. Comme la France contenait à l'époque de la Révolution environ 30 millions d'habitants, 10 pièces devaient être remises à chacun d'eux, hommes, femmes ou enfants. Si l'on compte 5 personnes d'âge et de sexe différents habitant ensemble par feu, chaque ménage ou feu avait à recevoir la quantité de 50 pièces en échange d'une valeur équivalente restituée en papier fiduciaire ou en monnaie. Comme les pauvres n'avaient rien à fournir en échange, leur part augmentait d'autant ce qui devait revenir aux personnes plus fortunées. Les difficultés d'exécution se présentent aussitôt à l'esprit. Il convient d'examiner les moyens que les pouvoirs publics imaginèrent pour les surmonter.

Le Ministère des finances, dénommé à cette époque Ministère des contributions publiques, s'occupa, dès le mois de juillet 1791, de chercher la manière d'assurer la distribution des espèces nouvelles au public au fur et à mesure des fabrications. Il décida d'effectuer les envois d'espèces à chaque Directoire de département, c'est-à-dire à chacune des administrations supérieures des 83 départements français et de charger ces 83 Directoires de s'entendre avec les administrateurs subalternes, ainsi qu'avec les officiers municipaux des diverses communes du département. C'était l'exécution de la loi du 20 mai 1791. Les commissaires de la Trésorerie, parmi lesquels se trouvait l'écrivain philosophe Condorcet, décidèrent de demander directement à chaque municipalité du royaume de préparer des états de leurs besoins, selon la quantité de leur population, et de faire parvenir ces états au Directoire du département, qui devait les classer et décider la répartition. Condorcet occupait la place la plus

importante dans cette commission. Sa notoriété l'avait fait élire récemment membre du Conseil général de la commune de Paris. Le 14 avril 1791, il avait rédigé la pétition des administrateurs de la Trésorerie royale, dont il faisait partie, pour demander que cette administration portât dorénavant le nom de « Trésorerie nationale », et modifiât ses opérations conformément à ce nouveau titre. La requête avait été accueillie favorablement. Ces nouveaux commissaires nationaux envoyèrent aux communes de France une lettre indiquant succinctement le mode de procéder. Nous reproduisons ci-dessous celle parvenue à la municipalité de Compiègne, qui a été retrouvée dans les archives de cette ville. A raison de cette particularité, les faits survenus à Compiègne serviront d'exemple pour faire comprendre ce qui s'est passé dans le surplus de la France. Cette circulaire était ainsi conçue :

Paris, 12 juillet 1791.

A Messieurs les Officiers municipaux de Compiègne.

Monsieur le Ministre des Contributions publiques s'occupe de la fabrication de la monnaie de cuivre, qui est destinée à l'échange des assignats de 5 livres, et qui doit être réservée pour cet usage. Lorsque ces échanges pourront être ouverts, ils seront particulièrement dirigés et surveillés par les départements, et c'est au Directoire de votre département qu'il est convenable que vous adressiez vos demandes à cet égard.

Les Commissaires de la Trésorerie nationale. *Signé* : Dutremblay, Saunier, De la Formerie, Condorcet ¹.

Une loi, rendue peu de jours après, c'est-à-dire le 18 juillet 1791, étendit à la nouvelle monnaie en métal de

1. Les numismates doivent être reconnaissants à M. Joseph Aubey, devenu récemment membre correspondant de la Société française de numismatique, d'avoir eu, pour ses débuts, la bonne fortune d'extraire de diverses parties des archives municipales de Compiègne, les nombreux documents inédits publiés dans cette étude.

cloche cet échange des assignats de 5 livres prévu à l'origine, réalisable seulement en espèces divisionnaires de cuivre.

Les pouvoirs publics mirent quelque temps à arrêter définitivement le type du nouveau numéraire, à en réaliser la frappe et à expédier les produits par sacs importants aux Directoires administratifs. Le département de l'Oise ne paraît avoir reçu une première somme que vers le début de mars 1792. Il procéda à une répartition entre les districts, qui devaient être dénommés plus tard arrondissements, mais qui, pour cette circonscription, se trouvaient plus nombreux que les arrondissements actuels. Le Directoire du district de Compiègne, ayant reçu 2.000 livres de nouvelle monnaie en métal de cloche pour sa part, prit la délibération suivante en vue d'affecter 535 livres de cette somme à la commune de Compiègne :

Extrait du registre des Arrêtés du Directoire du district de Compiègne du 17 mars 1792.

Le Directoire a arrêté que, dans la somme de 2000 livres en monnaie de cuivre arrivée cejourd'hui, la municipalité de Compiègne serait comprise pour une somme de 535 livres, pour par elle être distribuée, ainsi qu'elle avisera. Laquelle somme la municipalité fera prendre en échange d'assignats chez le Sieur Decrouy, receveur de ce district.

Pour extrait conforme, *Signé* : Pénot, vice-président.
Bertrand secrétaire.

Le Conseil général de la commune de Compiègne devait effectuer cette première distribution de 535 livres de numéraire en métal de cloche, dénommé cuivre par reste d'habitude. Il fut très embarrassé pour la réaliser en donnant satisfaction à tout le monde. Il estima prudent de demander à M. Decrouy, le receveur du district, de lui fournir

son avis à ce sujet. Il prit dans ce but la délibération ci-après :

Cejourd'huy 20 mars 1792, 5 heures de relevée,

M. le Procureur de la Commune a dit que le Directoire du district de cette ville a envoyé le 17 mars l'arrêté qui a été reproduit précédemment.

La matière mise en délibération.

Le Conseil général, considérant qu'il n'existe aucune loi relative au mode de distribution des sols, ni qui charge la Municipalité de cette distribution étrangère à ses fonctions.

Arrête que M. le Receveur du district sera prié d'aviser aux moyens qui lui paraîtront les plus convenables pour échanger la somme de 535 livres, qui, d'après l'arrêté du Directoire du district de cette ville, doit être distribuée dans cette ville.

Suivent les signatures du Maire et de 19 Conseillers.

Le Conseil général pouvait supposer que le receveur du district avait reçu du gouvernement central des instructions faisant connaître la façon dont la répartition devait être réalisée. Aucune indication n'avait été transmise sur ce point. Le receveur se récusa et il ne soumit aucune combinaison. Les conseillers en référèrent aux administrateurs du Directoire du district. D'accord avec ces derniers, ils décidèrent de consulter les citoyens des deux sections de la ville, pour connaître le mode de distribution qui serait jugé préférable par la majorité des habitants. Le 22 mars, ils consignèrent sur leurs registres la délibération explicative suivante :

Cejourd'huy 22 mars 1792, quatre heures de relevée,

Le Conseil général de la Commune, assemblé en la manière accoutumée,

Après avoir entendu la réponse de M^r Decrouy, receveur du district en cette ville, rapportée par un des membres du Conseil

municipal, qu'il n'a aucun moyen à proposer pour échanger les sols,

Considérant, ainsi qu'il l'a déjà dit par son dernier arrêté, qu'il n'y a aucune loi relative au mode de distribution, et comme il est important que ce mode plaise à tous les citoyens de la commune,

Le Conseil général croit qu'il est important de consulter les deux sections.

Arrête, de l'agrément de MM^{rs} les Administrateurs du Directoire du district, que les deux sections de cette commune seront assemblées à l'effet par les citoyens convoqués de délibérer entre eux, soit par les Commissaires respectifs, soit autrement, quel est le mode qu'ils croient devoir être employé pour la distribution des sols, qui sont actuellement entre les mains du receveur du district, et qui y seront par la suite, et aviser par qui ils entendent que cette distribution soit faite, s'ils croient même qu'ils doivent nommer des Commissaires à cet effet, afin que, quand ce mode sera adopté, il soit observé invariablement, puisqu'il deviendra la volonté de tous les citoyens.

Et pour pouvoir instruire tous les citoyens de la somme qui sera distribuée chaque fois, la Municipalité fera afficher l'arrêté du Directoire, qui annoncera la somme qui sera à distribuer.

Et que, pour pouvoir par les citoyens délibérer, il sera remis sur le bureau de chaque section :

1^o une expédition de l'arrêté du Directoire du 17 mars,

2^o une expédition du présent arrêté, signée du secrétaire greffier du Conseil général.

Suivent les signatures des membres du Conseil général du district.

L'idée de ce premier référendum populaire présentait des avantages incontestables, mais elle pouvait être dangereuse, si elle eût été généralisée, pour permettre de statuer sur tous les genres de questions. Aussi les administrateurs du district n'approuvèrent-ils cette façon de procéder qu'à la condi-

tion : 1^o de la qualifier de simple vœu, 2^o de ne laisser délibérer les sections de Compiègne que sur la seule question soumise. Dans ce but, ils prirent le jour suivant la délibération ci-dessous :

Extrait du registre des arrêtés du Directoire du district de Compiègne du 23 mars 1792.

Les Administrateurs du Directoire du district de Compiègne applaudissent à la sagesse du Conseil général de la commune et à sa délicatesse pour la distribution des sols que le gouvernement lui accorde, et dont la répartition a été jusqu'à ce jour un objet de soupçon et de discorde.

Le Procureur syndic entendu,

Estiment que le vœu, qu'ils désirent prendre des citoyens de cette ville pour ce partage est un acte de paternité et de déférence qui lui paraît louable, à condition toutefois que les délibérations des sections ne porteront que sur cet unique objet.

Suivent les signatures des Administrateurs du district ¹.

Cet énoncé contient un aveu précieux à retenir et qui révèle l'état d'âme de la population dans les communes de France : « la répartition a été jusqu'à ce jour un objet de soupçon et de discorde. » Cette constatation se comprend aisément, étant données les passions politiques qui agitaient le pays à ce moment.

Ces arrêtés du Directoire et du Conseil général du district furent communiqués au Conseil municipal de Compiègne. Cette assemblée communale convoqua les deux sections des habitants dans deux églises de la ville, le dimanche 25 mars, pour émettre leur vœu. Elle eut recours aux divers modes de la publicité locale, afin d'engager les citoyens consultés à se présenter. Elle prit à cette intention la délibération suivante :

1. Archives municipales de Compiègne, série F, dossier 164.

L'an 1792, le samedi 24 mars, six heures de relevée,

Le Conseil municipal assemblé a arrêté que l'Assemblée générale de la commune en deux sections prescrite par la délibération du Conseil général en date du 22 du présent mois et duement approuvée par délibération du Directoire du district en date du lendemain 23, tendant à obtenir le *vœu* de tous les citoyens sur le mode de distribution à faire de la monnoye de cuivre, destinée aux habitants de cette municipalité, se tiendra demain Dimanche 25 mars dans les deux églises paroissiales de Saint Jacques et de Saint Antoine, à l'issue de la messe de paroisse.

Que deux officiers municipaux se tiendront dans chacune des deux sections pour y présenter sur le bureau des expéditions de la lettre du Directoire du district, de l'arrêté du Conseil général de la commune, et de la délibération du Directoire, et ensemble de notre arrêté de ce jour,

Et enfin que ladite Assemblée générale sera aujourd'hui soir convoquée à son de tambour dans tous les carrefours de cette ville et annoncée demain au prône des trois paroisses.

Suivent les signatures des membres du Conseil données en la maison commune.

Les habitants convoqués par les curés et par le crieur public se réunirent, les uns compris dans la section du midi, les autres dans celle du nord. Des états par ordre numérique et successif des citoyens composant chacune de ces deux sections furent dressés. Leur existence en sera ultérieurement constatée ; mais ces documents n'ont pas été retrouvés dans les archives. La section du midi choisit comme président le curé de l'église où la réunion avait lieu. Les intéressés furent d'avis que les deux sections se concerteraient pour tâcher d'adopter, sauf quelques modifications de détail, le mode de répartition proposé par un M. Saiget, homme de loi de la localité. Ce projet aboutissait à une attribution de 25 sols à chaque ménage, concordant avec

5 sols par individualité, en comptant 5 personnes par feu, et il faisait commencer les distributions par la maison portant le n° 1. Le procès-verbal ci-dessous fournit le détail des divers faits qui intervinrent avant que les décisions définitives fussent prises :

L'an 1792, le Dimanche 25 mars, en l'assemblée de la section du midi de la ville de Compiègne, tenue en l'église de Saint Antoine et convoquée en conséquence des arrêtés du Conseil général de la commune de la même ville du 22 de ce même mois, et approuvé par l'arrêté du Directoire du district en date du 23 du même mois, et de la délibération du Conseil municipal en date du 24 du courant, M^{rs} Leclerc et Watelet, officiers municipaux de cette ville, et députés par le Conseil municipal pour l'ouverture de l'Assemblée dans la section du midi, ont annoncé l'objet soumis aux délibérations de l'Assemblée générale des citoyens de cette ville, et ont dit qu'il s'agissait de statuer sur le mode à suivre pour la distribution des sous envoyés (*sic*) et à envoyer par le département, puis ont remis sur le bureau les arrêtés susdits du Directoire, du Conseil général et de la Municipalité, et en outre la copie de la lettre adressée par M^{rs} du Directoire aux officiers municipaux en datte (*sic*) du 22, pour donner avis à ladite municipalité qu'elle est comprise pour 535 livres dans la somme de 2000 livres en monnoye de cuivre, destinée à la totalité du district par le département.

Il a été procédé d'abord à la nomination d'un président et d'un secrétaire. M^r Thibaut, curé de Saint Antoine, et le S^r Drulin, marchand épicier, ont été élus, le premier pour remplir les fonctions de président, et le second celles de secrétaire, ce que lesdits sieurs Thibaut et Drulin ont accepté en assurant l'assemblée de leur dévouement à la chose publique, et du désir qu'ils ont de répondre à la confiance de leurs concitoyens et de leurs frères. Le serment prêté par eux a été répété au nom de l'Assemblée, qui a manifesté d'un cri unanime son attachement à la Constitution.

Puis l'Assemblée s'occupant de l'objet soumis à ses délibérations, il a été fait par le S^r Cottin, aubergiste, l'offre généreuse de procurer des assignats de 5 livres pour des cartes de la ville¹, aux personnes, qui en manqueraient. Cette proposition a été applaudie comme un acte de patriotisme.

L'Assemblée a aussi unanimement approuvé le plan à elle adressée par M^r Saiget homme de loi, sur l'objet qui intéresse en ce moment l'utilité publique, et a arrêté que huit de ses membres, M^r Leclerc, Watelet, Lemaire, Cordougnon, Cottu, Delavallée et de Longpont seraient députés vers la section du nord pour conférer avec elle ou avec ses Commissaires sur le projet de M. Saiget et prendre un parti définitif².

L'Assemblée a reçu le vœu de ses frères du nord portant qu'ils sont d'avis que la distribution se fasse par ménage, en commençant par la maison portant le Numéro premier.

Sur quoi délibérant, l'Assemblée a fait savoir à la section du nord qu'elle adopte la distribution par ménage, mais qu'elle est d'avis que chaque nombre de cent sols soit partagé par égales portions entre quatre ménages, qu'elle consentira même que la distribution commence par le numéro premier,

Arrête en conséquence de ce qui lui a été rapporté sur les dispositions des membres de la section du nord que les sous seront partagés par égale portion entre les deux sections.

Que la distribution se fera par ménage à raison de 25 sols pour chacun,

Que cette distribution sera réglée et faite en la maison commune par deux commissaires pris dans chaque section, qui enverront des billets aux personnes, qui désirent avoir part à la distribution.

1. L'expression « cartes de la ville » doit s'entendre des bons de confiance de 5, 10, 15, 20, 30, 40 et 50 sous, qui avaient été émis par la municipalité de Compiègne à la suite des délibérations du Conseil communal des 15 mai, 15 juillet, 4 décembre 1791 et 15 mars 1792.

2. Il est probable qu'une suspension de séance est survenue à ce moment et que la suite du procès-verbal a été rédigée après le délai nécessaire pour arriver à une entente entre les deux sections.

Et arrête enfin qu'il serait adressé par les deux Commissaires de la section des représentations à M^{rs} les Administrateurs du Directoire du district de Compiègne sur les besoins urgents que les habitants de cette ville auraient d'une portion plus considérable de monnoye de cuivre, et que lesdits S^{rs} Administrateurs seront priés d'interposer leurs bons offices auprès du Ministère à l'effet d'obtenir une distribution plus abondante et la plus prompte possible de nouvelles monnoyes de cuivre.

M^{rs} Delavallée et Cordougnon, hommes de loi, ont été nommés par l'Assemblée pour porter le vœu ci-dessus à M^{rs} du Directoire du district, et régler tout ce qui concerne la distribution des sous, et se concerter pour cet objet, en tant que de besoin sera, avec M^{rs} les officiers municipaux.

Et ont tous les membres présents signé les jour et an que dessus. Suivent les signatures.

Les énonciations qui précèdent laissent comprendre que, vers le milieu de la journée, les délégués des deux sections se sont rencontrés et qu'ils ont échangé des explications. Puis ils sont tombés d'accord pour constater les mêmes vœux dans les procès-verbaux de l'une et de l'autre réunion. Les mentions de ces délégations et les projets d'entente consignés dans des écrits rédigés en la même forme, ne paraissent pas utiles à publier ici *in extenso*, bien qu'ils aient été retrouvés dans les archives de Compiègne. Leur contenu ne fait que reproduire les mentions portées dans le procès-verbal qui précède. En résumé, les idées suivantes y sont émises :

1^o Les sommes allouées par le département devront être partagées par portions égales entre les deux sections ;

2^o La distribution se fera à raison de 25 sols par ménage, ce qui formera pour quatre ménages un assignat de 5 livres ;

3^o La distribution sera effectuée par maison se suivant à

tour de rôle, en les prenant dans l'ordre de l'état dressé pour indiquer les citoyens de chaque section, et en commençant par le numéro premier de cet état, sans tenir compte des numéros des maisons figurant au cadastre urbain général ;

4° Le même ordre sera suivi pour toutes distributions ultérieures, en continuant au dernier numéro dudit état, auquel on se sera arrêté lors de la précédente distribution.

Le procès-verbal de la section du nord, bien que retrouvé également, ne semble pas intéressant à relater. Il est conçu dans des termes sensiblement identiques à ceux du procès-verbal reproduit ci-dessus. MM. Vezon et Rey ont été les officiers municipaux choisis pour ouvrir la séance dans laquelle il a été délibéré sur le mode à employer pour la distribution à faire de la « monnoye de cuivre envoyée tous les mois par l'Administration ».

Cette dernière phrase laisse entrevoir la promesse de fréquentes expéditions d'espèces effectuées par l'Administration centrale de la Trésorerie.

Trois jours furent nécessaires pour dresser les procès-verbaux contenant les vœux des deux sections et pour les soumettre au Conseil général, qui avait à approuver, à modifier ou à rejeter les vœux émis. Le 28 mars, cette assemblée prit la délibération suivante précisant le mode adopté :

L'an 1792, le 28 mars, quatre heures de relevée, le Conseil général de la Commune, assemblé en la manière accoutumée, après qu'un de ses membres a fait la lecture des deux procès-verbaux dressés le Dimanche 25 de ce mois, l'un par les citoyens de la section du nord, de cette ville, l'autre par la section du midi ; desquels procès-verbaux il résulte que le vœu unanime des citoyens pour le mode à employer pour la distribution à faire de la monnoye de cuivre envoyée tous les mois par l'Administration, est :

1° de partager la somme à distribuer par portions égales entre les deux sections ;

2° que la moitié de la monnoye revenant à chaque section sera distribuée à raison de 25 sols par ménage, ce qui formera pour quatre ménages un assignat de 5 livres, en commençant par le premier ménage de chaque section ;

3° que le même ordre sera suivi pour la distribution prochaine en commençant au dernier numéro de la précédente ;

4° enfin que cette distribution sera faite par deux Commissaires nommés dans chaque section, qui sont, savoir : pour la section du nord M^{rs} Augustin Maréchal, marchand épicier et Guillaume Aueuvre, menuisier, et pour la section du midi M^{rs} Delavallée et Cordougnon, hommes de loi.

Le Conseil général, considérant que le vœu unanime des citoyens doit être respecté et faire la loi,

Arrête et approuve le mode fixé par les deux sections.

En conséquence arrête que la somme de 535 livres de monnoye de cuivre, qui, d'après l'arrêté du Directoire de ce district du 17 mars présent mois, doit être distribuée en deux portions égales entre les deux sections et remise par M^{rs} les officiers municipaux savoir : pour la section du Nord entre les mains de M^{rs} Augustin Maréchal, m^d épicier, et Guillaume Aueuvre, menuisier, commissaires nommés à cet effet par ladite section, et pour la section du midi entre les mains des S^{rs} Delavallée et Cordougnon, hommes de loi nommés aussi commissaires à cet effet par ladite section, pour, par lesdits Commissaires en faire la distribution au corps de garde de la Maison commune à chacun sans exception, à raison de 25 sols par ménage, ce qui formera par quatre ménages un assignat de 5 livres, en commençant par le premier numéro de chaque section,

Et après cette distribution, M^{rs} les Commissaires de chaque section remettront à M^{rs} les officiers municipaux ladite somme de 535 livres en billets municipaux de Compiègne.

Arrête ensuite que le même ordre sera suivi pour les distribu-

tions prochaines, en commençant au dernier numéro des précédentes ;

Arrête aussi que lors de chaque distribution, qui sera prescrite par le Directoire du district, la Municipalité sera tenue de faire imprimer et afficher l'arrêté du Directoire du district, qui contiendra la somme à distribuer, afin que tous les citoyens soient valablement instruits, et que les Commissaires pour la distribution puissent agir en conséquence.

Le présent arrêté sera communiqué à M^{rs} les Administrateurs du Directoire du district pour y donner leur appréciation, et, cela fait, il sera imprimé, lu, publié et affiché.

Suivent les signatures des membres du Conseil.

Le Directoire du district approuva. Les commissaires n'avaient plus qu'à réaliser la remise des espèces dans les termes prévus. Ceux de la section du midi furent prêts les premiers, vraisemblablement parce que les deux membres étaient les hommes de loi, qui s'étaient mis d'accord avec le sieur Saiget, pourvu de la même qualité, pour proposer la répartition dans les termes qui avaient été adoptés par tous. MM. Delavallée et Cordougnon, fondés de pouvoir, reçurent ce même jour, 28 mars, la moitié des 535 livres leur revenant, soit 267 livres 10 sols. D'après leur énonciation, cette somme se serait composée uniquement de doubles sols. Ce détail montre qu'il s'agissait réellement des pièces en métal de cloche. Le numéraire de cuivre, immédiatement antérieur, n'a pas comporté de doubles sols. Pour répartir ces 267 livres 10 sols entre les ayants droit, ils n'effectuèrent pas la distribution des espèces dans le corps de garde de la mairie, comme cela venait d'être prévu. Ils estimèrent plus conforme aux idées du moment de se rendre chez chaque citoyen individuellement pour lui remettre la somme voulue. De cette façon, on était assuré de respecter l'ordre d'inscription déterminé sur l'état

des citoyens composant chacune des sections. Ils constatèrent leurs opérations dans le procès-verbal suivant, qui fournit des renseignements précis sur les démarches auxquelles ils se livrèrent.

L'an 1792, le 28 mars, nous Antoine Jacques Christophe Delavallée, et Claude Rémy Cordougnon, tous deux hommes de loy, demeurants (*sic*) à Compiègne, commissaires nommés suivant l'acte d'assemblée du conseil général de la commune tenu le 25 dudit mois en l'église et paroisse de Saint Antoine, à l'effet de délivrer à chaque ménage de la section du midi une somme de 25 sols en doubles sols de monnoye de cuivre, arrêté par la municipalité dudit Compiègne et le Directoire de ladite ville,

Nous sommes transportés ledit jour en l'hotel commun de cette ville, où M^{rs} les officiers municipaux nous ont remis une somme de 267 livres 10 sols en doubles sols de monnoye de cuivre, à l'effet par nous de délivrer à chaque ménage ladite somme de 25 sols dans ladite section du midi et de la distribuer par ordre en suivant les numéros des maisons autant que faire se pourrait (*sic*), afin qu'à la nouvelle distribution on puisse distribuer avec le plus d'ordre possible laditte (*sic*) monnoye ;

Nous nous serions transportés à la porte du Vieux-Pont de cette ville, en commençant à la première maison du rang de Beau-regard, au N^o 625, habité par le S^r Périn, maçon, auquel nous aurions délivré 25 sols en monnoye de cuivre, lequel nous aurait remis une carte de 10 sols et une carte de 15 sols de la municipalité de cette ville, faisantes (*sic*) ensemble celle de 25 sous ;

Et aurions continué la rue du Vieux-pont jusqu'au N^o 604 de celle de l'écu, et depuis le N^o 604 jusqu'au N^o 698 de laditte rue de l'écu ;

Depuis le N^o 597 de la rue du Vieux-pont jusqu'au n^o 574 de la rue des gourneaux,

Depuis le N^o 449 de la rue des gourneaux et en suivant celle du Vieux-pont et le marché au foin jusqu'au N^o 452 de la maison près de la cy-devant église de Saint Clément.

Ensuite nous sommes retournés en la rue du Vieux-pont, où nous avons continué ladite distribution en commençant par le N° 603 du rang de l'hotel d'un et d'autre côté en suivant jusqu'au N° 652.

Ensuite le tour¹ de la rue des Marchands, de celle des clochettes et du marché aux herbes depuis le N° 416 jusqu'au N° 438.

Ensuite le tour de la rue Saint-Antoine, du change et du marché au foin depuis le N° 452 jusqu'à celui 468, le tour de la rue des boucheries, des Cordelliers et de celle de Saint Antoine, depuis le N° 316 jusqu'au N° 330, et depuis le N° 267 de la rue des Cordelliers jusques et y compris le N° 274 de la maison occupée par le S^r Vambremont, tonneller (*sic*).

Et attendu la distribution par nous faite de la totalité de ladite somme de 267 livres 10 sols de monnoye de cuivre, en sommes restés au N° 275 de la maison où demeure M^r Béra, receveur des droits d'enregistrement, auquel sera distribué la distribution prochaine de ladite monnoye de cuivre dans le même ordre que dessus.

Pourquoi et après avoir procédé à la distribution de laditte monnoye de cuivre, le tout conformément au vœu du procès-verbal du Conseil général de la commune dudit Compiègne, et arrêté par le Directoire de ladite ville, et rendu compte de notre mission, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal, que nous avons remis ès-mains de M^{rs} les Officiers de la municipalité de cette ville pour servir et valoir en temps et lieux et ce que de raison, et avons signé les jour et an que dessus.

Signé : Delavallée—Courdougnon.

Cette distribution de numéraire en métal de cloche a servi à faire rentrer plutôt les billets de confiance émis par les municipalités, que les assignats de 5 livres, en vue des-

1. L'expression : Tour, paraît devoir être comprise plutôt dans le sens de « pâté de maisons entouré de rues diverses », que dans celui des deux côtés de la rue.

quels l'échange avait été originairement prévu. La mention du papier fiduciaire remis contre réception des premiers doublés sols l'établit clairement. Les bons fiduciaires de Compiègne constituaient naturellement le chiffre brisé de 25 sols représentant la somme à échanger. Quelques assignats de 5 livres ont dû être néanmoins retirés.

Les commissaires de la section du nord furent prêts seulement quelques jours après les précédents, c'est-à-dire le 1^{er} avril. Ils reçurent de même la somme de 267 livres 10 sols. Ils la répartirent en se transportant aussi individuellement chez le citoyen habitant la maison portant le numéro premier de la section, ce qui correspondit à un immeuble ayant le n^o 135 du cadastre général.

L'an 1792, le 4 avril après midi, nous Augustin Maréchal, m^d épicier, et Guillaume Anselme, menuisier, demeurant tous deux audit Compiègne, Commissaires nommés suivant l'arrêté du Conseil général de la commune, arrêté par la municipalité de Compiègne suivant le procès-verbal tenu en l'église paroissiale de Saint Jacques de cette ville en date du 25 mars dernier approuvé par M^{rs} les Administrateurs du Directoire du district d'icelle, à l'effet par nous de distribuer dans la section du nord des sols, monoyes de cuivre à raison de 25 sols chaque ménage, et commencer par le premier numéro de ladite section du nord, et distribuer toujours en suivant par ordre, et de désigner le dernier numéro, afin de reprendre à la nouvelle distribution l'ordre des numéros.

Et pour pouvoir y parvenir, nous nous sommes transportés en la maison commune, où nous aurions (*sic*) reçu de M^{rs} les officiers municipaux la somme de 267 livres 10 sols pour la portion de monnoye de cuivre à distribuer dans ladite section du nord, dont lesdits Commissaires en ont donné un reçu de ladite somme de 267 livres 10 sols, à la charge par lesdits Commissaires de remettre à ladite municipalité aussitôt ladite délivrance de monnoye de cuivre somme égale en billets municipaux de ladite ville;

Pourquoi nous nous sommes transportés ledit jour au premier numéro de la section du nord, tour de Vuidebourse n° 135, où fut demandé le S^r Claude Coudé, paveur, et nous lui avons délivré 25 sols de ladite monnoye de cuivre, lequel nous a remis deux cartes, dont une de 15 et 10 sols municipalité de Compiègne, et nous avons délivré aux numéros en suivant par le tour de ville à chaque ménage la monnoye de 25 sols, et fini le tour de Vuidebourse au S^r Anselme, dit Lallemand.

En suivant par le tour du Paon, nous avons délivré au S^r Leclère, premier citoyen du tour du Paon ladite monnoye, et suivi par ordre pour ladite distribution jusqu'au S^r Berton, dernier dudit tour du Paon ;

Et par suite été commencer notre distribution dans le même ordre dans le chateau de ladite ville de Compiègne, tour de Champagne, tour de Plaisance, tour Dourencamp (*sic*, probablement d'Ourscamp) le collège au milieu du cours de ladite ville en entier, et en sommes restés au n° 931, tour du jeu d'Arc à Madame Bauval la mère, à délivrer à la première distribution prochaine.

Pourquoi et attendu la distribution totale de ladite monnoye faite, par nous Commissaires soussignés de ladite somme de 267 livres 10 sols à nous confiée par ladite municipalité suivant notre reçu, ayant satisfait au désir de l'acte d'assemblée sus dattée (*sic*) nous avons fait et rédigé notre présent procès-verbal pour être remis ès-mains de ladite municipalité pour opérer notre décharge.

Signé : Anselme—Maréchal.

Nota. La somme de 267 livres 10 sols nous a été remise en assignats et billets de la municipalité de Compiègne.

Cette note finale n'est pas datée, mais nous pouvons constater que les commissaires prirent un certain temps pour rendre leurs comptes. Ils étaient peut-être fondés à se prévaloir des difficultés résultant de ces réunions de billets de confiance municipaux et d'assignats. Ils ne les transmirent

à la municipalité que vers le milieu d'avril. Nous n'insinuerons pas qu'à raison de leurs connaissances spéciales, ils ont pu être tentés de faire un peu d'agiotage sur ces échanges de billets. Les grosses coupures circulaient à de plus bas prix que les petites. Le fait est possible, et il aurait été conforme aux habitudes du moment. Le reçu transcrit ci-dessous établit que les commissaires de la section du midi, qui avaient opéré leur distribution dès le 28 mars, ne remirent les billets à la mairie que le 14 avril.

Nous soussignés, officiers municipaux de Compiègne, reconnaissons avoir reçu de M^r Delavallée la somme de 267 livres 10 sols pour remboursement de pareille somme, qui lui a été remise en gros sols à distribuer aux habitants de cette ville, et avons signé en la maison commune ce 14 avril 1792.

Suivent les signatures du Maire et d'autres officiers.

Les commissaires de la Trésorerie nationale avaient promis d'effectuer chaque mois de nouveaux envois de numéraire en métal de cloche. Comme ils recevaient de tous côtés des demandes d'expéditions de quantités bien supérieures à celles fabriquées disponibles, ils étaient obligés de retarder ces remises. Le deuxième envoi concernant Compiègne ne paraît y être parvenu que dans le courant de mai. Dès le 25 mars précédent, la section du midi avait chargé ses commissaires de réclamer auprès des administrateurs du district pour qu'une quantité plus grande de monnaie nouvelle fût attribuée aux habitants de la ville, et ce à raison de leurs besoins urgents. Les démarches faites en conformité de ces désirs, aussi bien que le préjudice résultant pour la population du retard apporté au deuxième envoi d'espèces, obligèrent le Directoire du district à trouver un moyen pour satisfaire ses administrés. Le document suivant démontre que la réclamation fut

accueillie, car il établit que les habitants de Compiègne reçurent au mois de mai 535 livres de pièces nouvelles pour leur part, de même qu'ils avaient reçu 535 livres en avril. Par contre, le quantum, qui fut alloué à toutes les autres communes du district, aux termes du même état, ne leur fut distribué qu'une seule fois sur les envois réunis de mars et de mai.

Cet état est une feuille volante portant imprimés les intitulés et les noms de toutes les localités, ce qui laisse supposer qu'il a été usité à diverses reprises pour dresser des projets de répartition du même genre. Les chiffres figurant en regard de chaque nom sont manuscrits, comme s'ils avaient pu varier suivant le quantum de chaque distribution à réaliser :

« Distribution de la monnoye de cuivre :

Canton de Compiègne.			
Compiègne	535		} 535
Margny ¹			
Canton de Coudun.			
Coudun	100	} [total ne figurant pas en l'état originaire, mais résultant de l'addition des chiffres portés ci-contre] :	} 500
Aunel	10		
Bienville	30		
Clairoix	75		
Janville	25		
Longueil sous Thourotte	20		
Mélicocq	25		
Thourotte	35		
Venette	90		
Vignemont	40		
Villers sur Coudun	50		

id. à reporter 1035

1. Aucune somme ne figure allouée à Margny qui est un amas de maisons situé en face de Compiègne à l'extrémité du pont de l'autre côté de l'Oise. Il est probable que la somme de 535 livres a été affectée aux habitants de Compiègne et de Margny réunis.

DISTRIBUTION AUX FRANÇAIS DE PIÈCES EN MÉTAL DE CLOCHE 389

Report 1035

Canton d'Etrées Saint-Denis.

Etrées Saint Denis	120	}
Arcy	85	
Francières	50	
Hemevillers	45	
Montmartin	25	
Moyvillers	60	

id. 385

Canton du grand Fresnoy.

Grand Fresnoy	100	}
Couly	55	
Chebrières	50	
Fayel	20	
Houdancourt	20	
Jonquières	55	
Longueil Sainte Marie	35	
Ruecourt	20	

id. 355

Canton du Meux.

Le Meux	135	}
Armancourt	50	
Bois d'Ajeux	10	
Jaux	165	
La Croix Saint Ouen	100	
Riocourt	55	
Saint Sauveur	65	

id. 580

Canton de Mouchy.

Mouchy	65	}
Autheuil	25	
Beaugy	20	
Belloy	15	
Braine	10	
Cuvilly	50	
Gournay	75	

id. 405

id. à reporter 2760

		Report	2760
Lachelle	20		
Lataulle	25		
Marquéglise	25		
Neufvy	15		
Remy	60		
Canton de Pierrefonds.			
Pierrefonds	110		
Chelles	25		
Courtieux	10		
Croutoy	30		
Cuise la motte	70	id.	350
Haute Fontaine	30		
La Brevière	00		
Saint-Étienne	20		
Saint-Jean	30		
Vieux Moulin	25		
Canton de Rethondes.			
Rethondes	45		
Berneuil	50		
Choisy au bacq	60		
Couloisy	10		
Jaulzy	25	id.	390
Montmacq	25		
Plessis-Bryon	30		
Saint-Crépin au bois	25		
Saint-Léger au bois	60		
Trosly-Breuil	60		

 Total : 3500

L'addition totale fait ressortir un chiffre global de 3500 livres, supérieur à la distribution de 2000 livres affectée au mois de mars. Ce relevé concerne donc forcément la distribution des deux premiers envois d'espèces en

métal de cloche. Celui afférent au mois d'avril, c'est-à-dire le deuxième, fut reçu seulement vers le milieu du mois de mai. L'annotation reproduite ci-après, et figurant en marge de l'état qui précède, fournit l'explication de ce qui s'est réellement passé :

1^{re} distribution. [*ce ne peut être que celle effectuée les 28 mars et 1 avril*].

Compiègne	[<i>le chiffre est en blanc mais il ne saurait être autre que celui résultant de l'état ci-dessus</i>]	535
Coudun	id.	500
Etrées	id.	385
Le Meux	id.	580
Total [<i>inscrit en marge et par conséquent accepté par les Administrateurs du district comme résultant des totaux figurant en l'état</i>]		<hr/> 2000 livres.

2^e distribution. [*ce doit être la suivante, c'est-à-dire celle reçue pendant le courant de mai*]

Compiègne	[<i>le chiffre est en blanc, mais étant donné le total ci-dessous et le reçu dont copie sera donnée ci-après, il ne saurait être autre que.....</i>]	535
Grand Fresnoy	[<i>le chiffre est en blanc, mais en raison du total ci-dessous, il ne saurait être autre que celui résultant de l'état qui précède</i>]	355
Mouchy	id.	405
Pierrefonds	id.	350
Rethondes	id.	390
Total [<i>inscrit en marge et par conséquent accepté par les Administrateurs du district comme résultant des totaux constitués au moyen des chiffres de l'état qui précède</i>].		<hr/> 2035 livres.

Il paraît dès lors résulter de ces états et totaux des deux premières distributions faites à Compiègne que les habitants de cette ville ont reçu chaque fois 535 livres, tandis que les trois groupes de localités existant dans les cantons de Coudun, d'Estrées Saint-Denis et du Meux ont eu part seulement à la première répartition, et que les quatre groupes de localités existant dans les cantons du Grand Fresnoy, de Mouchy, de Pierrefonds et de Rethondes participèrent uniquement à la seconde. Les deux documents ci-après démontrent à l'appui de cette appréciation, que le Directoire du district a attribué 535 livres à la population de Compiègne, sur le second envoi de numéraire transmis en mai.

Le Directoire a arrêté que dans la somme de 2000 livres en monnoye de cuivre arrivée cejourdhuy ¹ la municipalité de Compiègne serait comprise pour une somme de 535 livres pour par elle être distribuée, ainsi qu'elle avisera.

Laquelle somme ladite municipalité fera prendre en échange d'assignats chez le Sr Decrouy receveur de ce district.

Suivent les signatures.

Les administrateurs du district firent suivre cette décision favorable aux intérêts des habitants de la lettre officielle suivante adressée aux officiers municipaux :

Compiègne, 25 mai 1792.

Nous avons l'honneur de vous prévenir que vous êtes compris dans la distribution de monnoyes de cuivre pour la somme de 535 livres, que vous ferez prendre chez notre receveur en échange d'assignats de 5 livres.

1. D'après le total du relevé de la deuxième distribution, la somme à répartir aurait été 2035 livres et non les 2000 livres figurant à l'arrêté. Ce léger excédent de 35 livres provient peut-être d'un bénéfice d'agio sur grosses coupures d'assignats rachetées pour donner à la Trésorerie, bénéfice réalisé par la Municipalité, et dont celle-ci aurait voulu faire profiter les habitants.

Suivent les signatures des Administrateurs du Directoire du district.

Ces arrêté et lettre démontrent que la somme ainsi accordée constituait une allocation supplémentaire consentie à la population par faveur spéciale et résultant des démarches faites par M^{rs} Delavallée et Cordougnon à la suite du mandat à eux donné le 25 mars. S'il n'en avait pas été ainsi, une décision spéciale et nouvelle n'aurait pas été nécessaire. Les administrateurs du district se seraient bornés à laisser les commissaires continuer la distribution précédente aux autres cantons et communes qui n'avaient encore rien reçu. Ces particularités portent à croire que les pouvoirs gouvernementaux ont tenu plutôt compte des besoins de la circulation monétaire de chaque endroit que des chiffres mêmes de population de telle ou telle localité pour les répartitions à faire des nouvelles monnaies. Par suite, les sommes ont dû être allouées aux divers départements dans des proportions éminemment variables ¹.

1. Pour le département des Vosges, certains documents retrouvés par M^r Albert Bouclier dans les archives municipales de Plombières établissent :

1° que la répartition n'y commença que le 19 juin 1792 à la suite d'une allocation « par le district de Remiremont à la commune de Plombières de 60 livres de numéraire *provenant de la fonte des cloches*, destinés à être échangés contre de petits assignats de cinq livres.»

2° que le Conseil municipal décida le 19 octobre 1792 qu'une nouvelle « somme de 115 livres, *provenant du métal (sic) des cloches*, serait distribuée à tous les concitoyens portés sur les rôles indistinctement à raison de onze sous pour chacun en échange de billets de confiance du département des Vosges.»

3° que le 18 mars 1793 le receveur du district remit à nouveau « à la commune de Plombières en échange d'assignats une autre somme de 125 livres en numéraire provenant du *métal (sic) des cloches*, pour être mise en circulation, en distribuant à tous les citoyens indistinctement une somme de douze sous en échange de billets de confiance émis par la susdite commune ou de *coupons national (sic.?)* le tout suivant l'état annexé des citoyens porté aux rôles d'impositions.»

Des modes de procéder sensiblement identiques durent donc être suivis partout en France, sauf les différences de détail inhérentes à chaque district et à chaque commune par suite des particularités locales.

La lettre du 25 mai laisse comprendre en outre que la municipalité, se servant de ces distributions pour retirer ses bons de confiance, gardait ces derniers pour en arrêter l'émission et la circulation, en exécution des ordres résultant de la loi du 1^{er} avril 1792. Elle remboursait les administrateurs du district ou plutôt le receveur, des sommes reçues, en leur remettant seulement des assignats de 5 livres, et peut-être de plus grosses coupures, quand elle y voyait son intérêt.

Les deux commissaires de la section du nord reçurent les 267 livres 10 sols leur revenant en exécution des arrêté et lettre qui précèdent. Ils effectuèrent la distribution du numéraire en métal de cloche les composant, le 28 mai 1792 en continuant leurs remises d'espèces au numéro de l'état de section, où ils s'étaient arrêtés lors de leur précédente pérégrination :

L'an 1792 le 28 mai, nous Maréchal et Anselme [*même préambule qu'au P. V. du 1 avril*].....

En continuant le procès-verbal par nous fait en date du 1 avril présente année, nous en étions restés au tour du Jeu d'arc, n° 931, où fut demandée la D^e veuve Bauval, nous lui avons délivré 25 sols monnoye de cuivre, et elle nous a remis 25 sols de carte municipalité de Compiègne, et en suivant à chaque ménage après ledit tour du jeu d'arc, nous avons pris le tour de S^t Sébastien, tour des Etuves, tour des Barbeaux, où nous sommes restés au n° 798 à délivraire (*sic*) à la prochaine envoye de monnoye de cuivre à raison de 25 sols par ménage, ayant satisfait au désir de l'acte d'assemblée, et attendu ladite distribution totale de ladite monnoye de cuivre, de la somme de 267 livres 10 sols, à nous confiée par la municipalité de notre dite ville de Compiègne suivant notre reçu de ladite somme.....

[*fin semblable à celle du P. V. du 1 avril*].

Suivant ce contexte, la deuxième distribution n'a pas permis d'attribuer des espèces nouvelles à tous ceux des habitants qui n'avaient encore rien eu.

Les commissaires de la section du midi reçurent de même 267 livres 10 sols, et ils opérèrent leur distribution deux jours après leurs collègues de la section du nord, dans les conditions qu'ils relatèrent dans leur procès-verbal ci-après :

L'an 1792, le 30 mai et jours suivants, nous Delavallée et Cordougnon... [*même préambule qu'au P. V. du 28 mars*]...

Nous sommes transportés le 26 may dernier en l'hotel commun de ladite ville, où MM^{rs} les officiers municipaux nous auraient remis une somme de 267 livres 10 sols en doubles sols de monnoye de cuivre, à l'effet par nous de délivrer à chaque ménage ladite somme de 25 sols dans ladite section du midi, et de la distribuer par ordre en suivant les numéros des maisons, autant que faire se pourra, afin qu'à la nouvelle distribution, l'on puisse distribuer avec le plus d'ordre possible ladite monnoye ;

Pour à quoy parvenir et procéder à laquelle distribution, nous nous serions transportés en la rue..... [*le nom a été laissé en blanc*] en commençant au n° 275 de la maison habitée par le Sr Béra, auquel nous aurions délivré 25 sols en monnoye de cuivre, lequel nous aurait remis en cartes de la municipalité de cette ville une somme de 25 sols, et continué la rue des Lombards, un côté de la place du change jusqu'au coin de la rue des Boucheries et de celle des Cordelliers.

Ensuite au n° 263 de la rue des Cordelliers, le tour de la rue neuve, de celle des Domeliers, du plat d'étain, et de la rue des Cordelliers jusqu'au coin de la rue neuve.

Ensuite depuis le n° 165 de la porte de Pierrefonds, de la rue des Domeliers, de la grande cour, de celle des miracles jusqu'à la porte de la Reine.

Ensuite de l'autre côté de ladite porte depuis le n° 209 de

ladite rue, de celle de la rue neuve, de S^t Antoine, de la rue du Clos Basile, du cimetière de S^t Antoine, de la chaussée de la porte de Paris jusqu'au n^o 500 de la maison occupée par la V^{ve} du S^r Rosoy, cordonnier.

Et attendu la distribution de ladite somme de 267 livres 10 sols de ladite monnoye de cuivre, en sommes restés au n^o 501, par lequel il sera commencé la distribution prochaine dans le même ordre que dessus.

Pourquoi et après avoir procédé à ladite distribution.....

[*fin semblable à celle du P. V. du 28 mars*].

Onze à douze jours s'écoulèrent avant que les commissaires des deux sections eussent terminé leurs comptes. Les mentions figurant aux archives montrent que les deux sommes de 267 livres 10 sols ont été remises par eux les 11 et 12 juin seulement aux officiers municipaux en assignats et billets fiduciaires de Compiègne.

En juillet 1792, la municipalité eut encore une certaine quantité de numéraire en métal de cloche à répartir entre les habitants. Les administrateurs du district allouèrent à Compiègne la même somme brisée de 535 livres, dont chacune des deux sections eut à distribuer la moitié, soit 267 livres 10 sols. La section du nord fut la première à effectuer ses versements aux habitants, ainsi qu'il résulte d'un nouveau procès-verbal dressé le 22 juillet :

L'an 1792, le 22 juillet, nous Maréchal et Anselme [*même préambule qu'au P. V. du 28 mai*].....

En continuant le procès-verbal par nous fait en date du 28 may présente année, où nous en sommes restés au tour du Barbeau au n^o 798, où fait demeure Pierre Catoire, le jeune, nous lui avons délivré 25 sols de monnaie de cuivre, et nous a remis 25 sols de cartes municipales dudit Compiègne, et en suivant à chaque ménage après ledit tour des trois Barbeaux, nous avons

pris le tour du Chat qui tourne, tour du moulinier, tour des halles, nous sommes restés tour des pilliers (*sic*) des halles au n° 685, où fait demeure Jean-Louis Cologne, à délivré (*sic*) à la prochaine envoie de monnoye de cuivre, de la somme de 267 livres 10 sols à nous confiée par la municipalité de notre ville de Compiègne, suivant notre reçu de ladite somme, nous avons fait et rédigé notre présent procès-verbal.... [*même fin qu'au P. V. du 28 mai*].

La section du midi effectua sa distribution de somme égale de 267 livres 10 sols trois jours plus tard, c'est-à-dire le 25 juillet :

L'an 1792, le 25 juillet, nous Delavallée et Cordougnon [*même préambule qu'au P. V. du 28 mars*]....

Nous nous sommes transportés ledit jour 25 juillet en l'hotel de ville, où M^{rs} les officiers municipaux assemblés nous auraient remis une somme de 267 livres 10 sols de doubles sols de monnoye de cuivre, à l'effet par nous de délivrer à chaque ménage ladite somme de 25 sols dans ladite section du midi, et de les distribuer par ordre, afin qu'à la nouvelle distribution, il soit désigné le numéro pour pouvoir distribuer avec ladite monnoye.

Pour à quoy parvenir, nous nous serions transportés au n° 501, rue de porte de Paris, où fait demeure Étienne Caron, auquel nous aurions délivré 25 sols en monnoye de cuivre, lequel nous aurait remis en cartes de la municipalité de cette ville pareille somme de 25 sols, et de suite au n° suivant le plus par ordre qu'il nous a été possible par les rues du Marché au foin, de celle des Chevaux, de celle de la Baguette, et de celle des Jacobins, jusqu'au n° 571, ensuite le tour du Change, de la rue de l'Étoile, du Marché au bled, de la rue des Bonnetiers et de celle des Clochettes jusqu'au n° 439, ensuite hors de la ville à droite du faubourg de S^t Lazare, en sortant de ladite ville depuis la maison du S^r Bussac, cabaretier jusque 1109 de la maison où demeure le S^r Guy, où nous commencerons à délivrer à la prochaine distri-

bution, le tout conformément au vœu dudit procès-verbal d'assemblée,...

[*même fin qu'au P. V. du 28 mars*].

La rédaction de ces constatations officielles prouve qu'il n'a pas existé d'autres remises d'espèces de mars à juillet 1792. Il faut reconnaître en conséquence que les expéditions du nouveau numéraire furent effectuées assez irrégulièrement. Il se passa ensuite quatre mois sans qu'un texte fasse soupçonner une nouvelle répartition. En novembre, le Directoire du district reçut une somme vraisemblablement plus importante que les précédentes, car l'unique procès-verbal retrouvé constate que les commissaires de la section du midi eurent 500 livres moins 11 sols, c'est-à-dire 499 livres 9 sols pour leur part, au lieu des 267 livres 10 sols alloués jusqu'alors. L'autre section dut recevoir somme égale par application des décisions reproduites précédemment, qui prescrivaient obligatoirement le partage par moitié des nouvelles monnaies entre les deux sections. Aucun renseignement certain n'a été retrouvé sur cette distribution.

A Compiègne, la répartition fut faite comme de coutume par les commissaires de la section du midi. Ces derniers n'indiquèrent pas avoir terminé les versements des sommes à tous les ménages figurant sur leur liste de section. Ils ont mentionné au contraire qu'ils avaient à continuer leurs distributions, et qu'ils recommenceraient la fois suivante au numéro où ils en restaient. Un passage nous apprend qu'il existait à ce moment à Compiègne un escadron de chasseurs à cheval de la garde nationale. Comme le procès-verbal vraisemblablement identique de la section du nord n'a pas été découvert, les termes du seul et dernier document officiel de la section du midi sont d'autant plus intéressants à publier :

L'an 1792, le samedi 10 novembre, nous Delavallée et Cordougnon [*même préambule qu'au P. V. du 28 mars...*]

Nous sommes transportés en la maison du citoyen Decrouy, receveur du district de cette ville, lequel nous aurait remis une somme de cinq cents livres moins onze sols, en doubles sols de monnoye de cuivre, à l'effet par nous de les délivrer à chaque ménage, à raison de 25 sols chacun dans ladite section du midi, et de les distribuer par ordre en suivant les numéros de maison, autant que faire se pourrait, afin qu'à la nouvelle distribution l'on puisse distribuer avec le plus d'ordre possible ladite monnoye à l'avenir.

Pour à quoy parvenir et procéder à ladite distribution, nous nous serions transportés en la maison du citoyen Commandant des chasseurs à cheval de la garde nationale de cette ville, y demeurant rue du faubourg S^t Lazare sur la droite en sortant de la porte de Pierrefonds, avons continué le rang des maisons dudit faubourg par la Fausse mayeux, la rue S^t Accroupy des deux côtés, la place de l'hôpital, la ruelle des Loups, la rue des Vaches des deux côtés, la rue du chemin de Paris des deux côtés, la grande rue de S^t Germain des deux côtés, le faubourg de Royallieu, les maisons du grand chemin de Paris, la rue du Vieux pont, en commençant par la maison du S^r Courtois, chirurgien, n^o 466, et en sommes restés à la maison occupée par le S^r Savouret orphèvre n^o 462, attendu que ladite somme de 500 livres s'est trouvée entièrement distribuée, auquel Savouret nous commencerons la prochaine distribution de la monnoye de cuivre le tout conformément au vœu du procès-verbal du Conseil [*même fin qu'au P. V. du 28 mars*].....

Quant à présent, il est impossible de savoir si des répartitions ultérieures ont été effectuées à Compiègne et dans les localités du district. Quelques autres états ou procès-verbaux constatant des distributions de monnaies nouvelles dans le canton de Verberie (qui dépendait à ce moment du district voisin et distinct de Crépy), ont été reconnus exister dans les archives municipales de Compiègne. Mais comme ces

écrits ne sont ni aussi nombreux, ni aussi complets que ceux relatifs à Compiègne, il a paru inutile de les publier.

Les actes relatant ce qui s'est passé à Compiègne suffisent d'ailleurs pour permettre de se rendre compte de la façon dont 300 millions de pièces en métal de cloche ont été distribués entre les Français. La façon de procéder, qui a été révélée, a dû être suivie, avec peu de différences, dans la plupart des départements de la France. Les pouvoirs publics et municipaux ont été obligés de soumettre leurs répartitions à certaines règles sensiblement identiques, que les envois de numéraire faits mensuellement, ou à intervalles plus éloignés, contraignirent à observer. Le placement et l'emploi de cette émission considérable de monnaie nouvelle se trouvent maintenant expliqués. Ces espèces ont servi d'abord à faciliter la circulation monétaire et à pallier à l'exportation de métaux précieux, qui était une conséquence de la période aiguë de la Révolution, et en second lieu à permettre d'opérer plus facilement le retrait des billets de confiance émis par les municipalités. Il avait été prévu à l'origine que ces fabrications monétaires permettraient l'échange des assignats de 5 livres. Les municipalités profitèrent de l'extrême diffusion de leurs bons fiduciaires de minime valeur la plupart du temps pour les retirer contre les sols de cloche attribués aux habitants de la localité. Les communes, puis les districts, centralisèrent ces échanges, gardèrent les bons de confiance locaux et remirent finalement à la Trésorerie nationale que cela n'enrichissait pas, soit des assignats de 5 livres, soit des coupures plus importantes. On était au début de la Révolution, et les questions monétaires devaient subir bien des vicissitudes, avant que la circulation des espèces reprît un cours normal sous le Consulat.

P. BORDEAUX.

MÉLANGES & DOCUMENTS

LETTRE DE CHARLES VII AUX LYONNAIS

(18 juin 1453.)

Le document que nous reproduisons a un double intérêt. Il apprend d'une part quelles monnaies circulaient à Lyon au milieu du xv^e siècle, puis il montre quelles concessions le roi de France était parfois amené à faire aux villes de son royaume pour la sauvegarde du commerce. C'est ainsi que Charles VII est obligé d'accorder « rémission » aux consuls de Lyon pour avoir laissé circuler dans leur ville des monnaies étrangères ou défendues. L'histoire des prérogatives régaliennes et des nécessités auxquelles elles devaient se plier est un des éléments vivants de la numismatique.

L'original de ce document est perdu ; je le publie d'après une copie et je donne à la suite deux passages du *Registre des Délérations du Consulat*, aux Archives municipales de Lyon, qui y font allusion de la manière la plus explicite ¹.

L. CAILLET.

1453. 18 juin. S^t Jean d'Angely. — *Lettres de rémission accordées par Charles VII aux consuls de Lyon, menacés d'amende pour avoir toléré la circulation de monnaies défendues (vieux écus, saluts, ducats, etc.) et étrangères au royaume, que le commerce de Lyon avec les pays de Dauphiné, de Savoie et de Bourgogne avaient introduites dans la ville.* — Original disparu. — Copie du Trésor des Chartes.

1. Ce document est signalé dans notre thèse sur *Les rapports de Lyon avec Charles VII et Louis XI*, qui s'imprime en ce moment dans les *Annales de la Faculté des lettres de Lyon*, p. 277, n. 4.

Charles, etc... tous ceulx, etc...

Humble supplication de noz chiers et bien amez les conseillers, bourgeois et habitans de nostre ville de Lyon avons receue, contenant que la dicte ville est située et assise sur les fins et extremitez de nostre royaume marchissant sur les païs du Daulphiné, de Savoie et Bourgoigne et que par cy devant pour le fait et exercice de leur marchandise, l'entretenement d'icelle et la frequentacion que a ceste cause, ilz ont eu et ont chacun jour avec les habitans es dis païs et aultres circonvoisins, il leur a esté et est necessaire et ont esté contrains de prendre, bailler et donner cours en la dite ville a pluseurs monnoyes defendues et estranges comme royaulx, escuz vielz¹, nobles, saluz, ducatz, pietres², dordocts³, rides⁴, florins et autres especes de monnoyes d'or et d'argent, a laquelle occasion ilz doubtent que attendu que ce qu'ilz ont fait en ceste partie est directement contre les ordonnances faicte sur le fait de noz monnoyes, nostre procureur ou autres officiers vueillent et leur imputer a charge et proceder a l'encontre d'eulx en grans amendes, qui seroit, se ainsi estoit, en leur grant prejudice et dommage, et se nostre grant et bonne provision ne leur estoient sur ce imparties, si comme ilz dient, requerans humblement què consideré que le fait de leur dite marchandise ne s'est peu ne pourrait bonnement conduire, ne entretenir sans donner cours aus dites monnoyes, comme dit est, veue la situacion de nostre dite ville et que ce qu'ilz ont fait touchant l'usaige des dites monnoyes n'a pas esté en contempt de nous, mais pour ce qu'ilz y sont contrains par necessité, il nous plaise leur quieter, pardonner et abolir le cas dessus dit, et avec ce leur octroyer et permettre que jusques a tel temps qu'il nous plaira, ilz puissent user des dites monnoyes, ainsi qu'ilz ont fait le temps passé, pour quoy nous, ces choses considerées et la bonne loyauté et obeissance que ont tousjours eue les dis supplians entre nous, voulans iceulx estre en leurs affaires favorablement traictez a iceulx supplians pour ces causes et autres a ce nous mouvans avons quieté, pardonné et aboly, quictons, pardonnons et abolissons de grace especial plaine puissance et auctorité royal par ces presentes le fait et cas dessus dit avecques toute peine, amende et offense, en quoy a l'occasion dessus dicte, ilz et chacun d'eulx pourroient estre encouruz envers nous et justice de tout le temps passé et en imposons silence perpetuel a nostre dit procureur et a tous aultres. Si donnons en mandement par ces dites presentes a noz amez et feaulx les generaulx maistres de nos dites monnoyes et a tous noz autres justiciers presens et a venir, a leurs lieux tenans et a chacun d'eulx, si comme il lui appartendra, que de noz presens quietance, pardon, abolicion, provision et octroy facent, souffrent et laissent les dis supplians, et chacun d'eulx joïr et user plainement et paisiblement, sans aucunement aler ne venir au contraire, car ainsi nous plaist il et voulons estre fait, non obstant les dites ordonnances et quelconques lettres impetrées ou a impetrer au contraire. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel a ces dictes presentes. Donné a Saint Jehan d'Angely le dix huitieme jour de juing, l'an de grace mil cccc cinquante et trois et de nostre regne le xxx^e. Ainsi signées : Par le roy, en son conseil.

De la Loere.

(Arch. Nat. JJ 185, fol. 215 r^o (n^o 312).

1. Pièces de Charles VI (à l'écu non accosté).
2. Les piétres étaient une monnaie à l'effigie de saint Pierre répandue dans les Pays-Bas (le mot *Pieter* y était gravé).
3. Le scribe a écrit *dordocts* pour *dordrets*, pièces de monnaie frappées à Dordrecht sous l'autorité du comte de Hollande.
4. Monnaies des Pays-Bas au cavalier (*Ridder*).

Le *Registre des Délibérations du Consulat* (BB 5, minute), aux Archives municipales de Lyon, contient d'autre part les mentions suivantes :

Fol. 197 r^o. Jeudi xxvi d'avril, l'an mil III C L III. . . . Ilz ont conclu comme autres fois a esté fait de envoyer par devers le roy Nostre Sire pour les affaires autres fois advisez, c'est assavoir pour obtenir. . . . abolition dudit seigneur des prises et mises des monnoies extranges. . . . et pour fere le dit voiage ont esleu et nommé d'un commun consentement le dit messire Jehan Grant present. . . . et lequel accompagnera le procureur de ladite ville.

Fol. 199 r^o. Le lundi deuxieme jour de juillet l'an que dessus a Saint Jaqueme. . . . Le dit messire Jehan Grand et le procureur de la dite ville. . . . ont fait leur rapport par la voix dudit messire Jehan Grand, c'est assavoir, que. . . . (v^o) au regard de l'abolition des prises et mises desdites monnoies extranges que a grant difficulté ilz avoent obtenu icelle abolition du temps passé, et pour le temps advenir n'avoent peu riens fere, jusques a ce que le roy en ayt l'avis et opinion de monseigneur l'Évesque d'Alet et maistre Girard le Bourcier, estans en ceste ville, lesquels le roy avoit commis pour soy informer et avoir leurs avis et oppinions tant sur le fait des dites monnoies extranges comme aussi sur l'interest et dommage pretendus. . . .

(Cf. BB 6, fol. 52 v^o-53 r^o.)

*
* *

EMPLOI FRAUDULEUX DES JETONS.

J'ai naguère rappelé¹ le passage du *Pantagruel* où Panurge cherche à se donner de l'importance en « faisant sonner une grande bourse pleine d'escus du Palais et de gettons comme si ce feussent escus au Soleil² » et, à cette occasion, j'ai posé la question de savoir au juste ce qu'il faut entendre par la locution *escus du Palais* dont la définition ne se trouve dans aucun traité

1. R. Mowat, *Un mot sur la destination des méreaux et l'usage frauduleux des jetons*, dans le *Bulletin de numismatique* de M^{me} Raymond Serrure, XII, 1905, p. 114-115.

2. Rabelais, *Pantagruel*, II, 21 : Comment Panurge fut amoureux d'une dame de Paris.

de numismatique française. E. Cartier ne l'a pas expliqué dans l'article où il signalait ¹ le même passage et Rouyer, plus récemment, ne paraît pas non plus s'en être autrement préoccupé². Aujourd'hui je pense être en mesure de présenter la solution de ce petit problème.

Et d'abord il ne faudrait pas voir dans l'expression *escus du Palais* employée, je crois, par le seul Rabelais, l'indice qu'au temps où il écrivait, c'est-à-dire sous François I^{er}, les ateliers de la Monnaie de Paris fonctionnaient encore dans les dépendances du Palais de Justice à la manière de ce qui s'y passait sous les rois mérovingiens dont on connaît des tiers de sou d'or portant une légende telle que PALATI MONETA, ou IN PALATIO³. L'usage s'en était continué sous les Carolingiens⁴, peut-être même sous les rois de la troisième dynastie, jusqu'au moment où les premiers Valois, ayant émigré au Louvre, abandonnèrent leur antique demeure au Parlement qui croissait en importance et nécessitait un personnel plus nombreux pour l'administration de la justice. Toujours est-il que des lettres-patentes du 27 mars 1550, confirmées par des édits de 1554, ordonnèrent l'établissement d'un atelier spécial, au *logis des Étuves*, dans les dépendances de l'ancienne résidence royale de la Cité, comme par une survivance de la Monnaie palatine des Mérovingiens. Les laminoirs de la fabrication nouvelle étaient mis en mouvement par des roues hydrauliques, d'où le nom de Monnaie au moulin. En 1585, Henri III décida que la Monnaie au moulin frapperait seulement les jetons, médailles et pièces de plaisir au moyen du nouvel outillage au balancier, tandis que les monnaies continueraient à être frappées par le procédé primitif du marteau⁵.

1. E. Cartier, *La numismatique de Rabelais*, dans la *Revue de numismatique* XII, 1847, p. 336 et suiv.

2. J. Rouyer, *Le vol aux jetons*, dans la *Revue belge de numismatique*, XL, 1884, p. 431.

3. M. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, 1892, *Introduction*, p. XLVIII.

4. C. Piton, *Les premiers hôtels des Monnaies à Paris*, dans la *Revue numismatique*, 4^e sér., XII, 1908, p. 268.

5. Adrien Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, 1890, I, p. 3.

Les écus du Palais ne seraient donc autre chose que les médailles, pièces de plaisir et jetons fabriqués dans les dépendances du Palais; le nom de ces soi-disant écus leur aurait été donné ironiquement, par dérision, puisque les monnaies courantes n'y étaient plus frappées, mais dans l'établissement de la rue au Cerf devenue plus tard rue de la Monnaie. De là aussi la locution « payer en monnaie de singe » pour le geste frauduleux de Panurge et des adeptes du vol aux jetons, à qui l'on doit également le dicton « faux comme un jeton ».

ROBERT MOWAT.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

46 — A la Tenille, près de Pipriac (arr. de Redon, Ille-et-Vilaine), section G, dite de l'*Alleu*, parcelle n° 2057 du cadastre, en juin 1908, en élargissant un chemin, les ouvriers ont découvert un vase de terre qui a été brisé. Il contenait environ 600 monnaies de billon, dont 464, examinées par M. Paul Banéat, sont actuellement sous séquestre, à cause d'un procès intenté aux inventeurs par le propriétaire du champ. Parmi celles examinées, 361 appartiennent à la série armoricaine, avec le sanglier à gauche sous l'androcéphale à gauche; 8 de ces pièces présentent sur le sanglier une sorte de globule en relief qui le cache presque entièrement et qui rappelle un peu un buste humain tourné à gauche; deux pièces, sans le globule, du même diamètre que les autres, ont été frappées avec des coins sensiblement plus petits. 91 exemplaires ont l'androcéphale à droite et au-dessous un homme couché à droite (je pense qu'il s'agit de pièces analogues à celles de la série attribuée aux Diablintes par Hucher). 5 pièces portent une roue à quatre rayons sous le cheval; 2 ont un sanglier à droite sous l'androcéphale à droite. On a signalé 7 pièces d'or comme faisant partie du trésor; et, en effet, il y en avait une avec la main sous le cheval, qui doit être un statère d'or bas des Pictones. La présence de cette pièce en Armorique ne doit pas nous étonner, car on a déjà fait des trouvailles du même genre au nord de la Loire; un exemplaire se trouvait dans le dépôt de Sens-de-Bretagne, dans le nord de l'Ille-et-Vilaine (voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 296).

Le trésor de Pipriac est certainement un de ceux dont une étude complète est souhaitable. — *Renseignements communiqués par M. l'abbé L. Champion, M. l'abbé E. Sancé, et M. P. Banéat.*

47. — Au lieudit Parfond-Val, à environ 1.800 m. du « Camp de César » de Bracquemont, à 4 kilom. nord-est de Dieppe (Seine-Inférieure) sur le terrain de la parcelle 15-16 du plan cadastral, section A, en mai 1908, en ramassant des cailloux, un ouvrier a cassé un rognon de silex de 0 m. 20 de longueur, qui contenait 34 monnaies de billon du type dit des *Coriosolitæ*, avec le nez droit ou le nez en

upsilon et le sanglier à droite; 5 pièces étaient bien conservées, 34 de moyenne conservation et 5 usées.

Ce petit dépôt est évidemment à rapprocher de celui d'Ectot-les-Baons (arr. d'Yvetot), qui paraît avoir contenu des pièces du même genre (n° 233, p. 593 de mon *Traité*).

Des tirelires de silex contenaient aussi les dépôts de monnaies gauloises d'Hénouville et de Bosc-Edeline, dans la Seine-Inférieure; ce genre de récipient secret a été employé encore pour des trésors de monnaies romaines dans la même région. — *Renseignements communiqués par M. L. de Vesly et le C^{te} O. Costa de Beauregard.*

48. — A Jalesches, près de Clugnat (à 15 kilom. sud-ouest de Boussac, Creuse), en janvier 1908, un cultivateur a trouvé un dépôt de 80 pièces d'argent portant la légende *Cambotre*. — *Renseignement communiqué par M. l'abbé A. Hélot.*

Il y a sans doute un certain nombre de pièces anépigraphes dans cette trouvaille. En tout cas, il faut la rapprocher des trésors de Moulins et de Tendu (Indre), de Vernon et de Chauvigny (Vienne).

49. — A la Ville-sous-Orbais (c^{on} de Montmort, arr. d'Épernay, Marne), en février 1908, un cultivateur a trouvé sous une dalle longue de 1 m. 50, un trésor de plus de 1500 pièces de l'époque de Gallien. — *Renseignement communiqué par M. F. Collombier.*

Je n'ai pu obtenir de détails complémentaires.

50. — A Mariakerke-lez-Gand, entre la chaussée et le canal de Bruges, à 1 m. 50 de profondeur, en mai 1908, un dépôt de 75 monnaies, dont 25 sesterces de bronze (Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin, Faustine mère et fille, Marc Aurèle, Commode, Crispine, Alexandre Sévère) et 50 *antoniniani* (de Gordien III, Trajan Dèce, Herennius Etruscus, Trébonien Galle, Valérien, Gallien, Salonine, Salonin et 22 Postume). — Georges Brunin, dans *Rev. belge de Num.*, 1908, 411.

51. — Près d'Escoublac, et non loin de Pornichet (Loire-Inférieure), en juillet 1908, on a fait une trouvaille de 105 pièces d'or qui paraissent avoir été enfouies vers la fin de la guerre de Cent ans. Une dizaine de pièces, communiquées par le maire d'Escoublac, sont des écus de Charles VI, des royaux de Charles VII, un noble d'Henri VI, un cavalier de Philippe le Bon comme comte de Flandre. La trouvaille a été dispersée presque entièrement. — *Renseignement communiqué par M. P. Soullard.*

52. — Près de Loudéac (Côtes-du-Nord), en juin 1907, on a fait

une trouvaille de 250 pièces d'or et de 400 d'argent du xv^e siècle. La trouvaille n'a pas été étudiée intégralement. On a pu voir seulement des pièces de Charles VI, VII et VIII, de François II de Bretagne, de Charles le Téméraire et de Marie pour la Bourgogne et les Flandres d'Édouard III d'Angleterre, des papes, de Galeazzo-Maria Sforza, de Portugal et de Hongrie. — *Renseignement communiqué par M. Paul Banéat.*

Je n'ai pu obtenir de détails complémentaires, même en m'adressant à un pharmacien de Loudéac, qui avait eu le trésor entre les mains.

53. — A Bayeux (Calvados), le 2 avril 1908, en démolissant une maison en face de la cathédrale, on a trouvé un dépôt contenant 5 pièces d'or espagnoles et 7 pièces françaises, dont l'écu d'Anne de Bretagne (Hoffmann, Louis XII, n° 15), plus 29 pièces d'argent, testons d'Henri II, de Charles IX et d'Henri III, et une monnaie d'Emmanuel-Philibert de Savoie. Ces pièces sont restées entre les mains du propriétaire de la maison et de l'inventeur du trésor. — *Communication de M. Edmond Angérad.*

54. — A Villenoy, près de Meaux, en mars 1908, au cours de travaux pour l'établissement du tramway de Dammartin à Meaux, on a trouvé un pot contenant 250 pièces d'argent depuis Henri II jusqu'à Henri III. Quelques années auparavant on avait découvert une autre cachette du même genre. — *Communication de M. G. Gassies.*

55. — Au village de Criquiers (c^{on} d'Aumale, Seine-Inférieure), au nord-ouest de Formerie (Oise), en avril 1908, un charron nommé Reusse a trouvé, entre les racines d'un orme, un petit vase de terre grise contenant 32 pièces d'or, dont 3 de Jeanne et Charles Quint, 3 écus au soleil et 1 écu au porc-épic de Louis XII, 11 écus au soleil et 2 écus du Dauphiné de François 1^{er}, 6 écus de Charles IX, 1 d'Henri III (1578), 1 de Charles X et 3 de Louis XIII datés de 1615. La dernière pièce n'a pu être examinée. — *Renseignement communiqué par M. le Dr V. Leblond.*

56. — A Louviers (Eure), dans le jardin de M^{me} Dugard, route de Pacy, à la fin de décembre 1907, on a trouvé 47 écus d'argent de Louis XV et un louis d'or. Les pièces ont été vendues à Elbeuf. — *Renseignement communiqué par M. L. Coutil.*

57. — Près de Braunsberg (Prusse orientale), dépôt de monnaies de Pologne et de Brandebourg avec une piastre d'Espagne de Philippe IV. Les pièces les plus récentes sont datées de 1624. La trouvaille est déposée au Verein historique de Braunsberg. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3866.

La date d'enfouissement correspond avec le commencement de la période danoise de la guerre de trente ans.

58. — Près du village de Joghaltembli (district de Nasik, à environ 200 kilom. nord-ouest de Bombay), au confluent des rivières Godawary et Darna, en 1907, des enfants mirent au jour un nombre considérable de monnaies d'argent qui furent promptement disséminées dans le village. Le nombre exact en sera difficile à connaître; on indiqua d'abord un chiffre approximatif de 10.000 (*Time of India* du 31 mai 1907). D'après des renseignements ultérieurs recueillis par le Rev. H.-R. Scott, il pourrait s'élever à 15.000, sur lesquelles 13.250 ont été examinées par lui : sur ce nombre, 9.270 sont des hémidrachmes de Nahapana le Kshaharata (vers 120 ap. J.-C.), le premier roi de la dynastie des *Maha-Kshatraps* ou *Satrapes du Nord-Ouest*, qui ont régné pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne sur le Malwa et le Gujerat, au nord de la rivière de Nerbadda. Les autres monnaies examinées, qui sont pour la plupart surfrappées sur celles de Nahapana, portent le nom du roi des Andhras, Gotami-putra Satakarni, qui, d'après des inscriptions connues, détrôna Nahapana. Les monnaies de celui-ci sont intéressantes parce qu'elles portent deux légendes indiennes, l'une en caractère du Nord-Ouest (*Kharostî*), l'autre en caractère du Sud (*brahmi*), et une légende qui est une simple transcription des légendes indiennes. C'est la première fois que l'on trouve sur les monnaies de Nahapana, la légende grecque, complète et lisible.

Le Gouvernement indien a envoyé à la Société asiatique de Paris 22 variétés de monnaies de ce trésor. — *Communication de M. le colonel Allotte de la Fuÿe, complétant celle qu'il a faite à la Société de Numismatique (Procès-verb., 1908, p. LVII).*

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VENTES DE 1907

I. M. Bourgey a vendu en vente publique :

1^o en mars, du 22 au 26, la collection de M. J. R., de Cannes, où l'on remarquait les n^{os} suivants : (n^o 63), J. César et Octave, 455 fr. ; — (n^o 112), Nerva, 300 fr. ; — (n^o 175), Macrin, 910 fr., parmi les *aurei* romains ; — (n^o 295), agnel dit de Louis IX, 280 fr. ; — (n^o 315), Philippe VI, florin-Georges, 415 fr. ; — (n^o 331), le Charles VII de Tournai (dit Charles VI), 1000 fr. ; — (n^o 370), Henri II, écu d'or de

Sienne, 305 fr. ; — (n° 426), Louis XIV, double louis d'or, 271 fr. ; — (n° 499), Révolution, essai de Brézin, arg., 290 fr. ; — (n° 561), Berthier à Neufchâtel, arg., 720 fr.

2° en juin, la collection de M. C., amateur lyonnais.

3° en décembre, la collection Henri Martin, où, à côté des *aurei*, ont été adjugés quelques bronzes intéressants : (n° 177), Matidie, 910 fr. ; — (n° 212), Pertinax, 272 fr. ; — (n° 278), Alexandre, 220 fr.

II. M^{me} Veuve R. Serrure a vendu les collections de MM. Luis d'Aguiar, le 8 mars ; et M. M. L., le 28 mai.

III. MM. Sambon et Canessa ont dirigé à Paris, du 19 au 21 décembre, une vente de monnaies antiques (Grande-Grèce et Sicile). Le tétradrachme de Thermæ Himerenses, (n° 178), a fait 16000 fr.

IV. En province, la collection Quarré-Reybourbon a été vendue à Lille, le 29 avril ; et la collection de M. H. (1392 numéros), à Nantes, les 5 et 6 juin.

V. Des ventes importantes ont eu lieu à Rome.

Du 15 au 22 avril, vente de la collection Strozzi par les soins de MM. Sambon et Canessa (un intéressant article y a été consacré dans la *Rivista di numismatica*, 1907, p. 343).

Un aureus inédit de Messine (n° 1337) aux types du lièvre courant et du bige traîné par deux mules, avec légende archaïque *boustrophedon*, a atteint le prix fabuleux de 22500 lires ! — Nous sommes loin de l'époque où Chabouillet fut tant critiqué pour avoir payé 11000 fr. l'aureus unique de Constantin à la porte de Trèves. — Signalons en outre, pour nous borner à une série particulièrement riche, celle des monnaies italiques : Double statère étrusque au type de l'amphore, attribué à Pise, 14000 l. ; — un poids en or de la série étrusque de 50 *litra* (n° 526), 7100 l. ; — un exemplaire étrusque en or avec l'hippocampe et le signe de valeur (n° 529), 3100 l. ; — un aureus de 25 *litra* de Populonia (n° 530), 750 l. ; — didrachme euboïque à la Gorgone (n° 556), 1300 l. ; — tétradrachme de Catane de la période de transition avec le quadrigé, 2700 l. ; — dupondius attribué à Clusium avec la roue et l'ancre (n° 108), 4000 l. ; — l'as étrusque au cratère (n° 129), 900 l. ; — l'once rarissime de Populonia et Télamon, 520 l. ; — le semis étrusco-umbrien à la roue, 1000 l. ; — le triens d'Ariminum, 1500 l. ; — le quadrans attribué à Firmum, avec protomé féminine et bucrâne (n° 283), pièce d'une exceptionnelle rareté, 4000 l. ; — le triens d'Hatrium, au revers du vase à deux anses, 284 l. Suivaient des monnaies de tous les pays grecs et des monnaies romaines.

Le 18 novembre, à Rome également, ont été vendues par les soins des mêmes antiquaires les collections Martinetti et Nervegna. De très hauts prix ont été atteints par les rarissimes monnaies de Baletium, (n^{os} 235 et 236), pièces peu agréables à l'œil, qui, à deux ensemble, ont fait 22600 fr.; et par le statère incus de Tarente (n^o 258), pièce ravissante mais qui est fort loin d'être unique, 22000 fr. ! Citons encore : (n^o 243), statère d'or de Tarente au Zeus, 17500 fr. ; — (n^o 16), semis de la série ombrienne à la massue, 2150 fr. ; — (n^o 150), Metlia d'Étrurie, denier, 2000 fr. ; — triens de Tibur au poulpe (n^o 78), 4300 fr. ; — décadrachme de Cimon (n^o 769), 2200 fr. et d'Événète (n^o 770), 3100 fr., etc...

VI. M. Hirsch, de Munich, a dirigé trois ventes : le 27 mai et jours suivants, le 11 novembre, et celle de la collection Hoskier, le 13 novembre. Voici quelques prix de la première : Thurium (n^o 2210), 2125 marks ; — Rhegium (n^o 2222), 1675 m. ; — Agrigente (n^o 2226), 8225 m. ; — Catane (n^o 2234), 7325 m. ; — Panorme (n^o 2262), 2625 m. ; — Syracuse (n^o 2280 et n^o 2282), 2350 m. et 2825 m. ; — Aenus (n^o 2307 et n^o 2309), 2700 m. et 3150 m. ; — Sparadocus (n^o 2323), 2000 m. ; — Phalanna (n^o 2347), 1600 m. ; — Pyrrhus (n^o 2350), 2650 m. ; — Ialysus (n^o 2483), 1625 m. ; — Eubée (n^o 2367), 3775 m. ; — Parmi les monnaies romaines, qui appartenaient à M. Imhoof-Blumer, nous citerons : César (n^o 481), 900 marks ; — Ahenobarbus (n^o 485), 1525 m. ; — Lépide (n^o 488), 2425 m. ; — Marc Antoine (n^o 491), 2000 m. ; — L. Verus (n^o 1000), 1550 m. ; — Didus Julianus (n^o 1050), 1200 m. ; — Caracalla (n^o 1129), 1450 m. ; — Uranius Antoninus (n^o 1242), 3725 m.

VII. A Londres, diverses ventes de monnaies grecques, romaines et anglaises ont eu lieu les 30 janvier, 24 avril, 26 avril, 29 avril, 5 juin, 20 juin, 4 juillet, 27 novembre, 6 décembre, 16 décembre.

VIII. A Bruxelles, il convient de signaler la vente des médailles de la succession Auguste Coster, les 19 et 20 avril, par M. J. Fiévez. Parmi les médailles artistiques de la Renaissance : méd. de Jean de Talaru, au revers de l'ange tenant l'écu, vermeil, 110 fr. ; — méd. de Guillaume le Taciturne, au revers du Conseil des quatre, vermeil, 300 fr. ; — le pape Adrien VI, uniface bronze, 120 fr. ; — Marie de Médicis, de G. Dupré, cuivre jaune, 110 fr. ; — le cardinal de Richelieu, au revers du quadriges de la Renommée, cuivre jaune, 120 fr. ; — Nic. Brulart, chancelier de France sous Henri IV, par Dupré, 100 fr. ; — bustes en regard d'Anne d'Autriche et de Louis XIV jeune par Dupré, 90 fr. ; — François Sforza et au revers Galéas, doré, 110 fr.

D'autres ventes ont eu lieu à Bruxelles, les 14 et 15 mai, et celle de la collection de Somzée le 29 mai. On peut consulter à ce sujet la *Revue belge de numismatique*, p. 468 et suivantes.

IX. A Amsterdam, vente en mars. Le principal numéro fut un groupe de cinq plaques de plomb représentant la reddition de la citadelle d'Anvers, le 2 août 1577, adjudgées 2000 florins. C'est également à Amsterdam qu'on continue à vendre les médailles, monnaies et décorations de la Révolution française et de l'époque de Napoléon, les médailles maçonniques, des chemins de fer, mines, ponts, canaux, etc.

*
* *

NOTICES

La médaille « Honos et Virtus ». — En relatant le don de M. Zay au Cabinet des Médailles (p. 130), nous avons dit que Winslow, le graveur de la médaille *Honos et Virtus*, s'était inspiré d'une monnaie de la famille Fufia, du temps de la république romaine. Mais la ressemblance



est lointaine, et ce sont des grands bronzes frappés sous l'empire romain par Galba, Vitellius et Vespasien, pour lesquels le rapprochement s'impose. A ce propos, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de leur mettre sous les yeux les deux images et de leur montrer comment le médailleur du temps de Louis XIV a compris et transformé son modèle antique. D'une part, on voit *Honos* et *Virtus*, dieux masculins debout, chacun avec son nom écrit derrière

lui et appuyés chacun sur une lance. L'Honneur (ou la gloire militaire) tient une corne d'abondance; la Vertu (Mars casqué) appuie son *parazonium* sur son genou et pose le pied sur un casque. L'imitateur a posé la corne d'abondance à terre, placé l'épée dans le fourreau. Cette simplification, en donnant aux personnages la liberté de leurs mouvements, a permis de les représenter se donnant la main; enfin l'Honneur a été modernisé par une couronne de laurier. Ajoutons que le Padouan a copié le type, en faisant de l'Honneur une femme.

*
* *

VARIA

Le vote des récompenses pour le salon de la Société des artistes français a eu lieu au Grand Palais des Champs-Élysées, le lundi 1^{er} juin, et a donné les résultats suivants pour la gravure en médailles :

Médaille de 1^{re} classe : M. Lambert (Gustave-Alexandre).

Médailles de 2^e classe : MM. Grégoire (René). — Fourcade (Dominique-Philippe-Jean).

Médailles de 3^e classe : M. Niclausse (François-Paul).

Mentions honorables : MM. Bénard (Raoul-René-Alphonse). — Fonfreide (Victor). — Silva (João da). — Blin (Édouard).

*
* *

Notre correspondant de Bruxelles nous écrit que la collection de Hirsch, dont on avait annoncé le transfert au Musée du Centenaire, restera au Cabinet des médailles; on est unanime à louer la décision, prise en ce sens par le Ministre des sciences et des arts. La collection comprend une série de vases grecs représentant, par des pièces de choix, statuettes en terre cuite et morceaux de sculpture en marbre et en bronze, les diverses époques de la céramique; elle comporte également près de deux mille monnaies grecques parfaitement conservées et de haut intérêt au point de vue historique. (*Débats.*)

*
* *

M. Babelon a été nommé titulaire de la nouvelle chaire de numismatique au collège de France; notre éminent directeur commencera son cours en décembre: il traitera alternativement de la numismatique des Achéménides et de la nomenclature des espèces monétaires grecques en général, les jeudis et samedis à 5 heures.

*
* *

Numismatique celtique. — A la suite du compte rendu que j'ai consacré au 6^e fascicule de sa *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande*, M. Robert Forrer m'écrit pour me faire plusieurs reproches.

1^o Je reconnais que, d'après son texte (... "dass sie [die Bi- und Tristater] schon recht selten waren")¹, j'aurais dû dire, en effet, qu'il considérait les pièces de deux et de trois statères comme déjà réellement très rares à l'époque d'Ausone. Mais le lecteur comprendra que je me suis attaché au fond de la pensée plus qu'aux mots. Or, si M. Forrer croit qu'Ausone s'est servi du terme *duo Geryones* pour désigner deux triples statères d'or, il faudra bien admettre cependant que ces monnaies étaient encore assez répandues pour que les lecteurs d'Ausone fussent à même de comprendre le terme de comparaison. Mais je doute que M. Forrer ait raison en interprétant le texte d'Ausone comme il le fait. Toute la suite de la tirade du poète de Burdigala indique bien que la mention de deux Géryons n'a pas une valeur différente de celle des six pattes de l'abeille. Le cadeau offert au grammairien de Trèves comprenait autant de sous d'or qu'il y a de têtes dans *deux Géryons*, ce qui est une comparaison de même ordre que celle du « nombre des Muses, diminué de trois ».

2^o M. Forrer me reproche de n'avoir pas attaché assez d'importance à son triple statère. J'ai pourtant dit que la monnaie était « très intéressante », sans oublier d'en indiquer le poids.

3^o M. Forrer m'écrit que j'ai tort de prétendre que le personnage renversé du statère de Mayence semble coiffé d'un chapeau analogue à celui de quelques figures des situles de bronze (dont la date est d'ailleurs mal établie). Mais je peux dire, pour expliquer ma comparaison, que la Numismatique celtique offre quelquefois des spécimens d'armes et d'instruments qui sont plus anciens que la période monétaire des Celtes (j'invoque le témoignage de M. R. Forrer lui-même : *Zeitschrift für Ethnologie*, f. 5, 1903, p. 712, fig. 9 et 10). Aussi bien, nous savons que les déesses-mères de la région du Rhin, à l'époque romaine, portent des chapeaux très larges, analogues à ceux dont j'ai parlé. Le statère de Mayence pourrait être le chaînon intermédiaire.

Quant à la question de la tête embryonnaire, les termes de ma rédaction

1. J'ai trop généralisé en disant « les monnaies celtiques ». Mais les pièces de deux et de trois statères sont bien des monnaies ; aussi on me pardonnera facilement cette généralisation.

tion indiquaient bien une hypothèse. Mais je conserve l'impression que j'ai eue en examinant un excellent moulage de plâtre, avant que la pièce fût devenue la propriété de mon contradicteur.

M. Robert Forrer m'excusera d'avoir des idées différentes des siennes sur diverses questions de numismatique celtique ; mais je le prie de croire que j'apprécie beaucoup l'utilité de ses recherches : je le disais déjà en terminant mon compte rendu.

ADRIEN BLANCHET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

BARCLAY V. HEAD, *British Museum. Excavations at Ephesus : the Coins*. In-4° de 20 pages et 2 planches. (Extrait de *The archaic Artemisia*, p. 74-93.)

M. Hogarth, au cours de ses fouilles célèbres sur le site de l'Artémision d'Éphèse, a recueilli 87 monnaies primitives en électrum dont M. Barclay Head a rédigé la description et fait le classement avec le soin et la compétence qui caractérisent tous les travaux de l'éminent numismate. Ces monnaies primitives ont été découvertes, les unes, au nombre de 19, dans un petit vase qui se trouvait auprès d'une base rectangulaire qui paraît avoir été le centre du sanctuaire primitif d'Artémis ; les autres pièces ont été recueillies dans le voisinage du vase, dans les terres bouleversées. Étant données ces circonstances de la trouvaille, M. Head est disposé à considérer l'ensemble de ces pièces d'électrum comme ayant constitué originairement un ἀνάθημα offert à la déesse par le κτίστης du sanctuaire primitif. Cette hypothèse n'a rien d'in vraisemblable. Mais M. Head va plus loin. Un ἀνάθημα, dit-il, devait consister en une somme ronde ; or, la somme totale du poids des 87 pièces d'électrum est de 146 gr. 35 ; d'après les calculs de M. Head, cette somme correspondait à deux mines d'argent du système dit phénicien (milésiaque) ou à 10 statères d'or pur de Crésus. C'est là, je le crains, chercher à donner trop de précision à l'ensemble d'une trouvaille dont,

M. Head le reconnaît d'ailleurs, la composition totale n'est même pas assurée.

Où je ne puis, surtout, suivre M. Head, c'est lorsqu'il persiste à classer ces monnaies d'électrum, comme jadis F. Lenormant, sous les rubriques suivantes : époque de Gygès, époque d'Ardys II ou de Sadyatte, époque d'Alyatte, etc. Sans doute, l'accumulation des points d'interrogation dans le texte de M. Head est là pour sauver l'honneur. Mais alors, puisqu'il y a tant d'incertitudes, à quoi bon persister à maintenir une classification chronologique qui ne repose sur rien et qui n'est qu'un trompe-l'œil pour les savants qui, n'étant pas numismates, consultent les livres de numismatique. J'ai dit dans mon *Traité* et ailleurs les raisons pour lesquelles on ne peut admettre que les rois de Lydie aient réellement créé la monnaie d'électrum ; j'ai montré que cette espèce de monnaie n'a rien de royal ni de strictement lydien et qu'elle est née du commerce des villes grecques d'Ionie qui, cela seul est vrai, étaient alors sous l'hégémonie lydienne. La belle trouvaille de M. Hogarth dans les ruines de l'Artémision d'Éphèse confirme d'une manière éclatante ma manière de voir : je ne saurais entrer ici dans plus de détails. Je remarque seulement, une fois de plus, combien un préjugé est difficile à déraciner puisqu'un savant comme M. Head s'obstine à donner, sans preuve aucune, à l'atelier de Sardes, la capitale des rois de Lydie, un ensemble de pièces trouvées à Éphèse, qui représentent sûrement le numéraire circulant à Éphèse, à Milet, à Téos, à Phocée et dans les autres villes de la côte et dont on n'a jamais signalé aucun spécimen dans l'intérieur du royaume lydien. La variété même de leurs types et de leur fabrique interdit d'y voir des monnaies royales ; en voici l'énumération d'après M. Head : petites divisions à la face striée ; groupe important au type de la protomé ou de la tête de bouquetin ; groupe aussi considérable ayant pour type deux coqs affrontés ; pièces isolées ayant pour types une tête humaine, une tête de taureau, une tête de cheval harnaché (Cymé), une tête de griffon (Téos), une tête de phoque (Phocée), un scarabée ; le groupe le plus nombreux a pour type la tête de lion de profil, pièces qui sont, suivant moi, de Milet, et sur quelques-unes desquelles Six a cru reconnaître le nom d'Alyattes, roi de Lydie : la lecture de Six dont j'ai longuement disserté ailleurs serait, si elle était vérifiée, un argument pour soutenir non pas que les pièces en question sortent de l'atelier de Sardes, mais que le nom d'Alyattes se trouve inscrit sur des monnaies de Milet, hypothèse qui n'aurait pas lieu de surprendre. Les plus récentes pièces de la trouvaille sont, d'après M. Head, d'environ 560.

E. B.

*
* *

CAVAIGNAC (Eugène). *Études sur l'histoire financière d'Athènes au V^e siècle.* — I. *Le trésor d'Athènes de 480 à 404.* Un vol. in-8° de LXXIII-192 pages. — II. *Le trésor sacré d'Éleusis jusqu'en 404.* Un vol. in-8° de 85 pages. Paris, Fontemoing, 1908.

La numismatique occupe une place assez importante dans les deux thèses de doctorat dont je viens de transcrire les titres, pour qu'on ne s'étonne point qu'elles soient particulièrement signalées à l'attention des lecteurs de cette *Revue*. Aussi bien, n'est-ce pas sans une satisfaction intime que je constate que depuis que l'enseignement de la numismatique a été essayé au Collège de France, deux fois déjà le doctorat ès lettres a été conféré à des thèses qui ont pour base quelque une des séries du vaste domaine de cette science; jusque-là aucune thèse de numismatique n'avait encore été présentée en Sorbonne. Ce résultat honorable des cinq années d'essai justifierait au besoin la décision prise récemment par le ministre de l'Instruction publique et par l'assemblée des professeurs du Collège de France, de constituer le *cours de numismatique* d'une manière définitive et permanente.

Le v^e siècle avant notre ère dans lequel M. Cavaignac a confiné ses recherches sur les finances d'Athènes, est à divers points de vue le plus important de l'histoire grecque, puisque c'est le siècle de Périclès et de Phidias et qu'il comprend l'histoire athénienne depuis Marathon jusqu'à la chute d'Athènes à la fin de la guerre du Péloponnèse. C'est l'époque de la domination athénienne sur le monde grec; quelles étaient les ressources de cet empire maritime constitué par la ligue de Délos dès 478, c'est-à-dire immédiatement après les désastres de Xerxès et la retraite des Perses? Comment étaient prélevées et administrées les contributions pécuniaires des villes confédérées sous la main puissante d'Athènes; comment étaient entretenues les flottes fédérales qui faisaient la loi dans toutes les eaux grecques et asiatiques? Avec quels fonds furent payés les grands travaux de fortification et d'art entrepris sur l'Acropole d'Athènes; quel prix coûtèrent le Parthénon et la célèbre statue chrysléphantine de Phidias? Pour répondre à ces questions, M. Cavaignac a dû reprendre de point en point l'étude des inscriptions, malheureusement si fragmentaires, qui contiennent la liste des villes tributaires d'Athènes et la quotité de l'impôt annuel que payait chacune d'elles, ainsi que les textes qui nous donnent les comptes des épistates des travaux publics à Athènes. Ce fut pour lui besogne fort délicate de rassembler et de coordonner tous

ces fragments, de les interpréter, de les compléter tantôt en toute sécurité, tantôt hypothétiquement.

De ces recherches il ressort qu'Athènes était encore une ville de bien peu d'importance au début du ^v^e siècle. La découverte des mines d'argent de Maronée au Laurion, en 483, vint à point pour que Thémistocle proposât la création de la marine attique qui, trois ans après, devait triompher à Salamine et à Mycale. L'argent du Laurion permit aussi la construction des remparts d'Athènes et du Pirée : M. Cavaignac nous donne dans le détail les comptes de tous ces travaux, aussi bien la solde des marins sur les trières que celle du charpentier ou du maçon des murs de l'Acropole.

Les contributions annuelles de la ligue attico-délienne permirent d'armer des flottes de 200 trières portant environ 40.000 hommes, qu'Athènes, suivant les occasions, transportait sur toutes les côtes d'où elle avait à chasser les Perses et aussi où elle tenait à maintenir sa domination. Mais un jour vint où alliés et tributaires, voyant le péril perse écarté, se fatiguèrent de payer la gloire d'Athènes et de travailler à leur propre asservissement. Bientôt la flotte fédérale fut surtout employée à les contraindre à payer le tribut qui, à l'origine, avait été spontanément consenti. Il y eut des révoltes et des défections, surtout après que le trésor fédéral, déposé dans l'île de Délos, fut transporté à l'Acropole d'Athènes, et après qu'on vit qu'une partie des réserves était employée aux embellissements d'Athènes, aux constructions de l'Acropole, aux sculptures de Phidias. La désastreuse expédition de Sicile provoqua une désertion générale; la guerre du Péloponnèse enfin aboutit à la prise et à la ruine d'Athènes en 404.

Année par année, au milieu de tous ces événements, nous suivons, avec M. Cavaignac, l'entrée des fonds et leur sortie, soit en ce qui concerne le trésor d'empire à Délos, puis à Athènes, soit en ce qui concerne le trésor spécial d'Athènes, jusqu'à ce que les deux caisses eussent été délibérément fusionnées. Une étude analogue est consacrée au trésor sacré d'Éleusis durant la même période.

Rien de plus intéressant au point de vue économique et financier que de suivre M. Cavaignac dans les détails de cette comptabilité qui montre, qu'alors comme aujourd'hui, un État ne peut être prospère sans de bonnes finances, sans punir le gaspillage et la concussion, sans de sages réserves et sans se tenir prêt à parer à toutes les éventualités. Nous y voyons aussi quel était le revenu de chaque citoyen d'Athènes, la solde des matelots portée successivement de deux à trois, puis quatre oboles par jour, le prix du blé; la gratuité, puis la rétri-

bution des fonctions publiques; le salaire des jurés, le taux des amendes, le gain des artisans, des ouvriers, des artistes, le coût de la vie.

Les trésors accumulés dans les temples avant 480 sont à peu près exclusivement en lingots, en vases précieux, ustensiles d'or, d'électrum, d'argent, qu'on faisait fondre et transformer en monnaie courante, lorsque le besoin s'en faisait sentir. Après 480, les monnaies frappées avec l'argent extrait des mines du Laurium, prennent dans ces trésors une place de plus en plus prépondérante; on y trouve des pièces neuves et courantes, que les trésoriers ou les administrateurs des temples pouvaient remettre tout de suite en circulation, mais il y a aussi, en énorme quantité, de vieilles pièces déjà démonétisées lorsqu'elles furent déposées dans les tronc par les dévots, des pièces étrangères apportées par les pèlerins, des lingots, des morceaux d'or ou d'argent de toute sorte, aussi bien que des statues, des vases précieux. Il fallait porter à l'atelier monétaire pour la fonte tout ce qui ne pouvait plus avoir cours comme numéraire circulant; l'atelier ramenait au titre légal de la monnaie courante toutes ces vieilles pièces, tous ces lingots ou débris de toute sorte; d'où il résulte que l'administration du temple recevait, en monnaies frappées, un poids d'argent inférieur à celui qu'elle avait livré, puisqu'on en avait déduit, d'une part, les frais de fabrication de la monnaie, et d'autre part l'alliage sans valeur que contenait le métal apporté. Il est curieux de suivre dans certains comptes expliqués par M. Cavaignac, les détails de ces opérations. Je ne sais pourquoi le savant auteur dit (p. 154) que durant le siège de l'an 406 Athènes fit fabriquer des *monnaies fourrées*. Il n'y a dans toute la série des monnaies athéniennes, en fait de monnaies fourrées, que celles qui, accidentellement, ont pu être fabriquées par des faux-monnayeurs clandestins. La vérité est qu'avant de succomber sous les coups de ses ennemis, Athènes à bout de ressources, ayant épuisé toutes ses réserves, fit frapper pour la première fois des monnaies de cuivre, ce qui devait exciter les railleries d'Aristophane; elle fit aussi, pour la première fois, frapper des monnaies d'or en envoyant au creuset les statues de Victoires en or qui ornaient les abords du Parthénon : il fallait faire argent de tout.

Nous signalerons en particulier l'appendice II qui est spécial à la monnaie : M. Cavaignac y dresse, en premier lieu, le tableau sommaire du monnayage d'Athènes et des villes alliées à partir de 478; en second lieu, il montre les causes de l'expansion de la monnaie athénienne et de l'étalon attique dans tout le commerce grec au v^e siècle, causes éco-

nomiques appuyées sur des mesures administratives ayant pour but d'établir en droit le monopole du numéraire athénien partout où les flottes fédérales jetaient l'ancre en maîtresses. Les monnaies d'Éleusis forment aussi l'objet d'un chapitre spécial; nous n'en dirons rien puisqu'il est reproduit ci-dessus dans la *Revue*. Il laisse encore dans l'obscurité quelques points de chronologie, mais M. Cavaignac en a précisé la description et groupé les émissions, et c'est l'essentiel.

E. BABELON.

*
* *

PERCY GARDNER. *The gold coinage of Asia before Alexander the Great*. (Extr. des *Proceedings of the British Academy*, t. III, 1908, in-8°.)

Dans cette brochure de 32 pages, M. Percy Gardner s'est donné pour tâche de résumer ses vues personnelles sur quelques problèmes délicats de la numismatique grecque d'Asie Mineure: 1° Les plus anciennes monnaies d'électrum; 2° Les monnaies de Crésus et de Darius; 3° Les monnaies de la révolte des villes de l'Ionie en 498-494; 4° Les monnaies d'électrum frappées de 480 à 330; 5° Les monnaies d'or frappées durant la même période. Le savant professeur adopte souvent et rejette quelquefois les idées exposées et le classement adopté dans mon *Traité des monnaies grecques et romaines*; il serait trop long de discuter avec les points sur lesquels nous ne sommes pas complètement d'accord. Je veux seulement signaler quelques-unes des questions qu'il a abordées et pour lesquelles il présente des solutions originales. Entre autres nouveautés, M. Gardner croit avoir déterminé le numéraire de la révolte de l'Ionie contre les Perses en 498. Les villes insurgées avaient besoin d'une monnaie commune pour payer leurs soldats et équiper leur flotte; elles s'associèrent pour établir un numéraire qui, bien que frappé aux types de chaque ville, dépendait d'un étalon commun: les pièces de toutes ces villes alliées étaient interchangeables. M. Percy Gardner signale en particulier, comme faisant partie de ce monnayage quasi fédéral, des statères d'électrum de Samos, d'Abydos, de Clazomène, de Lampsaque, de Chios dont la parité d'aloi, de poids et d'aspect extérieur, en dépit de la variété des types, est particulièrement frappante. J'avais dit déjà: « ces pièces représentent le monnayage de villes associées en vertu d'une alliance monétaire »; mais je n'étais pas allé jusqu'à rapprocher ce monnayage international de la grande insurrection ionienne qui aboutit au désastre

de Ladé en 494. M. Percy Gardner est plus hardi; cependant on doit, s'il a raison, s'étonner de ne pas trouver représentées dans ce monnayage des villes importantes comme Milet, Priène, Lesbos, Téos, Érythrées, signalées par Hérodote comme étant les principaux centres de l'insurrection. Je persiste aussi à croire que le style des pièces ne peut remonter à une date aussi reculée. — En ce qui concerne la *darique* d'or pur (δαρεικός στατήρ) son nom se trouve dans des contrats babyloniens sous la forme *dariku*, pluriel *darikanu*, bien avant Darius I^{er}, fils d'Hystaspe. Mais antérieurement à ce prince, c'était un *poids d'or* déterminé, comme le sicle était aussi un *poids d'argent* déterminé. Je ne crois donc pas qu'on puisse sérieusement contester que Darius I^{er}, fils d'Hystaspe, ait créé la darique, monnaie d'or, et le sicle médique, monnaie d'argent. — La ville de Lampsaque a frappé quelques monnaies d'électrum dans des circonstances qui ne sont pas bien déterminées; M. Percy Gardner croit, avec raison, que ce sont ces rares monnaies d'électrum qui sont désignées dans les comptes athéniens de l'an 434. Mais dans les inscriptions postérieures au traité négocié par Antalcidas en 387, il s'agit, au contraire, suivant moi, dans ces χρυσῶν στατήρες Λαμψακηνοί, des statères d'or pur de Lampsaque dont on connaît l'admirable série. Quelques autres villes d'Asie Mineure, Abydos, Cios, Pergame, Éphèse, Clazomène, Rhodes ont frappé des monnaies d'or à des époques diverses du iv^e siècle, en même temps que Cyzique, Phocée, Mytilène centralisaient la frappe de la monnaie d'électrum. — Je ne crois pas, contrairement à M. Gardner, que les rares monnaies d'or d'Athènes, émises occasionnellement et comme pièces obsidionales durant le siège de 406, aient eu sur le monnayage de l'or en Asie Mineure l'influence qu'il leur attribue. — En revanche, je trouve que notre auteur rapporte fort judicieusement le fameux statère de Cyzique à la légende ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, non point comme on l'a proposé à la victoire d'Alexandre au Granique, ni à la victoire de Conon à Cnide en 394, mais au contraire à un épisode de l'histoire de Cyzique en 365, lorsque les Cyzicéniens chassèrent de leurs murs la garnison perse et reconquirent leur liberté. M. Gardner croit que le monnayage d'électrum à Cyzique ne disparut définitivement que devant l'invasion des statères d'or d'Alexandre le Grand. — Les monnaies d'or pur des rois de Salamine et de Cition en Chypre et celles des dynastes de Carie ainsi que celles de certaines villes d'Asie Mineure, paraissent nettement en contradiction avec le principe qui réservait au roi de Perse la frappe de l'or dans toute l'étendue de la monarchie achéménide. M. Percy Gardner constate cette anomalie sans réussir à l'expliquer d'une manière entièrement satisfaisante.

On voit par ce court aperçu l'intérêt et la variété des questions abordées par M. Percy Gardner; il les traite magistralement, avec une entière compétence, et lors même qu'on n'adopte pas ses conclusions, on a grand profit à le lire et à peser ses arguments.

E. BABELON.

*
* *

WROTH (Warwick). *Catalogue of the Imperial Byzantine Coins in the British Museum*. London, 1908, 2 vol. gr. in-8°, cxii et 687 p., avec 79 pl. en « autotype » (68 fr. 75).

Depuis la *Description* de Sabatier (1862), aucun ouvrage d'ensemble n'avait été consacré à la série byzantine. Est-ce le manque de variété dans les types qui a détourné pendant longtemps l'attention des collectionneurs et des érudits? Ou bien la décadence de l'art? Ou encore les difficultés rebutantes d'un monnayage presque aussi mystérieux que la civilisation dont il émanait? Cependant, depuis un quart de siècle, un grand mouvement s'est fait en faveur de l'Empire grec et M. Gustave Schlumberger, qui fut en tête de cette renaissance du byzantinisme, était désigné par ses travaux archéologiques et historiques pour entreprendre un nouvel ouvrage de numismatique byzantine. Mais après son *Nicéphore Phocas*, ses trois volumes de l'*Épopée byzantine* l'entraînèrent trop profondément dans l'histoire proprement dite pour qu'il eût le loisir de publier le livre où il eût fait pour les monnaies ce qu'il avait si bien réussi pour les sceaux de l'Empire de Byzance. Pendant ce temps la collection du British Museum grandissait; elle est devenue si riche en variétés que le moment a paru propice pour en publier le beau catalogue dont la rédaction a été confiée à M. Warwick Wroth, bien connu déjà pour ses excellents travaux de numismatique grecque.

Dès le début de son travail, M. Wroth s'est trouvé aux prises avec une grosse difficulté. Ainsi que je le rappelais ¹, quelques semaines avant que le catalogue parût (3 avril 1908), la division des monnaies de l'Empire romain sous les rubriques *Occident* et *Orient* est factice. M. Wroth, se basant surtout sur la réforme du *follis*, en 498, par Anastase, a choisi le règne de cet empereur comme point de départ. Pour un catalogue de musée, la raison est suffisante. Mais je ne sais, malgré l'avis de plusieurs savants, si l'on devrait accepter ce point

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1908, p. 77 et s.

initial pour la numismatique byzantine. Le *foliis* de 40 *nummia* se transforma rapidement comme poids et module ; mais l'*aureus*, le *nomisma*, conserva sa forme et son poids, presque sans changement, jusque vers la fin du xi^e siècle ; et ce poids, aussi bien que le module, était celui du *solidus* de la réforme de Constantin le Grand. C'est cette monnaie d'or qui fit la puissance commerciale et militaire de Byzance et non la monnaie de bronze, si variable que sous Anastase même, il y a plusieurs modules pour les pièces de même valeur. C'est donc bien l'or qui fut toujours la monnaie prépondérante et Anastase avait gardé, pour ce métal, le poids et le type établis par ses prédécesseurs.

M. Wroth a laissé de côté, pour un autre volume, les monnaies des Vandales, des Goths et des Lombards, et celles des empires de Nicée, de Thessalonique et de Trébizonde. Mais il a dû naturellement donner asile à un certain nombre de monnaies d'or et d'argent, dont les types sont conformes à ceux de la monnaie officielle, alors que le style et la fabrique indiquent des ateliers établis sans doute chez les peuples barbares. Les observations de M. Wroth sur certains sous d'or d'Anastase, sur des pièces d'argent de Justin, sur les bronzes de Justinien avec **Є**, sur des sous d'or de Justin II, sont excellentes. On pourra évidemment tirer encore quelques renseignements de l'examen de la fabrique des monnaies byzantines. Ainsi, M. G. Schlumberger a remarqué que les bronzes dégénérés au type de Justin et Sophie proviennent généralement de la Cilicie.

M. Wroth a distingué judicieusement le *semmissis* et le *tremissis* d'Anastase et de ses successeurs. Les nombreuses variétés de dates et d'ateliers, réunies au British Museum pour les bronzes de Justinien, constituent une mine importante de documents que l'auteur a commentés avec une patience digne de louange. Les matériaux pour le règne si intéressant d'Héraclius sont nombreux aussi. Peut-on demeurer sans émotion en présence des pièces d'argent à la légende *Deus adiuta Romanis*, dont certaines furent frappées avec les trésors des églises de Constantinople, lorsque l'empereur Héraclius redoubla d'efforts pour abattre la puissance des Perses ? Malgré cette invocation latine, la langue grecque tend à supplanter la langue officielle et c'est sous le règne du même Héraclius que l'atelier de Carthage écrit la première légende grecque des monnaies de l'Empire : **ЄΝ ΤΟΧΤΟ ΝΙΚΑ**.

Le Catalogue permet de bien étudier le numéraire de Constans II (Constantin III)¹, d'autant plus curieux que ce prince impopulaire

1. Les monnaies de Constans II portant la légende *Constantinus*, divers historiens lui ont donné le nombre ordinal *trois* dans la série des princes de ce nom ;

déplaça en quelque sorte le siège de l'Empire, en se fixant à Syracuse.

Parmi les problèmes que M. Wroth a étudiés avec le plus de soin et de patience, il faut citer celui du classement des bronzes anonymes de Jean Zimisce et de ses successeurs. C'est surtout par la comparaison de la forme du nimbe sur ces bronzes avec les formes relevées sur les monnaies d'or, que M. Wroth est arrivé à classer, avec une grande vraisemblance, des bronzes **EMMANOVHA** aux règnes de Jean, de Basile II et Constantin VIII, de Constantin VIII seul, de Romain III (?), de Théodora, de Constantin IX et X, d'Isaac I^{er}.

Les corrections à l'ouvrage de Sabatier sont assez nombreuses, comme on peut le penser.

Dans la série des pièces les plus curieuses du British Museum, je signale celle d'or (pesant 17 gr. 95) de Basile I^{er} et Constantin, avec le buste du Christ au revers, type qui ne paraît pas ordinairement au revers du numéraire d'or de ces deux empereurs. M. Wroth, qui considère cette monnaie comme authentique, la rapproche des pièces dont les empereurs byzantins se servaient dans certaines circonstances, pour des offrandes ou des dons.

Ainsi que je le disais plus haut, le Cabinet de Londres est infiniment riche en variétés et il peut espérer réunir facilement, sans attendre beaucoup, les séries chronologiques complètes de plusieurs règnes. Mais il manque encore à cette belle collection un nombre important de grandes raretés, que M. Wroth a eu d'ailleurs l'excellente idée de faire reproduire presque toutes à leur place respective : c'est d'abord le règne d'Artavasde représenté à Paris par quatre pièces d'or et d'argent ; c'est l'exceptionnel *nomisma* de Théophile avec sa femme et ses trois filles ; puis diverses pièces de Basile I^{er}, la pièce d'argent de Théodora (fille de Constantin VIII), le bronze de Romain IV et d'Eudocie, la pièce d'argent de Nicéphore Méliissène, et quelques autres. A Londres, comme dans presque toutes les collections sans doute, la dynastie des Paléologues paraît relativement pauvre. Du reste, du XIII^e au XV^e siècle, l'Empire byzantin s'affaissait lentement et le monnayage devait être peu actif.

Il y a dans la série byzantine des lacunes qui ne s'expliquent guère et que le hasard des trouvailles comblera probablement en grande partie. Ainsi l'usurpateur Léonce, qui détrôna Justinien II et régna

mais d'autres auteurs attribuent ce numéro d'ordre au fils de l'empereur Héraclius (dit aussi Héraclius le jeune). Comme, d'autre part, on a omis de compter le Constantin, qui régna en Gaule et en Bretagne de 407 à 411, il en résulte que la numérotation des empereurs du nom de Constantin manque de la précision qu'on est en droit de désirer.

trois ans, dut sûrement émettre des monnaies à son nom ; mais on n'en connaît pas encore. On n'a pas non plus de pièces aux noms d'Isaac II et d'Alexis IV, et je m'étonne que la monnaie d'or fasse défaut pour le règne d'Andronic II avec Andronic III, qui dura trois ans. Aucune monnaie n'est attribuée à Jean VI, aucune à son fils Mathieu, aucune à Constantin XI¹ ; et cependant ce dernier, le malheureux vaincu des Turcs, eut le temps d'en frapper, de 1448 à 1453. Mais Gênes et Venise fournissaient sans doute alors tout le numéraire de l'empire grec.

Il n'est pas toujours aisé de fixer la démarcation entre les monnaies véritables et les petits monuments d'apparence monétaire, qui sont des jetons ou tessères de distributions publiques ou d'établissements divers. M. Wroth a peut-être raison de ne pas considérer comme une monnaie le bronze, attribué à Jean V Paléologue et qui porte, au R, les trois Mages adorant la Vierge et l'Enfant. Mais je crois qu'il faudrait être aussi sévère pour la pièce d'argent de Romain IV avec la Vierge debout tenant l'Enfant sur son bras gauche. On y lit un hexamètre commençant par Περθένε. D'abord le type traditionnel de la Vierge sur la monnaie byzantine est plus hiératique ; ensuite le poids de la pièce (2 gr. 70, percée) dépasse de beaucoup celui des véritables monnaies d'argent contemporaines ; enfin la collection Photiades (auj. à Saint-Pétersbourg) possède un exemplaire d'or, au même type. La pièce, même si elle n'est pas une monnaie, est cependant d'une importance capitale, surtout sous le rapport de l'iconographie de la Vierge, dont elle présente un type exceptionnel pour le XI^e siècle. Le même doute me saisit quant aux larges pièces d'argent de Constantin IX, où le type de la Vierge est cependant traditionnel puisque c'est celui de la Blachernitissa ; mais la légende est aussi métrique. Le problème est obscur comme bien d'autres de la Numismatique byzantine. Ainsi, il est difficile d'expliquer l'existence d'un sou d'or portant à la fois les bustes d'Artavasde et de Constantin V, attendu que celui-ci fut détrôné et aveuglé par le premier. M. Wroth pense qu'il s'agit d'une erreur de graveur. Je crois plutôt, en considérant la fabrique italienne de cette pièce, que l'erreur fut voulue : à l'aide de cet artifice, le maître de l'atelier lointain espérait obvier aux inconvénients des surprises, si fréquentes à Constantinople.

Le monnayage byzantin est bien le reflet de cette civilisation pro-

1. La monnaie de bronze qu'on a classée au règne de Constantin XI, dans la *Grande Encyclopédie* (t. XII, p. 586), ne peut avoir été frappée par ce prince. Il n'est pas inutile de signaler cette erreur.

tocolaire où les transformations naissaient lentement, avec tant d'efforts. Je citais tout à l'heure un type de Vierge tout à fait exceptionnel. L'exemple est peut-être unique. S'il est un règne dont on attendrait des innovations, c'est bien celui de Théodora (1055-1056), car cette fille de Constantin VIII fut une numismate qui appréciait tellement les pièces anciennes qu'elle avait fait exécuter des coffres de métal pour les renfermer (G. Schlumberger, *Épopée byz.*, III, p. 423). Mais les monnaies de cette souveraine ne se distinguent guère de celles de ses prédécesseurs. Sous les Commènes, il y a une tendance faible, mais nette, vers des types moins raides et plus variés ; malheureusement l'art devient de plus en plus mauvais.

L'ouvrage de M. Warwick Wroth est et demeurera une source précieuse où puiseront, sans craindre de la tarir, tous ceux qu'intéresse la vie de Byzance. Ce n'est pas dans un compte rendu qu'on peut signaler tout le travail utile de l'auteur. Il suffit qu'on connaisse le grand service qu'il a rendu à la science et à ceux qui la servent, et, pour ma part, je lui exprime ici toute ma gratitude.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

BILDT (B^{on} de). *Les Médailles romaines de Christine de Suède*, Rome, Loescher, 1908, pet. in-4°, 168 p., frontispice, 85 figures dans le texte et sur 20 pl. (12 fr. 50).

La célèbre fille de Gustave-Adolphe ayant possédé une très belle collection de monnaies antiques, il faut se hâter de dire que l'ouvrage de M. de Bildt concerne les médailles de la reine frappées à Rome. S'il débute par quelques notes sur des médailles fabriquées en Suède, ce n'est pas sans intérêt, car nous comprenons tout de suite que la sécheresse de ces premières œuvres ne pouvait satisfaire la femme lettrée et imbue de souvenirs classiques qu'était Christine. C'est pour quoi, dès son couronnement, en 1650, elle faisait graver par le Français Jean Parise, qui travaillait à Rome, depuis 1630, des médailles dont le style s'efforce de rappeler celui des Anciens. Une autre médaille, avec la tête de la reine en Minerve et au revers le Soleil rayonnant, est attribuée au graveur Eric Parise ; c'est celle que Christine donnait à ceux qu'elle voulait distinguer, en particulier aux savants et aux lettrés. Lorsque la souveraine eut abdiqué, une médaille, portant au revers une couronne accompagnée de la devise *Et sine te*, fut faite, peut-être pendant le séjour aux Pays-Bas (1654-1655), pour indiquer

que la reine se considérait comme tout aussi grande après son abdication. Elle ignorait en effet la modestie et toutes les médailles frappées pour elle à Rome portent des devises orgueilleuses dont l'étude est fort intéressante, car le choix en était toujours longuement mûri par la princesse, qui faisait rédiger une explication des types et des légendes, destinée à être communiquée à des lettrés et plus tard à l'Académie Clémentine (*Accademia Reale*, fondée en 1674).

Les types et les devises n'étaient pas toujours inédits et M. de Bildt a fort bien retrouvé les prototypes de plusieurs des médailles de la reine. Dans quelques cas, assez rares, une médaille antique a servi de modèle pour le sujet. Mais le plus souvent, il fallait quelque énigme dont l'explication pût procurer à Christine l'occasion de briller par ses connaissances. L'exemple le plus amusant de ce genre est fourni par la médaille, gravée par Alberto Hamerani, en 1659, qui porte le mot **ΜΑΚΕΛΩΣ** au-dessus d'un phénix. Beaucoup d'hellénistes, et le Père Kircher entre autres, pâlirent devant cette inscription jusqu'au jour où la reine voulut bien annoncer qu'il y avait simplement le mot suédois *makelös*, signifiant « sans pareil ».

C'est encore en Minerve que la princesse se fit représenter sur la médaille gravée par G. Francesco Travani, où elle prit le titre d'*Alexandra*, en l'honneur du pape Alexandre VII, qui l'avait confirmée, après sa conversion au catholicisme.

Christine n'aimait pas Louis XIV, mais elle l'imitait volontiers, car on a d'elle de nombreuses médailles avec le soleil rayonnant, remplissant tout le revers; et une liste corrigée par la reine, conservée par son historien Arckenholtz, nous apprend qu'elle avait conçu le projet d'une histoire métallique comprenant au moins cent dix-huit revers. Mais il s'en fallait que Christine eût à sa disposition le cortège d'artistes du roi de France. Si Alberto Hamerani et G. Francesco Travani ne sont pas sans habileté, Giovanni Hamerani et Giovan-Battista Guglielmada sont des artistes de troisième ordre, sinon pour la technique, du moins sous le rapport du sentiment artistique. Christine devait remarquer leur insuffisance, car elle eut le goût d'employer le jeune sculpteur florentin Massimiliano Soldani Benzi, qui fit pour elle plusieurs médailles coulées dont la meilleure est certainement celle qui porte une femme vêtue à l'antique, conduisant quatre lions en laisse, accompagnée de la légende *Nec sinit esse feros*, empruntée à Ovide. J'imagine que Soldani a beaucoup regardé les médailles de Leone Leoni. Plusieurs des médailles de Christine ont été gravées, d'après des cires de Soldani, par Guglielmada, qui dissimulait souvent sa signature **GF** dans les cheveux du buste. La numismatique française ne trouve à

glaner dans l'ouvrage de M. de Bildt que quelques lignes, sévères mais justifiées, sur une médaille gravée par François Chéron, la seule peut-être dont Christine ait confié l'exécution à un artiste étranger pendant son long séjour en Italie. Citons aussi une médaille commémorative de la guerre de trente ans, où un coq couronné qui s'envole symbolise la France se retirant de l'alliance avec la Suède.

L'ouvrage de M. de Bildt comprend aussi les médailles frappées par l'ordre d'Alexandre VII pour l'entrée à Rome de Christine en 1655 ; les médailles, faites après la mort de la Reine, rappelant l'acquisition des manuscrits de sa bibliothèque ; puis les médailles du cardinal Azzolino, le grand ami de la reine, commandées par cette princesse avec des légendes de son choix. N'oublions pas non plus un utile appendice sur les Hamerani, dynastie de graveurs établie à Rome pendant les xvii^e et xviii^e siècles ; l'un d'eux, Giovanni Hamerani, avait formé une collection de coins de médailles papales et autres dont une partie, comprenant 748 pièces, fut acquise en 1796 et est conservée aujourd'hui à la Monnaie de Rome.

M. de Bildt s'est excusé dans sa préface d'avoir touché un sujet qui dépassait sa compétence. Qu'il se rassure ! Son livre intéressera même les numismates de profession, car l'auteur, qui a modestement demandé quelques conseils, laisse voir une science qui lui permettait de se passer d'en recevoir. Ses observations sur les différents âges de l'art du médailleur, sur la médaille officielle et sur le mérite de divers artistes, sont d'un homme de goût, qui sait être ironique à l'occasion. On sent bien que s'il est très indulgent pour la souveraine, c'est qu'il s'agit d'une femme, d'une compatriote, qui eut le bon esprit d'aimer l'Italie et qui lui a fourni le sujet de beaucoup de ses travaux. Ajoutons que M. de Bildt écrit notre langue d'une manière impeccable et que l'impression de son livre est presque parfaite. Il est flatteur pour nous et doux à nos cœurs que ce beau livre ait été écrit en français par un savant suédois et imprimé à Rome.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ¹
PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— J.-N. Svoronos, Leçons numismatiques ; les premières monnaies. *Rev. belge Num.*, 1908, 293-331, pl. V et VI [Trad. par M. Jean Dargos du mémoire que j'ai déjà signalé d'après le *Journal d'archéol. num.* d'Athènes].

— Ph. Lederer, Monnaies grecques de fer. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3923-24, fig. [Deux pièces de la collection Rhousopoulos ; l'une d'Argos, trouvée à Athènes (semblable à celle que j'ai décrite sous le n° 4) ; l'autre avec A et lagobolon et, au revers, R, pesant 2 gr. 97. L'auteur pense à attribuer cette dernière pièce, inédite, à l'Arcadie].

— J. Eddé, Les figures de face sur les monnaies antiques. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 213-218 [Les figures de face représenteraient plutôt des divinités et des héros].

— E. Babelon, L'iconographie et ses origines dans les types monétaires grecs. *Rev. num.*, 1908, 161-207, fig. et pl. IV, IV bis, V, VI, VII, VIII, VIII bis (monnaies agrandies). [Ce mémoire concerne surtout les portraits des rois perses].

— Alberto Simonetti, Grumento, Matera et S. Chirico Raparo. Contributions numismatiques. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 227-232 [Monnaies antiques avec ΓΡΥ, avec Mat en monogramme].

— A. W. Hands, M. grecques communes. *Num. Circular*, 1908, 10433-40, fig. 10513-17 (Rhegium) ; 10585-88 (Pandosa) ; 10713-16 (Hipponium).

— P. Orsi, Trouaille de médaillons de Pyrrhus. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 339-340 [Trésor de plus de 70 pièces avec la tête de Zeus et la figure de Dione découvert sur le territoire de Locres].

— Joh. Sundwall, *Untersuchungen über die attischen Münzen des neueren styles. Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar* d'Helsingfors, t. XLIX, 1906-1907, n° 9. T. à part. Helsingfors, 1908, 240 p. [Recherches sur les monnaies athéniennes du nouveau style].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— Jean-N. Svoronos, Monnaies inédites d'Athènes et de Mytilène. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 313-322, fig. [Liste de nouvelles séries de noms d'archontes découvertes depuis l'ouvrage de Beulé; tétradrachme avec bandelette formant couronne; liste des portraits de citoyens célèbres sur les monnaies impériales de Mytilène].

— Percy Gardner, *The Gold Coinage of Asia before Alexander the Great*. London [1908], gr. in-8°, 32 p. 2 pl. photot. Extrait des *Proceedings of the British Academy*, t. III [Hypothèses intéressantes].

— A. Blanchet, Monnaie avec la représentation de Jéhovah. *Rev. num.*, 1908, 276-277, fig.

— Carl Mayer, Sur une trouvaille de monnaies de Palestine. *Frankfurter Münzz.*, VIII, 1908, 233-236.

— G. Dattari, La cavité centrale sur les faces des monnaies ptolémaïques de bronze. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 157-166, pl. II [Les flancs de ces monnaies n'étaient pas produits par un découpoir, comme on l'a écrit récemment, mais coulés, comme l'indiquent des languettes latérales caractéristiques et certains flans irréguliers. L'action du tour, indiquée par le point creux, servait à donner aux flans le poids qu'ils devaient avoir. Les monnaies fausses reproduisent mal ce point central. M. Dattari suppose aussi que ce creux central pouvait servir à limiter le cours de la pièce, qui était retirée lorsque l'usure avait fait disparaître cette marque].

— Albert Gravet, Sur la trouvaille de trois pièces d'or gauloises au camp de César. *Mémoires Soc. archéol. d'Avesnes*, t. VII, 1907, 287-288 [L'auteur cite, pour l'explication de ces monnaies des Morini, trouvées au Catelet d'Avesnelles, le *Dictionnaire français* de Larive et Fleury!]

— M. Leblond, Monnaie gauloise en or trouvée près de Crèvecœur. *Comptes rendus des séances Soc. acad. d'arch., sc. et arts de l'Oise*, 1907, p. 65 [Statère des Véliocasses au cheval].

— A. Blanchet, Imitation gauloise des deniers romains. *Rev. belge Num.*, 1908, 423-425, fig.

— O. Vauvillé, Preuves de l'occupation de l'oppidum de Pommiers (*Noviodunum*) à l'époque de la conquête romaine par César. *Bullet. Soc. archéol. Soissons*, XIII, 3^e série, 1905-1906 (1907), 360-369 [Listes comparées des monnaies gauloises trouvées à Alise et à Pommiers].

Contre la théorie Pommiers = *Noviodunum*, voy. Lecer, *ibid.*, 343, 370-371. Répliques de M. Vauvillé, 337-342, 378-381].

— O. Vauvillé, M. gauloises des Suessions à la légende *Criciru*, *Ibid*, 323-339, fig. (= *R. N.*, 1906).

— Louis Masson, *Catalogue du Musée de Rodez appartenant à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. 2^e part., 2^e section, Numismatique*, 1904, in-8°, 103 p., et 1907, 119 p. Extr. du *Journal de l'Aveyron* de 1904 à 1907 avec additions et corrections [Médailles et jetons; monnaies gauloises, grecques et romaines. Inventaire satisfaisant d'un auteur doué de beaucoup de bonne volonté; peut rendre service pour les indications de provenances des monnaies gauloises à la légende *Tatinos*. Un exemplaire a encore été trouvé récemment boulevard Belle-Isle, à Rodez].

— G. Amardel, *Sur quelques monnaies du département de l'Hérault*, s. l. n. d., in-8°, 25 p. Extrait du *Bulletin de la Commission archéol. de Narbonne* [Il y est question de monnaies gauloises et carolingiennes].

— Bernard Roth, Un grand trésor de monnaies bretonnes d'or et d'argent, attribuées aux Brigantes, trouvé à South Ferriby (Lincolnshire), en 1906. *Num. Chron.*, 1908, 17-55, pl. II à VI [Le cheval des pièces d'or est formé de cinq croissants].

— J. Evans, Monnaies bretonnes anciennes trouvées avec des monnaies romaines en Angleterre. *Num. Chron.*, 1908, 80-81.

— Géza Supka, La trouvaille de monnaies barbares de Tacs. *Numizmatikai Közöny*, 1908, 71-74 [Dépôt de 160 imitations de Philippe présentant 14 variétés du n° 9789 du Cabinet de France, *Atlas*, pl. XLVII. En magyar].

— E. Gohl, Trouvaille de monnaies celtiques aux environs de Brasso. *Numizmatikai Közöny*, 1908, 9 [Imitations des tétradrachmes de Philippe (type 9874 Cab. Fr.); imitations d'Alexandre et de Thasos. En magyar].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— E. Maynial, *Roma*. Art. dans le *Dict. des ant. gr. et rom.*, f. 41, 1908, 875-878, fig. de monnaies.

— J.-A. Hild, *Romulus et Remus*. Art. dans le *Dict. des ant. gr. et rom.*, fig. 41, 1908, 893-895, fig. de m.

— Al. Sorlin-Dorigny. *Rustica res*. Art. dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, f. 41, 1908, 908-909, fig. de m.

— Ph.-E. Legrand et J. Toutain, *Sacrificium*. Art. dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, f. 41, 1908, p. 968 et 974, fig. de m.

— L. Forrer, Vesta et son temple sur les monnaies romaines. *Num. Circular*, 1908, 10666, 10723-27, fig.

— M. Bahrfeldt, Le trésor de Délos; les deniers légionnaires de Marc Antoine. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 239-243 [Ce dépôt contenait 650 deniers romains, dont 604 des légions].

— Pompeo Monti, Contribution au Corpus des monnaies impériales. *Bollettino di Num.*, 1908, 3-7, fig. [Galba à Julien II].

— L. Laffranchi, Les styles divers dans le monnayage romain. V, Les monnaies des empereurs Valérien et Gallien frappées à Viminacium et à Antioche. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 198-212, pl. III [Essai de classement chronologique].

— Giovanni Dattari, La prétendue grande crise monétaire du III^e siècle de notre ère. *Rassegna num.*, 1908, 57-62 [La réforme de l'*antoninianus* a été faite pour permettre aux anciens deniers de rester dans la circulation, malgré l'usure].

— L. Renard, A propos d'une donation de monnaies romaines faite par M. le Dr Alexandre à l'Institut archéologique liégeois. Liège, 1908, gr. in-8°, 15 p. Extrait du *Bullet. de l'Institut. archéol. liégeois*, t. XXXVII, 295-307 [Environ 1200 pièces recueillies à Tongres et en Hesbaye].

— Francesco Gnecci, Fouilles de Rome en 1907. Contribution à la Numismatique romaine, n° LXXXVIII. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 127-132, pl. I [Tessère d'Auguste, avec **MAR VIC**; m. de bronze de Caligula, Claude, Galba, Titus, médaillons d'Ælius et d'Antonin le Pieux, grands bronzes de Maximin et de Gallien, *aureus* et essai de médaillon d'or *Ubique Pax* de Gallien].

— L. de Vesly, Dépôt de monnaies romaines de Bosc-Normand (Eure) et au Tot (Seine-Inférieure). *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1908, 169-171 [Dépôts enfouis vers 140 et au milieu du III^e siècle].

— E. Babelon, Note sur un poids byzantin. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 45-54, fig. [Poids carré de plomb portant ΠΟΛΥΧΡΟΝΙΞ ΟΒΡΥΣΟΝ, une croix entre deux astres. Il pèse 21 gr. 52, et est, par conséquent, inférieur à l'once de 27 gr. 28. L'auteur pense qu'il s'agit d'un poids, spécial pour l'or affiné, employé dans les ateliers moné-

taires ; la différence, 5 gr. 76 environ, aurait représenté le prélèvement de l'administration sur les matières apportées à la fonte]. T. à p.

— C. Serafini, Médaillons capitolins. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 245-253, pl. IV et V [Quatre beaux médaillons à large bord, trouvés sur le Viminal en 1876. Hadrien, L. Véruis, Élagabale, Faustine jeune].

— G. Dattari, *I venti medaglioni d'Abukir*. Milano, 1908, in-4°, 48 p., fig. et 2 planches photot. [Intéressant mémoire sur une question qui exercera sans doute encore d'autres numismates et archéologues].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France.

— F. Collombier, Tiers de sou de Théodebert trouvés aux environs de Saint-Pol. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, XLV-XLVII, fig. [Ateliers d'Andernach, de Reims et marque inconnue].

— F. Collombier, Tiers de sou d'Amiens. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LVI-LVIII, fig.

— A. Luschin von Ebengreuth, *Beiträge zur Münzgeschichte im Frankenreich*, I; *Der Münzfund von Ilanz*. Hannover et Leipzig, s. d. [1908]. Extr. du *Neues Archiv. der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXIII [Établit que, d'après la date des monnaies arabes, le trésor n'a pu être enfoui avant 810; défend la théorie du poids moyen].

— Dr Bailhache, Double sol parisis surfrappé. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1908, XLIX.

— A. Dieudonné, Sur la pièce de 20 francs de Napoléon I^{er}. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1908, XXVII-XXIX. Cf. *La Liberté*, 28 janvier 1908.

— C. Piton, Les premiers hôtels des monnaies à Paris. *Rev. num.*, 1908, 268-271.

— [H. de Castellane], Note sur l'instruction aux députés de Beauvais (1446). *Rev. num.*, 1908, 267.

— G. Mollat, Les papes d'Avignon et leur hôtel des monnaies à Sorgues (Comtat-Venaissin). *Rev. num.*, 1908, 252-266 [Renseignements sur l'organisation monétaire; documents].

Suisse ; Italie ; Espagne.

— Fritz Jecklin, *Das älteste Churer Steuerbuch von Jahre 1481*. Chur, 1908, in-8°, 43 p. [Dans ce plus ancien registre d'impôts de Coire, les taxes sont indiquées en livres, sous et deniers].

— Kurt Blaum, *Das Geldwesen in der Schweiz seit 1798*. Strassburg, 1908, 8°, 169 p. [L'auteur a étudié les périodes de transformation du monnayage suisse au cours du XIX^e siècle].

— E.-A. Stückelberg, Le coin du Pape Félix V à Bâle. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 271-276, fig. [Coin publié déjà plusieurs fois par l'auteur].

— M.-A. Ruegg, Un coin inédit de l'antipape Félix V. *Rev. suisse de num.*, XIII, 1908, 337-339, fig.

— Angelo Mazzi, La trouvaille d'Ilanz et les monnaies de Bergame. *Atti dell' Ateneo di Scienze, lettere ed Arti* de Bergame, XIX (1907), 1-16.

— Fritz Jecklin, *Il rinvenimento di monete Longobarde e Carolingie presso Ilanz, nel canton de' Grigioni*. Cividale del Friuli, 1907 (Ed. italienne de la description du trésor de triens, trouvé à Ilanz).

— Arnold Luschin von Ebengreuth, Le système monétaire des aurei italiens de Charlemagne. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 89-96 [Théorie du poids moyen basé sur les pièces de la trouvaille d'Ilanz]. T. à p.

— P. Bordeaux, Essai d'interprétation du mot Flavia, figurant sur les triens des rois lombards Astaulf, Didier et Charlemagne. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 97-112 [*Flavia* serait une épithète désignant les villes autorisées à se gouverner selon le *Jus civile Flavianum*. Influence de la famille « flavienne » de Constantin sur les organisations monétaires]. T. à p.

— Vincenzo Dessi, Les tiers de sou lombards, à propos d'un petit dépôt de monnaies d'or de Liutprand, trouvé près du village d'Ossi (Sassari, Sardaigne). *Rivista ital. di Num.*, 1908, 295-311, pl. VI [Utile catalogue].

— E. Martinori, Atelier de Bénévent; sou d'or de Scauniperge et Liutprand (751-759). *Rivista ital. di Num.*, 1908, 219-226, fig. [Intéressante pièce au type byzantin avec S et L accostant la croix posée sur des degrés. La collection du roi d'Italie contient un sou d'or et un triens analogues]. T. à p.

— G. Ruggero, Notes de numismatique italienne. XVI, Des erreurs d'attribution ; un triens de Rachis, roi lombard. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 133-138, fig. [M. de l'atelier de Bologne avec les armes du Cardinal Condulmero et non celles du légat Albornoz ; le triens inédit porte **D M RATCHIS, AT ANTHI R**, buste de face, et saint Gabriel au R.]. T. à p.

— N. Papadopoli-Aldobrandini, Monnaies italiennes inédites de sa collection. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 179-190, fig. [Remarquables multiples de sequins de Venise, dont une pièce d'or de 100 sequins, probablement d'Aloïs III Mocenigo et une autre de 34 sequins sur flan carré, de Jean II Corner].

— Isaia Volonté, Papier-monnaie italien. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 329-337 [Introduit dans les états sardes, en 1745].

— Augusto Maestri, *Documenti inediti zecche italiane, Mirandola, Correggio, Tresana*. Modena, 1908, in-4°, 38 p. [Documents tirés des manuscrits Campori à la Bibliothèque d'Este, relatifs au faussaire Giovan Agostino Rivarola, dans l'atelier de Correggio de 1620 à 1624 ; le capitaine français de la Ferté, dans le même atelier en 1619 ; les monnaies sorties de l'atelier de Tresana pour Guglielmo Malaspina, en 1623 et 1625].

— A. Cunietti-Cunietti, L'atelier d'Alexandrie. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 112-126, fig. [M. du XII^e siècle d'Alexandrie du Piémont, au nom de Frédéric I^{er} ; m. obsidionale de 1746. L'auteur considère comme une représentation du monnayage le sujet d'un bas-relief de terre cuite. J'y vois plutôt des ouvriers forgeant une pièce d'armure].

— O. Vitalini, Deux aurei inédits de l'atelier de Bologne. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 139-144, fig. [Sequins de Martin V et de Sixte IV frappés à Bologne].

— Francesco di Palma, Monnaie inédite de Campobasso et deux variétés de tournois de Lépante. *Arte e storia*, 1907, 121-123 [Tournois de Nicolas I Monforte, XVI^e s. Cf. *Rassegna num.*, 1908, 10].

— Giuseppe Giorcelli, Écu d'or de Frédéric II de Gonzague et de Marguerite Paléologue, frappé dans l'atelier de Casale (1536-1540). *Rivista ital. di Num.*, 1908, 55-70, fig.

— Agostino Agostini, Appendice à la monographie de l'atelier de Castiglione delle Stiviere, publiée en 1895. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 277-293, fig. [M. de Ferrante Gonzaga, de Rodolfo, de Francesco, de Ferdinand I^{er}, de Carlo Gonzaga, de Ferdinand II ; XVI-XVIII^e s.].

— A. Agostini, Une monnaie inédite de Castiglione delle Stiviere. *Rassegna num.*, 1908, 66-67 [Pièce de Charles de Gonzague, au type du chien].

— Giorgio Ciani, Les monnaies de la commune de Crémone, de 1155 à 1329. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 254-270, fig. [M. au nom de l'empereur Frédéric et la croix coupant la légende. Documents mentionnant ces pièces].

— G. Castellani, Une lettre de saint Charles Borromée à propos de l'atelier de Fano. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 149-156, fig. [Lettre de 1560 relative aux quattrini de Pie IV]. Suivi d'un appendice à la bibliographie de Fano.

— H. Calleja Schembri, *Coins and Medals of the knights of Malta*, 1908, 8^e, 262 p., 37 pl. et fig. [Numismatique de Malte de 1530 à 1798. — 52 fr. 50].

— Alessandro Magnaguti, Sur une légende d'une pièce de Mantoue. *Rivista ital. di num.*, 1907, 597-599 [Epo signifierait *Epicorum poetarum optimo*].

— Ercole Gneccchi, Massa Lombarda. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 145-148, fig. [Giulio frappé à Massa Lombarda par François d'Este entre 1564 et 1578. Dans la légende le groupe inexpliqué des lettres IVVIII].

— Adrien Blanchet, Note sur la guivre de Milan. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 191-198, fig. [Rapprochement de la guivre de Milan et du serpent d'Opheltes. Le type de la guivre a dû être inspiré par un modèle antique ou peut-être par des vers de Stace]. T. à p.

— Flavio Valeriani, Armoiries et emblèmes sur les monnaies de Montferrat. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 167-178 [Chapitre de l'introduction d'un ouvrage non publié encore sur les monnaies de ce marquisat].

— Guglielmo Grillo, Monnaies inédites de Passerano, xiii^e article. *Bollettino di Num.*, 1908, 20-22, fig.

— Giacinto Cerrato, Note de numismatique de la Savoie. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 83-87, fig. [Teston de Charles II, frappé à Chambéry par le maître Francesco Savoia, marqué C : F]. T. à p.

— A. F. Marchisio, Études sur la Numismatique de la maison de Savoie. 9^e mém., Supplément au 7^e mém. sur les monnaies du premier roi d'Italie. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 575-596, pl. XVI et fig.

— G. Carbonelli, Umberto Bonaccorsi, monnayeur savoyard. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 233-238 [Documents du commencement du xv^e s.].

— Antonino Grassi-Grassi, Pour l'atelier de Ventimiglia. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 341-342.

— Vincenzo Dessi, *Ripostiglio di monete medioevali rinvenuto a Pattada e valore delle monete effettive e di conto in corso in Sardegna nel Medioevo fino ai primi anni della dominazione aragonese*. Cagliari-Sassari, 1907, in-8°. Extr. de l'*Archivio storico Sardo*, t. III [Trésor trouvé à Olomene, à 18 kil. de Pattada, en 1906. Il contenait 6 gros et 493 petits deniers de Pise, 5 deniers d'Asti, 1120 de Gênes, 1 de Bergame, 49 gros tournois de Philippe le Bel, 1 pièce de Louis X et une obole de Viviers. Cf. *Rassegna num.*, 1907, 80].

— Vincenzo Dessi, *Un ripostiglio di monete moderne rinvenuto nella Nurra*. Sassari, 1907, in-8° [En décembre 1906, dépôt de m. des rois d'Espagne de Philippe II à Charles III. Cf. *Rassegna num.*, 1907, 81, pl. II].

— F. Carreras y Candi, Monnayages d'Urgel et de la Cerdagne. *Revista de la asociacion artistico-arqueologica barcelonesa*, Barcelone, 1907 [Documents du xvi^e s.].

— E. Zay, Une pièce inédite. *Num. Circular*, 1908, 10540-41, fig. [Imitation ancienne en étain d'une piastre de Charles III d'Espagne].

Orient.

— J.-A. Decourdemanche, Étude métrologique et numismatique sur les misqals et les dirhems arabes. *Rev. num.*, 1908, 208-240 [Les Arabes ont basé leur système pondéral sur le poids moyen des espèces étrangères en circulation). Suivi d'un appendice sur les poids monétaires des peuples anciens, 240-251].

— E. v. Zambaur, Émissions monétaires des Ormanlis en Bosnie. *Monatsblatt de Vienne*, 1908, 293-295 [M. de Soliman I^{er} à Soliman II, xvi^e et xvii^e s.].

— A. Blanchet, L'atelier monétaire du Caire pendant l'occupation française, *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LXIV et s., fig. [Demi-sequin avec l'initiale de Bonaparte].

— Henin et A. de Witte, La circulation monétaire en Abyssinie. *Rev. belg. Num.*, 1908, 285-286.

— H.-R. Scott, Le trésor de monnaies de Nahapana, trouvé à Joghaltembhi (Nasik). *Journal of the Bombay branch of the Royal Asiatic Society*, t. XXII, 1907, 223 et suiv. [Environ 20.000 pièces de Nahapana, vers 120 ap. J.-C., et de Gotamiputra, qui détrôna le souverain précédent. Pièces et légendes en grec, en kharosti et en pâli].

— H. Nelson Wright, *Catalogue of the Coins in the Indian Museum Calcutta, including the Cabinet of the Asiatic Society of Bengal*; Vol. III, *Mughal Emperors of India*. Oxford, 1908, gr. in-8°, LXXXIV et 360 p., 22 pl.; 40 sh. [Catalogue des emperors mogols de l'Inde depuis Babar jusqu'à Bahadur II; quatre appendices, dont trois pour des questions chronologiques, une planche d'ornements qui se trouvent sur ces monnaies; une carte de l'Inde pour les ateliers].

— E.-H.-C. Walsh, Communication à la Royal Asiatic Society sur le monnayage du Nepaul (14 janvier 1908). *Athenaeum* reproduit par *Num. Circular*, 1908, 10464-65.

— Henry T. Grogan, Les pagodes indo-européennes. *Num. Circular*, 1908, 10728-32, fig. [Pièces danoises, françaises et anglaises au type de Vishnou seul ou entre ses deux épouses].

— X., Pièce d'un anna pour l'Inde. *American Journ. of Num.*, 1907-08, 51.

— C. Walz, Monnaies chinoises. *Reclams Universum*, 1908, f. 24 du 12 mars, 571 et s., 36 fig. [Résumé du monnayage chinois].

MÉDAILLES

— P. Herrmann. La médaille artistique et son histoire. *Kunst für alle*, fasc. 9, 1^{er} février 1908, Munich [Bon travail avec 65 fig. et 1 pl.]

— Serafino Ricci, Les lettrés numismates; Francesco Petrarca et Annibal Caro. *Bollettino di Num.*, 1908, 39-42, fig. [Médaille d'Annibal Caro, peut-être une œuvre du Grechetto. — C'est la pièce décrite par Armand, II, p. 217].

— B^{on} de Bildt, *Les médailles romaines de Christine de Suède*. Rome, 1908, in-4°, VII, 168 p., 20 pl. Compte rendu plus haut.

— Serafino Ricci, La médaille d'or en l'honneur d'Ercole Vidari. *Bollettino di Num.*, 1908, 52-54, fig. [Médaille frappée en 1908; buste de face].

— Adrien Blanchet, Présents de médailles et anciennes décorations.

Rev. num., 1908, 80-99, pl. III [La pl. reproduit deux médailles de Louis XII; l'article comprend huit documents du xvii^e siècle].

— Henry Nocq, Médailles offertes en présent par Louis XIV et Louis XV de 1662 à 1721. *Gaz. num. fr.*, 1907, 131-163 [De 1665 à 1719, d'après le ms. 4267 de la Bibliothèque de l' Arsenal. Cf. *Num. Circular*, 1908, 10310 et s.].

— Louis Batiffol, Les origines du Palais Mazarin. *Gaz. des Beaux-Arts*, 1908, t. XXXIX, 265-289, fig. [Renseignements sur Charles Duret de Chevry, qui fit construire, en 1635, l'hôtel de la rue des Petits-Champs, faisant partie de la Bibliothèque nationale. Médaillon de ce personnage par Guillaume Dupré].

— P. Soullard, Médaille énigmatique d'Henri IV. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, II-III.

— Lucien Gillet, Nomenclature des médailles concernant l'histoire de Paris ayant figuré aux divers salons depuis 1699, ainsi que des peintures, dessins et sculptures intéressant la numismatique parisienne. *Gaz. num. fr.*, 1907, 83-129. T. à p., in-4^o, 144 p.

— H.-A. Grueber, La médaille de Napoléon I^{er} relative à la « Descente en Angleterre ». *Num. Chron.*, 1907, 434-439, pl. XIII [Épreuve en plomb de la médaille portant *Frappée à Londres en 1804*; copie de Droz, avec *Frappe (sic) à Londres en 1804*].

— George-Antoine Orliac, *Hubert Ponscarme et l'évolution de la médaille au XIX^e siècle*. Paris, 1907, in-12, 66 p., 12 pl.

— [M. Prou], Cinquantenaire de M. Léopold Delisle à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (1857-1907). S. l. n. d., gr. in-8^o, 4 p. et 1 pl. reproduisant la médaille de M. Delisle par Chaplain. Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXVIII.

— Victor Tourneur, La médaille à l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1907. *La Gaz. numism.* de Bruxelles, 23-27.

— A. de Witte, Le graveur Théodore-Victor van Berckel; essai d'un catal. de son œuvre. *La Gaz. num.* de Bruxelles, XI, 1906, 22-34; 1907, 80-88, pl. II, 99-110, 131-144; XII, 1907, 1-10, fig.

— Ch. Gilleman, Numismatique gantoise; Médaille de sainte Marguerite et de saint Fiacre (abbaye du Groenen Briel). *Rev. belge Num.*, 1908, 174-183, fig.

— A. de Witte, Médailles gravées en 1814 par Lievin de Bast pour le Conseil municipal de Gand. *Rev. belge Num.*, 1908, 251-253.

— A. Snoeck, Encore quelques médailles du Brabant septentrional. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1907, 152-158.

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié, Une médaille remarquable de 1616. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1907, 148-151, pl. IV.

— Z., Deux médailles relatives au siège de Naarden en 1673. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1908, 74-78, pl. I et II.

— G. A. de Man, Médailles de confrérie à Goes. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1907, 215-226, pl. VI et VII; cf. 135-141.

— W. K. F. Zwierzina, Méd. néerlandaises, de 1864 à 1898, 3^e p^{is}, 1890-1898. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1907, 75-106, pl. III, 167-214, pl. V, 277-308; 1908, 5-36, 93-130, pl. III.

— L. v. L., Monnaies et médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1908, 43, 58. [Monnaies commémoratives de la mort du grand duc de Bade; médailles de la gare de Hambourg, du cinquantenaire du Nord-deutscher Lloyd.]

— X., Monnaies et médailles nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3820, 3842-43, 3865, 3891. [M. d'aluminium pour l'Ouganda et la Nigéria anglaises; médailles de Pie X; pièces d'or de 100 couronnes et d'argent de 5 couronnes frappées à Kremnitz; pièces d'Oscar II de Suède; plaquettes-portraits de divers personnages par Hermann Lang; plaquette du 50^e anniversaire de l'Altertumsverein, à Breslau; médaille Robert Koch, par Max von Kawaczynski; nouveaux écus italiens de 5 lire; médaille des prix de l'Université en Norvège; médaille du prince de Bülow par Rudolf Mayer; médailles d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge; médaille de prix de l'Académie des beaux-arts de Dresde; plaquette et médaille du comte Haeseler; pièces d'or du duc de Cumberland, frappées à Vienne en 1908, et portant l'effigie de la reine Marie de Hanovre, morte en 1907.]

— C. v. Ernst, *Monastblatt* de Vienne, 1908, 289-290, 300-301, pl. [Médaille du 80^e anniversaire du prince Ernst zu Windisch-Grätz; plaquette de nouvelle année, médaille de l'Exposition de Londres; plaquette de M. Stummer; plaquette de l'empereur par Marschall; plaquette du monument de Charlemagne, élevé à Vienne dans l'église Saint-Pierre; plaquette du jubilé du Collège des Bénédictins; médailles de noces d'argent d'Arthur et de Marguerite Krupp; plaquette du nouvel an de la famille Faber; médaille du compositeur Thomas Koschat].

— Georg Habich, *Studien zur Deutschen Renaissance-Medaille*;

III, *Friedrich Hagenauer*. Berlin, 1907, 44 p., fig. et 8 pl. [Suites d'intéressantes recherches sur la médaille allemande de la Renaissance.]

— J. Menadier, Modèle en bois d'une médaille de Johannes de Curiis Dantiscus en 1529. *Amtliche Berichte aus den Königl. Kunstsammlungen*, XXIX, 1907, col. 50-52, fig. [Cette médaille ne peut être de Peter Flötner; elle doit être l'œuvre d'un artiste espagnol peut-être, influencé par les médailleurs de l'Allemagne du Sud.]

— X., Médailles de la disette de 1772, frappées par J. C. Reich, à Fürth. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3830-3831. Cf. R. Nadrowski, *Ibid.*, 3862.

— Paul Heidelberg, Médaille des cascades de Wilhelmshöhe. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3875-79, fig.

— A. M. Pachinger, *Wallfahrts-, Bruderschafts- und Weihemünzen der gefürsteten Grafschaft Tirol und Vorarlberg*. Wien [1908], 5 fasc. gr. in-8°, fig. et 4 pl. [Médailles de pèlerinages et de confréries du Tyrol et du Vorarlberg.]

— Jules Supka, Œuvres du médailleur Ch. Gerl et exposition des médailles et plaquettes hongroises par la Société des amis de la médaille à Budapest, en 1907. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 13-19, pl. et fig. [En magyar.]

— Désiré Rexa, Lettre relative à une médaille perdue du gymnase de Sopron en 1654. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 19-21. [En magyar.]

— André Leszih, Médailles des écoles de Miskolcz. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 21-22. [En magyar.]

— Edmond Gohl, Médailles rares. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 74-78, fig. [Méd. et jetons de Louis et de Marie de Hongrie, du cardinal Léopold de Koloniz, etc. En magyar.]

— Paul-Ch. Strœhlin, Répertoire alphabétique de toutes les médailles, médaillons, plaquettes et jetons postérieurs au 31 décembre 1880, concernant la Suisse ou gravés par des artistes suisses, dont la description a été donnée dans les public. de la Soc. suisse de numism. depuis leur origine (1882-1906). *Rev. suisse de num.*, XIII, 1908, 340-396.

— X., Insigne maçonnique ovale du XVIII^e siècle. *Num. Circular*, 1908, 10605, fig.

— Edv. Hyckert, Médailles de personnages suédois. *Numismatiska*

Meddelanden utgifna af Svenska numismatiska Föreningen, t. XVII, Stockholm, 1906, 334 p., et atlas de 32 pl. [En suédois. Médailles des xvii^e et xviii^e siècles.]

— Arthur Lamas, Médaille commémorative du mariage de Jean VI (de la collection formée par José Lamas). Lisboa, 1908, in-8°, 22 p., 2 pl. [Et reprod. d'un imprimé relatif à cette médaille du mariage de l'infant de Portugal avec la princesse Charlotte d'Espagne, en mars et avril 1785.] Extr. de *O Archeologo Português*, XII, 1907, pl. I et II. [Cette médaille est l'œuvre de Joseph Gaspar, premier graveur de la Monnaie de Lisbonne.]

— *Report of the Committee on the publication of Medals to the Members of the American Numismatic Society*. New-York, 17 décembre 1907. [Relatif à la plaquette frappée en l'honneur de Sir Francis Drake, avec son buste et la carte représentant l'Amérique. Cette plaquette est l'œuvre du médailleur autrichien Rudolf Marschall.]

JETONS ET MÉREAUX

— J. Florange, *Armorial du Jetonophile ; guide de l'amateur des jetons armoriés*. Paris, 1907, in-8°, 295 p., fig. [Tome II comprenant 1871 n^{os}. Rendra des services.]

— F. Mazerolle, Inventaire des poinçons et des coins de la Monnaie des Médailles (1697-1698), Suite et fin. *Gaz. num. fr.*, 1907, 29-81 [n^{os} 2587-2758 et index].

— A. de Witte, Jeton du xiv^e siècle, trouvé à Nevers. *Rev. belge num.*, 1907, 130.

— Adrien Planchenault. Les jetons angevins (Supplément). *Gaz. num. fr.*, 1906, 407-420.

— H. de la Tour. Jeton de Jean Lallemand, seigneur de Marmagne, près de Bourges. *Rev. num.*, 1907, 120-124, fig. [Curieux jeton de la collection Ponroy, dont le type fait allusion à un vœu].

— D^r G. Charvilhat, Notice sur un jeton de Charles de Lévis, baron de Charlus, et de Guillemette de Bigamets, dame de Maulde. *Bullet. Soc. sc., hist. et archéol. de la Corrèze*, t. XXX, 1908, 99-100, fig.

— E. Delorme, Jeton satirique contre les femmes. *Gaz. num. fr.*, 1906, 421-425.

— P. Bordeaux, Jeton de la famille provençale de Grille, relatif à

une fondation pour des jeunes filles pauvres. *Procès-verb. Soc. fr. num.*, 1908, xxi-xxiv, fig.

— H. Fournié, Les jetons des doyens de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. *Gaz. num. fr.*, 1906, 225-383, 1907, 1-27, pl.

— F. Mazerolle, *Les jetons des avocats aux conseils. Notice publiée sous les auspices du Conseil de l'Ordre des avocats au Conseil d'état et à la Cour de Cassation.* Saint-Denis, 1907, in-8°, 76 p.

— Fréd. Alvin, Numismatique bruxelloise; jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles du xv^e siècle. *La Gaz. num. de Bruxelles*, 1907, 46-48, fig. [Jeton aux armes des Van Brabant et des Hinckaert dit Nacke, 1422].

W. Longman, Notes sur des personnages du comté d'Hertford ayant émis des méreaux dans le xvii^e siècle. *Num. Circular*, 1908, 10457-60.

— Alexander J. S. Brook, Méreaux de l'Église d'Écosse, pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. *Proceedings of the Society of antiquaries of Scotland*, 1906-1907, t. XLI, 453-552 et pl. p. 553-604, reproduisant 1161 méreaux classés et une trentaine de méreaux indéterminés. [Les types de ces pièces sont rarement figurés; le plus souvent, des inscriptions et des dates.]

— Wolfg. Lauer, L'histoire du fabricant de jetons de Nuremberg, Joh.-Ch. Stahl, etc. Dans *Festschrift* du Verein de Nuremberg, 1907.

— R. Nadrowski, Un jeton de compte inédit de Daniel Böttcher, maître de la Monnaie de Thorn. *Berliner Münzbl.*, 1908, 65-66, fig. [Jeton de 1762 environ.]

— Baron v. Schrötter, Méreaux de drapiers. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3800.

— Franz Apell, Méreaux de la corporation des drapiers à Erfurt. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3861-62, fig. [Pièces aux types des ciseaux et peignes; sceau du xiv^e siècle.]

— R. v. Höfken, Méreaux de confréries de pèlerinage de Bozen (en Tyrol). *Zeitschrift f. M.- und Medaillenkunde*, I, 329-343.

SCEAUX

— K. M. Constantopoulos, Bulles byzantines du Musée national numismatique d'Athènes; bulles anonymes et avec monogrammes; types religieux banaux; appendice; index. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1907, 47-112. [L'utile inventaire des bulles du Cabinet d'Athènes,

qui comprend 1257 numéros, est suivi d'un index précieux de 38 pages. En grec.]

— Georges-P. Begleris, la bulle de plomb de David Comnène, empereur de Trébizonde. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1907, 113-156, pl. III. [Article documenté sur cette bulle métrique. En grec.]

— R. P. Delattre et P. Monceaux, [Plombs byzantins trouvés à Carthage et en Afrique.] *Bull. Soc. Antiq. France*, 1907, 245, 311-312, 326-327; 1908, 94-95, 120-122, 162, 164-165, 177.

— Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*. Paris, 1908, in-fol. [p. 28-29 et pl. 43, sceaux de Childéric I^{er}, Dagobert I^{er}, Thierry III, Clovis III, Childebert III, Chilpéric II. Dans la préface, p. VIII-IX, M. M. Prou donne de bonnes raisons contre l'authenticité du sceau de Childéric I^{er}.]

— Antoine Sabatier, Étude revisionnelle des sceaux de plomb fiscaux et commerciaux, publiés dans l'Histoire de Lyon d'A. Steyert. *Bulletin Soc. des sc. et arts du Beaujolais*, 1908, 5-30, fig.

— Max Prinnet, Sceau de Jacques de Vintimille. *Rev. num.*, 1908, 100-113, fig. [Sceau armorié de 1550.]

— Max Prinnet, *Sceau commun des frères Verne*. Besançon, 1908, in-8°, 15 p., fig. Extr. des *Mém. Acad. de Besançon*, 1907. [Sceau de Nicolas, Pierre et Sébastien Verne, xvi^e s. Remarques sur les sceaux collectifs.]

— D^r Courrent, Sceau de Camon (Ariège). *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1908, VIII-XI, fig. [Le nom de lieu doit être lu *de Camonde*.]

— J. Roman, Plaquette-enseigne au type du sceau de Bernardin de Clermont, vicomte de Talard. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1907, 316-318, fig.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

L'ÈRE D'ALEXANDRE LE GRAND

EN PHÉNICIE

(336 AVANT J.-C.)

Les victoires d'Alexandre, puis l'avènement de ses successeurs, ont suscité un certain nombre d'ères dont il est souvent difficile de fixer exactement le point de départ. Telle est, pour la Phénicie, l'ère que les numismates ont dénommée « ère d'Alexandre le Grand ».

Il n'est pas question ici de l'ère dite des Séleucides (312 av. J.-C.) qualifiée parfois, notamment dans les sources syriaques et arabes, d'ère d'Alexandre ¹ par abréviation de l'expression « ère après Alexandre ² ». On veut rechercher quelle ère les villes phéniciennes ont adoptée, sous la domination grecque, avant de pratiquer, assez tardivement d'ailleurs, l'ère des Séleucides. A Babylone, la question ne se posait pas : après la mort de Darius, on notait la première année d'Alexandre ³. En fut-il de même en Phénicie ? Sinon, quelle ère fut choisie ?

1. Ainsi dans la *Chronique* de Michel le Syrien, trad. Chabot, I, p. 116 : « c'est le comput que nous observons, qui est en usage dans nos églises et dans nos livres et qui est appelé [ère] d'Alexandre ». Pour d'autres autorités, voir Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, I, p. 62 et suiv.

2. M. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, I, p. 54, n. 3, suggère qu'il y a eu confusion entre Alexandre IV et Alexandre le Grand ; il faudrait entendre « après Alexandre (IV) ». Il se peut aussi qu'on ait simplement abrégé l'expression « douze ans après la mort d'Alexandre » par laquelle les auteurs fixent le point de départ de l'ère des Séleucides.

3. Epping et Strassmaier, *Der Saros-Canon der Babylonier*, dans *Zeitschrift für Assyriologie*, 1893, p. 149-178 ; J. Oppert, *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1898, p. 415 et suiv.

Voici, par exemple, les statères d'or (fig. 1) et les tétradrachmes¹ (fig. 2) frappés à Acé-Ptolémaïs au nom d'Alexandre. Ils sont caractérisés au revers par le nom de la ville en phénicien² suivi d'une date phénicienne dont la plus ancienne, relevée par L. Müller, est l'an 5 et la plus récente l'an 46³. Depuis longtemps est apparue l'impossi-

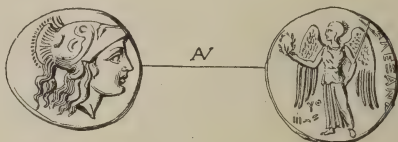


Fig. 1. — Statère d'Alexandre le Grand, frappé à Acé. An 33.
Cabinet des Médailles, n° 416.

bilité de leur appliquer l'ère des Séleucides et l'on a été conduit à supposer une ère plus ancienne dite « ère d'Alexandre » parce qu'elle devait se rattacher à l'un des grands événements de la vie de ce prince. Pellerin a proposé 333 comme date initiale ; Pinder et M. Th. Reinach penchaient pour une ère de Philippe Arrhidée ; Fr. Lenormant adoptait l'an 319 ; L. Müller et Waddington l'an 334. Aucun indice ne pouvait être invoqué en faveur de l'une ou l'autre de ces dates ; elles étaient également arbitraires.

1. Le tétradrachme de l'an 28 est une variété de coin de Müller 1440 = Rouvier 914, en ce que la légende phénicienne est disposée en deux lignes et qu'un aleph est gravé sous le siège. La même monnaie existe à Glasgow ; cf. Macdonald, *Catalogue of Greek Coins in the Hunterian collection*, t. I, p. 314, n° 171.

2. Les monnaies portent אע qui est l'orthographe phénicienne correcte, correspondant à l'hébreu אעפ. Sur quelques rares exemplaires (Müller, n° 1460 et 1461) on lit אעפ ; mais, peut-être, l'aleph est-il une marque d'atelier qu'on retrouve à une autre place dans d'autres exemplaires ; cf. notre fig. 2.

3. L. Müller, *Numism. d'Alexandre le Grand*, p. 303-304 ; cf. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. clxxvii, et J. Rouvier, *Numism. des villes de la Phénicie*, p. 181 et suiv. On ne peut tenir compte de l'exemplaire publié par Macdonald, *Hunterian collection Cat.*, I, p. 314, n° 170, comme portant le chiffre 3 car la date est fruste. En note l'auteur prévient : « if the dates (which are obscure) are correctly read ».

Droysen hésitait entre la bataille du Granique (334) et celle d'Issus (333), tandis que, de guerre lasse, plusieurs numismates modernes (Six, Barclay V. Head, Babelon) s'en tenaient à l'ère des Séleucides. De fait, l'ère d'Alexandre n'est pas enregistrée par M. Kubitschek dans son excellent article *Aera* de la *Real-Encyclopedie* de Pauly-Wissowa.

La question méritait d'être reprise et l'on doit à M. Jules Rouvier l'apport de données nouvelles. Elles n'ont pas encore levé tous les doutes ¹ puisque nous nous croyons autorisé à proposer une solution différente de la sienne ; mais elles fournissent une base solide à la discussion.



Fig. 2. — Tétradrachmes d'Alexandre le Grand, frappés à Acé. An 28 et an 38. Ma collection.

Dans un premier mémoire ², M. Rouvier donnait les raisons qui forcent à écarter l'ère des Séleucides pour les monnaies mentionnées plus haut d'Acé-Ptolémaïs ³. Il adoptait comme très probable une ère d'Alexandre partant de 333. Plus arbitrairement, il rapportait à la même ère une

1. M. Macdonald, qui adoptait primitivement l'ère des Séleucides, y a renoncé à la suite des publications de M. Rouvier, mais ne s'est prononcé que pour une ère indéterminée ; cf. *Hunterian collect. cat.*, III, p. 747.

2. J. Rouvier, *L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie*, dans *Revue des Études grecques*, 1899, p. 362-381.

3. C'est ce qu'avait bien vu E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, II, p. 112, note 181 (3^e éd., 1898) contre Six et Barclay V. Head, quand il estimait peu vraisemblable que les statères d'or d'Alexandre n'aient commencé à être frappés, en Phénicie, que longtemps après la mort du monarque et plus invraisemblable encore que, sous la domination des Ptolémées, les villes phéniciennes aient usé sur leurs monnaies de l'ère des Séleucides.

série de didrachmes tyriens de poids attique sur lesquels nous reviendrons en dernier lieu. Le second mémoire du diligent numismate utilisait des éléments vraiment nouveaux et importants ¹. M. Svoronos venait de découvrir sur des didrachmes et statères de Ptolémée II Philadelphe et de sa femme Arsinoé II, frappés en Égypte et à Tyr, le système de numération grecque dit alphabétique ². M. J. Rouvier observa que « les monnaies à types ptolémaïques ayant remplacé, en Phénicie, les monnaies à types alexandrins, il était tout naturel de chercher sur ces dernières la présence de dates également empruntées au système alphabétique ³ ». Les monnaies à types alexandrins d'Aradus (fig. 3) et de Sidon (fig. 4) fournirent des dates dans ce système et l'on

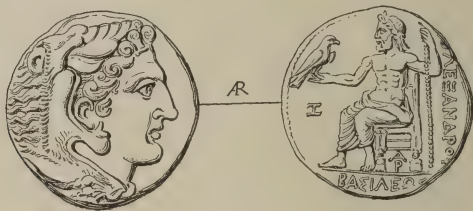


Fig. 3. — Tétradrachme d'Alexandre le Grand, frappé à Aradus. An 6. Ma collection.

eut ainsi la preuve que ces deux villes, et non plus seulement Acé-Ptolémaïs, avaient usé d'une ère antérieure à la mort d'Alexandre.

M. Rouvier crut même trouver dans le monnayage de Sidon une vérification du choix de 333 comme date initiale de l'ère. Ce point demande à être examiné de près, et peut-

1. J. Rouvier, *L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie* (note complémentaire) dans *Rev. num.*, 1903, p. 239-251.

2. Svoronos, *Les monnaies de Ptolémée II qui portent date*, dans *Rev. num. belge*, 1901, p. 55 et suiv. Dans ce système (voir Babelon, *Traité des monnaies gr. et rom.*, I, p. 736 suiv.), les lettres de l'alphabet n'ont pas la valeur d'unités puis de dizaines et de centaines, mais représentent le chiffre de leur rang.

3. J. Rouvier, *Rev. num.*, 1903, p. 241.

être nous fournira-t-il la solution si longtemps cherchée. Le distingué numismate observait que les tétradrachmes de Philippe Arrhidée, frappés à Sidon, portent, dans le système alphabétique, les dates 13, 15 et 16. Avec une ère commençant en 333, la dernière de ces dates, l'an 16, tombe en 318/317. Or, Philippe Arrhidée fut assassiné en 317. Cette concordance est curieuse ; est-elle suffisante ? Il y a lieu d'en douter en présence d'une très grosse difficulté : c'est qu'antérieurement à l'an 13, ou 321/320 av. J.-C., les tétradrachmes sidoniens sont tous au nom d'Alexandre le Grand ¹. De l'an 13, on possède des tétradrachmes au nom d'Alexandre (fig. 4), d'autres au nom de Philippe Arrhidée (fig. 5). Ce dernier ayant été proclamé en 323, on aurait



Fig. 4. — Tétradrachme d'Alexandre le Grand, frappé à Sidon. An 13.
Ma collection.

ainsi mis trois ans avant de faire état, à Sidon, du changement de règne. Avec M. Rouvier on reconnaîtra que c'est là un fait singulier ². D'explication, on n'en peut trouver sinon que la vérification escomptée ne réussit pas et que la date initiale de 333 est mal choisie.

Partant des données que M. Rouvier a eu le mérite

1. M. Jules Rouvier, que nous remercions de son extrême obligeance, a bien voulu nous communiquer un extrait du Catalogue, revu et complété, des monnaies phéniciennes qu'il a dressé pour une publication nouvelle. L'an **M** (an 12) existe seulement avec le nom d'Alexandre. Il faut rectifier, d'après cela, sa *Numism. des villes de la Phénicie*, p. 243, n° 1202, et lire **N** au lieu de **M**.

2. *Rev. num.*, 1903, p. 242 : « Ce fait singulier sera sans doute expliqué un jour. »

d'établir, nous observerons que, si la même année 13 du monnayage de Sidon, nous trouvons des tétradrachmes au nom d'Alexandre et d'autres tétradrachmes au nom de Philippe Arrhidée son successeur, c'est évidemment que cette année 13 de l'ère à déterminer a vu la fin des destinées d'Alexandre. Or, comme Alexandre est mort dans la treizième année de son règne ¹, il s'ensuit que *l'ère d'Alexandre*, notée sur les monnaies aux types alexandrins d'Acé, de Sidon et d'Aradus, *part du début même du règne de ce roi*, soit de l'an 336.

Cette solution comporte une vérification très simple. Appliquée aux monnayages en question d'Aradus, d'Acé et de Sidon, elle ne doit fournir aucune date antérieure à la conquête, c'est-à-dire antérieure à janvier 332 où s'effectua la soumission d'Aradus, de Byblos et de Sidon. Et, en effet, on ne connaît pas de telles monnaies frappées à Aradus avant l'an 4 soit 333/332, à Acé avant l'an 5 et à Sidon avant l'an 8 ².

L'empressement qu'Aradus mit à frapper monnaie au nom d'Alexandre et à adopter comme ère l'avènement au trône du vainqueur, correspond à ce que nous savons de la politique des princes aradiens. Dès qu'Alexandre, après la

1. D'après Aristobule, dont le témoignage nous a été conservé par Arrien, Alexandre régna douze ans et huit mois. Les variantes fournies par d'autres auteurs, comme Diodore qui compte douze ans et sept mois, ne s'écartent pas sensiblement de ces chiffres; cf. Droysen, *Histoire de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, I, p. 792. Les documents babyloniens font concorder la cinquième année de Darius avec la sixième d'Alexandre et comptent sept années pour le règne d'Alexandre à Babylone; cf. Epping et Strassmaier, *l. c.* Alexandre le Grand dut monter sur le trône en octobre 336. On fixe généralement sa mort au 13 juin 323. J. Oppert a proposé, *C. R. Acad. des Inscript.*, 1898, p. 438, le 6 mai 323. Toutefois, les calculs de l'illustre assyriologue ne donnent pas pleine confiance quand on constate qu'une date de l'an 6 d'Alexandre à Babylone est placée par lui cent dix jours avant la mort d'Alexandre et une date de l'an 8, seulement quatre-vingt-douze jours après cette même mort.

2. Nous renvoyons au tableau dressé par M. Rouvier, *Rev. num.*, 1903, p. 248-249. M. Rouvier nous a confirmé récemment ces dates initiales.

bataille d'Issus, prit sa route vers le sud, Gerostratos, roi des Aradiens, lui dépêcha son fils Straton pour lui offrir une couronne d'or et la soumission de son territoire qui s'étendait jusqu'à la vallée de l'Oronte ¹.

Le monnayage alexandrin d'Aradus signalé par M. J. Rouvier comme portant des dates dans le système alphabétique grec — qu'il ne faut pas confondre avec le monnayage alexandrin à dates phéniciennes, puis grecques, que le savant numismate rapporte à la première ère d'Aradus ², — s'étend jusqu'en l'an 18 soit 319/318 et il se maintient au nom

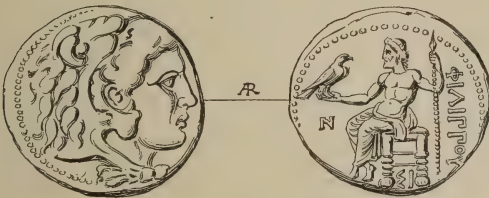


Fig. 5. — Tétradrachme de Philippe III. Arrhidée, frappé à Sidon. An 13.
Ma collection.

d'Alexandre. Celui d'Acé, conservant toujours le nom d'Alexandre, se poursuit jusqu'en l'an 46 ou 291/290, avec interruption — dans notre système — entre 323/322 et 317/316, c'est-à-dire pendant tout le règne de Philippe Arrhidée (323-317). L'atelier de Sidon, en l'an 13 soit à la mort d'Alexandre, frappe au nom de Philippe Arrhidée, mais dès l'an 17 ou 320/319, il reprend l'ancienne frappe au nom d'Alexandre pour l'arrêter définitivement en l'an 24 ou 313/312 ³.

1. En retrouvant le site de Mariamin et en identifiant la ville de Sigon, nous avons pu, sur les données d'Arrien, déterminer l'étendue du territoire aradien avant l'arrivée d'Alexandre. Voir notre (deuxième) *Voyage en Syrie, oct.-nov. 1896*, dans *Revue archéologique*, 1897, I, p. 316-317.

2. Ces dernières monnaies sont groupées dans J. Rouvier, *Numismatique des villes de la Phénicie*, n^{os} 71-87.

3. M. J. Rouvier rapporte encore à l'ère d'Alexandre des tétradrachmes sidoniens portant les dates **AM**, **MB**, **MA**; mais il faut alors adopter le système

Nous n'avons pas tenu compte jusqu'ici des monnaies de Tyr qui, d'après M. J. Rouvier, auraient été frappées du vivant d'Alexandre. Il y a lieu, en effet, de les rejeter à une époque plus basse d'environ un demi-siècle.

D'abord, du point de vue historique, il est inadmissible que Tyr, à peine vaincue, se soit vu octroyer l'autonomie. Invoquer la clémence d'Alexandre sous prétexte que l'ancienne famille royale fut maintenue sur le trône, c'est perdre de vue le côté politique de la question. L'opinion des historiens est unanime ; la discussion porte seulement sur le point de savoir si Tyr est la seule ville de Syrie à laquelle Alexandre refusa l'autonomie ¹. Nous ne pouvons donc accepter que Tyr ait émis des didrachmes de poids attique aux types *autonomes* de la chouette et de l'hippocampe immédiatement après sa chute. Car on relève sur ces monnaies les dates : 1, 2 et 3. Même dans le système de M. Rouvier, avec une ère partant de 333, la date 1 est invraisemblable puisque Tyr ne fut réduite qu'en août 332.

Comme argument numismatique, on fera valoir que, si des espèces ont été frappées à Tyr aussitôt après la défaite, ce fut certainement au nom d'Alexandre, comme en témoigne le monnayage d'Aradus, de Sidon et d'Acé. Or, ce n'est pas le cas et, une seconde fois, nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas de monnaies de Tyr datées de l'ère d'Alexandre. L'atelier monétaire de Tyr ne rouvrit que sous Philippe Arrhidée. Du moins tirons-nous cette conclusion du tétradrachme suivant ² : au droit la tête

décadique ordinaire. Ce monnayage sidonien, surchargé de monogrammes et de lettres isolées, est d'interprétation délicate. Il est prudent de s'en tenir au groupe du système alphabétique dégagé par M. Rouvier et qui comprend les dates : Θ, Κ, Μ, Ν, Ο, Π, Ρ, Σ, Υ, Φ, Ψ, Ω ; cf. *Rev. num.*, 1903, p. 241.

1. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 2, p. 258, note 1, le conteste tandis que Niese, *Geschichte der griech. und makedon. Staaten*, I, p. 162, l'affirme.

2. J. Rouvier, *Numismatique des villes de la Phénicie*, p. 350 et suiv., n° 1820, pl. XVIII, 21,

d'Héraclès coiffée du mufle de lion; au revers ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ; Zeus assis sur un trône, à gauche, un aigle sur la droite étendue et la main gauche appuyée sur le sceptre; devant Zeus, le monogramme de Tyr et sous le trône la lettre Ι. En appliquant le système de numération alphabétique, ce tétradrachme est daté de l'an 6. L'ère d'Alexandre, même en admettant 333 pour point de départ, ne nous fait pas tomber dans le règne de Philippe Arrhidée. Cette année 6 ne peut s'entendre que des années de règne du successeur d'Alexandre, soit 318/317.

Si, comme nous croyons l'avoir établi, les didrachmes tyriens de poids attique et aux types autonomes de la chouette et de l'hippocampe, avec dates phéniciennes, ne peuvent suivre l'ère d'Alexandre, ils ne sont pas à compter non plus d'après l'ère des Séleucides. Sur ce dernier point, la démonstration de M. Rouvier reste entière. On n'a donc d'autre ressource que de leur appliquer l'ère tyrienne de 275 av. J.-C. M. Clermont-Ganneau y songeait déjà lorsqu'il discutait l'opinion de Six, qui proposait de rattacher ce monnayage à l'an 332 et celle de Brandis qui tenait pour l'ère des Séleucides ¹. On conçoit qu'inaugurant une ère autonome, les Tyriens aient eu recours, pour frapper leurs monnaies, aux anciens types autonomes. Ces monnaies sont, en effet, dans un métal de mauvais aloi, des imitations grossières des types pré-alexandrins. Le nombre des pièces fourrées ou en argent saucé augmente de plus en plus jusqu'en l'an 37 soit 239/238, dernière année de monnayage ². Cette ère de Tyr restera longtemps en usage : l'inscription phénicienne de Ma'soub est de l'an 53. Une autre d'Oumm el-'Awamid identifie l'an 143 de cette ère

1. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, I, p. 59.

2. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. cxci.

tyrienne avec l'an 180 de l'*adon melakim*, ce qui, à une époque où Tyr était sous la domination d'Antiochus VII Evergète, ne peut viser que l'ère des Séleucides¹.

En résumé, Aradus, Sidon et Acé ont employé une ère d'Alexandre le Grand partant de l'an 336, c'est-à-dire de l'avènement de ce roi. Des monnaies à types alexandrins ont été datées selon cette ère, avec le système numéral alphabétique grec à Aradus et à Sidon, avec des chiffres phéniciens à Acé. — Tyr n'a pas frappé de monnaies datées d'après cette ère d'Alexandre. Son atelier paraît ne rouvrir qu'à la fin du règne de Philippe III Arrhidée. Quant aux didrachmes tyriens de poids attique, aux types autonomes de la chouette et de l'hippocampe, ils sont à compter de la première ère autonome de Tyr commençant en 275 avant J.-C.

René DUSSAUD.

1. Cf. *La chronologie des rois de Sidon*, dans *Revue archéologique*, 1905, I, p. 8.

MONNAIES GAULOISES RECUEILLIES

DANS

L'ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS ¹

Cette étude sur 109 monnaies gauloises recueillies, une à une, dans *l'arrondissement de Beauvais* fait suite à celle présentée au Congrès de 1906 sur les monnaies de l'arrondissement de Clermont ². Comme le territoire Vendeuil-Caply (*Bratuspantium?*) situé dans l'arrondissement de Clermont, le mont César de Bailleul-sur-Thérain, à 12 kilomètres de Beauvais, a fourni depuis longtemps une grande quantité de monnaies gauloises et d'antiquités romaines ; mais l'étude en fut laissée de côté jusqu'en ces derniers temps.

La plupart des monnaies gauloises que renfermait, à la fin du XVIII^e siècle, le cabinet de J.-B. Bucquet à Beauvais, furent négligées : Bucquet était surtout un amateur de monnaies romaines ³. Quelques années après, lorsque Cambry, le premier préfet de l'Oise, réunit une collection remarquable d'antiquités gauloises et romaines, il mentionnait avec

1. Ce mémoire a été présenté au Congrès des Sociétés savantes d'avril 1908 à Paris, comme réponse à cette demande du programme : « Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille habituellement dispersées sur le sol. »

2. V. Leblond, *Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Clermont* (Oise), dans *Revue numismatique*, 1906, p. 381.

3. Voir à ce sujet la correspondance avec divers numismates, notamment avec M. de Saint-Victor (de Tostes en Normandie). V. Leblond, *Inventaire de la collection Bucquet*, tome 88, p. 935-993.

soin toutes celles provenant de Breteuil-Caply, mais il ne citait aucune monnaie trouvée au mont César¹.

A la même époque, Barraud père recueillait partout, notamment à Breteuil et au mont César, des objets antiques; mais il les échangeait ou les revendait à de riches collectionneurs. Il nous a laissé de curieux papiers qui relatent minutieusement ses petites opérations commerciales, mais on n'y trouve aucune description de monnaie, suffisamment précise².

I

MONNAIES DU MONT CÉSAR ET DE SES ALENTOURS IMMÉDIATS

C'est seulement en 1878, à la suite des fouilles d'Isidore Berton que des monnaies gauloises du mont César furent examinées avec soin et publiées au nombre de 27 par M. l'abbé Renet³ : « Au centre de cette éminence, dit l'auteur, une élévation de terre recouvrait les fondations d'un édifice quadrilatéral, de 8 mètres de côté, précédé d'un portique. Ces ruines que l'on était autorisé à considérer comme ayant appartenu à un petit temple romain ne purent être conservées, et c'est en déblayant le terrain en dehors de ce quadrilatère que six tombes furent mises à jour : l'une d'elles, demeurée intacte, longue de 2 mètres, large de 0^m 50 et profonde de 0^m 70, contenait, avec 203 monnaies gauloises, une bague, une boucle d'oreilles, un anneau, le tout en bronze, des ossements, des clous en fer et quelques

1. Cambry, *Description du département de l'Oise*, 1801, t. II, p. 246 et suiv.

2. Ces papiers et notes de voyage de Barraud ont été donnés (1907) par M. l'abbé Renet à la bibliothèque de la Société académique de l'Oise.

3. Renet, *Le mont César de Bailleul-sur-Thérain, oppidum gaulois et camp romain*, 1879, avec planches (la planche V représente les monnaies gauloises).

instruments en silex ¹. » Ce petit trésor, joint aux monnaies déjà recueillies, soit dans les fondations du *sacellum*, soit sur le reste du plateau, permit à Anatole de Barthélemy de rédiger son étude qui fut publiée dans la *Revue archéologique*. Ce regretté maître y faisait observer que « jusqu'à ce jour on n'avait pas d'exemple de dépôt monétaire retrouvé dans une tombe gauloise ; les innombrables sépultures gauloises du département de la Marne n'en ont point fourni : il est vrai que ce serait un argument pour penser que ces sépultures sont antérieures à l'usage de la monnaie en Gaule.... Nous sommes autorisés à penser que les 203 monnaies gauloises de la tombe du mont César constituaient un trésor caché, vers les dernières années du 1^{er} siècle avant l'ère chrétienne, dans les terres du tumulus qui existait sur ce point avant l'établissement du *sacellum* romain, et par conséquent avant que ces terres eussent été bouleversées par la construction de cet édifice » ².

Dans ce travail je ne compterai que les 27 monnaies du mont César trouvées isolément ; les 203 découvertes dans la même tombe serviront pour l'étude comparative.

J'y ajouterai les monnaies recueillies au pied même du mont César, c'est-à-dire à Froidmont, à Bailleul-sur-Thérain, à Bresles et un peu plus loin à Hermes ; puis celles provenant de Beauvais et de ses environs immédiats ; enfin quelques autres trouvées dans la portion occidentale de l'arrondissement (cantons de Grandvilliers et de Chaumont-en-Vexin).

C'est un total de 109 monnaies.

1. Anat. de Barthélemy, *Note sur les monnaies gauloises trouvées au mont César* (Oise), dans *Revue archéologique*, février-mars 1881, et tirage à part de 19 p. avec 3 pl.

2. Ainsi ce mont César a pu être sanctuaire gaulois, puis gallo-romain. Mais le christianisme ne semble pas s'y être établi ; aucune tradition de martyr chrétien n'est attachée à ce lieu (comme à Montmille pour saint Lucien et ses compagnons) ; et ce n'est qu'au XII^e siècle que le *Fresmont* donna son nom à une abbaye cistercienne fondée à ses pieds.

Les 27 monnaies du mont César sont les suivantes :

1. Tête casquée à droite. Cheval marchant à droite, la queue dessinée par trois lignes ponctuées. Sur la croupe, est assis un animal, sorte d'oiseau, pourvu d'une longue queue; au-dessus du cheval, un reptile; au-dessous, symbole indéterminé.

Bronze. A. de Barthélemy en cite 2 exemplaires, *loc. cit.*, fig. 29, sans donner d'attribution.

La tête du droit ressemble à celle de certains bronzes carnutes; le cheval portant un oiseau en rappelle certains autres attribués aux *Ambiani*. Ce bronze n'est pas figuré dans l'*Atlas des m. gauloises*, non plus que dans le *Traité des monnaies gauloises*, de M. Blanchet¹.

2. Tête casquée à gauche, sans le torques autour du cou; grènetis au pourtour. R̄. Cheval ailé galopant à g. CRICIRV.

Bronze. Exemple de bon style. — A. de Barthélemy, un exempl., fig. 24. (Cf. *Atlas* 7981; H. de la Tour, *Monnaies gauloises de la forêt de Compiègne*, dans *Rev. num.*, 1894); A. Blanchet, *Traité*, p. 376; V. Leblond, dans *Rev. num.*, 1906; O. Vauvillé dans la *Rev. num.*, 1886 et 1906.

3. Tête barbare à dr.; anneaulet dans le champ. R̄. Cheval galopant à g. au milieu d'annelets. VIRIC.

Br. Un exempl. semblable, A. de Barthélemy, fig. 25.

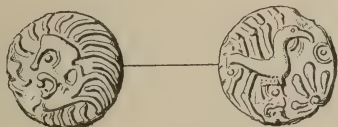
Les exemplaires bien conservés, fréquents en Beauvaisis et Picardie, portent VIRICIV et VIIRICIV. Classés aux *Ambiani*.

28 exempl., la plupart provenant de Vendeuil-Caply et de Beauvais, sont au Cabinet des Médailles (*Catalogue* 8541-

1. Sur les casques gaulois, voy. l'intéressante étude sur le monument romain de Biot (Alpes-Maritimes), par Laurent et Dugas, dans *Revue des études anciennes*, 1906, p. 48 et planche V.

8569. Blanchet, *Traité*, p. 375. — Cf. H. de la Tour, *Rev. num.*, 1894; Leblond, *Rev. num.*, 1906, p. 381).

4. Tête barbare, à g., les cheveux hérissés en forme de massues. R. Coq debout, dont le ventre est formé par une tête humaine ; au devant, annelets.



Br. Barthélemy en cite 2 exempl. (fig. 27), dont l'un a été donné par Isid. Berton au musée de Saint-Germain et l'autre acheté pour le musée de Beauvais par la Société académique de l'Oise.

Le Cabinet des Médailles en possède 4 exempl. dont un trouvé à Vermand. (Cf. *Atlas* 8584, et Blanchet, p. 190). M. de la Tour en cite un exemplaire trouvé en forêt de Compiègne (*Rev. num.*, 1894) et rapproche de ce bronze une monnaie d'Agrigente qui montre un crabe dont le corps a l'aspect d'une face humaine. Un autre exempl. provenant de Bratuspantium cité dans *Rev. num.*, 1906 ; un autre encore, ci-dessous n° 94, trouvé à Beauvais. Attribué jusqu'à présent aux *Viromandui*, à cause du style de la tête de l'avvers.

5. Type commun du guerrier marchant à dr. avec lance et torques.

Potin, dont Barthélemy donne 6 exempl. (*loc. cit.*) ; M. de La Tour en a cité 38 exempl. pour la forêt de Compiègne (*loc. cit.* Cf. *Catal.* 8124 ; Blanchet, p. 386, fig. 395). *Lingones* ou *Remi*.

6. Quart de statère, dont la face convexe du droit laisse à peine voir quelques linéaments de figure humaine. Au revers, concave, tête et poitrail de cheval, à dr. (Barthélemy, *loc. cit.*, fig. 2).

Or. Pas d'attribution possible de cette pièce très fruste.

7. Tête casquée à g. R. Aigle aux ailes éployées, la tête regardant à g. (Barthélemy, fig. 28).

Br. Carnutes (*Atlas et Catal.* 6140 ; Blanchet, p. 326, fig. 245, *Rev. num.*, 1906, p. 381. Suivant M. de La Tour, *Rev. num.*, 1894, les monnaies de ce groupe paraissent imitées, au moins quant au revers, des petits bronzes d'Auguste, sur lesquels figure un aigle avec l'inscription *Augustus* frappés à Lyon après l'an 27 av. J.-C.

8. Tête très fruste à g. (?). R. Aigle éployé regardant à dr.

Br. Carnutes. C'est le même type que le n° 7, mais plus barbare.

9-10. Personnage informe debout, à g. R. Animal à g., la queue relevée (dégénérescence du taureau cornupète de Marseille). Au-dessus, symbole en forme de lyre.

Br. 2 exempl. *Ædvi.*

A. de Barthélemy (1 exempl., *loc. cit.*, fig. 52) fait voir que ce type informe du droit n'est que la transformation d'un type déjà barbare lui-même, dont on possède des intermédiaires permettant de suivre la filiation. (Cf. de La Tour, *loc. cit.*, fig. 13, 14 ; Blanchet, *Traité*, p. 250).

11-12. Tête barbare à g. R. Quadrupède à dr., la queue relevée au-dessus du dos.

Br. Barthélemy (fig. 48 et 49). *Ædvi.*

13. Tête casquée, à g. ; derrière la tête, 4 points disposés

en carré. R. Cheval galopant à g. ; au-dessous, un anneau. A. de Barthélemy. 1 ex. (fig. 23). (Cf. *Atlas*, 5252.)

Argent. La tête du droit ressemble à celle des *Tocirix*. Classé aux *Ædui*.

14. Tête assez barbare à g. R. Sanglier barbare à g. ; entre ses pattes, une tête humaine de face.

Br. 2 exempl.

Barthélemy en donne 5 exempl. (fig. 39) : « Ces bronzes, dit-il, sont classés aux Leuci, sur le territoire desquels on trouve par centaines des pièces de même fabrique, mais sur lesquelles, le plus souvent, la tête humaine est remplacée par un fleuron. Il faut noter que la plupart des pièces semblables à celles que nous décrivons et qui font partie de la collection du Cabinet de France ont été trouvées sur le territoire des Bellovaques. » (Cf. *Atlas* 9180, *Catal.* 9167-9186. Blanchet, p. 391.)

16. Tête casquée, barbare, à g. R. Quadrupède cornu à g., la queue très relevée ; sur le dos, trois points qui sont peut-être un souvenir de la crinière ; sous le ventre, un cercle centré. Barthélemy, 1 exempl. (fig. 42). (Cf. *Atlas*, 7447).

Attribué aux *Senones*.

17. Tête à g., avec nez de forme triangulaire et barbare, cheveux en spirale sur la nuque. R. Cheval galopant à g. ; au-dessus, une roue ovale. La tête du droit ressemble à celle des *Tocirix*.

Arg. Pas de type semblable dans Barthélemy.

Voici maintenant une suite de 8 monnaies au *type du personnage courant*, bronzes dits des *Veliocasses*.

18. Personnage courant à dr., portant à l'extrémité du

bras g. une sorte de crochet ou S¹; un anneau sous le bras droit qui est rejeté en arrière. R. Cheval galopant à dr.; au-dessus de sa croupe, globe ou astre rayonnant.

Br. Ne figure pas dans l'*Atlas*. Barthélemy, 1 ex. (fig. 12). (Cf. *Catal.* 7253-7265, le 7263 provenant de Caply).

19. Personnage courant à droite et tournant la tête de trois quarts pour regarder en arrière; sous son bras g., animal à tête d'oiseau avec corps annelé; sur son bras droit sont superposés 2 annelets dont l'inférieur est centré et le supérieur donne naissance à une chaînette recourbée au-dessus de la tête. R. Cheval galopant à dr., à longue crinière formée de points séparés comme la chaînette de l'avvers; un astre rayonnant au-dessus et au-dessous du cheval.

Br. Ne figure pas dans l'*Atlas*. Barthélemy, 1 ex. (fig. 13).

20. Personnage courant à dr., la chevelure hérissée et terminée par un enroulement sur la nuque; la main dr. est appuyée sur la poitrine ou la hanche; de la main g. il tient un torques; devant lui, un anneau; derrière, un objet indéterminé. R. Cheval androcéphale galopant à dr., la crinière semblable à la chevelure du personnage de l'avvers; devant lui, un anneau; au-dessous, un globe contenant trois globules.

Br. Barthélemy, 1 ex. (fig. 11). Cf. *Atlas*, 7276. — Deux exempl. trouvés en forêt de Compiègne; H. de La Tour, *loc. cit.*, n° 52; Leblond, *Rev. num.*, 1906, p. 381).

21. Personnage courant à dr.; derrière lui, sorte de reptile figuré par un cercle d'où descend une queue annelée

1. C. Jullian cite la lettre S parmi les symboles celtiques les plus usités : « si le culte de l'S, dit-il, s'est développé surtout chez les Belges, plus indépendants de l'imagerie classique, il est général à tous les Gaulois. » *Revue des études anciennes*, notes gallo-romaines, 1907, p. 352. Cf. Blanchet, *Traité*, 1905, note de la page 169.

(ce pourrait être une natte de cheveux séparée de la tête du personnage). Au-dessous du bras dr., petit astre rayonnant; sous le bras g. un cercle d'où partent deux rayons. R̄. Cheval galopant, à large encolure, la croupe et le poitrail dessinés par un cercle; au-dessus et au-dessous, gros astre rayonnant.

Br. Barthélemy, 1 ex. (fig. 10), fait remarquer que cette manière de figurer la croupe et le poitrail du cheval par deux cercles quelquefois centrés est également employée en numismatique bretonne.

Ce type n'est pas figuré dans l'*Atlas*.

22. Personnage agenouillé à dr. R̄. Cheval androcéphale galopant à dr. ; au-dessous et au-dessus, un astre radié.

Br. Barthélemy, 4 ex. (fig. 17), en signale une variété, trouvée à Breteuil, d'après Lelewel, où le cheval du revers est remplacé par un sanglier à g. (Cf. *Catal.* et *Atlas*, 7283, et *Rev. num.*, 1906, p. 381).

23, 24, 25. Personnage courant à g. R̄. Cheval à dr. ; au-dessus et au-dessous, astre rayonnant.

Br. 3 exempl. Barthélemy, 1 ex. (fig. 15). (Cf. *Atlas*, 7322).

Barthélemy signale encore un autre bronze au même personnage courant, où le revers est occupé par un cavalier à dr. brandissant une lance et par 2 globules.

Toute cette série a été classée aux *Veliocasses*, parce qu'on en a recueilli jadis en deux trouvailles : 14 à Saint-André-sur-Cailly et un certain nombre à Épinay-Sainte-Beuve (Seine-Inférieure).

J'ai fait remarquer (*Rev. num.*, 1906, p. 409) que ces bronzes sont fréquents en Beauvaisis et que le cheval galopant au milieu d'astres rayonnants se retrouve identique sur certains statères, où la tête du droit n'est plus figurée

que par un grès œil avec astre radié et natte de cheveux (ou couronne).

Ces monnaies, qu'on rencontre le plus souvent dans le pays entre Beauvais et Rouen, mériteraient d'être étudiées dans une monographie spéciale, avec la description des variétés si nombreuses qui témoignent une existence de longue durée. Il faudrait rechercher si le cheval androcéphale de certains exemplaires, la manière de représenter sa croupe et son poitrail par un cercle centré, ne dérivent pas d'un prototype de Bretagne ou de Basse-Normandie ¹.

26. Tête barbare de face, encadré dans un grènetis ovale. Au revers, très concave, deux S posées en sautoir, imitant le swastika.

Br. Barthélémy, 1 ex. (fig. 34), dit que cette pièce n'était encore connue que par un exemplaire, mal dessiné, gravé dans Lambert, *Essai sur la num. gauloise du N.-O. de la France*, 1^{re} partie, pl. I, n^o 16, et conservé au musée de Rouen. — Pas d'autre exemplaire connu.

Attribution indéterminée.

27. Rudiment de tête laurée à dr., dont on distingue seulement une oreille, la tige oblique qui en part et se dirige vers le sommet de la tête, un bandeau oblique coupant cette tige à angle droit et quelques boucles de cheveux. R. Cheval à peine ébauché, au type dit « gallo-belge », c'est-à-dire le col fourchu, les membres désarticulés; au-dessus de la croupe, un croissant qui semble un reste d'aurige.

Ce demi-statère, décrit par Barthélémy (fig. 3) est généralement attribué, dit-il, aux *Atrébates*, par sa provenance habituelle. (Cf. *Atlas*, 8603.)

1. Voy. ce qu'a dit sur cette filiation de types, M. Blanchet dans son *Traité des m. gauloises*, p. 339-340.

Les 17 monnaies qui suivent ont été recueillies *au pied du mont César*, sur les territoires de Froidmont, Bailleul-sur-Thérain et Bresles : 3 sont de la collection Boulie à Bresles, 14 dans la collection Leblond.

28. Tête barbare à dr. entourée de croissants et spirales sur tout le pourtour. R̄. Animal cornu, marchant à dr., au milieu de signes indéchiffrables.

Br. Cf. *Atlas* 8471 ; Blanchet, *Traité*, p. 372, fig. 359. Attribué aux *Ambiani*.

29. Sanglier, à dr. ; au-dessous, un cercle centré sous lequel est une série de 6 points ou globes décrivant une courbe à concavité supérieure. R̄. Trois croissants entourant un point central. Même type que sur les pièces dites des *Tricasses*?

Potin. La figure du droit ressemble au revers de la fig. 351 du *Traité* de M. Blanchet, classée aux *Bellovaci*. (Cf. *Atlas*, 7905). H. de La Tour (*loc. cit.*) en donne 9 ex. variés en forêt de Compiègne.

30. Potin au type commun du guerrier avec lance et torques. V. ci-dessus, n° 5.

31. Grosse tête barbare à g., aux lèvres fortes ; deux barres obliques simulent une couronne ou diadème. R̄. Quadrupède galopant à g., la queue relevée et la croupe sail-lante. Pas de globules dans le champ. M. Déchelette¹ a subdivisé ces monnaies de potin en deux variétés, selon que le relief du type est plus accusé et présente deux grosses barres parallèles simulant le diadème (ce sont les neuf dixièmes), ou selon que le flan est plus mince, avec 3 barres

1. J. Déchelette, *Monnaies antiques du mont Beuvray*, dans *Rev. num.*, 1899.

au diadème et l'animal du revers au relief uniforme et peu saillant. Ce monnayage barbare comprend le tiers des pièces gauloises du Beuvray ; le prototype se retrouve dans la monnaie de Marseille au taureau cornupète, frappée postérieurement à l'an 49 av. J.-C. Il fut émis durant une période assez longue, chez plusieurs peuples de la Gaule, jusqu'à la suppression de leur monnayage autonome.

M. Blanchet classe également ces pièces parmi les imitations des bronzes massaliètes (*Traité*, p. 246, fig. 102. Cf. *Atlas*, 5368).

Très communes dans la vallée de la Saône. Attribuées aux *Sequani*.

32. Tête à dr., les cheveux hérissés ; devant, le nom **PIXTILOS**. R. Cavalier galopant à dr., une épée dans la main dr. Au-dessus du cheval, anneau.

Br. Ce revers est semblable à celui de la monnaie représentée dans Blanchet (*Traité*, fig. 271). Classé aux *Carnutes*.

33-34. Tête de Janus barbu. R. Lion courant à g., la langue pendante, la queue relevée en S au-dessus du dos ; sous le ventre, un anneau entouré d'un cercle perlé.

Bronze coulé, patine verte. 2 exempl. semblables. Même type que l'*Atlas* 8106 et Blanchet, fig. 376. H. de La Tour en signale 15 exempl. en forêt de Compiègne. J'en ai cité 4 exempl. provenant de Vendeuil-Caply (*Rev. num.*, 1906, p. 381).

Attribués aux *Remi* par l'*Atlas*, aux *Suessiones* par M. Blanchet.

35. Buste ailé à g., le cou orné du torques, les seins très saillants et haut placés. **ATEVLA**, la base des lettres tournée vers la tranche de la pièce. R. Cheval trapu (ou mieux tau-

reau) en arrêt, la tête fortement relevée et ornée de deux appendices en forme de cornes ; au-dessus, une S couchée ; au-dessous, une rosace. VLATOS (les lettres comme à l'avert).

Arg. Cf. *Atlas* 7186.

36. Un second exemplaire, de même provenance, offre des légendes à peine visibles ; les seins sont plus saillants et les mamelons figurés par des points ; un pentagone remplace la rosace du revers. A l'exergue, double croissant à concavité supérieure. Même type dans l'*Atlas* 7191 et Blanchet, fig. 392.

Les *Ateula Ulatos*, attribués aux *Caletes* par Saulcy et l'*Atlas*, seraient volontiers donnés aux *Remi* par M. Blanchet.

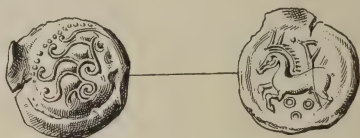
37. Monnaie d'argent, de frappe irrégulière, où l'on ne distingue à l'avert qu'une portion de tête à g. (joue et oreille), coiffée de deux appendices triangulaires dont le sommet tourné en bas et terminé par une boule rappelle l'extrémité d'un bonnet de coton. Collier de perles, distinct du grènetis, et très marqué. Un autre grènetis, en sens opposé du premier, occupe une partie du flan de cette monnaie : il devait encadrer la même face d'une seconde pièce qui n'a pas été frappée, faute de place. Ce double défaut provient de l'ouvrier qui n'a pas frappé en son centre le flan du métal.



R. Cheval ithyphallique galopant à g., la croupe saillante et globuleuse. Sous le cheval, cercle centré ; au-dessous de ce cercle, un petit rameau rejoignant la ligne du grènetis : la crinière de l'animal est bien ponctuée.

Ce type, non figuré dans l'*Atlas* ni dans Blanchet, rappelle par son style le cheval des *Abudos*. (Cf. pour la tête du droit *Atlas* 4097, 4108, 4117, 4139 et 4143; Blanchet, p. 112, 413.) Attribué aux *Bituriges Cubi*.

38. Tête à dr. dont la face manque en partie; l'oreille est figurée par une S, chevelure en quatre boucles régulières; grènetis visible au-dessus d'elles. R. Cheval galopant



à g., la crinière séparée de la tête et du cou et terminée par deux pointes verticales simulant les oreilles. De la croupe part un appendice triangulaire qui semble un rudiment de l'aile quadrillée du cheval des *Parisii*. Au-dessous du cheval, 3 annelets, posés 2 et 1.

Potin noir, au rebord circulaire faisant saillie; en un point du rebord, bavure provenant de la coulure du métal. Poids, 3 gr. 20.

Le même type est figuré dans Lambert, *loc. cit.*, t. II, pl. V, n^{os} 8, 9, 10 (au Musée de Rouen). — Non figuré dans l'*Atlas* ni dans Blanchet.

39. Tête imberbe, aurée à dr. Grènetis très fin au pourtour. R. Taureau à g. Au-dessus, **GERMANY** (AN liés); à l'exergue, **INDVTIII**. *Cuivre jaune*. Exempl. de bon style. Au pourtour, ligne circulaire continue remplaçant le grènetis.

L'*Atlas* 9248 reproduit ce type en l'attribuant aux *Leuci*; M. Blanchet pense que ce classement est incertain (*Traité*, p. 253). 2 exempl. à Breteuil (*Rev. num.*, 1906, p. 311). M. de la Tour (*loc. cit.*) en a trouvé 11 exempl. en forêt de

Compiègne, ainsi que le petit bronze d'Auguste qui a dû servir de prototype.

40. Tête à g. mal frappée, de flan irrégulier. ANO..., la base des lettres tournée vers la circonférence de la pièce ; traces de grènetis. R. Cheval sanglé, galopant à g., la crinière hérissée ; au-dessus et au-dessous, anneau centré ; sous les pattes de devant, BNO (Restes de *Dubnorix*). Traces de grènetis.

Arg. Poids, 1 gr. 85. Même style que les *Docii* classés aux *Sequani*.

(Cf. *Atlas* 4972, et Blanchet, p. 408, *Anorbos-Dubnorix*.) Classé aux *Aedui*.

41. Tête à g., les cheveux distribués en grosses mèches ; traces de grènetis. R. Cheval galopant à g., la croupe sail-lante ; au-dessus, un cercle centré ; au-dessous, VDOS (Abudos).

Bronze épais, de flan irrégulier. Les lettres de la légende ressemblent à celle du bronze *Ceelecorix* (figuré dans *Rev. numism.*, 1906, p. 381).

(Cf. *Atlas*, 4183, légende *Audos* ; *Catal.* 4146-4171 ; Blanchet, Liste des légendes, p. 95 et p. 412). Classé aux *Bituriges Cubi*.

42. Tête de Diane à dr. L CAE (*Volcae*). R. Personnage debout, à g., vêtu de la toge romaine ; devant lui, un rameau ; grènetis au-dessus ; derrière lui, REC (*Arecomici*).

Br. « qui a dû supplanter le type massaliète quand l'influence de Rome devint prépondérante en Narbonnaise vers la fin du II^e siècle avant notre ère. » (Blanchet, p. 435, fig. 475.)

43-44. Tête globuleuse, à calotte cranienne très proéminente ; la face à peine ébauchée. Cercle continu et saillant

au pourtour. R. Swastika occupant tout le champ; même cercle au pourtour que sur le droit. — Bavure causée par la coulure de fabrication. Potin, 2 exempl.



Ce swastika, symbole figuré par deux S croisées à angle droit ou en sautoir, avec diverses variantes, se retrouve sur certains bronzes coulés, attribués aux *Silvanectes* (Blanchet, p. 170, fig. 21).

II

MONNAIES PROVENANT DE HERMES

(3 de la collect. Leblond, 1 collect. Capitan, 7 coll. Hamard).

45. Tête casquée à dr. ARIVO, grènetis visible en partie. R. Cheval sanglé, galopant à dr.; la crinière pointillée séparée du cou; au-dessous, cercle de points; grènetis. Il n'y a pas de légende au-dessus du cheval, peut-être par manque de place, car cette monnaie n'a pas été frappée au milieu du flan.

Arg. Le casque de l'avvers est identique à celui des *Togirix* et des *Kal* et le cheval du revers est aussi comparable au leur.

On s'est basé sur l'ethnique *Santonos*, qui accompagne souvent au revers la légende *Arivos* de l'avvers, pour classer ces pièces aux *Santonos*; mais « les provenances ne donnent rien de concluant » (Blanchet). Comme l'étude du type et

des provenances a déjà fait restituer à la région du Jura les *Turonos-Cantorix* attribués d'abord aux *Turones*, il semble qu'une semblable restitution pourra se faire pour les *Ari-vos-Santonos*. A ce sujet, cf. les types figurés *Atlas* 4520, 4525, 5405 (Sequani) et 8178. Incertaines de l'Est.

46. Monnaie d'argent, épaisse et carrée. Au droit, une croix dont deux cantons visibles; dans l'un, un globule; dans l'autre, une hache. R̄. Quelques lignes courbes et un point, vestiges d'une tête barbare. Exemple plus barbare encore que ceux de l'*Atlas* (3263) et de Blanchet (p. 282, fig. 147). *Volcae Tectosages*.

47. Tête d'Apollon, à dr. R̄. Taureau marchant à dr., le genou fléchi. A l'exergue, MA.

Br. de bon style, patine verte; non figuré dans l'*Atlas*, ni dans Blanchet. *Marseille*.

48. Potin commun, semblable aux n^{os} 5, 30, ci-dessus.

49. Personnage courant, semblable aux n^{os} 18-25; (cf. Hamard, *Bulletin archéol. du Comité*, 1897, p. 544.)

50. Tête casquée. R̄. au cheval ailé CRICIRV. V. ci-dessus n^o 2.

Br. (cf. Hamard, *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 542).

51. Tête casquée à dr. R̄. Coq debout, les éperons très accusés; devant lui, annelets, triskèle.

Br. (Hamard, *loc. cit.*, p. 544. Cf. *Atlas*, 7221).

M. Blanchet (*Traité*, p. 190, fig. 38) considère ce type comme le plus ancien du groupe de ces monnaies au coq. Provenances connues: Corbie, Pierrefonds. Les types figurés dans l'*Atlas* 7224 et 8584 doivent se rattacher à la même série.

52. Tête casquée à g. **TOGIRIX**. R. Cheval galopant à g. ; au-dessus, **TOGIRIX** ; au-dessous, une sorte de reptile, peut-être un lézard.

Arg. Blanchet, *Traité*, fig. 421 ; attribué aux *Sequani*.

53. Sanglier au dr. et au R. ; au-dessous de l'animal, séries de points.

Potin classé aux *Veliocasses* (cf. *Atlas* 7352 et Blanchet, fig. 284).

54. Tête informe au dr. R. Sanglier très barbare, à g. ; au-dessus de lui, trois globules allongés, un peu ovalaires.

Potin figuré par Barthélemy (*loc. cit.*, fig. 38) et Blanchet (fig. 404). Non reproduit dans l'*Atlas*. — Attribué aux *Leuci*.

55-56. — Tête barbare, à dr., les cheveux hérissés. R. Cheval galopant à g., la queue très relevée et 3 globules.

Potin, 2 exempl. semblables. Barthélemy, *loc. cit.*, fig. 37 en donne 11 exempl. Attribués aux *Senones* par l'*Atlas* (7417) et par Blanchet (fig. 319), comme les bronzes coulés de même style 7405 et 7447 ; ils sont tous communs en *Beauvaisis*.

III

MONNAIES TROUVÉES A BEAUVAIS ET AUX ALENTOURS IMMÉDIATS

57. Tête barbare, du type dit « à l'épsilon » à cause de la forme de l'oreille. R. Cheval dit « gallo-belge », à col bifurqué, aux articulations globuleuses.

Or. Exemple semblable à celui du Musée de Beauvais qui fut trouvé à Mouy et cité *Rev. numism.* 1906, p. 381. Trouvé à Villers-sur-Thère en 1877, d'après Renet (*loc. cit.*) Perdu. *Atrebates*, d'après l'*Atlas* et Blanchet.

58. Tête nue, imberbe, à g. ; anneau devant la tête. R. Cheval libre galopant à dr. ; au-dessus, croisette cantonnée de 4 points ; au-dessous, sanglier.

Br. à la Biblioth. nation., *Catal.* 6206. (Même type *Atlas* 6202 sans l'annelet). Attribué aux *Carnutes*.

59. Tête barbare à dr. R. Sanglier à dr. ; un point centré entre ses jambes ; au-dessous, 5 globules au-dessus d'un hémicycle.

Potin (Biblioth. nation. *Catal.* 7912 ; même type dans l'*Atlas* 7905). Voy. ci-dessus n° 29. Attribué aux *Bellovacii*.

60. Tête dégénérée en forme de foudre. R. Cheval galopant à droite.

Potin. Biblioth. nation. *Catal.* 8618.

Un exempl. avec croissant au-dessus du cheval (*Catal.* 8618 provenant de Vendeuil-Caply. — *Rev. numism.*, 1906, p. 381). Attribué aux *Atrébates*.

61. Tête casquée à g. ; au devant, 3 annelets. R. Cheval à g. VIRICIV. Au-dessous, la lettre Ω qui peut être un anneau modifié.

Br. Bibl. nation. *Catal.* 8563. — Sept autres exemplaires du *Catal.* viennent de Vendeuil-Caply (*Rev. numism.*, 1906, p. 381). Classé aux *Ambiani*.

Les 14 monnaies qui suivent sont au Musée de Beauvais¹ :

62. Deux chèvres affrontées au dr. et au revers.

Potin. Cf. Blanchet, *Traité*, fig. 324. Ces bronzes coulés, au flan large, avec leur rebord circulaire et attribués aux

1. Sur les 23 monnaies gauloises du Musée, 9 proviennent de la Collection Berton décrite par Barthélemy (mont César) et achetées par la Société académique de l'Oise.

Senones, sont très comparables à ceux classés aux *Meldi* et aux *Silvanectes* (?) (Blanchet).

69-70. Deux exempl. du bronze CRICIRV avec le revers du cheval galopant, dont l'un est ailé. *Suessiones*. Voy. ci-dessus.

71-72-73. Trois exempl. du potin attribué aux *Senones* dont le revers est un cheval galopant avec queue relevée et globules.

74. Tête barbare à dr. R. Dégénérescence du type de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon¹.

Br. trouvé à Beauvais en 1840, d'après Voillemier qui l'a reproduit dans son *Essai sur les monnaies de Beauvais*² (Cf. *Catal.* 4777).

M. de La Tour (*loc. cit.*), rappelant que la dernière monnaie officielle de ce type fut frappée sous Néron, pense que des pièces aussi dégénérées ne doivent pas être antérieures à ce prince ; elles lui sont vraisemblablement postérieures. De plus, quelques-unes offrent, au droit, un buste lauré et barbu qui rappelle un prototype d'empereur, de la série des Antonins.

Monnaie semblable trouvée à Breteuil. *Rev. numism.*, 1906, p. 381. — Je dois mentionner la découverte, au cimetière de Beauvais en 1890, de plusieurs sarcophages, dont le mobilier était très riche en verrerie : l'un d'eux contenait, avec une Faustine fruste, « un petit bronze offrant au droit une tête échevelée et au revers l'autel de Lyon grossièrement dessiné, avec globules semés sur les deux faces² ».

1. Voillemier, *Essai sur les monnaies de Beauvais* (*Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise*, 1858). Tirage à part, avec pl.

2. Deux bronzes de Tibère à l'autel de Lyon ont été trouvés en 1905 dans les fouilles de l'église Saint-Étienne-de-Beauvais. Cf. Acher et Leblond, *Le Balnéaire gallo-romain de Beauvais*, Caen, 1906.

75. Cheval à g. ; au-dessus, cercle centré. R̄. Sorte de rosace autour d'un point central (figure ressemblant à un swastika très ondulé).

Potin de grand module, même type que Blanchet, *Traité*, p. 367, fig. 341. Cf. *Rev. numism.*, 1906, p. 381. Classé aux *Silvanectes*?¹

76. Tête barbare, dont on ne distingue qu'un gros œil : étoile ou astre radié entre cet œil et une natte de cheveux ou couronne de laurier. R̄. Cheval au corps trapu, la crinière en ligne pointillée ; étoile au-dessus et au-dessous.

Ce revers est semblable à celui des bronzes, dits véliocasses, au personnage courant.

Or, demi-statère, poids 6 gr. 10 (De la collection Damez. Leblond, *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, 1902. Même type trouvé à Vendeuil, *Catal.* 7239. Cf. *Atlas* 7230 et 7235). *Véliocasses*.

77. Tête hérissée à dr. R̄. Cheval galopant à dr. ; au-dessus, hippocampe et cordon perlé tenant la place d'un aurige ; au-dessous, sanglier à dr.

Billon, style armoricain (collect. Creusot, Leblond, *loc. cit.*). Même type, *Atlas* 6598 et Blanchet, p. 315, fig. 217. *Coriosolitae*, peut-être *Baiocasses*.

Suivent 17 monnaies de ma collection :

78. Personnage courant à dr. et tournant la tête ; anneaulet sous le bras droit. R̄. Cheval galopant à dr. ; au-dessus de la croupe, astre rayonnant.

Br. trouvé dans les fouilles d'une cave. Poids, 2 gr. 70.

1. Renet, *Collection de documents et notes*, t. 17 : Biblioth. de la Soc. acad. de l'Oise. — On y trouve aussi mentionnée la trouvaille dans les terres de l'Éperon (mont Capron) d'un moyen bronze à la légende C·CELER III VIR. (Papiers Barraud, 1811.)

Leblond, *loc. cit.* Voy. ci-dessus les monnaies de la même série *véliocasse*.

79. Personnage à tête de taureau, à dr. agenouillé (ce sont les jambes du n° précédent plus ramassées) ; le bras gauche est levé et le droit ramené vers la poitrine. R. à peu près indéchiffrable : peut-être un sanglier.

Br., convexe au droit, épais, de flan irrégulier ; patine verte. Poids, 4 gr. 30. D'après le *Catal.*, les bronzes ordinaires de cette série du personnage courant ne pèsent pas plus de 3 gr. 50.

Trouvé par M. Vienne (de Bonlier) dans des fouilles à Fontaine-Saint-Lucien. Leblond, *loc. cit.* Un autre exempl., cité *Rev. numism.*, 1906, p. 381, trouvé à Caply. Lelewel en donne un exempl. venant de Breteuil avec sanglier au revers ; un 4^e, recueilli à Saint-André-sur-Cailly (S.-Infér.), offre au revers un cheval et un astre ; enfin, un exemplaire, au Musée de Saint-Germain, n° 820, provient du Mont-Saint-Pierre-en-Châtre (Oise). M. Blanchet, qui a publié cet exemplaire (*Traité*, pl. III, 10), pense aujourd'hui qu'on pourrait attribuer ces pièces à la région bellovaque.

80. Personnage du type commun avec lance et torques, semblable aux n^{os} ci-dessus.

81. Tête casquée à g. R. Cheval sanglé et bridé, galopant à g. Au-dessus, KAA ; au-dessous, triangle ou Δ.

Arg. Type commun. (*Catal.* 8184 ; Blanchet, p. 399). *Incertaines de l'Est*.

82. Tête casquée à g. TOGIRIX. R. Cheval sanglé, galopant à g. ; au-dessus TOGIR ; au-dessous, lézard.

Arg. (*Catal.* 5546 ; Blanchet, fig. 421). Attribué aux *Sequani*.

83. Tête casquée à dr. **TOG**. R. Cheval courant à dr.

TOC.

Potin (Blanchet, fig. 422). *Sequani*.

84. Au dr., face lisse, sans dessin, ni légende. R. Cheval sanglé, galopant à g.; au-dessus, **DOCI**; au-dessus, les extrémités supérieures des lettres **MF**.

Arg. Poids, 1 gr. 80, très faible, comparativement à celui des pièces de cette série, *Catal.* 5402 et suiv. *Sequani*.

85. Tête barbare à g., casquée. R. divisé en deux moitiés par une ligne sensiblement verticale; d'un côté, serpent



ou **S**; de l'autre, trois traits superposés, un peu obliques transversalement. Ce revers me paraît inédit.

Potin. La tête du droit est un type commun figuré *Atlas* (7405), dont le revers offre un cheval galopant avec globules et classé aux *Senones*.

86. Tête à dr., chevelure à mèches enroulées. R. Cheval galopant à dr., une sorte de timon partant de son poitrail; au-dessous, une lyre; au-dessus, portion de rouelle.

Arg., de bon style (*Atlas* 4858; Blanchet, fig. 423). *Aedui*.

87. Tête à dr., chevelure à réseaux. Traces de grènetis. R. Oiseau dressé, à bec très recourbé, l'aile droite éployée, la patte gauche levée vers une croisette à branches pommetées et cantonnée de 4 points. Pas de pentagone au-dessus de l'aile éployée, Grènetis au pourtour.

Br. épais, de couleur jaune (*Atlas*, 6108).
Attribué aux *Carnutes*.

88. Même tête à l'avvers que le n° 86. R. Aigle, aiglon dressés côte à côte ; entre les deux, croisette cantonnée de 4 points ; au-dessus de l'aigle, un pentagone, au-dessus de l'aiglon, sorte de serpent. Grènetis au pourtour.

Br. épais, jaune (*Atlas* 6088 ; Blanchet, fig. 243).

Carnutes. — Ces bronzes, dits carnutes, sont fréquents à Beauvais : 8 exemplaires provenant de Breteuil (*Rev. num.*, 1906, p. 381).

89. Au dr., trois têtes REM. R. Bige et débris d'aurige
REA.

Br. de circonférence irrégulière (*Atlas*, 8040. Blanchet, fig. 386).

Remi.

90. Tête à g. casquée. Grènetis au pourtour. R. Aigle éployé, la tête tournée à g.

Br. très épais, au revers concave (*Atlas*, 6140 ; Blanchet, fig. 244). *Carnutes*.

91. Tête casquée à g. R. Cheval ailé, galopant à g. ; au-dessous, CRICIRV. Grènetis au pourtour. Variété du cheval à l'aile arrondie. Revers concave, de bon style.

Br. jaune (*Atlas*, 7951 ; Blanchet, fig. 375). Voy. ci-dessus. *Suessiones*.

92. Tête informe. R. Sanglier très barbare ; une ligne de points figure la crinière ; deux globules sous le ventre.

Potin. Type semblable décrit par Barthélemy, *loc. cit.*, fig. 38 : 14 exempl. Cf. Blanchet, fig. 404.

Leuci.

93. Tête barbare à dr. ; les cheveux hérissés, terminés en globules. Rebord circulaire saillant. R̄. Cheval galopant à g., la queue très relevée au-dessus de la tête et terminée par un globule ; un autre globule sous le ventre. *Potin* grossier donné aux *Senones*. Même type, Blanchet, fig. 319. Voy. ci-dessus.

94. Tête grossière, hirsute, à g. R̄. Coq dressé, à dr., les ailes levées ; devant son bec, un anneau ; sous son ventre, une tête humaine à peine ébauchée.

Br. Même type que le 8584 de l'*Atlas* provenant de Vermand. (Cf. de La Tour, *loc. cit.*, et Blanchet, p. 190, 191, fig. 40.)

Attribué aux *Veromandui*, à cause du style de la tête du droit.

95. Statère d'or, du type dit « à l'épsilon » semblable à celui du Musée de Beauvais qui provient de Mouy.

Il pèse 6 gr. 20. Le cultivateur qui l'a trouvé près de Nivillers en juin dernier en demandait 100 francs : je ne sais ce que cette monnaie est devenue.

Attribué aux *Atrébates*. Voy. ci-dessus n° 57, trouvé à Villers-sur-Thère.

96. Rudiment de face grossière, à dr., avec nez, gros œil et natte de cheveux (ou couronne laurée) dégénérée. Grènetis à la demi-circonférence supérieure. Au revers, concave, cheval sanglé, galopant à dr. avec articulations globuleuses, la queue très recourbée ; sa tête se termine en massue, et de son sommet part une aigrette en croissant simulant une crinière. Au-dessus et au-dessous, astre radié.

Statère d'or, pesant 5 gr. 98, trouvé près d'Auchy-la-Montagne, en mai dernier, par un garde-chasse qui en demandait un prix exorbitant. (Cf. *Atlas*, 7234, Blanchet,

p. 338, fig. 279). Les n^{os} 7233 et 7234 du Catal. pèsent 5 gr. 75 et 6 gr. 15. Le Catal. mentionne aussi des quarts de statère au même type. *Vélocasses*.

97. Statère d'or pâle, qui n'offre à l'avvers qu'une rainure circulaire et régulière, résultat d'une frappe manquée. R. Cheval galopant à dr., du type dit « gallo-belge ». Traces de l'aurige. Monnaie dite « uniface », pesant 6 gr. 15, trouvée à Sarcus. Collection du D^r Lamotte (*Atlas* 8704, et *Mém. Soc. acad. de l'Oise*, 1902).

L'expression « uniface » qui sert parfois à désigner cette série de statères attribués aux *Morini* est impropre, car l'absence plus ou moins complète de linéaments sur l'avvers n'est due qu'à un défaut de frappe et l'on observe tous les spécimens, depuis le manque absolu de tout dessin jusqu'à la tête la mieux ornée : la convexité fréquente de l'avvers explique aisément cette irrégularité de la frappe.

98. Type analogue au précédent : mais le droit est ici fortement convexe. Au revers, très concave, cheval analogue, dont le relief s'est atténué par le frottement de circulation. Vestiges d'aurige. Au-dessous du cheval, globule accosté de deux S que les boucles quasi fermées font ressembler à des 8. Au-dessous de la tête, autre globule entouré d'un cercle de points à peine visibles.

Or plus foncé ; trouvé à Brombos, près Sarcus. Poids, 5 gr. 85. Collect. Leblond. *Mém. Soc. acad. de l'Oise*, 1902. — *Morini*.

IV

SEPT MONNAIES RECUEILLIES PAR M. LIEBBE DANS SES FOUILLES DE SAINT-MAUR-EN-CHAUSSÉE, PRÈS GRANDVILLIERS (*Bulletin archéol.*, 1898).

99. Personnage courant portant un sanglier sur le bras

gauche. EPADVAC. R̄. Cheval galopant à dr. ; l'aurige est figuré par une tête humaine, de face ; deux globules.

L'intérêt particulier de ce bronze est la légende du droit dont les lettres sont nettement marquées, or les bronzes variés attribués aux Véliocasses sont anépigraphes. (Barthélemy, *Congrès de numism.*, 1900, p. 79. V. ci-dessus les nombreux bronzes de cette série.)

M. Liebbe a donné cet exemplaire au Cabinet des Médailles.

100-101. Tête barbare aux cheveux hérissés en massues. R̄. Lion à crinière hérissée, avec rudiments de pattes.

Br. (*Atlas* 8577 ; Blanchet, *Traité*, p. 375). Attribué aux *Veromandui* ; mais les provenances indiquent aussi bien le Beauvaisis que le Vermandois.

102. Monnaie attribuée aux *Aulerici Eburovices*, par M. Liebbe, *loc. cit.*, qui renvoie à la pl. XXXIII, 7600, de l'*Atlas* : cette indication n'est pas exacte.

103. Tête très déformée à g. R̄. Animal informe, au corps très recourbé ; une jambe seule est apparente, fortement fléchie.

M. Blanchet (fig. 109) classe ce bronze coulé parmi les nombreuses imitations des bronzes au taureau massaliète. Ces monnaies, très fréquentes au Beuvray (Déchelette, *loc. cit.*, 115 exempl.) et au mont César (Barthélemy, *loc. cit.*, 11 exempl.) sont classées à tort aux Allobroges, dans l'*Atlas* (2935).

104. Tête grossière à dr. R̄. Oiseau à g. ; au-dessus, un pentagramme ; derrière, deux cercles centrés. Pas de légende.

Br. attribué aux *Senones* (Cf. *Atlas*, 7545).

105. Enfin une monnaie attribuée aux *Aduatuci*, sans description ni référence.

V

QUATRE MONNAIES PROVENANT DE MONTJAVOULT,
CANTON DE CHAUMONT-EN-VEXIN (COLL. LEBLOND)

106. Tête laurée à dr. R. Cheval androcéphale ailé, galopant à dr. ; au-dessus, un aurige tenant le vexillum ; quadrilatère au-devant du cheval ; sous la queue, une roue ; entre les pattes du cheval, un guerrier couché, tenant une épée courte de la main dr., une lance de la main gauche.

Arg. Bel exemplaire, flan épais, peu usé. Poids, 5 gr. 90 (Cf. *Atlas*, 6858 ; *Catal.* 6869).

Peut-être cet exemplaire, acheté à Gisors comme provenant de Montjavoult, est-il une pièce fourrée, semblable au n° 6870 du *Catal.* pesant 4 gr. 50. *Aulerci Cenomani*.

107. Monnaie de billon, semblable au n° 77, ci-dessus.

108. Tête imberbe à dr., de bon style. Devant la tête **CONTOVTOS** (N, T liées). Grènetis au pourtour. R. Arbuste devant lequel court à dr. un animal à museau pointu (loup ou peut-être chien) ; sous ses pattes de devant, un bucrâne.

Br. attribué aux *Bituriges* par l'*Atlas* (4316) ; aux *Petrocorii* par M. Blanchet (p. 293, fig. 172).

109. Tête barbare à dr. R. Sanglier à g. ; au-dessous, une croisette à branches terminées par des boules.

Br. Cette pièce, un peu convexe au droit, pèse 3 gr. 60 : elle me semble inédite. Cf. les bronzes 7333 et 7349 attribués par l'*Atlas* aux Véliocasses, et le revers de la fig. 284 du *Traité* de M. Blanchet.

L'étude comparative de ces 109 monnaies, disséminées sur le sol de l'arrondissement de Beauvais, dénote l'existence de deux centres importants d'habitation ou du moins de rendez-vous au pays des Bellovaques : le *mont César de Bailleul-sur-Thérain* et ses abords immédiats ; le *mont de Hermes* à 6 kilom. à l'est dans la même vallée du Thérain ¹. C'est à Hermes que M. l'abbé Hamard, par des fouilles successives, a recueilli, pendant 30 ans, une collection d'antiquités gallo-romaines et franques des plus remarquables ; malheureusement elle est aujourd'hui dispersée, à peu près perdue pour l'étude. Il y a découvert une inscription mentionnant les *vicani Ratumagenses*, inscription très discutée et commentée qui indiquait un *Ratumagus*, différent du *Ratumagos* des Silvanectes cité par Ptolémée ².

J'ai éliminé de cette étude le petit trésor de 203 monnaies découvert dans la tombe du mont César ; mais il me paraît utile de remarquer que la plupart de ces monnaies — notamment celles qui étaient en nombre — se retrouvent fréquentes aux alentours du mont César, de Beauvais et de Vendeuil-Caply : il est donc permis de penser que cette cachette appartenait à un habitant de ce pays.

Il faut remarquer qu'on trouve très rarement des monnaies gauloises à Beauvais même et rapprocher cette pénurie relative de l'extrême abondance des mêmes monnaies à Vendeuil-Caply : or on a voulu jadis identifier Beauvais à *Bratuspantium*. Les monnaies gauloises ne sont pas rares, au contraire, dans les plaines de la banlieue nord de Beau-

1. Je ne parle pas du territoire Vendeuil-Caply (*Bratuspantium* ?), situé dans l'arrondissement de Clermont. V., à ce sujet, *Rev. numism.*, 1906, p. 382.

2. Au territoire de Hermes, il existe un lieu-dit dénommé *Rouen*, qui rappelle la forme celtique *Ratumagus* et peut permettre, je crois, de préciser l'existence d'un *Ratumagus* chez les Bellovaques, comme il en existait chez les Silvanectes, un autre chez les Véliocasses, un autre encore en Touraine à Pont de Ruan le *Rotomagus* de Grégoire de Tours (Leblond, *Le Pays des Bellovaques ; essai de géogr. histor. et de numism.*, 1906, avec carte).

vais, riches en monnaies romaines, et sillonnées par les anciens chemins d'Amiens, Boulogne, Vermand, Soissons, Reims et Senlis.

Deux autres groupements sont à signaler dans l'arrondissement :

1° Celui de *St-Maur-en-Chaussée*, où les fouilles de M. Liebbe, contrôlées par M. Pilloy, ont fait découvrir dans des substructions antiques 12 monnaies gauloises, — dont 5 indéchiffrables, — un denier de la famille Scribonia et trois bronzes d'Auguste, de Claude et de Néron ; elles ont aussi démontré qu'un *sacellum* gallo-romain y a succédé à un temple gaulois, ce qui paraît prouvé par les monnaies gauloises et par les déviations de la voie romaine qui en fut détournée pour respecter le lieu sacré.

2° Celui de *Montjavoult-en-Vexin*, près Gisors, où les monnaies romaines sont très nombreuses, non moins que les gauloises. Leur provenance de peuples plus éloignés peut s'expliquer aisément, si Montjavoult fut un rendez-vous de pèlerins et peut-être de marchands, comme le Beuvray et sans doute le mont César.

A ce sujet, Barthélemy faisait justement observer (*loc. cit.*) que plusieurs hauteurs fortifiées possèdent encore aujourd'hui des chapelles, objets de la vénération des fidèles qui, à époques fixes, y font des pèlerinages. Ces chapelles paraissent avoir succédé à des temples païens : le fait est au moins prouvé pour les *oppida* suivants : mont Beuvray, mont Sène près Santenay (Côte-d'Or), Essarois (Côte-d'Or), Montmarte près Avallon. Non seulement les fouilles exécutées en ces différents lieux ont mis à nu les soubassements des temples ou *sacella* primitifs, mais la date de la destruction de ces édifices païens a pu être établie par Bulliot d'une manière certaine à l'aide du classement des monnaies romaines qui y ont été recueillies et qui ne

dépassent l'an 400 pour aucun de ces temples ; pour l'un d'eux, elle s'arrête à 375. Les monnaies romaines trouvées en assez grand nombre au Mont César de Bailleul-sur-Thérain confirment cette observation. On peut donc conclure qu'entre 375 et 400 exista dans les départements sus-indiqués une sorte de croisade chrétienne dont le résultat fut le renversement des édicules païens.

Il est remarquable que ces faits coïncident parfaitement avec la mission attribuée à saint Martin dans le pays éduen. Tout fait espérer que de nouvelles recherches amèneront la constatation de faits analogues en d'autres contrées.

Dans ces deux études successives sur les monnaies de l'arrondissement de Clermont et sur celles de l'arrondissement de Beauvais, je suis resté en pays vraiment bellovaque, sauf pour quelques pièces de Montjavoult-en-Vexin : pour comparer tous ces types, j'ajouterai aux 202 monnaies de Clermont les 109 de Beauvais et j'en rapprocherai les 203 autres trouvées au mont César dans une tombe ¹. Enfin je n'oublierai pas de leur comparer les 209 monnaies recueillies en forêt de Compiègne, sur la limite du pays bellovaque et du pays suession ².

Par l'étude de ces 500 monnaies il sera possible de se faire une idée du monnayage en usage chez les Bellovaques.

1. La découverte dans une tombe est infiniment plus instructive qu'une trouvaille qui serait faite en un vase en pleine terre : elle indique une provenance plus locale et procure les types circulant communément dans le pays, et non pas un trésor, d'armée peut-être confédérée.

2. De la Tour, *loc. cit.* — Il n'est pas moins intéressant de mentionner la petite trouvaille d'Amiens (M. Collombier, *Soc. des Antiqu. de Picardie*, 1900), celles de Vermand (Pillois, *Bull. arch. du Comité*, 1894), enfin celles de Pommiers et d'Ambleny en Soissonnais (Vauvillé, *Rev. numism.*, 1885 et 1893).

Voici les types les plus habituellement rencontrés :

1° Les bronzes au personnage courant ou dansant, attribués jusqu'à présent aux *Véliocasses*. [44 exemplaires, savoir 20 ex. à Clermont, 12 à Beauvais, 12 dans la tombe du mont César ; — 2 seulement en forêt de Compiègne.]

2° Les bronzes coulés, avec cheveux hérissés se terminant en boules au dr., avec le revers du cheval à queue relevée avec globules, attribués aux *Senones*. [28 exempl. savoir 11 ex. à Clermont, 6 à Beauvais, 11 au mont César. — 14 ex. en forêt de Compiègne.] C'est le 7417 de l'*Atlas*.

3° Les potins au personnage avec lance et torques [28 ex. dont 12 à Clermont, 10 à Beauvais, 6 au mont César ; — 38 en forêt de Compiègne.]

4° Les potins à tête barbare au dr., le revers au sanglier barbare. [39 ex. dont 3 à Clermont, 4 à Beauvais, 32 au mont César ; — 9 ex. en forêt de Compiègne.]

5° Les bronzes dits *carnutes* au revers de l'aigle, aiglon, etc. [6 ex. dont 4 à Clermont, 2 à Beauvais ; aucun dans la tombe du mont César ; — 3 ex. à Compiègne.]

6° Les bronzes dits *carnutes* à la tête casquée, au revers de l'aigle éployé seul. [9 ex., 3 à Clermont, 2 à Beauvais, 4 au mont César ; 5 ex. en forêt de Compiègne.]

7° Les potins à grosse tête diadémée, le revers imitant le taureau massaliète, si nombreux au Beuvray. [19 ex., 2 à Beauvais, 17 au mont César ; — non signalés à Compiègne.]

8° Potins à grosse tête globuleuse avec au revers le Swastika (18 ex., 1 à Beauvais et 17 au mont César.) Autres potins où la tête est de face avec le même revers. [2 ex. à Beauvais, 1 au mont César.] Aucun d'eux n'est à Compiègne.

9° Les potins aux deux animaux affrontés au droit et souvent au revers [14 ex., 4 à Clermont, 1 à Beauvais, 9 au mont César ; — 13 ex. à Compiègne.]

10° Les potins au revers du sanglier avec tête humaine entre les pattes. [9 ex., 2 à Clermont, 2 à Beauvais, 5 au Mont César ; — 5 à Compiègne].

11° Les bronzes, dits *véromanduens* au revers du coq coiffant une tête humaine. [5 ex., 1 à Clermont, 2 à Beauvais, 2 au mont César ; — 1 à Compiègne.]

12° Les potins où la tête dégénérée imite le foudre. [5 ex. 4 à Clermont, 1 à Beauvais ; — 1 à Compiègne.]

Parmi les monnaies *épigraphe* :

Les *Viriciu*, 12 exempl., dont 9 à Clermont, 2 à Beauvais, 1 au mont César ; — 1 en forêt de Compiègne.

Les *Criciru*, 11 ex., dont 5 à Clermont, 5 à Beauvais, 1 au mont César ; — 17 à Compiègne.

Les *Togirix* ou *Docî*, 8 ex. dont 4 à Clermont, 4 à Beauvais.

Les *Germanus Indutillil*, 4 ex. dont 3 à Clermont, 1 à Beauvais ; — 11 en forêt de Compiègne.

Les *Ateula Ulatos*, 4 ex., dont 2 à Clermont, 2 à Beauvais.

Les *Eccaios*, 2 ex. à Clermont.

Les *Epenos*, 2 ex., 1 à Clermont, 1 à Beauvais.

Les *Ratumacos*, 1 ex. à Clermont.

Les *Remo*, 1 ex. à Beauvais.

Aucun exemplaire des *Roveca*.

Les *Janus* au R du lion, 5 ex., 4 à Clermont, 1 à Beauvais ; — 15 en forêt de Compiègne.

Les imitations de *l'autel de Rome et d'Auguste*, 5 ex., 2 à Clermont, 3 à Beauvais ; — 1 ex. à Compiègne.

Les monnaies de *Marseille* sont relativement fréquentes (10 ex., 9 à Clermont, 1 à Beauvais), tandis que les monnaies de Nîmes au crocodile, très nombreuses à Compiègne, manquent dans ces relevés.

Enfin parmi les monnaies d'or :

5 exemplaires des statères dits à l'œil.

3 ex. de ceux dits à l'épsilon.

4 ex. des monnaies dites *unifaces*.

2 ex. des statères à couronne laurée avec tige partant de l'oreille.

De ce qui précède est-il permis de déduire que certaines attributions seraient à réviser, notamment les bronzes dits véliocasses au personnage courant et les bronzes coulés classés aux Suessiones ?

Il me semble que, pour parfaire cette étude des monnaies du pays bellovaque, il serait utile de comparer les types rencontrés au pays de Bray (portion actuelle des arrondissements de Neufchâtel et de Dieppe) ; car il n'est pas invraisemblable de croire que les Bellovaques tenaient non seulement la région du Beauvaisis, mais le pays où le Thérain prend sa source et d'où partent vers la mer les vallées de l'Eaulne et de la Béthune : ces recherches pourront faire l'objet d'une étude complémentaire ¹.

Enfin une autre question de topographie historique vient ici se poser, après l'examen des monnaies du mont César et du territoire de Vendeuil-Caply. On sait que la plupart des auteurs qui ont cherché l'emplacement de l'*oppidum Bratuspantium*, l'oppidum des Bellovaques détruit par César, ont rejeté Beauvais pour adopter Breteuil, ou mieux le territoire Vendeuil-Caply, au lieudit la Vallée de Saint-Denis : or cette dépression, si fertile en monnaies gauloises et en antiquités romaines, n'a point l'aspect d'un oppidum, malgré les deux monticules voisins, le mont Catelet et la Montagne qui n'ont que des superficies très minimes. Il est plus logique d'y reconnaître un *emporium*, rendez-vous commercial très fréquenté (peut-être l'ancien Vendeuil) et

1. Leblond, *Le pays des Bellovaques*, loc. cit.

sans doute lieu de pèlerinage à la source de la Noye, toute voisine.

Le mont César de Bailleul-sur-Thérain, centre important de trouvailles gauloises et gallo-romaines, donne bien au contraire l'impression d'un *oppidum*, par sa hauteur isolée au milieu de la plaine marécageuse qu'elle domine de 82 mètres, par ses escarpements abrupts et par ses abords que devaient rendre peu accessibles les marais de Bresles et de la Trie au nord et à l'est, la rivière du Thérain au sud. La seule objection qu'on peut opposer au *mont César-Bratuspantium* est l'exiguïté relative de sa superficie qui mesure 44 hectares qu'il faudrait réduire à 35 hectares environ à cause de sa forme ovalaire ¹; et les Bellovaques s'y étaient réfugiés avec tout ce qu'ils possédaient ². On peut répondre à cette objection par l'exemple d'*Avaricum*, oppidum incontesté des Bituriges, sur son promontoire flanqué de marécages, dont la superficie ne mesurait pas 40 hectares ³.

Je ne crois pas qu'une telle hypothèse ait encore été émise : je me permets seulement de poser ici cette question de l'emplacement de Bratuspantium au Mont-César : elle mériterait, à mon sens, d'être reprise.

D^r V. LEBLOND.

1. Devic, *Étude sur les II^e et VIII^e livres des Commentaires de César*, donne 72 hectares. — Je donne ici l'évaluation de M. l'abbé Renet : longueur 1054 m., largeur 422 m.

2. *Bell. Gall.*, II, 13 : « qui cum se suaque omnia in oppidum Bratuspantium contulissent . . . »

3. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 216, 258.

RÉCENTES ACQUISITIONS
DU CABINET DES MÉDAILLES

I

MONNAIES MÉROVINGIENNES

Pl. XIV.

Pour les monnaies mérovingiennes acquises par le Cabinet des Médailles depuis la publication du Catalogue (1892), on peut se référer à l'article que M. Prou a fait paraître dans la Revue en 1896. Nous donnons ci-dessous la description des monnaies dont l'acquisition est postérieure.

1 (60 *bis* du Catal. Prou). *Childebert II, roi d'Austrasie et de Bourgogne* (593-597). — (Boucle détachée du diadème). **HLΔ////BIRTVZ**. Buste diadémé, de profil à droite, le diadème formé d'un trait, les cheveux en dents de peigne, le buste trapézoïdal marqué d'une croix. Filet au pourtour.

R. **VIVITIVCTOZV**. Victoire de face, tenant de la main droite une croix et de la gauche une couronne (boucle) ; à l'exergue, **ONO**. Filet au pourtour.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 30.

Vente Hauët, févr. 1908 (n° 228 du catal.).

Ce triens a fait l'objet d'un article de M. Prou dans la Revue de 1904, p. 215 (avec vignette).

2 (296 bis). *Avranches*. — ABRINCATAS. Buste, à droite.
R. LEVDVLFVZ (*Leudulfus*). Croix, sur deux degrés
perlés, cantonnée de deux points dans les cantons supérieurs,
et de deux croisettes dans les cantons inférieurs.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 40.

La forme *Abrinktas* ou *Abrincktas* était seule représentée
au Cabinet; le nom du monétaire est nouveau.

3 (378 bis). *Dierre* (Indre-et-Loire). — XCHAFOBARDO.
Tête, à gauche. Cercle au pourtour.

R. DARIA VICO en lég. interne et rétrograde. Croix.
Couronne au pourtour.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 15.

Le présent exemplaire est celui qui a été publié par
A. de Belfort¹, d'après un dessin de Barthélemy². La forme
Agobardo, sans aspiration, était seule représentée jusqu'ici
au Cabinet des Médailles; mais un exemplaire analogue de
Chagobardo se trouve au Cabinet de la Haye et a été publié
par Van der Chijs³.

4 (387 bis). *Yzeures* (Indre-et-Loire). — ICIODERO F[IT].
Buste diadémé, à droite.

R. VVALDO..... Croix pattée sur un globe, accostée de A
et M suspendus aux bras.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 20.

Vente Hauët (n° 254 du catal.).

Pl. XIV, fig. 1.

Ce triens se place à côté de celui qui porte le nom de la
localité orthographié *Hicciodero*.

1. A. de Belfort, *Descr. gén. des m. mérov.*, n° 6154.

2. A. de Barthélemy, *Recueil de dessins de m. mérov.* (déposé au Cab. des
Méd.), n° 609.

3. Van der Chijs, *Munten frank-vorsten*, p. 21 et pl. XX, fig. 8 (Renseignements
communiqués par M. Prou).

5 (553 bis). *Campbon* (Loire-Inf.). — **CAMBIDONNO** en légende externe. Buste, à droite. Couronne au pourtour.

R. **ELARICVS** en légende externe. Personnage debout, les bras écartés, se dirigeant à droite. Couronne au pourtour.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 40.

6 (617 bis). *Orléans. Clovis II.* — + **CHLODOVIVS**. Buste diadémé, à droite.

R. + **AVRILIANIS FITVR**. Croix accostée des lettres **BE | R** (*Bertulfus*) dans les cantons supérieurs; le champ entouré d'un grènetis.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 19.

Vente Massieu de Clerval, en 1899 (n° 162 du cat.).

Le Cabinet possède déjà un Clovis II à Orléans, mais dont le buste est joint au nom de la ville.

7 (726 bis). *Paris.* — + **PARI[S]IVS**. Tête informe, à droite. Cercle au pourtour.

R. + **VITALIS MON[E]TAL**. Croix haussée sur quatre degrés, accostée de deux astres.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 40.

Trouvé à Montfort-l'Amaury.

Don de M. A. de Belfort (n° 3405 de sa *Descr. générale*).

8 (940 bis). *Metz (?)*. — **MET///MO**. Buste diadémé, à droite.

R. **ANMOALDVMO**. Croix; le champ entouré d'un grènetis.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 24.

Pl. XIV, fig. 2.

9 (987 bis). *Naix-aux-Forges* (Meuse). — + **FRADOALDO
MONETA**. Buste, à droite.

R. + **NAZIO VICO EV.** Croix chrismée; un point dans le canton supérieur dextre; le champ entouré d'un cercle.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 38.

Pl. XIV, fig. 3.

Il s'agit de la localité appelée sur la monnaie de l'ancien fonds *Nasio vicu in Barrense*.

10 (1061 bis). *Saint-Médard de Soissons*. — **SVE[SSIO]NIS FITOR.** Buste, à droite.

R. **MONETAE STI MĒDARDI** (*Monetæ Sti Medardi*). Victoire, de profil, à droite, tenant une couronne, debout sur une base triangulaire; à droite, dans le champ, une couronne. Grènetis extérieur.

Tiers de sou d'or, échancré. — 1 gr. 37.

Pl. XIV, fig. 4.

La pièce est déjà signalée et dessinée, p. LVI de l'*Introduction* de M. Prou.

11 (1084 bis). *Cambrai*. — + **CAMARACC FLI** en légende interne et rétrograde. Croix, le pied soudé à un degré, sur un globe.

R. + **BUÇ////ELIÛI** (Point dans la boucle supérieure du B). Croix potencée; dans le champ, D.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 26.

12 (1203 bis). *Huy*. — **CHOLE FIT.** Buste, au diadème perlé, à gauche.

R. **ΛΑΝ□OLONIP** (*Gandoloni m*). Croix accostée de deux points dans les cantons supérieurs, sur une base trapézoïdale encadrant un globule.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 26.

13 (1222 bis). *Cité de Tongres, Rittuldiaco*. — **ΩΗΥΙΟΜ** en légende externe et rétrograde. Buste au diadème perlé, à droite. Cercle au pourtour.

R. RITVVIOIA+CO en légende externe et rétrograde entre un cercle et un grènetis. Croix accostée de deux globules.
Tiers de sou d'or. — 1 gr. 26.

14 (1344 bis). Grenoble. — + EROAF////O////ONi (Eroaldo moni). — Buste diadémé, à droite.

R. + GRA////POECI. Croix, les extrémités ornées de deux globules, sur deux degrés.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 13.

15 (1413 bis). Marseille. Childéric II. — CHIDIERIVCS R. Buste drapé, à droite, la tête surmontée d'une croisette; devant, C.

R. MACILIC CIVITATI. Croix accostée de M | A, haussée sur deux degrés, accostés eux-mêmes de quatre globules.

Sou d'or pâle. — 3 gr. 87.

Pl. XIV, fig. 5.

16 (1689 bis). Clémont (Cher). — + CLIMVNI. Tête, à gauche.

R. ALEDODVZ U (Alebodus). Croix sur trois degrés, le pied soudé au degré supérieur, accostée de deux cercles centrés.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 23.

Pl. XIV, fig. 6.

17 (1707 bis). Souesmes (Loir-et-Cher). — ZEZIMO. Buste au diadème perlé, à droite.

R. DOMICHIZIFAZ entre un cercle et un grènetis.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 16.

18 (1836 bis). Lezoux (Puy-de-Dôme). — LEDESOS V////////
Buste diadémé, à droite. Cercle.

R. + L//////////OIEA. Dans le champ, $\frac{\text{AR}}{\text{TV}}$. Autour du champ, grènetis.

Tiers de sou d'or pâle. — 0 gr. 76.

19 (1952 bis). *Ambazac* (Haute-Vienne). — AMBAŒIAECV.
Buste au diadème perlé, à droite.

R. + VENEISILO HOIVI (*Veneisilo moni*). Croix, sur un degré, aux extrémités recourbées en bas, accostée des lettres 9, II.

Tiers de sou d'or pâle. — 1 gr. 15.

Trouvé à Issoire en 1896.

20 (1956 bis). *Bar* (Corrèze). — + 9VNDVLFO. Croix à six branches.

R. BARRO FIT. Croix ancrée.

Tiers de sou d'or pâle. — 1 gr. 25.

Vente Hauët (n° 308 du catal.). *Pl. XIV, fig. 7.*

Cette localité est généralement qualifiée « castrum » : *Barro castro*.

21 (1986 bis). *Saint-Étienne-de-Fursac*. — + FERRVCIALCO.
Monogramme.

R. + TEODOALDO MO. Croix sur un globule ; deux globules aux cantons supérieurs, dans un cercle perlé.

Tiers de sou d'or. — 0 gr. 98.

Vente Hauët, févr. 1908 (n° 309 du catal.).

22 (2109 bis). *Cité de Javols. Atelier indéterminé.*
— CIN+OHICI. Buste diadémé, à droite.

R. ELAHIW MONET. Calice surmonté d'une croisette.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 29.

23 (2195 bis). *Poitiers*. — †PECTAVIOW CI. Tête radiée, à droite. Cercle au pourtour.

R. + [E]RNOBERTO M. Croix fichée, les extrémités de la traverse et le sommet ornés de deux points. Couronne au pourtour.

Denier d'argent. — 1 gr. 07.

Le même monétaire est appelé, sur le n° 2209, *Arinoberto*.

24 (2268 bis). *Ambernac*. — ANDEBRFNNACO·M : entre deux couronnes. Croix sur un globule.

R. ΜΟΝΑΗΑΝΑΖ. Buste diadémé, à gauche; au-dessous, une ligne de points. Couronne extérieure.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 05.

25 (2353 bis). *Saint-Maixent*. — + SCO MAXENCIO. Tête diadémée, à droite. Grènetis au pourtour.

R. + MER' OBAV' DEM. Croix chrismée, ornée de deux points à chacune des trois autres extrémités. Grènetis au pourtour.

Denier d'argent. — 1 gr. 15.

C'est le n° 6419 du *Supplément* de A. de Belfort, reproduit p. 402 d'après un dessin de Barthélemy. La lecture n'est pas *Merobaude fi*, mais bien *Merobaude m(onetarius)*¹.

26 (2469 bis). *Atelier indéterminé*. — TINCELL'ACO VIC. Buste diadémé, à droite, la chevelure formée de points.

R. RIϞNOBODO M////. Croix surmontée d'un ω renversé, le pied fiché à un globule.

Tiers de sou d'or pâle. — 1 gr. 06.

Inventaire Parenteau, p. 86 et pl. 43, n° 5 (on y lit: *Pacelliaco vic.*).

27 (2494 bis). *Atelier indéterminé*. — FRE2EMER. Buste diadémé, à droite.

R. ATVRRE FIT. Croix à branches égales, élevée sur un degré, accostée de deux points; dessous, un trait horizontal perlé; à l'exergue, M accosté de deux points.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 10.

Vente Hauët (n° 326 du catal.).

Pl. XIV, fig. 8.

Le catalogue de vente identifiait *Aturre* avec Aire-sur-

1. C'est aussi par erreur que le *Supplément* porte *T. de s.* (Tiers de sou) au lieu de *Denier*.

l'Adour (*Atura*); mais cette ville avait un évêché et porte sur un triens ¹ le nom de *Atren civit* (*Atrensium civitas*).

28 (2695 bis). *Incertaine*. — Droit sans légende. Buste au diadème perlé, à droite; devant, croisette surmontée d'un point; dessous, anneau centré.

R. **INPØRTVNVS M.** (*Inportunus monetarius*). Croix sur base perlée; dessous, trait horizontal, coupant la légende.

Tiers de sou d'or pâle. — 1 gr. 10.

Vente Hauët (n° 317 du catal.). *Pl. XIV, fig. 9.*

Le monétaire *Inportunus* a été rencontré à Chalon (Trouv. de Bais, n° 3) et à Melle (*ibid.*, n° 208, et Cab. des Méd., n° 2325) ².

29 (2716 bis). *Incertaine*. — **////// G + VO + VO + //**. Croix, le pied soudé à un degré, accostée de Λ | < ; en haut, deux traits inclinés, reliés au cercle qui entoure le champ.

R. **+ VO + VO + VO + VO**. Même type qu'au droit, mais les extrémités de la croix touchant au cercle qui entoure le champ.

Tiers de sou d'or. — 1 gr. 21.

30 (2765 bis). *Incertaine*. — **//////LOBERT////**. Buste diadémé, à droite.

R. **+ [RACIO] ECLISIAE**. Croix centrée d'un globule.

Cercle au pourtour.

Denier d'argent. — 0 gr. 88.

Don de A. de Barthélemy.

31 (2791 bis). *Incertaine*. — Au droit, dans le champ, **ER** rétrograde, avec deux points accostant la traverse de l'**€**; l'**R** déformée, la panse de la partie supérieure manquant.

1. N° 2433 du Catal. Prou.

2. Renseignement communiqué par M. Prou.

R. + BODONÆ rétrograde, externe. Croix.

Denier d'argent. — 0 gr. 99.

Vente Hauët, févr. 1908 (n° 263 du catal.).

Cette curieuse pièce a fait l'objet d'une communication du Comte de Castellane à la Société française de numismatique (*Procès-verbaux*, p. XLVIII, dans *Rev. num.*, 1899, avec vignette).

32 (2800 *bis*). *Incertaine*. — Dans le champ, les lettres C A surmontées d'un trait horizontal, avec trois points dans le C, un point dans l'A, trois points dans le champ à droite et un point au-dessus du trait. Grènetis au pourtour.

R. CA—R·F· en deux lignes, dans un grènetis.

Denier d'argent. — 1 gr. 22.

Ancienne collection Conbrouse.

33 (2839 *bis*). *Incertaine*. — Monogramme formé des lettres ME, surmonté d'une croisette. Grènetis au pourtour.

R. Fruste.

Denier d'argent. — 0 gr. 47.

34 (2839 *ter*). *Incertaine*. — Même monogramme ; deux globules à l'intérieur. Grènetis au pourtour.

R. —α Π et A Π séparés par un trait horizontal. Grènetis au pourtour.

Denier d'argent. — 0 gr. 99.

II

TROUVAILLE

DE SAINT-CLAIR-SUR-ELLE

(MANCHE)

DENIERS DU XIII^e SIÈCLE

Pl. XIV.

Au commencement de l'année 1908, dans un chemin rural de l'arrondissement de Saint-Lô qu'on élargissait pour en faire un chemin vicinal, entre Saint-Clair-sur-Elle et Moon-sur-Elle, commune de Saint-Clair, à 150 m. du Pont de la Pierre, a été découvert un trésor de deniers royaux et féodaux de Philippe Auguste à saint Louis. Il se trouvait dans la haie (talus latéral) à une hauteur d'un mètre environ du sol du chemin et à une profondeur horizontale de 0^m 50, et était renfermé dans une toile contenue dans un vase de terre qu'un coup de pioche a réduit en miettes; la toile était pourrie et ne se tenait plus ¹.

Grâce à l'entremise bienveillante de M. Léopold Delisle, il nous a été permis d'examiner ce trésor. Les pièces étaient enveloppées d'une gangue terreuse et formaient, après lavage à l'eau pure, des blocs compacts de dimensions

1. Renseignements dus à M. Isabelle, entrepreneur de chemins à Bérigny, et communiqués par M^e Guidou, notaire à Saint-Lô. — Quelques spécimens sont entrés aux musée de Saint-Lô et de Valognes.

variées qui ont été attaqués à l'ammoniaque. Elles ont fini, à la suite de bains répétés, par être détachées une à une et nettoyées; il ne s'en est brisé qu'un nombre relativement faible : la plupart de celles dont nous n'avons que des fragments étaient déjà telles dans leur gangue.

Morceaux et pièces effacées mis à part (pour 75 gr.), l'ensemble constitue plus de 2.500 deniers. Voici la description du trésor :

1. TYPE TOURNOIS

a. SAINT-MARTIN

Deniers de Saint-Martin sans nom de roi.

✠ SCS M^{AR}TINVS. Châtel tournois sommé d'une croix (celle de la légende).

R. ✠ TVRONVS CIVI. Croix à branches égales dans un grènetis.

306 exemplaires (dont 1 acquis par le Cabinet des Médailles).

Conservation mauvaise, attestant que ces monnaies sont très anciennes dans la trouvaille. Elles remontent à l'époque de Philippe Auguste et de son prédécesseur Louis VII.

Pl. XIV, fig. 10.

Les variétés sont nombreuses; elles se distinguent principalement par le point additionnel qui caractérise certaines lettres et n'est pas toujours placé de même sorte. On trouve :

⌘, ⌘, ⌘; M, M, M, M, M; N et N perlé; O et O; SCS et SCZ; NVZ et N^VS.

Deniers de Saint-Martin au nom de Philippe Auguste.

✠ PHILIPVS REX. Croix à branches égales dans un grènetis.

R. ✠ SCS M^AR^TI^NVS. Châtel tournois sommé d'une croisette (celle de la légende).

83 exemplaires (dont 2 acquis par le Cabinet).

Conservation mauvaise, attestant que ces monnaies sont aussi anciennes, ou à peu près, que les précédentes.

On trouve les variétés suivantes :

1. PHILLIPVS RE✠
2. PHILLLPVS RE✠
3. PHILIPVS RE✠
4. PHILIPVS RE✠
5. PHIL·IPVS RE✠
6. PHILIPVS RE✠✠
7. PHILIPV·S RE✠✠
8. PHIL·IPVS· RE✠✠
9. PHIL·IPVS RE✠✠

Tous les H de ces légendes sont larges et carrés ; quelques-uns sont marqués d'un point ; il y a quelques E lunaires.

Ces deniers furent frappés certainement à partir de 1205, année où Philippe Auguste, vainqueur de Jean sans Terre, eut repris la Touraine aux Plantagenets pour la réunir à la couronne : mais les hypothèses diffèrent sur le caractère qu'il faut y attribuer, suivant la théorie qu'on adoptera au sujet du monnayage de Saint-Martin. Les uns croient qu'il appartenait au comte et que le roi de France profita de la conquête pour se saisir de l'atelier monétaire et remplacer les deniers *Scs Martinus — Turonus civi* par des deniers de Saint-Martin au nom royal¹. Les autres estiment que c'est la collégiale qui, renonçant à la légende *Turonus civi*, plaça d'elle-même le nom du roi son suzerain sur ses espèces,

1. A. de Barthélemy, *Les origines de la monnaie tournois*, dans *Rev. num.*, 1897.

tant pour l'honorer que pour faire profiter Saint-Martin de la vogue attachée à un numéraire portant le nom du roi. De son côté, Philippe Auguste, substituant ses droits à ceux du comte de Touraine qui n'avait jamais cessé d'émettre quelques rares monnaies, aurait frappé dès 1203 les deniers *Philipus rex — Turonus civi* concurremment avec le monnayage de Saint-Martin, qui ne tarda pas à tomber ¹.

Denier barbare de Saint-Martin au nom d'un roi Louis.

✠ LVDO[VICVS R]EX. Croix à branches égales dans un grènelis.

R. ✠ [S]CS NCVIV... (le C et le second N se rejoignent par le bas). Châtel sommé d'une croisette (celle de la légende).

¹ seul exemplaire (acquis par le Cabinet).

Pl. XIV, fig. 11.

La lecture du revers est à compléter par un exemplaire déjà existant au Cabinet des Médailles et publié par Conbrouse², qui porte 2CS NCVIVX. Ces pièces paraissent être le produit d'un faux monnayage du temps. En raison des lettres SCS N.. qui se retrouvent dans la légende, elles procéderaient de la monnaie de Saint-Martin ; d'autre part elles ont toutes deux l'X. du droit cantonnée d'un point, comme les deniers de la série *Ludovicus rex — Turonus civi*. Faut-il croire qu'on a imité un denier de Saint-Martin au nom de Louis VIII, que nous ne posséderions pas ? Mais ce denier eût été rare, et les faux monnayeurs imitent d'ordinaire les monnaies courantes. Notre spécimen résulte plutôt de la combinaison hybride des tournois de Louis VIII et des

1. C'est l'opinion du comte de Castellane. Voy. *Proc.-verb. de la Soc. de num.*, dans *Rev. num.*, 1903, p. XII.

2. Conbrouse, *Monn. nationales de France, Capétiennes*, n° 115 (p. 58).

Saint-Martin de la période antérieure demeurés dans la circulation. On remarquera que le groupe **VIV** et ses variétés est des plus fréquents dans les imitations barbares : il était évidemment d'une composition facile pour les faussaires ou les ouvriers inexpérimentés ¹.

b. MONNAIES ROYALES

Denier tournois de Philippe Auguste.

PHILIPVS REX (sans croisette initiale). Croix à branches égales dans un grènetis.

R. ✠ **TVRONVS CIV[I]**. Châtel tournois sommé d'une croisette (celle de la légende).

2 exemplaires. — Conservation mauvaise.

PHILLIP[VS] RE✠. Même croix.

R. ✠ **TV[RONV]S CIVI**. Même châtel.

1 exemplaire. — Conservation mauvaise.

Cette monnaie fut frappée par Philippe Auguste quand il se fut emparé de la Touraine, soit à partir de 1205 concurrentement avec les deniers *Philippus rex* — *Scs Martinus*, soit plus tard comme suite à ce monnayage.

En tout cas, on retrouve ici les mêmes formes de lettres et notamment l'H carré, la légende *Phillipus*, la fusion de l'*x* et de la croix de l'intitulé dans une seule sigle, intermédiaire entre ✠ et ✠.

Deniers tournois de Louis VIII.

✠ **LVDVICVS REX**. Croix.

R. ✠ **TVRONVS CIVI** (N perlé). Châtel tournois.

1. Voy. par exemple la monnaie mérovingienne n° 875 dans la *Rev. num.*, 1890, p. 309 et le Childebert II ci-dessus.

442 exemplaires (dont 4 acquis par le Cabinet).

Conservation passable, attestant une ancienneté moindre que les pièces de Philippe Auguste. *Pl. XIV, fig. 12.*

Tous les N sont perlés ; tous les S sont couchés, mais sans perle ; il y a quelques E lunaires. Aucun point ou différent séparatif, sauf que ces pièces portent toutes, à part de rares exceptions, un point après l'X de REX. Le point de l'N ou de l'X est quelquefois remplacé par un anneau.

La forme *civi* étant celle des anciens deniers de Saint-Martin ¹, et le *civis* d'autre part se rencontrant seul sur les gros tournois, il est naturel de classer les *Ludovicus rex* à la légende *Turonus civi* avant ceux qui portent *Turonus civis*. Il est possible que dès Philippe Auguste on ait frappé des tournois à la légende *civis* : le piedfort du tournois de la collection Marchéville, récemment présenté à la Société française de numismatique ², semble devoir être attribué à Philippe Auguste, et il porte *civis* ! A l'inverse, *civi* se rencontre encore du temps de Louis IX, par exemple sur le denier de Mahaut de Nevers ci-dessous décrit et sur les monnaies d'Alfonse de Poitiers, à Toulouse, même sur le double toulousain de Philippe III : mais la première de ces pièces est antérieure à 1266 et aux gros ; les autres appartiennent à un atelier qui n'inaugura la frappe des gros que sous le fils de saint Louis.

On n'a donc pas abandonné la forme *civi* et inauguré l'autre à la même date dans tous les ateliers, mais l'une est ancienne, l'autre nouvelle, et celle-ci a dû être généralisée à la création des gros ; en l'absence de documents plus précis, nous classerons les *Turonus civi* à Louis VIII et au commencement du règne de Louis IX (1223 à 1250).

1. Duby (*M. des barons*, t. I, p. 72) cite un denier de Saint-Martin avec *civis*, mais Gariel (*Rev. num.*, 1845, p. 412) met cette assertion en doute.

2. *Proc.-verb. de la Soc. fr. de numism.*, dans *Rev. num.*, 1908, p. LXXX.

✠ **LVDOVICVS REX.** Croix à branches égales dans un grènetis.

R. ✠ **TVRONIS CIVI.** Châtel tournois sommé d'une croisette (celle de la légende).

240 exemplaires (dont 5 acquis par le Cabinet).

Conservation analogue à celle des précédents, plutôt meilleure. *Pl. XIV, fig. 13.*

Généralement N est perlé ; il n'y a pas d'autre point ni de différent.

Ainsi que *Turonus*, *Turonis* est un locatif. La légende *Turonis civi* se rencontre dès le monnayage autonome de Saint-Martin ; mais nos deniers sont remarquables par l'élégance de leur fabrique, et ils doivent provenir d'un ou deux ateliers en avance de style sur les autres ; ils ont dû se prolonger aussi longtemps, sinon plus, que les *Turonus civi*.

Deniers tournois de Louis IX.

✠ **LVDOVICVS REX.** Croix à branches égales dans un grènetis.

R. ✠ **TVRONVS CIVIS.** Châtel tournois sommé d'une croisette (celle de la légende).

739 exemplaires (dont 18 acquis par le Cabinet).

Conservation assez bonne qui, jointe à l'abondance des spécimens, atteste que telle était la monnaie courante et légale en Normandie à l'époque où fut enfoui ce trésor.

Pl. XIV, fig. 14.

Comme pour les pièces précédentes, il se rencontre des N perlés et les S sont pansus et couchés, mais jamais perlés, à l'inverse de ce qui arrive parfois pour les gros. Quelques points séparatifs entre *Ludovicus* et *rex*, *Turonus* et *civis*,

et quelques *x* cantonnés, comme pour les gros ; en revanche je n'ai pas rencontré le point entre *Ludovicu* et *s rex*, *Turonu* et *s civis*. Voici les variétés du droit :

1. LVDOVICVS. REX
2. LVDOVICVS: REX
3. LVDOVICVS REX (X cantonné d'un point à gauche).
4. LVDOVICVS REX (X cant. de 2 points, à g. et à dr.)
5. LVDOVICVS REX (X c. de 3 points, à g., en haut, à dr.)
6. LVDOVICVS REX (X aux branches prolongées par un
petit trait).
7. LVDOVICVS REX
8. LVDOVICVS REX

L'analogie avec les gros tournois que nous connaissons est manifeste, mais non l'identité ; la légende *Turonus civis* est, comme nous l'avons dit, celle des gros tournois (créés en 1266), mais elle peut les avoir précédés dans certains ateliers et dut se généraliser avec leur création. Au reste, l'absence de toute monnaie attribuable à Philippe III ou Philippe IV nous interdit absolument de songer à Louis X.

En réalité, le passage de *civi* à *civis* implique autre chose qu'une variété d'abréviation : nous avons affaire à un mot différent. *Civi* (ailleurs *civts*, *civtas*) est l'abréviation de *civitas*, tandis que *civis* est un mot bas-latin, identique de forme à l'antique *civis* (citoyen) mais ayant le sens de « cité ». Les Bénédictins, éditeurs du Dictionnaire de Du Cange, le mentionnent, sans bien le comprendre, et de nos jours les romanistes, dans leurs recherches linguistiques, en ont signalé la présence ¹. A *civitas*, remplacé par *cives*, pluriel pris pour un singulier, s'est substitué *civis* ², et *civis*,

1. A. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 267-9.

2. On sait que, dans la troisième déclinaison parisyllabique, la forme du nominatif singulier peut être en *es* ou en *is*. De très curieux documents italiens des ix^e et x^e siècles, qui m'ont été signalés avec une obligeance dont je lui suis grandement reconnaissant, par M. A. Thomas, montrent le passage de *civitas* à *civis*

chose curieuse, s'est plié comme *civitas* à la déclinaison imparisyllabique; la forme *civiti* (locatif de *civis*) se rencontre déjà sur une monnaie mérovingienne : **ARVIRIII NO CIVITI FITVA** (*fitur*)¹. Sous les Carolingiens, on rencontre *civis* dans la vallée du Rhône, à Arles et à Vienne; Paris et les deniers à l'instar du parisis avaient remplacé *civitas* par *civis* avant l'époque où fut créé le denier royal tournois, et cette circonstance dut contribuer au triomphe de la forme *civis* sur les deniers tournois et les gros.

C. MONNAIES FÉODALES

Denier blésois.

✠ **IOANNES COMES**². Châtel tournois sommé d'une croisette (celle de la légende). Il est rapproché intentionnellement par le dessin des deniers au type chartrain (les montants se terminent sans annelets et la figure du bas, au lieu d'une barre terminée par deux annelets, forme une ellipse).

✠ **R. ✠ BLESIS CASTRO**. Croix à branches égales dans un grènetis.

2 exemplaires, dont 1 cassé.

Pl. XIV, fig. 15.

par l'intermédiaire du pluriel *cives*. On trouve : *de cives Comi*; *de civitate Reatina* et *de civibus Reatinis*; *foris muro cives Bergamo, acto cives Bergamo et acto civis Bergamo*; *comes civium Tiburtine et intro cives Tiburtina*; *intra civis Romam*; *in civem Palavensis* (*Studi medievali* de F. Novati et R. Renier, t. I, p. 421 et 422, et t. II, p. 444, articles de C. Salvioni et de A. Sepulcri).

1. M. Prou, *Catal. des monn. mérov. de la Bibl. nat.*, n° 1724 (cf. du même, *Invent. de la coll. d'Amécourt*, dans *Rev. num.*, 1890, n° 142, où la lecture est plus exactement transcrite). Comme la finale **NO** de *Arvirno* ou la lettre **N** a peut-être été redoublée, il faut aussi réserver l'hypothèse de l'orthographe *Civi(ta)ti* adoptée faute de place. — De *civitem* est venu le vieux français *cit*, et de *civem*, accusatif parisyllabique, le provençal *ciu*; *citeit*, *cité* est formé bien entendu de *civilatem*.

2. La pièce du Cabinet des Médailles porte également *Joannes* et non *Johannes*. Poey d'Avant (*M. féod.*, t. I, p. 233) donne *Johannes* d'après sa collection et celle de Jarry d'Orléans, mais le dessin de la planche témoigne pour *Joannes*.

Ce denier, copié sur le type tournois, a été frappé par Jean I^{er} de Châtillon, comte de Blois de 1241 à 1279.

Alfonse, frère de saint Louis, en Poitou.

a. ✠ ALFVNSVS CONES. Croix.

R. ✠ PICTAVIENTSIS. Châtel sommé d'une fleur de lis (en plus de la croix engagée dans la légende).

225 exemplaires (dont 4 acquis par le Cabinet).

Nous avons noté les variétés suivantes au droit :

1. ALFVNSVS· CONES
2. ALFVNSVS CONES·
3. ALFVNSVS· CONES·
4. ALFVNSVS° CONES°
5. ALFVNSVS COMES

b. ✠ ALFVNS·COMES. Croix.

R. ✠ PICTAVIENSIS. Même châtel.

9 exemplaires.

Alfonse, frère de saint Louis, avait reçu son apanage en 1241, mais il commença par frapper en Poitou, au type de Richard Cœur de Lion, des monnaies à légende trilingue, jusqu'en 1250 probablement, époque où il devint comte de Toulouse ; d'autre part il reçut à partir de 1262 défense du roi de frapper désormais des monnaies de type tournois, défense à laquelle il ne paraît pas s'être conformé de suite, mais qui fut renouvelée¹. L'atelier poitevin d'Alfonse était Montreuil-Bonnin.

1. Boutaric (*Le monnayage d'Alfonse*, dans *Rev. num.*, p. 285 et 365) admet la cessation dès 1263 ; Poey d'Avant (*Monnaies féodales*) prolonge cette fabrication jusqu'en 1267 et plus, en raison de la rareté des deniers, de type tournois mitigé, qui lui ont succédé.

Alfonse de Poitiers à Toulouse.

a. ✠ R·CO·FILIVS·REOX. Croix à branches égales dans un grènetis.

R. ✠ TBOLOS R CIVI. Châtel tournois sommé d'une croisette (celle de la légende).

(L'A de ces légendes est d'une forme spéciale qui le fait ressembler à un R.)

21 exemplaires (dont 2 acquis par le Cabinet).

b. Même description, avec une croisette pommetée sur le châtel, en tête de légende.

10 exemplaires (dont 2 acquis par le Cabinet).

C'est en 1249 qu'Alfonse de Poitiers hérita du comté de Toulouse, par sa femme, fille de Raymond VII, et cette monnaie fut frappée dans la même période que la précédente.

On s'explique le maintien de la forme *civi*, dans un atelier où le gros n'était pas frappé ; *civi* est constant à Toulouse, on le voit à l'époque carolingienne et on le rencontre encore sur le double toulousain de Philippe III, comme une survivance.

Alfonse de Poitiers dans le marquisat de Provence.

✠ COMES·TOLOSE. Châtel tournois sommé d'une croisette pommetée (celle de la légende).

R. ✠ MARCH PVIINCIE. Croix à branches égales dans un grènetis.

95 exemplaires (dont 1 acquis par le Cabinet).

Alfonse de Poitiers hérita du marquisat de Provence en même temps que du comté de Toulouse : il possédait la moitié d'Avignon et son frère Charles l'autre moitié ; mais ses deniers furent frappés à Pont-de-Sorgues en Venaissin.

Alfonse de Poitiers en Auvergne.

a. ✠ ANFVRS COMES. Châtel surmonté de la croisette sur une base aux bords relevés (la croisette engagée dans la légende).

R. ✠ DE (*Denarius*) RIOMENSIS. Croix à branches égales dans un grènetis.

b. AN[FO]VRS COMES. Même châtel.

R. ✠ RIOMENSIS. Même croix.

c. R. ALFVNSVS COMES. Châtel surmonté de l'aigrette à trois pointes, sans croisette.

R. ✠ DE RIOMENSIS. Croix à branches égales dans un grènetis.

d. ✠ ALFVNSVS COMES. Croix cantonnée d'un anneau et d'une molette.

R. ✠ RIOMNENSIS. Châtel accosté de deux croissants, surmonté d'une croix ordinaire (celle de la légende).

31 exemplaires des diverses variétés.

Ces deniers, qui proviennent de l'atelier de Riom (Auvergne), sont contemporains des précédents. Nous croyons que ceux qui ont la légende en langue romane furent frappés d'abord, pour obéir à une mode remontant à Philippe Auguste et qui commençait à vieillir vers 1250 : d'ailleurs ce sont les seuls deniers où nous rencontrons le **Σ** carré, plus ancien que le **C** rond. Lorsqu'en 1250 Alfonso hérita du comté de Toulouse, il adopta partout la légende latine pour donner une certaine unité à son monnayage. Enfin nous croyons que la variété *d* fut frappée la dernière, quand Alfonso, pressé par les instances de saint Louis, intervertit les types et y ajouta l'annelet, la molette et les croissants pour différencier sa monnaie de celle du roi¹.

1. Cf. Boutaric et Poey d'Avant, *loc. cit.*

Charles d'Anjou, comme comte de Provence.

a. ✠ K·CO·P·FI·RE·F. (*Karolus comes Provincie, filius regis Francorum*).

R. ✠ PVINCIÆLIS (avec N perlé) [*Denarius*]. Châtel sommé d'une fleur de lis (en plus de la croix engagée dans la légende).

b. ✠ K·COMES·P·FI·RE·F.

R. ✠ PRO·VINCIÆLIS. Même châtel.

59 exemplaires (dont 58 de a).

Charles d'Anjou fut comte de Provence de 1246 à 1285¹.

2. TYPE PARISIS

a. MONNAIES ROYALES

Philippe Auguste à Paris.

PHILIPVS RE✠. Dans le champ, sur deux lignes, FRÆ | OON.

R. ✠ PARISII CIVIS. Croix à branches égales dans un grènetis.

Variété avec PHILIPV.S et PARIS·II.

6 exemplaires (dont 1 acquis par le Cabinet).

Il ne semble pas qu'on doive remonter jusqu'à Philippe I^{er}, dont la légende est *Paisius* ou *Parisius civitas*. D'autre part, la mauvaise conservation, la forme des λ, la forme incurvée, presque en deux triangles, des I de la légende du revers, soit dans la lettre isolée I, soit dans la haste des autres caractères P, R, excluent Philippe III. La

¹ Voy. L. Blancard, *Essai sur les m. de Charles I^{er}, comte de Provence*. Paris, 1868, in-8°.

légende du droit est moins archaïque, comme toujours dans les parisis; on n'y copie pas comme au revers un type traditionnel créé sous Louis VI et Louis VII, toutefois l'H carré dénote ici même une certaine ancienneté et convient à Philippe Auguste.

Philippe Auguste à Arras.

a. PHIL^ϕIP' REX. Dans le champ, sur deux lignes, FR^ϕ | OON.

R. ✠ ARRAS CIVITAS. Croix à branches égales dans un grènetis.

2 exemplaires.

Pl. XIV, fig. 16.

b. PHILIPVS REX. Dans le champ, sur deux lignes, FR^ϕ | OON.

R. ✠ ARRAS CIVIS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis.

24 exemplaires.

Pl. XIV, fig. 17.

La légende du revers rappelle les parisis, et par l'intitulé *civis* et par la forme des lettres.

Variété avec PHI·L·IPVS; autre avec ^ϕ·RRAS.

L'Artois fut possédé en mainbournie par Philippe Auguste, comme mari d'Isabelle de Hainaut à qui ce pays avait été donné en dot.

Louis VIII à Paris.

LVDOVICVS REX. Dans le champ, sur deux lignes, FR^ϕ—OON.

R. ✠ PARISI CIVIS. Croix.

2 exemplaires.

Pl. XIV, fig. 18.

On peut hésiter pour l'attribution de ces deniers, entre Louis VII et Louis VIII, ou même Louis IX. M. Caron a

soutenu¹ que les monnaies où la légende *Franco* est écrite en *boustrophedon* n'appartenaient pas toutes à Louis VIII, comme semble le croire Hoffmann, et qu'il fallait en réserver une partie à Louis VII. Ici toutefois, en raison de la conservation qui est meilleure que celle des Philippe Auguste et du style des caractères au droit qui paraît plus récent, nous nous prononçons pour Louis VIII (ou même Louis IX), dont au reste on trouverait bizarre que leur monnaie parisis ne soit pas représentée. Le revers est archaïque, mais nous avons vu que cet archaïsme était de tradition dans le type parisis; les monnayeurs de Thibaut, à Provins, conservaient encore cet λ formé de trois petits triangles en 1225.

b. MONNAIES FÉODALES

Robert de Dreux.

X MI·ROBERTVS. Dans le champ, Λ CO | S.EW (*Comes*).

R. ✠ DRYOΛS CΛSTΛ. Croix cantonnée de deux petits Y. 2 exemplaires. — Conservation mauvaise.

Robert, troisième fils de Louis VI, fut comte de Dreux de 1147 à 1184. Sa monnaie est une imitation de celle de Louis VII et dut être continuée sous ses successeurs.

Guillaume, comte de Ponthieu, à Abbeville.

✠ ABBATIS VILE. Croix à branches égales dans un grènetis.

R. WlLEM COM... Dans le champ, restes des lettres PON | ΔIΛ (*Pontiv*). — 1 exemplaire.

Guillaume III fut comte de Ponthieu de 1191 à 1221.

1. E. Caron, *Essai de classif. des m. de Louis VI et Louis VII*, dans *Annuaire de la Soc. de numism.*, 1894.

3. TYPES DIVERS

a. MONNAIE ROYALE

Louis VII à Orléans.

✠ LYDOYICYS RE✠I. Porte de ville (méconnaissable).

R. ✠ XYRELIANIS CIYTLAS. Croix cantonnée de O et Y aux 2 et 3.

1 exemplaire, mal conservé. *Pl. XIV, fig. 49.*

En raison de la légende RE✠I qui est le dernier vestige de dégénérescence d'une légende plus ancienne, M. Caron¹ penche pour l'attribution d'un tel denier à Louis VI. Ajoutons que la graphie du droit est à peu près aussi archaïque que celle du revers.

b. MONNAIES FÉODALES

Jean I^{er} le Roux, duc de Bretagne.

a. ✠ IOHANNES·DVX. Croix à branches égales dans un grènetis.

R. B | RIT | ANI | E. Écu de Dreux au franc quartier d'hermine.

136 exemplaires (dont 8 acquis par le Cabinet).

Bonne conservation.

Variétés : pas de point entre *Johannes* et *dux*; E de *Johannes* oncial; écu accosté à sa pointe de deux besants.

Jean I^{er} le Roux fut duc de Bretagne de 1237 à 1286; ses monnaies sont quelquefois désignées dans les textes sous le nom de *scutelli*, écussons.

1. E. Caron, *loc. laud.*

Charles, frère de saint Louis, comte d'Anjou.

✠ CAROLVS·COMES. Croix.

R. ✠ ANDEGAVENSIS. Monogramme dégénéré de Foulques.

69 exemplaires (dont 4 acquis par le Cabinet).

Charles fut comte d'Anjou de 1246 à 1285. Il conserva sur les deniers du comté le type local. Les angevins étaient regardés comme les équivalents des tournois.

Guillaume II, comte de Châteauroux-Déols.

GVHMVS DOLI. Croix cantonnée de deux fleurs de lis.

R. CASTRI RADVLI (*sic*). Dans le champ, DNS surmonté d'un Ω.

1 exemplaire (acquis par le Cabinet).

Guillaume II régna de 1235 à 1270.

Mahaut II de Bourbon, comtesse de Nevers.

✠ M·COMITISSA. Fasce accompagnée en chef d'une fleur de lis très épanouie et en pointe de deux étoiles.

R. ✠ NIVERNIS CIVI.

1 exemplaire.

Mahaut II fut comtesse de Nevers de 1257 à 1266.

Thibaut IV, comte de Champagne.

✠ TEBAY COMES. Croix cantonnée aux 2 et 3 d'un croissant; aux 4 et 1, des lettres A et Ω.

CASTRI PRYVINS. Peigne champenois sommé de trois tours crénelées.

34 exemplaires. — Conservation mauvaise.

✠ TEBAY COMES. Croix cantonnée de quatre annelets.

R. ✠ TRECAS CIVITAS. Croix.

1 exemplaire, mal conservé.

Le premier type est celui de Provins. On attribue généralement à Thibaut IV (1225) les deniers où le peigne est sommé comme ici de trois tours ; les λ , les γ et les τ sont composés avec de petits poinçons triangulaires qui rendent la lecture difficile. Le second type est celui de Troyes ; les lettres de ce denier ne sont pas dans le même système.

Guillaume et Henri, archevêques de Reims.

a. ✠ ARCHIEPISCOPVS. Dans le champ, entre deux points et deux traits horizontaux, σ VLE | RMVS.

R. X REOIS CIVITAS. Croix cantonnée aux 1 et 4 d'une fleur de lis, aux 2 et 3 d'un croissant.

2 exemplaires.

b. Même description (b oncial) avec σ VLE—LMVS.

1 exemplaire.

c. Même description que le précédent avec HENR | ICVS (N et R liés).

1 exemplaire (acquis par le Cabinet).

La première pièce est attribuée à l'archevêque Guillaume I^{er} aux Blanches-Mains (1176-1205) ; la seconde à Guillaume II de Joinville (1219-1227) ; la troisième à Henri II (1227-1245). L'O avec sa forme caractéristique s'est conservé longtemps à Reims.

4. DOUBLES DENIERS

Comtes du Maine.

a. ✠ COMES CE NOM π (ou petit π) NNIS (ou MIS, ou NIS). Monogramme d'Erbert.

R. ✠ SI σ NVM DEI VIVI (le σ est muni d'une longue queue projetée en avant ; les I, lettres isolées ou jambages en composition dans les autres lettres, ont une forme

légèrement incurvée). Croix cantonnée aux 1 et 2 d'un besant, aux 3 et 4 de U et Λ ou de Λ et u.

Pl. XIV, fig. 20, 21 et 22.

b. ✠ COMES CENOMĀNNIS Monogramme d'Erbert.

R. ✠ SIONVM DEI VIVI. Croix cantonnée aux 1 et 2 d'un besant, aux 3 et 4 de Λ et Ω suspendus ou non suspendus.

88 exemplaires des diverses variétés (dont 4 acquis par le Cabinet).

Pl. XIV, fig. 23.

La succession chronologique des types, d'après la trouvaille, paraît être celle que nous avons suivie sur la planche.

Les mansois valaient deux angevins ou deux tournois.

Mansois frappé en Provence par Charles d'Anjou.

✠ K· COMES PROVINCIE. Monogramme d'Erbert.

R. ✠ FILI' REGIS FRĀNCIE. Croix cantonnée aux 1 et 2 d'un besant; aux 3 et 4, d'une fleur de lis et d'un Λ.

1 exemplaire (acquis par le Cabinet). — Poids : 1 gr. 05.

Pl. XIV, fig. 24.

Mansois frappé à Toulouse par Alphonse de Poitiers.

✠ T· COMES [FIL]· REGX· FRĀN. Monogramme d'Erbert.

R. ✠ TOLOSĀ· CIVITĀS. Croix cantonnée aux 1 et 2 d'un besant; aux 3 et 4, d'une fl. de lis et d'une croix pommetée.

1 exemplaire (acquis par le Cabinet). — Poids : 1 gr. 09.

Pl. XIV, fig. 25.

Sur le mansois de Provence et le double toulousain (frappé à partir de 1253), voy. l'article du comte de Castellane¹.

1. Comte de Castellane, *Le gros toulousain ...*, dans *Gazette numism. franç.*, 1906.

Ces deux monnaies, frappées par les frères de saint Louis, sont les seules pièces rares de la trouvaille.

En résumé, le trésor se composait de :

1. TYPE TOURNOIS (2265 deniers)

a. SAINT-MARTIN

Sans nom de roi.....	306	}	390
Au nom de Philippe Auguste.....	83		
Au nom de Louis.....	1		

b. MONNAIES ROYALES

Philippe-Auguste.....	2	}	1423
Louis VIII ou IX, <i>Turonus civi</i>	442		
Louis VIII ou IX, <i>Turonis civi</i>	240		
Louis IX, <i>Turonus civi</i>	739		

c. FÉODALES

Jean, comte de Blois.....	2	}	452
Alfonse de Poitiers en Poitou.....	234		
Le même à Riom.....	31		
Le même à Toulouse.....	31		
Le même, marquisat de Provence.....	95		
Charles d'Anjou en Provence.....	59		

2. TYPE PARISIS (37 deniers)

a. MONNAIES ROYALES

Philippe Auguste à Paris.....	6	}	34
Le même à Arras.....	26		
Louis VIII à Paris.....	2		

b. MONNAIES FÉODALES

Robert, comte de Dreux.....	2	}	3
Guillaume, comte de Ponthieu.....	1		

3. TYPES DIVERS (247 deniers)

a. MONNAIE ROYALE

Louis VII à Orléans.....	1	1
--------------------------	---	---

b. MONNAIES FÉODALES

Jean I ^{er} , duc de Bretagne.....	136	} 246
Charles I ^{er} , comte d'Anjou.....	69	
Guillaume de Châteauroux-Déols.....	1	
Mahaut II, comtesse de Nevers.....	1	
Guillaume et Henri, archevêques de Reims..	4	
Thibaut IV, comte de Champagne.....	35	

4. DOUBLES DENIERS (90)

Monnaies du Mans anonymes.....	88	} 90
Mansois de Provence et de Toulouse.....	2	
Total général :	2639	pièces
Dont acquis par le Cabinet :	61	

Autrement dit, on comptait 1542 monnaies royales et 1097 monnaies féodales.

Aucune obole, aucun gros tournois ne faisait partie de la trouvaille. La plus ancienne monnaie paraît être le denier d'Orléans à la porte de ville; s'il faut en croire M. Caron, on l'attribuera à Louis VI (mort en 1137); cependant les indications fournies par le reste de la trouvaille induisent à le faire descendre un peu plus bas. Viennent ensuite les monnaies de Saint-Martin qui remontent en partie au règne de Louis VII; le degré de conservation classe ainsi chaque série, avec cette réserve que les pièces venues de loin, comme les champenoises, sont à égalité de date plus usées que celles de la région normande.

Parmi les monnaies les plus récentes, le denier de Mahaut ne peut être reporté avant 1257, mais certaines monnaies d'Alfonse et de Charles, ainsi que les monnaies de saint Louis, peuvent descendre jusqu'à 1270.

Le trésor peut avoir été enfoui avant l'apparition du gros (1266), mais cela n'est pas certain ; les monnaies les plus nombreuses, les dernières et les mieux conservées, sont celles qui circulaient entre 1250 et 1270.

Suivant l'exemple de Gariel¹, nous avons cru devoir pratiquer quelques pesées. Il est certain que, si le poids du denier tournois a varié avec le temps sous les premiers Capétiens, c'est qu'il a été réduit peu à peu ; mais cette lente et hypothétique décroissance, à la traverse de laquelle peuvent se placer des réductions occasionnelles d'émission ou d'atelier, est impossible à contrôler ; elle est compensée, et bien au delà, par le degré d'usure des monnaies, d'où s'ensuit cet axiome, le seul relativement vrai et vérifié seulement sur les groupes d'un certain nombre de pièces, que plus faible est le poids, plus haute est l'ancienneté.

En plaçant donc les deniers tournois de notre trouvaille dans leur ordre présumé, nous avons trouvé :

Saint-Martin sans nom de roi.....	0 gr. 85
Saint-Martin au nom de Philippe.....	0 gr. 82
Louis. <i>Turonus civi</i>	0 gr. 90
Louis. <i>Turonis civi</i>	0 gr. 94
Louis. <i>Turonus civis</i>	0 gr. 95

La chronologie se trouve à peu près confirmée par le poids, et notre classement est d'accord pour ces séries avec celui que Gariel avait établi d'après la trouvaille de Sierck.

Ce qui a le plus gêné notre éminent prédécesseur est la

1. Gariel. *Catalogue des m. royales du trésor de Sierck*, dans *Mélanges de numism.*, 1878, p. 80 et suiv.

répartition des deniers de Louis entre Louis IX et Louis X, et il n'est pas sûr qu'il ait réussi dans cette délicate opération, d'autant plus que le poids trouvé par lui pour les Louis X s'abaisse par rapport à Philippe IV. Il est à craindre que Gariel n'ait été influencé par la présence de certains signes que nous voyons ici appartenir à Louis IX, par exemple deux points entre *Ludovicus* et *rex*, et les doubles ou triples points cantonnant l'*x*. Notre trouvaille est beaucoup moins riche que celle de Sierck, et ne s'étend pas sur une période aussi considérable; en revanche, nous sommes certains que Louis X en doit être exclu, ce qui est une explication pour nos *Turonus civis*. Donnent-ils davantage la véritable physionomie du denier des toutes dernières années de saint Louis? Non, pas tout à fait, si la trouvaille ne descend pas au delà de 1266; d'autres points et différents peuvent exister sur des monnaies qui appartiennent à la fin du règne de Louis IX.

III

GROS TOURNOIS

En suivant l'ordre des temps à partir du point où nous laisse la précédente trouvaille, nous signalerons, dans la série capétienne, une acquisition considérable de gros tournois (67 pièces) destinée à faciliter l'étude des nombreuses variétés que comporte cette intéressante pièce. Nous empruntons notre classement au travail que nous avons eu l'honneur de soumettre l'an dernier aux lecteurs de la Revue ¹, et nous énumérons les exemplaires comme suit :

LOUIS IX

Lég. extérieure ✠ B̄H̄DICT̄V̄ : SIT̄ : HŌŌĒ : D̄H̄Ī : R̄RĪ : DEĪ : IB̄V̄ · X̄PĪ (ou IB̄V̄ · X̄ et · X̄PĪ) entre deux grènetis ; entre le grènetis intérieur et un troisième, lég. intérieure ✠ LVDOVICVS REX (ou X). Croix pattée au centre.

R̄. Bordure de douze fleurs de lis, cerclées et séparées par des ornements analogues à deux croissants adossés et plus écartés vers le bord que vers le milieu de la pièce. Le tout entre deux grènetis ; dans le grènetis intérieur, TVRO-
NVS CIVIS. Au centre, châtell tournois ; la croix de la légende somme le châtell.

1. *Essai de classification des gros tournois de Louis IX à Philippe VI*, dans *Rev. num.*, 1907, p. 248 et suiv.

Variétés ¹ :

1 (n^o del'inventaire 14 a). Ext. **IBV·XPI**.

Int. ✠ **LVDOVICVS·REX**.

R. ✠ **TVRONVS·CIVIS**. Le lis du haut cantonné de quatre points, 2 à l'ext., 2 à l'int. du cercle qui l'entoure — 4 gr. 12.

2 (14 b). Ext. **BN·NOO...DN...IBV·XPI**.

Int. ✠ **LVDOVICVS·REX**.

R. ✠ **TVRONV·S·CIVIS**. — 4 gr. 11.

3 (14 c). Ext. **NOO...IBV·XPI**.

Int. ✠ **LVDOVICVS REX** (X contourné).

R. ✠ **TVRONVS CIVIS**. Étoile à la base du 7^e lis, en bas. — 4 gr. 08.

4 (14 d). Ext. **B** (point sous le B)...**IBV·XPI**.

Int. ✠ **LVDOVICVS·REX**.

R. ✠ **TVRONVS·CIVIS**. Lis du haut cantonné. — 4 gr. 06.

5 (14 e). Ext. **BN...NOO...DN...IBV·XPI**.

Int. ✠ **LVDOVICVS·REX**.

R. ✠ **TVRONV·S·CIVIS**. — 4 gr. 05.

1. Sont marqués d'un point en leur milieu (autrement dit perlés) les **S** de *Ludovicus* aux n^{os} 1, 2, 9, 11; de *Philippus* aux n^{os} 16, 17; de *Philippus* au n^o 24; de *Turonus* aux n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 18, 24; de *Civis* aux n^{os} 5, 12, 17, 18, 24; les **N** de *Turonus* aux n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 18, 24, 37, 54, 56. Les **S** de Louis IX et de Philippe III et IV sont presque tous quelque peu tordus et couchés, mais particulièrement ceux des n^{os} 1, 2, 5 (revers), 9 (droit), 11, 12, 15-18, 22 (de *Turonus*), 24, 31 (de *Turonus*), 51 (*id.*). — L'**R** commence par avoir une queue courte et ne l'allonge guère avant Philippe V du côté de *rex*; mais cette queue se recourbe et jusque sous l'**O** de *Turonus* aux n^{os} 23, 26-29, 33-42, 44-49, 51, 57, 59-65. L'**R** a la queue longue sur les deux faces au n^o 46 et aux Philippe VI. — Au reste, pour la forme vraie des lettres, cf. notre article de 1907.

- 6 (14 ee). Ext. **HOM...IBV.XPI.**
 Int. ✠ **LVDVICVS REX** (X c. de 4 points).
 R. ✠ **TVRONVS CIVIS.** — 4 gr. 04.
- 7 (14 f). Ext. **HOM** (les deux jambages de cette lettre terminés par de petits \wedge , ce qui combine ensemble les deux formes ω et Ω).
 ..**IBV.XPI.**
 Int. ✠ **LVDVICVS REX** (X contourné).
 R. ✠ **TVRONVS CIVIS.** Étoile à la base du 7^e lis, en bas. — 4 gr. 03.
- 8 (14 g). Même avec Ω . — 4 gr.
- 9 (14 h). Ext. **BN...NOO..DN..IBV.XPI.**
 Int. ✠ **LVDVICVS REX** (l'I est surmonté d'un petit trait vertical).
 R. ✠ **TVRONV.S CIVIS.** — 3 gr. 95.
- 10 (14 i). Ext. **IBV.XPI.**
 Int. ✠ **LVDVICVS REX.**
 R. ✠ **TVRONV.S° CIVIS.** — 3 gr. 80.
- 11 (14 j). Ex. **IBV.XPI.**
 Int. ✠ **LVDVICV.S REX.**
 R. ✠ **TVRONV.S CIVIS.** — 3 gr. 49 (usé).
- 12 (14 k). Ext. **BN...NOO..DN..DEI : RIV.XPI** (*sic*).
 Int. ✠ **LVDVICV.S REX.**
 R. ✠ **TVRONVS CIVIS.** — 3 gr. 40.
- 13 (14 kk). Ext. **HOME....IBV.XPI.**
 Int. ✠ **LVDVICVS REX** (X c. de 4 points).
 R. ✠ **TVRONVS CIVIS.** — 3 gr. 30.
- 14 (14 l). Ext. **IBV** où l'on saisit sur le fait l'emploi à

part, pour le jambage de l'**b**, d'un poinçon qui se trouve ici répété.

Ext. ✠ LVDOVICVS·REX.

Int. ✠ TVRONVS·CIVIS. — 2 gr. 98.

PHILIPPE III

Même légende extérieure, quelquefois avec **IBV XPI**.

15 (8 a). Ext. BN...NO ω ..DH...IBV·XPI.

Int. ✠ PHILIPVS·REX.

R. ✠ TVRONV·S·CIVIS. — 4 gr. 13.

16 (8 b). Ext. BN...NO ω ...DN...DE : IBV·XPI (*sic*).

Int. ✠ PHILIPVS·REX.

R. ✠ TVRONV·S·CIVIS. — 4 gr. 08.

17 (8 c). Ext. BN...NO ω ..DN...IBV·XPI.

Int. ✠ PHILIPVS·REX.

R. ✠ TVRONV·S·CIVIS. — 4 gr.

18 (8 d). Ext. BN...NO ω ..DN...IBVXPI.

Int. ✠ TVRONV·S·CIVIS. — 3 gr. 96.

PHILIPPE IV.

✠ BHDICTV̄ : SIT : HO ω (ou \mathfrak{M}) $\bar{\epsilon}$: DHI : RRI : DEI :
IBV·XPI (ou IBV XPI, et quelquefois, à la fin du règne,
IBV : XPI).

✠ PHILIPPVS REX.

✠ TVRO (et Θ)NVS CIVIS.

Variétés :

I. Gros avec ω fermé et O rond.

19 (15 a). IBV XPI sans point.

- Int. ✠ PHILIPPVS REX (L très effilé).
 R. ✠ TVRONVS CIVIS. Lis du haut accosté
 de deux points à l'intérieur du cercle. —
 4 gr. 03.
- 20 (15 b). Ext. Forme de la lettre N et IBV.XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVRONVS CIVIS. Lis du haut accosté
 de deux points extérieurement. — 4 gr. 01.
- 21 (15 c). Ext. IBV.XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 4 gr. 01.
- 22 (15 d). BN...NOΩ..DH..IBV.XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVROIIVS CIVIS. Lis du haut accosté
 de deux points extérieurement. — 3 gr. 82.
- 23 (15 e). Ext. Forme de l'Ω, véritable Φ grec, IBV XPI
 sans point.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 3 gr. 72.
- 24 (15 f). Ext. Forme de la lettre N et IBV.XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVRONV.S CIVIS. — 3 gr. 30.
- L'archaïsme attardé et le faible poids de
 cette pièce font douter qu'elle appartienne
 à la fabrication régulière.
- 25 (15 g). Ext. 2IT RRI : DEIIVXBI.
 Int. ✠ PPIILIPPVS REX.
 R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 2 gr. 80.
 Pièce fausse de l'époque?

II. Ω ouvert et O rond, sans L ornementé ni symboles.

- 26 (23 a). Ext. $\text{I}\mathbf{b}\mathbf{V}\cdot\mathbf{X}\mathbf{P}\mathbf{I}$.
 Int. $\mathbf{\times}$ $\text{P}\mathbf{H}\mathbf{I}\mathbf{L}\mathbf{I}\mathbf{P}\mathbf{P}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{R}\mathbf{E}\mathbf{X}$.
 R. $\mathbf{\times}$ $\text{T}\mathbf{V}\mathbf{R}\mathbf{O}\mathbf{N}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{C}\mathbf{I}\mathbf{V}\mathbf{I}\mathbf{S}$. Lis du haut accosté
 de deux points à l'intérieur du cercle. —
 4 gr. 16.
- 27 (23 b). Ext. $\text{I}\mathbf{b}\mathbf{V}\cdot\mathbf{X}\mathbf{P}\mathbf{I}$.
 Int. $\mathbf{\times}$ $\text{P}\mathbf{H}\mathbf{I}\mathbf{L}\mathbf{I}\mathbf{P}\mathbf{P}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{R}\mathbf{E}\mathbf{X}$ (l' \mathbf{b} en deux mor-
 ceaux).
 R. $\mathbf{\times}$ $\text{T}\mathbf{V}\mathbf{R}\mathbf{O}\mathbf{N}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{C}\mathbf{I}\mathbf{V}\mathbf{I}\mathbf{S}$. Point dans le côté
 gauche du triangle du châtel. — 4 gr. 08.
- 28 (23 c). Ext. $\text{I}\mathbf{b}\mathbf{V}\cdot\mathbf{X}\mathbf{P}\mathbf{I}$.
 Int. $\mathbf{\times}$ $\text{P}\mathbf{H}\mathbf{I}\mathbf{L}\mathbf{I}\mathbf{P}\mathbf{P}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{R}\mathbf{E}\mathbf{X}$.
 R. $\mathbf{\times}$ $\text{T}\mathbf{V}\mathbf{R}\mathbf{O}\mathbf{N}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{C}\mathbf{I}\mathbf{V}\mathbf{I}\mathbf{S}$. Lis du haut accosté
 de deux points à l'intérieur du cercle. —
 4 gr. 04.
- 29 (23 d). Ext. $\text{B}\mathbf{N}\cdot\mathbf{N}\mathbf{O}\mathbf{\Omega}\cdot\mathbf{D}\mathbf{N}\cdot\text{I}\mathbf{b}\mathbf{V}\cdot\mathbf{X}\mathbf{P}\mathbf{I}$.
 Int. $\mathbf{\times}$ $\text{P}\mathbf{H}\mathbf{I}\mathbf{L}\mathbf{I}\mathbf{P}\mathbf{P}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{R}\mathbf{E}\mathbf{X}$.
 R. $\mathbf{\times}$ $\text{T}\mathbf{V}\mathbf{R}\mathbf{O}\mathbf{H}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{C}\mathbf{I}\mathbf{V}\mathbf{I}\mathbf{S}$. — 3 gr. 89.
- 30 (23 e). Ext. $\text{I}\mathbf{b}\mathbf{V}\ \mathbf{X}\mathbf{P}\mathbf{I}$ sans point.
 Int. $\mathbf{\times}$ $\text{P}\mathbf{H}\mathbf{I}\mathbf{L}\mathbf{I}\mathbf{P}\mathbf{P}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{R}\mathbf{E}\mathbf{X}$.
 R. $\mathbf{\times}$ $\text{T}\mathbf{V}\mathbf{R}\mathbf{O}\mathbf{N}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{C}\mathbf{I}\mathbf{V}\mathbf{I}\mathbf{S}$. — 3 gr. 85.
- 31 (23 f). Ext. $\text{B}\mathbf{N}\cdot\cdot\mathbf{N}\mathbf{O}\mathbf{\Omega}\cdot\mathbf{D}\mathbf{N}\cdot\text{I}\mathbf{b}\mathbf{V} : \mathbf{X}\mathbf{P}\mathbf{I}$.
 Int. $\mathbf{\times}$ $\text{P}\mathbf{H}\mathbf{I}\mathbf{L}\mathbf{I}\mathbf{P}\mathbf{P}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{R}\mathbf{E}\mathbf{X}$.
 R. $\mathbf{\times}$ $\text{T}\mathbf{V}\mathbf{R}\mathbf{O}\mathbf{N}\mathbf{V}\mathbf{S}\ \mathbf{C}\mathbf{I}\mathbf{V}\mathbf{I}\mathbf{S}$ * . — 2 gr. 33.

Cette pièce semble hybride. Elle est dans le goût des châtels fleurdelisés dont elle a l'étoile ; elle présente le $\text{I}\mathbf{b}\mathbf{V} : \mathbf{X}\mathbf{P}\mathbf{I}$ avec trois

points qui est emprunté à des séries plus récentes, et elle est la seule qui joigne cette particularité à des S aussi anciens. Son poids est d'ailleurs fort au-dessous de la normale

III. Gros à l'✠.

- 32 (26 a). Ext. ✠ BN : D....NOO€ : DN...IBV XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS·REX.
 R. ✠ TVRONVS·CIVIS. — 3 gr. 78.

IV. Gros au châtel fleurdelisé et à l'Θ long.

- 33 (28 a). Ext. ✠. Forme de la lettre M et IBV XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS°REX.
 R. ♣ TVRΘNVS★CIVIS. Deux des globules du châtel ont la forme d'annelets. — 4 gr. 06.

- 34 (28 b). Ext. M....IBV.XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS★REX.
 R. ♣ TVRΘNVS★CIVIS. — 4 gr. 02.

- 35 (28 c). Ext. BN....NOO...DN...IBV XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS°REX.
 R. ♣ TVRΘHVS★CIVIS. — 3 gr. 74.

V. Gros ordinaire à l'Θ long.

- 36 (32 a). Ext. M ouvert ...IBV.XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVRΘNVS CIVIS. — 4 gr. 27.
 Remarquer ce poids élevé; le flan est irrégulier.

- 37 (32 b). Ext. M ouvertIBV. XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS REX.

R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 4 gr. 05.

38 (32 c). Ext. Ω ouvertIBV.XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS REX (même L qu'au n° 37).

R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 4 gr. 02.

39 (32 d). Ext. Ω ouvertIBV.XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS REX.

R. ✠ TVRONVS CIVIS^o. — 4 gr.

40 (32 e). Ext. Ω ouvertIBV.XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS REX (même L qu'au n° 37).

R. ✠ TVRONVS CIVIS (point dans la boucle de l'R). — 3 g. 98.

41 (32 f). Ext. Ω ouvert... IBV.XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS REX.

R. ✠ TVRONVS ✠ CIVIS^o. — 3 gr. 86.

42 (32 g). Ext. Ω ouvert, IBV XPI sans point.

Int. ✠ PHILIPPVS REX.

R. ✠ TVRONVS CIVIS. Le lis du haut est cantonné d'un point. — 3 gr. 81.

43 (32 h). Ext. Θ fermé. IBV XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS REX (point dans la boucle inférieure de l'S).

R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 3 gr. 76.

44 (32 i). Ext. Ω ouvert. IBV XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS REX.

R. ✠ TVRONVS CIVIS (même différent qu'au n° 39 ; sorte d'osselet). — 3 gr. 48.

VI. Gros à l'O rond et au Υ (annelé) ou au τ .

45 (35 a). Ext. Θ fermé. IBV XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS ∴ REX.

R. ✠ TVRONVS ∴ CIVIS. — 4 gr.

46 (35 b). Ext. BN....NOΘΕ ∴ DMI'....IBV XPI.

Int. ✠ PHIL'IPPVS ∴ REX.

R. ✠ TVRO.NVS ∴ CIVIS. — 3 gr. 25.

47 (36 a). Ext. M.....

Int. ✠ PHILIPPVS * REX.

R. TVROHVS * CIVIS. — 3 gr. 91.

VII. O rond et Θ fermé. Série nouvelle, avec L ornementé
ou symboles séparatifs.

48 (42 a). Ext. ✠ BN.....NOΘΕ ∴ DN.....IBV ∴ XPI.

Int. ✠ PHIIIPPVS ∴ REX (le second poinçon
de l'L a manqué).

R. ✠ TVRONVS ∴ CIVIS. — 4 gr. 08.

49 (42 b). Ext. ✠ BN.....NOΘΕ ∴ DN.....IBV XPI.

Int. ✠ PHIL*IPPVS * REX.

R. ✠ TVRONVS * CIVIS. — 4 gr. 03.

50 (42 c). Ext. ✠ BN.....NOΘΕ ∴ DN.....IBV XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS ° REX.

R. ✠ TVRONVS ∴ CIVIS. — 4 gr.

51 (42 d). Ext. ✠ BN.....NOΘ.....IBV.XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS ∴ REX.

R. ✠ TVRONVS ∴ CIVIS. — 3 gr. 82.

52 (42 e). Ext. ✠ BN....N.....IBV XPI.

Int. ✠ PHILIPPVS REX.

R. ✠ TVRONVS ∴ CIVIS. — 3 gr. 75.

1. Cette orthographe est peut-être le résultat d'une inadvertance; toutefois il convient de remarquer que l'abréviation par *Dmi* se rencontre dans les textes et qu'elle est même plus ancienne que l'abréviation par *Dni* qui a prévalu (renseignement dû à M. Prou).

- 53 (42 f). Ext. : 2IT... : I3RI : DEHV̄ : XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVROIIV.S·CIVIS. Point au 4^e lis (?).
 — 3 gr. 52.
- 54 (42 g). Ext. Forme de la lettre N et : I6'XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVRONVS·CIVIS·. — 2 gr. 48.

VIII. O et Ω. Série nouvelle avec L ornementés
 ou symboles séparatifs.

- 55 (45 a). Ext. I6V·XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX (L tridenté du 53).
 R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 4 gr. 08.
- 56 (45 b). Ext. I6V XPI sans point.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX (L tridenté du 53).
 R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 4 gr. 07.
- 57 (45 c). Ext. I6V·XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS REX.
 R. ✠ TVR▼ONVS CIVIS. — 3 gr. 99.
- 58 (45 d). Ext. conforme. I6V·XPI.
 Int. ✠ PHILIPPVS·REX (L bouleté du 54).
 R. ✠ TVRONVS·CIVIS·. — 3 gr. 86.

PHILIPPE V

✠ BHDIGT̄V̄ : SIT : ROMĒ (ou Ā) : DHĪ : R̄RI : DE (ou Ā) I :
 I6V : XPI.

- 59 (3 a). Ext. conforme.
 Int. ✠ PHILIPPVS † REX.
 R. ✠ TVRONVS (symbole indéterminé)
 CIVIS. — 4 gr. 10.

- 60 (3 b). Ext. conforme.
Int. ✠ PHILIPPVS REX.
R. ✠ TVRONVS ° CIVIS. — 4 gr.
- 61 (3 c). Ext. conforme.
Int. ✠ PHILIPPVS REX.
R. ✠ TVRONVS ° CIVIS. — 3 gr. 97.
- 62 (3 d). Ext. conforme.
Int. ✠ PHILIPPVS × REX.
R. ✠ TVRONVS × CIVIS. — 3 gr. 86.
- 63 (3 e). Ext. conforme.
Int. ✠ PHILIPPVS REX.
R. ✠ TVRONVS CIVIS. — 3 gr. 83.
- 64 (3 f). Ext. conforme.
Int. ✠ PHILIPPVS (symbole indéterminé)
REX.
R. ✠ TVRONVS (symbole indéterminé) CIVIS.
— 3 gr. 55.
- 65 (3 g). Ext. conforme.
Int. ✠ PHILIPPVS (même signe qu'au n° 59)
REX.
R. ✠ TVRONVS (même signe qu'au n° 59)
CIVIS. — 3 gr. 26.

PHILIPPE VI

- 66 (41 a). ✠ BNDICTV̄ : SIT : ROMĒ (l'θ en deux
morceaux) : DNĪ : RRĪ : DEĪ : IIV̄ : XPĪ
Int. ✠ PHILIPPVS REX.
R. ✠ TVRONVS CIVIS. Étoile à la base au-
dessus du 7^e lis. — 4 gr. 04.
- 67 (41 b). ✠ BHDICTV̄ : SIT : ROMĒ : DNĪ : RRĪ :
DEĪ : IIV̄ : XPĪ.
Int. ✠ PHILIPPVS REX.
R. ✠ TVRONVS CIVIS. Étoile. — 3 gr. 40.

IV

MONNAIES D'OR DE PHILIPPE VI

Pl. XV.

Anges d'or. — Il y eut trois émissions des anges d'or de Philippe VI. La première seule, celle de 1340, était représentée au Cabinet des Médailles, par deux exemplaires, pesant 7 gr. 23 et 7 gr. 25 : elle fut de 33 $\frac{2}{3}$ au marc (poids normal de la pièce 7 gr. 27). Par la suite, le poids fut réduit. L'émission de 1341 était de 38 $\frac{1}{3}$ au marc (6 gr. 38), et l'émission de 1342 de 42 au marc (5 gr. 82). Le Cabinet a acquis à la vente Hauët un exemplaire de 6 gr. 35 et un autre de 5 gr. 80, tous deux bien conservés : ils appartiennent donc, le premier à l'émission de 1341, le second à celle de 1342. En voici la description :

1 (n° de l'Invent. 17 a). PHILIPPVS ♂ D' | ♂ R A ♂ (globules écrasés à la frappe entre les lettres jusqu'à disparaître à peu près) FR A ♂ R A X. Ange debout de face sous un couronnement gothique, la couronne royale en tête, posant la main gauche sur l'écusson aux armes de France et tenant de la main droite une croix fleurdelisée à longue hampe, qu'il plonge dans la gueule du démon. Le tout dans un polylobe fleuroné et un grènetis interrompu en haut et en bas ainsi que la légende.

R. ✠ X P A ♂ V I I I Q I T ♂ X P A ♂ R A ♂ I A T ♂ X P A ♂ I M P A - R A T. Croix rosacée en cœur avec croisette centrale, les bras

terminés par une rosace d'où part un fleuron feuillu entre deux feuilles latérales, le tout dans une grande rosace quadrilobée qui est cantonnée de quatre couronnes concentriques et prolongée à ses angles rentrants par des fleurs de lis. Autour, grènetis. — Fleur de coin. *Pl. XV, fig. 1.*

2 (17 b). Même description. Il y a un léger tréflage sur le mot PHILIPPVS. La ponctuation, restée la même en 1341 qu'en 1340, diffère cette fois : il y a deux sautoirs entre les mots (^{*} au lieu de trois annelets. Enfin l'ange est un peu plus petit. *Pl. XV, fig. 2.*

Écus d'or. — Pour l'écu d'or, le gouvernement de Philippe VI procéda différemment. Le poids resta invariable (54 au marc = 4 gr. 53) ; mais le titre du métal fut altéré. Pour distinguer les émissions, on eut recours à des différents. Un texte de Poullain, qu'a publié Saulcy ¹, rapproché des écus de Jean le Bon qui évidemment ont dû continuer la dernière émission de Philippe VI, permet de classer ces monnaies comme suit :

✠ PHILIPPVS ✠ DEI ✠ | ✠ CR ✠ | FRANCORVM ✠ REX. Le roi, couronne en tête, revêtu d'une cotte de mailles et du manteau court, assis sur une chaise gothique à six clochetons, tenant de la main dr. une épée nue et de la g. un écu aux armes de France ancien. Autour, polylobe cantonné de fleurons et grènetis, qui sont interrompus par la base du trône, ornée de sautoirs.

R. ✠ XP ✠ O ✠ VIRGIT ✠ O XP ✠ O REX NAT ✠ O XP ✠ O IMPERATOR. Croix rosacée en cœur avec point central, les bras terminés par une rosace d'où partent trois trèfles : le tout

1. F. de Saulcy, *Doc. inédits*, t. I, p. 70. — Ce sont MM. de Marchéville et de Castellane qui les premiers ont déduit un classement de ce texte.

dans une grande rosace qui est cantonnée de quatre trèfles et prolongée à ses angles rentrants par quatre feuilles. Autour, grènetis ¹.

1^{re} émission (1^{er} janv. 1336-7). Or fin. Punctuation :
 * ⒸRⒶ * . Les trèfles du revers sont con- Droit x R. °
 treval ² (n^{os} de l'Invent. 6, 7). 4 gr. 42 et
 4 gr. 47. *Pl. XV, fig. 3.*

2^e émission (10 avril 1342-3). Or fin. Droit x R. x
 * ⒸRⒶ * . Les trèfles du revers sont con-
 treval, l'L du nom du roi est bouleté (n^o *Pl. XV, fig. 4.*
 de l'Invent. 18). 4 gr. 42.

3^e émission (5 janvier 1347-8). 23 karats. Droit ° R. x
 ° ⒸRⒶ ° . Les trèfles du revers sont con-
 treval (n^{os} 24 a et 24 b, celui-ci avec • | •)
 4 gr. 43. *Pl. XV, fig. 5 et 6.*

4^e émission (13 août 1348). 22 ³/₄ karats. Droit ° R. x
 ° ⒸRⒶ ° . Les trèfles du revers sont con-
 treval ; deux d'entre eux sont accostés
 d'annelets. ou
 Droit x R. °

(N^o de l'Inv. 24 c, punctuation 1^{er} type).
 4 gr. 45. *Pl. XV, fig. 7.*

(N^o de l'Inv. 24 d, punctuation 2^e type).
 L'L du nom du roi est fleuroné. 4 gr. 42. *Pl. XV, fig. 8.*

5^e émission (11 mars 1348-9). 22 karats. Droit x R. °
 ° ⒸRⒶ ° . Les trèfles du revers sont con-

1. Les n^{os} 6, 7 et 18, non accompagnés d'une lettre en exposant, ne sont pas d'acquisition récente mais appartiennent à l'ancien fonds.

2. La direction contreval consiste pour le trèfle à avoir la tête dirigée vers le centre ; la direction contremont est celle de la tête à l'opposé du centre.

tremont (n° 24 dd). Forme des globules
 °° (le second centré) | ●. 4 gr. 45.

Pl. XV, fig. 9.

6° émission (6 mai 1349). 21 karats.

Droit ° R. »

°° ♂ R ♂ °°. trois trèfles contremont, un
 contreval (n° 24 e). Forme des globules
 (les trois premiers centrés) °° | ●. 4 gr. 48—
 (n° 24 f). Forme des globules (centrés)
 °° | ●. 4 gr. 45.

Pl. XV, fig. 10.

Les écus de Jean le Bon complètent la série; ils ont
 trois trèfles contreval, un contremont.

Pour les globules qui accostent le mot *Gra*, ils paraissent
 figurés tantôt par des ronds évidés (nos 24 a, 24 c, 24 d),
 tantôt par des ronds pleins ou besants (n° 24 b), tantôt
 partie par des ronds pleins et des ronds centrés (nos 24 dd,
 24 e, 24 f); mais il semble que ce soient là des accidents
 de frappe sans signification précise.

Enfin la marche du trône sur lequel est assis le roi est
 décorée d'un certain nombre de petits sautoirs qui repré-
 sentent le dessin du tapis. Ces sautoirs sont placés: 1° sous
 le clocheton de gauche; 2° entre ce clocheton et le pied
 droit du roi; 3° entre les deux pieds du roi; 4° entre le
 pied gauche du roi et le clocheton de droite; 5° sous le
 clocheton de droite. La répartition observée est la sui-
 vante :

Nos	1°	2°	3°	4°	5°	<i>Pl. XV, fig.</i>
6.....	x.....		xxx.....		x.....	»
7.....	x.....	x.....	xxxx.....		x.....	3
18.....	x.....		xxxx.....		x.....	4
24 a.....	x.....		xxxx.....		x.....	5
24 b.....	x.....		xxxx.....	x.....	x.....	6
24 c.....	x.....		xxxx.....	x.....	x.....	7
24 d.....	x.....		xxxxx.....	x.....	x.....	8

24 dd.....x.....xxxxx.....x.....	9
24 e.....x.....xxxxx.....xx.....	10
24 f.....x.....xxxxx.....x.....x.....	»

Peut-être la disposition se retrouverait-elle toujours la même, si l'on pouvait isoler les produits d'un atelier donné.

LES GRAVEURS
BRANCHE (JEAN-NICOLAS)
ET
BRANCHE (LOUIS-FRANÇOIS, LE JEUNE)
XVIII^e SIÈCLE

M. L. Forrer, dans son dictionnaire si utile¹, cite un médailleur français du nom de Branche et le présente comme un artiste du commencement du XIX^e siècle en lui attribuant également une médaille datée de 1789, et gravée en commémoration de la prise de la Bastille, médaille qui porte « sur le revers l'inscription : A LA GLOIRE IMMORTELLE DE LA NATION FRANÇAISE ».

Il nous a paru intéressant de rechercher quelle pouvait être l'œuvre de ce médailleur et quelle avait été sa situation.

Grâce à l'obligeance de notre confrère, M. Adrien Blanchet, nous nous trouvâmes bientôt en possession d'un projet de sceau en étain aux armes de Berry, dont nous allons donner la description ; puis, peu après, un jeton en argent de la Caisse d'Escompte signé Branche, entré dans notre médaillier ; quant à la médaille de 1789, citée par M. Forrer, elle faisait déjà partie de notre collection sous forme de deux exemplaires, le premier en métal de cloche,

1. L. Forrer, *Bibliographical dictionary of Medallists*, t. 1^{er} de la seconde édition, n^o 262.

le second en bronze. Cette médaille, signée : BRANCHE. F., comme le projet de sceau et le jeton de la Caisse d'Escompte ne porte aucun prénom.

Dès le commencement de nos recherches, nous nous trouvâmes en présence de deux graveurs contemporains du nom de Branche¹, le premier portant les prénoms de *Jean, Nicolas*, le second ceux de *Louis, François, le Jeune*. De plus nous reconnûmes bientôt que tous deux, sans avoir aucun lien de parenté, habitaient Paris et la même paroisse, ce qui semble expliquer le titre de « le Jeune » accolé aux prénoms du second, certainement pour le différencier de son homonyme.

I

Le graveur Jean-Nicolas Branche, né à Paris, le 29 juin 1734, rue de la Galande, paroisse de Saint-Séverin², jouit d'une jolie situation dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et, sur l'inventaire daté du 10 novembre 1786, inventaire fait à la suite de son décès, il porte le titre de « graveur ordinaire de Monsieur et de nos Seigneurs du Clergé ».

Grâce à l'amabilité de M^e Cocteau, notaire, dernier successeur de maître Trutat, entre les mains duquel le testament du graveur Branche, Jean-Nicolas, avait été déposé, il nous a été possible de prendre connaissance de cet inventaire et de reconstituer, en partie du moins, la vie artistique de cet artiste.

La situation de graveur ordinaire de Monsieur et les pièces signalées dans l'inventaire nous permettent de lui

1. Lazard, *Inventaire alphabétique des documents relatifs aux artistes parisiens conservés aux Archives de la Seine*. Paris, 1906.

2. Extrait du registre des Baptêmes de l'église paroissiale et archipresbytérale de Saint-Séverin, pour l'année 1734.

attribuer le projet de sceau que nous a confié si aimablement M. A. Blanchet.

Ce sceau, d'un bon travail et finement exécuté, porte les armes de Berry :



Écu de France aux trois fleurs de lis, la bordure engreslée de gueules, sommé de la couronne ouverte ; l'écu environné des colliers des ordres de saint Louis, de la Toison d'or, de saint Michel et du Saint-Esprit, le tout brochant sur la croix du dernier de ces quatre ordres.

En bas, à droite, au-dessus du listel : BRANCHE.F.

Étain ; listel guilloché,

Diamètre : 55^{mm}.

Coll. Adrien Blanchet.

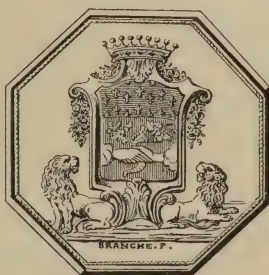
Tout porte à croire que ce projet de sceau a été gravé à l'intention du roi Louis XVI lorsqu'il n'était encore que duc de Berry.

Le jeton de la Caisse d'Escompte a été également gravé

par Branche, Jean-Nicolas. Ce graveur travaillait pour cette société de crédit et dans l'inventaire de ses papiers personnels, il existe un état « de gravure et de fournitures qu'il avait livrées » à la dite Société.

Ce fut en 1781, époque où sa situation était des plus florissantes, que la Caisse d'Escompte obtint un arrêt du Conseil d'État du roi qui permit à ses administrateurs de faire graver des armoiries pour lui servir de sceau et de timbre pour ses actions.

A la date du 28 novembre¹, au moment où la Caisse d'Escompte s'installait rue Vivienne, dans l'hôtel Juliers, au moment où elle achetait au prix de 450,000 livres, pour y faire construire le siège de son administration et y établir ses bureaux, un immeuble, l'hôtel Sénozan, situé rue d'Artois près la rue de Provence, elle obtenait du roi l'autorisation de faire graver des armoiries « composées de gueules à une corne d'abondance tenue par une bonne foi d'argent; au chef d'azur chargé de fleurs de lis sans nombre déterminé ».



Le jeton que nous avons retrouvé présente au droit :

La Confiance assise à gauche ouvrant de la main droite un coffre placé également vers la gauche et plein de sacs d'argent, deux mains enlacées décorant le panneau du

1. Archives n^{os} carton ABXI.⁸¹ 497 et AFIV* 303.

coffre ; à droite et à terre, livres de comptes et sacs d'argent.

Légende : SURETE DANS LA CONFIANCE.

A l'exergue : CAISSE D'ESCOMPTE ETABLIE EN 1776.

R. Dans un cartouche couronné, écu aux armes de la Caisse d'Escompte entre deux lions contournés. A l'exergue : BRANCHE. F.

Argent, octogone 34^{mm}.

Coll. C^t A. Babut.

L'arrêt du roi permet de dater approximativement ce jeton ; Jean-Nicolas Branche, étant mort en 1786, c'est donc de 1781 à 1786 que ce jeton a été frappé, dans cette période brillante des affaires de la Caisse d'Escompte.

Il est permis maintenant de s'étonner que l'on ne connaisse qu'un si petit nombre d'œuvres de ce graveur qui semblait occuper une bonne situation, mais il y a lieu de remarquer que Jean-Nicolas Branche gravait plus particulièrement des sceaux et des cachets ; l'inventaire déjà cité porte un nombre considérable de reproductions en gravure d'armoiries seigneuriales, d'armoiries d'évêques et une série nombreuse de sceaux en argent (119), de cachets en argent (241) et de cachets en or (160). Par contre il y figure peu de jetons et encore moins de médailles.

Enfin, détail intéressant et qu'il y a lieu de retenir : parmi les papiers de Jean-Nicolas Branche, il existait la copie d'un brevet d'apprentissage de graveur signé par lui pour Jean-Théodore Maurisset, le graveur bien connu de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e, graveur qui a produit nombre de médailles relatives aux événements de la Révolution, celles de différents tribunaux, des médailles pour les huissiers, celle qui a trait à la visite du pape Pie VII à Paris, etc.

Jean-Nicolas Branche mourut à Paris, rue Saint-Louis,

près le Palais, le 3 novembre 1786, et fut enterré le lendemain 4, à Saint-Barthélemy¹. Avant sa mort il avait eu le soin de céder son outillage de graveur et son « droit de profession de gravure pour sceaux et cachets » à son confrère J.-B. Thomas Oblin, graveur, rue du Temple, paroisse Saint-Gervais. Il laissait sa fortune, respectable pour l'époque, à sa gouvernante, son filleul, fils de sa sœur, et à un certain nombre de parents, cousins qui se trouvaient dans une situation gênée.

II

Un bilan, daté du 31 octobre 1787², nous fait connaître le graveur Louis-François Branche, le Jeune. Il habitait alors dans la Cité, rue de la Callandre, près Saint-Germain-le-Vieux.

Peu après nous le retrouvons fixé au Temple, paroisse Sainte-Marie, où bien probablement il s'était réfugié pour se mettre à l'abri des recherches et des ennuis que devait lui attirer le bilan cité plus haut.

L'on arrivait alors à l'époque où Paris allait être bouleversé par les événements qui n'étaient que le prélude de la Révolution et nous pensons avoir retrouvé le graveur Louis-François Branche, dans le grand mouvement populaire qui se termina par la prise de la Bastille.

Le nom de ce graveur ne figure pas sur la liste des vainqueurs de la Bastille, liste que publie M. F. Bournon dans son histoire de la vieille citadelle parisienne, mais nous avons retrouvé dans l'ouvrage de M. Sigismond Lacroix :

1. Trudon des Ormes, *Bull. de la Société de l'histoire de Paris*, 1899. Extraits « des affiches, annonces, avis divers, 7 novembre 1786 ».

2. Archives de la Seine : Consulat, bilans, Cart. 69, n° 4059.

Bilan déposé le 3 novembre 1787 entre les mains du sieur Armand Goron, comme procureur général et spécial ; dépôt fait pardevant les conseillers du roi, notaires au Chatelet de Paris. Signé : *Denis-Ballet*.

Actes de la commune de Paris pendant la Révolution, une supplique au bas de laquelle figure le nom de Branche.

A la suite de la prise de la vieille forteresse, l'assemblée nationale avait décidé, le 19 juin 1790, que les noms de tous les citoyens qui avaient assisté au siège, devaient passer à la postérité et nombre d'affiches portant ces noms avaient été placardées dans les différents quartiers de la capitale. Beaucoup de citoyens avaient été oubliés, ces listes ayant été établies très rapidement, et de nombreuses protestations furent adressées à l'Assemblée nationale. Une d'entre elles, datée du 22 juin 1790¹, porte que « cinq citoyens, modestes ouvriers, exposent respectueusement à MM. les députés de l'Assemblée nationale, qu'il serait bien malheureux que, vu les preuves certaines qu'ils sont dans le cas de donner, ils soient privés de partager la gloire des vainqueurs de la Bastille ». Suivent les noms de ces cinq citoyens, parmi lesquels figure un nommé Branche, tourneur sur métaux.

Il est permis de se demander si nous ne retrouvons pas là le graveur Louis-François Branche, le Jeune, qui, quelques mois auparavant, avait été obligé de quitter son domicile de la rue de la Callandre pour se réfugier au Temple.

Quoi qu'il en soit, son homonyme étant mort depuis longtemps déjà, nous pensons devoir lui attribuer la médaille citée par M. Forrer et que Hennin reproduit sous le n° 72 dans son ouvrage intitulé *Histoire numismatique de la Révolution française*. Cette médaille, d'un travail lourd et empâté, ne possède pas de revers; elle représente au milieu du champ, la ville de Paris personnifiée et assise sur un trophée d'armes, cette dernière tenant de la main droite un drapeau surmonté du bonnet phrygien et semé de fleurs de

1. Sigismond Lacroix, *Actes de la commune de Paris pendant la Révolution*, t. VI, p. 244.

lis avec le coq au centre. La ville de Paris regarde vers la droite et appuie son bras gauche sur un bouclier où l'on voit ses armes et au-dessous duquel est suspendue la décoration des vainqueurs de la Bastille.

Au second plan, à gauche, figurent des tentes et à droite la Bastille qu'une foule d'ouvriers est en train de démolir ; au-dessus, le soleil rayonnant.

A l'exergue : des chaînes brisées et une banderole sur laquelle se trouve inscrit : A LA GLOIRE IMMORTELLE DE LA NATION FRANÇAISE. Au-dessus de l'exergue on lit : BRANCHE. F. 1789.

Le diamètre de cette médaille, qui a été frappée en étain et en bronze, est de 80 mm.

Cabinet des médailles ; Coll. C^t A. Babut.

Il y a lieu de remarquer qu'Hennin, dans son ouvrage déjà cité, donne, sous le n^o 71, une médaille assez répandue dont le revers est exactement semblable à notre grande médaille uniface : c'est celle que Palloy a offerte en hommage aux députés de l'Assemblée constituante. Cette médaille, qui a seulement un diamètre de 37 mm, porte au droit la légende connue : LEGISLATEURS CE METAL PROVIENT DES CHAINES DE NOTRE SERVITUDE QUE VOTRE SERMENT DU 20 JUIN 1789 A FAIT BRISER LE 14 JUILLET SUIVANT + PAR PALLOY + PATRIOTE.

Le revers, dont le sujet est identique à notre médaille, ainsi que nous venons de le dire, ne comporte pas cependant de banderole à l'exergue et la légende se compose des mots : A LA GLOIRE DE LA NATION FRANÇAISE — ÉPOQUE DE LA LIBERTÉ en deux lignes.

Cette médaille, qui fut faite en 1792 et envoyée à chacun des anciens membres de l'Assemblée constituante, a été frappée par Féraudine¹, mais quel en a été le graveur ?

1. Hennin, *op. cit.*, p. 60.

L'exemplaire reproduit par Hennin ne présente pas de signature, mais celui qui se trouve dans notre médaillier porte, au-dessus de l'exergue et à droite, les lettres TH.F. qui représentent bien probablement la signature de Jean-Louis Thévenon, graveur, qui a beaucoup travaillé pour Palloy lorsque ce dernier faisait faire et frapper des médailles pour commémorer les événements marquants de la Révolution.

Notre grande médaille signée Branche et datée de 1789, frappée en l'honneur de la nation et en souvenir de la prise de la Bastille, a donc dû inspirer le graveur choisi par Palloy, Jean-Louis Thévenon, pour sa médaille de 1792, offerte aux anciens députés de la Constituante.

L'œuvre du graveur Louis-François Branche, le Jeune, paraît avoir été peu considérable et nous n'avons pu retrouver de lui que la médaille que nous venons de citer. Son bilan semble établir qu'il avait peu de ressources et qu'avant la Révolution, tout au moins, il se trouvait dans une situation précaire.

De cette étude il résulte que Bolzenthal, Rondot, Forrer, qui tous ne citent qu'un seul graveur du nom de Branche, sans lui donner de prénom et auquel ils attribuent la médaille de 1789 reproduite par Hennin, semblent avoir ignoré l'existence de deux graveurs contemporains portant le même nom. L'œuvre de ces deux artistes du XVIII^e siècle paraît aujourd'hui bien définie, il ne reste plus qu'à souhaiter maintenant qu'un heureux chercheur arrive à compléter l'œuvre de Louis-François Branche, le Jeune, comme cela vient d'être fait pour son homonyme Jean-Nicolas.

C^t A. BABUT.

CHOIX
DE
MONNAIES ET MÉDAILLES
DU CABINET DE FRANCE
Pl. XVI et XVII
MONNAIES DE SICILE

(Suite)

GÉLA

Géla était à la fois le nom d'une petite rivière, qui se jette dans la Méditerranée, sur la côte méridionale de la Sicile, entre Agrigente et Camarine, et d'une puissante colonie dorienne fondée, près de son embouchure, au VII^e siècle (vers 690, selon Thucydide), par le Rhodien Antiphème et le Crétois Eutime. Peuplée de Rhodiens et de Crétois, elle occupa d'abord une hauteur, qui fut nommée Lindies en souvenir de Lindos, la cité rhodienne. Mais bientôt la ville se développa et Lindies n'en fut plus que la citadelle.

Géla fonda Agrigente en 582. Le tyran Hippocrate qui gouverna Géla de 498 à 491 et son successeur Gélon (491-485) étendirent si loin la domination de la cité que tout l'est de la Sicile tomba en leur pouvoir. Syracuse fut alors peuplée d'habitants de Géla. Au temps de l'expédition d'Alcibiade, Géla soutint Syracuse. Très prospère jusqu'alors, elle fut, peu après, menacée par les Carthaginois, qui s'en emparèrent et la détruisirent en 405.

Relevée en 338, elle fut dépeuplée par Phintias, tyran d'Agri-gente (287-279), et ne vécut plus dès lors que d'une existence obscure. Près de ses ruines, se dresse aujourd'hui le petit port de Terranova.

491-466.

Gélon et ses successeurs.

129. Quadriges marchant au pas, vers la droite, conduit par un aurige vêtu d'une longue tunique; une Victoire volant vers la droite couronne les chevaux. Grènetis.

R. ΚΕΛΛΞ. Protomé d'un taureau à tête humaine, cornue et barbue, bondissant vers la droite; le pelage du monstre est figuré, sur le col et le haut de la tête, par un pointillé; la protomé est délimitée par une ligne de globules. Aire concave.

R. Tétradrachme. — 17 gr. 53.

Le monstre androcéphale qui bondit, au revers de cette belle médaille, est le dieu-fleuve qui symbolise la rivière de Géla, et c'est lui que désigne la légende.

130. Même description.

R. Même légende et même type. Le pelage du dieu-fleuve est figuré d'une façon moins conventionnelle, par de légers traits. Aire concave.

R. Tétradrachme. — 17 gr. 70.

131. Cavalier nu galopant vers la droite et brandissant un trait. Grènetis.

R. ΚΕΛΛ | Ξ. Même type. Aire concave.

R. Didrachme. — 8 gr. 73.

132. Quadriges, à droite, arrêté devant une colonne ionique; l'aurige, vêtu d'une longue tunique, retient par les rênes les chevaux, qui frappent du pied. Grènetis.

R. **CEΛΑΞ**. Même type. Aire concave.

R. Tétradrachme. — 17 gr. 51.

La colonne, devant laquelle s'arrête le quadrigé de course figuré sur cette médaille, est le but (*ύσσον*) de l'hippodrome.

415-405.

133. Quadrigé galopant à gauche. Un aigle vole au-dessus des chevaux. Dans l'exergue, un épi d'orge. Ligne au pourtour.

R. **ΓΕΛΑΞ**. Le dieu-fleuve de Gélas debout à gauche ; devant lui, deux épis d'orge poussant de terre. Dans l'exergue, grain d'orge. Aire concave.

R. Tétradrachme. — 16 gr. 95.

Les épis figurés sur cette médaille sont les emblèmes de la fécondité du sol dans la plaine d'alluvions que dominait Géla.

134. **ΓΕΛΩΙ | ΩΝ**. Buste de Déméter presque de face, parée de boucles d'oreilles et couronnée d'épis.

R. Tête virile à gauche, barbue, les cheveux répandus sur la nuque et couronnés d'épis (le dieu-fleuve Gélas). Grènetis.

Æ. — 3 gr. 07.

HIMÈRE

« Himère, colonie de Zancle, eut pour fondateurs Euclide, Simos et Sacon. Elle fut peuplée par des Chalcidiens, auxquels se joignirent des exilés de Syracuse, vaincus dans une émeute et appelés Mylétides. Leur idiome fut un mélange de chalcidien et de dorien, mais la législation chalcidienne prévalut. » Tels sont les renseignements que nous donne Thucydide sur l'origine de cette cité, située sur la côte nord de la Sicile, à peu près sous la même latitude qu'Agrigente.

Himère fut en Sicile un des postes les plus avancés de la civilisation grecque dans un pays où les Carthaginois étaient nom-

breux et puissants. Vers 482, Théron, le célèbre tyran d'Agri-gente, adjoignit Himère aux territoires où il dominait, dans l'ouest de l'île, et, s'alliant à Gélon, vainquit la flotte carthaginoise près d'Himère, en 480, le jour même, dit-on, de la victoire de Salamine

Théron accrut l'élément dorien de la cité. Son fils Thrasydée lui succéda mais fut chassé vers 472. Himère demeura libre et prospère durant la majeure partie du v^e siècle. Pendant l'expédition des Athéniens en Sicile, Himère prêta son appui à Syracuse. Mais, en 408, assiégée par les Carthaginois, elle fut prise et détruite. Cependant une partie de ses habitants put demeurer aux *Thermae Himerenses*, dont les sources thermales étaient fameuses.

510-490.

135. Coq à droite, l'œil fait d'un globule, les plumes gravées par des traits rudes et précis. Grènetis à gros grains.

R. Carré creux où sont inscrits quatre triangles en relief disposés comme des ailes de moulin. Le carré creux est bordé de petits traits marqués au burin.

R. Drachme éginétique. — 5 gr. 77.

136. Coq à droite, prêt à bondir. Même technique, le haut de l'aile est figuré par un pointillé. Grènetis à gros grains.

R. Même revers.

R. Drachme éginétique. — 5 gr. 69.

490-482.

137. Coq à gauche. Style encore vigoureux, mais moins rude. Grènetis à gros grains.

R. Poule à droite, dans un carré creux bordé de petits traits marqués au burin.

R. Drachme éginétique. — 5 gr. 87.

482-472.

138. HIMERA. Coq à gauche.

R. Crabe, dans une aire concave.

R. Didrachme attique. — 8 gr. 68.

Cette pièce, où sont assemblés les types monétaires d'Himère et d'Agrigente, date de la période où Théron d'Agrigente s'empara d'une partie de la Sicile occidentale et notamment d'Himère, où il battit les Carthaginois en 480. On voit que Théron changea le système monétaire d'Himère et y substitua l'étalon attique à l'étalon éginétique.

Milieu du ve siècle.

139. **ΘΕΜΙ** (dans l'exergue). Quadriges marchant au pas vers la droite ; une Victoire volant vers la gauche vient couronner l'aurige.

R. La nymphe Himéra, vêtue d'une longue tunique et d'un peplos, debout de face, regardant à gauche ; ses cheveux sont relevés et ceints d'une bandelette ; de la main droite elle tient une coupe et fait une libation au-dessus d'un autel circulaire allumé ; elle tient la main gauche ouverte dans l'attitude de la prière. Derrière elle un satyre barbu et nu, debout à droite, s'approche d'une fontaine où l'eau jaillit d'une tête de lion et s'offre au jet en détournant légèrement la tête. En haut à droite, dans le champ, un grain d'orge.

R. Tétradrachme. — 17 gr. 32.

Le satyre qui se baigne a été figuré sur cette médaille pour rappeler les célèbres sources thermales d'Himère.

140. Protomé d'un monstre à tête humaine, barbue, surmontée d'une corne de bouc ; à la place de la poitrine, une tête de chien, vue d'en haut ; au-dessous, une patte de lion ; derrière, une aile aux plumes recroquevillées. Grènetis.

℞. Enfant nu chevauchant un bouc qui bondit vers la gauche ; l'enfant tient de la main gauche la corne de sa monture, et tend le bras gauche en arrière.

℞. Litre. — 0 gr. 85.

THERMÈ HIMERENSES

Après 405.

141. ΘΕΡΜΙΤΑΝ. Tête féminine à droite, couronnée de roseaux, les cheveux relevés et retenus par une sphendoné, l'oreille parée d'un pendant, et le cou d'un collier. Autour, trois dauphins.

℞. Quadriga galopant vers la gauche ; une Victoire volant vers la droite vient couronner l'aurige.

℞. Tétradrachme. — 17 gr. 25.

LEONTINI

Au milieu du VIII^e siècle, de grandes migrations grecques colonisèrent la côte orientale de Sicile : l'une des plus importantes fut celle qui, partant de Chalcis d'Eubée, et menée par Thoulès, fonda Naxos en 751, et, en 745, Léontini en même temps que Catane.

Une large plaine d'alluvions séparait le territoire de Catane (au nord) de celui de Léontini (au sud). Léontini n'était pas un port : fondée sur les contreforts septentrionaux d'un massif de montagnes qui la séparait de Syracuse, Léontini dominait une vallée reliée directement à la mer.

Gélon et Hiéron de Syracuse s'en emparèrent et tout porte à croire que les premières émissions monétaires de Léontini datent de la tyrannie de Gélon.

La ville recouvra son indépendance en 466, et paraît avoir été prospère jusqu'au temps de la guerre du Péloponnèse. Mais la rivalité des colonies doriennes et ioniennes en Sicile devait amener une rupture entre les Léontins et leurs voisins, les Syra-

cusains. Les Léontins implorèrent l'appui des Athéniens, auxquels ils envoyèrent Gorgias en ambassade : la chute de Léontini, que les Syracusains prirent en 422, détermina l'expédition de Sicile.

Léontini ne se releva jamais de sa défaite et ne fut plus qu'une grosse bourgade. Après 422, l'atelier monétaire cessa de fonctionner. Au temps de Timoléon quelques statères furent frappés à Léontini, et, au début du second siècle, sous la domination romaine, quelques bronzes furent encore émis au nom de la cité.

480.

142. Quadrige marchant au pas vers la droite, conduit par un aurige vêtu d'une tunique qui laisse son épaule droite découverte. Une Victoire volant vers la droite vient le couronner d'une bandelette. Dans l'exergue, lion rampant, à droite. Grènetis.

R. ΛEONTIM[O] | Μ. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux tressés et relevés sur la nuque ; deux feuilles de laurier dans le champ. A l'exergue, lion bondissant et rugissant, à droite.

R. Tétradrachme. — 17 gr. 48.

Le lion est le symbole de Léontini. Mais celui du droit ressemble étonnamment au lion du fameux Demareteion de Syracuse, qui serait le lion africain vaincu en 480 à Himère ; il est donc naturel d'admettre que ces deux pièces sont contemporaines, et de les dater toutes deux du temps de la grande victoire de Gélon.

Milieu du v^e siècle.

143. Tête laurée d'Apollon, à droite, les cheveux relevés sur la nuque. Grènetis.

R. ΛEONTINON. Tête de lion rugissant, à droite ; autour, quatre grains d'orge.

R. Tétradrachme. — 16 gr. 98.

ZANCLE-MESSANA

Selon Thucydide, Périérès, chef d'une bande de pirates venant de Cumes, — la plus vieille colonie chalcidienne d'Italie, — s'établit à Zancle, petite ville sicule du détroit de Messine, et dont le nom, qui signifiait *faucille* (δάγκλον) dans la langue sicule, venait de la forme de son port. Toutefois Strabon fait de Zancle une colonie de sa voisine Naxos.

Cratéménès de Chalcis y amena dans la suite une colonie d'Eubéens, et la ville fut bientôt assez peuplée pour fonder Himère.

En 494, des Milésiens et des Samiens chassés par Eaque, le neveu du tyran Polycrate, cherchèrent fortune en occident : Anaxilas, tyran de Rhegium et originaire de Messène, les dirigea sur Zancle, qu'ils prirent par surprise. C'est en souvenir de la première patrie d'Anaxilas que le nom de Zancle fut changé en celui de Messana.

Un puissant élément dorien semble avoir peu à peu envahi la ville au cours du v^e siècle. Alliée de Syracuse, elle tomba un moment au pouvoir des Athéniens, mais parvint bientôt à recouvrer sa liberté.

Himilcon la détruisit en 396. Elle se releva vers le temps de Denys le tyran. En 282 les mercenaires campaniens de Syracuse connus sous le nom de Mamertins s'emparèrent de Messana par trahison : c'est à leur nom que sont frappées les dernières monnaies de la cité, avant la domination romaine.

La situation admirable de la ville l'a sauvée de la décadence : Messine était hier encore l'une des plus riches cités siciliennes ; on sait la catastrophe qui vient de la frapper.

510-494 (Zancle).

144. **DANKLE.** Dauphin à gauche dans un demi-cercle (la faucille). Au pourtour, grènetis entre deux circonférences.

℞. Quatre lignes se coupant à angles droits et enfermant une coquille ; près des bords, figures géométriques en relief.

R. Drachme. — 5 gr. 20.

Après 494 (Messène).

145. Bige de mules marchant au pas vers la droite ; l'aurige est assis sur son char de course. Dans l'exergue, grain de froment. Grènetis.

Ῥ. Π | ΟΙΝΕ | ΖΖΕΜ. Lièvre bondissant vers la droite. Grènetis.

R. Tétradrachme. — 16 gr. 90.

Les courses de chars attelés de mules étaient très en honneur en Sicile. — Au revers, le nom de Messana est écrit dans sa forme ionienne : l'élément ionien, après l'envahissement des Samiens, devait être prépondérant dans la cité.

Milieu du v^e siècle (Messana).

146. Bige de mules marchant vers la droite, conduit par une femme que vient couronner une Victoire volant vers la droite. Dans l'exergue, deux dauphins affrontés. Grènetis.

Ῥ. ΜΕΞ | Ξ Α | ΝΙΟ | Ν. Lièvre bondissant vers la droite. Au-dessous, tête féminine à droite (en différent). Grènetis.

R. Tétradrachme. — 17 gr. 08.

Sur cette pièce, postérieure à la précédente, le nom de la ville a pris une forme dorienne, comme sa métropole théorique, Messène, patrie d'Anaxilas. On y voit généralement la preuve qu'un puissant élément dorien avait envahi la cité.

420-396.

147. Même description. Style plus libre. Dans l'exergue, un seul dauphin, nageant à gauche. Grènetis.

Ῥ. ΜΕΞΞΑΝΙΩ | Ν. Lièvre bondissant à gauche. Au-dessous (en différent), aigle posé à gauche sur un rocher, happant un serpent. Grènetis.

R. Tétradrachme. — 17 gr. 20.

282-200 (Mamertins).

148. ΑΡΕΟΞ. Tête laurée d'Arès, à droite. Derrière, en différent, un casque. Grènetis.

℞. ΜΑΜΕΡ | ΤΙΝΩΝ. Aigle posé à gauche sur un foudre, les ailes battantes. Ligne au pourtour.

Æ. 17 gr. 60.

Les Mamertins étaient originairement de jeunes Campaniens voués dès l'enfance à Mamers (c'est-à-dire à Mars), et qui s'engageaient comme mercenaires à la solde des cités qui les appelaient : c'est en souvenir de cette origine qu'ils ont placé l'image de leur dieu sur le droit de leurs monnaies.

MORGANTINA

Nous ne savons rien de Morgantina, si ce n'est que cette petite ville sicule était située dans un massif de montagnes d'où descendent les rivières qui vont se jeter dans la mer ionienne par cette plaine d'alluvions que domine Catane.

Fin du v^e siècle.

149. ΜΟΡΓΑ | ΝΤΙΝΩ | Ν. Tête casquée d'Athènes, de face, les cheveux flottants. Grènetis.

℞. La Victoire assise à gauche, tenant de la main droite une guirlande. Grènetis.

Æ. Litre. — 1 gr. 11.

NAXOS

Nous savons par Thucydide que les premiers Grecs qui colonisèrent la Sicile furent des Chalcedoniens venus de l'Eubée sous la conduite de Thucydès : « Ils fondèrent Naxos, ainsi que l'autel d'Apollon Archégètes, actuellement hors de la cité et où les théores partant de Sicile offrent leur premier sacrifice. » (751 ou 736 avant J.-C.)

On a supposé que parmi les émigrants qui fondèrent Naxos,

au pied de l'Etna, se trouvait un contingent de Naxiens, originaires de l'île des Cyclades, et que ce furent eux qui donnèrent son nom à la nouvelle colonie. Mais les Chalcedoniens qui choisirent l'emplacement de la nouvelle cité trouvèrent déjà sans doute sur ce rivage des vignobles prospères qui leur rappelèrent ceux de l'île de Naxos, fort célèbres en Grèce, et ce nom put être donné à leur fondation par simple analogie.

Peu après la fondation de Naxos, Thouclès et ses habitants fondèrent Catane et Leontini. Au début du v^e siècle, Hippocrate de Gela, puis Gélon et Hiéron de Syracuse possédèrent Naxos. Dans la suite, alliés des Athéniens qui les soutinrent contre Messine, les Naxiens leur prêtèrent leur appui pour combattre Syracuse. En 403, Denys prit Naxos et la détruisit.

Toutes les monnaies de Naxos portent l'image de Dionysos et font allusion aux vignobles de l'Etna d'où la cité tirait toute sa richesse.

Avant 500.

150. Tête de Dionysos, à gauche, couronné de lierre, la barbe longue et pointue, l'œil de face, la chevelure figurée par des globules et tombant jusque sur la nuque. Au pourtour, grènetis entre deux lignes circulaires.

℞. ΝΟΙ | ΧΑΙ. Pampre portant une grappe de raisin, deux vrilles et deux feuilles de vigne (dessinées au trait). Au pourtour, grènetis entre deux lignes circulaires. Aire un peu concave.

R. Drachme. — 4 gr. 92.

Cette monnaie, l'une des plus anciennes qui aient été frappées en Sicile, est très curieuse par l'originalité de son style : la tête de Dionysos n'est point modelée, mais gravée au ciseau, en plans obliques, comme les plus anciens reliefs xylographiques.

Milieu du v^e siècle.

151. Tête barbue de Dionysos, couronné de lierre, à

droite; les cheveux sont relevés et noués en chignon au-dessus de la nuque. Grènetis.

R. N | AXI | ON. Satyre ithyphallique accroupi de face, nu, sa queue de cheval balayant le sol, sa tête barbue, bestiale et camuse tournée à gauche; de la main gauche, il s'appuie contre terre; de la main droite, il soulève un canthare jusqu'à ses lèvres. Aire concave.

R. Tétradrachme. — 17 gr. 30.

Cette admirable pièce, d'un style si mâle, si réaliste et si habile à la fois, ne doit pas être de beaucoup postérieure aux monnaies d'Ætna (476-461), car il y a entre elle et le célèbre tétradrachme d'Ætna de la collection Lucien de Hirsch, des analogies évidentes de style, et surtout de facture.

Après 450.

152. Tête barbue de Dionysos, à droite, ceinte d'un diadème d'étoffe où court du lierre. Grènetis.

R. ΝΑΞΙΟΝ. Satyre à queue de cheval, nu, accroupi de face, sur une outre, sa tête barbue tournée à gauche et regardant un canthare qu'il soulève de la main droite; de la main gauche, il tient un thyrses; à sa droite monte un pampre. Aire concave.

R. Tétradrachme. — 16 gr. 75.

153. Autre exemplaire. (Mêmes coins).

R. Tétradrachme. — 16 gr. 30.

Dernières années du v^e siècle.

154. ΝΑ[ΕΙ]ΟΝ. Tête de Dionysos imberbe, à droite; ses cheveux relevés sont ceints d'un corymbe de lierre; ses traits sont d'une finesse féminine et sa physionomie est celle d'un adolescent. Grènetis.

R. Satyre nu, accroupi de trois-quarts, à gauche, sur une outre et portant une autre outre; il tient de la main

gauche un rameau de lierre ; de la main droite il soulève un canthare vers lequel s'incline son front chauve ; à gauche, dans le champ, un pampre. Aire concave.

R. Tétradrachme. — 17 gr.

Cette gracieuse pièce, d'une élégance presque mièvre, a été parfois arguée de faux. Pourtant ce style efféminé ressemble beaucoup au style de nombreux tétradrachmes syracusains de l'époque d'Événète (par exemple le n° 167, ci-dessous) ; la dernière émission de monnaies naxiennes devait être conçue dans ce style d'une gracilité excessive. Nous considérons donc cette monnaie, dont le Musée de Naples possède une variété, comme authentique : on voit que le monnayage de Naxos reflète exactement l'évolution de l'art grec pendant les cent années où il fut émis.

J. DE FOVILLE.

(La suite en 1909.)

MÉLANGES & DOCUMENTS

COINS MONÉTAIRES ROMAINS TROUVÉS A SOISSONS.

En exploitant une couche de gravier, de dépôt quaternaire, près de Soissons, au lieu dit *Les longues Raies*¹, M. Langelé (Florian) découvrit en 1897 un important cimetière gallo-romain, limité vers le Sud par deux fossés, de forme triangulaire, analogues à ceux de la fortification romaine des camps passagers.

Les travaux d'extraction, exécutés en 1897 et en 1898, firent découvrir environ 400 sépultures humaines, on y trouva un riche mobilier funéraire², comprenant de nombreux vases en terre et en verre, des objets divers et des monnaies romaines. Trente-deux pièces ont été déterminées, elles allaient de l'époque de Caligula, 37 à 41 avant J.-C., à celle de Marc Aurèle, 161-180.

J'ai rendu compte de ces découvertes à la Société d'anthropologie de Paris (*Bulletin*, année 1899, p. 103, avec plans et coupes).

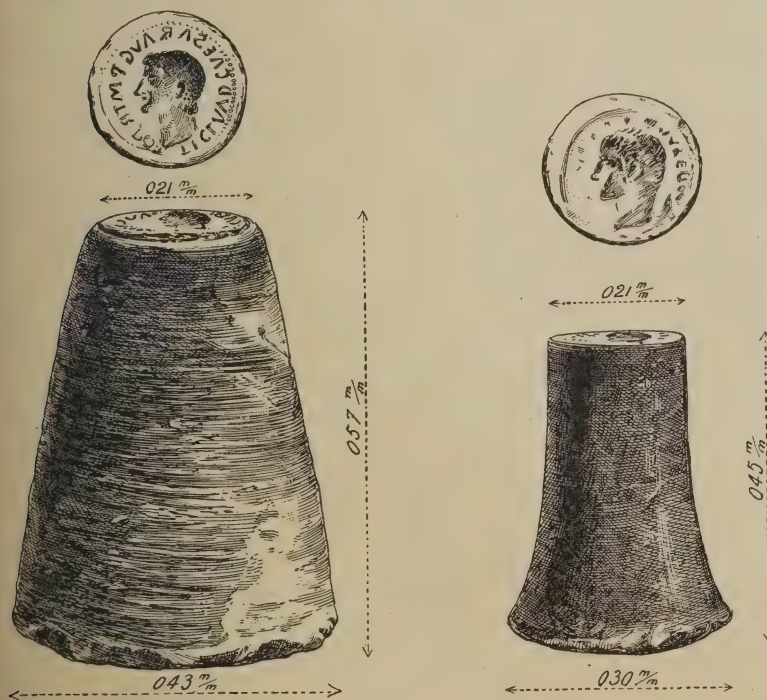
Cette exploitation de gravier fut abandonnée pendant quelques années; l'extraction ayant repris récemment, quelques nouvelles découvertes y ont déjà été faites; je pense qu'il peut être intéressant de faire connaître celle de deux coins monétaires romains, qui ont été trouvés dans ce gisement à environ 50 mètres au sud de la nécropole gallo-romaine.

M. Langelé a eu l'obligeance de me confier ces coins pour les déterminer, s'il était possible. Le premier est un *coin dormant* ou *pile* en bronze; sa forme est celle d'un cône tronqué, la hauteur

1. A environ 250 mètres au nord-ouest du cimetière actuel de Soissons.

2. Une forte partie de ces objets est actuellement au Musée de la ville de Soissons.

est de 57 millimètres, la base de 48 mill. de diamètre, le haut n'a que 24 mill. de diamètre. Sur la partie supérieure on a gravé une tête d'empereur, à gauche (pour être tournée à droite sur la monnaie frappée); cette partie se trouve sur un cercle de 21 mill. de diamètre faisant une saillie de 1 millimètre; autour se trouve la légende: **TI·CLAVD·CAESAR·AVG·P·M·M·TR·P·** (fig. 1).



Ce coin, qui se rapporte à Claude I^{er}, a été fondu dans un creuset fait au tour, comme le prouvent bien les petites parties saillantes circulaires concentriques en spirale de l'objet, représentant les traces laissées par l'emploi du tour. Ce coin pèse 459 grammes.

La deuxième pièce est un *coin mobile* ou *trousseau*, aussi en bronze; il a 45 millimètres de hauteur; sur ce coin une tête d'empereur, à gauche, a été aussi gravée, comme sur le premier

coin, de même qu'une légende circulaire, dont on ne voit plus que les traces de quelques lettres (fig. 2). La partie gravée est aussi d'un diamètre de 21 millimètres, comme celle du coin dormant; le bout opposé à la gravure, par suite de l'écrasement du bronze, sous les coups de marteau du monnayeur, est de 30 mill. de diamètre. Le poids de ce coin est de 174 grammes.

Le bronze de ces deux coins est assez différent. Le coin dormant est d'un alliage dans lequel est entré environ 20 0/0 d'étain, de sorte qu'il est assez comparable, comme aspect, au métal des monnaies qui ont été frappées sur du métal de cloche pendant la Révolution. Le coin mobile est en bronze presque jaune dans lequel il y a moins d'étain que dans le coin dormant.

Ces deux coins ayant été trouvés ensemble, on peut se demander s'ils étaient appariés et s'ils ont servi à frapper le droit et le revers d'une émission de monnaies romaines. Le coin dormant a certainement été employé à la frappe des monnaies de Claude I^{er}, comme le prouve la fin de la légende. Pour le coin mobile, sur lequel paraît avoir été gravé une grosse tête (du genre de celle de Néron?), il n'est pas possible d'être affirmatif sur l'attribution, la légende étant disparue. On peut remarquer que les deux coins ont la partie gravée du même diamètre de 21 millimètres, qui est celui des deniers romains.

Ces deux coins, découverts ensemble, proviennent-ils d'un atelier monétaire ayant existé à *Augusta Suessionum*, sous les premiers empereurs romains? Je ne sais. En tout cas, ils ne paraissent pas être l'œuvre d'un faux monnayeur.

J'ai pu obtenir de M. Langelé les deux coins en question; ils ont été acquis depuis pour le Musée de la ville de Soissons, où le coin fixe romain donnera l'exemple d'une forme qui n'était pas encore connue.

O. VAUVILLÉ.

*
* *MÉDAILLE DU XVII^e SIÈCLE EN FORME DE CŒUR
TROUVÉE A CARTHAGE

Au mois de novembre 1907, un bédouin de Carthage m'apportait une curieuse médaille de cuivre ayant la forme d'un cœur. Primitivement, le cœur était surmonté d'une croix. Il mesure deux centimètres de hauteur et deux centimètres et demi avec la partie de la croix qui est conservée. Celle-ci d'ailleurs est brisée à la hauteur des bras du Christ qui était représenté sur une des faces.

Quoique cette face soit la principale, je donnerai d'abord la description du revers parce qu'il porte une date. Au centre se voit une sorte de frontispice à double colonne portant un entablement et un fronton triangulaire surmonté de la croix. A droite et à gauche se voit un personnage nimbé. D'un côté, c'est saint Pierre, les clefs en main, et de l'autre saint Paul, tenant un glaive dressé comme un cierge. Sous cette représentation symbolique de l'Église entre les Princes des Apôtres, on lit en exergue dans la pointe du cœur le millésime 1650.

Passons maintenant à la face principale. Elle portait un crucifix dont une partie était comme appliquée sur le cœur et l'autre le surmontait. Le sommet du cœur correspond aux genoux du Christ qui est conservé jusqu'au haut de la poitrine. La croix se prolonge en bas jusqu'à la pointe du cœur, coupant en deux les huit lignes d'une inscription. Voici la copie du texte :



IESVS		XPSR
GLOVE		IPACR
DEVHO		FAESE
VERCA		FACES
XPSVI		XPSR
EXP		SIM
XP		SAB
O		MA



Les caractères ont un millimètre de hauteur.

Sauf la seconde partie de la deuxième ligne, dont je ne suis pas certain, je proposerai la lecture suivante :

*Jesus Christus, rex
gloriae, venit in pacem credentium?
Deus homo factus est et
Verbum caro factum est.
Christus vincit, Christus r
egnat, Christus imperat,
Christus ab
omni malo liberat.*

La présence sur le sol de Carthage d'une médaille de dévotion en forme de cœur datée de l'an 1650 mérite d'être signalée. Cet objet de piété a dû être apporté ici par quelque chrétien emmené en esclavage ou plutôt par un des religieux des Ordres rédempteurs qui venaient, au prix de tant de fatigues et de sacrifices, délivrer les malheureuses victimes de la piraterie.

A. L. DELATTRE, des Pères Blancs.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

59. — A Monacizzo (c^{ne} de Lizzano, prov. de Lecce, distr. de Tarente), on a trouvé un petit trésor comprenant un statère, un demi-statère et des didrachmes d'argent qui a été acquis, pour une somme de 931 frs par le Musée archéologique de Tarente. — *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, II, 1908, 316.

60. — A Bochum (prov. de Westphalie, district d'Arnsberg), près de la gare, en mai 1907, M. Wilhelm Winckelmann a trouvé, dans son jardin, un vase contenant 538 monnaies celtiques en billon d'argent et en billon de cuivre. D'un côté ces pièces portent le *triquetrum* dans une couronne de laurier dont les branches se terminent par un cercle centré d'un point. Le revers, qui est concave, présente sept cercles dont quatre avec points et trois plus grands renfermant un autre cercle ; autour, un cercle dentelé. C'est par conséquent le type de la fig. 536 de mon *Traité des monnaies gauloises* (p. 474, où j'ai cité de nombreuses provenances de la région du Rhin). Des variétés portent des signes divers. Une variété avec Φ était représentée par 253 exemplaires dont 20 ont fourni le poids moyen de 5 gr. 22 et dont un était à 170 millièmes. Il y avait 54 exemplaires avec un A sous le triquetrum ; ils contenaient surtout du cuivre et devaient être les plus récents, car ils étaient les mieux conservés du dépôt. Un exemplaire de cuivre, avec un signe incertain, était recouvert d'une pellicule de mauvais argent (On sait qu'on en a recueilli de semblables dans des sépultures d'Andernach). — H. Buchenau, *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3935-36 (bon inventaire succinct).

Cette trouvaille est intéressante pour le classement de la série.

61. — Près d'Izernore (Ain), on a trouvé récemment quelques monnaies éparses, mais qui paraissent provenir d'un dépôt. J'ai pu voir un aureus d'Antonia aux deux torches ; un denier C. Hosidi, au sanglier ; un P. Galba, un A. Postumius Albinus (tête de l'Espagne) ; un denier de Caligula et d'Auguste ; 2 Tibère ; 2 Claude ; un Néron ;

2 Caius et Lucius. — *Pièces communiquées par M. Chanel, de Bourg.*

62. — A S. Priz (arrond. de Ponte da Barca, Portugal), près du lieu dit *Crasto* où se trouvent des restes de substructions antiques, en décembre 1906, vase contenant environ 80 deniers d'Auguste, qui paraissent avoir été tous au revers de *C. L. Caesares* sous les figures de Caius et Lucius. — *O Archeologo Português*, 1908, 97-98.

63. — A Nagyberk (Comitat de Somogy, Hongrie), dépôt de 50 pièces de Titus à Salonin.

64. — A Visa (Comitat de Kolozs), dépôt de 86 deniers depuis Néron jusqu'à Antonin le Pieux et Faustine. — Pour les deux trouvailles précédentes, voy. Paul Harsanyi, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 119 et 120.

65. — A Santo Ovidio, près de Ponte de Lima (Portugal), au commencement de 1907, dépôt de trois kilogr. de « petits bronzes » de Constantin I^{er} et II, Constant, Constance II, Julien II, Valentinien, Gratien, Valens, Théodose, Arcadius et Honorius. Les pièces de Constance II étaient les plus nombreuses et celles d'Honorius étaient rares. — P. M. J. da Cunha Brito, dans *O Archeologo Português*, 1908, 95.

66. — Sur le mont de Crasto, à 11 kilomètres d'Arcos de Valdevez (entre Minho et Douro, Portugal), vers le commencement de juin 1907, vase de terre contenant plusieurs milliers de petits bronzes de Theodora, Helena, Constantin I et II, Constant, Constance II, Julien II, Valentinien, Valens, Gratien, Magnus Maximus, Théodose, Arcadius. — *O Archeologo Português*, 1908, 96. Pour les trouvailles 62, 65 et 66, cf. Manuel de Oliveira, dans *Portugalia*, II, 1905-1908, 667 et 668.

67. — A Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), le 21 septembre 1908, en transformant en fenêtre un placard d'une vieille maison, on a trouvé une marmite de fer avec oreilles de fer et réparée avec des clous de cuivre. Ce récipient contenait un grand nombre de pièces dont 2162 examinées se répartissent de la manière suivante : Agnel *Lud rex*, 2 ; gros tournois de saint Louis, 4 ; gros tournois de Philippe IV, 80 ; agnel de Philippe V, 15 ; gros tournois de 1317, 1 ; royal d'or de Charles IV, 4 ; demi-gros de Charles IV, 1746 ; double parisis noir de 1326, 1 ; écu d'or de Philippe VI, 1 ; royal d'or de Philippe VI, 35 ; gros du même, 46 ; double parisis noir, 1 ; demi-gros à la couronne, 1 ; demi-gros, 131 ; royal de Jean II, 1 ; royal de

Charles V, 2 ; écu d'or de Charles VI, 37 ; demi-gros d'Édouard III d'Angleterre, 22 ; gros de Robert, comte de Provence (1309-1343), 1 ; demi-gros d'Eudes IV de Bourgogne (1315-1350), 14 ; obole d'Auxonne, 17. Soit 97 pièces d'or et 2065 en argent et billon. — *L'Aveyron républicain* des 25 septembre et 3 octobre 1908 ; *Le Narrateur* de Villefranche-de-Rouergue, des 26 septembre et 26 octobre (ce dernier n° contient une notice bien faite et détaillée par M. U. Cabrol). Je dois les renseignements et documents concernant cette trouvaille à l'obligeance de M. Louis Masson.

68. — Au Mas, près du hameau de Puy-Jarige, c^{ne} de Brive (Corrèze), en 1907, on a trouvé environ trente écus d'or de Charles VII et des pièces de Louis, dauphin du Viennois (1440-1456), au champ écartelé de France et Dauphiné. — Ph. Lalande, dans *Bullet. Soc. sc., hist. et archéol. de la Corrèze*, t. XXX, 1908, 123-124.

69. — A Neerritter (Limbourg, Hollande), on a trouvé un trésor important de monnaies d'or qui ont été vendues, en mars, à Amsterdam par M. J. Schulman. Le dépôt se composait des pièces suivantes : Nobles d'Henri V, d'Édouard IV et d'Henri VIII, pièces diverses d'Élisabeth et de Jacques I^{er} d'Angleterre ; doubles albertins, albertins et couronnes d'Albert et Isabelle et de Philippe IV, pour le Brabant ; florins, doubles ducats et ducats de Brandebourg, de Campen, d'Espagne ; couronnes de Flandre ; demi-cavaliers de Gueldre et de Hollande ; florin de Metz ; doubles albertins de Tournai ; rosenobles d'Utrecht ; demi-cavalier de Zélande ; ducat de Transylvanie et foudouq turc.

L'enfouissement me paraît avoir eu lieu vers 1626, pendant la lutte des Hollandais contre l'Espagne.

70. — Dans les travaux de la construction du chemin de fer de Fermo à Amandola, on a fait une découverte de monnaies dont le quart a été donné au musée d'Ancone. — *Bollettino d'Arte del Minist. della P. Istruz.*, II, 1908, 316.

71. — A Rivà d'Ariano (plaine de la Polesine, prov. de Rovigo, Italie), on a fait récemment une importante trouvaille de monnaies d'or des xv^e et xvi^e s. Le Ministère de l'Instruction publique d'Italie n'a pu obtenir le quart des monnaies découvertes ; mais, par suite d'un traité fait postérieurement avec le propriétaire, l'État recevra la huitième partie de la première trouvaille et le quart des découvertes futures. Neuf monnaies de cette découverte vont ainsi entrer dans le médaillier du R. Museo archeologico de Venise, parmi lesquelles se

trouve un rarissime écu de Vespasiano Gonzaga, frappé à Sabbioneta (évalué 700 frs). — *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, II, 1908, 315.

72. — A Neustadt i. Holstein (District de Hanovre), dans la Neue Strasse, on a trouvé les restes d'une bourse avec une trentaine de deniers « Wendes ». — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3938.

73. — A Prague, en démolissant une maison dans la Josefsgasse, on a trouvé 21 monnaies turques d'or et d'argent, de l'époque de la guerre de trente ans. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3938.

74. — A Ikendorf près de Sanitz (Mecklembourg-Schwerin), on a trouvé des imitations de deniers des empereurs romains, qui pourraient avoir été fabriqués dans la région de Cologne. — *Hamburger Nachrichten* du 9 Juin 1908 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3938.

75. — A Naurath près de Büdlich (prov. de Trèves), en février 1908, vase avec 1400 pièces de l'archevêque de Trèves Dietrich II (1212-1242) et Conrad I^{er} de Metz (1211-1224). La trouvaille a été déposée au musée provincial de Trèves. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3914.

76. — A Bräunrode (Mansfeld), en faisant les fondations d'un bâtiment, vase contenant 20 pièces d'or, 140 thalers et 40 pièces d'argent plus petites, datées en majeure partie de 1633. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3965.

77. — A Roggenau (Prusse), en labourant, on a trouvé une bourse de cuir avec plus de 3000 pièces, la plupart polonaises de 1584 à 1594. — *Posener Zeitung* du 7 avril 1908 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3914.

78. — A Doberschütz près d'Eilenburg (district de Liegnitz), en construisant la nouvelle école, on a trouvé un dépôt d'une centaine de gros et de pfennigs de Cologne, Juliers, Brunswick, Saxe, Hesse, Worms, Nassau, de diverses villes de Suisse, etc. Il y a des pièces inédites. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3914.

79. — A Ebersbach (district de Liegnitz, Silésie), on a trouvé un vase contenant plusieurs milliers de monnaies bien conservées du commencement du xv^e s., en particulier des grands maîtres de l'ordre teutonique. — *Ostpr. Zeitung* de Königsberg du 18 juin 1908 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3964.

80. — A Csakanyo (Comitat de Pozsony, Hongrie), dépôt de 1967 pièces de Vienne.

81. — A Balmaz-Ujvaros (Comitat de Hadju), dépôt de 60 pièces de Friesach. — E. Gohl, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 121.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

NOTICES

Monnaies de Byzance. — Quand j'écrivis ma note sur les prétendues « nasses à pêcher » des monnaies de Byzance ¹, j'ignorais, je l'avoue, que M. Svoronos eût proposé, dès 1889, dans l'*Εφημερίς Αρχαιολογική* ², une explication de ce type. Je remercie vivement l'éminent et sympathique conservateur de m'avoir signalé son étude. Pour lui, ce sont là des *torches monumentales*, consacrées à Hécate. Vaillant avait émis cette hypothèse, et j'y avais songé un instant, mais je ne retrouvais pas dans les objets en question une suffisante similitude de forme avec ce que nous connaissons de la représentation des torches dans l'antiquité.

Admettons que le soi-disant épi (un peu mesquin pour la décoration) soit une mèche ; mais comment expliquer, dans un faisceau de branches et de sarments, ce renflement central et cette apparence de vannerie ? Ne sait-on pas que les torches avaient la forme de bâtons évasés ? M. Svoronos estime que la torche de Byzance, à demi consumée, présenterait en effet cette silhouette, et il nous donne comme exemple une monnaie de Mégare, métropole de Byzance (pl. II de l'*Εφημερίς*, n° 10, fig. ci-contre), où Hécate rallume deux petites torches à l'une des grandes supposée à demi consumée ³. Et voilà pourquoi nos objets ne sont pas identiques aux torches représentées d'ordinaire ; c'est que par exception le flambeau est resté intact.



L'idée est ingénieuse ; j'aimerais, avant de l'adopter définitivement, rencontrer dans l'antiquité d'autres images de semblables torches intactes ou commençant à brûler ; d'ailleurs la forme classique

1. Ci-dessus, p. 337. — L'idée de la nasse à pêcher a été lancée par Sestini ; les pêcheries de Byzance étaient renommées, et nous avons des monnaies de cette ville qui représentent, soit Poseidon tenant un dauphin, soit des poissons nageant.

2. P. 84-87.

3. On objectera que, étant donnée la taille de la déesse, la torche eût été singulièrement haute (cf. les monnaies où la déesse figure à côté de l'objet intact n° 67) ; en revanche, sur le n° 5, un cheval ne lui vient qu'à mi-hauteur. Ce qui est plus grave, c'est qu'on ne retrouve pas dans cette demi-torche les proportions en longueur et largeur d'un fragment de l'objet en question,

était commandée par les lois de la combustion, et il faudrait admettre que les torches d'Hécate à Byzance étaient d'une forme exceptionnelle, que c'étaient de véritables *ex-voto* destinés à brûler sur place (elle devait brûler bien mal) et auxquelles on n'avait pas donné sans intention (ici j'en reviens à mon dire) la forme de corbeilles (*καλαθοι*) superposées.

M. Svoronos apporte un témoignage historique, les récits des auteurs Eustathe et Hesychios de Milet, qui racontent que, lors du siège de Byzance par Philippe II, les Macédoniens ayant essayé par une nuit sans lune de surprendre la ville, Hécate fit briller dans le ciel des torches ardentes qui avertirent les assiégés et leur permirent de repousser l'attaque. Une statue fut alors élevée à Hécate dadophore, et des torches monumentales *ont pu* lui être consacrées dans les temples. Le n° 8 de la planche II de l'*Ἐφημερίς* représenterait cette statue ; mais les deux torches portées par la déesse ont la forme usuelle.

*
* *

MUSÉES

Le British Museum a acquis la collection de monnaies antiques de la Palestine de feu Leopold Hamburger, qui compte 2700 n^{os}, surtout des raretés de la deuxième révolte sous Hadrien.

Le Cabinet de Berlin a acquis un médaillon de bronze de Septime Sévère au type de l'autel de Pergame (Cf. *Rev. Num.*, 1902, p. 234).

*
* *

VARIA

La table de la Revue numismatique, publiée sous les auspices de la Société française de numismatique, par A. Dieudonné, est à présent terminée et mise en vente. Elle va de 1836 à 1905 ; elle comprend la *Revue de la numismatique française*, devenue bientôt *Revue numismatique*, la nouvelle série de celle-ci (1856-74), les *Mélanges de numismatique* (1875-82), enfin les 3^e et 4^e séries de la *Revue* (depuis 1883) et les *Procès-verbaux de la Société française de numismatique* (depuis 1897). On a fusionné en une seule série analytique et alphabétique, la liste des noms d'auteurs et les noms de matières, et on a joint des index accessoires qui sont : 1^o une table des lettres et noms grecs ; 2^o une table des chiffres romains ; 3^o une table chronologique des documents écrits du moyen âge et des temps modernes. L'ouvrage comprend 260 pages in-8°, sur deux colonnes ¹.

1. Cf. ci-dessus, p. 132.

*
* *

Le Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Rennes en 1909. Nous détachons du programme de la section d'archéologie les questions suivantes :

7° Signaler, pour l'Ouest de la France et par arrondissement, les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol ; —

16° Signaler, dans les musées de l'Ouest de la France, les bronzes gallo-romains trouvés dans la région ; —

20° Étudier les monnaies féodales de l'Ouest de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

*
* *

Le Comité chargé de la publication des *Corolla Numismatica* en l'honneur de M. B. V. Head (*the Committee of the Head testimonial fund*), nous fait savoir que, tous frais payés, il lui reste en caisse une somme de 109 l. 13 s. 6 d. Aussi a-t-on résolu d'offrir cette somme à l'Université d'Oxford, pour fonder un prix de numismatique ancienne associé au nom de M. B. V. Head, tel que l'Angleterre n'en possédait pas jusqu'à présent. La Commission de l'Université, présidée par lord Curzon, a accepté ce don, et toutes cotisations ultérieures qui viendraient accroître l'importance de la fondation, seraient reçues avec reconnaissance : on peut les adresser, soit au secrétaire de l'Université d'Oxford (Nigel Bond, esq., 25 Victoria Street, London S.W.) soit à M. Hill, au British Museum.

*
* *

M. Babelon a inauguré son cours ¹ le jeudi 10 décembre au Collège de France. Dans son discours d'ouverture, il a rappelé que le fondateur de cet établissement, Guillaume Budé, avait composé un célèbre ouvrage de numismatique, *De asse et partibus ejus* ; puis il a passé en revue les cours d'archéologie du temps passé où la numismatique tenait une place, ceux de la Bibliothèque nationale où s'illustrèrent Millin, Raoul Rochette, Beulé, François Lenormant, ceux du Collège de France professés par Letronne et Charles Lenormant, à l'étranger ceux de Creuzer, d'Overbeck, de Mommsen, de Percy Gardner ; enfin ceux de

1. Cf. ci-dessus, p. 413.

L. Blancard et de Th. Reinach, les derniers qui aient tenté de restaurer cet enseignement en France : aujourd'hui il a droit de cité dans une chaire de l'État exclusivement consacrée à la numismatique, et le nom du titulaire nous est garant qu'il répondra à toutes les espérances.

A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

J. MAURICE. *Numismatique constantinienne. Iconographie et chronologie ; description historique des émissions monétaires*. Tome I. Paris, Leroux, 1908, CLXXIX-504 p., 5 tabl., XXIII pl.

Cohen a exposé toute la numismatique de l'époque impériale romaine dans un cadre uniforme et excessivement commode : l'ordre alphabétique des légendes de revers subordonné au règne des empereurs. Pour le haut empire, on commence à préconiser la succession chronologique des émissions, mais trop de lacunes rendent encore ce système incertain, et nous ne savons pas en général reconnaître les produits des divers ateliers ; d'ailleurs, les chapitres resteraient les mêmes, car l'effigie du droit, le portrait de l'empereur, est hors de conteste, et sa domination commence et cesse partout à la même date. Il en est autrement des temps qui suivent Dioclétien ; dès lors, avec la tétrarchie et les convulsions qui l'accompagnent, le maître change souvent et n'est pas le même partout ni aussi longtemps dans chaque pays ; c'est l'atelier qui, avec ses marques propres, représente l'élément de continuité¹. Voilà pourquoi M. Maurice, prenant pour objet de ses études cette numismatique, en a déplacé l'axe, subordonné le prince à l'atelier, le catalogue des types à l'ordre des émissions. Ce n'est pas que l'ancienne division n'ait ses avantages pour les recherches, et j'attends que l'auteur nous donne à la fin de son second volume une table de con-

1. C'est un peu plus tôt que les ateliers se différencient, à des époques diverses, suivant les ateliers ; à défaut de cette date difficile à choisir, les numismates se demanderont pourquoi M. Maurice n'a pas commencé à la réforme de Dioclétien ; mais, s'il a préféré prendre pour point de départ l'entrée en scène de Constantin, c'est, je crois, que son présent travail est le premier d'une série d'études historiques, qui, toutes, auront pour centre Constantin et son gouvernement.

cordance, mais la nouvelle méthode est la seule qui fasse progresser la science.

Le livre de M. Maurice débute par une série de préfaces relatives : 1° à l'administration des monnaies et au travail des ateliers à l'époque constantinienne ; 2° à l'anatomie de la monnaie ; 3° aux espèces monétaires. Ces chapitres et leurs subdivisions ne sont pas, il est vrai, désignés par une numérotation claire et apparente, mais la table des matières corrige ce défaut ¹.

La théorie du travail en ville des ouvriers monnayeurs de certains ateliers d'Occident dépasse par sa portée la période constantinienne ; dans le passé, elle aide à comprendre la formidable insurrection des monnayeurs de Rome sous Aurélien, dont il faut bien que plusieurs quartiers aient été complices, s'il est vrai que la répression coûta à l'armée des milliers d'hommes ; dans l'avenir, cette théorie ouvre une vue sur le monnayage mérovingien et sur l'extraordinaire diffusion des *monetarii*, s'expliquant par l'exode des ouvriers à qui l'État avait cessé de fournir de l'ouvrage.

Dans l'anatomie de la monnaie, M. Maurice passe en revue les inscriptions et marques qui remplissent le champ, notamment les lettres d'officines. Et je veux croire que ces lettres P, S, T ; A, B, Γ ; I, II, III, sont des marques d'officines, puisqu'aussi bien je n'ai pas d'explication différente à proposer ; je hasarderai toutefois une question : pour qu'on ne voie pas là des groupes de monnaies frappés tantôt simultanément tantôt successivement, des séries quelconques désignées par des numéros d'ordre, pour qu'on reconnaisse des *officines*, c'est-à-dire des ateliers distincts organisés séparément dans l'atelier, existe-t-il une autre raison que celle-ci, à savoir que d'ordinaire le nombre des catégories demeure le même ou à peu près plusieurs émissions de suite et s'élève ou s'abaisse progressivement ?

M. Maurice s'occupe ensuite des espèces monétaires, de leurs époques de création et de leurs transformations : il s'inspire de M. Babelon, il précise Otto Seeck. On se souvient qu'il nous est arrivé de rencontrer ² un tiers du sou d'or de 60 à la livre postérieurement à l'époque fixée par O. Seeck pour la création du *solidus* au 72° : M. Maurice nous

1. De nombreux ouvrages sont indiqués en note, mais il n'y a pas de bibliographie coordonnée. — Voici quelques fautes d'orthographe qui pourraient induire en erreur : Oricutis *pour* Orientis (p. XI) ; Comes Sacrarum Lurgitionum *pour* Largitionum (p. xxvi) ; Vapiscus *pour* Vopiscus (p. xxxviii) ; Licinias *pour* Licinius (p. xcvi) ; Libianus *pour* Libanius (p. cxlviii). — Plusieurs erreurs de chiffres ont été corrigées à la plume avant la mise en vente.

2. *Rev. num.*, 1899, p. 193.

explique comment Constantin, qui entretenait des rapports actifs avec toute une partie de l'empire où le nouveau *solidus* n'était pas inauguré, continua à en frapper quelques-uns pour les besoins du commerce dans l'ancien système.

L'Introduction s'achève par un exposé chronologique des règnes, titres et actes des empereurs, depuis l'abdication de Dioclétien jusqu'à l'avènement comme Augustes des trois fils de Constantin (305-337), qui rectifie nombre d'assertions des historiens, supposant connues et acceptées toutes les observations qui trouveront place dans l'étude des émissions. Et cela est bien. La méthode d'exposition *ex cathedra* précède quelquefois avec avantage la discussion. Seulement j'aurais voulu que cette chronologie fût plus strictement dégagée de toute dissertation tendant à la déborder, et j'aurais voulu de plus la résumer dans un tableau tout à fait succinct, une planche ne donnant que les dates de règne et les pays, permettant de reconnaître au simple coup d'œil sous quel empereur nous sommes à telle année en telle province.

Un chapitre très original est celui qui concerne l'iconographie des empereurs et qui a été inséré tout entier dans cette *Revue*. Il ne faudrait pas résumer la théorie sous une forme trop sommaire, dire par exemple : « Chaque Auguste, chaque César n'avait de rapports qu'avec la chancellerie du César ou de l'Auguste de sa dynastie et ne recevait pour ses émissions d'autre portrait que celui de ce prince ; par suite, quand il frappait au nom d'un de ses corégents du reste de l'empire, il lui prêtait le seul portrait qu'il possédât autre que le sien propre et qui, sans correspondre aucunement à la légende, était celui du prince allié. » Présentée sous cette forme, une telle règle administrative paraît bizarre, inacceptable ; mais qu'on relise M. Maurice, on verra que c'est trahir sa pensée que la formuler avec cette rigueur. L'auteur admet à cette pratique des tempéraments ; tantôt c'est l'effigie d'un empereur décédé ou retiré qui a servi, tantôt (ajouterai-je) il est probable qu'on a confectionné hâtivement et « de chic » l'image d'un prince qu'on ne connaissait pas. M. Maurice analyse avec grand soin toutes ces différences d'effigies, ses observations sont fines et pénétrantes ; on peut lui chercher querelle pour quelques exemples isolés ¹, mais il a donné des règles sûres pour la recherche des véritables portraits de chaque prince à cette époque troublée.

M. Maurice aborde ensuite la classification chronologique des émissions monétaires de chaque atelier ; le premier volume qui vient de

1. La figure I, 10 peut-elle passer pour un portrait de Dioclétien ? — Quelle différence y a-t-il entre Maxence, VII, 7, et un Galère ?

paraître comprend Rome, Ostie, Aquilée, Carthage et Trèves. Diverses revues numismatiques ont publié ces études, mais la nouvelle rédaction comporte des additions, des rectifications, qui ont été suggérées à l'auteur par les vues d'ensemble se dégageant de ses recherches et par ses excursions dans le reste du monde romain, voire par ses remarques iconographiques.

Les raisons du classement ne sont pas toujours apparentes ni doctoralement énoncées ; il y a des pièces pour lesquelles l'auteur les sous-entend, mais si on veut classer soi-même ces monnaies au milieu de celles dont la place est marquée, on s'aperçoit que tout s'enchaîne et que, les jalons une fois posés, il faut en revenir à l'ordre qui a été adopté. Le nombre des exemplaires vus par M. Maurice dans tous les musées d'Europe est énorme, et il devait en être ainsi ; car ce qui manque dans chaque émission a parfois plus d'importance pour la caractériser que ce qui s'y trouve, et il est impossible de dire ce qui manque si on n'a pas tout vu. Donc, présence simultanée dans un type ou absence partielle des personnages impériaux au nombre de quatre ou davantage, attribution des titres de César ou d'Auguste à douze promus au moins en huit ans, numéros de consulats, de *vota*, poids décroissants des espèces de bronze, caractère tendanciel de certains types, par exemple des médailles de consécration, qui s'expliquent par des circonstances déterminées, comparaison avec les lois datées, tels sont les principaux éléments de critique.

Chemin faisant, de la comparaison de ces petits monuments ressortent des détails du plus haut intérêt pour l'histoire. Je souhaite que M. Maurice les groupe à la fin de son ouvrage dans un petit nombre de notices, sans crainte de se répéter. L'avènement de la religion nouvelle constitue le grand fait social. Labarum, monogramme du Christ sous ses différentes formes y compris le *tau*, conversion personnelle de Constantin, date où paraît pour la dernière fois le symbolisme païen de l'apothéose, attitude de l'invocation les yeux en l'air, etc..., ces rubriques fournissent tous les éléments d'une refonte pour un dictionnaire des antiquités chrétiennes.

Un grand fait politique se développe parallèlement : le transfert en Orient, à Constantinople, du centre de l'empire, dont le maître avait vaincu ses compétiteurs à l'aide des forces de l'Occident : il fallait qu'il y eût là une nécessité singulière, à tel point que le christianisme a beau s'être fait d'abord reconnaître en Occident, le premier grand concile se tient à Nicée, et la monarchie, déjà byzantine, adopte un symbole oriental, le nimbe.

Tel est le double intérêt du livre de M. Maurice : il inaugure dans

l'ordre des descriptions une nouvelle méthode pour la numismatique constantinienne, et il rattache constamment cette numismatique à l'histoire, en montrant le rôle des médailles dans la vie politique et sociale de l'époque. Nous sommes certains de retrouver ces grandes qualités dans le second volume : les nombreuses notes déjà publiées par M. Maurice nous le font désirer vivement.

A. DIEUDONNÉ.

*
* *

LUSCHIN VON EBENGREUTH (Arnold). *Steirische Münzfunde*. [Vienne, 1907], in-4°. — Extr. du *Jahrbuch f. Altertumskunde herausgegeben von der k. k. Zentral-Kommission f. Kunst- und Historische Denkmale*, Band I, 1907, p. 137 à 184, fig. 75 à 324.

Dans ce mémoire d'une précision remarquable, enrichi de nombreux dessins, M. Luschin von Ebengreuth poursuit son enquête sur les monnaies de la Styrie, qu'il avait commencée, en 1906, par l'étude de quatre trésors. Des neuf dépôts examinés dans la nouvelle publication, le premier, trouvé à Sachsenfeld près de Cilli, se rattache aux quatre précédents, car l'enfouissement peut en être placé vers 1300. En effet, outre les pièces de Styrie, il contenait des monnaies d'Étienne V de Hongrie, pour la Slavonie, d'Ottakar de Bohême, du roi Rudolphe et enfin de Rodolphe, archevêque de Salzbourg. A côté des pièces styriennes, riches en types d'animaux, fantastiques et autres, mais si souvent muettes, il y avait, dans ce dépôt, deux deniers, malheureusement frustes, dont les légendes paraissent pouvoir être lues : *Moneta sancti Viti*. Ce serait la mention de S. Veit, atelier des ducs de Carinthie.

Le trésor de Kohlberg (à 13 kil. au sud de Marburg) contenait environ 500 pièces dont 276 ont été examinées par M. Luschin. Il y avait des monnaies de Bohême, de Salzbourg, d'Albert I^{er} (après 1282). L'auteur reconnaît que la date d'enfouissement du dépôt est difficile à fixer ; mais il sème, sur son chemin, de judicieuses remarques sur l'introduction des armoiries récentes de la Carinthie et sur le denier *Moneta regis B.* qu'il enlève à Bela pour le donner à la Bohême. Cette intéressante pièce aurait même été émise par le duc Henri de Carinthie, après son élection comme roi de Bohême, c'est-à-dire après le mois d'août 1307. Les trésors de Gross-Kanizsa, de Kalkgrub près de Wies, de Hohenmauten près de Mahrenberg, de Kunigund près de Cilli, de Marburg, et deux autres de provenance incertaine, renfermaient surtout des spécimens du monnayage styrien du xiv^e siècle. Les

quatre dernières trouvailles contiennent beaucoup de monnaies portant des bustes et des écussons.

En somme l'étude de M. Luschin est une contribution fort utile à la connaissance d'une branche très obscure de la numismatique médiévale de l'Europe centrale.

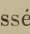
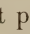
ADRIEN BLANCHET.

*
* *

DEMOLE (Eugène). *Numismatique de l'évêché de Genève aux XI^e et XII^e siècles*. Genève, 1908, in-8°, 143 p. et nombr. fig. — Extr. des *Mém. et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéol. de Genève*, t. XXXI, livr. 1.

M. Demole, le sympathique président de la Société suisse de Numismatique, vient de publier un travail fort intéressant, basé surtout sur le trésor de 1200 monnaies, découvert près du sentier du Pas-de-l'Échelle (Haute Savoie), le 11 août 1892. Ce dépôt avait déjà été étudié en partie par M. A. Ladé ; mais M. Demole a pu réunir des variétés inédites et, après avoir examiné longuement les séries réunies, il a été amené à formuler des conclusions différentes de celles de son devancier.

Le trésor contenait des deniers au nom de l'évêque de Genève, Frédéric (1032-1073), d'autres au nom de saint Maurice, puis d'autres avec le nom de saint Pierre, patron de la cathédrale de Genève, et ces trois classes de monnaies comprennent des exemplaires de bon style, poids et titre, et d'autres spécimens dégénérés.

Dans la série au nom de Frédéric, on remarque sur le fronton du temple (type carolingien des deniers à la légende **XPISTIANA RELIGIO**) le signe . Après avoir repoussé diverses interprétations, M. Demole suppose qu'il s'agit d'un monogramme composé des initiales **C** et **I** de *Conradus imperator*, tout en reconnaissant que le droit monétaire avait été concédé aux évêques de Genève, antérieurement au règne de cet empereur. A dire vrai on pourrait penser que Conrad avait confirmé cette concession. Mais je trouve insolite la forme de cette marque de suzeraineté, et, si l'on remarque que le signe est remplacé sur d'autres deniers, de bon style, au nom de Frédéric, par un **O** simple ou par un , on pourrait penser que le fronton contient seulement des marques d'émission, analogues à celles qui existent sur les deniers au type de Melle immobilisé, dès le XI^e siècle probablement. M. Demole, numismate consommé, ne se dissimule pas d'ailleurs que la question est encore à l'étude.

On lira avec intérêt ses recherches sur le système pondéral qui a servi pour la taille des deniers de Genève. Il réfute habilement l'hypothèse d'après laquelle beaucoup de pièces du trésor seraient des produits de l'atelier de faux monnayage d'Aiguebelle en Maurienne. On comprend d'ailleurs que cette hypothèse ait été émise, car il y a de multiples variétés dont quelques-unes sont d'une fabrique bien mauvaise. Pour les pièces de Frédéric, remarquons aussi que le nom de l'évêque présente plusieurs formes, et, sans attacher trop d'importance à cette observation, on pourrait penser que les émissions ont dû se succéder même après la mort du prélat. Faut-il croire que les plus beaux deniers au type de saint Pierre sont contemporains de certains deniers au nom de Frédéric ? C'est l'idée de M. Demole ; mais comme l'auteur attribue des deniers dégénérés de Frédéric à Guy de Faucigny (évêque de 1078 à 1120 environ), je suis un peu rebelle à cette hypothèse. C'est aussi sous l'évêque Guy que les deniers au buste et nom de saint Maurice, imités de ceux de Vienne, auraient été émis. Cette imitation s'explique facilement, car, à l'origine, la cité de Genève dépendait de Vienne métropole et, de plus, les deniers de Vienne eurent pendant un siècle une vogue considérable. Je ne me dissimule pas les difficultés du classement du monnayage genevois, et je fais preuve de quelque témérité en me permettant de l'étudier surtout d'après des dessins, d'ailleurs nombreux et satisfaisants dans l'ensemble. Je crois, pour le moment, que les imitations au nom de saint Maurice ont succédé aux pièces de Frédéric et qu'elles ont précédé tous les deniers avec le buste de saint Pierre, dont la fabrique, assez soignée en général, paraît dénoter un relèvement du monnayage genevois.

Quelle que soit l'hypothèse qu'on préfère, on s'accordera à reconnaître que M. Demole a rendu un réel service en reprenant avec méthode l'étude d'un problème dont la solution complète ne sera peut-être donnée que par la découverte de dépôts monétaires, analogues à celui du Pas-de-l'Échelle.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SABATIER (Antoine). *Étude revisionnelle des sceaux de plomb fiscaux et commerciaux, publiés dans l'« Histoire de Lyon », d'André Steyert.* Villefranche, 1908, gr. in-8°, 65 p., 59 fig. (Extrait du *Bullet. de la Soc. sc. et arts du Beaujolais*).

M. le Dr Antoine Sabatier, Lyonnais possédant une très importante collection de plombs (qui comprennent les sceaux fiscaux et les sceaux

commerciaux), a remarqué que si les dessins de plombs, publiés par Steyert, sont en général assez fidèles, l'interprétation qu'il en a donnée est souvent erronée. Et M. Sabatier, qui avait déjà publié plusieurs études dont une où il est question des plombs de la Ferme du Tabac, nous offre aujourd'hui un mémoire, ou plutôt déjà un petit traité sur les plombs de commerce, qu'il faut diviser en deux grandes séries : les plombs d'emballage et les plombs d'étoffes. Ces derniers, les plus nombreux et les plus importants, sont les *sigilla pannorum* de quelques documents anciens.

M. Sabatier décrit d'abord les nombreux sceaux de la douane de Lyon, depuis François I^{er}, et des bureaux forains qui en dépendaient. Les sceaux de la douane même comprennent : les sceaux royaux, véritables marques fiscales ; les sceaux consulaires, marques de fabrique municipale. Beaucoup de ces plombs portent une lettre placée à droite de l'écusson ; l'interprétation n'en est pas encore certaine. En tout cas je ne crois pas non plus qu'on puisse considérer ces lettres comme des initiales de graveurs de la Monnaie de Lyon, dont quelques-uns ont habité précisément à la Douane (Claude Godoffre, Nicolas Gentot).

Sceaux des gabelles du sel (salins de Pécais, près d'Aigues-Mortes ; dépôts de Dieppedalle) ; de la ferme de Rouen ; sceaux de drapiers de diverses villes (Albi, Arras, Bourges, Lille, Beaucamps-le-Vieux, Metz, etc) ; sceaux particuliers de drapiers-marchands de Lyon (Jacques Colabau, François Raymondis) ; sceaux de fabricants de Nîmes (Maurel, Chauvin) ; tous ces documents constituent une série d'un intérêt considérable. N'oublions pas de mentionner les plombs du *Scel de la Draperie* pour Paris que concerne l'édit du 19 mars 1571, réglant l'aunage des draps, serges et étoffes de laine, fabriquées en France et fixant le droit à percevoir pour l'apposition de la marque de plomb.

Reims fournit plusieurs petits plombs, dont l'un, avec un lis et un **R** entre deux branches de laurier, doit être un sceau de bonneterie. Rouen est mal représenté dans le livre de Steyert, mais Sedan l'est par deux petits sceaux dont les inscriptions **B 2 F** (*Bonneterie* ou *Bas à deux fils*) et **AC** (?) ont fait chercher beaucoup M. Sabatier. En quelques lignes, il nous laisse voir d'ailleurs qu'il possède à fond son sujet, mais aussi la prudence nécessaire au véritable érudit ; car s'il signale, à propos des lettres **AC** l'interprétation à *côtes*, c'est pour démontrer immédiatement qu'on ne saurait l'admettre, car les plombs en question sont antérieurs à l'installation des premiers métiers de bas à côtes. Pour Tours, l'ouvrage de Steyert fournit un sceau de con-

trôle, troisième marque apposée aux draps de laine, ainsi qu'aux étoffes de soie, dans les villes de fabrication. Villefranche-en-Beaujolais est représentée par un plomb qui était posé par les commis du bureau sur des toiles s'estampillant mal. M. Sabatier n'oublie pas la Compagnie des Indes dont j'aurai à parler dans un prochain article et termine son travail par des remarques intéressantes sur les sceaux étrangers qui marquaient les étoffes venant de villes d'Allemagne (Isny, Memmingen, Ulm, etc.), des Pays-Bas (Leyde), de Savoie, de Suisse (Saint-Gall, Zurich, etc.) et d'Italie (Venise). M. Sabatier connaît fort bien, non seulement les plombs, mais aussi les documents qui les concernent, et les lecteurs de la *Revue numismatique* pourront apprécier, prochainement, la sûreté de ses connaissances dans une branche encore peu cultivée de la Numismatique.

Un fait m'a frappé particulièrement en revoyant les plombs publiés par Steyert et si habilement commentés par M. Sabatier. C'est la grande pauvreté de la série médiévale, qui n'est représentée que par des plombs d'Arras, Lille et Bourges. Les rives de la Saône, qui ont rendu tant de plombs commerciaux depuis l'époque romaine, recevaient-elles peu de marchandises du Nord, au moyen-âge ?

Ce n'est sans doute pas le cas ; en effet M. Sabatier a eu l'obligeance de me dire qu'il possédait un bon nombre de plombs médiévaux, dont la provenance lyonnaise est certaine. Il y en a probablement aussi beaucoup dans la collection Récamier. En tout cas, les documents et les plombs anciens depuis la fin du xiv^e siècle formeront un chapitre intéressant de l'histoire du commerce. J'ai eu l'occasion de signaler récemment des plombs de Caen, de Louviers et d'Évreux (ce dernier m'a été communiqué par M. Sabatier). Je souhaite vivement qu'on retrouve et qu'on publie, d'après l'original, le plomb portant *S Lo* et une crosse, imposé aux draps de Saint-Lô, par l'évêque de Coutances, en 1371 ; et aussi le plomb imposé aux draps de Chartres par les lettres de juin 1419 : il devait porter « d'un costé en l'emprainte, l'ymage de « Nostre-Dame, et au dessoubz aura escript « *Chartres*, et de l'autre part dudit marc, aura en l'emprainte un « chartain qui contient les armes de ladicté ville » (*Ord. R. Fr.*, t. XI, p. 13).

ADRIEN BLANCHET.

*

* *

DAMBRINE (Abbé E.). — *Créteil (Seine). Premiers monuments de son histoire.* — Paris, un vol. in-8°, 1908.

Nous nous faisons un plaisir de signaler cette monographie de la

petite ville de Créteil, étude consciencieuse et intéressante écrite par le curé même de cette jolie commune. L'origine de Créteil est fort ancienne. La numismatique aide l'histoire à éclairer cette origine encore obscure, et M. l'abbé E. Dambrine a, comme on le verra, utilisé fort à propos ces sources numismatiques.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ¹

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— A. W. Hands, Étalons pondéraux. *Num. Circular*, 1908, 10842-10847 [Mine, talent], 10905-912.

— G. L., Les fouilles américaines en Crète. *Bulletin de l'Art anc. et mod.*, 3 oct. 1908, 254 [A Moklos, plusieurs grands talents de bronze, semblables à ceux d'Aghia Triada].

— Gertrude Burford Rawlings, *Coins and how to know them*. London, Methuen, 1908, in-8°, xix-374 p., 206 fig. 6 sh. [Manuel de numismatique qui rendra des services aux débutants].

— Jean de Foville, La statuaire grecque et les médailles antiques. *Le Musée*, 1908, 10-18, 41-48 (les *xoana*), fig. de m. gr.; 131-138 (art monét. au VI^e s.); 219-229 [Art ionien en Asie au VI^e s.].

— O. Théatès, Les artistes animaliers. *Le Musée*, 1908, 22-26, fig. de m. grecques; 107 et s.

— Wilhelm Kubitschek, Acquisitions de la Collection impériale de monnaies antiques et byzantines pendant l'année 1907. *Num. Zeitschr.* de Vienne, 1908, 129-140, pl. VIII [M. d'Apollonia de Carie, de Bostra, Chio, Eirenopolis, Erythrée, Césarée, Kasai de Cilicie, Kodrula, Laerte, Magydos, Parium, Séleucie ad Calycadnum, Sinope, Tripolis de Carie; sou d'or de Marcien]. T. à p.

— D. E. J. Haebler, Les bases métrologiques du système monétaire le plus ancien dans la moyenne Italie. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-omaggio*, 1908, 29-37 [Voici un exemple des hypothèses

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

exposées dans cet article : En Étrurie, comme dans l'Ombrie, on trouve un talent babylonien fort, pesant 30698 gr. 50].

— J. Leite de Vasconcellos, Monnaie de Salacia (Eviom). *O Archeologo Português*, 1908, 37-38, fig. [Bronze aux types de l'hippocampe et des deux épis].

— L. Cesano, Bronze romano-sicilien du Musée national romain. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 39-45, fig. [Petite m. de bronze avec la tête de Jupiter et, au revers, Sacer sous le type du victoriat. Pièce très importante pour le classement chronologique des pièces de la même série, car elle a été frappée par C. Licinius Sacer vers 74 av. J.-C.]. *Bollettino di Num.*, 1908, 109-116.

— L. Correr, Trouaille de monnaies coulées et frappées. *Rassegna num.*, 1908, 42-43 [En octobre 1907, près de Cava dei Tirreni, dans la province de Salerne, trouaille d'une hache oxydée, et de 47 pièces d'*aes grave*, semis, triens, quadrans, sextans, associées à des monnaies frappées de Paestum et d'Agathocles].

— M. C. Soutzo, Monnaies de notre collection inédites ou peu connues, émises dans les villes antiques de la Dobroudja; Tomi. *Buletinul Societatei numismatice Române*, 1908, 7-29, pl. I et II [La riche collection du prince Soutzo ne comprend pas moins de 1185 pièces de Tomi dont 310 autonomes et le reste de l'époque impériale; le seul règne de Gordien III en fournit 110, plus 3 médaillons. L'auteur en décrit 132, inédites ou peu connues, dont plusieurs représentent des monuments intéressants].

— W. Knechtel, Monnaies inédites des villes antiques de Calatia, Istrus et Dionysopolis. *Buletinul Societatei numismatice Române*, 1908, 30-39 [Descr. de 41 pièces].

— Paul Harsanyi et Edmond Gohl, Trois trouvailles de monnaies des villes d'Apollonia et de Dyrrachium. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 110-115 [Dépôts de drachmes avec les noms de magistrats, découverts près de Decés (C^{té} d'Arad), dans le comté de Bihar, et dans la région de Szilagysomlyo. En magyar].

— Alfred Maier, Les monnaies d'argent d'Apollonia et de Dyrrachium. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 1-33 [Bon catalogue des drachmes avec noms de magistrats].

— E. Cavaignac, Les monnaies d'Eleusis. *Rev. num.*, 1908, 311-333, pl. X et XI [Essai de classement des bronzes aux types de Triptolème et du porc].

— R. Hennig, L'époque du règne d'Asandre. *Berliner Münzbl.*, 1908, 85-92 [L'auteur divise les monnaies d'Asandre en pièces frappées, comme archonte, avec la tête d'Antoine, de 45 à 43 av. J.-C., et en pièces avec son propre portrait, émises de 43 à 17 ; il y ajoute celle frappée par sa veuve Dynamis en 17-16].

— Wilhelm Kubitschek. Les ères de la ville de Sinope. *Num. Zeitschr.* de Vienne, 1908, 67-72 [Remarques intéressantes sur diverses dates des ères employées dont l'une commence en 70 et l'autre en 45 av. J.-C.]. T. à p.

— F. Imhoof-Blumer, *Zur griechischen und römischen Münzkunde*. Genf, 1908, in-8°, 323 p., 10 pl. en photot. Extr. de la *Rev. suisse de Numismatique*, XIII, 161-272, et XIV, 1-211 [Intéressantes contributions à l'étude des monnaies du système des cistophores ; monnaies provinciales de la Bithynie, de la Lycie ; satrapes de Carie ; chiffres indiquant des dates de fêtes sur des monnaies de Magydos ; drachmes d'un roi et d'une reine d'Arménie dont le nom est encore incertain ; monnaies de bronze de l'époque des diadoques].

— E. Babelon et Th. Reinach, *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, 2 ; *Bithynie (jusqu'à Juliopolis)*. Paris, 1908, in-4°, 393 p., pl. 29 à 64.

— Kurt Regling, Hector sur des monnaies de Stectorium. *Klio, Beiträge zur alten Geschichte*, VIII, 1908, 489-492, fig. [Bronze de grand module, portant au revers un guerrier, le pied sur une proue, considéré antérieurement comme une représentation de Mygdon].

— R. Jameson, Une trouvaille de statères de Mélos. *Rev. num.*, 1908, 301-310, pl. IX [Huit statères de types divers, tous nouveaux, v^e siècle. Intéressantes observations].

— J.-B. Selbst, Sur les monnaies d'Apamée à la légende **ΝΩΕ**. *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, XXVII, 1907, 73-74 [Relatif à une pièce, — connue seulement par des publications anciennes —, qui porterait **NEΩ**].

— Gustav Richter, Monnaies juives de ma collection. *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 55-56, pl. I et II [Variétés de toutes les époques et pièces romaines relatives à la Judée].

— A. Dieudonné, Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles ; I. Monnaies de Thrace. *Rev. num.*, 1908, 334-349, pl. XII et fig. — II. Trouvaille de monnaies de Juba II à El Ksar (Maroc). *Rev. num.*, 1908, 350-368, pl. XIII [Il s'agit de la trouvaille importante que j'ai signalée en quelques lignes, dans la *Rev. num.*, 1908. 272].

— A. Blanchet, Monnaie gauloise trouvée près de Chartres. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LXXVI, fig. [Pièce d'argent avec cavalier et sanglier].

— A. Blanchet, Numismatique celtique. *Rev. num.*, 1908, 414-415 [Complément au compte-rendu du travail de M. Forrer].

— R. Forrer, La trouvaille de statères d'or de Tayac-Libourne, un document de la marche des Cimbres et des Tigurins, de 113 à 105 av. J.-C. *Jahrbuch der Ges. für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, XIX, 1907, 316-343, fig. T. à p. paru en septembre 1908 [L'auteur, qui a acquis 80 pièces de ce trésor, fait diverses comparaisons et croit pouvoir établir que ce dépôt constituait le butin d'une invasion de Cimbres et de Tigurins qui aurait passé par le nord de la Gaule puis par l'Helvétie et les bords de la Gironde avant de battre les Romains, en 105, à Arausio].

— R. Forrer, *Die ägyptischen, kretischen, phönikischen etc. Gewichte und Masse der europäischen Kupfer-, Bronze- und Eisenzeit*. Metz, 1908, in-4°, 72 p. et 20 pl. ou tableaux. Extr. du *Jahrbuch der Ges. f. lothringische Geschichte und Altertumskunde*, XVIII, 1906, et XIX, 1907 [L'auteur étudie des poids de plomb et d'étain trouvés dans les palafittes et donne de nombreuses pesées qui le portent à croire que beaucoup de haches, bracelets et outils ont des poids correspondant à ceux des systèmes de la Crète et de la Phénicie. Rappelons que M. J. de Morgan a publié autrefois des anneaux du Caucase et de l'Arménie pesant exactement un multiple du sicle assyrien].

— P. Castelfranco, Monnaies gauloises de la Transpadane. *Circolo Num. Milanese, Fascicolo-omaggio*, 1908, 5-9 [Sur les imitations des m. de Massalia]. T. à p.

— Andreas Leszih, Monnaies barbares trouvées dans le comté de Borsod. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 97-101, fig. [Imitations celtiques du tétradrachme de Philippe II de Macédoine. En magyar].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— P. Orsi et E.-J. Haerberlin, Au sujet de l'*aes grave* italique en Sicile. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-omaggio*, 1908, 23-27 [Relation de poids; rapport de l'argent au cuivre en Sicile. Questions difficiles. Pour ma part, je préfère admettre que les spécimens d'*aes grave* trouvés en Sicile y étaient comme métal simplement]. *Bollettino di Num.*, 1908, 93-97.

— L. Forrer, Vesta et son temple sur les monnaies romaines. *Num. Circular*, 1908, 10661-66, fig.

— John Evans, Sur quelques monnaies d'or romaines, rares ou inédites. *Num. Chron.*, 1908, 85-101, pl. X [C. Antistius Vetus avec le revers du sacrifice, Pescennius Niger, Julia Domna *Mater castrorum*, second aureus de Balbin, Magnus Maximus frappé probablement à Londres (*Augusta*)].

— Edmond Gohl, M. impériales romaines du Musée national de Budapest, non décrites dans le recueil de Cohen. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 1-8, 63-70, 89-96 [Variétés inédites de Marc-Aurèle à Gallien. En magyar].

— Fredk. A. Walters, Un rare sesterce d'Antonin le Pieux. *Num. Chron.*, 1908, 194-196 [Bronze avec la Bretagne assise].

— Wilhelm Kubitschek, La date de la mort de l'empereur Trajan Déce. *Num. Zeitschr.* de Vienne, 1908, 73-77 [Corrections intéressantes aux conclusions tirées de diverses inscriptions]. T. à p.

— Wilhelm Kubitschek, Une monnaie de Régalien. *Num. Zeitschr.* de Vienne, 1908, 127-128 [Surfrappée sur un denier de Caracalla. Remarques sur quelques autres pièces de Régalien]. T. à p.

— Serafino Ricci, Contributions à l'histoire de l'atelier de Milan. L'atelier impérial romain de *Mediolanum*. *Bollettino di Num.*, 1908, 33-35.

— Otto Voetter, Valérien jeune et Salonin. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 78-101, pl. III à VII.

— Wilhelm Kubitschek, Valérien jeune et Salonin. *Num. Zeitschr.* de Vienne, 1908, 102-114 [Intéressantes recherches sur les noms des divers fils de Gallien. Cf. les articles de MM. Voetter et Regling]. T. à p.

— Kurt Regling, Encore les fils de Gallien. *Num. Zeitschr.* de Vienne, 1908, 115-120 [Discussion qui touche à la chronologie de Postume].

— A. Dieudonné, Les dernières monnaies pseudo-autonomes d'Antioche et de Nicomédie sous l'Empire romain. *Mém. Soc. Antiq. France*, LXVII, 1907, 246-267, fig. T. à p. [Petits bronzes sans effigie impériale aux types de Jupiter, des tychés d'Antioche et de Nicomédie, de Cérès, de la Victoire et d'Apollon. L'auteur conclut que ces pièces ne sont pas de l'époque de Julien II, mais d'une époque antérieure].

— Jules Maurice, *Numismatique Constantinienne*, 1908, t. 1^{er},

CLXXIX et 507 p., 23 pl. [Composé en majeure partie d'articles sur les ateliers, qui ont été publiés dans divers recueils].

— C. Goubastoff, Une pièce inédite d'Aelia Galla Placidia *Num. Circular*, 1908, 10872-10873, fig. [Bronze de 0^m 024 au revers *Salus Reipublicae*, avec la Victoire assise].

— P. M. J. da Cunha Brito, Trouvailles de monnaies romaines. *O Archeologo Português*, 1908, 94-98.

— Wilhelm Kubitschek, Une trouvaille de deniers dans la région d'Üsküb (Albanie). *Num. Zeitschr.* de Vienne, 1908, 37-54 [Plus de 1000 pièces depuis la République jusqu'à Philippe fils. Appendice sur Pacatien et les dates des monnaies de Viminacium].

— Giovanni Pansa, Un médaillon cerclé de Marc Aurèle et nouvelles études sur l'emploi officiel des médaillons cerclés comme décorations des enseignes militaires. *Circolo Num. Milanese; Fascicolo-Omaggio*, 1908, 11-21, fig. [Rapprochements avec les phalères]. T. à p.

— Francesco Gneccchi, Encore quelques mots sur le médaillon cerclé. *Bollettino di Num.*, 1908, 77-81 [Nie que les médaillons de ce genre aient figuré dans les enseignes militaires].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique, Pays-Bas.

— Maurice Prou, L'art monétaire pendant la période gothique. *Histoire de l'Art*, dirigée par André Michel, t. III, ch. VII, 431-451, fig. 230 à 257 [Excellente vue d'ensemble et remarques judicieuses sur les types monétaires de la France, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Orient latin].

— C. v. Ernst, Sur les gros tournois. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 353-361, fig.

— de Marcheville, Piéfort au nom de Philippe. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LXXIX-LXXXIII, fig.

— P. Bordeaux, Petit royal de Philippe IV avec un différent qui est probablement celui de Barthélemy Peruzzi. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LXXVII-LXXXIX, fig.

— L. Caillet, Lettre de Charles VII aux Lyonnais (18 juin 1453). *Rev. num.*, 1908, 401-403 [Relative à la circulation des monnaies étrangères : nobles, ducats, pietres, dordocts, rides, florins].

— Bailhache, Quart d'écu d'Henri IV et douzain de François I^{er} pour le Dauphiné. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, xci-xciv.

— H. Jadart, *Le trésor de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims en 1690*. Reims, 1908, in-8°, 12 p. [Objets d'orfèvrerie fondus à la Monnaie en 1690 et 1790]. Extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXIII].

— E. Zay, Numismatique coloniale. *Num. Circular*, 1908, 10933-34, fig. [Contremarques IA, IB, et A, E, I, etc. Rondelles de cuir estampé portant une tête. Le chiffre 4 de la Bale mark de l'United East India Cy. Pièces de la Guadeloupe. Jeton de Fresnes].

— Aubey, Émissions de monnaies à la fonderie des Barnabites en 1791. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LXXXIV-LXXXVI.

— P. Bordeaux, La distribution aux Français de 300 millions de pièces en métal de cloche pendant les années 1792 et 1793. *Rev. num.*, 1908, 369-400 [Documents curieux relatifs à l'émission].

— P. Bordeaux et Kœchlin, Projets de monnaies et m. internationales. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, xxxiv-xlv.

— Adolphe Landry, *Manuel d'Économique*. Paris, 1908, in-8° [Papiers-monnaie, p. 456 et s.].

— L. Letessier, *Une trouvaille de monnaies du XIV^e s. à Autainville et l'invasion anglaise de 1380*. S. l. n. d., in-8°, 8 p. Extr. du *Bullet. Soc. archéol. du Vendômois*, 1908 [Dépôt de 200 pièces de billon de Philippe VI, Charles V ; un gros tournois de Gérard, évêque de Cambrai, est entré au Musée de Vendôme. Les pièces ont dû être cachées à l'époque du passage des Anglais dans le Vendômois, en 1380, comme le dépôt de Morée, étudié en 1863].

— Lionel M. Hewlett, Monnaies anglo-françaises, *Num. Chron.*, 1908, 102-177, pl. XI-XIV [L'auteur continue son intéressant travail, bien documenté, par les monnaies du règne du Prince Noir et d'Henri IV. La lettre F est bien la marque de l'atelier de Figeac].

— C^{te} de Castellane, *Le gros toulousain d'Alfonse de Poitiers et le toulousain du roi de France*. Chalon-sur-Saône, 1907, gr. in-8°, 7 p., fig. [Extr. de la *Gaz num. fr.*, 1906. Fabrication de mansois en 1253].

— Adrien Blanchet, Obole inédite de Jean XXII. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 51-53, fig. [Pièce remarquable, frappée dans l'atelier de Sorgues].

— Alphonse de Witte, Un nouveau gros au lion de Jeanne et

Wenceslas, ducs de Brabant (1355-1383). *Rivista ital. di Num.*, 1908, 71-74, fig. [Imitation du gros de Flandre].

— Cloudt, Projet de frapper m. à Mons en 1500 et 1501. *Rev. belge Num.*, 1908, 398.

— Ch. Hermans, Un piéfort inédit de Philippe II, frappé à Anvers. *Rev. belge Num.*, 1908, 332-334, fig. [Il ne porte pas le petit écu de Portugal].

— A. de Witte, Un incident à la Monnaie de Bruxelles en 1759. Le graveur François Harrewyn suspendu de ses fonctions. *Rev. belge Num.*, 1908, 477-486. T. à p.

— P. Bordeaux, Essais de monnaies des Pays-Bas. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LVIII.

— I. H. Gosses, Monnaie d'Utrecht, de Frise et de Groningue, du XI^e jusqu'au commencement du XIV^e s. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1908, 158-176, 256-286.

Europe centrale.

— Joseph Fischer, Sur la frappe des hellers de l'Allemagne méridionale au XIV^e s. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3957-60.

— H. Buchenau, Technique remarquable. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3868, fig. [Pfennig creux de l'évêché d'Halberstadt dont le R, creux et plus net que le droit, paraît avoir été frappé avec un coin en relief].

— Edw. Schröder, « Düttchen » ; histoire d'un nom de monnaie. *Niederdeutsches Jahrbuch*, t. XXXIII, 1907, 109-118 et 119-121 [Ce serait le nom polonais de la huppe, *dudek* ; le peuple aurait appelé huppe l'aigle polonais. Cf. M. Bahrfeldt, *Num. Literatur-Blatt*, 1908, 1375. « Papphahn » ou *perroquet*, nom d'une monnaie de Mecklembourg, en 1616].

— H. Halke, Origine du nom « Händelheller ». *Berliner Münzbl.*, 1908, 162-163 [Le type est, non une main, mais un gant indiquant que le droit monétaire avait été conféré par le roi].

— Edward Schröder, Noms donnés aux monnaies d'après ceux des maîtres et des fermiers des monnaies. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3803-3807 [Le « Görtzender » est un nom populaire venant de celui du baron de Schlitz, dit de Görtz, ministre de Charles XII de Suède ; « Hebreuko », nom donné à des pfennigs de mauvais aloi, XIV^e siècle ; « Rempelheller » de Breslau, du nom du maître Nicolas Rempel ; « Ephraimiten », nom donné au « Drittel » et au « Tympf » de Prusse

et de Leipzig, qui étaient fabriqués sous Auguste III de Pologne, par la maison Éphraïm, Itzig et Cie. L'article contient d'autres exemples analogues].

— Paul Schumann, Sur le cabinet royal des médailles de Dresde. *Dresdner Anzeiger*, 1908, n° 119-120.

— L. v. L. Monnaies nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1908, 145, fig., 165, fig. [Émission à Berlin de 40.000 pièces de 5 mk et de 50.000 pièces de 2 mk, pour le 350^e anniversaire de la fondation de l'Université d'Iéna, avec le buste de trois quarts de Jean-Frédéric de Saxe. Émission à Vienne de monnaies de nickel et de bronze pour le Monténégro. Pièces de 3 mk avec la tête de Guillaume II].

— Baron Fr. v. Schrötter, *Das preussische Münzwesen im 18. Jahrhundert. Münzgeschichtlicher Teil. II Band. Die Begründung des pr. Münzfusses durch Friedrich d. Grossen und Graumann 1744-1755.* (*Acta Borussica...*, Münzwesen, II, Bd). Berlin, 1908, in-8°, X et 611 p. [Compte-rendu de ce tome second, par H. Buchenau, *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3955 et s.].

— Ernst Rudolph, *Ergänzungen und Berichtigungen zu den Silber- und Kupfermünzen deutscher Staaten... 1806-1873. I.* [Dresde, 1908, in-8°, 88 p. [Additions et corrections au travail sur les monnaies d'argent et de cuivre des états allemands].

— Chr. Lange, *Sammlung schleswig-holsteinischer Münzen und Medaillen.* Berlin, 1908, t. I^{er}, gr. in-4°, IX et 266 p., 2 cartes, 4 tableaux généalogiques et 33 pl. de monnaies. Mk. 36 [Bon travail sur les monnaies du Schleswig-Holstein].

— F. Friedensburg et H. Seger, *Führer zur Schausammlung der Münzen und Medaillen des Schlesischen Museums für Kunstgewerbe und Altertümer zu Breslau.* 1908, 56 p., 2 fig. [Guide du Musée de Breslau].

— Karl Moser, *Eine Münzstätte der Aedeher zu Innsbruck und die Augsburger Münze in Nordtirol.* Studien über das ältere Münzwesen Tirols. *Forschungen und Mitt. z. Gesch. Tirols u. Vorarlbergs.*, t. IV, 3^e et 4^e f. Cf. *Num. Z.* de Vienne, 1908, 290-292.

— Edward Schröder, Les derniers « Finkenaugen ». *Berliner Münzbl.*, 1908, 92-97 [Pfennig de Brandebourg de 1562].

— H. Buchenau, Notes sur la Monnaie de Coburg et les hellers sous Frédéric III, margrave de Misnie. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3960-61 [Documents du xiv^e s.].

— P. Weinmeister, Histoire monétaire du comté de Holstein-Schauenburg. *Z. f. Num.*, XXVI, 1908, 348-481, pl. III-VIII [M. et médailles du XII^e au XVII^e s.].

— Karl Domanig, Essais sur l'histoire monétaire de Mansfeld. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 162-166.

— Ulrich et Carl Egon Horn, Essais sur la numismatique du Mecklenbourg. *Berliner Münzbl.*, 1908, 102-105, 122-124 [Monnayage récent].

— Heinrich Behrens, *Nachtrag zu Münzen und Medaillen der Stadt und des Bistums Lübeck mit Beigabe lübeckischer Zeichen u. Marken*, in-8°, 1 pl. [Supplément à la Numismatique de Lubeck, paginé 275-290].

— X., Additions à la Numismatique de l'évêché de Minden. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3952-53, pl. 167 [Pfennigs creux des XV^e et XVI^e s.].

— X. Schilling des burgraves de Nuremberg après la convention de 1434. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3963-64, fig.

— Chr. Lange, Trois pièces inédites de Schleswig-Holstein. *Berliner Münzbl.*, 1908, 163-164, fig. [M. d'Adolphe XIII et de Jean-Adolphe, XVI^e et XVII^e s.].

— Gustav Schöttle, Le faux monnayage en Souabe supérieur au commencement du XVII^e siècle. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 234-270, pl. IX.

— Emil Bahrfeldt, La Monnaie de Stettin au temps de Frédéric le Grand. *Berliner Münzbl.*, 1908, 119-122 [Personnel de l'atelier en 1752-1754].

— X. Nessel, Les monnaies des évêques de Strasbourg, à l'époque des Hohenstaufen, *Frankfurter Münz.*, VIII, 1908, 236-240, 249-259, 265-270, 281-291.

— H. G. Franke, *Die Münze zu Weida*. 22 p. Extr. des *Mitt. des Altertumsforschenden Vereines zu Hohenleuben*.

— H. Buchenau, Trouaille de Cösitz près de Cöthen. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3928-35, pl. 175 [En mars 1908, vase de terre contenant environ 3000 deniers de Brandebourg, depuis Otton IV et Conrad (1281-1291) jusqu'à Waldemar, des margraves de la maison de Bavière, des princes d'Anhalt ; puis des pfennigs creux de Magdebourg, d'Halberstadt, de Wernigerode, de Brunswick, Hambourg, Lunebourg, Mecklembourg, Stralsund ; des pièces de Stettin, Pyritz, Stargard et

Osnabrück ; enfin des gros de Bohême. L'enfouissement doit avoir eu lieu vers le milieu du xiv^e siècle].

— E. Bahrfeldt, La trouvaille de deniers de Cösitz, près de Rade-gast, en Anhalt. *Berliner Münzbl.*, 1908, 111 et 113 [Dépôt de 13000 pièces et de 6200 moitiés de monnaies de 225 types divers de Poméranie, Anhalt, Brunswick, Brena, Saxe, etc.].

— H. Buchenau, Trouvaille de deniers de Magdebourg et de Cologne. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3910-12, pl. 174 [A Goldbeck dans l'Altmark, en avril 1907, dépôt de 500 deniers et de quelques Hälblings ; 160 pièces sont entrées au Cabinet de Gotha].

— Rudolf R. v. Höfken, Sur la trouvaille d'Essling et les autres dépôts de bractéates d'Augsbourg. *Mitteil. der Oesterr. Ges. f. Münz-u. Medaillenkunde*, IV, 29-30.

— J. Ebner, Une petite trouvaille de Franconie. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3947-51 et 3995 [M. d'argent enfouies vers 1520 ; Bamberg, Würzburg, Eichstätt, Oettingen, Nuremberg, Henneberg, Palatinat, Wurttemberg, Nördlingen, etc.].

— H. Bucheneau, Trouvaille de pfennigs creux à Fribourg-en-Brigau. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3961-62 [Dépôt tr. à Uffhausen. Monnaies de Fribourg, de Bâle, de Thiengen, de Strasbourg].

— Carl Curtius, La trouvaille de Cronsforde près de Lübeck. *Berliner Münzbl.*, 1908, 153-161 [Vase découvert en 1903 ; il contenait 751 pièces de Lubeck, Hambourg, Lunebourg, Wismar, Mecklenbourg, Hanovre, Holstein, Danemark, etc., enfouies vers 1476].

— F. Friedensburg, La trouvaille de Lubnice. *Z. f. Num.*, t. XXVI, 1908, 327-347, pl. VIII [En 1907, près de Pitschen, frontière russe, environ 1500 m. de Cologne, Aix-la-Chapelle, Trèves, Clèves, Arnsberg, Lippe, etc., des xiii^e et xiv^e s.].

— G.-A. Schoen, *Le trésor de l'ancien couvent des Clarisses, de Mulhouse*. Mulhouse, 1908, gr. in-8°, 23 p., pl. [Description de 141 florins d'or de ce dépôt qui a été dispersé avant d'être étudié. Enfouissement vers 1390. Cf. n° 53 de mon Bulletin de trouvailles, de 1907]. Nouv. éd. augmentée ; extr. du *Bullet. du Musée histor. de Mulhouse*, 1907, t. XXXI.

— H. Buchenau, Trouvaille de pfennigs creux de Petersberg près de Fulda. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3912-13 [Vers 1900, dépôt de m. de la Hesse, enfoui vers 1440].

— H. Buchenau, Pfennigs creux de la trouvaille d'Oelsdorf. *Blätter*

f. Münzfr., 1908, 3953-55, pl. 175 [Pièces de Lunebourg, Salzwedel, Hambourg, etc.].

— H. Buchenau, Un dépôt de gros et de pfennigs creux enfoui à l'époque de la guerre fraternelle de Saxe (xiv^e s.). *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3794, 3811-3813.

— Kasimir Chmielecki, Trois dépôts inconnus de l'époque de l'argent cisaillé. *Berliner Münzbl.*, 1908, 133-139 [Trois trouvailles, conservées en partie dans les collections du "Towarzystwo Naukowe" ou Société littéraire de Thorn; elles ont été faites, il y a trente ans environ, dans les provinces de Posen et de Prusse-Orientale et dans le gouvernement de Varsovie; elles comprennent des fragments de bijoux, des monnaies de Pologne, de Lorraine, de Frise, Saxe, Franconie, Souabe, Bavière, Suisse, Bohême, Italie, Angleterre, et la dernière contenait aussi des dirhems du x^e siècle des dynasties des Samanides et des Abbassides. Enfouissements au xi^e s.].

— Le même, *Wykopaliska monet i srebra Maszenice, Nieciszewo, Poczalkowo w swietle najnowszych badan.* Torun, 1907, in-8°, 4 p. et 2 pl. [Mémoire polonais résumé dans l'article précédent].

— Alfred Nagl, L'ordonnance monétaire autrichienne de 1481. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 157-161 [Document fixant la taille et la valeur des m.].

— Alfred Nagl, Le Richtpfennig. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 178-187 [Recherches sur l'histoire du marc de Cologne et de Vienne].

— Karl Schalk, Essais sur l'histoire monétaire de l'Autriche sous Léopold I^{er}. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 188-233 [Documents du 3^e quart du xvii^e siècle; l'atelier de Vienne sous Léopold].

— J. Themessl, La grosse pièce anonyme de Carinthie avec H G. *Mitteil. der oesterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenkunde*, IV, 53-59.

— Karl Siegl, *Geschichte der Egerer Münze*, in-8°, 29 p. (Extr. de l'*Egerer Jahrbuch*, 1908). Cf. *Num. Z.*, de Vienne, 1908, 289.

— Theodor Rohde, Sur le papier-monnaie en Autriche. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 317-324, 329-332, 337-340 [Billets de la Banque nationale et des États]; 345-347 [Billets austro-hongrois].

— H. G. Ströhl, *Städtewappen von Oesterreich-Ungarn.* Wien, 2^e éd., 1908, 26 pl. et 241 fig. [Utile aux numismates].

— Ernst, Monnaies nouvelles. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 342 [Pièces d'or de 10 et 20 couronnes, frappées pour le jubilé de François-Joseph ; pièces belges de 25 centimes ; monnaies divisionnaires allemandes de 5 et 10 cents pour Kiautschou].

— Ant. Budai, Supplément au catalogue des monnaies de François II Rakoczi. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 115-116.

— C. J. Stockert, Monnaie de cuivre inédite de Louis I^{er} de Hongrie, frappée à Zara. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 325, fig.

— G. Manolescu, Choix de monnaies inédites des tsars de Roumanie. *Buletinul Societatei numismatice Române*, 1908, 40-43 [Pièces d'argent des voivodes, Radu I, II et III, Vladislav I et II, xiv^e et xv^e s.].

— Arnold Luschin v. Ebengreuth, Trouvailles monétaires de Styrie. *Jahrbuch f. Altertumskunde... der k. k. Zentral-Kommission f. Kunst- und Historische Denkmale*, t. I, 1907, 137-184, fig. 75 à 324.

— Edmond Gohl, Trouvaille de deniers hongrois du xi^e siècle à Nyitra-Ludány. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 102-109, fig. [263 deniers des rois Pierre, Samuel, Andreas I et Salomon et un duc Bela. Enfouissement vers 1074. En magyar].

Suisse, Italie, Espagne, Portugal.

— Eugène Demole, *Numismatique de l'Évêché de Genève aux XI^e et XII^e siècles*. Genève, 1908, in-8°, 143 p. et nombr. fig. Voy. compte rendu plus haut.

— Hans Altherr, *Eine Betrachtung über neue Wege der schweizerischen Münzpolitik*. Bern, 1908, in-8°, 204 p. [Traite la question de l'étalon d'or en Suisse].

— Ercole Gnecci, La collection numismatique de la ville de Bâle. *Bollettino di Num.*, 1908, 97-100.

— *Circolo Numismatico Milanese, Fascicolo-omaggio ai sottoscrittori per il primo centenario del R. Gabinetto numismatico e medagliere nazionale di Brera e per le onoranze a Solone Ambrosoli*, édité par Ser. Ricci, avec la collaboration de divers savants. S. l. n. d. [1908], gr. in-8°, 128 p., fig. et pl. [Quinze articles dont l'énumération est donnée sous les divisions utiles]. La plupart des articles de ce recueil ont été reproduits dans le *Bollettino ital. di Numismatica*.

— Serafino Ricci, Glanages d'archives. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 117-125 [Titre officiel du Cabinet de Brera ;

travail inédit de Biondelli sur Correggio ; don de manuscrits Mulazzani ; lettre inédite de Gaetano Cattaneo].

— Luigi Rizzoli Jun., Pour l'histoire de la Numismatique ; quelques lettres adressées au marquis Tommaso degli Obizzi (1750-1803). *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 101-112 [Histoire de collections vénitiennes].

— E. Martinori, Atelier de Bologne. *Rassegna num.*, 1908, 44-45, fig. [*Bolognino piccolo* inédit, au nom d'Urbain V, frappé probablement en août 1367].

— Q. Perini, Les monnaies jetées au peuple pendant le couronnement solennel de Vincenzo II duc de Mantoue (1627). *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 55-66, fig. [Il y a quatorze pièces d'or, d'argent et de cuivre qui devaient porter les légendes suivantes : *Feris tantum infensus ; Adversus lumina caecat ; Accensus sanguine in hostes*, etc.]. *Bollettino di Num.*, 1908, 116-119.

— M. Strada, P. Tribolati, Les deniers de Gian-Galeazzo Visconti, premier duc de Milan. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 47-50.

— Rudolf Münsterberg, La Collection Carelli. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 34-36 [Fig. du bronze de Caroline, imité de la m. de Naples].

— L. Rizzoli, jun., Sur le privilège impérial de frapper monnaie concédé à la famille padouane des Basili. *Rassegna num.*, 1908, 46-48 [Tradition peu vraisemblable rapportée par un auteur ancien].

— Andrea Balletti, *Les bagattini* d'Ercole I^{er} dans l'atelier de Reggio d'Emilie. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 67-78, fig.

— A. Sambon, Recueil des monnaies de l'Italie méridionale depuis le VII^e siècle jusqu'au XIX^e. *Le Musée*, 1908, f. de juin [p. 1-8 du Suppl. Bénévent] ; f. de juillet [p. 9-16, suite] ; f. d'août [p. 17-24] ; f. sept.-oct. [p. 25-32, fig. ; p. 33-40, Salerne, fig.].

— Joaquim Botet y Siso, *Les Monedes catalanes. Estudi y descripció de les monedes carolingies, comtals, senyoriais, reyals y locals propries de Catalunya*. Barcelona, 1908, t. I^{er}, in-4^o, 232 p., 11 pl.

— Manoel Joaquim de Campos, Essai monétaire du real de cuivre de D. Philippe III. *Rassegna num.*, 1908, 63-66, fig.

— X. Monnaies nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3992-93 [*Douros sevillanos* faux d'Espagne ; m. de nickel et de cuivre du Montenegro].

— J. Leite de Vasconcellos, Le denier dans la poésie populaire portugaise. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 113-116.

— Arthur Lamas, La numismatique en Portugal. *Rassegna num.*, 1908, 21-31, fig. [Coup d'œil sur les monnaies et médailles frappées pendant le règne de Charles I^{er}].

— Furio Lenzi, Revue numismatique portugaise. *Rassegna num.*, 1908, 80-83 [Généralités].

Grande-Bretagne, États-Unis.

— H. A. Grueber, Une fibule anglo-saxonne. *Num. Chron.*, 1908, 83-84, fig. [Type monétaire d'Édouard l'ancien avec l'inscription *Heremod*].

— Fredk. A. Walters, Gros d'une trouvaille présumée faite à Londres. *Num. Chron.*, 1907, 427-433 [M. de Richard II, Henri IV, Henri V et Henri VI].

— Bon Fr. v. Schrötter, Le monnayage anglais au xvi^e s. *Schmollers Jahrb. f. Gesetzg., Verw. u. Volksw.*

— T. H. B. Graham, Monnayage d'argent de Cromwell. *Num. Chron.*, 1908, 62-79, pl. VIII et IX [Question de l'emploi des poinçons de Thomas Simon par Tanner ; comparaison des émissions].

— X. Les couronnes de Cromwell. *American Journ. of Num.*, 1907-08, 66-67.

— F. Monnaies anglaises en aluminium. *The Numismatist*, XXI, 1908, 80-81.

— Henry Garside, Le monnayage impérial de bronze. *Num. Circular*, 1908, 10460, 10541, 10732, 10870-10871.

— X. La frappe des monnaies en Angleterre, en 1907. *Monatsblatt de Vienne*, 1908, 326.

— Ch. Stiegerwalt, Demi « cents » de 1794. *The Numismatist*, XXI, 1908, 176.

— B. P. Wright, Quelques variétés de monnaies rares. *The Numismatist*, XXI, 1908, 72-75.

— A. G. Heaton, Dollars d'or frappés dans les officines particulières de la Californie. *The Numismatist*, XVI, 1908, 43, 103 et 142. Cf. *American Journ. of Num.*, 1907-08, 83 [Emission de 1849].

— X. Les commencements de la réforme du monnayage américain. *The Numismatist*, janvier 1908.

— T. R. Marvin, Le nouveau monnayage d'or. *American Journ. of Num.*, XLII, 1907-08, 36-47 et 60 pl. [Aigle et double aigle des États-Unis, ou pièces de 40 et 20 dollars avec aigle et, au R, la Liberté tenant un flambeau et un rameau].

— H. Russel Drowne et G.-H. Blake, Notre papier-monnaie « Greenbacks ». *Proceedings and papers of the American Numism. and archaeol. Society*, 1907, 59-88 [Introduction et histoire du papier-monnaie des États-Unis].

— Bauman L. Belden, Un musée numismatique à New-York. *American Journ. of Numism.*, XLII, 1907-08, 33-36 [Musée construit par la Société américaine de Numismatique, à Audubon Park].

— R. W. Mc Lachlan, Essais frappées à la Monnaie royale pour le Canada. *Canadian antiquarian and Numismatic Journal*, 1908, 39-50.

SCEAUX

— P. Soullard, *Notice sur le sceau d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, comtesse de Penthievre, pour l'acquisition du fief de la Roche-Suhart, en 1542*. Nantes, 1908, gr. in-8°, 8 p., fig. [Sceau armorié]. Extr. du *Bull. Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inférieure*.

— J. Roman, Sceaux inédits des Chartreuses françaises. *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, t. I^{er}, Grenoble, 1907, 247.

— J. Roman, Sceaux du Dauphiné conservés aux Archives nationales. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1908, 160-161.

— J. Roman, Sceaux de la commune de Meulan. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1907, 322-326, fig.

— J. Roman, Sceau du 2^e bataillon des volontaires des Hautes-Alpes. *Bullet. Soc. d'études des Hautes-Alpes*, t. XXVII, 1908, 1-3.

— G. Morand, Notes sur la châellenie de Billy. Le sceau, etc. *Bullet. Soc. ém. du Bourbonnais*, 1908, 38 et s., fig. [Sceau des sentences de la chatellenie de Billy, 1620].

— Chan. Sachet, Les sceaux des archevêques de Lyon. *Bullet. de la Diana*, XV, 1907, 224-361, fig. et 2 pl. [Sc. du XIX^e s.].

— Ch.-J. Melchior, marquis de Vogüé, *Une famille vivaroise*. Tome I^{er}, Sancerre, 1906, gr. in-8° [p. 49, 52, 71, 75, 103, fig. de sceaux et bulles d'Arnaud de V., de Guillaume de Balazuc, de Raymond de la Crotte, de Pons de Montlaur, de P. de V., de Bermond d'Anduze.]

— G. Bigwood, Sceaux de marchands lombards, conservés dans les

dépôts d'archives de Belgique. *Rev. belge Num.*, 1908, 217-236, 373-388, 468-476, pl. IV, VII et X. Sceaux intéressants des Italiens Peruzzi et d'autres associés, de Guy de la Coltibaldi, de Philippe Escholay, de François Lupicine, des Gallerani de Sienne, des d'Arachie, Mirabello et autres. Ces sceaux sont de bon style et l'article est bien documenté].

— Luigi Rizzoli jun., *I Sigilli nel Museo Bottacin*, Parte II (VII). Padova, 1908, in-8°, 36 p., pl. et fig. [Sceaux 402 à 539, de toutes les époques].

— Luigi Rizzoli jun., *I Sigilli nel Museo Bottacin di Padova*; vol. II, Secc. XVII-XIX. Padova, 1908, in 4°, 157 p., 2 fig., 7 pl. [539 sceaux décrits soigneusement. Types variés mais surtout armoriés. Le premier vol. du travail de M. Rizzoli comprenait les sceaux des XIII^e-XVI^e s. conservés dans le Musée Bottacin de Padoue. L'ensemble forme un recueil fort utile de 714 n^{os} qui fait le plus grand honneur à l'auteur].

— Sidney J.-A. Churchill, Les orfèvres de Rome sous l'autorité papale. *Papers of the British School at Rome*. London, 1907, t. IV, n^o 2 [Bulles des papes Jean XII, Grégoire XIII, Innocent VIII et Paul II, pl. XVIII, p. 185].

— Furio Lenzi, Le sceau de la commune de Pereta. *Rassegna num.*, 1908, 7-8, fig. [Sceau du XVI^e s].

— H. Buchenau, Sceaux des plus anciens maîtres de la Monnaie de la ville de Brême (XVI^e et XV^e s.). *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3831.

— Eugène Deprez, *Études de diplomatique anglaise, de l'avènement d'Édouard I^{er} à celui de Henri VII (1272-1485). Le sceau privé, le sceau secret, le signet*. Paris, H. Champion, 1908, in-12, 127 p. (5 fr.).

— F. Codera, Sceau avec inscription arabe et fleur de lis découvert à Tolède. *Boletín de la Real Academia de la historia*, XLVIII, 1906, 462-464.

— Antoine Sabatier, *Étude revisionnelle des sceaux de plomb fiscaux et commerciaux publiés dans l'« Histoire de Lyon » d'André Steyert*. Villefranche, 1908, in 8°, 65 p. et 57 fig. Extr. du *Bullet. Soc. Sc. et arts du Beaujolais*. Voy. le compte-rendu plus haut.

— X. [Plombs de commerce portugais trouvés à Nazareth]. *O Archeologo Português*, 1908, 21, fig.

QUESTIONS DIVERSES

— A. L. Hickmann, *Vergleichende Münztabelle der wichtigsten Staaten der Erde*. Wien, 1908, grande feuille de 0^m95 × 0^m67 avec les reproductions en couleurs des monnaies des principaux états du monde (3 cour.).

— A. de Witte, Note sur le Congrès international de Num. à Bruxelles en 1910. *Rev. belge Num.*, 1908, 399-401.

— Furio Lenzi, Notes sur quelques monnaies percées ; leur signification religieuse en Portugal et en Italie. *Rassegna num.*, 1908, 31-40, fig. [Étude de Folk-lore].

— H. E. Heppé, La Monnaie épiscopale de Vic-sur-Seille et la restauration de ce monument. *Jahrb. d. Ges. f. lothr. Gesch. u. Altertumskunde*, XIX, 1907, 137-164, fig. et pl. IV, V, VI [Bel édifice du moyen âge].

— G. Cumont, Le terme « aiguille » concernant l'aloï des monnaies à la fin du xiv^e siècle. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1908, III-V.

— Q. Perini, *Falso monetario arso a Rovereto sotto il dominio Veneto*. Trento, 1908, 8^o, 3 p. [Châtiment d'un faux-monnayeur].

— E. Reck, Inscriptions monétaires interprétées ironiquement. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 302.

— J. C. Wienecke, Un mètre pour monnaies à relief. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1907, 255-260.

— J. C. Wienecke, Restauration de vieux coins de médailles. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XVI, 1908, 217-226, pl. V.

— Ernst Cohen, Études physico-chimiques sur l'étain, VII. *Zeitschrift für physicalische Chemie*, LXIII, 625-634, 15 fig. T. à p., 1908 [L'auteur continue ces recherches sur la maladie pulvérulente de l'étain et l'étudie sur diverses médailles du xviii^e s.].

— Chr. Jensen, Sur les images de monnaies obtenues à l'aide de rayons Röntgen et Becquerel. *Berliner Münzbl.*, 1908, 117-119 [Les rayons Röntgen produisent l'image des deux côtés en quelques minutes ; les rayons Becquerel, beaucoup plus lents, ne donnent guère qu'un côté].

— K. Arendt, La chimie au service de l'Archéologie et spécialement de la Numismatique. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 388-485 [Questions de nettoyage ; méthode du plomb fondu].

— S. Wigersma, Fausse monnaie. Mémoire lu à l'assemblée de la Société de Numismatique hollandaise, à Utrecht, le 16 novembre 1906. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1908, 3^e f. Extr. gr. in-8°, 29 p. et 1 pl. de moules [Pièces romaines trouvées en Frise ; sceattas de cuivre ; triens de Dorestadt en argent doré ; demi-noble de Hollande en cuivre doré ; m. diverses des temps modernes].

— Emilio Bosco, Imitations, contrefaçons et fabrications de monnaies italiennes. *Bolletino di Num.*, 1908, 27-30, 35-39.

— Francesco Gneccchi, Le cabinet royal numismatique de Brera. *Rivista di Num.*, 1908, 33-42, pl. représentant la salle où est conservée cette collection régulièrement fondée le 7 mai 1808 [C'est Gaetano Cattaneo qui avait eu, quelques années auparavant, l'idée de sauver un certain nombre des monnaies envoyées à la fonte à la Monnaie de Milan].

— S. Ricci, La double cérémonie solennelle du dimanche 10 mai dans la salle Marie-Thérèse de la bibliothèque. *Bolletino di Num.*, 1908, 72-76. Cf. *Num. Circular*, 1908, 10733-36.

— X. Projet d'un prix de Numismatique à l'Université d'Oxford. *Num. Chron.*, 1908, 196.

— *Sitzungsberichte der Numismatischen Gesellschaft zu Berlin*, 1907, Berlin, 1907, 8°, 28 p. Extr. de la *Z. f. Num.* [Dans ces procès-verbaux de la Société numismatique de Berlin on trouvera d'intéressantes communications sur les médailles des Pays-Bas, sur diverses trouvailles, sur les « pièces funéraires » de la Poméranie, sur des médailles modernes, sur la monnaie en Australie, sur la monnaie de nickel dans les divers pays, sur des médailles obsidionales de plusieurs villes, etc.].

— *Jahresbericht 1907 der Numismatischen Gesellschaft in Wien*. Wien, 1908, 4°, 30 p. [Liste des membres de la Société numismatique de Vienne].

— H. J. de Dompierre de Chaufepié, Un grand collectionneur. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1908, 37-69 [Notice sur Nicolas Claude Fabri de Peiresc].

— P. Mouratov, Étude biographique sur le comte Théodore Tolstoï. *Zoloté Rouno (La Toison d'Or)*, 1908, f. 5 [Œuvre du médailleursculpteur qui a vécu de 1783 à 1873].

— Serafino Ricci, L'œuvre numismatique de Solone Ambrosoli. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 13-32, portrait. T. à p.

- L. Forrer, Notice nécrologique sur Sir John Evans. *Rev. belge Num.*, 1908, 464-497.
- S. Reinach, Notice nécrologique sur sir John Evans. *Rev. archéol.* 1908, I, 404-405,
- Ernst, Notice nécrologique sur Julius Erbstein. *Num. Zeitschr.* de Vienne, 1908, 283-285, portrait.
- Ch. Le Grelle, Notice nécrologique sur le contrôleur des Monnaies Charles Van der Beken. *Rev. belge Num.*, 1908, 391-392.
- A. de Witte, Notice nécrologique sur Paul-Charles Strœhlin. *Rev. belge Num.*, 1908, 389-390.
- A. Blanchet, Notice nécrologique sur Paul-Charles Strœhlin. *Rev. num.*, 1908, 280-281.
- Th. Grossman, Notice nécrologique sur P. Strœhlin. *Frankfurter Münzz.*, avril 1908.
- Eug. Demole, Notice nécrologique sur Paul-Charles Strœhlin. *Rev. suisse de Num.*, XIII, 1908, 433-437.

ADRIEN BLANCHET.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME DOUZIÈME

1908

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

BABELON (E.). L'iconographie et ses origines dans les types monétaires grecs.....	161.
CAVAIGNAC (E.). Les monnaies d'Eleusis.....	311.
DIEUDONNÉ (A.). Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles.	
I. Monnaies grecques de Thrace.....	334, 569.
II. Trouaille de deniers de Juba II à El Ksar (Maroc) (avec une note de M. L. Charrier).....	350.
DUSSAUD (R.). L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie.....	445.
FOVILLE (J. de). Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles.	
Monnaies grecques d'Italie et de Sicile.....	1.
— Choix de monnaies et médailles du Cabinet de France. Monnaies de Sicile (suite).....	547.
FROEHNER (G.). Un nouveau légat de Sicile.....	15.
JAMESON (R.). Une trouvaille de statères de Mélos.....	301.
LEBLOND (V.). Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Beauvais.....	455.

Chronique : Don de la collection de L'Écluse au Cabinet des Médailles, 128. — Le 2^e fascicule du « Recueil général des monnaies de l'Asie-Mineure », 280. — Monnaies antiques de nickel (indo-bactriennes), par A. Bl., 127. — Monnaie araméenne avec la représentation de Jéhovah, par A. Bl., 276. — Acquisition des monnaies palestiniennes de Leopold Hamburger par le Cabinet de Londres, 370. — Numismatique celtique (réponse à M. R. Forrer), 414.

Comptes rendus : Travaux de M. Cavaignac, du Congrès de Provence, de MM. Forrer, Gardner, Head, Macdonald, voy. ci-dessous.

Monnaies romaines.

MOWAT (R.). Le titre d'Augusta conféré à Mæsa, à Soæmias et à Mamée par Septime Sévère, à propos de moules monétaires trouvés en Égypte..... 18.

VAUVILLÉ (O.). Coins monétaires romains trouvés à Soissons.... 560.

Chronique : Don des collections de L'Écluse et Torey au Cabinet des Médailles, par J. F., 128.

Comptes rendus : Travaux de MM. Gneccchi, Maurice, Pansa, Wroth (Byzantines), voy. ci-dessous.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies royales françaises et de l'État français.

BORDEAUX (P.). L'origine du différent monétaire B de l'atelier de Bourges..... 37.

— La distribution aux Français de 300 millions de pièces en métal de cloche pendant les années 1792 et 1793..... 369.

CAILLET (L.). Lettre de Charles VII aux Lyonnais (18 juin 1453). 401.

DIEUDONNÉ (A.). Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles.

I. Monnaies mérovingiennes..... 490.

II. Trouvailles de Saint-Clair-sur-Elle (Manche). Deniers du XIII^e siècle..... 499.

III. Gros tournois de Louis IX à Philippe VI..... 522.

IV. Monnaies d'or de Philippe VI : Anges, Écus..... 533.

LEBLOND (V.). Instruction aux députés de l'hôtel de ville de Beauvais allant à Senlis « pour le fait des monnaies » (27 juillet 1446)..... 114, 267.

PRON (C.). Les premiers hôtels des monnaies à Paris..... 268.

Chronique : Don de la collection Zay (monnaies coloniales) au Cabinet des Médailles, par A. D., 129, 412. — La pièce de Napoléon de 1806, 133. — Devises des monnaies actuelles, 279.

Compte rendu : Travail de M. Houssay (papier-monnaie), voy. ci-dessous.

Monnaies seigneuriales françaises.

MOLLAT (Abbé G.). Les papes d'Avignon et leur hôtel des monnaies de Sorgues (Comtat-Venaissin)..... 252.

Compte rendu : Travail de M. Alf. Richard, voy. ci-dessous.

Monnaies étrangères.

Monnaies et médailles alsaciennes (coll. Scheurer-Kestner) léguées au musée de Belfort, 131. — Devises des monnaies américaines, 279.

Comptes rendus : Travaux de MM. Demole, Luschin von Ebengreuth, voy. ci-dessous.

Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

DECOURDEMANCHE (J.-A.). Étude métrologique et numismatique sur les misqals et les dirhems arabes, suivie d'un Appendice sur les poids monétaires des peuples anciens..... 208.

MÉDAILLES ET JETONS

BABUT (C^l A.). Les graveurs Branche (Jean, Nicolas) et Branche (Louis-François, le jeune) (xviii^e siècle)..... 538.

BLANCHET (Adr.). Présents de médailles et anciennes décorations. 80.

DELATTRE (R. P.). Une médaille en forme de cœur trouvée à Carthage (xvii^e siècle)..... 563.

LA TOUR (H. de). Jeton de Jean Lallemant, seigneur de Marmagne, près de Bourges..... 120.

MOWAT (R.). Emploi frauduleux des jetons..... 403.

Chronique : La médaille « Honos et Virtus » au xvii^e siècle, 412. — Médailles nouvelles au Cabinet de France (Dépôt légal de 1907), par J. F., 277. — Récompenses du Salon de 1908, 413.

Comptes rendus : Travaux de MM. Betts, de Bildt, du Congrès de Provence, de MM. Hill, Tourneur, voy. ci-dessous.

Poids, Sceaux et bulles. Tessères.

- PRINET (M.). Sceau de Jacques de Vintimille (1550)..... 100.
Comptes rendus : Travaux du Congrès de Provence et de M. Sabatier, voy. ci-dessous.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE*Comptes rendus* :

- BETTS (Benjamin). A descriptive list of the medals relating to John Law and the Mississippi System (A. Bl.)..... 139.
 BILDT (B^{ou} de). Les médailles romaines de Christine de Suède (A. Bl.)..... 426.
 CAVAINAC (E.). Études sur l'histoire financière d'Athènes au v^e siècle. — I. Le trésor d'Athènes de 480 à 404. — II. Le trésor sacré d'Eleusis jusqu'en 404 (E. B.)..... 417.
 CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PROVENCE. Marseille (31 juillet-2 août 1906). Comptes rendus et mémoires (Monnaies de Massalia, méd. talismaniques, méd. de Suffren, sceaux) (A. Bl.)..... 136.
 DAMBRINE (Abbé E.). Créteil (Seine). Premiers monuments de son histoire (J. F.)..... 580.
 DEMOLE (E.). Numismatique de l'évêché de Genève aux xi^e et xii^e siècles (A. Bl.)..... 577.
 FORRER (R.). Keltische Numismatik der Rhein-und Donaulande, VI. Fortsetzung (A. Bl.)..... 281, 414.
 GARDNER (Percy). The gold coinage of Asia before Alexander the Great (E. B.)..... 420.
 GNECCHI (Fr.). I tipi monetarii di Roma imperiale (R. Mowat).. 135.
 HEAD (B. V.). British Museum. Excavations at Ephesus : the Coins (E. B.)..... 415.
 HILL (G. F.). Stephen H., medallist and painter (H. de La Tour). 140.
 HOUSSAY (E.). Étude sur le papier-monnaie et les assignats émis en France de 1701 à 1796 (A. Bl.)..... 139.
 LUSCHIN VON EBENGREUTH (A.). Steirische Münzfunde, t. I (A. Bl.). 576.
 MACDONALD (G.). Early Seleucid portraits (A. Bl.)..... 134.
 MAURICE (J.). Numismatique constantinienne. Iconographie et chronologie ; description historique des émissions monétaires, t. I (A. D.)..... 572.

PANSA (Giovanni). Illustrazione di un bassorilievo romano rappresentante un' officina monetaria dell' impero (A. Bl.)..	136.
RICHARD (Alfred). Rapport sur une découverte de monnaies des comtes de Poitou (A. Bl.)..	138.
SABATIER (A.). Étude révisionnelle des sceaux de plomb fiscaux et commerciaux publiés dans l' <i>Histoire de Lyon</i> d'André Steyert (A. Bl.)..	578.
TOURNEUR (V.). Les médailleurs au pays de Liège (A. Bl.)..	283.
WROTH (Warwick). Catalogue of the imperial byzantine coins in the British Museum (A. Bl.)..	422.
<i>Bibliographie méthodique</i> . Périodiques et publications diverses, par A. Blanchet..	141, 285, 429, 581.

NÉCROLOGIE

P.-Ch. Strœhlin (A. Bl.)..	280.
------------------------------------	------

DIVERSES

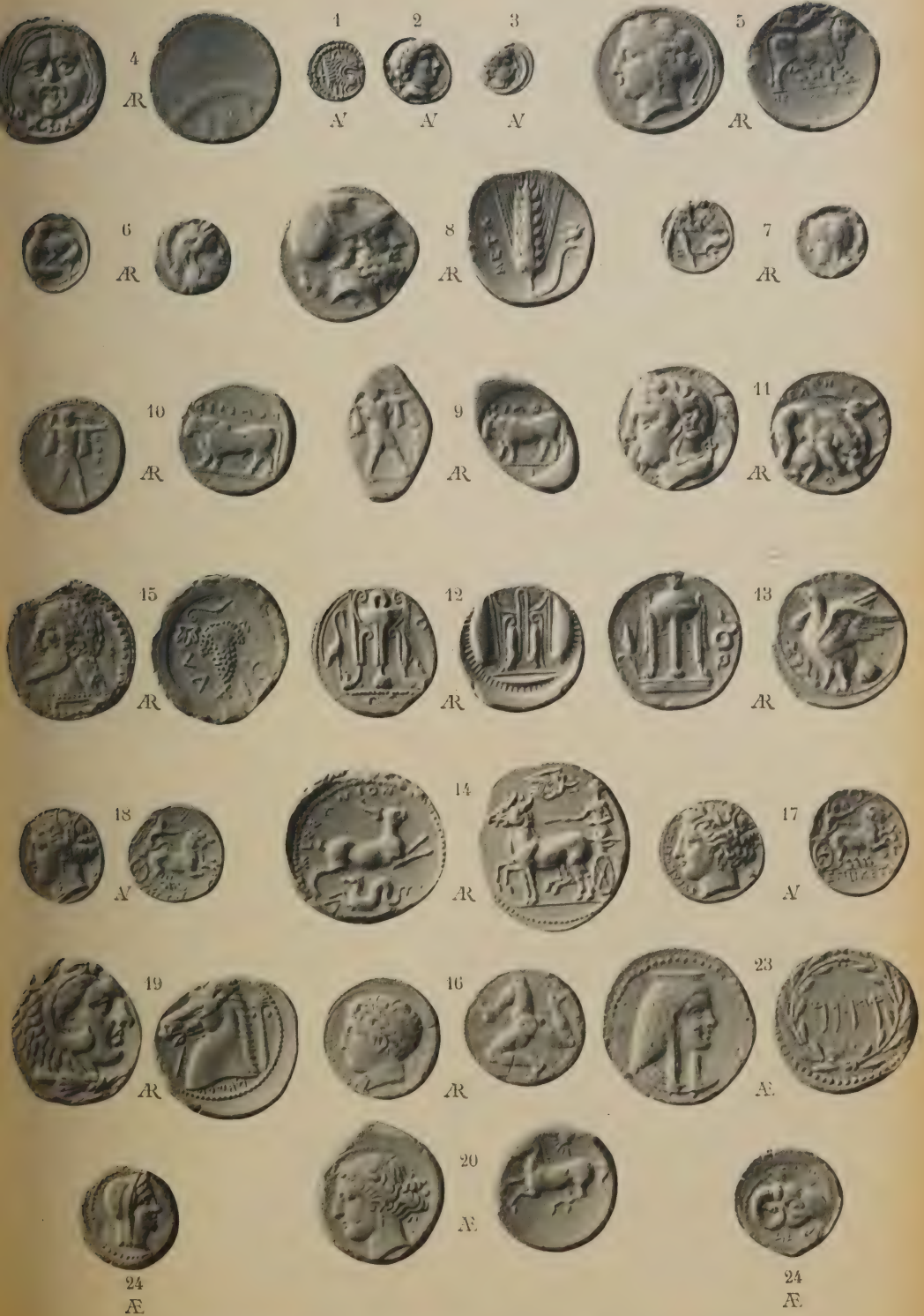
Trouvailles de monnaies par A. Bl..	125, 272, 406, 565.
Ventes de monnaies et médailles en 1907, par A. D..	409.

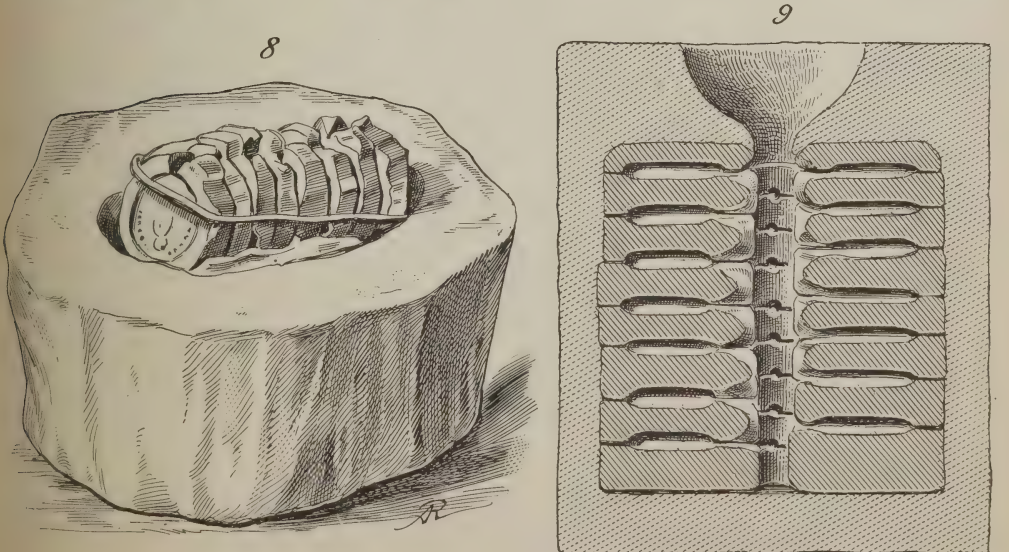
Cabinet des Médailles, article de M. Vogüé, 131. — Cabinets de Bruxelles, la collection de Hirsch, 413; — de Dresde, le professeur Sponzel conservateur, 131; — de Londres, acquisition d'une partie de la collection Parkes Weber, 132; — de Munich, M. Buchenau, conservateur, 132. — Cours de numismatique, spéc. de M. Babelon, 133, 280, 406, 413, 571. — Fondation d'une chaire de numismatique en Angleterre, 571. — Le Congrès des Sociétés savantes de 1909, 571. — Congrès de numismatique à Bruxelles en 1910, 133. — Prix Duchalais décerné à la *Revue numismatique*, 132. — La table de la *Revue numismatique*, 132, 570. — Médaille des soixante-dix ans de M. Imhoof-Blumer, 280.

CORRIGENDA

P. 167, ligne antépénultième, *au lieu de* : « Cleisis, *fils* de Teichioussa », *lisez* : « Cleisis, *chef* de Teichioussa ».

P. 361, n° 80, *au lieu de* : Pl. XIII, fig. 55, *lisez* : Pl. XIII, fig. 5.





MOULES MONÉTAIRES



1



2



2



1



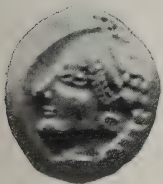
1



2



6



3



4



5

ICONOGRAPHIE GRECQUE
(MONNAIES AGRANDIES)



7



8



9



10

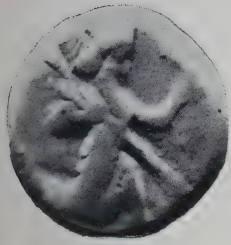


11



12

ICONOGRAPHIE GRECQUE
(MONNAIES AGRANDIES)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



1



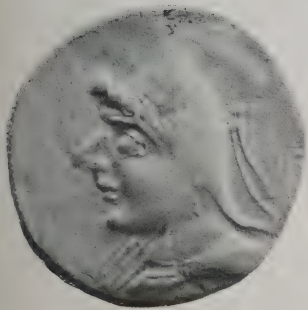
2



3



4



5



ICONOGRAPHIE GRECQUE
(MONNAIES AGRANDIES)



1



2



3



4



5



6



7



8



10



9



1



4

5



2

3

ICONOGRAPHIE GRECQUE
(MONNAIES AGRANDIES)



7



6



8



9



10

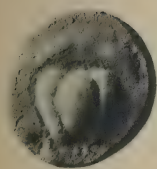


11



12





1



2



3



4



5



6



7

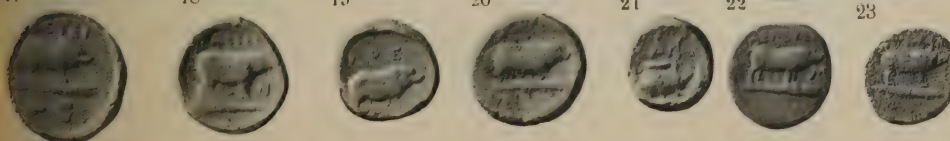
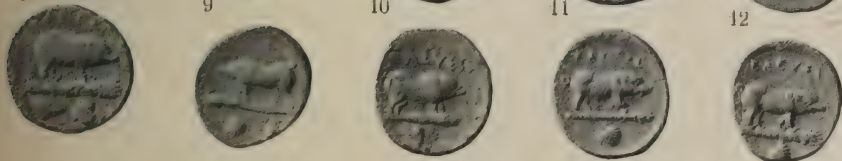
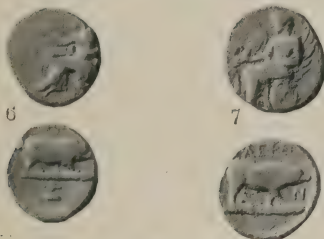
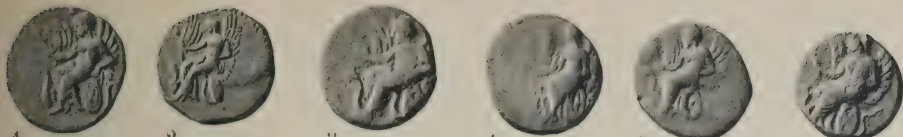


8

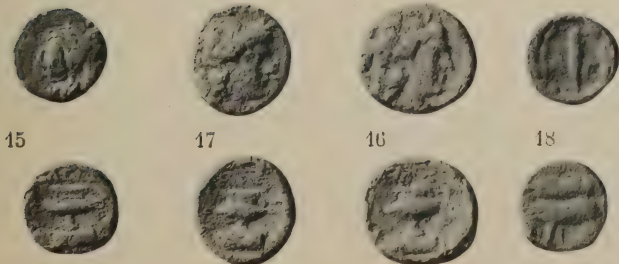
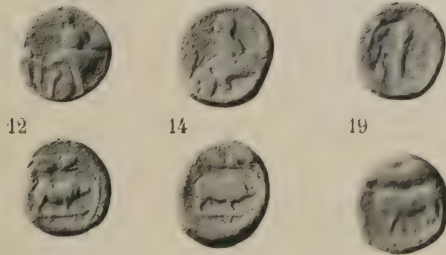


Phototypie Berthaud

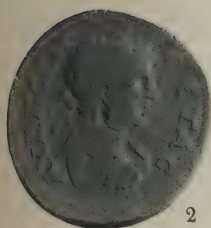
TROUVAILLE DE STATÈRES DE MÉLOS



Phototypie Berthaud, Paris



Phototypie Berthaud, Paris



2



3



2



4



5



6



1



6



8



7



8



9



10



11



Phototypic Berthaud, Paris

MONNAIES THRACES



1



2



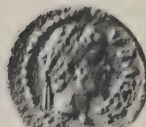
3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



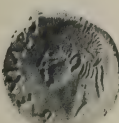
17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



30



31



32



33



34



35



36



37



38



39



40



41



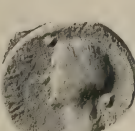
42



43



44



45



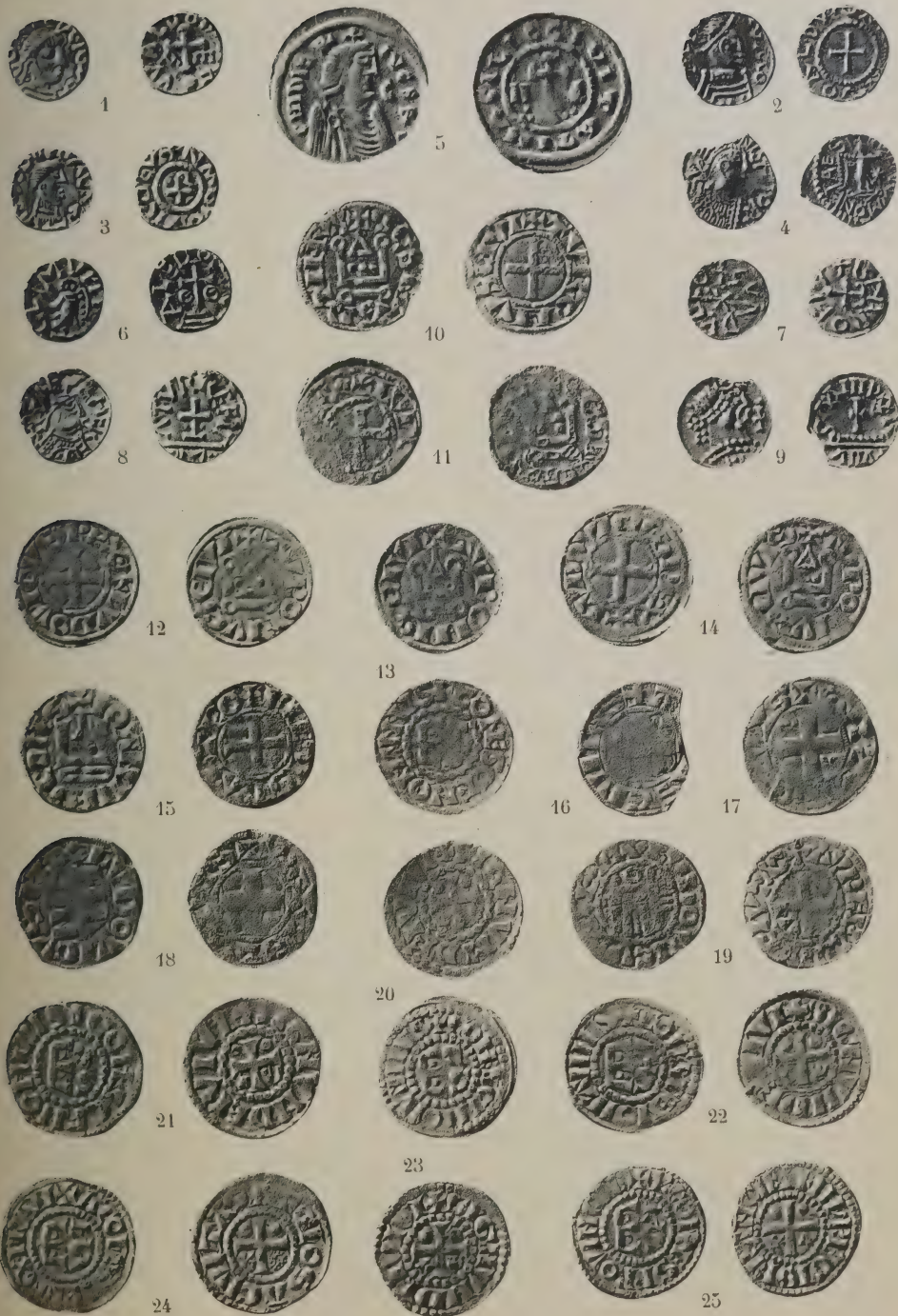
46



47



48





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10





129

131

132

133

135

135

133

138

134

137

139

142

141

143

147

146

144

145

149

140

148

148



CHOIX DE MONNAIES GRECQUES

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 5 JANVIER 1908.

Présidence du Commandant Babut, président.

Le président donne lecture des lettres de remerciement de MM. Bourgey, Gadant, Aubry, Decroix, Demôle, reçus membres correspondants à la séance du 7 décembre 1907.

Les ouvrages reçus depuis cette séance sont :

Mémoires de l'Acad. de Nimes, 1906.

Rapport de l'Adm. des Médailles, 12^e année, 1907.

Comité des trav. hist. Liste des membres, des correspondants et des sociétés.

C^{te} de Castellane, *Le gros toulousain d'Alfonse de Poitiers et le toulousain du roi de France*.

C^{te} de Castellane, *Liard inédit au nom du Dauphin Louis II (Revue belge)*.

Le Commandant Babut donne le t. XIV de la 3^e série de la *Revue Numismatique* et les fascicules 1 et 3 de l'*Annuaire* qui manquaient à la bibliothèque.

Le Commandant E. Martin, à Paris, est admis comme membre titulaire.

M. Lemoine de la Durandière, membre correspondant, est admis comme membre titulaire.

M. Adrien Blanchet lit la note suivante de *M. Soullard* :

« J'ai recueilli récemment un médaillon en bronze de 70 mill. Les sujets sont d'un beau relief, mais les légendes sont gravées au burin. Voici les sujets d'après mon interprétation :

Au centre, Henri IV demi-nu, retient Minerve par son manteau, qui se détourne de lui, un cyclope, près de son enclume, attise le feu de son fourneau ; Cupidon, au premier plan, décoche une flèche au personnage central ; sur une moulure de l'enclume, la date 1608. La légende gravée :

Tu fuis Pallas et je suis pris
Dans les liens de ton mespris.

R. Au centre, un chêne aux puissantes ramures, a ses racines hors de terre ; au pied de l'arbre, le monogramme M surmonté d'une marguerite ; dans le fond, un paysage montagneux ; Cupidon volant, armé d'une torche, cherche à incendier le tronc de l'arbre ; dans les racines, les initiales P·R. La légende gravée :

Amour tu peux par ton ardeur
Brusler sans fin, l'arbre et la fleur.

Je crois que les initiales P·R· sont celles de Philippe Regnault ou celles de Pierre Regnier, qui étaient contemporains de cette époque (1608). Je crois que cette médaille est une critique, fort anodine du reste, de la folle passion qu'Henri IV avait conçue pour Charlotte-Marguerite de Montmorency, dont l'éclatante beauté a été célébrée par tous les contemporains. (Voir « Le Grand Alcandre »). Elle épousa le 17 mai 1609, Henri II de Bourbon, prince de Condé. Celui-ci, à peine marié, eut à défendre sa femme contre les entreprises du roi. Il l'emmena en Picardie ; le roi se déguisa pour la revoir. Condé la conduisit alors à



MÉDAILLON DE HENRI IV

Bruxelles (Virey, *L'enlèvement innocent*). Ils ne revinrent en France qu'après l'assassinat du roi, 14 mai 1610.

Cette phrase du droit de la médaille : « Tu fuis Pallas et je suis pris dans les liens de ton mespris » est pour désigner que, devant cette folle passion, la Sagesse abandonne et méprise le roi auquel Cupidon lance ses flèches.

Au revers serait indiquée la plainte d'Henri IV sur l'amour qui le consume et dont il se voit la victime.

Je crois que cette médaille est très rare ; elle n'est pas frappée, mais fondue.

M. Bouclier présente un cliché en étain, signé « Dupré », qui doit être une des premières œuvres de gravure en médailles de cet artiste. Il représente la cérémonie du sacre de Louis XVI. Le roi, revêtu du manteau aux fleurs de lys, est agenouillé devant le prélat consécrateur, assis dans un fauteuil, et reçoit sur le front la sainte onction. Derrière le prélat sont deux évêques et autour du roi se tiennent les pairs de France portant différents attributs. En légende : DEO CONSECRATORI ; et en exergue : REMIS·XI·JVNISE (sic) MD·CC·LXXV. Signé sous la plinthe à gauche : DVPRE·F. Module, 70 mill.

Cette pièce n'est pas citée dans l'ouvrage de M. Charles Saunier sur Augustin Dupré, et ne figure pas non plus dans le catalogue des médailles et jetons du sacre des rois de France de M. Adrien Blanchet.

M. Georges Cumont, membre correspondant à Bruxelles, appelle l'attention de la Société sur l'expression « aiguille », servant à vérifier l'aloï des monnaies, qu'il a rencontrée dans des textes flamands de la fin du xiv^e siècle, sous la forme et dans le mot : naelde, qui ne saurait être autrement traduit, et qui est rapproché de l'expression : toetsen, signifiant : touche ou touchau. Ces textes figurent dans des

mentions concernant les monnayages effectués en Brabant à cette époque. La traduction du premier peut être donnée comme suit :

« Et il sera fait une aiguille des couronnes françaises¹ qui ont actuellement cours, mes gracieux Seigneurs en recevront un morceau, ou bien leur bon conseil ; un autre morceau sera remis aux bonnes villes de Brabant, et un troisième morceau restera entre les mains du Maître de la Monnaie, et lui servira d'étalon à toucher pour ouvrir ses monnaies².

Le second texte, qui concerne des fabrications monétaires effectuées sous la surveillance de Guillaume de Gori-chem, receveur général de la duchesse Jeanne de Brabant à la fin du xiv^e siècle est reproduit ci-dessous dans le texte flamand même.

« Item XI in aprile, die rentmeester gereden te Loven om te spreken mitten stede rade van Loven ende van Bruessel, alse vanden gelde dat lant geven soude, vander munten mijure vrouwen, want der stede clerck voirs, gewest hadden tot Filvoirden, ende oic te Lovenen in de munten om te bescriven allet alem ende huyshalem vander munten der toe hoerende, dair ghijsbrecht van den Biessen de muntmeester gewest hadde ontboden was,

De même le 11 avril, le Receveur alla à Louvain pour parler avec les membres du Conseil des villes de Louvain et de Bruxelles, au sujet de l'argent que le pays donnerait sur la monnaie de Madame la Duchesse. Car les clerks des villes précitées s'étaient rendus à Vilvorde et aussi à Louvain pour faire inventaire de tous les meubles et ustensiles de ces monnaies, où Gisbert Van den Biessen avait été Maître de la Monnaie et avait été convoqué

1. La couronne d'or de Philippe VI, frappée à la suite de l'ordonnance du 29 janvier 1339. Hoffmann, *Mon. roy.*, pl. XVI, n° 9.

2. En traduction littérale: « d'après lequel il travaillera sur la touche. » Chambre des Comptes de Brabant, carton 63. Arch. nat. de Bruxelles.

om die *naelde* ende *toetsen*, die hi hadde over te leveren, die daer niet en quam ¹.

pour rendre l'*aiguille* et les *toucheaux* qu'il avait gardés, mais Gisbert ne se rendit pas à cette convocation. »

Le sens de ce terme : aiguille, se trouve encore expliqué par une énonciation du texte inédit suivant, daté des environs de 1389 ou 1390, d'après les énonciations du surplus du document, et rencontré dans les Archives de la Chambre des Comptes de Brabant.

« Item semble à conseil de ma Dame ² qu'on devrait faire toucher la verge d'or ³ des nobles que les Maistres ont ouvré, pour savoir s'ils ont ouvré plus bas que leur commission sextent ⁴. »

Les expressions : aiguille d'or — verge d'or, étaient donc à l'époque synonymes pour indiquer la touche ou le touchau d'or, c'est-à-dire la fraction de métal servant d'étalon — base permettant de contrôler le degré de fin de l'aloï des monnaies.

M. Manson, membre correspondant au Havre, présente à la Société le double louis de Gaston d'Orléans, prince des Dombes, frère de Louis XIII (1627-1660), daté de 1652. Cette pièce a été mentionnée, comme existant en 1790 dans le cabinet de M. de Boullongne, à la page 142 du premier volume de l'ouvrage de Duby sur les monnaies des prélats et barons de France. Elle y avait été reproduite pl. XLVII, n° 4. Comme elle n'avait jamais été revue depuis cette

1. Archives Nationales de Bruxelles. Chambre des Comptes de Brabant carton 65. *Revue hollandaise de numismatique*, 1902, p. 227. *Mélanges numismatiques concernant le règne de Jeanne de Brabant*, par M. Georges Cumont.

2. Madame Jeanne de Brabant est d'avis.

3. C'est-à-dire par l'aiguille d'or.

4. Que les ordres à eux donnés le leur permettent.

époque, elle ne figure dans les ouvrages sur les monnaies féodales, ni de Poey d'Avant, ni de M. Caron, et cependant ces deux auteurs avaient examiné presque toutes les collections publiques et privées de la France et de l'étranger. MM. Engel et Serrure, dans leur traité de numismatique moderne du xvi^e au xviii^e siècle, ne mentionnent que le quadruple louis, mais ils omettent encore de citer ce double louis, comme ayant été frappé. Par suite il a paru intéressant de faire reproduire ci-dessous l'exemplaire présenté, dont l'authenticité n'est pas douteuse.



Effigie laurée de Gaston d'Orléans de profil à droite. Lég. : **GASTON·VS·P·DOMBARVM**. Sous la tranche du cou : 1652. Le point figurant après les cinq premières lettres, c'est-à-dire après le mot français **GASTON** doit être remarqué. Il a eu pour but de constituer une marque secrète, mais il est à craindre que le document d'archives susceptible de nous renseigner sur le sens de ce différent ne puisse jamais être retrouvé.

R. Croix formée de quatre doubles **L** adossés et surmontés d'une couronne ducal, ayant chacun de ses deux côtés surmonté d'un petit lambel, de façon à la faire ressembler à la couronne royale fermée. Cette croix est cantonnée de quatre fleurs de lis et a, au centre, la lettre monétaire **A** dans un entourage d'un trait. Lég. : **DNVS — ADIV — REDE — MEVS**.

Cette monnaie d'or a été découverte mêlée à d'autres doubles et simples louis de Louis XIII, datés de 1640 à 1643, mis au jour récemment au cours de démolitions effectuées dans l'arrondissement du Havre (Seine-Inférieure).

Il pèse 13 gr. 50, ce qui correspond à peu de chose près aux trois gros et demi, ou 13 gr. 385 mill., indiqué comme étant le poids de l'exemplaire de M. de Boullongne. Cette pesanteur concorde avec celle de 13 gr. 48 environ des doubles louis ordinaires de Louis XIII, supérieure de 20 centigr. à celle des doubles louis de Louis XIV enfant de 1652. Cette pièce a donc été destinée à servir d'espèce courante correspondant au système organisé par Louis XIII en 1640. L'effigie de Gaston, que l'on a faite ressemblant le plus possible à celle de son royal frère, était évidemment destinée à faciliter la confusion de ce numéraire féodal et princier avec celui circulant à la même époque dans le royaume.

Ce double louis doit être rapproché du quadruple louis de revers différent, publié par Poey d'Avant sous le n° 5181, ainsi que de la série des écus d'argent et de leurs divisions créés à l'effigie de Gaston d'Orléans en 1652. Toutes ces pièces ont été frappées à Paris, ainsi qu'il résulte du différent d'atelier A, entre le 9 juillet et le 21 octobre de cette seule année, pendant que Gaston d'Orléans fut régent du royaume de France, avec des pouvoirs identiques à ceux de lieutenant général, en vertu d'un arrêt du Parlement. Ce prince fut investi pendant ce court espace de temps, de la toute puissance dans la capitale, à raison de l'exil de quatre mois que le cardinal Mazarin dut subir¹. Les fonctionnaires de la Monnaie de Paris frappèrent ainsi exceptionnellement ces monnaies féodales pour le Prince

1. *Histoire de la Fronde*, par M. de Saint-Aulaire, vol. 2, p. 331; *Mémoires du cardinal de Retz*, vol. 3, p. 143.

vainqueur momentané dans la guerre de la Fronde. Cette suprématie temporaire de Gaston d'Orléans a été cause que les monnayeurs n'ont pas craint d'apposer sur son numéraire d'or fabriqué dans l'Hôtel des Monnaies de la capitale, la croix de quatre doubles L des louis d'or royaux, bien que cette initiale L ne figurât ni dans les nom ou prénom du prince ni dans la dénomination de sa Seigneurie.

M. le D^r Courrent, membre correspondant à Tuchan (Aude), présente à la Société l'original en bronze du sceau dont la reproduction figure ci-dessous :



L'inscription circulaire est :
 ✠ S : CVRIE : BEATE : MARIE :
 DE : CAMON = Sceau de la Cure
 de la bienheureuse Marie de Camon. Ce sceau a sur l'autre face un renflement central, terminé par un trèfle ajouré dans le style du xiv^e siècle et destiné à faciliter l'apposition sur la cire. L'écu, qui est entouré de demi-cercles reliés par des chevrons suivant les habitudes de l'époque, porte un animal à quatre pattes passant à gauche, qui paraît devoir être plutôt un chien qu'un bouquetin ou une chèvre, à raison de sa queue relevée et recourbée.

Les recherches réalisées dans le département de l'Aude, où ce sceau a été découvert à Tuchan au milieu de minutes de notaire, permettent d'en faire l'identification suivante.

Il a existé à Camon, village de 375 habitants du canton de Mirepoix (Ariège), à 13 kilomètres au sud-est de cette ville, sur la route de Mirepoix à Quillan, un petit monastère, dit de Notre-Dame de Camon, qui, réputé fondé par Charlemagne à son retour d'Espagne, aurait joui du titre d'abbaye dès 922. Resté prieuré simple jusqu'au début du xiv^e siècle, placé sous l'invocation de la Vierge Marie et

dénommé à l'origine : *Sancta Maria monasterii Cambionis* il fut érigé en prieuré conventuel par une bulle du Pape Jean XXII du 17 juillet 1318 et confié à douze Bénédictins¹. Le prieur était seigneur féodal des habitants de la localité, ainsi que l'établit un acte d'hommage des gens de Camon au prieur Jordan de Roquefort daté du 9 juin 1311, existant dans les archives de M. le duc de Lévis Mirepoix. Il était en même temps curé de l'église paroissiale, destinée au pays. Cette particularité est fréquente dans la contrée du Languedoc, pour les villages, dont la population n'est pas nombreuse, comme celui en question. Elle explique l'existence de ce sceau, pourvu d'une mention curiale et qui aurait été gravé pour authentifier les actes de ce curé-prieur d'abbaye. Des documents du 8 avril 1326, 16 mars 1331, 1^{er} janvier 1356 montrent ce dignitaire de l'Église accomplissant ses fonctions de seigneur féodal, pour autoriser des paysans à faire moudre du grain ailleurs qu'à Camon, pour transformer des redevances en rentes annuelles, pour consentir et régulariser des baux de locations².

Le sceau paraît être du xiv^e siècle, d'après son style. Les faits suivants portent toutefois à se demander s'il a bien été confectionné pendant cette première période de l'existence de l'abbaye, ou s'il n'aurait pas été fait plus tard, en imitant un modèle ancien. L'église et la plus grande partie des bâtiments furent détruits en 1497-1498. Pour arriver à réaliser leurs rétablissements, le pape Alexandre VI donna ce prieuré de Camon à Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix, aux termes d'une bulle du 3 novembre 1498, confirmée par une seconde du 21 juin 1501. Cet évêque

1. Mahul, *Cartulaire et archives de l'ancien diocèse de Carcassonne*, Paris, 1857-1882, t. II, p. 221 et 305, où la bulle est relatée.

2. Renseignements extraits du chartrier de M. le duc de Lévis-Mirepoix, existant en son château de Lérans (Ariège).

de famille noble prit possession, le 7 janvier 1499, des biens qui lui avaient été ainsi dévolus. Vers 1503, il reconstruisit l'église, en la maintenant d'aspect gothique, et le monastère. Il les enrichit de cloches, de livres, de stalles en bois dur sculpté, qui existent encore, et il y installa 6 religieux. Ceux-ci quittèrent l'abbaye pendant les guerres de religion à la fin du xv^e siècle et ne rentrèrent que vers 1698.

L'histoire des Ariégeois, par M. l'abbé Duclos, contient la liste des prieurs de Camon depuis 1010 jusqu'à 1720, mais comme les armoiries de ces dignitaires n'y ont pas été relatées, il n'est pas possible de savoir si les armes figurant sur le sceau sont celles du prieuré, ce qui semble le plus probable, ou seulement celles d'un de ces Curés-prieurs. L'hypothèse que l'écu contiendrait les armoiries du prieur peut être fondée sur ce que le chien, qui en est l'unique meuble, constituerait les armes parlantes du nom de l'abbaye, suivant les coutumes locales. Le chien portait à cette époque dans le patois du pays une appellation se rapprochant sensiblement du mot Camon. Effectivement un prieur du monastère d'Espira de l'Agly, sis dans la même région, dénommé Arnaud Canyonot, avait pris comme armes parlantes un chien passant¹. Or il semble exister entre les vocables Canyonot et Camon une assez grande analogie pour que les deux personnalités qui étaient ainsi dénommées aient eu l'idée de prendre des armes parlantes identiques. L'église de Camon, encore debout, porte seulement les armes de Philippe de Lévis qui sont absolument différentes

1. *Congrès de la Société archéologique de France tenu en 1906 à Carcassonne et à Perpignan*. Volume de la LXXIII^e session, p. 635. *Monuments figurés de l'art héraldique en Roussillon* par M^r Salsas. Dalle funéraire datant de l'année 1316, se trouvant dans l'église d'Espira de l'Agly (Pyrénées-Orientales) et portant à chaque angle un écu ogival, chargé simplement d'un chien comme armes parlantes d'Arnaud Canyonot, prieur de l'endroit.

et que l'on rencontre reproduites dans un certain nombre d'endroits : clef de voûte de l'abside, vitraux, etc.

L'énumération des prieurs mentionne un certain Raynal Foucault, qui fut prieur-curé de 1328 à 1366, et qui, en 1351, aurait été nommé aumônier du roi de France Jean le Bon. Cette dernière particularité, ainsi que la succession régulière des Prieurs-Curés, exerçant leurs droits féodaux pendant tout le *xiv^e* siècle, et même quelques guerres locales, qu'ils soutinrent alors victorieusement contre des Seigneurs du voisinage, prouvent l'importance et la prospérité de l'Abbaye durant cette période de temps. Elles démontrent par suite que le sceau reproduit ci-dessus a été plutôt confectionné au *xiv^e* siècle à la suite de la bulle de 1318, qu'au moment de la restauration du monastère par l'évêque Philippe de Lévis, au début du *xvi^e* siècle.

M. Manificier, membre correspondant à Auxerre, communique à la Société la pièce ci-dessous, qui fait partie de la collection du Musée d'Auxerre.



DVX dans le champ entre deux traits avec les anilles bourguignonnes, en dessus et en dessous. Lég. : ✠ COMES ° AVXORE.

℞. Croix à branches égales. Lég. : ✠ MONETA. SIMPLEX.
Poids : 0 gr. 75.

L'attribution et la valeur courante de cette monnaie ne peuvent être fournies qu'à la suite de l'examen des trois questions suivantes :

1° Quelles sont les autres espèces, qui ont été déjà ren-

contrées pourvues de cette légende insolite : **MONETA SIRPLEX?**

2° A quel duc de Bourgogne, comte d'Auxonne, ce numéraire doit-il être attribué ?

3° A-t-il existé dans le comté d'Auxonne et le duché de Bourgogne d'autres exemples de légendes équivalant à celle de **MONETA SIRPLEX?**

§ I

Les numismates ont déjà signalé :

1° une petite division monétaire d'Arnould III, comte de Chiny et de Looz, copie du double tournois dit cornu de Philippe IV, à la croix cantonnée d'un lis, portant au revers le fronton du châtel tournois entre deux lis, entouré de la légende : ✠ **MONETA SIRPLEX** ¹.

Comme Arnould III a gouverné sa seigneurie de 1299 à 1310, et que Philippe le Bel, qui a créé ce type de monnaie cornue, a occupé le trône de 1285 à 1314, l'époque de création de ce premier numéraire se place entre ces mêmes dates.

2° une autre division monétaire de Jean II, duc de Brabant, copie du même double royal cornu, pourvu également au revers de la légende : ✠ **MONETA SIRPLEX** ².

Jean II, ayant régné sur le Brabant de 1294 à 1312, la fabrication de cette autre pièce se place dans les mêmes limites de temps que la précédente, ou à un moment légèrement ultérieur.

M. de Castellane fait remarquer qu'indépendamment des divers numéraires à la légende **MONETA SIRPLEX**, qui

1. Van der Chijs, pl. XXI, n° 28. — *Bulletin numismatique de Serrure*, vol. 2, 1893-94, p. 7. — Engel et Serrure. *Traité de numismatique du moyen âge*, t. III, p. 1067.

2. *Bulletin de numismatique de Serrure*, t. V, 1885-1886, p. 23.

viennent d'être énoncés, il a existé dès le milieu du XIII^e siècle des Toulousains simples = Tholosani simplices. Ce fait résulte d'un bail de la Monnaie de Toulouse du 24 juillet 1253, aux termes duquel Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, a concédé à Bernard Renald et à Bertrand de Croisses la fabrication de ses espèces, comprenant notamment des « Tholosani simplices », qui ont été vraisemblablement les oboles de l'émission ¹.

§ II

Les deux monnaies reconnues pourvues de la légende **MONETA SIMPLEX** ont été frappées au début du XIV^e siècle. Le duc de Bourgogne, ayant émis un numéraire identique a, par suite, dû régner vers cette époque ou peu de temps après. Eudes IV, qui a gouverné le duché de Bourgogne et le comté d'Auxonne de 1315 à 1350, a justement émis une pièce présentant les plus grands rapports avec celle reproduite ci-dessus. Elle porte au droit le même type que celui dessiné plus haut, et composé du mot : **DUX** entre deux traits et des anilles. La légende **COMES AVXONE** est remplacée par celle de : **BVRGVNDIE**. Le revers porte une croix à long pied, entourée de l'inscription : **EVDE DEI GRATIA**, qui ne laisse pas de doute sur l'attribution à Eudes IV ². Un autre prototype de notre division monétaire, pourvu du même droit, figure dans Poey d'Avant sous le n^o 5764. Il a au revers une croix à branches égales fleurdelisées, entourée de la légende :

1. *Le gros toulousain d'Alphonse de Poitiers et le Toulousain du roi de France*, par M. de Castellane. *Gazette numismatique française* de M. Mazerolle, 1906, p. 386.

2. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. III, p. 1008, vignette, n^o 1573.

ΑΥΧΟΝΑ ΔΥΠΛΕΧ ¹. Cette dernière monnaie a été évidemment destinée à circuler pour le double de la valeur de celle reproduite plus haut ne portant que : SIMPLEX.

En présence de ces similitudes de type central et de la corrélation de dates établie, il ne reste plus qu'à relater les conditions dans lesquelles Eudes IV a effectué ces frappes monétaires. Les faits historiques confirmeront l'attribution proposée.

Eudes IV, en tant que duc de Bourgogne, et comte d'Auxonne, passa la plus grande partie de son existence à soutenir les intérêts du roi de France et à faire avec lui la guerre en Flandre. Au moment où il réalisa des expéditions dans les seigneuries du Nord, il s'occupa également de faire forger à Auxonne une certaine quantité de numéraire, dans le but de faire face aux dépenses de ces campagnes guerrières. En 1325 il conclut une première convention avec les moines de Saint-Bénigne de Dijon au sujet de la fabrication d'espèces à Auxonne ². Cette abbaye de Saint-Bénigne avait droit à la moitié des bénéfices résultant de l'exploitation de l'Hôtel des monnaies de Dijon. Elle avait, par suite, intérêt à ce que le duc de Bourgogne ne fit pas forger de numéraire dans d'autres localités que la capitale du duché. A raison de ces droits spéciaux, Eudes IV voulant augmenter ses émissions d'espèces d'Auxonne, avait tenu à s'entendre sur ce point avec l'abbé de Saint-Bénigne. Probablement comme conséquence de ce premier accord, qui en fait se trouva incomplet, le duc de Bourgogne signa pendant les grands jours de Beaune, le mardi après la Saint-Martin d'hiver, c'est-à-dire vers la mi-novembre de 1327, la convention ci-après, qui intervint

1. Poey d'Avant, *Mon. féod.*, t. II, p. 211, pl. 134, n° 8.

2. Archives de la Côte-d'Or, B. 11, 203. — *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, par Ernest Petit. Dijon, 1901, vol. 8, p. 291, n. 7155.

entre lui et M^e Bonins de Chivauls, alors créé fermier de l'atelier d'Auxonne. Comme ce document s'occupe de la fabrication des doubles d'Auxonne, dont la pièce reproduite ci-dessus est la division normale, il est intéressant d'en faire connaître l'extrait suivant :

Traité fait par Eudes de Bourgogne au sujet de la fabrique de la monnaie d'Auxonne.

Nous Eudes, Duc de Bourgogne et Couens d'Auxonne, faisons savoir à tous que nous havons traité et faite convenance à Maistre Bonins de Chivauls sur le fait de nostre monioie, laquelle nous ordenons dois joy à battre et faire battre en nostreditte Contée d'Auxonne par la manière qui s'ensuit :

C'est à savoir que lidiz Bonins doit faire florins au coing de Florance de soixante et dix pour marc, au marc de Paris, et à vint et trois caras d'or de loy, et se moins estaient trovez nede pois, ne de loy en la boite de la garde lidis vint et quatre caraz, soixante-dix deniers d'or, de cels que l'on fera à ladite monioie, et à nous parchacun marc dous deniers d'or.

Item lidiz Bonins doit faire maailles blanches du cours de huit deniers et pour piece, et onze fois trois deniers pour marc au marc de Paris, et nuef deniers de loy argent le Roy ; et pour ceste maniere les puet et doit la garde délivrer, saulf tant que de la garde les trovait dous grains de loy au marc fort ou faible, et doues maailles et trois mars fors ou foibles, nous voulons et nous plait que ladite garde les puisse délivrer par cette manière, et ne pourriens riens demander audit Maistre Bonins d'amandement pour raison de la faute dessus dite ;

Encore doit lidiz Maistres Bonins faire deniers doubles qui hont cours pour dous deniers parisis la pièce, de seze sols au marc de Paris ¹, et de quatre deniers de loy argent le Roy. Et saisine estoit que ladite garde les trovast de dous grains de loy moins ou plux au marc, et de sex deniers et trois mars fors ou

1. Taille : 192 au marc = Poids légal : 1 gr. 27 cent.

foibles, nous volons et nous plaît que ladite garde les li puisse délivrer.

Et volons que lidiz Bonins face cette monoie jusques à dous ans continuellement ensuigant en telle manière que se nous changeons le pié de nostre monoie, si volons nous que durant ce terme, lidiz Bonins y soit toutzours pour le marchié qui se forait entre nous et lidiz Bonins.

On témoignage de laquelle chouse, nous havons fait à mettre nostre séaul en ces présentes lettres faittes et données à nos jours de Beaune, le mardi après la Saint-Martin d'Yver, l'an de grâce mil CCC vingt et sept ¹.

Ce document fournit, dans les parties qui ont été omises, de nombreux détails sur le fonctionnement des officines monétaires féodales. Il présente d'autant plus d'intérêt, qu'il n'en existe aucun autre concernant le monnayage effectué à Auxonne antérieurement à 1327. On est amené à en conclure que les fabrications des ducs de Bourgogne en cette ville ne sont devenues véritablement importantes qu'à partir de cette année 1327. Des numismates s'occuperont ultérieurement d'identifier les florins d'or et les mailles d'argent émis en exécution de cet accord. Il nous suffit d'y trouver la preuve que des doubles d'Auxonne, **AVXORÆ DVPLEX**, ont été forgés à partir de 1327 pendant une première période de deux années. Ces conventions ont été renouvelées ensuite plusieurs fois dans des conditions diverses, puisque les deux contractants y avaient manifesté l'intention de réaliser de nouveaux accords pour créer du numéraire

1. Dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. II, preuves, p. 187, n° 246. Ce document a été publié partiellement par M. de Barthélemy, dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, avec la date involontairement erronée de 1229, en sorte que les numismates ne lui ont pas attaché l'importance qu'il mérite. Voir *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, vol. de 1850, p. 35.

sur d'autres pieds, c'est-à-dire dans des conditions différentes d'alliages et pour des valeurs nouvelles. Il est naturel qu'à la suite d'un traité ultérieur, des espèces représentant la moitié du double d'Auxonne, c'est-à-dire des petites divisions monétaires portant *MORETA SIMPLEX* aient été forgées.

Les documents de l'époque apprennent que l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon protesta contre cette convention, qu'il qualifia de « traité nouveau intervenu au mépris de ses droits ». Une enquête en résulta. Eudes IV fit rédiger un mémoire contenant les raisons lui permettant de faire battre monnaie à Auxonne ¹. Il continua ses fabrications, et vers 1329, il conclut avec Othe, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, une transaction lui permettant de faire battre désormais monnaie, où il lui plaira, soit à Dijon, soit à Auxonne, moyennant une rente annuelle de 100 livres, dont il assura le versement aux abbés et religieux du monastère ².

L'archevêque de Besançon protesta séparément de son côté contre les émissions monétaires auxonnoises effectuées par Eudes IV, au mépris des privilèges exclusifs que les empereurs d'Allemagne lui avaient concédés pour frapper seul du numéraire en Franche-Comté. Le duc de Bourgogne ne tint pas compte davantage de ces protestations et il maintint son atelier d'Auxonne en activité. L'archevêque lança contre lui une sentence d'excommunication basée sur la persistance des émissions. Le duc s'adressa au pape. Pendant de nombreuses années, le souverain pontife suspendit l'effet de cet interdit, et finalement il leva la sentence comminatoire de l'archevêque ³. Le 8 février 1344, Eudes IV nomma ses mandataires pour recevoir en son nom l'absolu-

1. D. Plancher, t. I, p. 647. — Ernest Petit, *loc. cit.*, vol. 8, p. 304, n^{os} 7244-7277-7278.

2. Dom Plancher, t. II, p. 177.

3. *Clementis VI papæ epistolæ*, n^o 217. Ernest Petit, *loc. cit.*, p. 417, 424 et 427, n^{os} 8094, 8154, 8173.

tion de l'excommunication portée contre lui à raison de la fabrication de monnaies à Auxonne. Le 12 mai 1344, le pape Clément VI envoya une bulle à Besançon pour tout terminer à ce sujet, à la satisfaction du duc de Bourgogne.

Ces démêlés justifient qu'à partir de 1327 environ, Eudes IV ne cessa pas d'émettre en abondance des espèces pourvues du nom d'Auxonne. Il copia celles du roi de France. M. Caron a publié l'entente, qui intervint à ce sujet entre Philippe VI et le duc de Bourgogne, le 3 octobre 1337, convention dans laquelle ce dernier s'obligea à faire forger dorénavant son numéraire dans des conditions ne permettant plus de le confondre avec celui du monarque ¹.

Eudes IV copia, d'autre part, les monnaies des Flandres, pays où il allait faire la guerre à la suite du roi de France. Il devait y être d'autant plus porté qu'il était le gendre du comte de Flandre, et qu'aux dates des 20 février et 26 juin 1329, il conclut des traités d'alliance avec Louis, comte de Flandre ². Ces ententes étaient la conséquence de l'expédition guerrière, au cours de laquelle avait eu lieu, le 23 août 1328, la bataille de Cassel, où Eudes IV avait été blessé. En 1340, le duc de Bourgogne, retourna en Flandre pour amener des troupes de renfort au roi de France, qui avait à résister à une coalition des Flamands et des Anglais.

L'ensemble de ces faits démontre qu'Eudes IV n'a cessé de faire frapper monnaie dans son comté d'Auxonne à partir de 1327, et qu'indépendamment de ses imitations des espèces royales, continuées seulement jusqu'en 1337, il a été amené à copier les pièces en usage dans les seigneuries du Nord où il eut occasion de séjourner à maintes reprises. Ses monnayeurs auxonnois, dont les traités sont désormais

1. E. Caron, *Mon. féod.*, p. 327. Ernest Petit, *loc. cit.*, p. 372, t. 8.

2. Ernest Petit, *loc. cit.*, t. 8, p. 313 et 317, n^{os} 7313, 7344, 7781.

connus, se sont entendus avec lui à tel ou tel moment entre 1329 et 1349 pour frapper de petites divisions monétaires, pourvues de la légende *MONETA SIMPLEX*, analogue à celle de certains numéraires de minime valeur de ces contrées, et qui étaient la moitié de ces doubles d'Auxonne, dont la frappe n'a pas dû cesser depuis 1327. On peut remarquer que les ouvriers monétaires ont été entraînés par leur esprit d'imitation jusqu'à copier la faute d'orthographe des pièces de Brabant et de Looz, sur lesquelles le mot latin *SIMPLEX*, est écrit avec un *R* : *SIRPLEX*. Il devait en être ainsi, du moment que le duc de Bourgogne ne les faisait forger que pour les besoins de ses rapports commerciaux et militaires avec les flamands. Eudes IV songea si bien à contrefaire les espèces de Flandre, que MM. Engel et Serrure, qui ne connaissaient pas la pièce dessinée ci-dessus, se sont exprimés ainsi : « Eudes IV se laissa tellement influencer par l'imitation des monnaies flamandes que son écu d'or au type du duc debout, tenant le sceptre et l'écuson, ressemble de bien près à celui de Louis de Crécy, comte de Flandre ¹. »

L'activité de l'atelier auxonnois pour la fabrication d'imitations monétaires de diverses natures, ne peut plus faire doute en présence du nombre des questions soulevées par ces émissions successives. Des documents d'archives révèlent en outre, en 1346, l'existence d'une maison à Auxonne à destination d'Hôtel des monnaies, ainsi que de ventes diverses faites par les fonctionnaires de cet établissement monétaire, garde ou Maître particulier ².

§ III

Il est indispensable de rapprocher de la pièce actuellement étudiée, les autres exemples identiques qui se sont présentés

1. Engel et Serrure, *Traité de Num. du Moyen âge*, t. III, p. 1008.

2. Ernest Petit, *loc. cit.*, t. 8, p. 445-448 et 475, n^{os} 8312-8331 et 8520.

dans le comté d'Auxonne, et même dans le duché de Bourgogne. L'expression **MORETA SIPLEX** ne peut signifier que moitié de **MORETA DVPLEX**. Nous avons fait remarquer précédemment un denier au même type que le nôtre portant **DVPLEX AVXORA**, qui a dû représenter le double de la division dénommée **SIPLEX**. Dès le début, il convient d'indiquer que les poids de ces différentes espèces ne sont susceptibles de fournir aucun renseignement sur les conditions d'échange entre elles. Tout dépendait de leur aloi ainsi que de la valeur coursable pour laquelle les émissions étaient effectuées. Les différences de pesanteur restaient presque insignifiantes. Cette habitude de faire circuler en même temps le double et sa moitié, était constante dans le comté d'Auxonne, et journellement appliquée par les monnayeurs de l'endroit à cette époque. Dom Grappin affirme qu'au **xiv^e** siècle des pites ayant une aussi minime valeur que la pite poitevine circulaient à Auxonne ¹. Nous en avons par surcroît les preuves suivantes.

Les numismates ont remarqué une série d'espèces d'Auxonne, portant les légendes : **D. D. DEAVXORA** ou **D : DVPLEX DEAVXOR**, restées inexpliquées jusqu'à présent ². Du moment que l'habitude régnait en cette Seigneurie, pour les rapports commerciaux résultant des expéditions guerrières, de faire circuler couramment des doubles d'Auxonne ainsi que des moitiés de ces doubles, les légendes qui précèdent ne sauraient plus être interprétées que soit par **D(imi)D(ius) DEAVXORÆ**, soit par **D(enarius) D(imidius) DEAVXORÆ**, soit par **D(imidius) DVPLEX DEAVXOR(a)**, traduction que celle des monnaies ci-dessus pourvues de **D. DVPLEX**, laisse saisir aussi clairement que

1. Dom Grappin, *Recherches sur les anciennes monnaies du Comté de Bourgogne*, p. 65.

2. Poey d'Avant, *Mon. féod.*, t. III, p. 213, n° 5780-5783 et 5786.

possible. Nous sommes redevables à l'ingénieuse sagacité de M. Caron, si expert en matière de monnaies féodales, de l'interprétation nouvelle donnée à ces inscriptions, qu'aucun des auteurs s'étant occupé du numéraire d'Auxonne, n'avait encore essayé d'élucider malgré le grand nombre de pièces qui en sont pourvues et qui existent dans les collections publiques ou privées.

S'il restait l'ombre d'un doute sur la réalité de ces demi-doubles, et par suite sur la vérité de cette interprétation de **D. D. DEAVXORÆ**, toute hésitation disparaîtra, quand on remarquera l'existence de la petite division monétaire identique portant au revers la légende : **ΜΕΔΙΑ ΑΝΓΕΡΡΑ** = demi auxonnoise, ou demi-angrogne ¹. Cette expression n'a été employée que pour être la traduction — l'équivalent de : **D. D. DEAVXORÆ**. Les **ΔΥΠΛΕΧ ΑΥΧΟΡÆ** ont donc été fréquemment accompagnés, dans les émissions et dans la circulation, de demi-auxonnois, de poids peu différent, mais portant, à raison de leur aloi distinct, leur indication de valeur sous les formes : **ΜΟΡΕΤΑ ΣΙΡΠΛΕΧ — Δ**(imidius) **Δ**(uplex) **ΔΕΑΥΧΟΡΑ**, ou clairement sans hésitation possible : **ΜΕΔΙΑ ΑΝΓΕΡΡΑ**.

M. Bordeaux présente aux membres de la Société le jeton ci-dessous, dont il est parvenu à trouver l'interprétation :



1. Poey d'Avant, *ibid.*, p. 216, n° 5809.

Bouclier rond portant l'inscription IO—HYMEN en deux lignes et brochant sur deux torches enflammées croisées en sautoir. Au-dessus : GRILLORVM— VOTA XXV. Dans le bas : RATA — D. XXVIII. SEPT. MDCCLXII.

R. Cigogne tenant dans son bec une sauterelle ou un grillon.

Métal : Argent. Poids : 7 gr. 15. Coll^{on} P. Bordeaux.

La famille des Grilli, qui a été au début du Moyen-Age une des maisons notables de la République de Gênes, a quitté l'Italie au xiii^e siècle pour venir s'établir à Arles. Ce fait résulte d'une lettre, que Robert, roi de Jérusalem et de Sicile, écrivit au gouverneur d'Arles, pour que ce dernier leur réservât bon accueil dans sa ville ¹. Les Grilli francisèrent leur nom après qu'ils se furent établis en Provence. Ils devinrent les comtes de Grille, dont la famille se divisa en un certain nombre de branches.

Au xviii^e siècle il existait, descendant de ces ancêtres, une dame Marie Catherine *de Grille* d'Estoublon, veuve de Messire André d'Albe, marquis de Roquemartine. Elle était l'unique enfant d'Antoine de Grille d'Estoublon (ancien écuyer de la reine Anne d'Autriche et premier maître d'hôtel ordinaire de Louis XIV) et de M^{lle} Louise d'Azécat, fille d'Antoine d'Azécat (maître d'hôtel du roi) et de M^{lle} Vautier. Elle avait recueilli une fortune considérable comme unique héritière de son oncle, M. Vautier, premier médecin de Louis XIV. Arrivée au déclin de sa vie, elle fit le 3 juin 1731, un testament aux termes duquel elle constitua une maison religieuse pour l'éducation de 30 jeunes filles pauvres par les Sœurs de la Providence du cœur de Marie, dans la maison qu'elle habitait à Arles. Elle donna son nom

1. De La Chesnaye des Bois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*. V^o Grille.

de Grille à la fondation, et elle la dota des revenus nécessaires pour qu'elle pût toujours continuer de fonctionner et de renouveler ses pensionnaires, en la mettant sous l'autorité de Mgr l'archevêque d'Arles, qui était alors M. de Forbin de Janson. Elle prescrivit que *les économies faites sur l'excédant incontestable des rentes seraient employées à marier des jeunes filles élevées par l'œuvre* ¹.

La testatrice mourut et son testament fut ouvert en 1737. Les dispositions furent prises pour que l'œuvre, qu'elle avait même commencé d'organiser de son vivant, fut immédiatement organisée régulièrement. Vingt-cinq années après, par conséquent en 1762, on résolut de célébrer au mois de septembre des sortes de noces d'argent de la fondation, en consacrant une partie des épargnes réalisées au mariage de plusieurs des orphelines qui avaient grandi dans la maison.

Le jeton reproduit ci-dessus fut frappé à cette occasion. Ses légendes vont s'expliquer sans difficulté : GRILLORVM — VOTA XXV signifie : 25^e anniversaire (de la fondation) des Grille, RATA — D XXVIII SEPT. MDCCLXII : survenu le 28 septembre 1762, ce qui est exact de tous points. L'inscription IO HYMEN veut dire : soit que dix mariages ont été célébrés (Ce que malheureusement les archives du pays n'ont pas permis de vérifier), soit peut-être seulement qu'à l'occasion des mariages réalisés, toutes les personnes s'occupant de l'œuvre, ainsi que les membres de la famille de Grille, ont souhaité aux jeunes époux : Io hymen = Vive hyménée, heureux hyménée, auquel les torches enflammées faisaient également allusion.

Rien n'indique l'atelier vraisemblablement provençal

1. Nous ne saurions trop remercier M. le comte de Grille de nous avoir communiqué la copie de la partie du testament relative à la fondation en question, ainsi que les divers renseignements accessoires, utiles pour l'identification du jeton.

dans lequel ce jeton a pu être frappé. Les armoiries de la maison de Grille étaient : de gueules à la bande d'argent, chargée d'un grillon de sable. Le type emblématique du revers a été gravé par un artiste dont aucune initiale ne permet de supposer le nom, et qui semble avoir cherché à s'inspirer d'une des cigognes figurant sur les armoiries de la faculté de médecine de Paris, peut-être en souvenir du médecin Vautier. Les armoiries de la famille ne sont rappelées que par le grillon que la cigogne tient dans son bec. Cette singulière personnification de la descendante de la maison de Grille ne semblerait pouvoir être comprise qu'en ce sens que la fortune de la famille de Grille servait à nourrir ceux qui avaient faim, et à entretenir une fondation charitable toute à son honneur, restée florissante jusqu'à la tourmente de la Révolution française. L'œuvre aurait été personnifiée par une cigogne, de même que Louis XVI a été représenté par un pélican nourrissant ses oisillons, son peuple, de son sang sur une médaille de 1789, pourvue de la légende interprétative : FRANÇAIS SOUS CET EMBLEME ADOREZ VOTRE ROI ¹. Les deux allégories auraient été conçues dans le même esprit de l'époque. Ces hypothèses ne sont que des conjectures en l'absence de tout document écrit fournissant le mot de l'énigme posé par la conception emblématique du graveur. On doit se déclarer satisfait, quant à présent, d'être parvenu à déterminer sûrement le sens des inscriptions figurant sur le principal côté du jeton.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

1. Hennin, *Numism. de la Révol. Franç.*, p. 93, pl. 15, n° 124.

*
* *SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1908.*Présidence du Commandant Babut, président.*

M^r le Président donne lecture de la lettre de remerciements du Commandant Martin admis comme membre titulaire à la séance du 4 janvier.

Les ouvrages reçus depuis cette séance sont :

C^{el} Allotte de la Fuÿe, *Les sceaux de Louganda patesi de Lagath (Scitella) et de sa femme Barnamtarra* (Extrait de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*).

A. de Witte, *Atelier monétaire des ducs de Brabant-Lothier, Godefroid I et Henri I.*

Publications de la Soc. d'études hist. et scient. du dép. de l'Oise. I. *L'industrie de la boucherie dans le dép. de l'Oise au XIX^e siècle*, par Hubert Bourgin.

Soc. Nat. des Antiq. de France, *Mettensia*, n^o 5.

Mém. de la Soc. d'Agr., Sc., B.-L. et Arts d'Orléans, 1907.

Bull. de la Soc. d'Études hist. et scient. du dép. de l'Oise, t. II, 1906, n^{os} 1 à 3.

Bull. de la Soc. arch. scient. et litt. de Béziers, 3^{me} série, t. VII, n^o 1.

Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, 1906.

Mém. de la Soc. d'Emul. de Montbéliard, t. XXXIV, 1907.

M. Caron, Président honoraire, annonce qu'il a formé une suite de lettres autographes de numismates français et étrangers au XIX^e siècle et qu'il se propose d'en faire don à la Société.

M. le Président se fait l'interprète de tous les membres de la Société pour accueillir ce nouvel acte de générosité de son doyen.

M. le D^r Bailhache présente un jeton inédit en cuivre de Jacques Tarenne, général des monnaies de François I^{er}.



Dans son *Recueil de documents*¹, Saulcy nous donne sur cet officier monétaire les détails suivants :

1527 (5 novembre). « M^e Jacques Tarenne reçu en la chambre des comptes à l'office de général des monn^{es}, au lieu de M^e Michel Hubert, dernier possesseur, et fut installé ce jour par M^e Jean de Badonvillier cons^{er} et m^e des comptes. »

1538 (4 mars). « M. Alexandre de Faulcon, installé en l'office de cons^{er} général des monn^{es} sur la résignation de M^e Jaque Tarenne, par led. Badonvilliers, m^e des comptes. »

A l'époque où siégeait Jacques Tarenne, les conseillers généraux des monnaies étaient au nombre de neuf, dont un président. M. de Saulcy nous fait connaître leurs noms à la date du 31 août 1528 ; c'étaient :

Charles Le Coq, président.
 Guillaume Le Sueur.
 Germain de Marle.
 Pierre Porte.
 Nicolas Le Cointe.
 Germain Le Maçon.
 Gabriel Chicot.
 Jehan de Bérard.
 Jacques Tarenne.

1. T. IV, p. 234 et p. 330.

M. Bouclier, membre titulaire, présente une pièce de mariage gravée, en argent, et une médaille de bronze du Premier empire. Elle a été frappée en 1809 comme prix de dessin pour l'école de Tournai, chef-lieu du département de Jemmape.

M. Dieudonné rappelle que le mois qui vient de s'écouler a été marqué par un fait curieux dans l'histoire numismatique ; c'est le plus prodigieux racontar qui ait encore été enregistré pour la valeur attribuée à une monnaie ancienne. On lisait dans les journaux anglais et dans divers journaux français une note ainsi conçue :

La légation de France à Belgrade a acheté à l'avocat serbe M^e Jovan Petrovitch une des premières dix pièces de 20 francs à l'effigie de Napoléon I^{er} frappées, en 1806, à Paris, pour commémorer la fondation de l'empire. Cette pièce rarissime manquait à nos collections nationales, et, il y a quelque temps, le Cabinet des médailles de Paris avait fait publier qu'il en offrait volontiers 150.000 francs. C'est cette somme qui a été payée à M^e Petrovitch, après constatation de l'authenticité du précieux « napoléon ». L'avocat tenait cette médaille de son grand-père, qui l'avait reçue du maréchal Marmont, en 1806, lors de la prise de Raguse.

Un rédacteur de la *Liberté* est venu s'informer au Cabinet des médailles ; il lui a été donné des explications qui ont paru dans ce journal à la date du mardi 28 janvier, p. 2. Mais pendant quinze jours, le Conservateur du Cabinet a reçu chaque matin à son courrier une douzaine de lettres de personnes désirant toucher la forte somme pour leur napoléon de 1806 ou autre pièce similaire. Cette annonce, est-il besoin de le dire, n'a aucun fondement : les louis de Napoléon au millésime de 1806 valent 20 francs, tout comme les autres, ils ne sont pas démonétisés et circulent couramment.

Ce qui a contribué à créer pareille légende, c'est que le public ne s'accoutume pas à lire sur la même pièce ces deux inscriptions pour nous contradictoires : *Napoléon empereur*, *République française*, et qu'on croit toujours avoir affaire à une pièce anormale et particulièrement rare. Telle fut pourtant la règle pour les frappes des années 1804 (depuis le 26 juin) et 1805 (an XII, an XIII, an XIV) ; quand la légende *Bonaparte premier Consul* eut fait place à *Napoléon empereur*, la mention *République française* persista. Le sénatus-consulte ne proclamait pas l'Empire comme constitution nouvelle : il déclarait simplement que « la république était confiée à un empereur¹ », comme jadis la *Respublica* à *l'Imperator*. L'année suivante, le calendrier républicain est abandonné, et c'est la seule particularité des pièces de l'année 1806 ; en 1807, la tête laurée apparaît sur un certain nombre de pièces : en 1808, la tête est toujours laurée, et le 1^{er} janvier 1809, la légende *Empire français* est inaugurée : elle substituait, en quelque sorte, la mention du territoire agrandi (*imperium*) à celle de l'État, et de sa constitution (*respublica*).

On peut donc dire que, de toutes ces monnaies, il n'y en a aucune à proprement parler qui commémore « l'avènement de l'Empire ». Le coup d'État du 18 brumaire n'avait renversé le Directoire que pour créer nominalement trois consuls, magistrats républicains ; le passage de la République au premier Empire fut ensuite presque insensible, et la numismatique donne l'image de cette gradation² ; elle montre combien de Français restaient fidèles au titre de République tout en s'attachant à la fortune de Bonaparte ; au contraire, en 1852, le coup d'État du 2 décembre créa le régime monarchique de toutes pièces, c'est du jour au

1. Cf. E. Zay, dans *Bull. de num.* (Serrure).

lendemain que fut changé l'intitulé de la monnaie et c'est alors seulement que le mot Empire prit vraiment le sens que nous lui attribuons, de « Constitution impériale ».

Dans l'antiquité, le passage de la monnaie de la république romaine à la monnaie de l'empire exigerait une étude spéciale. Mais, si l'on veut citer un exemple de dynastie, inaugurée par voie de transition graduée, on se rappellera la curieuse succession des premières légendes monétaires des Lagides. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, telles sont les formules successives par lesquelles Ptolémée Soter prit la précaution d'installer sa dynastie sur la monnaie à la place du nom d'Alexandre le Grand.

MM. Sudre et Kœchlin font observer que, s'il existe quelques monnaies de Napoléon d'une certaine rareté, toute relative, ce sont celles de l'an XIV (frappées seulement du 22 septembre au 31 décembre 1805) et les pièces laurées de 1807.

M. Bordeaux appelle l'attention des membres de la Société sur l'intérêt qu'il y a à rapprocher certaines médailles pour les interpréter l'une par l'autre. Il soumet à ce sujet la médaille d'or à l'effigie de : LVD.XV.REX.CHRISTIANISS. gravée par J. DUVIVIER, portant au revers la représentation de la naissance du duc de Bourgogne en présence d'une femme personnifiant la France. Les légendes : PROLE ET PARTU FELIX, et : DUX BURGUNDIÆ DELPHINI FILIUS LUD.XV NEPOS NATUS XIII SEPTEMBRIS MDCCLI assurent la facile interprétation de l'allégorie. Cette pièce d'un joli style a été reproduite dans le tome III des médailles françaises du *Trésor de numismatique* de Lenormant, p. 45, pl. 46, n° 7. Les exemplaires de métal précieux, pesant 61 gr. 60, ont dû

être créés pour être distribués à quelques-uns des plus hauts dignitaires de la Cour en souvenir de la naissance du premier petit-fils du monarque régnant, dans la pensée de commémorer l'importance de cet événement, lorsque l'enfant qui naissait monterait plus tard sur le trône ¹. Ce fils aîné du Dauphin mourut à l'âge de dix ans, le 22 mars 1761, et par suite, il n'a laissé aucun souvenir dans l'histoire. Ce fut son frère cadet, né le 23 août 1754, qui devint roi à sa place sous le nom de Louis XVI.

Cette naissance, en 1751, d'un futur roi de France, fut considérée comme un événement des plus importants. Le journal de Barbier, avocat au Parlement de Paris, en rappelle le souvenir et fournit les détails de tout ce qui s'est passé à Versailles et à Paris ². Cet auteur de la chronique de Louis XV énonce notamment que :

« Le Roi, ayant su que la dépense occasionnée à la ville de Paris par les fêtes qui allaient être célébrées à cette occasion, s'élèveraient à plus de 400.000 livres, a mieux aimé qu'on employât cette somme à marier 600 filles dans Paris, à raison de 500 livres chacune, à *qui l'on doit donner, dit-on, une médaille d'or, où seront d'un côté les armes de la Ville, et de l'autre la figure du Roi*, et un louis de plus à chacune pour un petit repas. »

Il est vraisemblable que la pensée venue au roi de donner à chacune des 600 filles mariées une médaille d'or, provient de la distribution, alors faite ou ordonnée de la médaille d'or énoncée ci-dessus, commémorative de la naissance de son petit-fils.

Les 600 mariages en question eurent lieu après un certain

1. Un second spécimen d'or existe au Cabinet des médailles.

2. *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1765)*, ou *Journal de Barbier*. Paris, 1857, Charpentier, éditeur, vol. V, p. 98 à 119.

nombre de préparatifs préliminaires, et ils furent célébrés deux mois après, c'est-à-dire le 9 novembre. Les mémoires de Barbier fournissent également des renseignements complets sur ces cérémonies. Une curieuse estampe, ayant pour inscription : « Assemblée des filles et garçons pour estre marié (*sic*) en réjouissance de l'heureux accouchement de Madame la Dauphine, et de la naissance d'un duc de Bourgogne, né à Versailles le 13 septembre 1751 », en rappela aux yeux l'une des circonstances principales. D'autre part, à cette occasion, la médaille ci-après fut créée tant pour servir de pièce de mariage que pour rappeler aux siècles futurs les 600 unions matrimoniales, qui constituèrent un notable sujet d'entretien pour le Tout-Paris de l'époque :



L'effigie royale, différente de celle de la médaille d'or, bien que continuant de provenir du burin de Duvivier, fut entourée cette fois de la légende en français : LOUIS XV ROY TRES CHRETIEN, parce que la pièce devait être distribuée à des personnalités du peuple.

Le revers porte, comme il avait été prévu, les armes de la Ville de Paris, qui faisait les frais de ces 600 mariages. Ces armoiries surmontent les mentions : MARIAGES—PARIS—MDCCLI, en trois lignes. La cause des hymens est

rappelée par la légende figurant dans le haut de la pièce :
 NAISSANCE DE M^{GR} LE DUC DE BOURGOGNE.

Les particularités relatées précédemment permettent de comprendre la réunion sur le revers de la pièce de ces deux idées de naissance et de mariage. Un travail récent de M. Albert Babeau a donné le détail des dépenses effectuées dans les 47 paroisses de Paris à l'occasion des mariages en question et a fait connaître les documents y relatifs, conservés dans divers dépôts d'archives ¹. Un article de ces comptes est ainsi conçu :

Pour des jetons d'argent et des médailles fournies par le Directeur des médailles pour servir de pièces de mariage aux 600 filles et la façon des carrés de ces médailles. 9574 l. 11 s. 6 d.

Puis relativement à la décomposition de ce total, il est énoncé ce qui suit :

Payé au S ^r Coste, directeur général des médailles.....	
.....pour les jetons d'argent pour servir de pièces de mariage aux 600 filles, en attendant que les médailles fussent frappées :	1047 l. 11 s. 6 d.

Il résulte de cette première mention qu'antérieurement à la création de la médaille dessinée ci-dessus, certains jetons de mariage usuels sous Louis XV auraient été employés pour les 600 cérémonies nuptiales. Ces pièces seraient à retrouver et à identifier, dans le cas où un numismate pourrait rencontrer un jour un petit jeton matrimonial d'argent banal ne représentant que trente sols environ de ce métal et portant une énonciation rappelant la cérémonie d'une façon quelconque, par exemple la date du 9 novembre 1751, gravée sur la tranche ou dans le champ.

1. *Les 600 mariages célébrés aux frais de la Ville de Paris en 1751*, par M. Albert Babeau. Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, année 1900, 6 pages.

La médaille reproduite plus haut fut frappée presque aussitôt après, ainsi qu'il résulte du surplus des mentions du même compte :

Au Sieur Duvivier, graveur des médailles du Roi pour la façon des quatre carrés des médailles et trois carrés du revers desdites médailles, deux desdits carrés ayant été cassés par le balancier. 2000 l.

Pour les 800 médailles d'argent pesant 84 marcs 1 once 2 gros et demi, à raison de 72 l. le marc, y compris la façon, qui ont été frappées à l'occasion des 600 mariages et dont 600 ont servi de pièces de mariage, et celle de 440 l. *pour les médailles, qui ont été frappées en bronze.* 65271. ¹.

Les mariés ont donc reçu en fait, non seulement 600 jetons banaux de mariage, mais encore 600 médailles d'argent identiques à celle ci-dessus. Contrairement à l'intention première du roi, il ne fut frappé aucun exemplaire d'or.

Les médailles de bronze ont été créées en assez grand nombre, puisqu'il en a été remis pour 440 livres. Un spécimen de ces dernières a été reproduit plus haut. Il en existe un semblable dans la collection du Cabinet des Médailles. Aucun des exemplaires d'argent n'a encore été signalé. Il est possible que les gens du peuple, qui en étaient détenteurs, les aient fait fondre presque tous à l'époque de la première Révolution, parce qu'ils portaient l'effigie de Louis XV. Personne n'a voulu conserver à ce moment le souvenir de mariages célébrés sous les auspices de ce monarque, dont les privautés vis-à-vis du sexe féminin étaient le thème courant des plaisanteries du temps de la Convention.

1. Archives nationales, Q. I, 1099¹²⁴, f^o 1381.

M. Bordeaux soumet ensuite aux membres de la Société la question suivante posée par *M. Leblond*, membre correspondant à Beauvais, ainsi que par *M. Bataille*, membre de la Société académique de l'Oise:

De 1868 à 1876 environ, le gouvernement bavarois a émis des timbres télégraphiques portant une indication de valeur en monnaies françaises et en monnaies bavaroises dans les termes suivants :

7 kreuzer		25 centimes
14 —		50 —
28 —		1 franc
1 florin	24 kreuzer	3 francs
4 florins	40 —	10 —
23 —	50 —	50 —

Cette série d'évaluations a pour base le franc, unité monétaire de la France et de la Belgique, ses divisions par moitié ou par quart, ainsi que des multiples par trois, par dix et par cinquante¹. Les équivalences sont traduites en espèces bavaroises ou en leurs fractions divisionnaires brisées. Ce dernier numéraire a, par conséquent, été placé en seconde ligne comme si l'unité monétaire acceptée en principe par la Bavière pour les dépêches télégraphiques avait été le franc et non le gulden et le kreuzer jusqu'alors monnaies nationales du pays. La dénomination allemande de gulden est même remplacée par l'expression plus française de florin.

MM. *Leblond* et *Bataille* demandent :

1. Nous indiquons pour ordre que les deux fractions très minimales de : un silbergroschen, et de : un demi-silbergroschen, ont été les seules portant une indication de valeur seulement en espèces prussiennes sans mention d'équivalence en regard. Comme elles n'ont été créées que par exception et par surcroît après la guerre de 1870, la question qui résulte de l'existence de ces deux timbres télégraphiques supplémentaires est négligeable.

1^o la raison qui aurait amené le gouvernement bavarois à accepter le franc comme base de prix pour l'expédition des dépêches télégraphiques;

2^o si la numismatique permet de comprendre ou d'expliquer les particularités relevées dans les mentions figurant sur ces timbres télégraphiques bavarois.

Ces deux questions trouvent leur réponse dans l'exposé de la situation existant en Europe, de 1867 à 1871, tant sous le rapport de l'entente télégraphique internationale qu'au point de vue des tentatives d'accord monétaire entre les divers peuples du monde.

En 1867, le gouvernement français profita de l'exposition universelle pour réunir à Paris un congrès international dans le but d'arriver à l'unification de la circulation monétaire ¹. Les divers États de l'Europe, notamment la Bavière, qui représentait à cette époque la Confédération de l'Allemagne du sud, les États-Unis même, y prirent part. Plusieurs puissances se joignirent aux vues de la France et soutinrent l'utilité des mesures proposées par elle pour réaliser une monnaie internationale, ou au moins pour essayer une entente au sujet d'une évaluation d'échange entre les numéraires des divers peuples participant à la Conférence. La Commission décida en juin 1867, que le numéraire international serait la pièce de 5 francs en or, et ses multiples, surtout la pièce de 25 francs ². Malheureusement, les Hautes Parties contractantes mirent peu d'empressement à rendre exécutoire cette mesure de circulation monétaire.

1. *Conférence monétaire internationale. Procès-verbaux*. Paris, Imprimerie Nationale, 1867. — *Enquête sur la question monétaire*, 2 volumes. Paris, Imprimerie Nationale, 1872.

2. Dewamin, *Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889*. Paris, 1892, t. II, p. 80.

Dès l'année suivante, ces idées premières reçurent toutefois sous un autre rapport un commencement de réalisation par la convention, qui fut conclue à Vienne le 21 juillet 1868, à la suite d'un Congrès international télégraphique, auquel la plupart des pays d'Europe, dont l'énumération figurera ci-après, et notamment la France et la Bavière, prirent part. Certains articles du traité diplomatique, qui intervint, permettent de comprendre sans peine la création des timbres télégraphiques en question. Cet accord fut dénommé :

Acte modificatif de la Convention télégraphique internationale du 17 mai 1865, signé à Vienne le 21 juillet 1868 par les délégués des puissances contractantes ¹.

Il concerne la transmission des dépêches d'État et de service aussi bien que des dépêches privées. Il y est énoncé :

Art. 33. *Le franc est l'unité monétaire, qui sert à la composition des tarifs internationaux.*

Le tarif des correspondances étrangères entre deux points quelconques des États contractants, doit être composé de telle sorte que la taxe de la dépêche de 20 mots soit toujours un multiple du demi-franc.

Il sera perçu pour un franc :

dans l'Allemagne du Nord	8 silbergros.	
en Autriche et en Hongrie	40 kreutzer	(valeur autrichienne).
dans le grand-duché de Bade, en Bavière et en Wurtemberg	28 kreutzer.	
en Danemark	35 skillings.	

1. Sanctionné et promulgué par décret impérial du 12 décembre 1868. *Recueil des traités de la France publié sous les auspices de M. le comte Charles de Rémusat, ministre des affaires étrangères*, par M. de Clerq, ministre plénipotentiaire, p. 121, tome X, 1867-1872. Paris, 1872. Amyot, éditeur, 8, rue de la Paix, et tome XI, p. 254.

en Espagne	0,40 écu.
en Grèce	1,11 drachme.
dans l'Inde britannique	76 païs.
en Italie	1 lira.
en Norwège	22 skillings.
dans les Pays-Bas	50 cents.
en Perse	1 sohibkran.
en Portugal	200 reis.
dans les Principautés Unies	1 piastre nouvelle.
en Russie	25 copecks.
en Serbie	5 piastres.
en Suède	72 cæres.
en Turquie	4 piastres 32 paras medjidiés.

Le paiement pourra être exigé en valeurs métalliques.

Cet article fait ainsi connaître les gouvernements qui ont signé la convention et précise la valeur d'échange acceptée à ce moment par eux pour leurs différentes unités monétaires.

Art. 46. Le bureau d'origine perçoit les taxes supplémentaires suivantes : (par exemple pour dépêches recommandées, pour celles avec accusés de réception, etc.)

un demi-franc par dépêche à déposer poste restante dans la localité desservie, ou à envoyer par la poste dans les limites de l'État, qui fait l'expédition,

un franc par dépêche à envoyer en Europe hors de ces limites sur le territoire des États contractants,

deux francs et demi par dépêche à envoyer au delà.

.....

Art. 48. La perception des taxes a lieu au départ.

.....

Art. 54. Les H.P.C. se doivent réciproquement compte des taxes perçues par chacune d'elles.

Le franc sert d'unité monétaire dans l'établissement des comptes internationaux.

.....
 Art. 58. *Le solde résultant de la liquidation est payé à l'État créateur en francs effectifs.*

Suivent un certain nombre de tableaux annexes, notamment des taxes terminales, c'est-à-dire de celles revenant à chaque état pour les correspondances en provenance ou à destination de ses bureaux. Ils sont dressés en francs. La Bavière y figure pour une évaluation de 3 francs du chef des correspondances traversant les États de l'Union, et pour celle de 1 franc du chef de toutes les autres.

On comprend que dans ces conditions la Bavière ait estimé naturelle, et ait trouvé commode pour l'établissement des susdits comptes, la création de timbres télégraphiques dérivant du franc adopté comme unité monétaire télégraphique internationale. Elle tirait la conséquence logique la plus simple et la plus pratique du traité diplomatique, dont une partie vient d'être relatée.

La Bavière à cette époque fut si bien portée à être l'un des premiers États disposé à se joindre aux intentions de la France, qu'elle paraît avoir été la seule à signer un second accord diplomatique accessoire amenant une modération des taxes ci-dessus. Le 11 février 1870, la France et le gouvernement bavarois signèrent à Paris une

Déclaration pour faciliter par une modération des taxes de transit la transmission sur leurs territoires respectifs des correspondances télégraphiques originaires de l'Angleterre ¹.

Certaines taxes transmises par les lignes *françaises-bavaroises* et autrichiennes furent abaissées,

1. *Recueil des traités*, par de Clercq, *loc. cit.*, t. X, p. 336.

à 1 fr. 50 en France,
à 2 fr. 50 dans l'union austro-allemande.

Art. 2. La différence entre la taxe de 3 fr. due à l'union austro-allemande en vertu de la convention de Paris révisée, et celle de 2 fr. 50, qui lui est attribuée par la présente déclaration, demeure à la charge de la Bavière.

La bonne volonté du gouvernement bavarois pour tout l'ensemble de l'entente internationale en question se trouve attestée aussi bien par ce dernier accord que par la création des timbres télégraphiques énoncés précédemment, qui pourraient presque être qualifiés de franco-bavarois. Les conséquences si fatales pour la France de la guerre de 1870 ressortent ainsi d'une façon spéciale sous le rapport monétaire et économique.

Il est également resté trace des projets d'entente intervenus sous le rapport monétaire, sur des essais de numéraire international, et même sur quelques monnaies courantes devenues internationales. M. Koechlin, membre correspondant à Paris, soumet :

1° Les essais en or de la pièce de 25 francs, de celle de 5 dollars, et de celle de 10 florins d'Autriche ou 25 francs, toutes créées à l'effigie de Napoléon III, en 1867.

2° Les projets de la pièce d'or de 5 francs et de celle d'argent de 1 franc ou 10 pence, frappées en cette même année à l'effigie de Victoria, reine d'Angleterre.

Il montre ou rappelle les pièces courantes de :

1° 10 francs ou 1 carolin d'or frappé en Suède de 1867 à 1870 ;

2° 20 francs ou 8 florins d'Autriche ainsi que de 10 francs ou 4 florins, que l'on a continué d'émettre dans l'empire-royaume des Habsbourg depuis 1868 jusqu'à l'époque actuelle ;

3° 5 et de 10 roubles russes, qui circulent à ce jour légalement en France pour 20 francs et pour 40 francs.

Divers membres font observer que les travaux de la conférence monétaire internationale de 1867 étaient sur le point d'aboutir à un résultat utile, quand la guerre de 1870-1871 est venue modifier subitement la situation, en faisant passer la prépondérance à une puissance ayant des vues complètement différentes de celles de la France. La Confédération de l'Allemagne du Sud, dont la Bavière était le gouvernement directeur, avait eu une grande propension à se rapprocher de la France sous le rapport d'un certain nombre d'alliances et à essayer le système monétaire français. De plus, le Palatinat bavarois, voisin du grand-duché de Luxembourg et de la Belgique, était limitrophe des départements français. A raison de cette situation, la monnaie de l'union latine, dont le franc était la base, commençait à y circuler dans une proportion de plus en plus notable.

M. Bordeaux croit pouvoir fournir une preuve numismatique de la pénétration du numéraire français en Bavière. Il présente dans ce but un petit jeton de jeu en cuivre de la grandeur et de l'apparence d'un centime, portant l'effigie de la République d'Oudiné et les inscriptions : MARQUE POUR JOUER — I CENTIME — IMITATION. Le nom de LAUER, figurant au-dessus du profil républicain indique la fabrication bavaroise des marchands de jetons, qui ouvraient à Nuremberg, depuis un si grand nombre d'années, sous cette même firme commerciale.

En se plaçant au point de vue strictement numismatique, M. Bordeaux fait remarquer qu'à toutes les époques, et même parfois sans entente spéciale entre les gouvernements, il a été frappé et émis des monnaies internationales, qui ont été destinées à circuler entre deux contrées voisines, et qui ont porté des mentions de valeurs rédigées avec indication

du numéraire de plusieurs pays. Il cite comme exemple, survenu à l'époque actuelle, les pièces de 50 francs ou 10 daler et de 20 francs ou 4 daler en or, de 2 francs ou 40 cents et de 1 franc ou de 20 cents en argent que le gouvernement danois fait frapper à Copenhague depuis 1905 pour servir aux habitants des Antilles danoises, et qui sont actuellement émises parmi eux, pour leur permettre de faire le commerce avec les Antilles françaises et pour faciliter les échanges avec les villes ou contrées voisines. Il soumet aux membres de la Société des spécimens de ces monnaies coloniales, qui en plus des inscriptions : 50 FRANCS, 10 DALER. — 20 FRANCS, 4 DALER. — 2 FRANCS, 40 CENTS. — 1 FRANC, 20 CENTS, portent la mention : DANSK VESTINDIEN (Indes danoises de l'Ouest). Le droit de ces espèces peu connues porte l'effigie de Christian IX, entourée de la légende : CHR · IX · KONGE AF DANMARK. Les différents d'un cœur et d'un P, qui accostent la date, et qui figurent également sur le numéraire purement danois, établissent que la fabrication a été effectuée à Copenhague, et ils nous fournissent l'initiale de M. Poulsen, maître de la monnaie royale de cette ville. Les lettres G. J., gravées avant le mot : 2 FRANCS ou en divers endroits de la pièce pour les autres multiples ou divisions, apprennent que ce type de monnaie est l'œuvre du graveur Gunnar Jansen.

Au sujet de cette émission, M. Jean Fabre, associé correspondant à Copenhague, communique à la Société un imprimé officiel danois daté du 7 avril 1904 (p. 257 à 260) contenant la loi monétaire signée à Amalienborg le 29 mars 1904 par le roi Christian IX et relative à la circulation de ces espèces dans les Antilles danoises. Comme les dispositions de cette loi intervenue en dehors de toute participation de la diplomatie française étaient restées ignorées

jusqu'à ce jour, notamment en France, il a paru intéressant d'en traduire ci-dessous quelques-unes des dispositions principales :

Art. 1.

Le franc sera dorénavant l'unité de compte du système monétaire usité dans les Indes occidentales danoises ¹.

Le franc se divise en 100 bit.

Cinq francs constituent un daler (d'argent) des Indes occidentales danoises.

Cinq bit valent un cent.

Art. 2.

Avec un kilogramme d'or fin, on fabriquera 3444 francs quatre neuvièmes.

La monnaie d'or contiendra 900 parties en poids d'or fin et 100 parties de cuivre, de sorte qu'il sera fabriqué un kilogramme de monnaies d'or avec 3100 francs d'or fin.

Art. 3.

On fera comme principale monnaie les divisions suivantes ayant les valeurs de 50 fr., 25 fr. et 20 fr. :

	DIAMÈTRE	POIDS	QUANTITÉ D'OR FIN
	Millimètres	Grammes	Grammes
50 francs (10 daler).....	28	16, 1290	14, 5161
25 » (5 »).....	24	8, 0645	7, 2581
20 » (4 »).....	21	6, 4516	5, 8065

1. La loi aussi bien que les monnaies qualifie les Antilles danoises, c'est-à-dire les îles de Saint-Thomas, Saint-José et Saint-Jean, de leur ancienne dénomination danoise accoutumée : Indes occidentales danoises.

Art. 4.

Il sera fabriqué des monnaies divisionnaires d'argent, de nickel et de bronze.

La monnaie d'argent contiendra 800 parties en poids d'argent fin, et 200 parties de cuivre.

La monnaie de nickel sera faite avec du nickel pur.

La monnaie de bronze contiendra 95 $\frac{0}{10}$ de cuivre, 4 $\frac{0}{10}$ d'étain et 1 $\frac{0}{10}$ de zinc.

Art. 5.

Comme monnaie d'argent on fabriquera les divisions suivantes :

	DIAMÈTRE	POIDS	QUANTITÉ D'ARGENT FIN
	Millimètres	Grammes	Grammes
5 francs (1 daler).....	37	25	20
2 » (40 cents).....	27	10	8
1 franc (20 »).....	23	5	4
50 bit (10 »).....	18	2 $\frac{1}{2}$	2

Art. 6.

On fabriquera en monnaie de nickel la division de 25 bit ou 5 cents, ayant 21 millimètres de diamètre et pesant 4 grammes.

Art. 10.

On fabriquera comme monnaies de bronze les divisions de 10 bits, 5 bit et 2 bit et demi.

	DIAMÈTRE	POIDS	
	Millimètre	Grammes	
10 bit (2 cents).....	27	6	
5 bit (1 cent).....	23	4	
2 1/2 (1/2 cent).....	19	2	

L'article 8 indique les tolérances de fin et de poids concédées pour la fabrication.

Art. 9.

Toutes les monnaies seront frappées avec un bord relevé (listel). Les monnaies d'argent auront la tranche cannelée. Celles de nickel et de bronze auront la tranche unie. Chaque pièce portera l'énonciation de sa valeur ainsi que son millésime. Le Roi fixera le texte du surplus des légendes.

.....

Art. 11.

Les monnaies d'argent seront reçues indéfiniment par le gouvernement danois pour le paiement des impôts. Entre particuliers, personne ne pourra être obligé d'accepter en paiement plus de 25 fr. en monnaie d'argent, de 5 fr. en monnaie de nickel et de 1 fr. en monnaie de bronze.

Les derniers articles (12 à 16) concernent la circulation des monnaies abîmées, rognées ou usées, que le gouvernement s'oblige à reprendre le cas échéant sous certaines conditions. Les espèces doivent être fabriquées par la Monnaie royale de Copenhague, sauf au Roi à fixer l'époque

du commencement de chaque émission nouvelle, mais en calculant la valeur de l'ancien daler des Indes occidentales danoises sur le pied de 5 francs.

M. Bordeaux et M. Kœchlin soumettent à la Société les pièces d'or de 50 francs et de 20 francs à l'effigie de Christian IX, émises en exécution de la loi susmentionnée ainsi que celles de 2 francs et de 1 franc frappées à partir de 1907 à l'effigie du nouveau roi Frédéric VIII.

D'après les renseignements donnés par M. Poulsen, toutes les divisions monétaires d'or, d'argent, de nickel et de bronze prévues par la loi danoise du 29 mars 1904 et énumérées ci-dessus, ont été émises à l'exception de la pièce d'or de 25 francs et de celle d'argent de 5 francs. Le motif de ces abstentions aurait été, paraît-il, que les personnalités compétentes ont estimé : 1° que la division monétaire d'or de 25 francs ferait double emploi avec celle de 20 francs émise, ou du moins s'en rapprocherait trop sensiblement ; 2° que le Danemark ne devait pas frapper pour ses colonies de pièces de 5 francs d'argent, du moment que les puissances membres de l'Union latine avaient interrompu toutes fabrications d'espèces de cette valeur dans leurs hôtels des Monnaies.

M. Collombier, membre correspondant à Amiens, soumet à la Société trois tiers de sou d'or de Théodebert, de sa collection, découverts aux environs de Saint-Pol (Pas-de-Calais) en 1890, et pourvus de monogrammes à côté de la Victoire figurant au revers.

Le premier, qui porte le type le plus net, et qui paraît contemporain du règne de ce prince (534-548), a été publié par M. Prou et attribué à Andernach, dans la val-

lée du Rhin, par suite de son monogramme dans lequel on trouve les lettres du vocable : ANTVNACO ¹.

Le deuxième, postérieur au précédent de vingt à quarante ans environ, porte le nom royal orthographié : THEODESERTVS, particularité qui est remarquée pour la première fois. Il avait été déjà publié par M. Prou sans cette variante ². Il est pourvu du monogramme R_C, qui le fait attribuer à RE(mis)—Reims. L'existence d'un S pour remplacer le B dans le nom du roi paraît provenir de l'oubli par le graveur monétaire illettré de la barre verticale gauche du B.

Le troisième, dessiné ci-dessous, porte une sigle qui n'avait pas encore été signalée :



La légende DN THEODECERTVS o entoure un buste de profil à gauche, ayant les cheveux ceints d'un ruban.

R. Victoire ailée de profil à gauche, ayant devant elle un monogramme pouvant être lu soit : ANF, soit : R F. Lég. : VICTOIAIA EC CAN. A l'exergue : CONOB.

Poids : 1 gr. 47.

Le style, l'erreur du monnayeur, qui a inscrit le nom royal avec un C au lieu d'un B, les incorrections de la légende du revers, portent à supposer que la pièce serait

1. *Catal. des monnaies mérovingiennes*, par M. Prou, p. 9, n° 38, pl. I, n° 14. — Engel et Serrure, *Num. du moyen âge*, t. I, p. 61, p. 158. — *R.N.F.*, 1841, p. 122, et 1848, p. 189.

2. *Catal. des mon. mérov.*, p. 13, n° 50. — De Belfort, *Mon. mér.*, t. IV, p. 143, n° 3480.

postérieure de cinquante à soixante-quinze ans environ au règne de Théodebert.

La lecture du sigle inédit par les lettres : ANF—FAN—NAF—FNA, ne paraît fournir le commencement ou les lettres principales d'aucun nom de ville, d'homme, ou même de peuple connu. Les personnes ayant proposé de reconnaître les lettres en question, ont estimé en même temps que cette interprétation pouvait être douteuse.

L'examen de la légende du droit conduit à remarquer que l'R du nom royal n'est représenté que par sa partie inférieure, c'est-à-dire par une sorte de V renversé, placé légèrement de côté — N. Le D qui aurait dû figurer à la partie supérieure n'existe pas. Cette particularité, qui révèle peut-être une forme nouvelle de la lettre R pour cette époque, amène à considérer le monogramme comme constitué d'abord par un $\Lambda = R$ identique à celui de la légende, et ensuite par un F, ce qui donnerait la lecture : R(*ex*) F(*rancorum*), et permettrait d'attribuer la pièce à un roi quelconque des Francs mérovingiens postérieurs à Théodebert. Cette nouvelle interprétation peut être appuyée sur ce que l'embryon de la boucle supérieure de l'R figure sous cette forme R au-dessus de la barre verticale gauche de la sigle.

Le monogramme RF, qui fut apposé quelque temps après sur un certain nombre de deniers d'argent de Pépin le Bref et de Charlemagne ¹, se trouverait par suite avoir eu un prototype originaire, tel que celui en question, figurant sur certains tiers de sou d'or mérovingiens. Cette hypothèse est présentée pour la première fois. Il conviendra, pour l'apprécier, de rapprocher du triens ci-dessus les diverses espèces mérovingiennes, sur lesquelles des monogrammes

1. Gariel, *Monnaies carolingiennes*, t. II, pp. 44 et 45, nos 6 à 10, pl. I, et p. 96, pl. V, nos 1 et 2.

ayant plus ou moins de ressemblance avec le RF en question, pourraient être ultérieurement rencontrés.

M. Adrien Blanchet communique un projet d'insigne des gardiens des propriétés nationales, soigneusement exécuté à l'encre de Chine, à l'époque de la Révolution¹. Le dessin présente la forme d'une plaque, hexagone à côtés irréguliers, munie d'une bélière. La figure est accompagnée du texte suivant dont l'écriture date parfaitement le document :

« Un Egide attaché à la boutonnière.

« Cet Egide, emblème de la Protection, rappellera aux
« gardiens des Propriétés nationales le soin avec lequel ils
« doivent conserver les monuments ou les objets confiés à
« leur garde.

« L'œil, placé au milieu, est le symbole de la vigilance
« que l'on a droit d'exiger d'Eux. La couronne de chêne,
« qui entoure l'œil, désigne leur fermeté dans l'exercice de
« leurs fonctions et le faisceau passé derrière est l'attribut
« de la force dont ils peuvent et doivent faire usage, lorsque
« le cas l'exige. »

Cette description, rédigée dans l'esprit du XVIII^e siècle, a le mérite de nous expliquer une composition dont nous n'aurions peut-être pas saisi tous les détails.

L'insigne est très rare, bien qu'on ait dû en faire un certain nombre, depuis 1795, pour les employés des Musées nationaux², et que, le 25 mars 1848, on en ait frappé

1. J'ai offert ce dessin au Musée du Louvre, en 1908.

2. *Trésor de numism., méd. de la Révol. franç.*, pl. LVIII, 2. Les gardiens du Muséum d'Histoire naturelle étaient obligés de l'acheter à leurs frais. Cet insigne fut d'abord d'argent, puis de cuivre argenté. Les gardiens du Louvre en eurent plus tard un semblable, doré. Il fut supprimé au moment de la Restauration. On connaît aussi d'autres médailles avec l'œil, dont une porte les légendes *Surveillance* et *Gardien du Museum national des Arts*, qui permettent d'en placer l'émission en 1795, car le titre du Musée devint, en 1796, « Musée central des Arts » (*Trésor*, pl. LVIII, 1).

quelques exemplaires de cuivre jaune pour servir d'insigne aux employés subalternes du Musée du Louvre. Mais le coin se cassa, dès le commencement de cette seconde frappe, et le projet n'eut pas de suites ¹.

M. le Dr Bailhache fait la communication suivante :

On sait que, pendant les troubles de la Ligue, divers ateliers temporaires, situés principalement en Provence et dans la vallée du Rhône, frappèrent monnaie au nom du prétendant Charles X ². Nous avons cru un instant, M. le commandant Babut et moi, nous trouver en présence de produits d'un de ces ateliers.

Nous possédons, en effet, chacun un double sol parisis appartenant à deux émissions distinctes, mais pourvus de la même lettre monétaire M, et des mêmes différents, une croix cantonnée de quatre points ‡, et, semble-t-il, un cœur sur un croissant. L'exemplaire du Commandant Babut porte distinctement l'inscription CARO·X·etc., mais sur le mien cette partie de la légende n'est pas nette. Les deux pièces étant un peu rognées, la date ne peut se lire avec certitude, bien qu'on semble distinguer 1571 plutôt que 1591. Ces deux monnaies ont la même origine.

La présence de la lettre M, marque de l'atelier de Toulouse, semblait indiquer que ces monnaies avaient été frappées quelque part en Languedoc, où la Ligue fut très puissante. Mais on sait que les Ligueurs de cette province, tant à Narbonne qu'à Toulouse et à Saint-Lizier, ne battirent monnaie qu'au nom d'Henri III, et cela nous fit nous

1. [F. de Saulcy], *Souvenirs num. de la révolution de 1848*, 1848, pl. 50, n° 7 ; A.-R. de Liesville, *Hist. num. de la révol. de 1848*, 1877-1880, p. 233, pl. LXX, n° 501. — Je remercie M. Bouclier, qui a bien voulu me signaler l'émission de 1848.

2. V. *Faivre*, *État actuel des ateliers monétaires français*, 2^e édition, p. 16.

rabattre, le Commandant Babut et moi, sur la vallée du Rhône, où l'on frappa au nom de Charles X.

Mais en consultant par hasard le catalogue des monnaies d'or de la collection Léon Morel, j'y trouvai la description d'un écu d'or au soleil (n^o 96 du catalogue) frappé en 1573, pourvu non seulement d'un M au centre de la croix du revers, mais encore d'un point sous la 5^e lettre du droit, et par suite provenant indubitablement de l'atelier de Toulouse¹. Or cet écu portait comme différent de maître la même croix, cantonnée de quatre points †, que le Commandant Babut et moi avons rencontrée sur nos doubles sols parisis.

J'ai trouvé la solution du problème en examinant la collection de M. R. Vallentin du Cheylard. Notre érudit collègue possède en effet un double sol qui présente les trois différents indiqués plus haut ; sur cette pièce on lit distinctement CARO.IX. et la date 1571. Il ne saurait y avoir de doute, car le double sol de M. Vallentin du Cheylard et le mien ont les mêmes défauts de frappe, et proviennent certainement du même coin. Mais j'avoue ne pas m'expliquer la légende CARO.X. de la pièce du Commandant Babut.

Il s'en suit en tout cas que ces monnaies ont été frappées à Toulouse en 1571, et que nous devons renoncer à l'hypothèse d'un atelier ligueur battant au nom de Charles X avec la lettre M pour marque distinctive.

Les trois monnaies sont alors soumises à l'examen des membres de la Société présents à la séance, et M. le comte de Castellane émet l'avis qu'il s'agit bien de doubles sols de Charles IX. Les fleurs de lis, entre autres, sont d'un style identique sur les trois pièces, et deux de ces pièces proviennent en effet du même coin.

1. Collection Léon Morel. — Monnaies d'or. — Vente faite à Paris, le 24 mai 1905, par M. Étienne Bourgey.

M. le D^r Bailhache présente ensuite les moulages de deux jetons octogones en argent de la Société du Parterre de Dourdan.

Le premier est à l'effigie de Napoléon I^{er} dont la tête laurée est tournée à droite ; le coin est de Tiolier. L'autre porte la tête nue de Louis-Philippe, également tournée à droite et gravée par Dubois. Au revers, qui est semblable sur les deux jetons, on lit :

DOURDAN

—

SOCIÉTÉ DU PARTERRE

27 JANVIER

1809

Les détails qui suivent — empruntés à l'intéressante *Chronique de Dourdan* par M. J. Guyot¹ — nous font connaître l'origine de ces jetons encore inédits.

Le château du Parterre bâti vers 1725 par Michel-Jacques Lévy, conseiller du roi, trésorier-payeur de la Chambre des Comptes, bailli des bailliages et comté de Dourdan, fut vendu en 1738 au comte de Verteillac, gouverneur de la ville et du château de Dourdan. Le 27 janvier 1809, son petit-fils, rentré en possession du Parterre, qui avait été mis sous séquestre en 1791 comme bien d'émigré, le céda à une Société, dite du Parterre, moyennant la somme de 41.300 francs, qui fut divisée en 45 actions. La mairie et divers services publics y furent installés. En 1863, la ville

1. *Chronique d'une ancienne ville royale. Dourdan, capitale du Hurepoix*, par Joseph Guyot. — Auguste Aubry, édit. Paris, 1869.

de Dourdan, qui possédait déjà plusieurs actions, devint seule propriétaire du Parterre.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 7 MARS 1908

Présidence du commandant Babut, président.

Le Président fait part à la Société du décès de M. L. M. Nomblot, membre correspondant depuis 1887.

Il fait connaître également la perte douloureuse que vient de faire la Société suisse de numismatique en la personne de son président, M. P.-Ch. Strœhlin, décédé le 4 courant.

M. Strœhlin, qui présidait sa société depuis 1890, faisait également partie de notre Société comme membre correspondant.

Nous adressons nos plus vifs compliments de condoléance à sa famille et à nos confrères de la Société suisse.

Publications reçues de M. G. Amardel, membre correspondant à Narbonne :

Trois monnaies mérovingiennes inédites.

Une nouvelle monnaie gallo-grecque de Narbonne.

Une trouvaille de monnaies gauloises « à la croix ».

Deux deniers carcassonnais incertains.

Sur quelques monnaies du département de l'Hérault.

E. Gneccchi, *Monete Romane*, 3^e édition (Manuel Hœpli).

Des remerciements ont été adressés aux donateurs.

Catalogue général des mss. des bibl. publ. de France.

Bibliothèque de la Marine par Ch. de la Roncière.

D^r Emil Bahrfeldt, *Hat in Jüterbog früher eine Münzstätte bestanden*. Berlin, 1907.

Revue numismatique, 1907, fasc. 4.

Ann. de l'Ac. de Mâcon, t. V, 1906.

Mém. de l'Ac. des S. et B.-L. de Caen, 1907.

Berliner Münzblätter, nos 71 à 74.

Sont présentés comme membre correspondant par M. Bordeaux et le commandant Babut, M. A. de Roissart, président à la Cour d'appel, 12, avenue de la Couronne, Ixelles-Bruxelles.

M. E. Couriot, 3, rue Daru, Paris, par M. Bordeaux et le commandant Martin.

M. Henri Marcopoli, à Alep, Syrie, par le colonel Allotte de la Fuÿe et le commandant Babut.

Le président annonce ensuite que, dans l'assemblée générale tenue à Bruxelles le 1^{er} mars dernier, la Société royale de numismatique de Belgique a décidé d'organiser à l'occasion de l'exposition internationale de 1910 un congrès de numismatique.

M. le vicomte B. de Jonghe, président, et après lui, M. A. de Witte, secrétaire général, ont fait connaître aux membres présents les grandes lignes de l'organisation de ce troisième congrès qui se tiendra à Bruxelles. Deux sections seront organisées : la première pour la numismatique proprement dite, la seconde relative à l'art de la médaille contemporaine. Une note circulaire fera connaître bientôt le détail de l'organisation de ce congrès dont nous souhaitons vivement le succès, espérant que nombre des membres de notre société voudront bien prêter leur concours à nos confrères de Belgique.

Le commandant Babut donne l'état de la bibliothèque de la Société à la date du 31 décembre 1907.

Depuis le dernier compte rendu fait à la date du 31 décembre 1905, la situation de la bibliothèque s'est sensiblement améliorée.

Les publications relatives à la numismatique proprement dite se sont accrues de 203 ouvrages ou plaquettes et leur nombre total atteint aujourd'hui le chiffre de 450. Le nombre des publications périodiques s'est augmenté de deux et en porte ainsi le chiffre à 32 représentant 255 volumes. Cinq sociétés savantes sont venues grossir le nombre de celles qui nous faisaient déjà parvenir leurs publications ; le total de ces sociétés atteint le chiffre 41, soit 580 volumes. Enfin, dans la période écoulée, il a été adressé à la Société 107 Catalogues de ventes ou d'offres de marchands.

Nous devons adresser nos remerciements aux sociétés savantes qui ont bien voulu sur notre demande compléter tout au moins en partie, la série de leurs publications, ainsi qu'aux donateurs généreux, grâce auxquels nous avons pu arriver dans la période écoulée à cette situation favorable. Nous terminons en faisant appel à nouveau à la bonne volonté de tous pour augmenter le plus possible notre modeste bibliothèque.

M. Bouclier, trésorier, rend compte de l'état des finances de la Société. Ce compte est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés au trésorier.

Sur la proposition du trésorier, la Société décide qu'à l'avenir les frais de recouvrement des cotisations seront mis à la charge des membres lorsque leur quittance devra leur être présentée plusieurs fois.

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau de la Société.

Sont élus président : le commandant Babut ; vice-président, M. Sudre ; secrétaire général, M. de Villenoisy ; trésorier, M. Bouclier ; membres du conseil, M. Adrien Blanchet et comte de Castellane.

M. le président annonce que, par arrêté ministériel, la chaire de langue et littérature arméniennes du Collège de

France est transformée en chaire de numismatique de l'antiquité et du moyen âge.

Il fait part aussi d'une invitation de l'Académie d'Aix qui va prochainement célébrer son centenaire.

M. Béranger signale la découverte qu'il a faite récemment de documents d'archives relatifs à sept ateliers provisoires ouverts à la fin du règne de Louis XIII et au début de celui de Louis XIV. Il se réserve de publier sur cette question un travail d'ensemble.

Le colonel Allotte de la Fuje fait part de la découverte récente, aux Indes, à Nasik, près de Bombay, d'un trésor considérable, semble-t-il, de monnaies de satrapes du Nord-Ouest. Il a pu en étudier un certain nombre offertes à la Société asiatique de Paris par le gouvernement indien. La plupart appartiennent au satrape Nahapana, fondateur de la dynastie des *Maha-Khoatrapas* qui étendirent leur domination pendant plusieurs siècles sur le Gujerat et le Surashtra.

Nahapana a dû régner vers l'an 120 de notre ère ; il est historiquement connu par plusieurs inscriptions : ses monnaies présentent cette particularité intéressante qu'elles portent une même légende, écrite en trois caractères différents, grec, kharosti ou indien du nord, pâli ou indien du sud. C'est la première fois qu'on trouve la légende grecque complète et lisible, ce qui a permis de constater qu'elle n'était qu'une transcription des légendes indiennes.

Aux monnaies de Nahapana étaient mélangées dans la trouvaille de Nasik des monnaies de Gotami-putra roi des Andhras, qui d'après les inscriptions, s'empara de ses états : le fait qu'une grande partie des monnaies de Gotami-putra sont surfrappées sur celles de Nahapana, apporte une

confirmation précieuse au témoignage des documents épigraphiques. Il convient de noter que sur les monnaies de Gotami-putra, les légendes en kharosti et en grec ont disparu, pour ne laisser subsister que la légende en caractères pali.

D'après les renseignements fournis à la Société asiatique, au moment de l'envoi des monnaies, la description de la trouvaille devait être faite par le Rev. H. R. Scott; ce travail très complet vient en effet de paraître dans le Journal asiatique de Bombay, vol. XXII, 1907, p. 224, sous le titre de : « *the nasik hoard of Nahapana's Coins* ».

M. Bordeaux signale deux erreurs d'impression existant dans le texte du procès-verbal de la séance du 9 décembre 1907 :

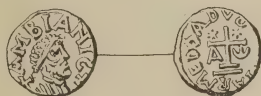
1° A la p. cxvii, 17^e ligne, il faut lire : Henri VI (et non pas Henri III) fut sacré roi de France et d'Angleterre le 17 décembre 1431.

2° A la p. cxxi, 10^e ligne, le poids de l'obole est : 0 gr. 64 (et non pas 5 gr. 64).

M. Bordeaux fait savoir qu'un membre de la Société archéologique de Toulouse a trouvé dans des documents d'archives du milieu du xvi^e siècle une mention de somme payée en : Casernés d'or, et a prié la Société de lui fournir quelques renseignements sur ce genre de numéraire. L'attention des membres est appelée sur cette expression dans l'espoir que des éclaircissements pourront être apportés ultérieurement sur ces : Casernés d'or, dont le nom paraît être une appellation locale ou un surnom de la contrée.

M. Collombier, associé correspondant à Amiens, soumet à la Société le triens d'or inédit ci-dessous :

Effigie grossière de profil, à droite, avec ruban simulant une couronne. Lég. : + AMBIANI2 +.



R. Croix placée sur deux degrés avec une étoile à cinq pointes dans chacun des deux cantons supérieurs, et ayant un A et un ω suspendus aux branches transversales pour former le cantonnement des parties inférieures. Lég. : MEDOAL (AL liés) DVZ IAR probablement fin du mot : MONETAR.

Poids : 1 gr. 34. Coll. Collombier.

Le type de l'A et de l' ω suspendus aux branches transversales de la croix n'avait encore été signalé pour Amiens ni dans l'ouvrage de M. de Belfort ¹, ni dans celui de M. Prou ². Ce dernier auteur ne cite pas un seul triens sur lequel ces deux lettres se rencontrent appendues en même temps aux branches transversales de l'emblème chrétien. M. de Belfort ne fait connaître ce type que pour deux deniers d'argent de Bannassac (n^{os} 774 et 775, vol. 1). Lelewel en relève quatre exemples sur des pièces royales de Clovis II, de Théodebert II, de Clotaire II ou III, et de Dagobert III, c'est-à-dire datant de 640 à 740 environ ³. MM. Engel et Serrure ne rapportent qu'un exemple de l'A et de l' ω , employés cette fois dans un monogramme cruciforme figurant sur un triens de Saint-Jean-de-Losne, et paraissant dater de la fin du monnayage mérovingien ⁴.

1. De Belfort, *Mon. mérov.*, vol. 1, p. 4, n^o 129 à 140, vol. IV, p. 256, n^{os} 5902 à 5904.

2. Prou, *Catal. des mon. mérov. de la Bibliothèque nat.*, p. 243, n^{os} 1108 à 1116.

3. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 31.

4. Engel et Serrure, *Traité de numismat. du moyen âge*, t. I, p. 168, fig. 280.

Ces sigles sembleraient en conséquence caractériser plutôt les pièces émises au cours de la seconde partie de la période mérovingienne.

Les triens jusqu'alors connus de ce monétaire **MEDOALDVS** avaient porté l'indication de la ville d'Amiens sous les formes différentes d'**AMBEANIS**¹ ou peut-être **AMBEGANES**² ou **AMDESÆS**³. Cette dernière pièce porte de même que celle reproduite ci-dessus, deux étoiles à cinq pointes dans deux des cantons de la croix. L'existence de la dénomination correcte : **AMBIANIS** sur un triens forgé par ce **MEDOALDVS** faisant suivre son nom de sa qualification **MONETAR(ius)** plus complète que de coutume fait supposer que cet orfèvre monnayeur a travaillé à Amiens dans une proportion notable. L'**A** et l'**L** de son nom sont liés suivant un usage épigraphique fréquent à cette époque et qui n'est caractéristique d'aucune contrée.

L'attribution certaine à Amiens du triens pourvu des types précisés ci-dessus présente d'autant plus d'intérêt qu'il facilitera désormais le classement des pièces ayant un aspect s'en rapprochant.

M. Bordeaux soumet à la Société la série des dix-huit essais de la pièce de 5 cents des Pays-Bas frappés successivement à la monnaie d'Utrecht, avant que le type définitif du numéraire actuel de 5 cents en nickel ait été arrêté.

L'administration hollandaise a fait d'abord créer de grandes espèces d'un module variant de 26 à 30 mill., pesant environ 8 gr., ayant l'aspect des pièces de cuivre de 2 cent. 1/2 en circulation et portant les armoiries de Hol-

1. *Manuel de numismat. du moyen âge*, par M. A. Blanchet, t. I, p. 44. Conbrouse, *Mon. mérov.*, p. 6, n° 28.

2. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1907, p. 128.

3. *Rev. num.*, 1906. P. V. Société fr. de n., p. LXXXVII, vignette. Nous laissons de côté les triens de Nancy et de *Bettinis*, portant *Medoaldus*.

lande d'un côté avec l'indication de valeur en deux lignes de l'autre. Quatre spécimens variés furent soumis.

On a eu ensuite l'idée de tenter de curieux et singuliers assemblages de nickel et de cuivre, en constituant des projets, soit avec le milieu en nickel et le bord en bronze, soit en intervertissant cette combinaison métallique, soit même en constituant un côté de la pièce en nickel, et l'autre en bronze. Ces projets, véritablement bizarres, dont trois épreuves ont été présentées, furent reconnus irréalisables.

Ces tentatives ont été suivies d'autres essais pourvus de rebords plats, ayant une largeur allant jusqu'à un demi-centimètre, dans le but d'empêcher l'usure de la partie centrale pourvue du type gravé disposé à un niveau inférieur. Quatre ou cinq exemplaires en nickel, de modules variables, et dont un a le rebord orné de rinceaux gravés en creux, permirent de se rendre compte que cette idée monétaire nouvelle serait anti-artistique et désagréable à l'œil.

D'autres épreuves furent faites soit avec un trou central, comme celui des pièces belges actuelles de nickel, soit avec quatorze ou quinze pans concaves et non pas droits comme les vingt-deux pans de la monnaie française de 25 centimes.

A la suite de ces tentatives, qui furent successivement repoussées par les personnalités compétentes, on réalisa quatre projets, qui se rapprochèrent de plus en plus du type choisi finalement pour constituer la pièce de nickel de 5 cents actuellement en circulation dans le royaume de Hollande.

Les coins de tous ces essais sont dus au travail de M. J. C. Wienecke, graveur de l'Hôtel des monnaies d'Utrecht, qui les a réalisés avec une patience et un soin témoignant son talent artistique.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Je présente à la Société deux projets de médailles.

« Le premier est un dessin au lavis représentant un cadre formé de branches et de feuillages avec quatre écussons dont celui de France et un autre chargé d'une étoile, les tables des lois, les balances de la justice, une lyre, une palette, des règles et équerre, une mappemonde, le caducée du Commerce et enfin le coq et le serpent de la Médecine. Au centre, un dessin à la sanguine représente une médaille dont la description est contenue dans le texte, écrit à la main au-dessus et au-dessous et dont voici la transcription :

« Médaille dédiée au Roy par l'Université de Perpignan
 « pour consacrer son Rétablissement à Perpétuité et être
 « donnée chaque année à un des Docteurs chargé du Dis-
 « cours à la Louange de S. M. 1759. Explication : L'on voit
 « d'un côté le Buste du Roy avec ces mots *Ludovicus Deci-*
 « *mus quintus Rex Christianissimus* et de l'autre la plaine
 « de Roussillon terminée d'un côté par les Pirennées et de
 « l'autre par la mer présentant au centre une Colonne dé-
 « truite et à côté une autre élevée chargée des attributs des
 « Arts et armes de l'Université, ayant au Pied une Figure
 « assise et couronnée appuyée d'une main sur La Baze de
 « la Colonne et de l'autre sur l'Écusson des armes de Per-
 « pignan avec ces mots *Regi Remuneratori* et au Bas *Per-*
 « *piniasensis Universitas Restaurata 1759.* »

« La médaille est connue¹, mais si le revers diffère très peu du projet, le droit a été frappé avec un coin qui porte : LVD·XV·REX CHRISTIANISS, une tête avec le bandeau, à droite et les initiales *S. M.* du graveur Marteau. Le buste du projet était lauré, à gauche.

« Le second projet de médaille est un petit bas-relief de

1. Le Cabinet de France en possède un exemplaire d'or (n° 2490).

cire sur une plaque circulaire de cuivre de 76 millimètres de diamètre. Cette cire représente un personnage costumé à l'antique, cuirassé, avec la chevelure telle que Louis XIV la portait vers 1685. Il tient de la main gauche un objet qui ressemble à un bâton de maréchal et avance la main



droite vers une couronne de laurier que lui présente une femme tenant de la main gauche un grand rameau de laurier. Dans le lointain, on aperçoit les maisons et les monuments d'une ville importante. Cette partie est modelée en cire rose; l'artiste a employé la cire rouge pour les personnages, le terrain du premier plan et l'inscription suivante : LIBERATORI DEBITAM REPENDO. Cette légende ne laisse aucun doute sur le sujet représenté. Il s'agit évidemment d'une ville, qui offre une récompense bien méritée à son libérateur.

« Dans l'ensemble le sujet est bien traité, sauf peut-être le bras gauche tenant le rameau, qui alourdit la figure féminine.

« Les médailleurs du xvii^e siècle ont souvent fait des modèles en cire¹.

« M. Paul Bordeaux m'a signalé le jeton relatif à la prise de Seurre par le duc d'Épernon, en 1652, qui représente deux personnages semblables; mais le prince n'y porte pas l'abondante chevelure qui le caractérise sur le projet en cire, et, de plus, le profil de la ville, sur un monticule, est tout à fait différent². Le même type fut repris sur le jeton qui rappelle la victoire remportée par Turenne, le 24 août 1654, sur les Espagnols, qui furent contraints de lever le siège d'Arras³. Le profil de la ville est encore différent sur cette autre pièce.

« Le type est évidemment inspiré par des monnaies romaines. Nous connaissons en effet des *aurei* de Marc Aurèle, de Gallien et même de Vétranion, dont le revers représente une Victoire, qui pose une couronne sur la tête de l'empereur et qui tient une palme dans la main gauche, de la même manière que la figure du projet et des jetons tient son rameau. En tout cas, le type fut trouvé satisfaisant puisqu'on le reprit environ trente ans après la levée du siège d'Arras. Il est vrai que le projet de cire ne fut peut-être suivi d'aucune médaille. En tout cas, bien qu'ayant acquis cette cire

1. Voy. J.-J. Guiffrey, dans *Rev. num.*, 1887, p. 297 (cires par Chéron), 1888, p. 322 (cires par Nicolas de la Haye), et *passim*. N'oublions pas non plus Antoine Benoist.

2. C. Rossignol, *Des libertés de Bourgogne d'après les jetons de ses états*, 1851, p. 135 et 136. Cf. J. de Fontenay, *Manuel de l'Amateur des jetons*, 1854, p. 286, fig. (jeton des États de Bourgogne, en 1653).

3. Le P. Menestrier, *Histoire du roy Louis le Grand par les médailles...*, 1691, p. 36, fig. 23; G. van Loon, *Hist. métallique des XVII^e prov. des Pays-Bas*, 1732-37, t. II, p. 382, n° 3.

à Venise, en 1892, je suis fort disposé à croire qu'il s'agit d'une œuvre française. »

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 4 AVRIL 1908.

Présidence du Commandant Babut, président.

Le Président fait part du décès de M. P. E. Ricouard d'Anzin, membre correspondant depuis 1906.

Publications reçues depuis la dernière séance :

A. Lamas, *Medalha commemorativa de Casamento di d. Joao VI.*

D^r E. Dutertre, *Découverte de monnaies du XV^e siècle à Marquise.*

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. T. VI. — fasc. 78. Mars 1908.

Programme du Congrès international des Sciences historiques; Berlin, 6 au 10 août 1908.

Le Président annonce qu'il a trouvé dans le courrier une carte de remerciements de la famille Nomblot pour la démarche faite par la Société lors du décès de M. M. Nomblot, membre correspondant, à Paris.

Sont admis comme membres correspondants :

MM. A. de Roissart, à Bruxelles.

E. Couriot, à Paris.

H. Marcopoli, à Alep (Syrie).

Est présenté comme membre correspondant :

M. J. C. Wienecke, artiste-graveur, 15 Parklaan, Zeist près Utrecht (Hollande).

M. Bouclier présente une variété inédite de la médaille frappée en commémoration de la translation aux Invalides des cendres de Turenne, par ordre de Bonaparte, en l'an 8.

La face de cette médaille, représentant le buste cuirassé de Turenne, de profil à gauche, reproduit les dispositions générales de la médaille ordinaire connue, bien qu'étant d'un tout autre coin. La légende et l'exergue sont les mêmes. Seule la signature H. AUGVSTE est placée au-dessous du buste et non sur la tranche du bras. Le buste est aussi plus petit et d'un relief moindre. Enfin, on voit sur le flan des bavures qui dénotent un mauvais état du coin, et l'aspect général est peu satisfaisant et peu digne de l'artiste qu'était l'auteur. On pourrait donc douter de l'authenticité de cette médaille, si le revers n'avait été frappé incontestablement avec le coin officiel de la collection de la Monnaie. D'autre part, la tranche est vierge. Il est donc plus probable qu'il s'agit d'un premier essai de coin, dont l'artiste n'a pas été satisfait, et qui fut mis au rebut.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Quel fut le sort de la Monnaie du Caire après l'entrée des Français dans la capitale de l'Égypte, le 22 juillet 1798 ? Deux documents que je possède vont servir d'introduction à la réponse qui doit suivre cette question.

C'est d'abord un état des dépenses pour appointements d'employés de la Monnaie pendant le mois de frimaire an VIII (22 novembre-21 décembre 1799). Les sommes sont comptées en *médins*. Voici l'énumération de ces fonctionnaires.

Employés au service général.

(1) Samuel Bernard, directeur de la Monnoye ..	12.600
(2) Pottier, adjoint au directeur.....	6.160
(3) Antonio, interprète du directeur.....	3.220
(4) Adrien Raffeneau, changeur de la Monnoye..	8.400
(5) Brun, employé à la monnoye.....	4.200
(6) Jouseph, chargé des détails du change.....	1.792
(7) Ismael, Effendi de la Monnoye.....	20.440
(8) Mourgoun, écrivain des dépenses.....	2.800
(9) Soliman, serviteur du lieu de la prière.....	1.596
(10) Rhalil, garde magazin ¹	1.176
(11) Jouseph Chimnaoui, bûcheron.....	140
(12) Mahammed el saghu, qui approvisionne d'eau la monnoye.....	140
(13) Harmed Salamghiu, ancien portier, à titre de pension.....	28
(14) Harnrad Saydsad, veuve d'un ancien ouvrier, et ses deux fils.....	308
	<hr/> 63.000

Employés à la fabrication des medins.

(15) Mahammed essahimi, maître des balanciers pour les medins.....	900
---	-----

1. Beaucoup de ces noms arabes ont été plus ou moins défigurés par le scribe français des documents. Le regretté Hartwig Derenbourg a eu l'obligeance de me donner, peu de jours avant sa mort, les noms rectifiés que j'indique avec le n° d'ordre des fonctionnaires de la Monnaie du Caire :

(10) Khalil; (11) Schimani (?) « celui de Schiman », dans le Mázandarân, en Perse; (12) Aḥmad as-saguir, « le petit »; (13) Aḥmad Salâm..., « le salueur »; (15) Mohamad Sēhili (?), « le Palestinien »; (16) Ali aṭ ṭawil, « le long »; (17) Hamoudât; (18) Iskandar; (20) Aḥmad Badawî, « le Bédouin »; (21) Djabrà'il, « Gabriel »; (22) Aḥmad Basinî, « de Basina », près de Merw, en Perse; (25) Schar-Kâwi Sââti, « l'horloger »; (26) Roudwân; (27) Aḥmad al-bawwâlo, « le gardien de la porte »; (28) Abd-al-ahad, « le serviteur de l'unique »; (29) Moḥammad Schâmi, « le Syrien »; (30) Hasan al-Kâri, « le lecteur du Coran »; (31) Sayyid Hasan, « Hasan, descendant de Housain »; (33) Artin; (34) Aḥmad al-mâhir, « l'expérimenté »; (36) Schaikh Moḥammad; (37) Todross = Théodoros.

(16)	Aly el taouil, serviteur des balanciers.....	84
(17)	Hammoudet, serviteur de l'atelier du déca- page.....	140
(18)	Scandar, maître découpeur.....	756
(19)	Dacourt, inspecteur de l'atelier.....	756
(20)	Harmed Bédaoui, maître planeur.....	3.976
(21)	Goubrael, peseur de l'argent.....	1.680
(22)	Harmed Bassiouni, maître forgeron des lingots.....	560
(23)	Mansoure, forgeron en fer.....	3.500
(24)	Hammoudet, chef des compteurs des medins.	476
(25)	Cherkawi saati, qui répare les découpoirs...	700
(26)	Rhodouane, graveur de la Monnoye.....	4.424
(27)	Harmed el Boab, portier de la fabrique des medins.....	112
(28)	Abd'elahah, chef des gardiens de l'intérieur.	812
(29)	Mahammed el chimi, homme de peine.....	448
(30)	Hassan el courre, commissionnaire.....	308
(31)	Sayd Rhassan, concierge de la monnoye.....	308
(32)	Cherkawi, commissionnaire.....	280
		<hr/> 20.220

Employés à la fabrication de l'or.

(33)	Aroutine, essayeur de l'or.....	1.512
(34)	Armed el Mahir, qui met les sequins au poids.....	812
(35)	Hassan, qui fait le cordon des sequins.....	980
(36)	Cheirk Mahammed, maître des balanciers pour l'or.....	812
(37)	Tadrouss, peseur de l'or.....	1.512
		<hr/> 5.628

Employés à la fabrication des pièces de vingt médins.

(38 et 39) Moustapha et Aly, bouviers.....	420
Total :	<u>89.268</u>

Cet état, dont la somme est évaluée en argent de France à 3.188 livres 2 sols 9 deniers, est certifié par le changeur Raffeneau et le directeur Samuel Bernard ; il est suivi d'une autorisation conçue en ces termes :

« En vertu de l'arrêté du général en chef du 13 pluviôse
 « an 7, le payeur général fera payer au citoyen Samuel
 « Bernard, directeur de la Monnoie du Kaire, la somme
 « de quatre vingt neuf mille deux cents soixante huit
 « médins faisant celle de trois mille cent quatre vingt huit
 « livres deux sols et neuf deniers, pour le paiement des
 « traitements des employés et ouvriers, pendant le mois de
 « frimaire an 8, conformément à l'état cy-dessus, laquelle
 « somme sera allouée en dépenses au payeur général, en
 « rapportant le présent dûment acquitté par le dit Samuel
 « Bernard.

« Au Kaire, le 4 nivose an 8.

« L'Administrateur Général des Finances,
Tallien ¹.

« Pour acquit.

« *Samuel Bernard*,
 Directeur de la Monnoie.

Le second document est un état des dépenses proportionnelles à la fabrication des médins et des sequins du 9 au 30 pluviôse an VIII (29 janvier au 19 février 1800). Sans tenir

1. Après le 18 brumaire, Tallien suivit l'expédition d'Égypte, et dirigea au Caire la *Décade égyptienne*. Bonaparte le nomma membre de l'Institut d'Égypte et administrateur des droits d'enregistrement et domaines.

compte des sommes partielles, nous voyons qu'il est fait état :

De la main d'œuvre, du charbon et de « 441 creuzets » pour la fonte ; de la main d'œuvre et du charbon pour la forge ; de la main d'œuvre, du charbon et de la cire pour les filières ; de la main d'œuvre et du bois à brûler pour le planage ; de la main d'œuvre, de réparations et de charbon, pour le découpage ; de la main d'œuvre, du tartre, de l'alun, de la sciure de bois et du bois à brûler, pour le décapage ; de la main d'œuvre et du papier pour le comptage ; de la main d'œuvre, du charbon et du plomb, pour les essais. Enfin la main d'œuvre pour l'*empreinte* est de 26.152 médins, et concerne la fabrication de 3.442.000 médins. Un paragraphe du compte est relatif à la prime accordée aux négociants « en vertu de l'ordre du général en chef du 28 brumaire, qui accorde deux médins par piastre »¹.

Le total des dépenses pour la fabrication des médins s'élève à 251.288 médins.

Vient ensuite un état spécial pour la fabrication des sequins, état dont les paragraphes sont relatifs au découpage, à l'« applatissage », au planage, à la « balance pour mettre les sequins au poids », au « cordon des sequins », au décapage, à l'empreinte, à la fonte des découpures, aux essais (on emploie du borax pour ces essais et pour la fonte des découpures), à la forge, et enfin aux filières. Ces divers articles nous montrent que 867 sequins furent fabriqués pendant ce mois. Les frais de fabrication s'élevèrent à 1512 médins, ce qui portait le total des « dépenses proportionnelles » à 252.800 médins ou 9028 livres 11 sols 5 deniers.

1. L'état nous apprend que 7.100 piastres furent présentées dans ces conditions et furent refondues, en même temps que 200 thalaris. La piastre espagnole était très répandue en Égypte, de même que les thalers de Marie-Thérèse.

L'état est revêtu d'une autorisation en paiement et d'un acquit analogues à ceux du document précédent et datés du 2 ventôse an 8 (21 février 1800).

Le *médin* valait le para ; la piastre était composée de 33 médins et est restée dans la terminologie monétaire de la Turquie et de l'Égypte.

La fabrication de monnaies, semblables aux pièces habituelles, par l'atelier du Caire, dirigé par un personnel français, est un fait parfaitement conforme à tous les actes de Bonaparte ; car il avait déclaré aux habitants du Caire qu'il venait comme allié de la Turquie pour les délivrer de la domination des Mamloûks et il fit respecter les propriétés, les mœurs et la religion des habitants ¹.

Avant l'arrivée des Français, on frappait monnaie au Caire, au nom du Sultan de Turquie, dans un vaste établissement installé au château. A l'origine, l'inspection avait été confiée à un agha, envoyé de Constantinople spécialement pour remplir ces fonctions. Mais, dans les derniers temps, cette inspection était exercée par le pacha. Le profit résultant de la fabrication était, suivant les circonstances, pour l'agha, ou pour le cheykh el-beled, ou pour le pacha, qui avaient la charge de payer les pensions et dons que le Sultan assignait sur la monnaie du Caire.

1. Cf. *Hist. scient. et milit. de l'Expédition franc., en Égypte* (d'après les documents de divers personnages), par Louis Reybaud, t. VI, 1830-1836, p. 17 : « Lorsque le général en chef est arrivé au Kaire, il a fait connaître aux membres du Divan qu'il aime la religion des Musulmans, qu'il révère le Prophète auquel s'adresse le salut ; qu'il s'instruit dans le Koran, qu'il le lit tous les jours avec attention ».

Tout cela est conforme aux termes de l'ordre du jour de Bonaparte, rédigé avant le débarquement de l'expédition d'Égypte (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. IV, p. 256-257). Il y recommande aux troupes de respecter la religion et les coutumes des Mahométans.

Sur les rapports de Bonaparte avec les Musulmans, voy. aussi, entre autres, Victor Chauvin, *La légende égyptienne de Bonaparte*, dans *Mém. et public. de la Soc. des Sc., Arts et lettres du Hainaut*, t. LIV, Mons, 1902, p. 1 à 83.

Les monnaies frappées dans cet atelier étaient les sequins et demi-sequins *zermahboub*s, les pièces de quarante paras, de vingt paras, et enfin les *médins*, dont la somme mise en circulation annuellement était d'autant plus considérable « que cette petite monnaie est non seulement répandue « dans toutes les classes du peuple, mais encore envoyée « comme objet de commerce dans tout l'Archipel. »

Les renseignements qui précèdent sont empruntés à un mémoire de Tallien ¹.

Nous trouvons d'autres détails intéressants dans un travail d'un fonctionnaire, qui devait être encore mieux renseigné, car c'est Samuel Bernard, le directeur de la Monnaie du Caire ², dont nous avons trouvé la signature sur les documents précités, et qui a rédigé un mémoire où l'on remarque beaucoup de renseignements généraux sur

1. Dans *Mém. sur l'Égypte publiés dans les années VII, VIII et IX*, Paris, an X, t. III, p. 196 (*Mém. sur l'administration de l'Égypte à l'époque de l'arrivée des Français*, par le citoyen Tallien). — Cf. P.-S. Girard, dans *Description de l'Égypte*, t. VI, 1813, p. 507.

2. Denis Samuel Bernard, fils d'Augustin Bernard, négociant et juge-consul à Niort, était né dans cette ville, le 9 octobre 1773. Après avoir été élève des Ponts et Chaussées et de l'École centrale des travaux publics, il devint professeur de physique et de chimie à l'École centrale de la Vendée (1797), membre de la Commission des sciences et arts d'Égypte (1^{er} avril 1798), inspecteur de la Monnaie du Caire (25 juillet 1798). Rentré en France, il eut le titre d'ingénieur des Ponts et Chaussées, devint sous-préfet d'Annecy, puis de Rochefort (17 décembre 1802), où il resta jusqu'au 4 mars 1816. Il fut appelé à la direction de la Monnaie de La Rochelle (le 9 juin 1817), puis vint à la Monnaie de Paris, en qualité de sous-chef de la correspondance (31 juillet 1827), devint chef de bureau (le 1^{er} juin 1832) et enfin chef des bureaux (le 1^{er} juillet 1834). Il prit sa retraite le 1^{er} janvier 1849 et mourut en 1853. Samuel Bernard était poète à ses heures et fit même des vers latins en l'honneur de Bonaparte (*Journal des Deux-Sèvres*, l'an X, n^o 51, p. 305). Grâce à l'obligeance de MM. L. Sudre et H. Denise, j'ai eu connaissance et communication de documents conservés à la Monnaie de Paris (Cf. Léo Desairre, *Notice sur Samuel Bernard, chimiste niortais, membre de la Commission d'Égypte, 1773-1853*, dans *Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, t. VII, 1888-1890, pp. 413-419). Un médaillon de bronze, de 0 m. 13 de diamètre, reproduit les traits de Bernard, en 1832; il est probablement l'œuvre d'Étienne-Jacques Dubois.

les monnaies anciennes et modernes de l'Égypte ¹. L'auteur s'est étendu longuement sur les matières nécessaires à la fabrication et sur les procédés, sur la fonte, la forge, les filières, le planage, le découpage, le décapage, les balanciers, le compte des monnaies (*serrâf*) ². Il parle aussi du cordon imprimé sur la tranche des sequins ³.

Quelques renseignements présentent un intérêt particulier pour le monnayage franco-égyptien.

L'imperfection des procédés, — surtout de celui du décapage ou blanchiment, lequel enlevait, par les matières dissolvantes et le frottement, une portion notable de la matière, — donna l'idée au général Bonaparte de faire fabriquer les flans des médins en Europe, et on fit à la Monnaie de Paris des essais pour flans de médins, contenant $\frac{1}{3}$ d'argent ⁴. Le type de ces pièces eût été celui des médins du Caire où la frappe devait avoir lieu. Le projet n'eut pas de suite. Plus tard, Samuel Bernard fit analyser, à Paris, par Vauquelin, des médins qui « avaient été fabriqués sous nos yeux au Kaire, l'an 1213 de l'hégire (1798 « à 1799 de notre ère) ». Ils devaient être à 333/1000 et furent trouvés à 356/1000. Cette différence doit être attribuée aux recuits et surtout au décapage qui enlevait les parties de cuivre sur la surface de la pièce.

Samuel Bernard indique exactement la durée du monnayage franco-égyptien. Les Français avaient pris possession de l'atelier le 8 thermidor an 6 (26 juillet 1798). Le général

1. Samuel Bernard, *Mém. sur les monnoies d'Égypte* (publié en 1821), dans *Description de l'Égypte*, t. VI, 1813 (*État moderne*, t. II), p. 321 et s.

2. *Ibid.*, p. 410 et s.

3. *Ibid.*, p. 435.

4. *Ibid.*, p. 408, et tableau pièce n° d'ordre 83, p. 462-463. Quatre flans de cette fabrication donnèrent un poids moyen de 0 gr. 230. C'est Gengembre qui fut chargé de préparer ces flans. On en a publié un qui porte la légende *Un para et*, au revers, une branche de lotus (M. Hennin, *Hist. numism. de la Révolution fr.*, 1826, p. 630, pl. 91, n° 895).

Kléber, ayant traité pour l'évacuation de l'Égypte, avait remis diverses administrations, en particulier celle de la Monnaie, aux Osmanlis, qui l'occupèrent le 30 pluviôse an 8 (19 février 1800) ¹. Les Français rentrèrent à la Monnaie le 23 floréal an 8 (13 mai 1800) et y restèrent jusqu'au 18 messidor an 9 (7 juillet 1801) ². Sous l'administration française, la somme de l'or fabriqué en Égypte fut de 261.727 sequins, valant 47.110.860 médins, ou 1.658.033 fr. 10, pendant trente-trois mois. Samuel Bernard dit que le peu d'activité de la fabrication tient en partie à ce que les Mamlouks, les négociants et les Français eux-mêmes recherchèrent les sequins de Venise et les pièces anciennes d'or pour réaliser leurs fonds.

Quant aux médins on en fabriqua, pendant la même période, 160.829.912 valant 5.663.025 fr. 7.

Ces médins, au type osmanli ordinaire avec le toughrah remplissant le champ sur une face, ne se distinguent des autres, frappés antérieurement au nom du sultan Sélim, que par les dates de 1213, 1214 et 1215 de l'hégire. Samuel Bernard a fait figurer ces médins dans le tableau des émissions qu'il a dressé; mais il ne les a pas fait dessiner et s'est contenté de renvoyer à un médin antérieur, gravé sous le n^o 23 de sa planche. L'atelier était toujours marqué par le mot *Misr*, nom arabe du Caire ³.

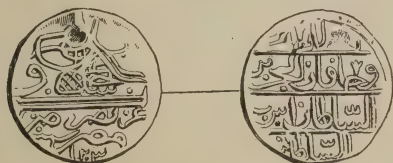
Quant aux sequins, pesant 2 gr. 592 et valant 180 médins, il y en eut plusieurs émissions en 1213 et 1214 de l'hégire (1798 et 1799), qui présentaient le type ordinaire des premiers sequins du sultan Sélim, et la date seule peut les

1. On remarquera que le second document signalé plus haut comprend l'état de fabrication jusqu'à la date de la remise de l'atelier aux Turcs.

2. Samuel Bernard, *loc. cit.*, p. 409, 410, 462 et 463.

3. Samuel Bernard et Hennin donnent la transcription *Masr*. Mais on sait que la vocalisation arabe est difficile, et *Misr* est la transcription adoptée par les arabisants modernes.

faire distinguer. Le même type existe pour les demi-sequins (*nousfyeh*), pesant 1 gr. 297, dont on connaît une variété sur laquelle, à la place du chiffre indicatif de l'année de fabrication, on remarque un ب (B), initiale du nom de



Bonaparte. Samuel Bernard ¹, qui nous fournit ce renseignement intéressant, ne paraît pas avoir gardé de spécimen de cette émission, car il n'en a pas dessiné et renvoie au demi-sequin ordinaire de Sélim gravé sous le n^o 13. D'ailleurs la pièce est sûrement devenue rarissime, car je n'ai pu la retrouver dans les cartons du Cabinet de France et elle n'existe dans aucune collection publique ou privée du Caire ². Mais un exemplaire est conservé au département des médailles du British Museum, à Londres ³. Je le reproduis, bien que Michel Hennin ait déjà donné le dessin de la pièce ⁴, parce que cette monnaie, trop oubliée depuis le commencement du XIX^e siècle, doit figurer dans la série

1. *Loc. cit.*, p. 454 à 456, n^{os} 51 et 52. Cf. p. 387 et 456, n. 2 pour le titre de ces pièces. Les demi-sequins ne portent pas le *toughrah* qu'on voit dans le champ des sequins.

2. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Paul Casanova. M. Mazerolle, qui s'occupe du classement des séries de la Monnaie de Paris, m'a dit que la pièce n'existait pas non plus dans ce Musée. — Il n'y en avait sans doute pas dans la collection de monnaies, assez considérable, laissée par Samuel Bernard (Voy. L. Desavire, *loc. cit.*, p. 415), car cette pièce eût sans doute été l'objet d'une attention particulière de la part de celui qui en avait dirigé la fabrication.

3. J'ai pu en obtenir un moulage, grâce à l'obligeance de M. H. A. Grueber.

4. Hennin, *op. cit.*, p. 630, pl. 91, n^o 390. Cet auteur, dont les renseignements sont empruntés à Samuel Bernard, a publié aussi un sequin avec le chiffre 13 à la place de l'initiale (p. 625, pl. 91, n^o 889), un quart de sequin ou *roubayeh* (p. 630, pl. 91, n^o 891), le *grouch* de 40 médins (n^o 892), la pièce de 20 médins (n^o 893), le para ou médin (n^o 894).

française, au même titre que les roupies de l'Inde française. La légende arabe du droit signifie : *Selim Khân, toujours victorieux. Que ses victoires soient illustres. Frappé au Caire, l'an 1203*. Au revers : *Sultan des deux terres et roi des deux mers, le sultan, fils du sultan*.

Sous le mot ابن (*ibn*, fils), on voit le ب, initiale de Bonaparte, à la place du chiffre qui indique la date réelle de l'émission.

Je n'ai aucune raison sérieuse de mettre en doute l'explication fournie par Samuel Bernard. Je ferai seulement remarquer que la lettre introduite dans la légende du demi-sequin est l'initiale du nom de famille du maître de la Monnaie du Caire aussi bien que celle du Général en chef. Souvent des maîtres particuliers de Monnaies françaises ont choisi comme différent l'initiale de leur nom. Il n'est pas impossible que Samuel Bernard ait suivi cette coutume et qu'il ait hésité plus tard à le reconnaître.

En tout cas, la pièce est du plus haut intérêt pour la Numismatique de la France, et l'on devrait considérer comme les premières monnaies de Bonaparte¹ celles qui sont sorties de l'atelier du Caire en 1798 et 1799². Si le sujet de cette

1. On a signalé un essai de décime de l'an 8, frappé à Metz, avec le buste de Bonaparte portant l'uniforme de général (F. M. Chabert, dans l'*Austrasie, Revue de Metz et de Lorraine*, t. X, 1862, p. 575, fig.). L'exemplaire que M. Paul Bordeaux a bien voulu me communiquer est une pièce gravée et non frappée. C'est seulement en l'an 11 (1803) que le buste et le nom du premier consul parurent officiellement sur la monnaie.

2. M. Léo Desairve me rapporte une tradition qui a cours à Niort. On croit que Samuel Bernard vit Napoléon quelques jours avant son embarquement, et que l'empereur lui dit : « Vous souvenez-vous du temps où nous faisons de la fausse « monnaie, en Égypte ? » Si ces mots ont réellement été prononcés, on ne saurait les prendre strictement à la lettre. Les Français n'ont pas fabriqué de fausses monnaies au Caire. Mais les monnaies officielles turques, surtout les médins, étaient d'un mauvais alliage. Cela suffit pour qu'on ait pu les considérer, par ironie, comme des fausses monnaies.

La frappe des sequins au type ordinaire continua après l'assassinat de Kléber (14 juin 1800), lorsque Menou fut devenu général en chef (S. Bernard, *loc. cit.*, p. 456, n° 53, avec le nombre 15, indiquant l'année de fabrication). Ce n'est pas

communication n'est pas complètement inédit, il méritait au moins d'être rappelé, car les auteurs des derniers manuels de numismatique (et moi-même en particulier) ont omis ce chapitre intéressant de la Numismatique française.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 2 MAI 1908.

Présidence de M. Sudre, vice-président.

Le Commandant Babut, président, se fait excuser.

M. A. de Roissart écrit pour remercier de son admission.

Ouvrages reçus : V^{te} de Jonghe, *Monnaies luxembourgeoises inédites*.

Bull. de la Soc. des Antiq. de France, 1907.

Soc. acad. d'arch. S. et A. du dépt de l'Oise. Comptes-rendus des séances, 1907. Tome XX, 1^{re} part.

Bull. de la S. arch. et hist. du Limousin, t. LVII, 2.

Rev. suisse de Num. XIII, 2.

Numismatic Chronicle, 1907, 4.

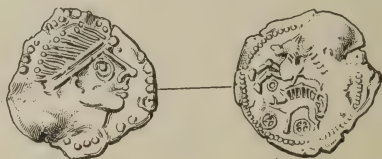
R. P. de la Croix, *A propos de S^t Philibert de Grandlieu, réponse à une critique de M. L. Maître*.

M. Wienecke, d'Utrecht, est admis comme membre correspondant. M. le Président rappelle que cet artiste médailleur expose en ce moment au Salon de Paris, sous le n^o 3860.

M. Adrien Blanchet présente quelques monnaies impériales romaines provenant du trésor de Thoiry (Seine-et-Oise). enfoui vers 284. Ce dépôt pesait 28 kil.

de ce général qu'on aurait pu attendre un changement dans la monnaie d'Égypte. Il désirait tellement plaire aux Musulmans qu'il s'était converti à l'Islamisme et avait épousé une Musulmane.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :
 « M. Félix Collombier a eu l'obligeance de me communiquer une monnaie gauloise que je décrirai ainsi :



Tête à droite, à profil anguleux ; l'œil est figuré par un cercle centré d'un point ; l'oreille par un demi-cercle ; la chevelure est formée d'une sorte de bandeau (souvenir d'un diadème existant sur le prototype ?) d'où partent des traits parallèles qui se terminent par des globules. Grènetis au pourtour.

R. Cavalier à gauche ; il devait tenir une arme (probablement un *gæsum*), qu'on ne distingue pas, car la pièce a été déformée par un coup. Au-dessous, sanglier à gauche, accompagné de deux cercles contenant une croisette ; au-dessus, cercle simple plus petit. Grènetis. Argent, 1 gr. 77. Trouvée aux environs de Chartres.

Cette pièce est étroitement apparentée à deux autres de types analogues, dont on a trouvé des exemplaires dans les trésors de Vernon et de Jersey ¹. Il serait prématuré de vouloir localiser ces monnaies dont le style est assez particulier. Provisoirement, je crois qu'elles ont été fabriquées dans l'Ouest, par un peuple qui était en relation avec les Véliocasses ».

M. A. Bouclier, à propos du passage de Saint-Simon cité récemment dans la *Rev. Num.* (1908, p. 93), communique une médaille d'huissier royal qui, d'après la tête de

1. Adrien Blanchet, *Traité des m. gauloises*, 1905, p. 158, fig. 7 et 8.

Louis XIV, paraît avoir été exécutée vers 1670. En voici la description :

LVD. XIII. D. G. FR. ET. NAV. REX. Buste lauré et drapé à droite.

R. ✠ HVISSIER. ORDINAIRE. DU. ROY. ET. DE. SON GRAND. CONSEIL. Écu de France couronné, accosté à droite et à gauche d'un sceptre et d'une main de justice, autour desquels s'enroule une banderole sur laquelle on lit VNICO VNIVERSVS.

Argent doré, 51 mill. ; bélière.

M. Bouclier présente ensuite un spécimen de la nouvelle monnaie d'argent italienne. L'artiste qui en est l'auteur s'est inspiré des monnaies antiques de l'Italie indépendante.

M. Caron fait remarquer que dans l'ouvrage de *M. Babelon*, *La théorie du monnayage féodal*, d'après des documents publiés par *Luchaire*, Louis VII, dès son avènement en 1137, promet aux bourgeois d'Orléans et d'Étampes, moyennant une taxe triennale, de ne pas changer leur monnaie, et Philippe-Auguste s'engage, moyennant abonnement, à ne pas changer la monnaie frappée à Orléans.

Cette dernière monnaie de Philippe-Auguste n'a pas été retrouvée, ou l'abonnement n'a-t-il pas été payé par les bourgeois ?

M. P. Bordeaux présente, de la part de *M. C.-J. Begeer*, graveur de la Cour de Hollande, une médaille à l'effigie du Docteur *A. Kuyper*, ancien premier ministre de l'Intérieur des Pays-Bas.

M. Bordeaux appelle l'attention de la Société sur le petit royal d'or de Philippe IV, portant au commencement de la

légende du revers une poire pendant à une tige feuillue. Cet emblème, dont la signification n'avait pas été fournie jusqu'à ce jour, doit être rapproché de celui, identique, figurant d'une part sur le jeton des lombards F. et R. Peruzzi, publié par M. Piton¹, et d'autre part sur les sceaux des marchands de la compagnie des Péruzzi retrouvés par M. Bigwood dans différents dépôts d'archives de Belgique². Les types d'armoiries sont semblables, ainsi qu'il résulte de la reproduction faite ci-dessous du revers de la pièce d'or ainsi que d'un des sceaux des Peruzzi.



Ce petit royal, pesant 3 gr. 51, faisant partie de la collection de M. Louis de Marchéville, est soumis aux membres présents.

Un autre exemplaire, paraissant du même coin, pesant 3 gr. 50, figure dans les cartons du Cabinet des Médailles.

Ces espèces d'or ont été émises de 1291 à 1295, et peut-être un peu après cette date, à la taille de 79 au marc avec un poids légal de 3 gr. 496³.

Il résulte de différentes mentions de documents du temps que Barthélemy Péruzzi, surnommé Perruche en France, aurait été maître particulier de l'atelier de Saint-Quentin au cours de l'année 1299, et qu'il y remplissait ces fonctions

1. *Les Lombards en France et à Paris, leurs marques, sceaux, jetons*, par C. Piton. Paris, 1898. Champion, éditeur, p. 99, n° 200.

2. *Rev. num. belge*, 1908, p. 219, pl. IV, n° 2 à 12. *Sceaux des marchands lombards conservés dans les dépôts d'archives de Belgique*, par M. Bigwood.

3. *Rev. Num. Fr.*, 1889, p. 575 et 584. *Le denier d'or à la Reine*, par M. de Marchéville.

déjà depuis quelque temps ¹. Sa maîtrise se place en conséquence à une date concordant avec la période de temps au cours de laquelle les ateliers monétaires français ont frappé les petits royaux d'or. Il est dès lors normal d'admettre que le lombard Peruzzi, ouvrant à Saint-Quentin comme monnayeur, a eu l'idée de distinguer les pièces sortant de cette officine au moyen de l'apposition du meuble de ses armoiries au commencement d'une des légendes.

Cette particularité se comprend d'autant mieux que ce numéraire était frappé en or de bon aloi ; les personnes intéressées désiraient pouvoir le reconnaître facilement. M. Marcel de Marchéville a fait remarquer, dès 1899, que : « Villani, qui fut un des chefs de la maison des Perruches de Florence, dit que les bonnes espèces d'or de Philippe le Bel étaient à 23 carats et demi ². On comprend l'utilité pour ces Péruzzi, grands banquiers lombards, de pouvoir reconnaître facilement à Florence et en tous pays les monnaies de métal fin fabriquées sous la garantie d'un des membres de leur famille.

La poire était l'arme parlante des Peruzzi. Leur nom était un diminutif, ou un dérivé du mot italien : Pera, signifiant : Poire. Le sobriquet : Perruche, n'était que la prononciation francisée du nom italien : Peruzzi.

Cette pièce constitue probablement le premier exemple de l'apposition d'une marque d'atelier susceptible d'être interprétée. Elle permet d'attribuer leur fabrication à l'Hôtel des Monnaies de Saint-Quentin.

M. *Boraeaux*, au nom de M. *de Marchéville*, communique ensuite le piéfort ci-dessous figurant dans la collection réunie par le père de celui-ci.

¹ F. de Sauley, *Doc. mon.*, t. I, p. 153. — Boutaric, *Philippe le Bel*, p. 332, note 4, — *Journal du Trésor*, t. 89, v. 10 juillet 1299 et *passim*.

² *Revue Num. Fr.*, 1889, p. 581.

Croix à branches égales dans un cercle lég. : ✠ PHILIPVS·
REX.



R. Châtel tournois surmonté d'une croisette commençant
la légende **LUDOVICVS·CIVIS**.

Poids : 12 gr. 45.

Cette curieuse pièce doit être rapprochée de deux pié-
forts de mêmes type et grandeur, existant au Cabinet des
Médailles, ne différant de celui ci-dessus que par la pré-
sence du mot : **LUDOVICVS** suivi d'une croisette : ✠, au lieu



de celui de **PHILIPVS** ¹. Ces derniers sont d'épaisseurs dif-
férentes et pèsent, l'un 19 gr. 31, l'autre 10 gr. 95, poids
ne concordant ni entre eux, ni avec celui énoncé ci-dessus,

1. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, pl. XIII, n° 4. Attribué par cet auteur
à Louis X à raison de l'existence du sigle ✠ entre les mots.

ni d'une façon facilement compréhensible avec les pesantiers du gros (4 gr. 15) et du denier tournois (1 gr. 12) des meilleures fabrications.

Il convient de remarquer que la monnaie courante de ces grandeurs et types n'a pas encore été rencontrée, et qu'aucun document d'archives connu ne fait allusion à un tel genre de pièces.

Leblanc publie seulement sur sa planche des monnaies de Philippe-Auguste un essai de gros tournois de grandeur identique, ayant le même droit, sauf adjonction du mot FRANC à la fin de la légende, et portant au revers : TVRO—NES—ARG en trois lignes ¹. Il énonce dans le texte que : « M. Peteau a donné le premier la figure du gros tournois d'argent sans rien dire de son poids. » La pièce dessinée sur la planche de Leblanc provient donc d'indications premières fournies par M. Peteau.

M. Bordeaux suppose que Leblanc et Peteau, qui étaient des numismates chercheurs, ayant vécu à une époque rapprochée de celle de la création des piéforts ci-dessus, ont dû subir l'influence d'anciens souvenirs existant dans les ateliers monétaires. Cette tradition aurait conservé la mémoire de premiers essais de gros tournois, qui auraient été tentés sur flans épais à une époque remontant à Philippe-Auguste et à Louis VIII ou IX. Le piéfort reproduit ci-dessus, dont l'authenticité n'est pas douteuse, a plusieurs signes d'archaïsme incontestables : l'H carré et à trait central perlé ; — l'existence d'un seul P dans le nom royal PHILIPVS, — l'E carré au lieu d'être lunaire, — l'O n'est ni rond, ni long, et il paraît dessiné antérieurement à l'époque où les graveurs se sont préoccupés de faire des O

1. Leblanc, *Traité des Monnaies de France*, p. 172.

soit ronds, soit longs. Comme le gros tournois inauguré par saint Louis en 1266 n'existait pas encore, et qu'il ne s'agissait que de simples tentatives de création d'un numéraire d'argent plus important que le denier, qui commençait à être estimé gênant pour payer de grosses sommes à cause de sa petitesse, on ne s'occupa pas de donner à ces divers essais un poids les faisant concorder, soit entre eux, soit même avec le denier tournois. On les aura créés d'épaisseurs différentes et de pesanteurs diverses pour permettre de voir ce qu'il serait possible de réaliser comme pièce plus grosse que le denier. On aura simplement copié le denier tournois sans faire aucun effort d'imagination, parce que le type du gros tournois n'était encore ni imaginé, ni connu. Le piéfort ci-dessus présente l'apparence d'un denier agrandi, c'est-à-dire celle d'un gros denier. Cette particularité expliquerait l'appellation ancienne de gros denier, donné parfois au gros tournois ou aux divisions monétaires d'argent importantes dans les temps anciens. L'expression subséquente : gros denier, aurait été la suite d'une antique tradition conservée par la force des choses, parce qu'elle était conforme à la vérité.

Dans le cas où ces pièces d'aspect si caractéristique devraient être plutôt considérées comme des piéforts de gros tournois créés et frappés à un type différent pour être remis à certains fonctionnaires de la Monnaie ou de l'Administration des finances, ces spécimens n'auraient été employés qu'à titre exceptionnel et momentané. Ils auraient constitué l'idée première des piéforts, dont l'emploi, le type, le poids, et la destination n'auraient été fixés qu'ultérieurement à partir de Philippe IV, semble-t-il. Les gros deniers en question paraissent devoir être quant à présent considérés comme antérieurs à ce dernier roi.

M. Bordeaux fait observer en outre : 1^o que la pièce

dessinée précédemment porte les points séparant les mots et l'orthographe des gros tournois couramment attribués à Philippe III; 2^o que le poids de 12 gr. 45 correspond exactement au triple de la pesanteur du gros tournois à fleur de coin cité par Delombardy, et qui est 4 gr. 15 sous Louis IX et Philippe III¹. Il reste à savoir si on a eu à l'origine l'idée de créer des piéforts triples de poids au lieu de quadruples, comme ce fut fait plus tard, ou s'il ne faut voir dans cette particularité qu'une concordance fortuite.

M. de Castellane est d'avis que ces piéforts sont simplement des patrons de dimension agrandie du denier tournois courant. Il croit qu'ils sont antérieurs à l'apparition du gros tournois en 1266. Ceux de *Ludovicus* sont de Louis VIII ou de Louis IX, et non de Louis X : leur style en fait foi. Celui au nom de Philippe ne peut, comme le veut Hoffmann, être attribué qu'à Philippe-Auguste. Le style des lettres, notamment de l'Æ carré perlé, est d'accord avec cette hypothèse. Quant aux piéforts de Philippe le Bel et de ses successeurs, ils sont de la taille du denier.

M. Dieudonné dit qu'il se rallierait volontiers à cette appréciation; toutefois il fait remarquer que la présence du mot CIVIS à la suite de TVRONVS tend à démontrer que la pièce en question a été frappée à une époque postérieure à la mise en circulation des plus anciens deniers tournois, pourvus seulement de la légende TVRONVS CIVI. Par suite, ce piéfort pourrait ne pas devoir être reporté à une époque aussi ancienne que Philippe-Auguste à moins qu'il ne faille attribuer à ce prince les deniers à la légende CIVIS, lesquels ne sont pas identifiés.

M. le Président remercie M. de Marchéville fils d'avoir

1. Delombardy, *Catalogue de la collection Rignault*, p. 4, n^o 28.

fait profiter la Société des richesses de la collection de son père, dont tous les membres de la Société ont conservé le meilleur souvenir. Il souhaite que M. Louis de Marchéville continue pieusement la tradition paternelle en communiquant chaque année à la Société quelques-unes des raretés conservées dans le médaillier d'un ancien Président.

M. Aubey soumet aux membres de la Société un volume contenant :

1° Essai sur les monnaies anciennes et modernes par M. Rochon, de l'Académie des sciences, membre de la Commission générale des monnoies, imprimé à Paris en 1792, chez L. F. Prault, imprimeur du Roi, quai des Augustins (16 p. de préface, 167 p. de texte et 6 pl. d'appareils).

2° Apperçu présenté au Comité des Monnoies de l'Assemblée nationale des avantages qui peuvent résulter de la conversion du métal de cloche en monnaie moulée pour faciliter l'échange des petits assignats par le même Abbé Rochon (23 p.).

3° Compte rendu des expériences qui ont été faites sur la monnaie coulée et moulée en métal de cloche pour servir de suite au mémoire précédent du même auteur (17 p.); les deux derniers opuscules imprimés à Paris en 1791 chez le même Prault.

Cette dernière brochure reproduit à la p. 40 un compte rendu rédigé par M. Magimel, membre de la Commission des monnoies, d'une expérience faite dans la fonderie des Barnabites, à Paris, devant la Commission des monnaies. Les énonciations de ce procès-verbal commencent à permettre de distinguer certaines pièces provenant d'une seconde officine monétaire parisienne installée temporairement de 1790 à 1794 en l'ancien cloître des Barnabites, dans la Cité, sur la place, et en face du Palais de Justice :

Résultat de l'expérience faite sous les yeux de la Commission le 12 juillet 1791.

La Commission s'est rendue un peu avant six heures, à *l'atelier des Barnabites*, où elle a trouvé quatre fourneaux allumés et les creusets au degré de chaleur nécessaire pour recevoir la matière, plus 25 chassis moulés et en presse contenant 1040 pièces de monnaies et une vingtaine de médailles ; cinq de ces chassis seulement étaient pleins et contenaient chacun 100 pièces ; les autres n'en contenaient que 36

Il a été pesé 100 livres de matière de cloche Deux chassis ont été emplis en cinq minutes et les autres successivement Il a manqué très peu de pièces, de sorte que sur la totalité, il n'a pas manqué 20 pièces.

On a observé que par le procédé adopté, les pièces viennent dans toute leur étendue et n'éprouvent point de retraite sur elles-mêmes, ainsi qu'il est arrivé dans le moule ordinaire

Une seconde expérience a été faite devant les mêmes commissaires le 19 courant, et sur 12 chassis contenant 1200 pièces, il n'en a pas manqué deux.

Nonobstant la certitude présumée des expériences, lors de la première, pour parer à la contrefaçon, *on avait préparé un instrument pour marquer ces pièces sur la tranche* ; la brièveté du temps n'ayant permis de lui donner une trempe assez dure, l'épreuve n'a pas complètement réussi, mais *on en a entrevu la possibilité*, surtout en abattant les vives arêtes, pour que la pièce puisse aisément pénétrer au fond et *recevoir l'empreinte*.

Lors de la seconde expérience, *cette épreuve a été répétée*, et *on ne peut plus douter de son succès*.

Il ressort de ces énonciations : d'abord qu'il a été effectué à plusieurs reprises des fontes de quantités relativement importantes d'essais de monnaies et de médailles moulées à la fonderie des Barnabites au cours de l'année 1791, en second lieu qu'un certain nombre de ces essais de monnaies et de médailles peuvent être reconnus aux empreintes figurant sur la tranche. Il paraît probable qu'il a été fait usage, pour ces impressions sur la tranche, d'une sorte de glissière-

rabot, dénommée raquette en terme technique de métier. Malheureusement le texte de ce procès-verbal reste muet sur la nature de la marque apposée par l'instrument en question, ce peut être une cannelure, un quadrillé, une suite de points, des chevrons ou des sigles quelconques.

M. Bordeaux présente un exemplaire de l'essai de monnaie-médaille coulé en métal de cloche à l'effigie de Louis XVI, daté de ladite année 1791, pourvu au revers de la mention interprétative : POUR ESAIE ¹, portant sur la tranche des marques partielles de cannelures. L'aspect de ces traces de cannelures ne figurant que sur une partie du rebord, semble correspondre si exactement aux énonciations du compte rendu ci-dessus, que l'on est amené à considérer cet essai comme un de ceux réalisé dans l'atelier des Barnabites à ladite époque.

Les numismates ont leur attention appelée sur la question, et ils pourront arriver à découvrir divers spécimens des monnaies ou des médailles moulées, ainsi marquées sur la tranche, soit de cette cannelure, soit de telle ou telle autre manière.

Le document qui précède a en outre l'avantage de fournir une date concernant le commencement de l'exploitation dans l'officine monétaire des Barnabites. En conséquence de cette première indication, un chercheur aura peut-être la bonne fortune de trouver, dans quelque dépôt d'archives, les documents faisant connaître l'importance des fabrications réalisées dans cet atelier temporaire, et surtout les marques auxquelles il serait possible de reconnaître les produits des émissions qui en proviennent.

1. Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution française*, p. 222, pl. 33, n° 335.

M. *Bordeaux* soumet aux membres de la Société la médaille suivante de Henri III, datée de 1588, dont les sujets représentés au revers n'ont pas encore été expliqués d'une façon satisfaisante dans les ouvrages de numismatique.



Un exemplaire ancien en argent, d'une conservation remarquable, pesant 44 gr. 20, existe dans la collection du Cabinet des Médailles. Ceux en bronze tels que celui présenté, se rencontrent plus fréquemment.

Le catalogue des poinçons et coins du Musée monétaire, imprimé en 1833, se borne à décrire cette pièce sans fournir la moindre explication à son sujet ¹. Le dernier catalogue des médailles dont les coins sont conservés au Musée monétaire, imprimé en 1892, l'énonce sous la courte et insuffisante interprétation : Paix avec la Ligue ². Le *Trésor de numismatique* donne cette brève indication : « Médaille frappée à l'occasion de la paix simulée le 21 juillet 1588 entre Henri III et le duc de Guise, après la Journée des Barricades et avant l'assassinat de Blois ³. » M. Lenormant

1. P. 20, n° 62.

2. P. 17, n° 62.

3. *Trésor de numismatique. Médailles françaises*, t. I, p. 17, pl. 23, n° 8.

n'ajoute aucun renseignement pour établir un rapport quelconque entre cette explication et les deux sujets représentés. Il suppose cette médaille postérieure au 21 juillet 1588. Son appréciation est erronée. La pièce est antérieure à cette date, car elle a été gravée et frappée à Paris au début de l'année, c'est-à-dire pendant le cours du premier semestre de 1588.

Cette médaille a été étudiée, et l'interprétation de son double sujet a été fournie dans les notes d'une édition du *Journal de Henri III ou Mémoires de Pierre de l'Estoile*, imprimé à La Haye en 1744¹. Cet ouvrage contient sur une planche jointe une reproduction en taille douce. Les notes imprimées au bas du texte donnent des détails circonstanciés sur les sujets représentés.

Ce monument métallique a été gravé au début de 1588 en souvenir des deux arrangements conclus par Henri III au mois de décembre 1587, l'un avec les troupes suisses, l'autre avec les reîtres et les mercenaires étrangers qui séjournaient en France. Le sujet dessiné est divisé en deux parties, parce que l'on a voulu représenter chacune des deux ententes intervenues.

La convention avec les Suisses est figurée sur le sujet surmonté des lettres L.R. Le roi avait donné à ces mercenaires fidèles de la France de l'argent et des vêtements, c'est-à-dire en fait 50.000 écus de draps pour se vêtir et 400.000 écus de numéraire comme solde et indemnité de rapatriement. Pour indiquer ces particularités, une main sortant des nuages sème des espèces monétaires sur les troupes à pied de cette infanterie suisse. Une autre main tient une corne d'abondance d'où s'échappent des fruits se répandant sur ces soldats figurés par une autre aggloméra-

1. Vol. 2, p. 35 à 37 où la planche est intercalée.

tion d'hommes. Les lettres L.R. rappellent L(iberalitas) R(egia), la libéralité dont le roi a fait preuve vis-à-vis des Suisses, qui étaient nombreux : HÆC MVLTIS (« Ces dons ont été offerts à un grand nombre »). Une telle légende a pour but de montrer que le générosité du prince ne s'est pas étendue à tous les soldats étrangers se trouvant en France à ce moment, mais qu'elle n'a concerné que les nombreux Suisses qui avaient fait un pacte avec Henri III.

L'autre moitié de la médaille fait allusion à l'arrangement que ce même roi consentit à faire le 8 décembre 1587 avec tout le surplus des troupes étrangères existant en France, et ce, quatorze jours après la défaite des reîtres ou cavaliers allemands survenue à Auneau (Eure-et-Loir). Le monarque tint à leur égard sa parole, ce qui est indiqué par les initiales F.H. (Fides Henrici), disposées au-dessus de deux mains s'étreignant, appelées couramment une bonne foi. Il respecta sa promesse vis-à-vis de tous ces autres mercenaires de diverses nationalités, ce qui est précisé par la légende : HÆC CUNCTIS. Cette convention pacifique n'était consentie par Henri III qu'à ceux qui se soumettaient aussitôt à son autorité. Pour représenter cette idée, on a figuré sur la gauche une troupe d'officiers désarmés sortant d'une ville. On les a fait précéder d'un petit chien, symbole de la fidélité, dans le but d'indiquer qu'ils venaient affirmer une telle vertu. Aux termes de l'accord conclu, le roi avait accepté la soumission des soldats déposant les armes et jurant de lui être fidèles. Moyennant ces deux seules conditions, tous — cuncti — pouvaient prétendre avoir droit aux gracieuses concessions royales. La troupe de cavalerie armée, figurant sur la droite et vers laquelle se dirige un chien scrupuleusement dessiné à la tête d'un bataillon des mercenaires, personnifie l'armée royale,

à laquelle les Reîtres et d'autres milices d'origines étrangères se soumettaient.

Henri III aurait fait ajouter, exceptionnellement et cette unique fois, dans la légende du droit la qualification : PIVS, à la suite de son nom, pour marquer *son opposition aux impiétés* que le duc de Guise avait laissées commettre à ce même moment, fin de 1587, dans le comté de Montbéliard, à certaines troupes placées sous ses ordres ¹.

L'auteur anonyme des notes contenant ces divers renseignements serait le Père Bongars, d'après les indications des bibliophiles. Cet érudit, qui étudiait avec tant de soin les médailles, cite la France métallique de De Bie, et il manifeste le regret que cet auteur ne se soit pas occupé d'un monument métallique aussi curieux. Il ajoute que l'abbé de Rothelin l'a aidé dans ses investigations, et que cet ecclésiastique l'a mis à même de fournir l'interprétation complète de tout ce que le graveur a représenté. Les détails donnés sur les sujets figurés, ainsi que l'explication de toutes les initiales ou mots des légendes, obligent à croire que l'annotateur des mémoires de Pierre de l'Estoile, s'il n'était un numismate, était du moins un connaisseur et un chercheur émérite, qui a puisé à des sources absolument sûres, remontant au temps de Henri III, les éclaircissements dont nous profitons maintenant.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

1. *Mémoires de la Ligue* en 6 volumes. T. 3 in fine.

*
* *

SÉANCE DU 6 JUIN 1908.

Présidence du Commandant Babut, président.

Publications reçues depuis la dernière séance :

Federico Johnson, de Milan : *Delle Medaglie e Placchette coniate dal 1884 al 1906.*

R. de Lasteyrie, *Bibliogr. ann. des travaux hist. et arch.*, 1904-05.

Annuaire de la Soc. roy. d'arch. de Bruxelles.

Publication de la section hist. de l'Institut ducal de Luxembourg, vol. LV, 1908.

Acad. d'Amiens, *Mém.* T. LIV, 1907.

Bull. de la Soc. arch., hist. et scient. de Soissons. T. XIII, III^e série, 1905-6.

Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France, nouvelle série, n^o 37.

Bull. de la S. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, 1906.

Sont présentés comme membres correspondants :

M. Pierre Omer Miller, artiste peintre, 40, rue des Remparts, Bordeaux.

M. Francesco Gnechi, 40, via Filodrammatici, à Milan, et M. Ercole Gnechi, 8, via Gesù, à Milan, tous deux vice-présidents de la Société italienne de Numismatique, par MM. A. Blanchet et Bordeaux.

Le Commandant Babut présente à la Société la médaille qu'un cercle d'amis vient d'offrir le 11 mai dernier, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, à M. Imhoof-Blumer, l'archéologue et numismate bien connu de Winterthur.

Cette médaille, qui est d'un fort beau style, est l'œuvre

du médailleur bâlois, Hans Frei. Frappée à la Monnaie de Paris, elle a un diamètre de 60^m/_m, et présente au droit le buste du sympathique septuagénaire, et au revers, la légende suivante : FRIDERICO — IMHOOF-BLVMER — QVI NVM-MOS VETERVM — GRAECORVM — EXIMIO INGENIO — INLVSTRAVIT — OBTVLERVNT AMICI — SEPTVAGENARIO — OMNIA — FELICIA.

Le colonel Allotte de la Fuye annonce que le trésor découvert à Vasi, près de Bombay, dont il a parlé dans une précédente séance, renfermait plus de 20.000 pièces.

M. Adrien Blanchet signale l'intérêt que présente une obole du pape Jean XXII, sortie de l'atelier de Sorgues, et se réserve d'en faire l'objet d'une étude plus étendue. Il signale aussi le parti que l'on peut tirer du déchiffrement des papyrus hébraïques découverts à Assouan pour interpréter une pièce d'argent du British Museum attribuée à Gaza, et qui porte un nom phénicien trilitère où M. E.-J. Pilcher, après M. Clermont-Ganneau, a cru lire le nom de Jehovah sans le *he* final. Les papyrus d'Assouan l'orthographient de même.

M. le Dr Bailhache fait la communication suivante :

Le quart d'écu d'Henri IV que je présente à la Société n'est pas inédit, car il a été décrit par Delombardy dans le catalogue de la collection Regnault, et je l'ai vu annoncer au moins une fois dans un catalogue à prix marqués. Mais il n'en reste pas moins intéressant à étudier.

Ce quart d'écu, frappé à Poitiers en 1606, est une variété du n° 19 de Hoffmann. Le droit ne présente d'autre particularité que l'indication en chiffres arabes de l'ordre numérique du roi ; mais le revers est semblable à celui des demi-francs d'Henri IV. Ce quart d'écu porte en effet une

croix de quatre fleurons, ornée d'un H en cœur, avec la légende SIT NOMEN, etc.

Ce revers n'a jamais été signalé sur d'autres quarts d'écu que ceux frappés à Poitiers en 1606 par un maître dont le différent, une sorte de 8, figure à la fin de la légende, avant la date. Or, jusqu'à un certain point, ce revers anormal pouvait prêter à confusion.

On sait que la Cour des Monnaies, sous Henri IV, dut faire des remontrances à certains maîtres particuliers qui, de leur propre autorité, modifiaient les empreintes officielles. Ce fait est connu, entre autres, pour l'atelier de Villeneuve-Saint-André. Or, bien qu'il ne nous reste aucun document écrit, il est certain que des observations ont été faites au maître de l'atelier de Poitiers au sujet de cette monnaie.

Le quart d'écu suivant, que je présente à la Société, également frappé à Poitiers en 1606 par le même maître, en fournit la preuve. Cette pièce, qui fait partie de la collection de notre collègue, M. Collombier, est identique à la mienne, sauf en ceci, qu'une rosace sous laquelle on distingue encore l'H primitif, se trouve au centre de la croix du revers. Donc, le coin qui portait d'abord un H a été retaillé, afin de remplacer cette lettre par la rosace prescrite par la Cour des Monnaies.

M. le Dr Bailhache présente ensuite un douzain de François I^{er} pour le Dauphiné, analogue pour le droit aux nos 98, 99 et 100 de Hoffmann, mais offrant une variété nouvelle de revers. Ce douzain, qui fait partie de la collection de M. Lhéritier, lieutenant au 54^e d'infanterie, à Compiègne, porte une croix pattée, cantonnée au 2 d'un dauphin et au 3 d'un F couronné ; les premier et quatrième cantons sont vides. Cette pièce n'est pas nette au droit, mais le revers est bien conservé ; or on n'y trouve la trace

d'aucun point secret, et pour cette raison, il semble qu'on ait affaire à un produit de l'atelier de Grenoble. A l'appui de cette opinion, on peut citer un écu d'or, le n^o 22 de Hoffmann, qui présente au revers une croix fleurdelisée cantonnée de la même façon que ce douzain. Or cet écu a été frappé à Grenoble.

M. Rodocanachi fait la communication suivante :

Niccolo Todini fut gouverneur du château Saint-Ange sous trois papes, Sixte-Quint, Urbain VII, et Grégoire XIV, (1585-1591), chose tout à fait exceptionnelle, car les papes réservaient généralement cette charge à leurs créatures ou à leurs parents ¹. Todini tirait vanité de cette longue faveur et rappela ses services dans une inscription commémorative qu'il fit placer à l'entrée de ses appartements situés dans la partie centrale du château, celle qu'on appelait le Maschio ². Ce fut sans doute le même sentiment qui le porta à faire frapper une médaille à son effigie, ce qu'aucun autre gouverneur n'avait jamais fait. Cette médaille le représente de profil, à droite, cuirassé, le cou entouré d'une haute collette. Au revers, le château Saint-Ange surmonté du grand étendard pontifical et des quatre oriflammes placées sur les bastions et que l'on renouvelait, comme l'étendard, à chaque nouvelle élection. Le monogramme D. P. placé sous le bras de Todini est celui de Dominico Poggini, orfèvre, graveur et médailleur florentin, né en 1520 et qui était encore attaché à la Monnaie pontificale en 1586 ³. Todini avait épousé une nièce du pape. C'était un personnage. Les principaux cardinaux, Pinelli, Castrucci, Azzolino,

1. Cod. Vat. Urb. 1053. C. Tempesti, *Storia della Vita... di Sisto V.* Rome, 1754, p. 93.

2. Cette inscription se trouve dans Forcella, *Isc. di Roma*, t. XII, p. 144, n. 264.

3. A. Armand, *Les Médailleurs italiens*, 2^e édit., t. I, p. 254, 257.

Montalto, allaient le visiter et acceptaient de manger à sa table.

Les fonctions de gouverneur du château Saint-Ange étaient importantes, car de la possession du château dépendait la sécurité du pape à Rome et l'accès de Saint-Pierre et du Vatican ; en outre le trésor pontifical s'y trouvait enfermé. Quand Sixte-Quint monta sur le trône pontifical, le trésor contenait un million d'écus ; il l'accrut de trois millions et fit fabriquer deux coffres pour les y enfermer. Le gouverneur du château Saint-Ange était donc un personnage considérable.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 4 JUILLET 1908.

Présidence du Commandant Babut, Président.

Publications reçues depuis la dernière séance :

Joaquim Botel y Siso, *Les Monnaies catalanes*, t. I. Barcelone, 1908. Hommage de l'Institut d'études catalanes.

A. Lamas, *Centenario de uma medalha da guerra peninsular*, 1808-1908. Lisboa, 1908.

A. Lamas, *Julius Meili*. — *Noticia necrologica*.

L. Laffranchi, *I diversi stili nella monetazione romana*. — *Le monete degli imperatori Valeriano e Gallieno coniate a Viminacium ed a Antiochia*.

L. Laffranchi, *Contributi al « Corpus » delle falsificazioni*. Pompeo Monti, *Contributi al « Corpus » delle monete imperiali*.

Catalogue des publications de la *Smithsonian Institution* de Washington.

Sont reçus membres correspondants de la Société :

M. P. O. Miller, de Bordeaux.

M. F. Gnechi, de Milan.

M. E. Gnechi, de Milan.

M. Frédéric Alvin, Conservateur du Cabinet des Médailles de la bibliothèque royale, 80, rue Élise, Bruxelles, présenté par M. P. Bordeaux et le Commandant Babut.

M. Gervais Wigersma, Conservateur du Musée, 19, Willems Kade, Leeuwarden (Hollande), présenté par MM. P. Bordeaux et A. Blanchet.

Le Président annonce à la Société que M. E. Babelon, Conservateur du département des Médailles, vient d'être nommé professeur de la chaire de Numismatique de l'Antiquité et du moyen-âge, au Collège de France.

M. Béranger, qui prépare un travail d'ensemble sur une série d'ateliers provisoires ayant frappé des monnaies de cuivre sous l'ancien régime, indique l'état actuel de ses recherches.

M. Bouclier présente un certain nombre de jetons municipaux du premier Empire et de la Restauration, faisant partie de sa collection.

M. le Dr Bailhache rappelle que, dans la série des monnaies françaises de François I^{er}, un certain nombre de petites pièces de billon n'avaient pas été retrouvées quand fut publié l'ouvrage de Hoffmann. C'étaient : un liard à l'F (Hoff., n° 126), dont Hoffmann donnait la figure d'après un manuscrit, un hardi (Hoff., n° 129) également figuré d'après un manuscrit, un denier bourdelois (Hoff., n° 130), dont l'image était empruntée au *Traité* de Leblanc, et un denier de Bretagne à l'hermine (Hoff., n° 131), reproduit d'après un manuscrit.

Cette dernière pièce est aujourd'hui retrouvée. Un exemplaire en superbe état figure dans la belle collection bretonne de notre collègue, M. Paul Soullard, de Nantes, qui a bien voulu m'en envoyer un moulage que je présente à la Société.

On constate que le denier gravé dans l'ouvrage de Hoffmann est absolument conforme à l'original. Ce denier, qui a été frappé à Nantes par le maître Jehan Taupier, dont le différent, un cœur, figure au droit et au revers, est donc postérieur à 1534, puisque ce fut le 27 avril 1534 que Jehan Taupier remplaça Guillaume Raboteau, décédé. D'autre part, il est antérieur au 19 mars 1541 (n. st.), jour à partir duquel l'N, différent de la monnaie de Nantes, fut remplacé par une hermine.

Quant au denier bourdelois, il a été retrouvé depuis plusieurs années, mais je ne crois pas qu'il ait encore été décrit. J'en possède un bon exemplaire que je suis heureux de présenter à la Société. La légende du droit est un peu différente de celle de la pièce gravée dans *Le Blanc*, mais ce n'est pas étonnant, car cette petite pièce a été frappée en abondance et a donné lieu à de nombreuses émissions. Voici la description de ma pièce :

Fleur de lis dans un grènetis. Lég. + FRANCISCUS FRANCO R (nef sur un croissant) (différent de maître qui est peut-être un G).

R. Croix pattée dans un grènetis. Lég. + SIT NOMEN DNI BENE (nef dans un croissant) (différent de maître).

Si le différent du maître était un G, cette petite pièce serait de l'ouvrage de Robert Girault, maître de l'atelier de Bordeaux, qui exerçait déjà sous Louis XII en 1509¹ et qui, sous François I^{er}, frappa très souvent des deniers

1. Sauley, *Documents monétaires*, t. IV, p. 104.

bourdelois¹. En 1528, Robert Girault fut remplacé par Pierre Guignart, nommé pour dix ans².

M. Alvin, membre correspondant à Bruxelles, rappelle la publication faite par lui, dans la *Revue numismatique hollandaise* de 1898³, d'un tiers de sou mérovingien dont il croit avoir justifié l'attribution à Nimègue. Cette pièce, qui aurait été frappée dans la vallée du Rhin, se rapproche notablement sous différents rapports du triens du monétaire **DEDO**, publié récemment par M. Bordeaux et attribué par lui à Alsheim (grand-duché de Hesse-Darmstadt)⁴.

Ces deux espèces d'or portent :

1^o Au revers :

A. Une croix surmontant un globe placé sur un trait ;

B. Le bas de la croix accosté des lettres **Я Λ** ;

C. Le nom de l'atelier, **NIOMACO** sur l'une, **HALASEMIA** sur l'autre, écrit d'une façon rétrograde, et obligeant à en commencer la lecture à droite, à partir du trait supportant le type central pour continuer ensuite en remontant.

2^o Au droit :

Le nom du monnayeur inscrit devant le profil du visage.

Ces identités de types constituent une nouvelle preuve de la vérité de l'attribution de ces deux monnaies à deux localités de la basse vallée du Rhin, telles que Nimègue et Alsheim, près de Worms.

M^{lle} de Man, membre correspondante à Middelbourg, communique à la Société un curieux document de sa

1. F. de Saulcy indique des émissions de bourdelois faites par Girault en 1515, 1519, 1520, 1521, 1522, 1524, 1526 et 1527.

2. Saulcy, *ibid.*, p. 241.

3. *Tijdschrift van het nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1898, p. 70 à 74, pl. I, n^o 1.

4. *Rev. Num. Fr.*, 1907, p. 229.

collection montrant que les lois monétaires françaises ont été immédiatement appliquées pendant la Révolution dans les pays occupés par les armées républicaines, et notamment en Hollande.

Une loi rendue par l'Assemblée nationale les 4-13 juin 1790, concernant une émission de 400 millions d'assignats des Domaines nationaux prescrivit par son article 7, « l'établissement dans chaque ville, chef-lieu de département, ou dans toute autre ville principale, *d'un bureau de vérification des assignats*, sous la surveillance, soit des administrateurs du département soit des municipalités ». L'article 8 porta que : « Les vérificateurs seront tenus, toutes les fois qu'ils en seront requis, de procéder sans frais à la vérification des assignats, qui leur seront présentés, et de les certifier¹. »

Au cours de l'année 1795 (an 3 de la République française), les armées révolutionnaires envahissant la Hollande occasionnèrent la circulation des assignats français dans les diverses Provinces occupées. Comme conséquence, des bureaux de vérification d'assignats furent aussitôt établis dans un grand nombre de localités. Le procès-verbal ci-dessous, consistant en un imprimé dont les blancs ont été remplis en écriture courante, fait comprendre la façon dont les fonctionnaires des bureaux de vérification des assignats ont procédé :

Liberté! Égalité! Fraternité!
ou la mort.

Bureau pour vérification des assignats
*établi à Middelbourg*².

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, séance de l'Assemblée nationale du mardi 1^{er} juin 1790. Vol. IV, p. 512 et 513.

2. L'imprimé est reproduit ligne pour ligne. Les mots en italique sont écrits à l'encre.

L'an *troisième* de la République Française une et indivisible le *trente germinal*¹ s'est présenté le citoyen *Bodarst* demeurant à *Middelbourg* (profession)² *receveur général* Rue le quel nous a requis d'après la commission dont nous nous sommes munis (par le citoyen) vérifier les assignats qu'il nous a présentés, à quoi ayant de suite procédé et en la présence du dit citoyen avons parmi le nombre arrêté et suspecté de faux (les) assignat(s) désigné(s) ci-dessous, lequel *nous a dit l'avoir reçu* d savoir : *un assignat de 10 l. création du 24 8^{bre} 1792, série 1616*

En conséquence nous les avons paraphés comme suspectés de faux et fait signés par *ledit* citoyen pour le dépôt en être fait à qui de droit, ayant signé avec nous.

Pour copie conforme au registre.

Les vérificateurs du bureau de Middelbourg.

Signé : *C. Busskhir,* *L. Lelong.*

Les énonciations qui précèdent paraissent d'autant plus intéressantes pour faire comprendre la façon d'agir de ces vérificateurs d'assignats que notre collègue, M. Edmond Couriot, dont la collection est si riche en documents de la Révolution, n'a encore rencontré, ni imprimé de ce genre, ni règlement ou circulaire expliquant la manière dont les bureaux de vérification d'assignats ont fonctionné tant en France que dans les contrées envahies par les armées républicaines.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

1. Dimanche 19 avril 1795.

2. Les mots entre parenthèses figuraient sur l'imprimé, mais ils ont été biffés par un trait à l'encre.

*
* *

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1908.

Présidence de M. Sudre, vice-président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

A. Demailly, *Inventaire d'une série inédite de monnaies d'évêques des Innocents, papes des sots*. Amiens, 1908.P. Soullard, *Une page de l'histoire commerciale de Nantes au XVIII^e siècle* (Extrait du *Bull. de la Soc. hist. et arch. de la Loire-Inf.*), 1908.P. Soullard, *Notice sur le sceau d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, comtesse de Penthièvre, pour l'acquisition du fief de la Roche-Suchard en 1547*.R. P. Alfred Hamy, *Essai sur les ducs d'Aumont gouverneurs du Boulonnais (1622-1789). Guerre dite de Lus-tucru, 1662*.Baron Guillibert, *Les médailles frappées en l'honneur du Bailli de Suffren*. Valence, 1907.Alfred Houlé, *Les fouilles de Bury, cimetièrre franc. Affiche de la vente des collections de M. Alfred Houlé. Rev. num.*, 2^e et 3^e fasc.Soc. des Antiq. de France, *Mémoires pour 1907*.*Mémoires de la Comm. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. XV, 1^{er} fasc.*La Thiérache. Bull. de la Soc. arch. de Vervins*, t. 21.*Bull. de la S. acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. 7, 1904-07.*Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon-sur-Saône*, 2^e série, t. 2, n^o 2.*Bull. de la Soc. hist. de Langres*, t. 6.*Bull. de l'Académie Malgache*, t. 5.*Revue Suisse de Numismatique*, XIV, 1.*American journal of numismatics*, 1907-08. XLII, 1.

Sammlung Consul Ed. F. Weber. Hamburg.

Sammlung Arthur Löbbecke. Braunschweig.

Auctions Catalogue de Jacob Hirsch.

Berliner Münzblætt., n^{os} 75 à 82.

M. le Président annonce la mort de M. Couriot, associé correspondant.

Le Président lit ensuite une lettre de l'*American Numismatic Society* qui demande à échanger l'*American journal of Numismatics* contre la *Revue numismatique*. La Société déplore de ne pouvoir répondre à cette demande, n'ayant de publication propre que ses procès-verbaux.

Sont présentés comme membres correspondants : M. Jules Rœské, 118, rue d'Alesia, par MM. Sudre et Bordeaux ; — M. R. Vande Vyvère-Colens, à Bruges, rue Haute, 39.

M. Dieudonné présente le premier exemplaire de la *Table de la Revue Numismatique* qu'il vient de publier sous les auspices de la Société. Elle comprend la période de 1836 à 1905. M. le Président se fait l'interprète de la Société pour adresser à l'auteur toutes les félicitations que mérite ce travail si consciencieusement exécuté et mené à bonne fin dans un temps très court.

Le colonel Allotte de la Fuÿe annonce avoir acquis des monnaies de bronze publiées en 1894 par Drouin qui les considérait comme sassanides et les attribuait à Hormisdas. Elles portent une inscription chaldéo-pelhvi. Peut-être faudrait-il, vu leur style et leur épaisseur, les reporter plus haut, vers l'époque des Vologèse.

Une lettre du D^r Leblond, de Beauvais, signale la découverte au mois d'avril dernier, au village de Criquiers, canton d'Aumale, Seine-Inférieure, près de Formerie, Oise, d'un petit trésor enfermé dans un vase de terre grise, sous

les racines d'un orme presque centenaire que l'on venait d'abattre. Il se composait de 32 monnaies d'or :

3 espagnoles en mauvais état : Jeanne et Charles (Charles-Quint) et 28 françaises ;

44 écus au soleil de François I^{er} ;

3 écus de François I^{er} pour le Dauphiné ;

De Louis XII, 3 écus au soleil et au porc-épic ;

6 écus d'or de Charles IX ;

4 d'Henri III de 1578 ;

4 de Charles X, roi de la Ligue, qui avait été évêque de Beauvais et abbé de Saint-Lucien-lès-Beauvais ;

3 de Louis XIII de 1615.

Il est probable que l'enfouissement a eu lieu en 1636, lors de l'apparition des Espagnols à Corbie.

Le commandant Martin fait la communication suivante :

« J'ai le grand honneur d'être chargé d'offrir à la Société française de numismatique, de la part du Comité du centenaire de Saint-Cyr, la plaquette frappée cette année pour commémorer le centenaire de cette École.

Ce fut le 3 juillet 1808 que les élèves de l'École militaire de Fontainebleau s'installèrent à Saint-Cyr, dans l'ancienne maison royale de Saint-Louis.

Permettez-moi de rappeler que sur la demande instante de Madame de Maintenon, Louis XIV fonda cette maison pour l'éducation des jeunes filles de familles nobles qui n'avaient pas un bien proportionné à leur naissance. Mansart fit les plans et dirigea la construction de la maison de Saint-Cyr dont la première pierre fut posée le 25 avril 1685. Construite en quinze mois par des soldats elle fut inaugurée l'année suivante.

Vous savez qu'à l'occasion de l'établissement de cette communauté, une médaille, qui fait partie de la suite des

médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, fut frappée en 1687. Au droit, est la tête du roi ; au revers : CCC PUELLAE NOBILES SANCYRIANAE, M. DC. LXXXVII. — Au premier plan se voit la Piété debout et voilée, autour d'elle les dames professes également voilées ; au second plan sont d'autres dames professes et les demoiselles ; au dernier s'élèvent les bâtiments et la maison royale.

En 1786, les dames et les demoiselles de Saint-Cyr célébrèrent en grande pompe leur *fête séculaire*. A leur tour, les Saint-Cyriens fêtèrent le 2 juillet 1908, le centenaire de leur École qui, pendant les cent années écoulées, a fourni à nos armées 28.315 officiers dont un grand nombre arrosèrent de leur sang tous les champs de bataille où le drapeau français flotta de 1809 à 1908.

Pour commémorer ce centenaire, un comité présidé par le général Galliéni a publié un ouvrage dû à la collaboration d'anciens Saint-Cyriens ; mais le papier n'a qu'une durée limitée ; aussi dans le but de conserver un souvenir durable, capable de traverser les siècles, a-t-il fait frapper à la Monnaie une plaquette, œuvre du maître médailleur Dautel, grand prix de Rome en 1902.

Sur la face de cette plaquette deux Saint-Cyriens se détachent en avant de la porte d'entrée de l'école ; l'un est en tenue de 1808, l'autre dans celle de 1908 ; dans un cartouche entouré de branches de laurier, on lit : ILS S'INSTRUISENT POUR DÉFENDRE LA PATRIE ; au-dessous du cartouche, est une grenade dont les flammes contiennent les dates 1808, 1908. — Au revers, dans le champ, se trouve l'inscription : CENTENAIRE DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DE SAINT-CYR ; au-dessous, figure une vue panoramique de l'École fort bien réussie.

En plus de cette plaquette, deux grandes plaques qui en

reproduisent l'avers et le revers ont été fondues avec du bronze de canon ; l'une a été placée sur le mur d'un des bâtimens de Saint-Cyr ; l'autre destinée à l'École Paul, de Russie, porte l'inscription suivante en langue russe :

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE
DE SAINT-CYR A LEURS CAMARADES
DE L'ÉCOLE PAUL EN TÉMOIGNAGE
DE CORDIALE ET FRATERNELLE
AMITIÉ.

Pour terminer cette communication, ajoutons que nous avons fait reproduire dans l'ouvrage sur le centenaire de Saint-Cyr une médaille populaire en plomb qui appartient au savant M. Cottreau et qui ne figure pas dans les *Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848* par F. de Sauley.

En voici la description : *Vive les S^t-Cyriens, 1848* ; Minerve casquée, assise à gauche, tient une épée renversée, de la main droite. Son bras gauche est appuyé sur un bouclier sur lequel on lit : *S^t-Cyr* ; derrière, le coq gaulois. — *R. Qui ont chassé des Tuileries les pillards qui s'en ét^é emparés* (c'est la suite de l'inscription de la face) ; au-dessus, entre les mots, *Ordre, force*, un lion assis à gauche tournant la tête à droite et soutenant les tables de la loi.

Les Saint-Cyriens vinrent, en effet, à Paris le 25 juillet 1848 ; ils furent reçus par les élèves de l'École polytechnique, s'installèrent à l'Hôtel de Ville et contribuèrent au maintien de l'ordre et à la protection des monuments publics. »

M. Bordeaux présente des spécimens des nouvelles pièces italiennes de deux lire et d'une lira, en argent, et de 20 centesimi en nickel. Les premières, qui s'inspirent des types antiques de Syracuse, ne sont frappées encore qu'en petite

quantité, et elles ne paraissent pas destinées à constituer la monnaie courante. La pièce de nickel représentant un profil à gauche touchant à la tranche provoque quelques critiques à raison de l'étrangeté de son aspect préraphaélique.

M. Savès, membre correspondant à Toulouse, communique une circulaire du ministre des contributions publiques Tarbé, du 4 novembre 1791, qui fait connaître les faits intervenus pendant le second semestre de 1791 à l'occasion de la distribution aux Français des pièces en métal de cloche. *M. Bordeaux* a traité récemment cette question¹ mais aucun document officiel n'avait été signalé par lui entre le 12 juillet 1791 et le 17 mars 1792 pour renseigner exactement sur ce qui s'était passé pendant cette période de temps. La lettre ci-après précise les mesures prises par le gouvernement central pour faire préparer les tableaux des quantités de numéraire nécessaires dans chaque département ou district et pour indiquer les relations prescrites aux directeurs des ateliers monétaires de province avec les pouvoirs locaux. Elle recommande en outre de hâter l'apport des cloches et des vieux cuivres pour confectionner les monnaies en question.

Paris, ce 4 novembre 1791.

A Messieurs du Directoire et Procureur général syndic du département de la Haute-Garonne à Toulouse.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, copie de la lettre que je viens d'écrire au Directeur de la Monnaie de Toulouse pour lui enjoindre de se conformer avec la plus grande exactitude aux dispositions de la loi du 6 août, relative à la distribution des espèces de cuivre et de métal de cloches, provenant de sa fabrication, mais en même temps, Messieurs, que je fais tout ce qui dépend de moi pour l'observation de la loi, il est juste que vous

1. *R. N. F.* 1908, p. 371.

prenez de votre côté toutes les mesures d'administration nécessaires pour en faciliter l'exécution.

Le Directeur de la Monnaie, à laquelle votre département est annexé est tenu de vous envoyer le bordereau de la fabrication de sa semaine ; mais pour abrégé les distances, il me paraîtrait convenable que vous eussiez dans la ville où est l'Hôtel des Monnaies une personne accréditée par vous, qui se présenterait à la fin de chaque semaine chez le Directeur pour retirer sur le champ la quote part de votre département. Cette personne pourrait avoir en même temps un tableau proportionnel de distribution entre vos districts, arrêté et signé de vous. D'après ce tableau elle ferait le partage des sommes revenantes à chacun de vos districts et par les voies les plus promptes, elle leur ferait expédier directement leur contingent. Par ce moyen, le service serait assuré avec la plus grande exactitude et toute la célérité possible.

D'un autre côté je dois vous observer, Messieurs, que si vous désirez que la fabrication augmente, il est nécessaire que vous pressiez les Districts d'acheminer leurs cloches et leurs vieux cuivres aux Hôtels des Monnaies ou autres établissements qui vous ont été désignés.

Je vois avec regret que malgré toutes les mesures que mon devoir m'obligeait de prendre, et que j'ai prises en effet, les Directoires de district n'apportent point en général, à cet objet, toute l'attention et la diligence que vous leur aviez sûrement recommandées. Faites-vous rendre compte de leur attitude actuelle sur cet objet et faites en sorte que les bordereaux d'envoi, dont je vous ai adressé les modèles, me parviennent le plus promptement possible.

Le Ministre des Contributions publiques. Signé : Tarbé.

M. Bordeaux dit que l'on ne peut songer à publier tous les documents concernant cette émission, mais il reconnaît que celui relaté ci-dessus présente un véritable intérêt.

Le Président,
C^t BARUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1908.

Présidence du Commandant Babut, Président.

Publications reçues depuis la dernière séance :

Société Nationale des Antiq. de France. Mettensia, n° V.

Bull. de la Soc. des S. hist. et natur. de l'Yonne, 1907.

Bull. de la Soc. arch. de Sens, t. XXIII, 1908.

Revue Suisse de Numismatique, t. XIV, n° 1.

Numismatic Chronicle, 1908, n° III.

Programme du Congrès historique international de Berlin, 6 août 1908.

Sont reçus membres correspondants de la Société, à dater de l'année 1908 :

MM. R. Van de Vyvere Colens, de Bruges ; A. Rœskè, de Paris.

Le Président annonce qu'après entente avec MM. Feuarden, le volume de la *Table de la Revue numismatique*, pourra être livré aux membres de la Société au prix de 12 francs. Les nouveaux membres pourront également se procurer au prix de 10 francs la série complète des *Procès-verbaux des séances* (années 1897 à 1908, 12 fascicules) et à celui de 30 francs, le volume des *Procès-verbaux et Mémoires du Congrès de numismatique réuni à Paris en 1900*.

M. Adrien Blanchet fait une communication sur des plombs employés au moyen âge par les drapiers de Caen, de Louviers, d'Évreux et de Saint-Lô, pour garantir leurs marchandises de la contrefaçon.

M. Blanchet présente ensuite, au nom du commandant Martin, la pièce d'étain ou de plomb faite en 1848 en l'honneur de Saint-Cyr et décrite à la séance précédente.

M. Blanchet fait enfin circuler un exemplaire remarquable du *miliarense* de Valentinien I^{er}, qui appartient à M. Savès, et qu'il se réserve d'étudier plus longuement à la séance de janvier.

M. Manson présente une médaille populaire d'argent du prince de Galles enfant, le roi d'Angleterre actuel, en costume de marin, qui est probablement la plus ancienne pièce à son effigie.

M. Collombier communique une pièce de mariage banale, en argent, frappée à la Monnaie de Paris, portant la marque de cet établissement public, et poinçonnée indûment par un agent des contributions directes. La Société considérant qu'il y a dans ce fait, qui se produit trop fréquemment, ignorance de droit chez un agent de l'autorité, perception indue d'un impôt, et dans l'espèce détérioration de l'objet par un poinçon maladroitement apposé, décide, pour le principe, et dans l'intérêt de tous les collectionneurs, de charger son bureau de réclamer près de l'autorité compétente.

Le Comte de Castellane rappelle une communication faite par M. le commandant Babut à la séance du 1^{er} juin 1907, relative à la refonte de la monnaie d'or sous le règne de Louis XVI, et ajoute à ce sujet quelques indications complémentaires :

« Ainsi que l'a très judicieusement fait ressortir M. le commandant Babut, la déclaration royale du 30 octobre 1785 ne prescrivait pas seulement un changement de poinçon,

mais, afin de rétablir une juste proportion entre les monnaies d'or et d'argent, elle ordonnait une refonte générale de tous les Louis d'or fabriqués depuis l'édit de janvier 1726 : les nouvelles espèces, tout en restant au titre de 22 karats et en conservant le cours officiel de 24 livres, devaient être réduites à la taille de 32 pièces au marc. Les anciens Louis cesseraient d'avoir cours au 1^{er} janvier 1786, et seraient retirés, jusqu'au 1^{er} avril suivant, sur le pied de 25 livres le Louis, soit, étant donné leur taille de 30 pièces au marc, sur celui de 750 livres le marc. Après cette date, le prix de l'ancien Louis serait abaissé à 24 livres 15 sous. Parmi les dix-sept ateliers en activité, mentionnés à cette époque, par l'*Almanach des Monnaies*, cinq seulement étaient désignés par la déclaration du 30 octobre 1785 pour travailler à la réfection de la monnaie d'or : Paris, Lyon, Metz, Bordeaux et Nantes.

« Le 11 décembre 1785, en raison des difficultés rencontrées dans l'exécution rapide de la refonte ordonnée, des lettres patentes prorogèrent le cours des anciens Louis jusqu'au 1^{er} avril 1786 ; de plus, deux autres Monnaies, Lille et Limoges, furent autorisées à participer à la fabrication de l'or.

« Le 14 décembre suivant, la Cour des Monnaies rendit un arrêt ordonnant la difformation des poinçons et matrices ayant servi à frapper les anciennes espèces d'or.

« Le 18 janvier 1786, par suite de l'engorgement produit dans la circulation des monnaies d'or, de nouvelles lettres patentes prorogèrent encore une fois le cours des anciens Louis jusqu'au 1^{er} janvier 1787 ; ils devaient, jusqu'à cette date, continuer à être reçus dans les Hôtels des Monnaies et chez les changeurs au prix de 750 livres le marc. Ces lettres patentes réglaient en outre les conditions suivant lesquelles les nouvelles espèces devaient être distribuées, et des reconnaissances, payables à un mois, avec intérêt, délivrées en

échange des anciennes. Enfin les ateliers de Rouen, Montpellier, La Rochelle et Strasbourg étaient désignés pour prendre part à la refonte.

« Entre temps, au mois de février suivant, un édit ordonna la suppression de la Monnaie d'Aix, et un autre prescrivit l'installation d'un Hôtel à Marseille.

« Le 18 février 1786, un arrêt de la Cour des Monnaies ordonna, par dérogation à celui du 22 août 1750, que pendant la refonte de la monnaie d'or, jusqu'au 31 décembre 1786, il ne serait mis en boîte qu'une pièce sur mille (au lieu de cinq pièces sur mille qu'on emboîtait avant), dans les Hôtels des Monnaies désignés dans la déclaration du 30 octobre 1785, les lettres patentes du 11 décembre 1785 et du 18 janvier 1786.

« Le 31 mai suivant, un nouvel arrêt prescrivit aux officiers d'arrêter leurs registres de délivrances et de clore les boîtes des deniers emboîtés, le dernier jour de juin 1786, et d'envoyer le tout au greffe de la Cour, dans les huit premiers jours de juillet, pour que le travail des six premiers mois de 1786 soit jugé. Afin de distinguer l'ouvrage du second semestre, l'arrêt ordonna, suivant un usage déjà ancien, qu'il sera mis un point sous le D du mot LUD. du travail d'or qui commencera le 1^{er} juillet.

« Le 13 décembre 1786, une déclaration royale annonça que, suivant la teneur des lettres patentes du 18 janvier précédent, les anciens Louis cesseraient d'avoir cours le 1^{er} janvier 1787 ; mais que, néanmoins, ils continueraient à être payés sur le pied de 750 livres le marc, jusqu'à ce que sa Majesté en ait autrement ordonné.

« Le 30 du même mois, un arrêt de la Cour décida que les prescriptions de l'arrêt du 18 février précédent seraient observées jusqu'au 30 juin 1787, tandis que l'arrêt du 31 mai continuerait à avoir son effet jusqu'à la fin de l'année 1787 seulement.

« Enfin, le 7 décembre 1788, le Conseil d'État rendit un arrêt décidant que, à compter du 1^{er} janvier 1789, les Louis fabriqués en vertu de l'édit de janvier 1726 ne seraient plus payés que sur le pied de 743 livres 17 sous 7 deniers le marc. Les directeurs de toutes les Monnaies, sans aucune exception, étaient autorisés à fabriquer les nouvelles espèces d'or, à partir de cette même date.

« Il ressort des documents que je viens d'analyser sommairement, que les Louis d'or, dont la fabrication fut ordonnée par la déclaration royale du 30 octobre 1785, ont pu être frappés dans dix-sept ateliers : d'abord, à Paris, à Lyon, à Metz, à Bordeaux et à Nantes ; puis, après le 11 décembre 1785, à Lille et à Limoges ; à partir du 18 janvier 1786, à Rouen, à Montpellier, à La Rochelle et à Strasbourg ; enfin, depuis le 7 décembre 1788, à Bayonne, à Toulouse, à Perpignan, à Orléans, à Pau et à Marseille. Seul, parmi les Hôtels des Monnaies qui fonctionnèrent sous le règne de Louis XVI, celui d'Aix, supprimé par édit de février 1786, ne fabriqua jamais ces espèces d'or. »

M. Vande Vyvere Colens, membre correspondant admis à la séance de ce jour, appelle l'attention de ses collègues sur le second paragraphe de la circulaire du Ministre des contributions publiques du 11 juin 1791, publiée dans le procès-verbal de la séance du 2 février 1907¹. Il résulte des termes employés que depuis longtemps l'atelier de Paris avait apposé un point sous la troisième lettre de la légende du droit pour indiquer les espèces qui étaient frappées dans l'officine parisienne pendant le second semestre de chaque année.

Il importerait de préciser la date à laquelle l'emploi de cette marque secrète remonte et le règlement auquel le

1. *R. N. 1907. P.-V. de la Soc. f. de Num.*, p. xx.

ministre a fait allusion en énonçant que l'usage existait *depuis un certain temps*.

M. Vande Vyvere signale : 1° un quart d'écu aux 4 L de 1723, 2° deux écus aux lauriers de 1733 et de 1735, 3° deux écus de Louis XV au profil âgé de 1769 et de 1773, ainsi que de nombreuses pièces de diverses époques du règne de Louis XVI, existant dans sa collection et pourvus de la mention pointée : **LVD**.

M. Bordeaux fait remarquer au sujet de la même question l'existence dans sa collection : 1° d'un huitième d'écu aux 4 L de 1725, 2° d'un vingtième d'écu aux lauriers de 1727, 3° d'un demi-écu au bandeau de 1765, 4° d'un liard de cuivre de 1768, 5° d'un demi-écu de 1771, ainsi que de nombreuses pièces de Louis XVI des trois métaux marquées de même.

M. Koechlin fait connaître la présence dans sa collection d'un louis d'or aux deux écus ovales de 1726, portant **LVD**.

M. de La Durandière signale le même différent sur un écu aux 4 L de 1725 et sur un douzième d'écu aux lauriers de 1729 figurant dans sa collection.

L'apposition d'un point sous la troisième lettre de la légende entourant l'effigie pour indiquer, uniquement dans l'atelier de Paris, les pièces fabriquées pendant le second semestre de chaque année paraît donc non seulement avoir existé pendant tout le règne de Louis XVI, mais remonter au début du règne de Louis XV, et avoir commencé au moins dès 1723, sur l'or, l'argent et le cuivre.

Il reste à découvrir le document officiel de 1723, ou d'une année antérieure, qui a prévu ce point secret spécial, en faisant commencer son emploi sur tel ou tel métal ou sur plusieurs en même temps.

M. le Dr Bailhache présente un douzain de François I^{er}

pour le Dauphiné, sortant de l'atelier de Crémieu. Divers documents publiés par M. de Sauley dans le t. IV de son *Recueil* prouvent que ce douzain fut frappé par Pierre Besson, tout à fait au début du règne du nouveau roi.

On sait qu'une ordonnance royale, en date du 19 juin 1515, avait ordonné la mise en chômage de toutes les monnaies du royaume, à l'exception des quatre ateliers de Paris, Rouen, Lyon et Bayonne.

Mais le 23 mai 1516, sur la supplique des habitants de Crémieu, François I^{er} autorisa la réouverture de cet atelier delphinal ; et, le 5 juillet de la même année, « le Roi, considérant que Pierre Besson était encore dans les limites de son bail accordé par le feu roi, le renomma pour dix ans à Crémieux ».

Au bas du feuillet 165 du *Quintus Liber* qui nous rapporte ce dernier fait est attachée, dit M. de Sauley, l'empreinte du douzain que devait frapper Pierre Besson. En voici la description :

(Fleur de lis couronnée) FRANCISCVS ◊ FRANCORV ◊ REX. Écu écartelé. R. (Fleur de lys couronnée) SIT ◊ NOMEN ◊ DNI ◊ BENEDICTVM ◊ Croix pattée cantonnée de 2 lis et de 2 dauphins.

Le douzain présenté à la Société étant exactement conforme à cette description, il ne saurait y avoir de doute.

M. le Dr Baillache présente ensuite un demi-franc à l'effigie d'Henri III, frappé par les Ligueurs à Narbonne en 1591. Ce demi-franc n'avait pas encore été retrouvé, mais son existence était connue. Il existe, en effet, au musée de Narbonne des coins monétaires du demi-franc, provenant de l'ancien atelier de cette ville, et portant cette effigie et cette date¹.

1. Cf. *l'Hôtel des monnaies de Narbonne pendant la Ligue*, par G. Amardel, dans le *Bulletin de la commission archéologique de Narbonne*. 1891, pp. 293-304.

Cette rare monnaie porte la lettre Q sous le buste royal, et un point secret sous la deuxième lettre des deux légendes. A la fin de la légende du revers, après la date 1591, est gravé un I, différent du maître Antoine Joly.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. CARON (Émile), *, ancien Président et membre fondateur de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henry), O *, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), O *, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

- MM. FROEHNER (Guillaume), *, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.
- EVANS (Sir John), correspondant de l'Institut, président de la Société royale de Numismatique (de Londres), à Nash Mills, Hemel Hempstead (Angleterre).
- ALEXEIEFF (Georges D'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.
- SALINAS (Antonino), directeur du Musée de Palerme.
- BABELON (Ernest), *, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.
- JONGHE (le vicomte Baudoin DE), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.
- SCHLUMBERGER (Gustave), *, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 29, avenue Montaigne, Paris.
- ROUGÉ (V^{te} Jacques DE), ancien Président de la Société, château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).
- WITTE (Alphonse DE), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 55, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

MEMBRES TITULAIRES

- MM. ALLOTTE DE LA FUÏE (C^{el}), C*, 2, rue d'Anjou, à Versailles.
- BABUT (A.), * (le Commandant), 23, rue des Gatines, Paris.

- MM. BAGNEUX (C^{te} DE), château de la Pelissonnière par Le Bonpère (Vendée).
- BLANCHET (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 40, avenue Bosquet, Paris.
- BORDEAUX (Paul), 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.
- BOUCLIER (Albert), 49, rue de Lisbonne, Paris.
- CASATI DE CASATIS (C.-Charles), *, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 29, rue de Prony, Paris.
- CASTELLANE (C^{te} DE), 11, rue Saint-Dominique, Paris.
- COLLOMBIER (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.
- DAVID (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.
- DIEUDONNÉ (Adolphe), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 41, boulevard de Clichy, Paris.
- ENGEL (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.
- FRANÇON (Jean), 41, rue Michelet (Alger).
- HALPHEN (Jules), *, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.
- JAMESON (Robert), 6, avenue Velasquez, Paris.
- KOECHLIN-CLAUDON (Émile) *, 21, boulevard Delessert, Paris.
- LA BARRE (Raymond de), à La Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).
- LALANNE (Émile), 34, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.
- LAMBROS (Jean-Paul), 14^a, rue Parthenagogiou, à Athènes.
- LA TOUR (Henri DE), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 bis, avenue de Villars, Paris.

- MM. LE COMTE (Ernest), *, 124, rue de Provence, Paris.
 LEMOINE DE LA DURANDIÈRE, *, ancien chef de bureau
 au ministère de la Marine, 18, boulevard Males-
 herbes, Paris.
 MARCHÉVILLE (Louis DE), 4, rue Meissonier, Paris.
 MARTIN (le Commandant Emmanuel), président du
 Carnet de la Sabretache, 68, avenue de la Grande
 Armée, Paris.
 SUDRE (Louis), *, sous-directeur honoraire des Mon-
 naies, 3, quai Malaquais, Paris.
 VILLENOISY (François DE), sous-bibliothécaire au dépar-
 tement des médailles et antiques de la Bibliothèque
 nationale, 32, rue Washington, Paris.
 VLASTO (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Mar-
 seille.

MEMBRES CORRESPONDANTS

- MM. ALVIN (Frédéric), conservateur du cabinet des
 médailles de la Bibliothèque royale, 80, rue Élise,
 à Ixelles-Bruxelles.
 AMARDEL (Gabriel), 12 *bis*, rue de la Peyrade, à
 Narbonne.
 ANDRÉ (Ernest), 17, rue Victor-Hugo, à Gray (H^{te}-S.).
 AUBEY (Joseph), lieutenant au 54^e régiment d'infan-
 terie, 3, rue Biscuit, à Compiègne (Oise).
 AUBRY-VITET (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
 BAILHACHE (D^r Julien), à Dourdan (Seine-et-Oise).
 BARAS (Albert), *, 48, villa des Balisiers, rue d'Aulan,
 Dax (Landes).
 BEAUMONT (C^{te} Charles de), château de Chatigny, par
 Fondettes (Indre-et-Loire).
 BERANGER (Joseph), 28, rue de Rivoli, Paris.
 BERNAYS (Édouard), 33, avenue Van Eyck, Anvers
 (Belgique).

- MM. BLANCHARD (D^r Raphaël), *, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 226, Bard Saint-Germain, Paris.
- BONNET (Émile), 11, rue du Faubourg Saint-Jaumes, Montpellier.
- BOURGEY (Étienne), 7, rue Drouot, Paris.
- BOURIN (F.-François), *, 72, rue d'Anjou, à Versailles.
- BUJEAUD (André), Sainte-Hermine (Vendée).
- COURIOT (Edmond), 147, avenue Malakkof, Paris.
- COURRENT (D^r Joseph Paul), à Embres et Castelmaure (Aude).
- CREUSOT (Joseph), conservateur du Musée, à Châteauroux (Indre).
- DÉCHELETTE (Joseph), conservateur du Musée, à Roanne (Loire).
- DECROIX (Pierre-Jules-Edmond), 126, rue Royale, Lille (Nord).
- DEFRANCE (Adrien), 6, rue Antoine Lécuyer, Saint-Quentin (Aisne).
- DEMOLE (Eugène), conservateur du Cabinet de numismatique, président de la Société suisse de numismatique, 40, rue du Marché, Genève.
- DEROME (Charles), à Ribemont (Aisne).
- DOBY (l'abbé Auguste), à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
- DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ (Henri-Jean de), 76, rue de Java, La Haye, Pays-Bas.
- DOULÉ (R. Charles), 2, rue Bazière, à Mont-Saint-Aignan, près Rouen.
- DU LAC (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.
- DUPLAN, à Évian-les-Bains (H^{te}-Savoie).
- DURAND (Laurent), 28, Grande rue de la Réale, Perpignan.

- MM. DURUFLÉ (Gustave), 47, rue de la Victoire, Paris.
- EGGER (Armin), 7, Opernring, Vienne (Autriche).
- EICHLER (William), 24, cours de la Martinique, Bordeaux.
- FABRE DE LARCHE (Jean), *, ministre plénipotentiaire de France près de la République du Paraguay, Calle Espana, 431, à Assomption (Paraguay).
- FLORANGE (Jules), 17, rue de la Banque, Paris.
- FORRER (Léonard), 11, Hamilton Road, Bromley, Kent (Angleterre).
- GADANT (René), conservateur des collections d'antiquités de l'hôtel Rolin, 2, rue des Marbres, Autun (Saône-et-Loire).
- GALLICE (Henri), à Épernay (Marne).
- GERMAIN DE MAIDY (Léon), 26, rue Héré, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- GIVOIS (Hugues), 9, rue Regnaudin, Moulins (Allier).
- GNECCHI (Ercole), via Gesù, 8, Milan.
- GNECCHI (Francesco), vice-président de la Société italienne de numismatique, via Filodrammatici, 10, Milan.
- GOHL (Edmond), conservateur du Cabinet des médailles de Budapest, 20, Marvanyutea, Budapest (Hongrie).
- GRUNAU (D^r Gustave), 11, Falkenplatz, Berne (Suisse).
- KESLING (Adrien de), *, chef d'escadrons au 21^e régiment de chasseurs, à Limoges.
- LAMAS (Arthur), 148, rua da Junquiera, Lisbonne, Portugal.
- LE BAULT DE LA MORINIÈRE (C^{te} G.), *, 22, rue Chevreul, à Angers.
- LEBLOND (D^r Victor), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais.
- LECESNE, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

- MM. LESPINAS (Edmond), 13, rue Bourdeilles, Périgueux (Dordogne).
- L'ÉSTRANGE (C^{te} DE), 5, rue de Lota, Paris.
- LUNEAU (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).
- MAN (M^{lle} Marie DE), à Middelbourg (Pays-Bas).
- MANIFACIER (Victor), passage Manifacier, Auxerre (Yonne)
- MANSON (Émile), vérificateur des douanes, 17, rue de la Paix, Le Havre.
- MARCOPOLI (Henry), à Alep, Syrie (Turquie d'Asie).
- MARTIN (Gustave), conservateur du Cabinet des médailles, Marseille.
- MARTZ (René), conseiller à la Cour d'appel, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- MATER (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.
- MAURICE (Jules), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 33, rue Washington, Paris.
- MAZEROLLE (Fernand), archiviste de la Monnaie, 91, avenue Niel, Paris.
- MICHAUX (Alphonse), graveur de la Monnaie, 57, rue Saint-Bernard, Bruxelles St-Gilles.
- MILLER (Pierre-Omer), 40, rue des Remparts, à Bordeaux.
- NESSSEL (DE), à Haguenau (Alsace-Lorraine).
- PAPADOPOLI ALDOBRANDINI (C^{te} Nicolo), sénateur, président de la Société de numismatique italienne. S. Silvestro A 1364 Venise (Italie).
- PUIG (Joseph), 64, Boulevard Sébastopol, Paris.
- PONTON D'AMÉCOURT (B^{on} R.), à Saint-Calais (Sarthe).
- PRISSE (B^{on} Philippe), 163, boulevard Léopold, Anvers (Belgique).
- PROTAT (Georges), à Mâcon.
- RAIMBAULT (Maurice), sous-archiviste du département

des Bouches-du-Rhône, 14, rue Montaux, à Marseille.

MM. RAPPAPORT (Edmond), 9, Lutherstrasse, Berlin (Prusse).

RATIER (Émile), 14, rue Manigne, à Limoges.

RAVAISSON-MOLLIEN (Charles), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital, Paris.

RICHEBÉ (Raymond), avocat à la Cour d'Appel, 152, avenue de Wagram, Paris.

RODOCANACHI (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne, Paris).

ROESKÉ (Jules), 118, rue d'Alésia, Paris.

ROISSART (Amédée de), président à la Cour d'appel, 12, avenue de la Couronne, à Bruxelles.

ROMIZOWSKI (DE), château de Chambois, près Autun (Saône-et-Loire).

ROYER (Louis), 49, faubourg Montmailler, à Limoges.

SABATIER (Léonce), 5, rue Dumézil, à Talence (Gironde).

SAVÈS (Théophile), 9, rue Côte pavée, Toulouse.

SELTMAN (E. J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (Angleterre).

SOULLARD (Paul), 10, rue du Château, Nantes.

SOUTZO (Michel C.), 8, Strada Romana, Bucarest (Roumanie).

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne (Loire)

THÉRY (Louis), avocat, 4 bis, quai de la basse Deule, Lille (Nord).

URBAN (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.

- MM. VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), ancien receveur des domaines, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme).
- VAN DE VYVÈRE-COLENS (Richard), 39, rue Haute, à Bruges (Belgique).
- VERMEYLEN (Frantz), statuaire et médailleur, 49, rue des Récollets, Louvain (Belgique).
- VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), Lecoet-Droz à Savenay (Loire-Inférieure).
- WIENECKE (Johannes-Cornélis), Parklaan, 15, à Zeist, près Utrecht (Pays-Bas).
- WIGERSMA (Servans), conservateur du musée, Willemskade, 49, à Leeuwarden (Pays-Bas).
-

LISTE
DES
ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

- M. LE V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT.
M. LE V^{te} J. DE ROUGÉ, 1889.
M. A. DE BELFORT, 1890.
M. E. CARON, 1892.
M. M. DE MARCHÉVILLE, 1893.
M. P. BORDEAUX, 1895.
M. LE COMTE DE CASTELLANE, 1898.
M. M. DE MARCHÉVILLE, 1900.
M. LE COMTE DE CASTELLANE, 1902.
M. ADRIEN BLANCHET, 1903.
M. P. BORDEAUX, 1905.
-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Museo Bottacin de Padoue.
Société archéologique du Vendômois.
Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Historische Antiquarische Gesellschaft von Graubünden
(Rhoetisches Museum) à Coire (Suisse).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1908

Président : M. le Commandant BABUT.
Vice-président : M. SUDRE.
Secrétaire : M. F. DE VILLENOISY.
Trésorier : M. BOUCLIER.
Membres du conseil : M. BLANCHET.
M. le Comte de CASTELLANE.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux
de la *Société française de Numismatique*, 1908.

ALLOTTE DE LA FUÏE (C ^{el}). Les monnaies de Nakapana du trésor de Nasik près de Bombay.....	LV
— Le trésor de Vasi, près Bombay.....	XCII
— Monnaies de bronze attribuées à Hormisdas ou à Vologèse.	CII
ALVIN. Triens mérovingien du monétaire <i>Dedo</i> attribué à Nimègue.....	XCVIII
AUBEY. Rapport du représentant Maginel sur la fabrication des pièces en métal de cloche à l'atelier des Barnabites en 1791.....	LXXXIV
BABUT (C ^{nt}). La médaille offerte à M. Imhoof-Blummer.....	XCI
BAILHACHE (D ^r). Jeton inédit de Jacques Tarenne, général des monnaies sous François I ^{er}	XXVI
— Frappe de l'atelier de Toulouse sous la Ligue.....	XLIX
— Jetons de la Société du parterre de Dourdan.....	LI
— Quart d'écu frappé en 1606 à Poitiers.....	XCII
— Douzain de François I ^{er} pour le Dauphiné.....	XCIII
— Le liard à l' F et le denier bourdelois de François I ^{er}	XCVI
— Douzain de François I ^{er} à Crémieu.....	CXIII
— Demi-franc de Henri III frappé par la Ligue à Narbonne en 1591.....	CXIV
BÉRANGER. Les ateliers provisoires sous Louis XIII et Louis XIV.	LV
— Les ateliers provisoires sous l'ancien régime.....	XCVI
BLANCHET (Adr.). Projet d'insigne des gardiens des propriétés nationales sous la Révolution.....	XLVIII
— Projet de la médaille de l'Université de Perpignan pour la guérison de Louis XV en 1759.....	LX
— Modèle en cire pour une médaille du xvii ^e siècle.....	LX

BLANCHET (Adr.). La monnaie du Caire pendant l'occupation française.....	LXIV
— Le trésor de monnaies romaines de Thoiry, Seine-et-Oise.....	LXXV
— Monnaies gauloises du type de l'ouest, de la collection Collombier.....	LXXVI
— Obole de Jean XXII de l'atelier de Sorgues.....	XCH
— Les plombs de garantie des drapiers normands au moyen âge.....	CVIII
— Médaille d'étain coulée en 1848 en l'honneur des Saint-Cyriens.....	CIX
— Miliarense de Valentinien I ^{er} de la collection Savès.....	CIX
BORDEAUX (P.). Jeton de la famille de Grille, commémoratif d'une fondation de bienfaisance.....	XXI
— Les médailles et jetons commémoratifs des mariages célébrés à Paris en 1751 pour la naissance du duc de Bourgogne.....	XXIX
— Les timbres télégraphiques bavarois avec valeur française émis de 1868 à 1876.....	XXXIV
— Les monnaies franco-danoises des Antilles danoises.....	XL
— Les imitations d'espèces françaises en Bavière.....	XL
— Le terme « caserné d'or » dans des textes toulousains du xvi ^e siècle.....	LVI
— Les essais de la nouvelle pièce en nickel de 5 cents des Pays-Bas.....	LVIII
— La médaille du D ^r Kreyper par M. C. J. Begeer.....	LXXVII
— Le petit royal de Philippe IV frappé à Saint-Quentin sous le maître Barthélemy Perruzzi.....	LXXVIII
— Piéfort de Philippe II ou III de la collection Marchéville.....	LXXIX
— Médaille de Henri III frappée à l'occasion des deux arrangements conclus en 1587 avec les Suisses et les reîtres....	LXXXVII
— Les nouvelles monnaies italiennes.....	CV
BOUCLIER. Cliché en étain d'un projet de Dupré pour le sacre de Louis XVI.....	III
— Pièce de mariage gravée, du 1 ^{er} empire.....	XXVII
— Médaille donnée comme prix de dessin à l'école de Tournai, département de Jemmapes, en 1809.....	XXVII
— Variété de la médaille de la translation des cendres de Turenne aux Invalides.....	LXIV
— La médaille des huissiers du Grand Conseil sous Louis XIV.....	LXXXVI
— La nouvelle monnaie d'argent du royaume d'Italie.....	LXXXVII
— Jetons de présence des conseils municipaux sous le premier empire et la Restauration.....	XCVI

CARON. Don à la Société d'une collection d'autographes de numismates.....	XXV
— Le monnayage de Philippe-Auguste à Orléans.....	LXXVII
CASTELLANE (C ^{te} de). Ateliers ayant frappé de l'or en exécution de la déclaration royale du 30 octobre 1785.....	CIX
COLLOMBIER. Triens de Théodebert trouvé à Saint-Pol.....	XLV
— Triens inédit d' <i>Ambianis</i>	LVI
— Médaille de la monnaie de Paris poinçonnée indûment par les agents des Contributions directes.....	CIX
COURRENT (D ^r). Sceau de la cure de Camon (Ariège).....	VIII
CUMONT (G.). L'expression <i>aiguille</i> dans des textes flamands relatifs à l'essai des monnaies.....	III
DIEUDONNÉ (A.). Les pièces de 20 fr. de 1806.....	XXVII
— Dépôt de la Table de la <i>Revue numismatique</i> , 1836-1905..	CII
KOECHLIN. Les essais de monnaie internationale frappés en France en 1867.....	XXXIX
LEBLOND (D ^r). Trésor de monnaies découvert à Criquiers (Seine-Inférieure).....	CII
MAN (M ^{lle} de). Le bureau de vérification des assignats de Middelbourg.....	XCIX
MANIFACIER. Monnaie d'Eudes IV duc de Bourgogne pour le comté d'Auxonne.....	XI
MANSON. Double louis de Gaston d'Orléans.....	V
— Médaille populaire du roi d'Angleterre enfant.....	CIX
MARTIN (C ^t). Plaquette du centenaire de l'École militaire de Saint-Cyr.....	CIII
RODOCANACHI. La médaille de Niccolo Todini, gouverneur du château Saint-Ange.....	XCIV
SAVÈS. Circulaire du ministre des Contributions publiques Tarbé relative à la mise en circulation des monnaies en métal de cloche.....	CVI
SOULLARD. Médaille satirique sur Henri IV.....	II
VAN DE VYVERE COLENS. Le signe distinctif de la frappe du second semestre à Paris sous Louis XV.....	CXII

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00690 7758

